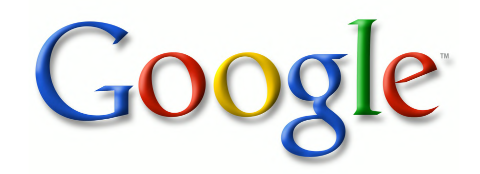
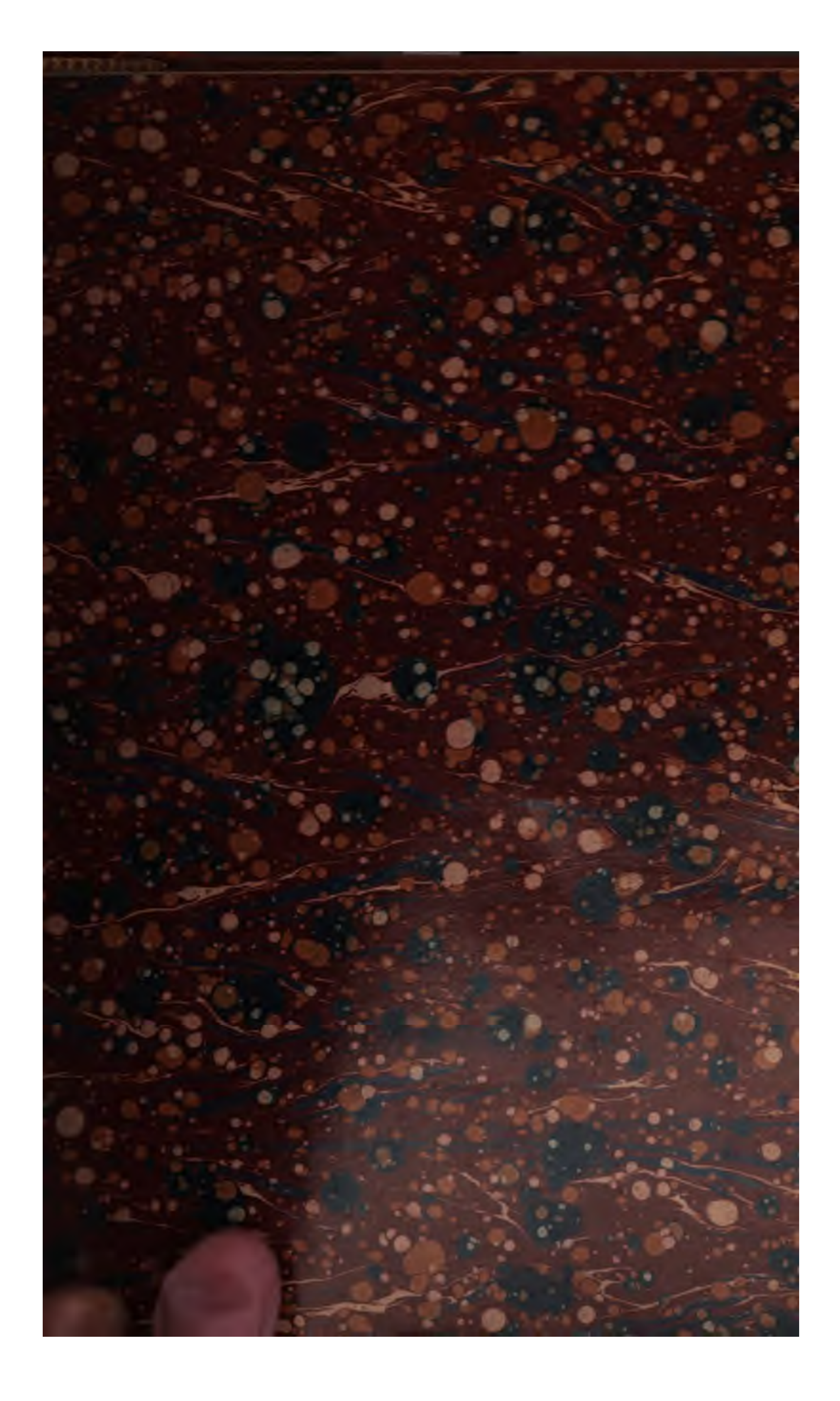



University Libraries
119 237 423





Année 6e Série

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

Fondateur : Gilbert GUILLAUMIN

Rédacteur en Chef : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 JANVIER 1906

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1906

Renouvellement d'Abonnement de Janvier 1906

Vous prions ceux de nos abonnés qui désirent se réabonner pour l'année 1906, *us adresser leur renouvellement par l'intermédiaire* de leur librairie ou du *u de poste. — Tout abonné qui ne nous aura pas* envoyé pour le 15 Février *contraire, recevra par l'intermédiare de la poste une quittance du montant*

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1906

O

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-QUATRIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME IX

JANVIER A MARS 1906

PARIS

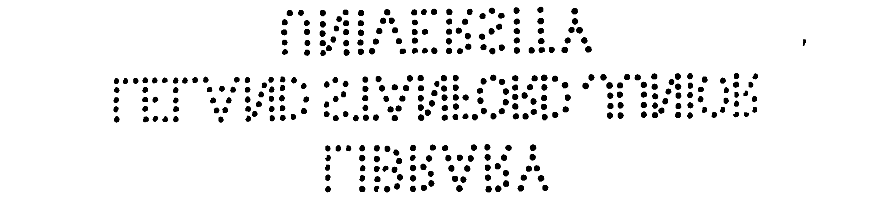
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—

1906



PRINCIPAUX COLLABORATEURS DE LA REVUE

Rédacteur en chef : **M. G. de MOLINARI**, correspondant de l'Institut.

BELLET (D.)
BERNARD (Fr.).
BONNAUD (Paul).
BOUCHIÉ DE BELLE.
BOUET (Mme H.)
CASTELOT (E.).
CHABANNES (A. de).
CHAILLEY (Joseph).
CHARLES ROUX, député.
CHEYSON (Em.)
COMBES DE LESTRADE (Vte) c. de l'Inst.
DES ESSARS (P.).
DOMANSKI (L.).
EICHTHAL (Eugène d').
FLEURY (J.)
FOLLIN (H.-L.).
FOVILLE (A. DE), membre de l'Institut.
FRANÇOIS (G.).
GHIO (Paul).
GIRETTIE.
GOMEL (Ch.), anc. maît. des requêtes.
GRANDEAU (Louis), agronome.
HORN (Ant.).
LACOMBE (Michel).
LAVOLLÉE (Charles).
LEFORT (J.), avocat au Conseil d'Etat.
LE ROY (Mlle Marie) (M. LR.).
LETORT (Ch.).
LETOURNEUR (E).
LEVASSEUR (Em.), membre de l'Institut.
LEVY (Raphaël-Georges).
LIESSE (André).
LIMOUSIN (Ch.-M.)
MACQUART (Emile).
MATHIEU-BODET (anc. ministre).
MOLINARI (Edmond DE).
MULLER (Paul).
NEYMARCK (A.).
NIHOUL (Ph.) (Laborer).
NOUVION (Georges DE).
PARETO (Vilfredo).
PASSY (Fréd.) membre de l'Institut.
PASSY, (Louis), député.
PASTOR, (P.).
RAFFALOVICH, (Arthur), correspondant de l'Institut.
RAFFALOVICH, (Sophie)[Mme O'BRIEN
REVEILLÈRE, (contre-amiral).
REVILLON (A).
ROCHETIN (Eug.).
ROQUET (Léon).
ROUXEL (M.-Fr.)
SCHELLE (Gustave).
STOURM (René), membre de l'Institut.
TRICOCHE (G. Nestler).
VARAGNAC, maître des requêtes au Conseil d'Etat.
VIALLATE (Ach.).
VIGOUROUX (Louis), Député.
WEILER (Julien).
YVES GUYOT.
ZABLET (Maurice).
ZOLLA (D.)

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

1905

Jamais l'opposition de la politique de guerre et de monopole que la plupart des gouvernements modernes ont héritée de l'ancien régime, avec les intérêts économiques des peuples, n'a été plus flagrante qu'en cette année 1905. Tandis que les sciences et l'industrie multiplient les progrès qui accroissent la productivité du travail de l'homme, en mettant à son service les forces de la nature, les gouvernements prélèvent des impôts toujours croissants sur la vie et la richesse des nations pour les employer à des œuvres de destruction. Des centaines de milliers d'hommes ont péri et des milliards, fruits du travail et de l'épargne, ont été engloutis dans une guerre déchaînée par quelques hauts fonctionnaires russes, associés à des spéculateurs sans scrupules. Contre l'attente générale, les Japonais ont été vainqueurs, et, — dans l'intérêt bien entendu de la race blanche elle-même — on ne peut que se féliciter de cette victoire qui a mis fin aux tentatives de partage et d'asservissement de la race jaune. Mais ce résultat bienfaisant n'en a pas moins été chèrement acheté. La guerre, qui est aujourd'hui la plus coûteuse des industries, a épuisé le Japon, et il se passera de longues et douloureuses années avant que les plaies qu'elle a faites ne soient cicatrisées.

En Russie, où une évolution libérale, lente mais sûre, était en voie de s'accomplir, elle a fait éclater, soudainement, une révolution, qui a débuté par l'anarchie, avec son accompagnement

ordinaire de pillages et de massacres. Que le régime auto-bureaucratique, auquel la Russie est demeurée assujettie, soit incompatible avec les conditions d'existence d'une société civilisée, cela ne fait pas de doute. En aucun pays il n'existe un désaccord plus complet entre les pratiques gouvernementales et les intérêts des gouvernés. De toutes les nations appartenant à notre civilisation, la Russie est certainement celle où la masse de la population est la plus ignorante et la plus pauvre. L'émancipation n'a libéré les serfs de la domination des seigneurs que pour les soumettre à celle d'une bureaucratie avide et corrompue, tout en ne leur donnant pour éducateurs que des popes aussi ignorants qu'eux-mêmes. Aux redevances pour le rachat obligatoire des terres se sont ajoutés de lourds impôts, nécessités par le service d'une dette de 26 milliards, absorbée, pour la plus grosse part, par des dépenses improductives et hors de proportion avec les ressources des contribuables. Tandis que les maux et la disette ont disparu du reste de l'Europe, le déficit d'une récolte livre des millions de misérables moujiks aux horreurs de la famine. La situation de la multitude attachée au sol a été encore aggravée par la politique ultra-protectionniste qui a détourné les capitaux de l'agriculture pour les porter hâtivement à des industries de monopole. De là un enchérissement général de la vie, et, en même temps, une agglomération artificielle de la population ouvrière dans les villes qui n'ont pas tardé à devenir les foyers du socialisme révolutionnaire. Et, pendant que les paysans et les ouvriers étaient en proie aux souffrances matérielles causées par l'excès des charges de l'impôt et de la protection, la classe intelligente, l'*intelligencia*, comme on dit en Russie, supportait impatiemment un régime qui mettait sa sécurité, sans parler de sa liberté, à la merci de l'arbitraire administratif. Des causes particulières de mécontentement agissaient dans les parties de l'empire, où sévissait la manie de la russification, en Pologne, dans les provinces baltiques et, en dernier lieu, en Finlande, où, en dépit de la foi jurée, une bureaucratie véreuse tentait de se substituer aux institutions nationales. On s'explique donc que toutes ces causes réunies aient déterminé une explosion révolutionnaire, à l'issue d'une guerre qui a mis au grand jour la faiblesse jusqu'alors voilée du gouvernement autocratique. Maintenant, qu'adviendra-t-il d'une révolution à laquelle le peuple le plus arriéré du monde civilisé est si peu préparé ? Une assemblée nationale, élue par un peuple dont l'immense majorité ne sait pas lire, —

en admettant, chose encore douteuse, qu'elle se réunisse — réussira-t-elle à confectionner une constitution adaptée aux éléments disparates de l'immense empire de Russie ? L'expérience n'a-t-elle pas démontré, d'ailleurs, que les constitutions ne possèdent point les vertus souveraines que leur prêtaient nos pères, et que leur valeur se mesure à celle des peuples qui les mettent en œuvre. Et même, chez les nations dont les aptitudes au gouvernement de l'Etat sont bien autrement développées qu'en Russie, le régime constitutionnel et parlementaire n'est-il pas aujourd'hui en pleine décadence ? Le mieux serait, sans doute, que les populations que la force a rassemblées artificiellement et maintenues sous le joug autocratique fussent rendues à leur destinée naturelle et unies seulement par la communauté de leurs intérêts économiques ; mais ce n'est point à cette solution évolutionniste que conduit en Russie la lutte entre l'autocratie et le socialisme révolutionnaire ; c'est bien plutôt à l'alternative entre une dictature conservatrice et une dictature socialiste — l'une et l'autre également unitaires et autoritaires.

La guerre russo-japonaise n'a pas eu seulement pour conséquence de faire éclater en Russie une révolution dont, quelle qu'en soit l'issue, le bilan se soldera en perte elle a rendu les gouvernements et les politiciens qui se disputent les fonctions gouvernantes de plus en plus belliqueux. C'est une véritable contagion. Partout, il y a une recrudescence d'armements. En Allemagne,250 millions de marks vont être employés à l'augmentation de la flotte de guerre, et aux Etats-Unis même, M. Roosevelt s'est efforcé de démontrer, dans son message au Congrès, la nécessité de suivre l'exemple de l'Allemagne. Les moindres différends ont pris des proportions alarmantes et bien des gens sont convaincus qu'une grande guerre est devenue inévitable. A cette contagion des humeurs belliqueuses, les socialistes ont opposé une autre contagion, celle du pacifisme à outrance. Aux gouvernements qui invoquent l'amour de la patrie pour justifier leurs entreprises les plus malfaisantes, ils ont répondu par la négation de la patrie, partant, de tout devoir envers elle, à commencer par le devoir militaire. Sans doute, quand on examine les mobiles auxquels ont obéi les gouvernements en engageant la plupart des guerres qui ont, dans ces derniers temps, épuisé le sang et les ressources des nations, on n'a pas de peine à découvrir que ces mobiles n'avaient rien de commun avec l'intérêt de la patrie : la funeste guerre de 1870, par exemple, engagée sous un prétexte ridicule, n'avait-elle pas pour unique objet de ravi-

ver l'existence du gouvernement impérial atteint d'une sénilité précoce, et la guerre russo-japonaise, suscitée par des spéculateurs alliés à des fonctionnaires véreux, était-elle commandée davantage par l'intérêt du peuple russe ? Mais c'est à la nation qu'il appartient de juger si une guerre est juste ou injuste, utile ou nuisible ; si elle abandonne cette décision à son gouvernement, elle en doit supporter le fardeau et les conséquences. Dans l'état actuel du monde, et jusqu'à ce que les nations aient organisé une assurance de la paix, plus efficace que celle du tribunal sans gendarmes de la Haye, la guerre continuera de sévir, et le devoir de défendre leur patrie pourra s'imposer aux gens les plus pacifiques.

La politique des gouvernements n'a pas cessé d'être fondée sur cette conception contemporaine de l'antropophagie, que les nations sont naturellement ennemies, et qu'elles ne peuvent croître en puissance et en richesse qu'aux dépens les unes des autres. La guerre est donc pour elles une condition d'existence, elle est conforme à l'ordre établi par la Providence, et l'idée qu'on puisse un jour y mettre fin paraît aussi utopique et même aussi subversive aux hommes de gouvernement que pouvait l'être aux antropophages celle de renoncer à manger de la chair humaine. La paix n'est, à leurs yeux, qu'un moment de repos qu'il faut abréger au besoin pour empêcher l'esprit militaire de s'affaiblir, et, dans cet intervalle malheureusement inévitable, c'est le devoir et l'intérêt des nations d'employer la meilleure part de leurs ressources à la préparation à la guerre.

Cette conception des hommes politiques, les protectionnistes l'ont transportée dans le domaine économique. Comme eux, ils sont d'avis qu'il y a entre les nations une opposition naturelle d'intérêts, qu'en échangeant leurs produits, les uns ne peuvent gagner que ce que les autres perdent. Le gain se fait sur les exportations, la perte sur les importations. D'où la nécessité d'encourager et développer celles-là par des subventions et des primes, de restreindre ou d'empêcher celles-ci, par des tarifs autant que possible prohibitifs. C'est sur cette conception des échanges internationaux que nous les voyons aujourd'hui procéder au renouvellement des traités de commerce qui viennent à échoir en 1906. Comme on ne peut conclure un traité sans s'accorder des concessions mutuelles, c'est-à-dire sans se résigner à importer des produits sur lesquels on perd pour en exporter sur lesquels on gagne, voici l'artifice ingénieux auquel les protectionnistes russes, allemands, suisses, etc., ont eu recours et dont

leurs congénères français ont commis la faute inexplicable de ne point s'aviser à temps, malgré les avertissements de M. Méline ; ils ont fait élever le niveau général de leurs tarifs de manière à rendre illusoires les réductions particulières qu'ils concèdent. Et c'est ainsi que les traités de commerce destinés à faciliter les échanges internationaux et en assurer la stabilité sont devenus, entre les mains des protectionnistes, des instruments qui servent à les entraver. Ajoutons que les négociations n'aboutissent pas toujours, et que leur rupture est invariablement suivie d'une « guerre de tarifs ».C'est ce qui nous est arrivé,il y a quelques années, avec l'Italie et ce qui nous arrivera probablement cette année avec la Suisse, les protectionnistes étant également belliqueux des deux côtés de la frontière. Le résultat sera de priver, en France et en Suisse, des milliers de travailleurs agricoles et industriels d'un débouché qui leur fournit leurs moyens d'existence. Car la guerre économique n'est pas moins meurtrière que la guerre politique.

Nous ignorons si les protectionnistes sont convaincus eux-mêmes qu'une nation court à sa ruine en achetant à bon marché aux étrangers ce que ses nationaux lui vendent trop cher, et qu'une muraille douanière n'est pas moins nécessaire à son existence qu'une ceinture de forteresses et de camps retranchés. Nous croyons volontiers qu'en débitant cette énorme bourde, les plus intelligents d'entre eux ressemblent à ces augures qui ne pouvaient se regarder sans rire. Mais, sous une théorie dont l'absurdité est manifeste, se cache un but très pratique ; l'accaparement du marché national, l'élévation des prix et des profits à un taux de monopole. Seulement, ce résultat flatteur a rencontré un obstacle : la concurrence intérieure, développée et surexcitée par la protection même. Qu'ont fait les protectionnistes pour aplanir cet obstacle inattendu ? Ils ont constitué,sous forme de *trusts*, de *cartels* ou de *syndicats* des Sociétés d'accaparement qui, en réunissant, sous une direction unique, les établissements concurrents de la même industrie, se rendent maîtresses des prix et s'enrichissent des dépouilles des consommateurs, sans autre limite que celle d'un tarif qu'elles ont fait confectionner elles-mêmes par des politiciens leurs serviteurs et leurs complices. Si un industriel auquel répugne ce brigandage économique se refuse à y participer, le trust, le cartel ou le syndicat lui fait une guerre à outrance. Comme le constatait l'auteur de la *Physiologie des cartels* en Allemagne, M. Kantorowski, « on le traque, lui et ses acheteurs, comme un gibier », jusqu'à ce qu'il se rende ou succombe dans la lutte.

A l'exemple des chefs d'industrie et des capitalistes leurs commanditaires, les ouvriers ont usé de leur influence électorale, dans les pays où les politiciens sont obligés de compter avec eux, pour se faire protéger contre leurs concurrents étrangers. En Australie et aux Etats-Unis, ils ont fait prohiber l'immigration chinoise, à quoi les Chinois, réveillés de leur torpeur séculaire, viennent de répondre en boycottant les marchandises américaines ; en Angleterre, le gouvernement conservateur a essayé de retrouver un regain de popularité en élevant, sous des prétextes moraux et hygiéniques, une barrière contre l'immigration « non désirable ». Mais, comme les industriels, les ouvriers protectionnistes n'en sont pas restés là, et nous assistons aujourd'hui à une lutte, qui devient chaque jour plus acharnée, entre les ouvriers syndiqués et les indépendants, les *rouges* et les *jaunes*. Le protectionnisme a ajouté ainsi aux maux de la guerre politique ceux de la guerre économique, guerre contre l'étranger, l'ennemi, guerre civile entre les syndiqués et les non syndiqués, industriels en Allemagne, ouvriers en France.

Si l'on se rend compte des charges énormes que la politique de guerre et le protectionnisme font peser sur les peuples civilisés et des perturbations incessantes que la simple appréhension de la rupture de la paix ou d'un changement dans les tarifs de douane occasionnent dans toutes les branches d'industrie, on s'expliquera le profond malaise auquel nos sociétés sont en proie, et les luttes intestines qu'il provoque. Ces charges et ces perturbations ne sont pas, à la vérité, la seule cause des souffrances de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, comme la nommait Saint-Simon ; son imprévoyance, son incapacité à pratiquer le gouvernement de soi-même, qui lui a été légalement imposé, peut-être avant qu'elle ne fut capable de l'exercer, y ont contribué pour leur part. Mais on reconnaît rarement son incapacité et ses fautes et on en rejette volontiers la responsabilité sur autrui. C'est aux capitalistes que s'en prennent les travailleurs, c'est au capital qu'ils attribuent les maux dont ils souffrent. Dans leur ignorance de sa nature et de sa nécessité, ils ont voulu d'abord le supprimer ; mieux informés, ils veulent aujourd'hui s'en emparer. Le procédé est simple. Il suffira de faire main basse sur la puissante machine à fabriquer et imposer la loi et à s'en servir pour confisquer au profit des syndiqués collectivistes ou des compagnons anarchistes, tous les organes de la production avec les capitaux qui les alimentent. Cela fait, ou bien on emploiera cette merveilleuse machine à régler la production et en répartir les résultats, — c'est la solution des collec-

tivistes, ou bien on la brisera, — c'est la solution des anarchistes. Et c'est ainsi qu'à la société capitaliste se substituera une société collectiviste ou anarchiste, l'une et l'autre également capables d'assurer le bonheur universel. Telles sont les billevesées, dont le « socialisme scientifique » alimente maintenant l'intelligence des ouvriers et avec lesquelles il réussit trop souvent à enflammer leurs passions.

C'est une tâche laborieuse et passablement ingrate que nous avons entreprise de défendre contre les protectionnistes et les socialistes la propriété et la liberté du travail et de l'échange. Les uns invoquent contre nous les intérêts de l'industrie et de l'agriculture, les autres nous accusent d'être sans entrailles pour la classe ouvrière. Cependant, notre collaborateur et ami, M. Yves Guyot, a parfaitement démontré, dans sa spirituelle *Comédie protectionniste*, que 5 0/0 à peine du nombre des producteurs sont intéressés à la protection, et, à part quelques candidats au gouvernement de la société future, il est évident que les ouvriers seraient les premières victimes à l'avènement du collectivisme ou de l'anarchisme.

Ce serait certainement le devoir du gouvernement, chargé de garantir contre toute atteinte la propriété et la liberté des citoyens, de nous aider à les défendre. Mais le gouvernement est dominé par les influences électorales des associations protectionnistes et des syndicats socialistes. Il met son tarif des douanes au service des unes et il jette aux autres le gâteau des lois ouvrières, sans rechercher de trop près si la propriété et la liberté de la généralité des citoyens en pâtissent ou non. Cette recherche qu'il néglige prudemment, c'est aux citoyens de la faire eux-mêmes, et nous continuerons à les y inviter.

G. de Molinari.

LE
MARCHÉ FINANCIER EN 1905

Un ancien chroniqueur financier du *Journal des Débats* a dit de la cote de la Bourse qu'elle était comme le langage chiffré des événements.

Il y a du vrai et du faux dans cet aphorisme : l'influence extérieure des événements ne se reflète pas toujours dans les cours de la Bourse qui les devance le plus souvent et qui met le profane surpris en face de ce que les spéculateurs appellent le fait accompli, qui passera inaperçu ou qui amènera des fluctuations contraires à la logique banale. Bien des éléments peuvent soustraire le marché financier à l'action directe de la politique : quelques-uns sont dus au progrès de la richesse, à un plus grand éparpillement des titres entre de nombreux porteurs, à une démocratisation des valeurs mobilières qui sont mieux classées, à une moindre sensibilité des porteurs ; il est aussi des influences arbitraires et artificielles, dont les économistes de l'école de M. Léon Say ne sont pas enthousiastes. Mais, et c'est un encouragement pour ceux qui admettent l'existence de lois naturelles, de lois économiques, malgré tout, le marché financier finit par réfléter la condition véritable des affaires. Les cours peuvent être faussés pendant un temps plus ou moins long, non par l'action des financiers, des spéculateurs, mais par l'enchevêtrement même des éléments divers. Il arrive un moment où la vérité éclate, où elle s'impose à l'attention.

L'année 1905 comptera parmi les plus troublées, dont nous ayons eu à tracer le tableau financier. Inversement à ce qui s'est produit aux époques d'agitation en 1789, en 1830, en 1848, c'est de l'Est, cette fois, que les facteurs de perturbation sont venus.

La politique internationale embrassant les relations entre Etats et la situation d'Etats étrangers ont exercé sur la marche des affaires une influence qu'elles semblaient perdre de plus en plus. Et cependant, depuis une dizaine d'années, il y avait eu une série d'événements, tels que la guerre du Tranvaal, l'insurrection des Boxers, tels que la fermentation chronique dans les centres ouvriers ; on avait cru que ces événements n'auraient que des effets passagers et locaux, alors que la guerre du Transvaal a infligé au marché anglais des blessures profondes, dont la guérison est lente, par suite du gaspillage des ressources nationales, par suite du poids excessif des impôts. Cette fois encore, on considéra la guerre de la Russie et du Japon comme un incident extra-européen, comme une sorte de guerre coloniale, faite par l'un des belligérants à des milliers de kilomètres de sa base véritable et qui ne pouvait porter une atteinte durable à sa puissance. Rarement l'optimisme inconscient ou volontaire fut plus cruellement trompé : sauf au point de vue budgétaire, financier, monétaire, l'équipement de la Russie, au point de vue de l'armée de terre et de la marine de guerre, fut, non seulement inférieur à celui de l'adversaire, mais encore inférieur à ce qu'on en aurait pu attendre. La guerre sur terre fut une séie de combats, dans lesquels les qualités d'endurance et de vaillance passive des Russes ne suffirent pas à leur donner l'avantage sur des ennemis plus mobiles, mieux outillés ; sur mer, ce fut un lamentable spectacle, avec des traits héroïques (1). Grâce à l'intervention du président Roosevelt, soutenu par les souverains de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, les belligérants entrèrent en négociations; les pourparlers furent menés à Portsmouth et M. de Witte réussit à obtenir des conditions qui respectaient les intérêts vitaux, l'amour-propre et les finances de la Russie. Le Japon est sorti de la guerre avec un prestige inouï, avec des avantages territoriaux incontestables, mais sans aucune indemnité pécuniaire pour les frais de la campagne. De même que lors de la guerre d'Orient, sous Alexandre II, la guerre d'Extrême-Orient qui était profondément impopulaire, alors que la libération des Bulgares éveillait des sympathies et de l'enthousiasme, la guerre d'Extrême-Orient a ouvert la porte à l'agitation anti-gouvernementale. Il y a 27 ou 28 ans,

(1) Le voyage de l'escadre commandée par l'amiral Rodjetvenski, des eaux russes jusqu'en Extrême-Orient, a été un fait remarquable, étant donné les difficultés.

c'était le nihilisme militant, qui, après des épisodes connus, fi
par faire assassiner l'Empereur Alexandre II en 1881. Cette fo
la crise est plus violente. Elle est survenue à la suite d'une po
tique de compression à outrance, compliquée par des atteint
à des droits acquis, comme ceux des Finlandais, et au cont
d'une guerre malheureuse. Les progrès de l'industrialisati
ont créé des agglomérations d'ouvriers, qui ont été t
vaillés par les meneurs socialistes ; la tâche de ceux-ci a été fa
litée par l'esprit de solidarité qui existe en Russie. Depuis
mois de janvier 1905, le calme n'a plus régné. Des co
cessions ont été accordées d'une façon fragmentaire pour abou
au manifeste du 30 octobre et à l'installation du comte Wi
comme président du Conseil des ministres, mais cela n'a pas su
pour amener le désarmement des partis en présence. Il a fal
traverser des émeutes sanglantes dans le Midi, des mutineri
des troupes, un terrorisme nationaliste en Pologne, des grèv
générales d'ordre politique ; on paie en une année les fautes acc
mulées. La récolte a été insuffisante dans un certain nombre
gouvernements, des troubles agraires ont éclaté et les revendic
tions des paysans ont paru plus dangereuses encore. A des dif
cultés très réelles, qu'il serait folie de nier, il faut ajouter l'ign
rance où l'on est en Europe, l'exagération voulue des journalist
et l'on comprendra la nervosité avec laquelle on suit le dévelo
pement de l'évolution ou de la révolution russe. La Russie comp
de nombreux créanciers à l'étranger, dont on comprend les pr
occupations, non pas qu'il y ait lieu de mettre en doute la solv
bilité du pays. La majorité des Russes désire la reprise du trava
le retour à un état normal et tolérable : la guerre impose la néce
sité d'une réfection du matériel, de l'outillage, non seulement d
canons, des fusils, des uniformes, mais encore des locomotive
des wagons, des rails. Tout semblait préparé pour assurer d
commandes aux usines, pour amener des cours élevés à
Bourse, pour évoquer l'essor *post bellum* qui a suivi la guerre
1870-71, celle d'Orient en 1878, celle entre les Etats-Unis et l'E
pagne. Mais ces *booms* ont été accompagnés de phénomènes d'u
autre ordre ; aux emballements succèdent les crises. Les évèn
ments de Russie ont trouvé les marchés assez mal préparés à
résistance, pour des raisons diverses, soit qu'il s'agisse d'u
insuffisance du capital de roulement national, soit que l'on a
commis des erreurs de jugement, soit que les capitaux engag
dans de mauvaises aventures ne se soient pas reconstitués encor

A la guerre russo-japonaise, aux mouvements intérieurs de

Russie, il faut ajouter d'autres causes d'appréhension internationale. L'affaire du Maroc a été une pierre d'achoppement : l'Allemagne froissée d'avoir été laissée en dehors des arrangements intervenus a revendiqué ses droits; un ministre des affaires étrangères qui avait donné tous ses soins à l'entente franco-anglaise a dû se retirer ; M. Rouvier, dont on connaît la souplesse d'esprit a su trouver une issue satisfaisante, après de longs pourparlers et la Conférence d'Algésiras ratifiera ce que les Cabinets de Berlin et de Paris ont préparé. Mais tout cela ne s'est pas passé sans un état de tension et d'inquiétude, hors de proportion avec l'objet direct du litige. Un entrefilet du *Matin* a provoqué une semi-panique à la Bourse de Paris. Il faut tenir compte de l'éveil d'esprit militariste en France, comme réaction contre les pacifistes à outrance et contre ceux qui ébranlent l'esprit de discipline dans l'armée. Les relations franco-germaniques se sont refroidies, et cela au moment où il vient plus d'Allemands que jamais dépenser leur argent à Paris, à Nice et ailleurs. Les agitations chroniques en Espagne, les affaires de Macédoine, la démonstration navale dans les eaux turques n'ont pas eu la même importance. Pour compléter ce tableau, il faut ajouter la polémique entre les journaux anglais et allemands. L'année a été féconde en crises ministérielles : en France, le Cabinet Combes a été remplacé par le Cabinet Rouvier ; en Angleterre, le ministère Balfour cède la place ; en Espagne, il y a eu des changements nombreux. Mentionnons aussi la dissolution de l'union entre la Suède et la Norvège, l'avènement du Roi Haakon VII.

Les conflits entre patrons et ouvriers, entre l'Etat et ses employés ont été nombreux ; en Russie, en Autriche-Hongrie, ils ont eu un caractère mixte ; en France, les grèves ont porté sur les revendications habituelles, comportant des améliorations de salaires et des questions de personnes. Les grèves dans les arsenaux ont obligé le gouvernement français à affirmer le principe de l'interdiction de la grève à tous les fonctionnaires et ouvriers travaillant pour la défense nationale, pour la sécurité de l'Etat.

Si l'on cherche à dégager la philosophie du marché des capitaux depuis deux ans, on s'aperçoit qu'il faut faire des distinctions : la marche de l'escompte, du loyer de l'argent à courte échéance, ne concorde pas avec le rendement des fonds d'Etats, des obligations et des actions. Une guerre prolongée, qui dévore des centaines de millions de francs, semble ne toucher qu'indirectement le marché des capitaux ; elle ne crée qu'une tension passagère, qui n'a rien de comparable avec le renchérissement

plus sérieux qui est survenu quelques semaines après la sig ture de la paix. Les deux belligérants ont dû recourir à l'e prunt, ils ont, de plus, emprunté à l'étranger, mais ils laissé une grande partie des capitaux empruntés en compt courants dans les banques, qui ont pu faire des emplois te poraires de centaines de millions. La guerre finie, la situati s'est modifiée au désavantage des emprunteurs, par suite diverses circonstances Les inquiétudes politiques ont paral les affaires nouvelles dans le domaine financier, le public qu vendu de son portefeuille, ne s'est pas pressé de procéder à remplois, il est demeuré de l'argent en expectative de ce côté, est venu dans les institutions de crédit et celles-ci, à leur tour, sont créé des disponibilités ; à la fin de 1905, le chèque s Londres a été au-dessous de 25,10. Il est même tombé à 25,(

Quant au marché des valeurs de placement, la fin de l'ann 1905 a été aussi triste pour quelques-unes que l'avait été mois de février 1904. Dans l'intervalle, il avait été commis d erreurs de jugement qu'il a fallu rectifier.

Si l'on considère la situation des affaires en France, on co tate des plus-values dans les recettes de chemins de fer (po les grandes compagnies, une quarantaine de millions de franc dans le commerce extérieur ; les dépôts nouveaux dans les Ca ses d'épargne dépassent les retraits d'une vingtaine de million l'encaisse-or de la Banque de France a progressé de 220 millio de francs.

La rente française a regagné le pair (que la conversion 3 1/2 lui avait fait perdre), dès le mois de février, à la suite de formation du Cabinet Rouvier. Elle a coté 100,40 au plus ha 94,70 au plus bas ; elle finit l'année à 99 contre 97,50 en 1904.

Les Consolidés anglais qui sont considérés comme les pı miers fonds du monde et sur lesquels on peut emprunter de l'a gent, dit-on, à toute heure du jour et de la nuit, ont baissé depuis 1897, de 25 à 30 points. En 1905 encore, la baisse est 23 points et avec eux toute la cote des valeurs dorées sur tra ches a reculé dans des proportions très sensibles. La guerre Transvaal est finie depuis quelques années ; la dernière émissi des Consolidés date de 1902, et cependant le niveau ne remo pas pour ces valeurs de tout repos, alors même que le taux d' compte retombe à 2 1/2 0/0 à la Banque d'Angleterre, plus b encore sur le marché libre, alors que l'or afflue de nouveau l'Afrique du Sud, et que les valeurs sud-américaines, que les tions des chemins de fer des Etats-Unis ont progressé consi

rablement. Quelle peut-être la cause de cette torpeur, de cette stagnation prolongée des valeurs de premier ordre anglaises, fonds publics, emprunts municipaux, obligations de chemins de fer ?

L'*Economist* anglais a essayé de résoudre le problème et la solution qu'il a proposée, coïncide avec l'appréciation de gens compétents en ces matières. Tout d'abord, il y a eu la réduction automatique des intérêts sur les Consolidés de 2 3/4 à 2 1/2, en vertu de la conversion faite quinze ans auparavant par M. Goschen. Il aurait mieux valu pour le crédit public, au moment de la guerre du Transvaal, que cette conversion forcée n'eût pas été décrétée si longtemps à l'avance, de même qu'on a trop ressenti l'interruption des achats des caisses publiques et la suspension de l'amortissement. Mais, en dehors de cette réduction de l'intérêt à 2 1/2 0/0, le fléchissement des valeurs dorées sur tranches est le revers de la hausse exagérée, dont elles éprouvèrent la faveur en 1894, 1896. Il n'y a pas de raison plausible pour qu'une catégorie de valeurs, fût-elle de la qualité des Consolidés, échappe à la loi de l'offre et de la demande. Or le prix n'en a plus tenté : lorsque le cours de 114 fut dépassé, les acheteurs ont fait défaut, soit que leurs ressources eussent diminué, soit qu'ils eussent trouvé des achats plus attrayants à faire. Il y a eu la concurrence des nouveaux emprunts de guerre qui se sont faits sous diverses formes et pour le placement desquels on avait cru pouvoir compter sur l'appui du marché américain, qui revendit immédiatement ce qu'il avait souscrit. Le classement des nouveaux emprunts fut lent et difficile ; le continent fit aussi des spéculations en consolidés, qui n'ont pas réussi et il s'est débarrassé à perte de ce qu'il avait acheté. Mais,à côté de ces causes connues, il en est d'autres, notamment que l'Angleterre a dépensé trop vite et d'une façon déraisonnable. Les particuliers, les municipalités, l'Etat n'ont pas été économes, ni ménagers de leurs ressources. Les impôts sont extrêmement lourds depuis quelques années, et, dans un pays où l'on s'approche beaucoup plus de la marge des ressources annuelles qu'en France, toute surcharge prolongée se fait sentir durement sur le budget des particuliers. L'Etat dépense trop ; il prélève des taxes trop lourdes ; les villes ont des besoins trop considérables et depuis qu'elles ont eu de la peine à placer leurs emprunts, elles ont eu recours à des expédients, elles ont sollicité des dépôts à intérêt ou négocié des annuités avec les compagnies d'assurances. Il y a une accumulation de dettes flottantes et de l'Etat et des communes qu'il faudra consolider. Quant

aux rentiers, ils ont pensé que les vieilles valeurs de famille rapportent trop peu dans les circonstances présentes et, au risque de perdre sur le capital, ils ont acheté des valeurs plus aléatoires, afin de trouver un intérêt supérieur.

Il est vraisemblable qu'un jour le marché des Consolidés et des autres titres anglais de premier ordre se réveillera de sa torpeur ; on a prétendu voir des symptômes de ce réveil, mais il se fera graduellement et lentement.

Le Cabinet Balfour a cédé la place aux libéraux, après avoir conservé le pouvoir pendant une dizaine d'années. Il a fait la guerre au Transvaal, toléré l'agitation protectionniste de M. Chamberlain, conclu l'alliance avec le Japon, pratiqué le gaspillage. En 1904-1905, le budget des dépenses s'élève à 175,3 millions £, alors qu'en 1894-1895 le Cabinet libéral avait demandé 110 millions £. Dans ces dix ans, la dépense en temps de paix a grossi de 65,1 millions £, c'est-à-dire de plus de 30 shillings par tête. La dette publique a augmenté de 140 millions, la taxation de 42 millions ou 53 0/0. L'arrivée au pouvoir des libéraux leur permettra-t-elle d'appliquer sérieusement leur programme qui comporte un renforcement de l'amortissement, une réduction de la dette publique, en un mot une politique rationnelle, dont l'effet sera favorable au cours des fonds publics (1) ?

Les valeurs sud-africaines ont continué à désoler leurs détenteurs ; la quantité d'or produite par le Transvaal a dépassé le chiffre atteint avant la guerre. Depuis la reprise des travaux, la teneur en or du minerai a diminué sensiblement. Il semble que la teneur moyenne,— établie officiellement pour chaque mine et sur laquelle on s'était appuyé pour capitaliser les dividendes de chaque propriété pendant toute la durée de leur existence, — n'aurait été obtenue que par sélection, par le broyage systématique du minerai riche. Celui-ci s'étant épuisé, il a bien fallu traiter le minerai pauvre. Sur trente-trois sociétés du Rand d'une exploitation ancienne, vingt-cinq accusent une diminution de teneur, huit ont maintenu la leur. Les intéressés prétendent que le rendement moyen diminue parce que, en raison de la réduction des frais, il est possible de broyer du minerai moins riche, la baisse du rendement moyen permettant, en broyant du minerai pauvre, de prolonger la durée des mines. Or on répond

(1) Le prix des Consolidés intéresse les banques et banquiers qui, de 1901 à 1904, ont dû consacrer 4.700.000 livres de leurs bénéfices à amortir les pertes résultant de la dépréciation du Consolidé.

que la réduction des frais est absorbée par la diminution du rendement et qu'il reste encore une insuffisance considérable. Les bénéfices des sociétés restent très au-dessous de ce qu'ils étaient avant la guerre.

La politique comme élément de perturbation dans les affaires et non seulement à la Bourse, à ceci de terrible,c'est que,pour la grande majorité des gens, elle survient tout d'un coup sans préparation préalable, et, une fois, qu'elle a pris possession, elle est indélogeable pour longtemps. Cette fois-ci, elle est apparue au milieu d'une reprise industrielle et commerciale, qui consolait de beaucoup de déboires antérieurs, et qui avait cependant un côté précaire, celui d'être provoquée par le désir d'anticiper l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs douaniers. La crise précédente avait été la conséquence de l'immobilisation des capitaux absorbés par l'agrandissement des usines, des entreprises de toute sorte, la conséquence de la disproportion de l'offre et de la demande. Les choses se sont modifiées depuis lors, surtout depuis que le syndicat de la houille domine le marché du combustible, que le domaine de l'électricité est dominé par deux groupes puissants, que l'industrie chimique est entre les mains des communautés d'intérêts, que l'union des aciéries prédomine dans la métallurgie. Ces groupements ne fonctionnent pas sans provoquer des cris et des gémissements de ceux qu'ils écrasent, consommateurs, acheteurs de demi-produits. Cette reprise des affaires a été accompagnée, d'une hausse de la Bourse, qui a paru exagérée et dangereuse ; les bénéfices n'ont pas grandi en proportion, et l'on a trop escompté l'avenir.

La *Gazette de Francfort*, dans une série d'articles, a constaté l'état d'effervescence d'un grand nombre de valeurs industrielles en Allemagne et signalé de bonne heure le danger. C'est le public non professionnel, les outsiders qui ont mené le mouvement La haute banque, les hommes du métier, depuis dix-huit mois, se sont tenus sur la réserve, sur la défensive. Ils ont été plus ou moins enclins au pessimisme, ils ont préféré l'abstention. Le public allemand a trouvé de grandes facilités de crédit dans les nombreuses agences de quartier des grandes banques à Berlin, dans les succursales de province, qui couvrent le pays d'un réseau serré ; il a pu acheter avec marge, en se servant du crédit de son banquier pour compléter la somme nécessaire lorsqu'il s'agissait de valeurs traitées au comptant. C'est là un des effets de la législation sur les bourses : le public allemand a spéculé beaucoup aussi à Paris, New-York, Londres. Comme il

était optimiste, qu'il ne tenait pas compte des complications de la politique, qu'il jouait sur des valeurs industrielles, négligeant les titres à revenu fixe, il a gagné beaucoup d'argent et dans ces conditions, il est très difficile de le ramener à la modération. Les grandes banques de Berlin qui jugent mieux l'ensemble de la situation, qui trouvaient le cours de nombreuses valeurs exagéré, et qui savaient que la qualité des donneurs d'ordres n'était plus aussi bonne, essayèrent de peser sur le public pour amener des réalisations, des dégagements de position. Elles sont obligées de procéder avec beaucoup de tact pour ne pas jeter leur clientèle dans les bras de la concurrence, pour ne pas créer des paniques dans un marché restreint orienté à la hausse.

La hausse du 2 janvier au 23 septembre avait été d'une dizaine de points pour les actions de banques, sauf pour le Schaaffhausensche Bankverein, qui progressa de 20 points, de 87 pour le Deutsch Luxemburg, de 120 pour l'Aluminium, de 40 pour Hamburg Amerika (cie de navigation), de 75 pour Zellstoff Waldhof.

Les événements de Russie ont touché de très près l'industrie et le commerce allemand, et celà, à beaucoup de points de vue, aussi bien pour l'exécution des affaires en cours que pour l'obtention de nouvelles commandes. Les capitaux allemands placés en fonds d'Etats, en obligations de chemins de fer, en entreprises russes de toute espèce, sont évalués à 4 ou 5 milliards de francs. Mieux renseigné à Berlin qu'à Paris, on y est moins nerveux.

Depuis le 11 septembre, la Banque d'Allemagne a élevé quatre fois le taux d'escompte :

11 septembre, de 3 à 4 %.
3 octobre, de 4 à 5 %.
4 novembre, de 5 à 5 1/2 %.
11 décembre, de 5 1/2 à 6 %.

Ce sont moins les besoins de la spéculation qui a dû procéder à des liquidations que ceux du commerce, de l'industrie et aussi ceux de l'Empire, qui agissent ; l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs douaniers au 1er mars 1906, les retraits de capitaux français, la répercussion du renchérissement de l'argent à New-York, où il a valu jusqu'à 27 %, ont exercé de l'influence sur le marché financier allemand, qui a subi aussi le contre-coup des événements de Russie. Les agriculteurs, croyant que les surtaxes douanières amèneront la hausse des prix, ne se pressent pas de vendre leurs produits, sur lesquels ils se font donner des avances ; les importateurs veulent profiter du délai avant le

1er mars 1906, pour forcer les entrées de marchandsies en Allemagne, de même, les fabricants cherchent à exporter le plus qu'ils peuvent : tout ce mouvement d'affaires un peu artificiel rend plus intense le recours au crédit à la Reichsbank, et dans les grands établissements allemands.

Le gouvernement allemand a soumis au Reichstag, un projet de loi autorisant la Banque d'Allemagne à émettre des billets de 50 et de 20 M. C'est une modification plus profonde qu'on ne le croirait, à première vue, à la législation de 1873 et de 1874, sur l'émission fiduciaire. Lorsque l'Allemagne procéda à la réforme monétaire après 1871, elle se trouva en présence d'un véritable chaos, d'une multiplicité de signes monétaires. Afin de rompre avec le passé, on décida de n'admettre aucune coupure inférieure à 100 M. pour les billets de banque. Toutefois, afin de mobiliser dans une certaine mesure, les 120 millions de marks, enfermés dans le trésor de guerre de Spandau, on décida l'émission de certificats de Caisse de l'Empire de 50, de 20 et de 5 M., jusqu'à concurrence de 120 millions de marks ; ces certificats de Caisse sont un véritable papier-monnaie, tandis que les billets de banque sont régis par une législation spéciale. On se propose de retirer les coupures de 50 M. des *Reichskasessenscheine*, lesquels ne seront plus que de 20 et de 5 M., afin de faire une place aux billets de 50 M. de la Reichsbank. L'effet de la mesure sera de déplacer de l'or et de le faire entrer dans les coffres de la Banque, dont l'encaisse grossira. C'est là un avantage indirect ; mais, d'autre part, y a-t-il lieu de diminuer la saturation d'or de la circulation intérieure ? N'obéit-on pas à des préoccupations politiques ? Il y a une dizaine d'années, M. Goschen se fit, en Angleterre, l'avocat de billets d'une livre sterling, en vue d'augmenter l'encaisse de la Banque par un déplacement d'or, mais son agitation n'aboutit pas. La modification que va subir la législation allemande ne porte que sur la composition de la circulation fiduciaire. Elle n'en altère pas les conditions essentielles ; le cadre n'en change pas.

Au mois d'avril a eu lieu l'émission de l'emprunt allemand de 300 millions de marks à 3 1/2 0/0. L'Empire est revenu au type 3 1/2 % qu'il avait abandonné depuis 1890, lorsqu'il émit du 3 % à 87, suivi en 1891, d'un emprunt 3 % à 84, en 1892 à 83,60, pour en placer en 1903 à 92. Le classement du 3 % a laissé à désirer et c'est pour cela qu'on s'est décidé, après avoir tâtonné, à revenir au 3 1/2 %. Le prix d'émission des 3 1/2 % anciens avait été de 101,10. Le nouvel emprunt a été cédé au Syndicat à 100,50.

On s'est demandé comment empêcher les souscriptions de spéculation pure, les grossissements des demandes et comment favoriser le classement le meilleur et le plus rapide. On ne peut exclure la spéculation qui a pour fonction de porter une partie de l'emprunt jusqu'à ce que l'épargne l'ait absorbé. On a fait une différence de 0,10 % au profit de ceux des souscripteurs qui consentiraient à bloquer les titres attribués, lors de la répartition, pendant six mois et à les laisser inscrire dans le grand-livre de la dette, au nominatif.

Parmi les phénomènes économiques, sur lesquels nous avons attiré l'attention de nos lecteurs, il y a la concentration croissante de l'industrie de la banque en Allemagne. Les dix grandes banques de Berlin, à la fin de 1904, comptaient 53 filiales, 166 *Depositenkassen* (agences), 12 commandites ; cinq d'entre elles avaient 52 banques affiliées, 147 filiales, 256 agences, 18 commandites ; elles avaient absorbé 49 banques privées, 24 banquiers, elles avaient des communautés d'intérêt avec 20 autres. Le capital de la Deutsche Bank et de ses vassaux était 649 millions, de la Diskontogesellschaft de 548, de la Dresdner Bank de 245, du Schaaffhausensche Bankverein de 244, de la Darmstaëlter de 232 millions. On a dit de grandes institutions financièes allemandes, qu'elles étaient devenues des marchés indépendants et des sortes de monts-de-piété pour la spéculation.

L'industrie houillère dans le district minier de Dortmund présente, depuis un an et demi, des vicissitudes du plus haut intérêt. A côté d'incidents dramatiques comme la grève qui engloba 195.000 ouvriers et qui menaça une partie des établissements industriels dans leur approvisionnement de la matière première la plus indispensable, à côté de la tentative de l'Etat prussien de se rendre maître, par le rachat des actions, d'un grand charbonnage comme celui de l'Hiberma, à côté d'essais de législation nouvelle pour réglementer le travail dans les mines, pour empêcher l'abandon de certaines exploitations, pour limiter l'obtention de concessions minières, l'attention a été attirée par les problèmes d'ordre économique qu'a soulevés le nouveau contrat réglant les conditions d'existence du Syndicat rhénan westphalien. Afin de gagner les outsiders, il fallut faire de grandes concessions ; de même pour les mines appartenant à des usines métallurgiques. Il a fallu substituer de nouvelles règles qui ont produit des conséquences inattendues, modifié la relation respective des mem-bres du syndicat, rendu la lutte pour la vie plus difficile, fait disparaître un certain nombre de mines pauvres, diminué les

bouchés habituels, amoindri, en général, la confiance dans la formule du syndicat.

Dans l'industrie moderne, il faut tenir compte, à côté de la constitution des trusts ou des cartels d'entreprises unitaires, de la tendance à la formation d'organismes mixtes, embrassant les phases diverses de la production et possédant tous les éléments nécessaires depuis la matière première jusqu'à l'outillage permettant la transformation en produit achevé ; or, ces organismes mixtes peuvent, par certaines de leurs parties, entrer dans des syndicats formés par des entreprises d'une même branche ; en ce cas, leur présence donne naissance à des complications. De même à l'intérieur d'un syndicat, si bien ordonné qu'il soit, le fait que tous les membres ne sont pas également puissants, mais que tous ont besoin d'étendre le plus possible leur production afin d'utiliser davantage l'outillage, de diminuer le prix de revient, amène, à son tour, des modifications.

Parmi les opérations financières considérables de l'année, il faut citer la vente faite par la Société internationale de Forage à un syndicat embrassant quelques-unes des plus grandes entreprises minières et métallurgiques du Rhin et de Westphalie, de 250 champs carbonifères reconnus, pour une somme de 35 millions de marks.Cette société de forage n'a qu'un million de marks de capital,dont le Schaaffhausenscher Bankverein possède 800.000 marks et le directeur général Raky, fondateur de l'entreprise, 200.000 marks. Elle a eu de la chance que la loi Gamp sur le droit de recherche et les concessions minières n'ait pas été votée dans son texte primitif. Cette loi va gêner les sociétés privées, qui se montraient infatigables dans la recherche de nouvelles veines. Là où, d'après les calculs et des essais, on espérait trouver des richesses minérales, les sociétés de recherches plantaient leur outillage et s'assuraient des droits de recherches.

Dans le courant de 1905,les trois grands marchés sidérurgiques de l'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Angleterre, ont été à la hausse et ce mouvement a exercé ses répercussions en France et dans d'autres pays, avec moins d'ampleur peut-être en France, qui forme un marché isolé. On a rarement vu une pareille unanimité. Le marché allemand, qui est le baromètre de la sidérurgie européenne, a enregistré des affaires très considérables à l'intérieur et pour l'exportation. Le *Times* a constaté que l'amélioration, dans cette branche si considérable de l'industrie moderne, se retrouvait dans les différents pays et dans les différentes branches de la sidérurgie. Elle ne résulte pas d'une cause uni-

que, elle n'est pas due à la conclusion de la paix entre la Russie et le Japon : la force de la situation, c'est que les fabriques et les usines ont été remplies d'ordres pour toutes les sortes de produits. En dehors de la paix, bien des facteurs ont été en jeu : les compagnies de chemins de fer doivent compléter leur matériel roulant, refaire la voie, entreprendre des travaux d'entretien, d'amélioration qu'on avait retardés durant les périodes de dépression. L'acier rencontre un emploi croissant dans les opérations ordinaires de la construction et du bâtiment. Il y a une sorte de concurrence tacite entre ceux qui ont des travaux à faire exécuter. Au lieu de profiter des bas prix, on laisse aller les choses et lorsque la reprise des affaires s'est fait sentir tout d'un coup, on ne sait pas du tout d'où elle est venue. Ce qui l'a facilitée, cela a été le bon marché du combustible et l'absence de conflits avec les ouvriers en Angleterre. Mais ces conditions peuvent se modifier.

L'année 1905 marquera parmi les plus tristes de l'histoire contemporaine de la Russie. Comme beaucoup de guerres malheureuses, dans lesquelles se sont révélés au grand jour les faiblesses, les impérities, le manque d'organisation de certains départements de l'Etat, la guerre d'Extrême-Orient, en affaiblissant le prestige du gouvernement et du principe d'autorité, a laissé le champ ouvert aux menées révolutionnaires et à l'explosion des aspirations libérales. Tandis que le parti révolutionnaire était bien préparé, qu'il avait un plan d'action, des états-majors et qu'à côté des moyens violents, il comptait employer la grève, la désorganisation des services publics, l'appel aux déposants des Caisses d'épargne, l'appel aux contribuables, les éléments libéraux, d'accord sur la nécessité des réformes, d'accord en apparence sur certaines formules d'une application pratique très difficile, n'ont pu sortir d'une attitude de frondeurs, de critiques, et ils n'ont pas réussi à apporter, au comte Witte l'appui nécessaire. Toute une série d'événements ont obligé le souverain à faire des concessions, qui, accordées spontanément, eussent calmé l'agitation. La route parcourue en 1905, a abouti à l'octroi des libertés fondamentales (liberté de conscience, liberté de réunion, liberté de la presse, garantie de la liberté individuelle), avec l'élection d'une assemblée représentative. Mais les passions sont déchaînées, les parties de l'Empire dans lesquelles l'élément russe ne prédomine pas, sont dans un état voisin de l'insurrection : des mutineries militaires, des soulèvements de paysans, des actes de guerre civile, mettent le gouvernement en présence de diffi-

cultés inconnues. A côté de la résistance qu'il doit opposer aux revendications extrêmes, il lui faut lutter contre la réaction, qui voudrait annihiler les concessions faites. La Russie présente un mélange de gens aux idées les plus avancées et de masses ignorantes ; une petite minorité réclame des mesures qui sont absolument incompatibles avec l'état de l'industrie, avec les conditions de la production ouvrière, en même temps que, sur certains points, les paysans veulent déposséder le propriétaire foncier.

Jusqu'à la paix de Portsmouth, la fermentation a été contenue : tout au moins, elle n'apparaissait pas dans toute son intensité. La fin de l'année n'apporte pas la fin des troubles. M. Witte, entouré de collaborateurs parmi lesquels se trouvent des hommes de grand mérite et de grande compétence, s'efforce d'accomplir la mission qui lui est échue, d'assurer l'évolution libérale, l'accomplissement des promesses contenues dans le manifeste du 30 octobre et aussi, de rétablir graduellement l'ordre. Les excès révolutionaires aboutissent à des représailles ; les journées de juin ont succédé aux journées de février en 1848, et un pays finit toujours par retrouver l'ordre et la sécurité dont il a besoin pour vivre.

Toutes les perturbations dont la Russie a souffert, ont laissé leur empreinte sur les diverses manifestations de la vie économique et financière. Elles ont aggravé les maux résultant de la guerre : celle-ci seule n'aurait pas ébranlé le crédit de la Russie à l'étranger dans la même proportion que l'ont fait les troubles intérieurs. Les adversaires de la Russie se sont livrés à des attaques contre ses finances avec un redoublement d'acharnement, dont l'avenir fera justice. Les Wolff, Martin, Ballod, de Manthé, etc., etc., dans la presse anglaise, allemande et française, ont prédit la banqueroute, la nécessité de réduire les intérêts de la dette extérieure devant l'impossibilité de contracter de nouveaux emprunts à l'étranger.La Russie a rencontré quelques défenseurs. convaincus, qui ont mis en lumière, tout d'abord, le fait que l'accroissement de la dette depuis 1894 était dû à des rachats de chemins de fer, à l'exécution de grands travaux publics comme le chemin de fer transsibérien, et aussi à l'achèvement de la réforme monétaire pour laquelle il avait fallu constituer de gros stocks d'or. Une partie des travaux publics a été payée par les excédents des budgets ordinaires, la politique financière tendant à constituer de fortes réserves de trésorerie. La gestion des finances russes a été sérieuse dans la période 1887-1905 : elle a fourni

au Trésor la première mise de fonds pour la guerre contre le Japon, guerre dont le coût n'est pas encore bien établi et que l'on estime à 1.300 ou 1.400 millions de roubles. Pour le reste, la Russie a eu recours à l'emprunt, qui lui a donné 1.210 millions de roubles pour un capital nominal emprunté de 1.281 millions (1) exigeant un service annuel de 59,8 millions de roubles.

Trois emprunts extérieurs d'un capital nominal de 681 millions et quatre emprunts intérieurs d'ensemble 600 millions, ont été conclus par la Russie. Deux emprunts intérieurs 5 0/0 sont à longue échéance ; le reste se compose de bons du Trésor 3.60 0/0 et 5 0/0 ; deux emprunts étrangers sont en bons du Trésor 5 0/0, dont l'un à courte échéance ; un emprunt est en 4 1/2 avec des conditions de remboursement spéciales. Il n'a plus été émis d'emprunt en France, en dehors des 800 millions de francs de bons du Trésor 5 0/0, placés en mai 1904. A deux reprises, des négociations ont été entamées : la première fois, en mars, avec le groupe français: la perte de Moukden en a empêché la conclusion; la seconde fois, en automne, après la paix, avec un groupe international, où figuraient les banquiers français, anglais, allemands, américains en vue d'un grand emprunt de liquidation 4 0/0. Les événements intérieurs, la grève des chemins de fer, qui a retenu prisonniers à Saint-Pétersbourg les financiers, ont entravé la signature du contrat et la Russie a dû faire face avec ses propres ressources aux nécessités de l'heure présente. Le change russe a résisté à la pression exercée par la guerre, le marché des fonds russes a fait preuve d'une solidité inespérée jusqu'au moment où la situation intérieure a inspiré des inquiétudes plus sérieuses: l'interruption des communications régulières par chemins de fer, par poste et par télégraphe, a jeté l'émoi au dehors ; en supprimant les nouvelles de Russie, on ouvrait la porte aux paniques à l'étranger. A l'intérieur, la peur a gagné beaucoup de gens, qui ont fait sortir leurs capitaux de Russie, la Bourse de Saint-Pétersbourg, abandonnée à elle-même, a passé par des séances d'effondrement, auxquelles ont succédé des reprises. Il semble que, comme cela se produit presque toujours en pareille circonstance, la baisse des fonds nationaux placés à l'étranger a été suivie d'achats de rapatriement.

La politique de la Banque de l'Etat a été de grossir son en-

(1) Voir Helfferich. Dias Geld im russich. japanischen Kriege.

caisse, ou de ne procéder qu'avec mesure le plus longtemps possible à l'émission des billets de crédit.

	OR A LA BANQUE ET CHEZ SES CORRESPONDANTS	CIRCULATION FIDUCIAIRE
1er janvier 1904..... Millions de roubles	902	579
1er janvier 1905..... »	1.026	856
1er octobre 1905..... »	1.166	1.095

L'or a reflué vers la Banque, par suite de l'accroissement de l'émission fiduciaire. Il a quitté les canaux de la circulation intérieure qui en étaient saturés (683 millions de roubles à la fin de 1904).

Quant aux fluctuations des valeurs russes, le tableau ci-dessous permet d'en suivre le mouvement. Nous mentionnerons qu'en 1882, le 4 0/0 russe a valu 67.20, qu'en 1897 il a atteint le pair, que de 1901 à 1903, il a oscillé entre 98 et 103.50, pour fléchir de nouveau vers la fin de 1903.

	3 0/0	4 0/0
1er février 1904. Avant la rupture russo-japonaise	82 20	99 »
8 février. Torpillage du *Cesarevitch*, du *Pallada* et du *Revitsan*, à Port-Arthur	73 »	98 »
15 juin. Défaite de Vafanghou	73 85	91 05
25 juillet. Défaite de Tachekiao	73 20	93 40
10 août. Désastre de la flotte à Port-Arthur.	74 75	93 70
5 septembre. Défaite de Liao-Yang	75 50	91 60
4 janvier 1905. Chute de Port-Arthur	74 10	89 »
22 janvier. Journée révolutionnaire à Pétersbourg	70 »	85 »
6 mars. Bataille de Cha-Ho	74 15	86 50
10 mars. Chute de Moukden	73 60	81 »
1er juin. Désastre de Rodjesvensky à Tsousima.	73 »	87 25
5 juillet. Révolte du *Kniaz-Potemkin*	72 90	85 80
30 août. Signature de la paix à Portsmouth...	74 20	88 85
7 septembre. Avant l'incendie de Bakou	81 90	94 »
30 octobre. Grève générale en Russie	75 »	88 50
5 novembre. Emeute de Cronstadt	76 10	89 80
27 novembre. Soulèvement de Sébastopol....	71 »	86 25
5 décembre. Grève générale. Suspension des communications de toute nature	67 50	77 »
10 décembre. Bruits de reprise des communications	69 40	80 50

Parmi les incidents les plus remarquables de l'année 1905, il faut placer l'ébranlement causé au marché des sucres à Paris,

par l'impuissance de M. Jaluzot, directeur gérant des grands magasins du *Printemps*, à remplir ses engagements à la hausse, impuissance qui entraîna la déconfiture de plusieurs firmes très respectées de courtiers et de commissionnaires, et ensuite, par le suicide de M. Cronier, président de la *Société des Raffinerie et Sucrerie Say*. Ces deux grands spéculateurs, qui opéraient séparément sur la place de Paris, à Hambourg et ailleurs, avaient été l'un et l'autre trompés dans leurs prévisions sur ce que serait la récolte de 1905. La campagne sucrière de 1904 avait été marquée par une réduction dans la récolte betteravière, qui favorisa la hausse des sucres ; M. Jaluzot crut que le déficit de cette récolte se reproduirait en 1905, il s'engagea prodigieusement au-dessus de ses forces et succomba comme tout auteur d'une tentative d'accaparement. Ce n'était pas la première fois qu'il se livrait à des spéculations en marchandises ; il y a quelques années, un commissionnaire, qui était vendeur à découvert contre M. Jaluzot acheteur, le dénonça pour contravention à l'article 419 du Code pénal français (accaparement de marchandises) ; il y eut un débat à la Chambre, des poursuites qui aboutirent à un non-lieu. Cette fois-ci, M. Jaluzot fut moins heureux, il entraîna dans sa chute le magasin qu'il avait fondé, transformé en société en commandite par actions ; grâce à l'intervention des grandes institutions de crédit, la faillite fut évitée au *Printemps*, le capital social fut reconstitué après que les actions ordinaires eurent été réduites pour amortir les pertes et après la souscription d'actions de priorité. Le *Printemps* avait été doté d'un rayon d'épargne et de dépôt, ce qui eut l'inconvénient de l'exposer à un run, tout comme une caisse d'épargne, et, de plus, il exploitait une sucrerie, appartenant à une société anonyme. Cette adjonction de la banque et de l'industrie sucrière à un magasin de tissus, modes et bimbeloterie, fut funeste. Aujourd'hui, le Printemps reconstitué, fonctionne sous la direction de M. Laguionie. L'autre accident, le suicide de M. Cronier, est un événement de plus grande envergure. M. Cronier a été, dans sa branche, un homme très remarquable. Ayant fait toute sa carrière dans l'entreprise Say, il passait pour une sorte d'oracle sur les sucres ; son rôle dans l'abolition des primes sucrières et dans les coulisses de la Conférence de Bruxelles, a été considérable. C'était de sa part un acte de désintéressement, que de contribuer à faire tomber la barrière douanière qui isolait le marché français et de le soumettre à l'influence du marché universel, pour les sucres. La manipulation d'un marché isolé, fermé, est bien plus aisée et

plus lucrative. M. Cronier, qui inspira dans sa vie de la méfiance à quelques rares personnes, dont l'une le qualifia du nom de « Soubeyran des sucres », avait été nommé, après la mort de M. Henri Say, liquidateur de l'entreprise industrielle H. Say et Cie, transformée en société par actions, dont il était devenu le président, en même temps que celui de la *Société des Sucreries d'Egypte*, formée avec diverses entreprises sucrières en Egypte. M. Cronier, comme on l'apprit après sa mort, faisait d'immenses spéculations et sur les sucres, et sur les mines d'or, et sur les actions de ces diverses sociétés. En 1905, il avait acheté, à l'insu du conseil d'admonistration de la Société des Raffinerie et Sucrerie Say, 1.400.000 sacs de sucre raffiné. Afin de soutenir ces opérations, afin de combler des trous, afin de permettre aux Sucreries d'Egypte de payer des dividendes, M. Cronier puisa dans la caisse de la Société 26 millions de francs, il s'appropria le produit de l'escompte de traites tirées par la liquidation Say sur les Sucreries d'Egypte pour une vingtaine de millions de francs. Les traites sur les Sucreries d'Egypte ont été prises par la haute banque parisienne et quelques établissements étrangers. Si les institutions de crédit n'ont pas été prises dans les faillites, cela tient à ce que M. Cronier avait interdit à ses courtiers de présenter ses effets à l'escompte chez elles. On a dit que le déficit laissé par M. Cronier ateindrait une centaine de millions de francs. La Bourse des sucres fut tout à fait désorganisée par des pertes énormes. L'abondance de la récolte betteravière aidant, les cours furent précipités à 20 fr. 25 pour les roux, 24 francs pour les blancs, prix très inférieurs aux prix de revient des sucres. Les opérations à la hausse de Jaluzot et Cronier, avaient eu pour conséquence de faire conclure par les fabriques, des marchés à livrer en betteraves pour la campagne présente, à des prix très élevés ; après la débâcle, a surgi la question de l'exécution des contrats entre les fabricants et les paysans. On a demandé l'assistance de l'Etat, celle de la Banque de France, mais on a conseillé aux intéressés de s'entendre entre eux.

Toutes les fois qu'un accident interrompt le développement harmonieux et paisible de la vie des sociétés par actions, il surgit une foule de projets pour obliger les membres des conseils d'administration à mieux remplir leurs fonctions, à contrôler plus sévèrement, à surveiller plus assidûment. Ce sont des gens bien intentionnés qui soulèvent la question des réformes indispensables que le législateur devrait se hâter de voter. Lorsqu'on les étudie d'un peu près, on voit qu'elles sont d'une applica-

tion très difficile et que l'effet en sera vraisemblablement nul. On a demandé de restreindre le nombre de parents ou d'alliés qui pourraient faire partie du même conseil ; on a demandé de limiter le nombre d'entreprises dans le conseil desquelles le même personnage pourrait figurer ; on a voulu réduire le nombre des administrateurs d'apparat qui figurent à titre d'ornement ; on a cherché par quels moyens on pourrait forcer les administrateurs à s'occuper sérieusement de l'affaire ; la nécessité de posséder un certain capital sous forme d'actions servirait-elle de garantie de bonne administration ? D'autre part, on fait observer que l'on ne doit pas trop exiger du conseil d'administration, on suggère de laisser aux statuts, au contrat de la société la détermination des attributions du conseil et qu'il faudrait épargner au législateur le souci de le faire. Les règles fixées dans les statuts seraient inscrites sur le registre du commerce, là où il existe, et la publication en serait obligatoire. Les statuts devraient fixer le nombre minimum des vérifications. Mais avec la multiplicité des sociétés par actions, avec la diversité de leur objet, il est très difficile de poser des règles rigides. On rencontre des légistes allemands qui mettent en garde contre l'abus de la publicité, alors que toutes les autres formes d'entreprises peuvent s'envelopper de discrétion et de mystère. Et puis, il y a la responsabilité des administrateurs en cas de faute lourde, s'ils n'ont pas déployé le souci, l'attention d'un bon commerçant.

Il y a tant d'éléments complexes qui entrent dans la gestion et la surveillance des intérêts sociaux, que l'on peut désespérer de trouver la formule satisfaisante. Généralement, le conseil d'administration obéit à l'impulsion de deux ou trois personnalités, lorsque ce n'est pas un dictateur qui impose sa volonté, et là l'impuissance du législateur est certaine, à moins qu'il n'introduise partout la surveillance gouvernementale, sous forme d'un commissaire. Dans quelques pays, on a cherché à mettre un frein aux spéculations personnelles des directeurs et des administrateurs, en interdisant l'ouverture des crédits. Mais toute mesure de ce genre peut être déjouée et tournée. De l'énergie de la part des actionnaires dans la défense de leurs intérêts, de la clairvoyance de leur part, voilà ce qu'il faudrait, mais non pas des chicanes, des entraves à l'essor de la société. Mais que peut-on espérer, lorsque les particuliers eux-mêmes se montrent légers et insouciants. Il suffit de mettre à exécution les lois existantes sans en créer de nouvelles, et surtout il faudrait voir si la proposition de soumettre les compagnies par actions au régime de la

loi ordinaire ne serait pas la plus utile. C'est une idée d'économiste, elle a peu de chance d'être accueillie.

En France, on a voulu faire édicter des lois spéciales pour réglementer les banques de dépôt — il en a été de même en Allemagne. Mais heureusement, on n'a rien fait dans cet ordre d'idées. On a demandé que les banques recevant des dépôts pour un chiffre supérieur à la moitié du capital social et qui font des opérations de commerce, fussent tenues de publier des bilans trimestriels, comme si c'était là une panacée. Les plus beaux bilans sur le papier ne signifient pas grand chose (1).

La législation belge sur les sociétés par actions a été assez libérale pour déterminer l'adoption de la Belgique comme siège de nombreuses sociétés anonymes. Mais on a reconnu qu'il y avait des modifications à introduire dans la loi, et un projet a été soumis, en 1904, au Sénat belge qui lui a consacré de longues délibérations, l'a voté, en troisième lecture, le 16 juin 1905, et c'est à la Chambre des députés, dans sa prochaine session, à l'examiner.

Le ministre de la Justice, M. Van den Heuvel, a fort bien défendu son projet ; en matière privée, il n'est pas partisan de l'intervention de l'Etat et adversaire de toute entrave inutile. Les dispositions nouvelles concernent les émissions, les apports, les bilans, les obligations, les pénalités.

La loi belge exige pour la fondation d'une société au moins sept personnes, la souscription du capital entier, le versement de 10 0/0 sur chaque action non d'apport, enfin un contrat par devant notaire. La nouvelle loi demande que dans l'acte de fondation, des indications soient données sur la nature et l'importance des apports autres qu'en espèces, les conditions dans lesquelles ils sont faits, le nom des apporteurs, sur les modifications subies dans les cinq dernières années par les immeubles apportés, sur les hypothèques qui frappent ceux-ci, les conditions concernant les droits apportés en option, le montant approximatif des frais encourus ou des promesses faites. On n'a pas voulu porter de 10 à 20 0/0 le montant à verser sur les actions.

Des innovations sont introduites sur ce que l'acte de fondation

(1) Voir aussi une proposition de loi concernant les commissaires des comptes qu'on veut transformer en des espèces de fonctionnaires publics. En Angleterre, il existe des spécialistes pour vérifier la comptabilité des compagnies, ils s'acquittent très honnêtement de leur tâche et n'hésitent pas à signaler les incorrections qu'ils ont découvertes, à l'attention des intéressés.

doit indiquer, l'adresse des fondateurs, le but de la Société, etc. Les mêmes indications doivent se trouver dans les prospectus. Le prospectus est obligatoire en cas d'émission publique des actions ; le prospectus doit être inséré aux annonces du *Journal officiel*, dix jours avant l'émission. Les mêmes indications et la même procédure sont imposées en cas d'augmentation du capital. Le législateur s'est refusé à créer un bureau chargé de vérifier l'exactitude des indications fournies au public : ce serait donner une estampille officielle.

La législation belge (tout comme celle de France) exige que les actions d'apport, parts de fondateurs restent à la souche pendant les deux premières années ; la cession n'en est possible que par acte notarié ; les négociations de Bourse sont interdites. Ces actions et parts deviennent négociables dix jours après la publication du second bilan. M. Rosenthal, dans l'*Actionnaire francfortois*, considère que cette disposition est très importante : jusqu'ici, la facilité pour négocier les actions d'apport et les parts de fondateurs a stimulé l'activité des financiers. Une erreur est beaucoup plus facile en matière d'apport. On a décliné de créer des réviseurs d'apport. On a rendu impossible, en Belgique, la constitution de Sociétés civiles qui acquerraient les parts de fondateur et les actions d'apports. On croit, qu'à l'avenir, les fondateurs voudront avoir plus d'argent comptant et moins de papier.

On a cru que la nouvelle législation poussait à la concentration des entreprises.

Dans le cours de la délibération, on s'est occupé des cumuls de places d'administrateurs. On aurait voulu introduire des règles limitatives. On a répondu que, pour certaines branches comme les tramways, il y avait des spécialistes, et qu'aussi un capitaliste, actionnaire dans plusieurs sociétés, doit avoir le droit de surveiller ses affaires.

A l'avenir, les administrateurs pourront être obligés, en dehors de la caution fournie en actions de l'entreprise, de déposer des titres de rente belges. En cas de modification des statuts, il faudra publier le texte complet et non plus des phrases difficiles à comprendre. Le législateur a renoncé à imposer un bilan-type. L'inventaire de la fortune sociale devra indiquer les engagements des directeurs, administrateurs, envers la société. La liste des valeurs appartenant à la société devra être publiée à la suite du bilan.

Les droits des obligataires ont été étendus et mieux réglés. La sanction pénale concernant les fraudes a été renforcée.

La situation des affaires aux Etats-Unis a été bien meilleure en 1905 : l'activité industrielle a été considérable, notamment pour la métallurgie, qui a reçu de grosses commandes. Le trafic des chemins de fer, des télégraphes, donne de fortes plus-values, la récolte a été bonne. La tension du marché monétaire s'explique en partie par les besoins de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et aussi par ceux de la spéculation. L'argent au jour le jour a valu jusqu'à 28 % l'an. Le système monétaire manque d'élasticité, c'est la conséquence des conditions d'émission gagée sur les titres de la dette publique. Il y a de gros syndicats qui travaillent le marché ; la hausse s'est faite sur des valeurs de chemins de fer, sur certaines valeurs industrielles. Cet état de choses n'est pas sans danger. *Les trust companies* ont moins de ressources liquides, leurs dépôts ont diminué de 60 millions de dollars ; quant aux banques nationales, leurs avances ont augmenté de 245 millions, leur encaisse a diminué. Le public n'aide toujours pas les professionnels à se débarrasser de leurs titres.

Dans nos revues du *Marché Financier*, nous avions signalé le mélange d'opérations d'assurance et de finance que l'on rencontrait dans quelques-unes des plus grandes compagnies d'assurances sur la vie américaines.

Après avoir connu des périodes de grandeur, les principales compagnies américaines ont subi en 1905 une crise, dont les effets ne se sont pas traduits par la baisse des actions, parce qu'elles n'ont pas d'actions ou si elles en ont, elles sont toutes en mains fermes. Cette crise a eu une origine relativement banale et mesquine ; elle est née d'une querelle domestique entre le président de l'*Equitable* et le vice-président qui était le fils du fondateur. Au cours de la querelle, on s'est aperçu que certains reproches avaient une portée morale, pour ne pas dire pénale. L'émotion fut grande, la machine gouvernementale a été mise en branle, l'inspecteur de l'Etat dut se livrer à une enquête, en même temps qu'un comité des administrateurs de l'Equitable examinait la situation et constatait de sérieux abus de pouvoir. Une fois l'opinion publique en éveil, la législature de l'Etat de New-York intervint à son tour, une commission sénatoriale procéda à une enquête, elle fit comparaître les principaux fonctionnaires de l'Equitable, de la *New-York*, de la *Mutual-Life*. Il ressort des dépositions que l'on s'est partagé sous forme d'appointements, des sommes énormes, inouïes, que de plus on ne se gênait pas pour se livrer à des jeux d'écriture et qu'on était en relations intimes,

étroites avec la haute finance américaine. D'une part, on participait aux syndicats de lancement des affaires nouvelles auxquelles on facilitait l'accès du coffre-fort de la société d'assurances ; d'autre part, on venait en aide aux combinaisons de la haute finance américaine, en mettant à sa disposition des sommes très considérables par l'intermédiaire d'établissements de dépôts (trust companies) créés, administrés, patronnés par le personnel des Life Insurance companies.

D'où provenait tout cet argent disponible ? De l'accumulation des capitaux versés annuellement par les assurés. L'intimité des chefs de la haute banque avec les compagnies d'assurances, cette chasse forcenée aux capitaux en Europe, cette création des sociétés diverses, dont les titres entraient dans le portefeuille des compagnies avaient éveillé l'attention sur ce qu'il pouvait y avoir d'artificiel et de précaire dans le développement des compagnies. Le président d'une des plus grandes compagnies a dit : « American Life insurance is not on trial, but American Life insurance management is. » La crise actuelle peut donc avoir de bons résultats, si l'on modifie les méthodes défectueuses, si l'on fait les améliorations indispensables.

Nulle part, les vicissitudes dans la fortune et le revenu des particuliers ne sont aussi grandes qu'aux Etats-Unis, nulle part la vie n'y est exposée à autant de dangers. Il est donc naturel que l'assurance sur la vie y ait été plus développée qu'ailleurs. On a estimé le nombre des personnes assurées dans 90 compagnies américaines à dix millions qui paient annuellement 500 millions de dollars pour une assurance de 12 millions de dollars. A la fin de 1904, en laissant de côté les assurances ouvrières et les assurances des sociétés fraternelles, il y avait en cours 5.050.000 polices d'assurances sur la vie, le montant assuré dépassait 10.235 millions de dollars, soit en moyenne 2.000 dollars par police. La moitié du total de 51 milliards de francs incombe à la New-York Life. à la Mutual Life, à l'Equitable (1).

L'accumulation de capitaux, dépassant les engagements légaux

---

(1) Le système des mutuelles a le mieux réussi. Il est ainsi nommé parce que les porteurs de police prennent part à l'administration de la compagnie et s'en partagent le surplus avec les directeurs élus par eux. La grande habileté du fondateur de l'Equitable a été de constituer une entreprise aussi énorme avec un capital-actions insignifiant, 100.000 dollars, dont le dividende fut limité à 7 0/0. Mais la possession des actions assurait une autorité dictatoriale.

et qu'on a représentés comme appartenant à certaines catégories d'assurés a constitué une tentation ; il y a eu des divergences d'opinion et de conduite, et, à défaut de main-mise sur les capitaux, on s'en est servi pour faire des affaires, des spéculations, pour distribuer des appointements énormes.

Le prix de revient de l'assurance aux Etats-Unis est élevé. Le revenu des compagnies est estimé à 580 millions en 1904. Voici l'emploi donné à cette somme :

	MILLIONS DE DOLLARS	0/0
Déboursé aux assurés, annuités	240	41,4
Frais d'administration	127	21,4
Taxes	11	1,9
Recettes nettes	202	34,8
	580	100

Les frais d'administration ont été de 22 0/0 aux Etats-Unis, de 19 0/0 en Angleterre, 10 en Allemagne des sommes reçues.

Les trois cinquièmes des dépenses proviennent de commissions sur les nouvelles affaires et des dépenses d'agence. C'est le résultat de la mégalomanie, du désir d'écraser les concurrents et de la nécessité de forcer les affaires.

En 1904, les 25 principales compagnies américaines ont contracté pour 1.250 millions de dollars de nouvelles polices ; les primes à payer ont été d'environ 50 millions, les frais ont représenté 86 0/0 ; il y a deux ans, le coût avait été de 70 0/0 des primes de la première année. Quelques compagnies paient déjà la totalité de ce qu'elles encaissent. Beaucoup de polices sont abandonnées après un ou deux versements ; c'est une perte sèche pour l'assuré, un bénéfice douteux pour la compagnie. L'agent, le médecin, l'homme de loi ont seuls bénéficié (1).

Quant au remède, quel sera-t-il ? Y aura-t-il une réglementation fédérale, commune à tous les Etats de l'Union ? Un arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis a déclaré que l'assurance n'était pas du commerce, c'est-à-dire que le Congrès ne pouvait légiférer, mais il peut y avoir un arrêt en sens contraire. Quant à l'inspection telle qu'elle fonctionne actuellement aux Etats-

(1) On attribue de 50 à 75 % de commission sur le montant de la prime de la première année et ensuite 5 0/0 lors du paiement des primes subséquentes, tant que les polices faites par les agents restent en vigueur.

Unis, elle laisserait à désirer. Il faut que l'opinion publique demeure en éveil et qu'elle oblige le surintendant des assurances d'agir (1).

Dans le courant de décembre 1905, le métal argent a atteint à Londres, le cours de 30 pence 5/6 ; à New-York celui de 65 cents par once de 31 grammes, soit environ 3 fr. 43 ou pour 1 kilogramme, 109 fr. 50. Cette hausse du métal a coïncidé avec la mise en vigueur de la réforme monétaire au Mexique (la valeur de la piastre a été fixée à un demi-dollar ou 2 fr. 59). La reprise de l'argent est due à des causes multiples, à la guerre d'Extrême-Orient, aux opérations du gouvernement indien. Dans l'Indo-Chine, la piastre mexicaine a cessé d'avoir cours légal à partir du 1er janvier 1906. L'introduction de monnaies d'argent étrangères est interdite, afin d'assurer l'assainissement de la circulation et créer une circulation monétaire locale.

ARTHUR RAFFALOVICH.

---

(1) Les compagnies n'hésiteront pas à se défendre. Elles ont l'habitude du terrain politique. Au cours de l'enquête qui se poursuit à New-York, le président de l'une des grandes compagnies a reconnu qu'il avait versé trois contributions au fonds électoral présidentiel du parti républicain pour combattre les idées dangereuses de M. Bryan et du parti démocrate. Les compagnies s'arrangent pour se protéger contre les propositions de lois qui pourraient être soumises au Congrès. L'une d'entre elles avait même organisé un bureau spécial pour surveiller la législation des différents Etats de l'Union, bureau à la tête duquel elle avait placé un spécialiste des couloirs parlementaires. Les politiciens savent exploiter la situation : en peu d'années 700 propositions de lois furent déposées dans les différentes assemblées américaines ; les trois quarts étaient de simples essais d'intimidation, qu'il était facile de faire disparaître de l'ordre du jour.

LE MOUVEMENT COLONIAL EN 1905

Le socialisme d'Etat aux colonies : la colonisation militaire à Madagascar ; l'avenir de l'interventionnisme. L'appauvrissement des contribuables malgaches et l'excès de fiscalité ; l'obligation au travail ; puériculture et assistance. La crise commerciale ; le trafic et la consommation des alcools. Les chantiers de travaux publics et la pénurie de main-d'œuvre pour les particuliers. La législation minière et le partage des bénéfices imposé par l'Etat. — La crise agricole, financière et minière en Nouvelle-Calédonie. La colonisation agricole démocratique imaginée et dirigée par l'administration : son échec complet. Les difficultés de l'exploitation culturale du pays ; l'élevage et son peu de succès. L'importance des exploitations minières : la législation nouvelle contre les gros capitaux. La mauvaise situation du budget. — Le commerce indo-chinois : transit, importations et exportations. — Le mouvement des échanges dans l'ensemble de nos colonies : la faible part de la France.

Nous nous étions figuré naïvement pendant un certain temps que nos gouvernants pensaient du socialisme ce que l'on avait dit jadis de l'anticléricalisme, et qu'ils ne le considéraient pas comme un article d'exportation ; notre espoir s'était, il est vrai, trouvé quelque peu ébranlé quand un ministère fort peu radical, ayant à sa tête M. Méline, avait envoyé pour gouverner l'Indo-Chine un socialiste marquant qui n'avait pas hésité à accepter les présents d'Artaxerxès ; mais nous avions ensuite constaté que l'exercice du pouvoir met en présence de réalités qui rendent fort difficile l'application des théories dont on se faisait le défenseur. Et si nous en jugeons d'après le Rapport publié par M. Doumer lui-même, sur les bons effets de son gouvernement, il ne semble pas que, sous son proconsulat, l'Indo-Chine ait vu inaugurer des mesures socialisantes comme on nous en donne de plus en plus chaque jour dans la mère-patrie. Par contre, nous avons eu l'exemple de la colonisation on peut dire militaire de Madagascar, sous l'autorité du Gouverneur qui vient

d'être récemment remplacé, et nous avons, l'an dernier, indiqué quelques-unes des mesures relevant nettement de l'interventionnisme et du socialisme d'Etat, qui ont été imposées à la population de cette colonie. Nous n'avons jamais douté des bonnes intentions du général Galliéni, mais il était facile de prévoir cette intromission du commandement, de l'autorité, dans la vie économique, étant données les habitudes d'esprit qu'inculque le métier militaire.

Les choses ne feront, sans doute, que s'accentuer avec le nouveau gouverneur choisi pour remplacer le général Galliéni. Assurément, il n'est pas aisé de prévoir ce que M. Augagneur sera comme colonial, car nous ne sachons pas qu'il ait pu jamais faire ses preuves, en bien ou en mal, dans ce domaine où le personnel administratif français se figure que l'on s'improvise facilement maître. Mais l'ancien maire de Lyon, s'il n'était pas précisément désigné par ses travaux administratifs ou commerciaux pour ce poste si important, a un passé assez net de socialiste et d'interventionniste pour que nous soyons en droit de préjuger de l'avenir ; de plus, il n'est pas « orfèvre », mais il est hygiéniste officiel, et cela se vaut, car l'hygiène est en train de s'arroger actuellement tous les droits sur notre liberté, l'administration et les règlements administratifs aidant, et sous prétexte de faire notre bonheur « quand même ». Et l'interventionnisme médical et hygiénique, qui a été une des préoccupations du gouverneur sortant, pourrait bien continuer à exercer ses ravages avec le nouvel administrateur que la Providence-Etat envoie aux populations malgaches et aux colons.

En dépit du rapport assez satisfait que le gouverneur précédent a publié sur l'exercice prolongé de son autorité, Madagascar vient de subir une crise dont il n'est nullement sorti, et c'est pourquoi il nous a semblé nécessaire, dans cette chronique où nous ne pouvons passer en revue qu'une portion assez faible de notre domaine colonial, de consacrer pourtant de nouveau quelques pages à la grande île africaine.

Nous ne rappellerons que d'un mot comment s'est manifestée, politiquement si l'on peut dire, la crise dont il s'agit : alors qu'on s'enorgueillissait de la pacification des diverses régions de la colonie, des soulèvements importants se sont produits de divers côtés, et il ne faut pas être grand clerc en la matière pour savoir que brigandage et insurrections sont le plus souvent le résultat et la manifestation d'une situation économique troublée. On a bien voulu, pour défendre l'administration coloniale, dire

que ces insurrections tenaient au caractère des indigènes ; mais on a été forcé de reconnaître aussi que les « mauvaises finances », l'excès de la fiscalité, étaient la cause de ces mouvements, cette fiscalité ruinant le commerce et l'industrie, qui, si primitifs qu'ils fussent encore, assuraient l'existence des populations dans de meilleures conditions que ne pouvaient le faire les rapines de jadis. Et il s'agit précisément de montrer en quelques lignes comment le commerce de Madagascar est loin d'être prospère, et aussi d'indiquer que l'état florissant du Trésor public est fait (comme trop souvent) de l'appauvrissement des contribuables.

Les mesures socialistes n'ont pas été sans exercer une influence sur cet appauvrissement, soit directement par la gêne qu'elles imposent aux manifestations industrielles ou commerciales, soit indirectement par ce qu'elles coûtent. Les preuves en abondent, mais nous n'en citerons que quelques-unes. Le gouvernement, par exemple, a tenu à inciter les populations au travail, à supprimer d'office la paresse, comme si ce n'était pas le désir de satisfaire des besoins nouveaux qui doit amener les gens à modifier leurs habitudes ; et, dans ce but, il a établi une taxe de capitation dont l'élévation est justifiée par le raisonnement suivant. Cette taxe atteint fréquemment 20 francs par tête, ce qui représente un nombre respectable de journées de travail, étant donné que les salaires quotidiens oscillent entre 0 fr. 50 et 0 fr. 80 ; il faut donc que l'indigène travaille, prenne l'habitude du travail, quand ce ne serait que pour se procurer cette somme, qui peut correspondre à bien plus d'un mois de travail effectif, sinon à deux. Et ce qui prouve que nous sommes dans le vrai, au point de vue de la portion d'existence que représente cette seule taxe de capitation, c'est qu'on évalue tout au plus à 200 francs par an, fréquemment à 180 francs, le gain moyen d'un indigène. Mais ce n'est pas tout, et il lui faut payer encore 3 fr. par an comme taxe d'assistance médicale (car on n'a pas oublié cette condition de bonheur obligatoire). Il y a aussi une taxe d'habitation qui est de 1 franc ou de 2 francs, suivant que la case a seulement un rez-de-chaussée ou possède un étage. Et nous ne parlons pas des taxes sur les rizières, sur les têtes de bétail, des droits de passage de rivières, des droits de consommation, des droits de douanes, dont nous reconnaissons que le gouverneur se plaignait, mais qu'il considérait pourtant comme nécessaires pour alimenter le budget destiné à répandre par reflet la prospérité et la joie dans toute famille malgache. Et comme l'a noté avec raison notre confrère *Le Temps*, les mili-

ciens, qui paient ce qu'on appelle l'impôt du sang, étaient eux aussi frappés de ces mêmes taxes, et cela a été sans doute la cause prédominante qui a amené beaucoup d'entre eux à passer dans les rangs des insurgés, puisque d'Administration.pour les ramener ou prévenir de nouvelles défections, s'est empressée de les exempter de cette fameuse taxe médicale devant leur assurer un de ces services sociaux qui feront le bonheur de la vie à venir.

Mais cette population dont les ressources sont ainsi réduites à la portion congrue, les gouvernants trouvent qu'elle n'augmente pas assez, ce qui se comprend fort bien, puisque chaque enfant qui naît est une tête qui payera une capitation et contri buera à l'alimentation du budget. On veut s'assurer des contribuables, en même temps que des bras pour les corvées, et aussi pour l'exploitation des concessions appartenant à des colons ; et en devançant même la métropole arriérée, on songe à ne pas laisser « les relations sexuelles abandonnées à l'entraînement irrégulier des circonstances » : on veut évidemment établir des haras pour la reproduction de contribuables bien bâtis et sélectionnés. La puériculture est déjà officiellement encouragée à Madagascar, ce qui suppose qu'on a fait comprendre l'idée même de la chose aux indigènes : on a institué une fête des enfants qui me fait involontairement songer aux fêtes philosophiques des idéologues de la fin de la Révolution française. M. Lorin, qui a consacré une étude fort élogieuse à l'œuvre de la France à Madagascar, estime qu'il n'est pas très difficile, dans ce pays agricole, d'élever une lignée d'une douzaine d'enfants : il oublie que l'impôt vient arracher aux parents une partie du pain qui leur servirait à nourrir ces enfants. Il suppose qu'il suffira de mettre à la disposition du père de famille les conseils de l'hygiène, les secours de la médecine, sans réfléchir que le pain à bon marché, l'alimentation facile, sont les meilleurs éléments de succès en la matière. Et sans vouloir nier les services que rendent les praticiens et les sages-femmes répartis dans les campagnes par les soins de l'Ecole spéciale de médecine de Tananarive, nous ne sommes nullement convaincu que ces services arrivent à compenser l'influence de la pauvreté entraînée par l'exagération des impôts. Nous nous trouvons toujours en face de cette pratique bizarre, l'Etat appauvrissant le producteur, pour ensuite lui venir en aide au moyen d'institutions d'assistance ; c'est, sous une autre forme, une réédition de l'histoire des primes données à la marine marchande pour compenser le mal que lui font les

droits de douanes. Et nous voudrions voir la richesse individuelle se développer, le bien-être se répandre, les salaires augmenter en même temps que le mouvement des échanges, plutôt que les œuvres d'assistance se multiplier, en dépit de la portée « sociale » qu'on veut leur attribuer.

Des efforts ont certainement été faits, des dépenses considérables engagées pour l'établissement d'un chemin de fer et de lignes télégraphiques, pour des améliorations apportées aux ports, etc. Mais nous craignons plutôt que les dépenses aient été engagées trop largement, et nous constatons la crise et la dépression commerciales, qui sont un résultat de la mauvaise politique financière ou fiscale. Cette crise, on l'a bien reconnue en haut lieu, car c'est évidemment le motif du remplacement du gouverneur, alors qu'il publiait un rapport où presque tout était présenté sous un jour favorable. Et les chiffres bruts du mouvement commercial accusent une dépression à laquelle on ne peut se tromper.

Rien qu'à considérer le mouvement global des importations et des exportations, on constate une diminution très sensible ; car si l'on était fier, en 1901, de relever le chiffre de 55 millions de francs, qui accusait une majoration de près de 20 millions sur 1899, et de 32 millions depuis 1897, un arrêt complet se marquait d'abord en 1902, suivi d'une décroissance qui a ramené ce total à 45 1/2 millions à peu près pour 1904. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la plus grosse part de ce mouvement est constituée par les importations, qui atteignaient 46 millions en 1901, et qui sont encore de 26 1/2 en 1904. Et sans attacher aucune importance à cette mauvaise plaisanterie qu'on appelle la Balance du Commerce, nous remarquerons cependant qu'une bonne partie des importations sont un peu artificielles, en ce sens qu'elles sont destinées au corps d'occupation. Il est bon de dire aussi, comme le faisait ressortir M. Pillet, qu'on s'était livré, nous entendons les maisons de commerce, à une importation anormale en 1900, 1901 et même 1902, convaincu qu'on était, sur la foi des descriptions officielles, que le pays avait le plus bel avenir immédiat. Et la réalisation de ces marchandises sur un marché appauvri, où la faculté d'achat de l'indigène était considérablement réduite, ne put qu'augmenter encore l'intensité de la crise. Le nombre des maisons de commerce s'est accru des plus rapidement à partir de 1900 et même jusqu'en 1904, le nombre des patentes passant de 7.800 à plus de 16.000 : le gouverneur se plaignait même de cette multiplication, sans se rendre compte que la clientèle aurait pu naître pour ces com-

merçants, si le budget n'avait pas absorbé les ressources de la population. Du reste, ce budget était bien aise de voir la valeur des patentes monter de 515.000 à près de 600.000 francs. Naturellement, il fallut ensuite liquider marchandises et même maisons dans les conditions les plus dures, puisque les acheteurs manquaient, tout simplement parce que l'argent manquait dans la modeste bourse des indigènes. On se plaignait déjà de leur faible capacité d'achat, au début de l'occupation, de ce qu'ils n'avaient que peu de besoins et peu de goût au travail, et l'on n'a pas à s'étonner si cette capacité a diminué encore par suite des impôts qu'on a fait peser sur le pays. Le fait est que l'importation des tissus de coton, qui dépassait 11.800.000 francs en 1903 encore, tombait à 7.700.000 francs en 1904, et c'est pourtant là un article courant d'achat.

Le gouvernement général, dans sa confiance un peu naïve en la toute-puissance de l'intervention administrative, a essayé, toujours dans une bonne intention, de modifier la nature des articles importés, et s'est efforcé de lutter tout particulièrement contre le commerce et la consommation des alcools. Des économistes eussent été un peu sceptiques sur les bons effets de cette réglementation comme de toutes autres, car ils se rappellent le mot de Montesquieu, et pensent que les lois ne sont rien sans les mœurs ; mais l'administration considère qu'un texte suffit pour modifier la face du monde et les passions humaines. Et le gouverneur, frappé à juste titre du développement qu'avait pris l'alcoolisme, résolut « de combattre énergiquement la tendance que les indigènes avaient à s'enivrer ». Mais il tenait à ménager le commerce des boissons qu'il savait « être un adjuvant précieux du négoce dans les pays neufs » ; il savait aussi que les colonies devant être des clients réservés à la mère-patrie, on ne pouvait « oublier que la France est essentiellement un pays producteur d'alcool, etc. ». On trouva donc cette solution d'organiser le fameux contrôle hygiénique dont on nous vante en France les avantages, d'établir en même temps des droits de consommation élevés et des licences de débitants, et on espérait amener ainsi les gens tout au moins à ne plus absorber que de l'alcool de bonne qualité ; comme si les indigènes pressurés par les agents du fisc pouvaient se payer de la fine champagne. Et notez que, en haussant artificiellement le prix des alcools, on avait encore, comme on l'a dit en propres termes, l'intention « d'obliger l'indigène à travailler pour se procurer les ressources nécessaires à la satisfaction de son penchant ».

Ce qu'il y a de bien amusant à noter, c'est que, en dépit de

tout cela, l'importation des alcools ne fit, bien entendu, que croître continuellement jusqu'en 1900, et que si une diminution s'est produite ensuite, c'est parallèlement à la décroissance de tous les échanges, par suite de la crise. En 1903, l'importation des boissons représentait une somme de 4.660.000 francs, le septième des importations totales, et, en 1904, le chiffre correspondant a été de 3.600.000 francs, toujours la même proportion assez coquette par rapport à l'ensemble des importations. Du reste, le nombre des licences accordées par l'administration aux cabaretiers de tous ordres a passé de 257 à 1.039 de 1900 à 1904, et cette même administration a abaissé de 300 à 250 francs le droit d'entrée sur l'hectolitre d'alcool pur, sinon pour faire plaisir aux cabaretiers, ce que nous ne voudrions pas supposer, du moins pour ne pas tarir la source d'une de ces perceptions qui sont indispensables à l'équilibre de son budget.

Si nous avions la possibilité d'examiner les divers chapitres des importations, nous y ferions d'autres constatations intéressantes. Nous y verrions, par exemple, que, dans ce pays de rizières qui exportait jadis, avant que notre occupation eût donné tous ses effets, des quantités très importantes de riz, tout en suffisant à sa consommation, cette source d'exportation s'est en grande partie tarie, et qu'il faut introduire des approvisionnements considérables de riz pour assurer l'alimentation de la population. Il est vrai que des invasions de sauterelles sont venues compléter les ravages qu'avaient causés à ce point de vue la guerre de 1895 et les insurrections qui ont suivi ; mais il est certain aussi que la lourdeur des impôts a été pour beaucoup dans cette crise de la culture du riz, l'impôt que nous avons cité plus haut, et qui s'élève souvent en fait à deux mois de travail de l'indigène (d'après la déclaration même du gouverneur), étant complété par le versement de deux mesures de ce riz qui est devenu une marchandise rare. De plus, l'intervention administrative est venue fausser le marché de la main-d'œuvre, et rendre, par conséquent, plus difficile encore la mise en culture des rizières. La construction de ce fameux chemin de fer qui est aujourd'hui emporté par les pluies sur la plus grande partie de sa longueur, a attiré presque tous les bras disponibles, ainsi que cela se passe en France avec les grands chantiers de travaux publics ; et M. Lorin, qui se montre pourtant fort enthousiaste de l'œuvre accomplie dans l'île, ne cache pas que la réunion de 15.000 travailleurs indigènes sur les travaux du chemin de fer, a fait souffrir les colons agriculteurs, c'est-à-dire la

vraie production, du manque de bras. Congestion sur un point, anémie partout ailleurs ; l'administration raccolait les adultes partout où elle le pouvait.

Il va sans dire que le protectionnisme métropolitain ou local n'est pas sans causer un grand tort au pays ; là encore les faits confirment ce que les ignorants des questions économiques appellent des dogmes et des théories préconçues. M. Piolet, qui connait bien le pays, cite les droits de douanes exagérés comme une des causes primordiales de la crise par laquelle passe notre colonie. Sans doute, au jour même où Madagascar devint effectivement colonie française et se trouva placé sous notre régime douanier, on vit se produire une demande considérable d'articles français, parce qu'il fallait bien, du jour au lendemain, continuer de s'approvisionner des produits divers qu'on demandait auparavant en grande partie au commerce étranger. Mais les articles ainsi importés allaient coûter plus cher, et la clientèle devait rapidement arriver à réduire ses achats ; lors même que la fiscalité, encore une fois, ne serait pas venue aider à l'épuisement plus rapide de ces ressources. M. Lorin, employant un de ces mots très savants qui sont fort appréciés de l'Ecole géographique contemporaine, explique la chose en disant qu'on était arrivé à « l'étiage primaire de la consommation ». En réalité, il n'y a pas d'arrêt dans le progrès de la consommation, quand on laisse l'individu produire librement et acheter au mieux de ses intérêts, en profitant de la concurrence. Du reste, l'élévation des tarifs a eu pour résultat de ramener les perceptions effectives douanières à un chiffre minime, sans que le budget y pût trouver une source notable de recettes, et cela a encore réagi sur les malheureux contribuables, qui étaient déjà exploités par la métropole comme acheteurs obligés de ses produits.

Nous devons nous arrêter dans ces critiques, qu'on trouvera peut-être bien vives, mais qui s'imposent vraiment. Quant aux exportations de l'île, 7 à 8 millions y sont représentés par l'or, et près de 4 millions par le caoutchouc. De ce dernier, nous ne dirons qu'un mot : c'est un commerce qui est destiné à s'épuiser si on ne pare pas à la destruction des forêts, et presque toutes les transactions en la matière sont aux mains de la Société allemande Deutsch Ost Africanische Gesellschaft : ce qui ne suppose pas que le commerçant français, pour lequel on a voulu faire de Madagascar un champ d'exploitation privilégié, sache réellement profiter de cet avantage. Pour l'or, nous avouons ne pas avoir une confiance excessive dans les bienfaits de cette ex-

ploitation ; nous conservons trop le souvenir de la Guyane, dont la colonisation n'est pour ainsi dire pas commencée, depuis si longtemps qu'on en extrait des valeurs énormes de métal précieux. Et nous nous rappelons aussi que ce ne sont pas les exploitations aurifères qui ont fait le développement de l'Australie. Aussi bien, l'administration coloniale a essayé de détruire cette source de richesse, en tentant de la confisquer à son profit, de faire elle aussi de la nationalisation plus ou moins nette, comme nos socialistes de la métropole voudraient en faire pour les houillères. Elle avait émis d'abord la prétention de transformer en service d'Etat l'exploitation des mines d'or de l'île, et c'est seulement en présence d'un *tolle* de réclamations, qu'elle n'a pas complètement donné suite à son idée. N'empêche qu'elle a arrêté tout dernièrement une réglementation qui impose des taxes élevées à l'industrie aurifère, qui entend lutter contre le fameux accaparement, et qui réserve à l'administration coloniale une part dans les bénéfices de ces entreprises où elle n'a mis aucun fonds.

*
* *

Il ne faudrait pas croire que ces tendances socialistes que nous avons indiquées à Madagascar soient rares dans notre administration coloniale, qui a pourtant pas mal d'autres défauts à se faire pardonner ; nous en trouvons encore un bel et triste exemple, dans notre colonie de Nouvelle-Calédonie, qui est, elle aussi, en train de passer par une crise non moins grave que Madagascar.

Cette crise vient d'être signalée à la fois par notre confrère, M. Depincé et, d'une façon encore plus autorisée, par M. M. Le Goupils, qui a été président du Conseil général de la colonie, dont les attributions ont été considérablement réduites en 1900, afin que le gouverneur pût prendre plus en liberté les mesures qu'il jugeait évidemment devoir être favorables au pays, mais qui se sont traduites par une faillite complète.

Le gouverneur à qui l'on doit ces piètres résultats était arrivé avec le désir de faire quelque chose d'effectif pour la colonie ; il considérait que la colonisation pénale n'est pas une colonisation, et ce n'est point en cela qu'on peut lui faire équitablement des reproches, car beaucoup de gens partageaient son avis ; et son insuccès est dû bien plutôt à d'autres mesures que la tentative de suppression du bagne. On le doit principalement à cette

erreur constante de l'administration et de l'administrateur, de se considérer comme aptes à diriger les individus dans les meilleures voies commerciales ou industrielles, alors qu'ils ont uniquement à leur assurer un milieu libre d'entraves, où l'intérêt personnel saura, par quelques tâtonnements qui n'engagent que l'intéressé, trouver le chemin du succès. C'est dans cet esprit que l'Administration des colonies et M. Feillet, en particulier, aidés, du reste, par l'Union coloniale, qui se laissa prendre aux mêmes illusions, firent appel aux petits colons pour créer dans le pays une colonisation agricole démocratique, si l'on peut employer ce mot, répondant bien aux préoccupations sociales qui ont quelque peu dirigé en la matière. Les immigrants devaient apporter un capital d'au moins 5.000 francs, ce qui montre que le capital est nécessaire dans la moindre tentative de colonisation, comme dans toute forme de production ; on leur accordait gratuitement (ce qui est toujours assez mauvais) des concessions de 15 à 25 hectares. Et cette campagne de colonisation était dirigée on peut dire contre les mines, qui constituaient pourtant jusque-là les seules ressources effectives du pays : elle n'a fait que s'accentuer.

On partait un peu hâtivement de ce principe que la colonie a un climat délicieux,pour en conclure que les cultures tropicales, en particulier celle du café, devaient y réussir à merveille; on annonçait déjà le moment prochain où l'on vendrait pour 60 millions de francs de café par an. Nous nous défions toujours des connaissances industrielles ou culturales des fonctionnaires ; et, en tout cas, l'instant était mal choisi pour se livrer à la production du café, puisque ce produit subit une crise terrible, du fait de la monoculture intensive à laquelle se livrent avec entêtement les Brésiliens, pour un produit dont la consommation est gênée considérablement par des taxes. On s'était complètement trompé (les faits sont là malheureusement pour le prouver) sur la valeur du sol du pays. Et, d'ailleurs, voilà déjà un certain temps qu'un Délégué au Conseil supérieur des colonies avait déclaré expressément la moitié de ce sol impropre à toute culture, les terres à culture très divisées, et les plaines faites d'une terre argileuse manquant le plus souvent d'eau et ne pouvant guère servir qu'à l'élevage du bétail. Et là où quelque fertilité est assurée par la présence d'alluvions, les inondations sont toujours à craindre, détruisant en peu d'heures tout le travail incorporé à la terre. Un quart au plus de la superficie du pays serait cultivable, et l'on ne comprend pas bien comment on avait songé à y

poursuivre la culture du café, qui ne rencontre que des conditions assez peu favorables.

Assurément, certaines plantations caféières existaient déjà quand M. Feillet conseilla la généralisation de cette industrie agricole: les planteurs y trouvaient une rémunération suffisante, mais cela ne voulait pas dire qu'il en serait de même au cas de l'extension des cultures ; du reste, on peut constater aisément que le rendement d'un pied de café en Nouvelle-Calédonie est seulement de 200 grammes, alors qu'il est d'un kilo au Brésil, et la qualité du café calédonien n'est pas assez supérieure pour compenser ce faible rendement. Les faits sont venus, au surplus, infirmer mieux que tous les raisonnements les efforts auxquels l'intervention administrative avait poussé quelque 5.000 immigrants, attirés en Nouvelle-Calédonie par les rendements de 50 à 80 % qu'on leur avait promis, et y ayant apporté un ensemble de capitaux qui représentaient, paraît-il, près de 5 millions de francs. Il ne faudrait pas oublier non plus que le café se prête assez mal à la petite culture. Et l'on ne se serait pas trouvé en présence de l'échec simultané de toute une série de colons se livrant aux mêmes efforts et y engloutissant leur petit avoir, si on avait laissé librement quelques audacieux venir tenter la fortune suivant leur inspiration et à leurs risques et périls, pour montrer aux autres la voie dangereuse ou la route à suivre. En moins de cinq ans, 540 concessions rurales furent accordées, mais les récoltes se firent attendre en vain. En 1896, en effet, avant le commencement de la période possible de production des nouvelles plantations, l'exportation de café était de 200 tonnes, et, en 1903, alors que les efforts poursuivis auraient dû porter leurs fruits, et rémunérer les 5 millions dont nous avons parlé, l'exportation avait juste augmenté de 330 tonnes. On voit ce que cela peut représenter au cours de 1 fr. 60 le kilogramme. En même temps que le prix de la main-d'œuvre montait considérablement, parce qu'on était venu surexciter par un à-coup la demande de cette main-d'œuvre dans un milieu qui ne s'y était pas trouvé préparé graduellement, beaucoup de caféiers périssaient dans des terres argileuses qu'on n'avait pas analysées avant de les employer, ou de les faire employer à cette culture.

Encore une fois, nous ne voudrions pas exagérer les reproches que l'on pourrait faire de ce chef au gouverneur de la colonie, et au ministre des Colonies qui avait donné son plein assentiment à la tentative ; mais c'est là un exemple bien probant de

l'inanité des tentatives que fait l'Administration, en général,pour diriger les initiatives privées, qui ne sauraient, croit-elle, pas plus coloniser qu'elles ne sauraient se protéger contre les accidents, s'assurer, etc... Le fait est que les malheureux qui s'étaient empressés de venir en Nouvelle-Calédonie, convaincus que l'Administration devait connaître le pays au mieux, depuis le temps qu'elle y envoie des fonctionnaires de toute espèce et de tout rang, n'ont eu que la ressource de retourner en France, après avoir perdu capital... et illusions. Il est vrai que, pour calmer les réclamations des plus criards, à ce que nous assure M. Depincé, on leur donna quelque petite sinécure, dont le budget colonial, passablement obéré, fait les frais. Il n'y a pas là de quoi s'enthousiasmer précisément pour la colonisation officielle !

Que peut-on donc espérer faire ou plutôt tirer de notre colonie, dont on avait du reste prétendu supprimer le rôle d'exécutoire de la lie des prisons, quand on avait rêvé d'y créer une démocratie rurale ? On a essayé d'autres manifestations agricoles que la culture du café : on a tâté du riz, de la vanille, du thé, de la canne, du tabac, de l'indigo, du caoutchouc, et tout cela avec aussi peu de succès que possible. Pour les cultures alimantaires et maraichères, ou vivrières, comme on dit, on se heurte d'abord à la difficulté des communications entre les divers points du pays, difficulté qu'un chemin de fer ne saurait faire disparaître qu'au prix de dépenses considérables, auxquelles on a néanmoins songé. Quant à l'élevage, ceux qui connaissent le mieux le pays n'y attachent qu'un bien faible espoir: s'il s'est maintenu durant longtemps dans une situation à peu près sortable, c'est que les forçats constituaient une clientèle pour les marchands de bétail. Pour M. Le Goupils, que nous devons considérer comme au courant des choses calédoniennes, l'élevage et l'agriculture, en général, ne peuvent vivre dans le pays que si celui-ci est prospère pour une autre cause. Il faut songer que la Nouvelle-Calédonie, où l'on avait pourtant, à un certain moment, créé un beau troupeau de 70.000 têtes ayant en quantité notable du sang de bons reproducteurs, ne peut guère venir faire concurrence à l'Australie, et que son marché est très étroitement limité. Les pâturages sont médiocres,et,quand on a voulu, dans une bonne intention, installer sur place des fabriques de conserves de viande, les prix de la matière première, c'est-à-dire du bétail, ont monté bien vite, parce qu'on ne pouvait pas nourrir plus de bêtes qu'il n'y en avait, et que les usines étaient bientôt à court de viande à conserver. Tout cela est fort attris-

tant, mais nous sommes bien obligés de le dire, si nous voulons donner idée de la situation du pays. Nous pourrions ajouter encore que les réglementations administratives, qui sont toujours abondantes dans nos colonies, n'assurent ici aux particuliers qu'une sécurité et une liberté toutes relatives. L'Etat est propriétaire de la plus grande partie des terres et les loue ou les vend, par l'intermédiaire du gouverneur, à qui bon semble à ce dernier ; les baux sont essentiellement révocables, et l'on voit les conséquences que cette menace peut avoir, lors même que la politique n'intervient aucunement, ni dans les locations, ni dans les révocations. Pour l'élevage, il est l'objet d'une réglementation minutieuse soi-disant protectrice, c'est-à-dire aussi gênante que possible, les poulains, par exemple, devant subir la marque administrative sous peine d'une amende énorme. Nous en passons.

Quelle ressource, alors, a bien pu faire vivoter la colonie jusqu'à présent, en dehors du bagne, dont beaucoup de colons réclament naturellement le maintien, comme celui d'un excellent client tout trouvé ? Ce ne sont guère que les mines ; car si nous considérons une année de crise minière, comme 1903, nous voyons que, sur une exportation totale de moins de 9 millions de francs, les minerais représentent 5.250.000 francs. En cette année, le nickel exporté formait un poids de 77.000 tonnes. Mais, en 1904, le chiffre correspondant remonte à plus de 98.000 tonnes, la part du cobalt étant de 9.000 tonnes à peu près, et celle du chrome de 42.000. Et nous rappellerons d'un mot que nickel et chrome, en particulier, sont de plus en plus demandés par la métallurgie. L'administration coloniale cependant est partie en guerre contre cette industrie, histoire de mener campagne contre le capital, l'accaparement et la spéculation. Toute la lyre socialiste ! La chose est assez originale pour être signalée d'un mot au moins.

Ce n'est qu'assez récemment qu'ont été prises les mesures qui ont pour but et pour résultat de nuire directement aux capitalistes, venus pour mettre en œuvre les richesses effectives de la colonie, et qui arrivent indirectement à nuire bien autrement à la situation économique du pays. Sans pouvoir conter l'histoire en détail, rappelons que, jusqu'à ces temps derniers, la législation minière était, avec raison, très libérale : tout d'abord un permis de recherches était accordé, après avis du Comité des mines, moyennant 0 fr. 40 de redevance par hectare ; même redevance pour terrains demandés en concession, avec légers

frais de délimitation ; enfin redevance définitive de 0 fr. 50 par hectare, et droit de sortie de 0 fr. 50 par tonne, au moins sur le minerai de nickel. La situation était sensiblement la même pour les autres minerais. On comprend que les exploitations de mines étaient profitables et au budget de la colonie, et aux travailleurs employés, et aux innombrables fournisseurs qui étaient en relation avec ces exploitations. Les navires venant charger des minerais payaient des droits de toute sorte, les équipages consommaient ; le matériel, les fournitures, les matières alimentaires importés pour les centres d'exploitation payaient également des droits. Mais on se trouvait en face de capitalistes qu'il fallait étrangler... en étranglant ou en faisant mourir de faim tous ceux qui étaient les collaborateurs plus ou moins directs de ces entreprises.

Et, pour arriver à ce résultat, le Gouverneur a modifié de tout au tout la législation minière. Afin d'éviter le fameux accaparement et de lutter contre les grandes sociétés, suivant les formules chères aux socialistes métropolitains, on a établi un tarif de redevances superficielles sur une base progressive ; on sait que c'est ainsi qu'on entend l'égalité à notre époque. Pour le droit de sortie, il devait être majoré dans une proportion énorme ; l'approbation définitive a réduit un peu les prétentions administratives données à ces mesures, mais il n'y a pas de raison pour que l'on ne suive point ici les mêmes tendances qu'à Madagascar. Et nous passons sous silence toutes les limitations prévues pour empêcher la réunion d'une surface un peu considérable entre les mains d'une même société, ce qui permet pourtant une exploitation plus économique. Et les rapports officiels ont prononcé le mot d'exploitation des petits par les gros, d'étranglement des petits capitaux, etc. Pendant qu'on y était, on aurait dû poursuivre tout capital, c'eût été plus logique, puisque les gros capitaux des sociétés par actions ne sont que l'agglomération de la poussière des petits capitaux (suivant le mot de M. Neymarck). Ce qu'il y a, du reste, d'assez amusant, c'est que le prétendu accaparement qu'on vise est tellement illusoire, que, à l'heure actuelle, et bien qu'une multitude de petites entreprises minières existent à côté de quelques grosses, la superficie concédée ou demandée en concession ne représente que le dixième des terrains miniers exploitables.

A vrai dire, cet essai d'exploitation (le terme n'est pas trop fort) des sociétés minières par le Trésor calédonien, s'explique par la situation financière peu brillante dans laquelle se trouve

celui-ci ; et c'est sur cela que nous en finirons avec notre colonie océanienne. En 1901, on a contracté un emprunt de 5 millions, qui devait servir à l'achat d'une drague, à la construction d'un appontement, à la construction d'un bassin de radoub et enfin à l'exécution d'un premier tronçon de la ligne de Nouméa à Bourail ; cela dans la pensée, louable en principe, de doter le pays d'un outillage de transports. Il paraîtrait que tout est mangé à peu près sans résultat effectif. La drague ne fonctionne pas, et l'on n'a pour ainsi dire travaillé qu'au chemin de fer, construit comme sait si bien construire l'Etat, ainsi que l'a fait remarquer un Etatiste pourtant, M. Bourrat, dans un rapport à la Chambre. On a établi 16 kilomètres à près de 300.000 francs le kilomètre, et le trafic ne s'y fait que quatre jours par semaine ; les dépenses d'exploitation sont néanmoins plus du triple des recettes !

Allez donc vous étonner après cela qu'on essaie de faire verser les plus grosses redevances possibles aux capitalistes qui se hasardent sur cette terre hospitalière, et vous demander aussi comment il se fait que les budgets de 1902, de 1903 et de 1904, se soient traduits par des déficits ! Quant au déficti de 1905, il sera, sans doute, du dixième des dépenses ; assez jolie majoration, comme on voit.



Nos lecteurs savent que, dans ce *Mouvement* annuel, nous ne touchons jamais que certains points et certaines colonies ou possessions ; aussi bien, la besogne nous est étrangement facilitée quand, dans le courant de l'année, ils ont eu sous les yeux des études remarquables comme celle qui a été consacrée par notre ami Macquart à l'Algérie. Mais, avant de finir, nous voudrions encore indiquer brièvement la situation commerciale de l'Indo-Chine, que son gouverneur a présentée sous un jour particulièrement brillant en la quittant.

Les chiffres que nous possédons sont naturellement ceux de 1904, et leur publication n'est, d'ailleurs, qu'assez récente. Dans le courant de cette année, le mouvement total du commerce général a été de 517 millions de francs, dont 185 aux importations, 156 aux exportations, le solde étant composé d'un peu plus de 25 millions pour le transit et de la différence (chiffre considérable comme on voit) pour le cabotage. Ce cabotage représente un mouvement local entre les diverses parties du pays, et son intérêt est secondaire, car il ne peut être confondu avec les autres éléments. Le mouvement de transit offre certainement un

intérêt bien plus réel, en ce sens que ce courant de transport, qui emprunte notre territoire pour aller de Hong-Kong au Yunnan ou inversement, ou pour gagner le Nord du Siam, laisse toujours quelque chose dans le pays ; et il est manifeste que le jour où le chemin de fer du Yunnan sera ouvert complètement à l'exploitation, cette entreprise tirera grand profit de ce commerce. Il a été, durant 1904, un peu plus élevé qu'en 1903, et il progressera, sans doute, continuellement. Mais en dépit des efforts que les différents pays font pour attirer à eux le transit, le commerce spécial est plus important, surtout quand il s'agit d'un transit véritable et immédiat, sans passage et arrêt dans des entrepôts, comme cela se fait à Londres, par exemple, et intervention de commissionnaires et de négociants prélevant leur profit.

Pour ce qui est des importations, elles ont fléchi considérablement, tombant de 204 millions à moins de 185 ; et la part de la France a subi une bonne partie de cette baisse, qui l'a ramenée de 111 à 93 millions. Dans les relations avec les pays étrangers, nous trouvons précisément une manifestation du rôle de ces entrepôts commerciaux dont nous parlions à l'instant, sous l'espèce de Hong-Kong et de Singapour, qui ont envoyé respectivement pour 52 et pour 13 millions de marchandises dans notre vaste colonie. Des échanges considérables se font aussi avec la Chine et le Japon (plus de 14 millions), et avec la Birmanie et le Siam (8 millions à peu près). Les importations des pays européens autres que la France, ne représentent que quelque 5 millions, le reste étant fourni par les diverses contrées extra-européennes.

Quant aux exportations indo-chinoises, elles sont beaucoup plus élevées en 1904 qu'en 1903 ; 165 millions au lieu de 136. Mais, détail important à noter pour montrer que l'on devrait toujours laisser s'établir ces relations commerciales en dehors de toute considération nationale, et qui donne une fois de plus tort au régime douanier protectionniste, la France ne prend que 38 millions de ces exportations, et moins de 3 millions pour les autres colonies, tandis que 58 millions sont envoyés sur les entrepôts de Hong-Kong, 7 sur Singapour, plus de 14 millions sur la Chine et le Japon, 2 sur la Birmanie et le Siam. Les pays d'Europe ne reçoivent que 3 millions de ces exportations.

*
* *

Signalons, en quelques chiffres rapides, quel est le mouvement commercial de l'ensemble de nos colonies et des pays de protectorat relevant du ministère des Colonies, et toujours pour l'année 1904. Les importations et exportations réunies donnent un total de 787 millions de francs, ce qui accuse une diminution de plus de 7 millions sur l'année précédente. A l'importation, on trouve un chiffre de 412 millions à peu près, qui est de plus de 35 millions au-dessous du chiffre de 1903. Pour les exportations, on atteint le total de 352 millions, ce qui accuse une progression de 28 millions à peu près sur l'exercice antérieur. Nous avons tenu à donner ces chiffres pour permettre certaines comparaisons à nos lecteurs, et tout en faisant des réserves, comme notre savant collègue Yves Guyot, sur la valeur des statistiques douanières. Mais ce qui est un peu plus exact, parce que les relations sont observées, c'est la part de la France et des autres pays dans le commerce de nos colonies. On voit que cette part de la Métropole est seulement de 42 0/0 pour les exportations et ne dépasse pas 47 pour les importations, qui bénéficient pourtant des clauses douanières imposées à nos possessions. On avait prétendu faire de nos colonies un marché réservé absolument aux producteurs nationaux ; il faut croire que ceux-ci savent bien mal tirer parti du privilège monstrueux qu'on leur a attribué.

DANIEL BELLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES

DE L'ÉTRANGER

Sommaire : *Journal of the Royal Statistical Society* : « L'effet de l'Amélioration des conditions hygiéniques dans les occupations industrielles telle qu'elle ressort des Statistiques, par suite de la réglementation du travail », par M. Léonard Ward. — « Contribution à l'étude des statistiques démographiques et autres, concernant les israélites du Royaume-Uni », par M. S. Rosenbaum. = *The Economist* : « Les Salaires et le Coût de la vie aux Etats-Unis. » = *Giornale degli Economisti* : « Un Cimetière de Coopératives », par M. Paoletti. — « L'Institut de Crédit Naval », par M. Francesco Papafava. — « Le mouvement de la Population Italienne par rapport avec le prix des céréales pendant la période 1873-1902 », par M. F. Corridore. — « Le Coût des Grèves pour la classe ouvrière », par M. G. Montemartini. — « Un plan d'Elaboration d'une Statistique des Salaires », par M. Francesco Coletti. = *L'Economista* : « La situation et l'avenir des Italiens en Tunisie », par M. E. Z. — « Chiffres douloureux ». = *Riforma Sociale* : « Le développement et les bénéfices des sociétés italiennes par actions, de 1882 à 1903 », par M. Cesare Jarach. = *L'Italia Moderna* : « Les premiers résultats du rachat des chemins de fer », par M. Ant. Monzilli. = *Rassegna Nazionale.* = *La Libertà Economica.* = *Rivista italiana di Sociologia.* = *Political Science Quarterly* : « L'Admnistration britannique en Egypte », par M. Sidney Peel. — « Problèmes à l'ordre du jour en matières de finances publiques », par M. Edwin R. A. Seligman. = *Annals of the American Academy of Political and Social Science:* L'Assurance. = *American Banker* : « La Richesse de la France. » = *Zeitschrift für Socialwissenschaft* : « La Structure des exportations allemandes aux Etats-Unis et des exportations américaines en Allemagne », par M. Lorenz Glier. — Une Statistique dangereuse. = *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltùng und Statistik:* « La Spéculation », par M. R. Eberstadt. = *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung.* = *Soziale Revue* : Economie politique originale. = *El Economista* : « Le problème sucrier et l'Etat. » = *Revista de Economia y Hacienda* : « *Les ports de l'Espagne* », par M. Luis del Valle. — « Les impôts qui frappent le cultivateur espagnol », par M. Daniel Riù. — « L'Emigration espa-

gnole », par M. L. Mallada. = *España Economica y Financiera* : « Notre accord avec la France et ses conséquences », par M. R. de Madariaga. = *Revista Social*. = *Revista Católica de las cuestiones sociales*. = *O Economista Portuguez*.

Journal of the Royal Statistical Society (30 septembre). — M. Léonard Ward publie dans ce fascicule un fort remarquable travail sur l'*Effet de l'amélioration des conditions hygiéniques dans les occupations industrielles, telle qu'elle ressort des statistiques, par suite de la réglementation du travail* (limitation des heures de travail des enfants (bill de 1815), nécessité pour les enfants au-dessous de douze ans, d'un certificat médical constatant leur capacité physique à un travail industriel (act de 1833) ; règlement sur les conditions hygiéniques des ateliers de 1864 — Public Health Act de 1875 — Factory Acts de 1878, 1889, 1891, 1897, et enfin, 1901).

Ce titre est, à lui seul, un syllogisme avec application de l'adage : « *Post hoc ergo propter hoc* ».Car, si M. Léonard Ward arrive à établir — et il le fait — que le taux de la mortalité de certains groupes d'ouvriers déterminés a baissé, par exemple, etc., etc., depuis l'application des règlements auxquels il se réfère, son titre même implique que :

1° Ces résultats favorables sont dus à l'amélioration des conditions hygiéniques ;

2° Que cette amélioration des conditions hygiéniques est due à l'application des règlements en question ;

3° Et que, par conséquent, c'est à ces règlements que sont dus les résultats favorables constatés.

Cette induction pourra paraître un peu audacieuse.

Je lis bien que, en ce qui concerne, par exemple, Bolton, cité cotonnière typique, le taux annuel de la mortalité, par suite de tuberculose pulmonaire et autres maladies des voies respiratoires (considérées comme causées principalement par les conditions particulières de l'existence des ouvriers du coton), est tombé successivement de 6.35 et 7.00 en 1851-60 et 1861-70, à 6.22 en 1871-80, et 5.58 en 1881-90 ; que, pour Burnley, ce taux est tombé de 5.83 à 4.60, de 1851-60 à 1881-90 ; pour Blackburn, de 6.37 à 5.72, etc. Mais, je remarque que, pour l'Angleterre et le pays de Galles, considérés en bloc, ce même taux est tombé de 5.23 à 4.30. Et cette diminution se chiffre ainsi pour cent :

Pour Bolton	12
— Burnley	21
— Blackburn	10
— l'Angleterre	18

D'autre part, si les règlements ont vraiment été si efficaces, non seulement le taux de la mortalité devrait nous le dire, — et l'on a vu qu'il ne le dit pas du tout d'une façon catégorique — mais nous devrions constater une diminution dans la proportion des journées de maladies des travailleurs protégés. Or, d'après les tableaux de M. Léonard Ward, je constate que, pour le Lancashire, le nombre annuel moyen de journées de maladies a passé de 10.02 en 1875 à 12.95 en 1903, avec, il est vrai, un maximum de 13.52 en 1895. Pour le Northumberland, ce nombre a passé de 8.86 en 1875 à 19.80 (maximum) en 1903, etc., etc. Je ne veux pas affirmer et encore moins faire affirmer par M. Léonard Ward que les règlements dont il s'agit n'ont eu aucun effet, ou un effet déplorable. Mais je doute que leur bon effet, s'ils en ont eu un, et que j'admets à la rigueur volontiers, se manifeste dans les statistiques que je viens de reproduire.

Et je ne vois pas qu'il se manifeste non plus dans les statistique, d'ailleurs extrêmement intéressantes, de M. Léonard Ward sur la hauteur et le poids à diverses époques, d'enfants d'un certain âge employés ou non dans des fabriques. Je constate bien, par exemple que, de 1833 à 1873, les enfants employés dans des fabriques ont vu leur poids moyen augmenter de quelques livres, et leur hauteur moyenne de quelques dixièmes d'*inches*. Mais il en est de même, et dans une bien plus forte proportion, des autres enfants ; et, fait bizarre, je remarque que, en 1833, M. Léonard Ward donne comme poids moyen des enfants :

Age	Employés	Non employés
11 ans	61.84 lbs	58.36 lbs
15 ans	88.35 lbs	86.83 lbs

et comme tailles moyennes :

Age	Employés	Non employés
11 ans	51.261 inches	51.005 inches
12 ans	53.380 »	52.962 »
15 ans	59.638 »	58.020 »

ce qui tendrait à prouver la supériorité, à cette époque, des enfants employés dans l'industrie, et comme taille et comme poids, tandis que, pour 1873, la supériorité se manifeste cette fois nettement du côté des enfants non employés dans l'industrie. Il ne serait pas sérieux d'attribuer à la réglementation du travail cette régression relative des enfants employés dans les fabriques. Il n'est peut-être pas plus juste de leur attribuer le progrès absolu que l'on peut constater. La vérité, c'est que toutes ces mesures ont été prises sur un bien trop petit nombre d'enfants, rarement sur plus d'un cent, le plus souvent sur quelques dizaines, parfois même sur deux, et que, dans ces conditions, il n'y a pas de généralisation possible.

Toutes ces réserves n'empêchent pas le travail de M. Léonard Ward d'être extrêmement curieux. Il a mis en œuvre une masse énorme de documents, qui ne sont pas, il s'en faut, dénués d'intérêt, et qui méritent d'attirer et de retenir l'attention.

M. S. Rosenbaum publie, dans le même fascicule, une fort intéressante « Contribution à l'étude des statistiques démographiques et autres concernant les Israélites du Royaume-Uni ». Il en ressort ces faits très curieux que :

1° Le taux de la mortalité pour toutes causes et à tous âges, excepté pour les enfants de 0 à 5 ans, est plus bas chez la population israélite que chez les habitants non israélites de la ville de Londres;

2° Que le taux de la natalité est considérablement plus élevé;

3° Que le taux de la mortalité infantile, par rapport au nombre des naissances, est très bas ;

4° Que la durée probable de l'existence à tous les âges, et pour les deux sexes, est plus élevée ;

5° Que le taux de la matrimonialité est aussi plus élevé ;

Enfin 6° que le taux actuel d'accroissement de la population est également plus élevé.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire, quant au détail des chiffres, et quant à la base même du travail de M. Rosenbaum. C'est ainsi qu'il définit l'Israélite, « celui qui, quand il meurt, se fait enterrer dans un cimetière juif », et qu'il ne tient pas compte des autres. Cependant, il faut reconnaître que si, à cause de cela — mais était-il possible de faire autrement ? — ses données manquent de précision, elles en comportent suffisamment pour que les conclusions très larges qu'il en a tirées, paraissent justifiées.

The Economist (28 octobre). — Nous détachons les renseignements ci-dessous d'un résumé d'un rapport que vient de publier l'United States Bureau of Labour sur « Les Salaires et le coût de la vie aux Etats-Unis ».

De 1903 à 1904, la situation des « working classes » semble avoir été quelque peu affectée ; « le nombre des employés a diminué de 0,6 pour cent, et celui des heures de travail de 0,7 pour cent. Les salaires par heure ont augmenté de 0,6 pour cent, mais le gain hebdomadaire par employé a diminué de 0,1 pour cent et les gains hebdomadaires totaux de l'ensemble des employés ont diminué de 0,8 pour cent. De plus, le prix de détail des denrées alimentaires a augmenté de 1,3 pour cent, de sorte que les salaires d'une heure permettent d'acheter 0,7 pour cent de denrées alimentaires en moins, et le salaire hebdomadaire par employé, 1,4 pour cent de denrées alimentaires en moins en 1904 qu'en 1903. »

Cependant, l'année 1904 reste excellente si on la compare avec la moyenne des dix dernières années. « Le nombre des personnes employées est supérieur de 25.7 pour cent, les heures de travail ont été diminuées de 4,1 pour cent ; d'autre part, les salaires par heure ont augmenté de 17 pour cent ,et les salaires hebdomadaires par employé, de 12,2 pour cent. Les salaires totaux de l'ensemble des employés ont augmenté de 41 pour cent. D'autre part, comme les prix de détail des denrées alimentaires ont augmenté, de leur côté, de 11,7 pour cent, il en résulte que les salaires d'une heure permettent d'acheter 4.7 pour cent, et les gains hebdomadaires 0.4 pour cent de denrées alimentaires de plus en 1904, que pendant la moyenne des dix années précédentes. »

Giornale degli Economisti (septembre). — M. L. Paoletti publie, dans ce fascicule, un fort intéressant travail intitulé : « Un Cimetière de Coopératives ». Ce « cimetière », c'est Rome.

Si nous considérons, dit M. Paoletti, la période décennale 1891-1900, nous constatons que sur les 46 coopératives ouvrières de production et de travail (sans tenir compte des coopératives de consommation), qui sont nées pendant cette période, il n'en subsiste plus que 16. Au cours des quatre années suivantes, 1901-1904, il en est né 44 autres, dont 10 sont déjà décé-

dées. Les coopératives existant encore actuellement, sont au nombre total de 55, sur lequelles :

7	nées en	1904	ont par conséquent	1	année d'existence
7	nées en	1903	ont par conséquent	2	années d'existence
12	—	1902	—	3	—
6	—	1901	—	4	—
2	—	1900	—	5	—
3	—	1899	—	6	—
8	—	1898	—	7	—
1	—	1896	—	9	—
1	—	1895	—	10	—
2	—	1893	—	12	—
1	—	1891	—	14	—
1	—	1890	—	15	—
2	—	1889	—	16	—
1	—	1886	—	19	—
1	—	1883	—	22	—

En 1892, il avait été créé 4 coopératives ; en 1894, 2 ; en 1897, 4, — toutes mortes. En 1891, il en avait été créé une seule, qui subsiste encore ; en 1893, 5 ; dont il n'en reste que 2 ; en 1895, 4, il en reste une ; en 1896, 6, il en reste une ; en 1890, 10, il en reste 8 ; en 1899, 6, il en reste 3 ; en 1900, 4, il en reste 2; en 1901, 12, il en reste 6 ; en 1902, 12, toujours existantes ; en 1903, 8, il en est déjà mort une ; en 1904, 10 ; il en est déjà mort 3 ! — La mortalité des coopératives romaines, constate M. L. Paoletti, est considérable.

Nous n'entrerons pas dans le détail des causes qui ont provoqué ces morts malheureuses ; car elles ont été exposées dans ces pages bien souvent : insuffisance de la direction (« insuffisance non seulement technique, non seulement intellectuelle, mais aussi morale », dit M. Paoletti) ; difficulté d'un accord permanent, économie de l'effort individuel, etc., etc. ; enfin, cette « légèreté coopérative » que M. Paoletti oppose ironiquement à la « foi coopérative » qu'exalte M. Ch. Gide.

— M. Francesco Papafava publie, dans le fascicule d'octobre de la même revue, un article tout à fait remarquable, par la forme comme par le fond, sur l'« Institut de crédit naval ».

On sait que les protectionnistes italiens ont trouvé une formule nouvelle pour subventionner la marine marchande ; ils suppri-

ment les primes de construction et d'armement; mais, par compensation, ils proposent de créer une banque dite : « Institut de crédit naval », au capital initial de 50 millions, qui prêterait à un intérêt de faveur aux constructeurs et aux armateurs italiens, les sommes dont ils auraient besoin ; la différence entre cet intérêt de faveur et l'intérêt normal serait remboursée à la Banque par l'Etat ; elle ne devrait pas dépasser : lire 18 millions 225.612, qui forment le total actuel des primes et subventions allouées à la marine marchande.

Tout armateur (en langage vulgaire et pratique : la Compagnie de *Navigazione Generale*), qui veut profiter du crédit naval, doit acheter un bateau en Italie. Cependant, il sera admis à profiter de l'intérêt de faveur, même s'il achète un bateau à l'étranger, dans deux cas : 1° si les chantiers italiens sont incapables de lui livrer les navires commandés dans un délai déterminé (qui varie de 14 à 26 mois, selon l'importance) ; et 2° si les chantiers italiens lui font un prix dépassant de 5 0/0 celui demandé par des chantiers étrangers. Voilà donc ce que dit le « gouvernement paternel » aux armateurs italiens : « Je veux vous aider, et, pour que vous achetiez vos bateaux en Italie, je vous fais profiter, pour vos achats, de prêts à intérêts réduits. Mais, si vous achetez des navires étrangers à bon marché, je ne vous donnerai rien. ») Puis, se tournant vers les constructeurs : « Si vous faites aux armateurs des prix raisonnables, je les ferai aller à vos chantiers ; vous pouvez les « estamper » jusqu'à concurrence de 5 0/0 des prix étrangers ; mais si vous prétendez à plus, j'aide les armateurs à se fournir à l'étranger. »

Qui donc profite de tout cela ? demande M. Papafava. Les armateurs italiens doivent, pour profiter de l'intérêt de faveur, acheter leurs navires en Italie. Les constructeurs, en échange de cette clientèle qui leur est assurée, doivent payer les droits de douane sur les matières premières dont ils ont besoin. De sorte qu'en somme, tout le bénéfice de cet arrangement « tombera dans les poches des industriels du fer », ce qui signifie : dans la caisse de la Compagnie de *Terni* et de ses filiales. Il faut ajouter que les armateurs et constructeurs sont, pour la plupart, actionnaires et administrateurs de la *Terni*...

« Il apparaît donc, conclut M. Papafava, que le Crédit naval est destiné à une meilleure fortune que le fameux Crédit agricole qui fut, il y a quelques années, la panacée à la mode pour la misère des méridionaux. Et cela est naturel. L'Etat, lui aussi, prête plus volontiers aux riches qu'aux pauvres.

« Mais ce qui ne serait pas du tout nécessaire, c'est que l'Etat fasse payer des impôts aux pauvres dans le but de faire aux riches des prêts semi-gracieux. »

— *Giornale degli Economisti* (novembre). — M. F. Corridore publie un travail très complet au point de vue statistique et très intéressant sur : « Le mouvement de la population italienne, par rapport avec le prix des cérérales pendant la période 1873-1902 », dans lequel il s'était proposé de mettre en lumière « quelle influence a pu avoir le mouvement des prix du grain sur les taux de nuptialité, de natalité, de mortalité, ainsi que sur celui de l'émigration.

Il y a longtemps qu'on croit et qu'on affirme que le prix du pain a une influence directe sur la démographie d'un peuple. Je ne le conteste pas ; *a priori*, cela peut apparaître comme probable ; seulement, le prix du pain n'est qu'une des causes extrêmement nombreuses et très complexes qui interviennent pour modifier chaque jour notre situation et nos tendances démographiques. Si le prix du pain peut avoir une importance, qu'est-ce que représentent ses variations à côté de l'ensemble de celles qui peuvent affecter toutes les diverses denrées qui servent à l'alimentation de l'homme ! Et il y a aussi le vêtement, le loyer, l'abondance ou la rareté des capitaux, le bon marché et la cherté de l'intérêt ; il y a enfin cet élément psychologique, dont, à notre avis, on ne tient pas, en général, suffisamment compte, de l'appréciation que chacun de nous se fait, suivant les ressources dont il dispose ou qu'il espère, du nombre d'enfants qu'il est capable d'élever, de façon à leur assurer telle situation qu'il estime désirable pour eux. Or, je crois personnellement que ce dernier élément est très nettement prépondérant ; que, pour nous en tenir à la situation économique stricte, le prix du pain — ou du blé — la mesure d'une façon tout à fait insuffisante. Et de fait, les statistiques les plus précises ou les plus compliquées n'arrivent pas à faire ressortir qu'il n'existe aucune dépendance entre les variations du prix du pain dans un pays et les variations de sa démographie.

Je prends les chiffres de M. Corridore. Si l'on admet qu'à une élévation du prix du pain devrait normalement correspondre une augmentation du taux de l'émigration et de la mortalité, et une diminution du taux de nuptialité et de natalité, je constate que, pendant la période 1873-1902 divisée en dix périodes

de trois ans, les taux ci-dessus présentent, avec les variations du prix du froment, les mouvements suivants :

	TAUX DE				
	Nuptialité	Natalité	Mortalité	Emigration	Total
	—	—	—	—	—
Dépendance	6	6	4	4	20
Indépendance	4	4	6	6	20

La dépendance existe donc dans 20 cas, et l'indépendance dans 20 également. Je n'en déduirai pas que le prix du pain n'a aucune influence sur la démographie d'un peuple, mais il faut bien avouer que cette influence, si elle existe, les statistiques ne la manifestent pas.

Et les statistiques françaises ne la manifestent pas plus que les statistiques italiennes. Au cours du dernier quart de siècle (1), la population et la richesse par tête ont augmenté dans 15 et diminué dans 27 de nos départements. Total des mouvements convergents, 42.

Dans 12 départements, la population a augmenté et la richesse par tête diminué ; dans 32 départements, c'est la population qui a diminué, tandis que la richesse par tête a augmenté. Total des mouvements divergents, 44.

Si au lieu de considérer la richesse par tête, nous considérons la richesse privée générale, les mouvements convergents sont au nombre de 51, et les mouvements divergents au nombre de 35.

Si nous combinons, enfin, les trois éléments, population, richesse générale et richesse par tête, nous obtenons : mouvements convergents, 41 ; mouvements divergents, 45.

Jusqu'à plus ample informé, il faut donc bien convenir qu'en dépit des théories les plus ingénieuses et les plus séduisantes, il n'existe, en fait, aucune dépendance réelle entre la démographie d'un pays et la situation économique de ses habitants.

De M. G. Montemartini, dans le même fascicule, une fort intéressante discussion sur « Le coût des grèves pour la classe ouvrière ».

---

(1) « Les mouvements de la Population et de la Richesse privée de la France. » par Emile Macquart. Extrait du *Journal de la Société de Statistique de Paris*, d'octobre 1905 : une broch. in-8°, Berger-Levrault.

M. Montemartini expose qu'on n'évalue en général la perte subie par les ouvriers du fait d'une grève, qu'au montant des salaires qu'ils ont perdus en ne travaillant pas. M. Montemartini montre que cette évaluation est insuffisante ; il y aurait lieu d'y ajouter, en tout cas, les sommes dépensées par les organisations ouvrières pour prolonger la grève, et qui ne se retrouvent plus, celle-ci terminée. Enfin, M. Montemartini est d'avis qu'il y faudrait ajouter encore le montant des privations que l'ouvrier s'inflige pour pouvoir résister plus longtemps. Il est de fait que s'il dépense pour son entretien, pendant la grève, moitié moins qu'auparavant, il perd la contre-valeur de cette moitié, laquelle devrait logiquement entrer en ligne de compte dans une évaluation précise.

Nous signalerons encore, dans le *Giornale degli Economisti* fascicules d'octobre et de novembre 1905), un très remarquable « Plan d'élaboration d'une statistique des salaires », de M. Francesco Coletti.

L'Economista. — M. E. Z. a publié dans l'*Economista*, à propos d'un livre récent de M. Loth, toute une série d'articles sur la situation et l'avenir des Italiens en Tunisie. Nous avons regretté de voir dans ces articles d'ailleurs fort bien faits et des plus intéressants, des choses très spirituellement méchantes, d'autant plus désagréables à l'égard de notre pays, et dont les articles de M. E. Z. pouvaient fort bien se passer. Pourquoi céder à la tentation malsaine de dire des « bons mots » susceptibles de froisser les consciences les moins chauvines, et pourquoi, surtout, généraliser et reprocher, durement, « aux Français » pris en masse, des faits ou des tendances, voire même des intentions, que les trois quarts et demi d'entre eux ignorent ou ne partagent pas ? C'est un bien pauvre procédé que celui qui consiste à jeter de l'huile sur le feu, surtout lorsqu'on s'imagine qu'on peut ainsi contribuer à l'éteindre. M. E. Z. croit-il que des articles du genre des siens sont capables d'aider à la réalisation de ce « *pace and godwill amongst nations* » que tous les libre-échangistes, au moins, devraient avoir pour idéal ?

— L'article de tête de l'*Economista* du 12 novembre est intitulé : « Chiffres douloureux ». C'est un commentaire du volume der-

nièrement paru de la Statistique judiciaire pénale en Italie, dont le rédacteur a comparé les données avec la statistique des illettrés pour divers groupes de population.

Le premier groupe comprend : Turin, Cuneo, Sondrio, Novarre, Bergame, Alexandrie, Côme et Brescia.

Le second groupe comprend : Caltanisetta, Eramo, Syracuse, Potenza, Girgenti, Catanzaro, Messine et Cosenza.

Et voici, résumé, le tableau de l'*Economista :*

	Nombre de crimes par 100.000 habitants	Proportion des illettrés
Premier groupe	256	13 0/0
Deuxième groupe	539	63 0/0

Riforma sociale (fasc. de septembre-octobre 1905). — Ce numéro contient un très important travail de M. Cesare Jarach sur « Le développement et les bénéfices des sociétés italiennes par actions, de 1882 à 1903 ». Nous ne pouvons pas penser à résumer avec le moindre détail cette étude, qui couvre plus de 100 pages in-8° et embrasse 23 catégories principales d'industries. Nous nous en tiendrons donc aux faits généraux.

Au point de vue de l'importance du capital (réserve comprise) des industries étudiées, la période 1882-1903 peut être divisée en trois époques. De 1882 aux environs de 1890, le développement est très net ; l'importance du capital passe de 409.562.323 lire à 1.080.129.348. Par contre, de 1890 à 1894, il y a pis qu'une stagnation : une régression réellement considérable ; nous tombons progressivement jusqu'à 796.164.158. Mais, dès 1895, ce chiffre remonte à près de 840.000.000, et, dès lors, d'un mouvement constamment progressif, à une exception près (1902), il s'élève jusqu'à plus du milliard et demi, exactement à 1 milliard 516.938.716 lire en 1903. Ce chiffre de 1903 est trois fois et demi plus fort que celui de 1882, année initiale.

Si nous considérons maintenant les profits, nous voyons également trois périodes bien tranchées. De 1882 à 1887, la somme (algébrique) de ces profits passe de 6,228 à 6,88 avec des maxima de 6,93 et 6,975 pour cent en 1883 et 1884. En 1888, nous ne sommes déjà plus qu'à 5,65 pour cent. Avec cette année, commence une période de marasme qui dure jusqu'en 1893, avec une moyenne, pour la période, de 1,59 pour cent, et des minima de

— 1,95 et de — 0,169 pour cent en 1889 et 1891. La reprise commence en 1894 avec 3,577 pour cent, pour atteindre 5,39 en 1899, avec un minimum de 2,85 pour cent en 1898. Depuis, c'est la stagnation. Les profits de 1900 sont également de 5,39 ; ceux de 1901, 1902 et 1903, de 4,688, 4,98 et 5,33 respectivement. De sorte qu'en fin de compte, pour ces quatre dernières années, la moyenne des bénéfices totaux ne dépasse pas 5,097, contre 6,698 en 1882-1887. C'est en faveur de la première période une différence de plus de 30 pour cent.

L'Italia moderna (21 octobre 1905). — Il y a à peine quelques mois que l'Etat italien a procédé au rachat de la presque totalité des voies ferrées de la péninsule, et déjà on entend les réclamations et les récriminations les plus véhémentes au sujet de la façon dont fonctionnent les chemins de fer : « Les retards des trains, dit M. Ant. Monzilli, ce mal endémique des chemins de fer italiens, sont devenus si généraux et si considérables qu'ils provoquent l'attention même des étrangers. Et la situation n'est pas devenue meilleure en ce qui concerne le transport des marchandises. Gênes proteste contre le manque de wagons, et le même cri s'élève, du Nord au Sud. En ce moment même, les journaux annoncent que le travail vient d'être suspendu dans un grand établissement industriel, par suite de l'impossibilité, par manque de wagons, d'y apporter des matières premières. Des Pouilles, on réclame avec vivacité contre le défaut de wagons nécessaires au transport des raisins. »

Il ne faut pas oublier, cependant, que le réseau de l'Etat italien ne comprend pas tous les chemins de fer de la péninsule, mais 10.800 kilomètres seulement. Les voies du Sud, qui s'étendent sur 2.200 kilomètres, sont toujours exploitées par la Société des *Meridionali ;* et les mêmes faits qu'on reproche à l'Etat peuvent être également reprochés à cette société privée.

Cela est vrai ; les retards se produisent et les wagons manquent sur l'un et l'autre réseaux. Seulement — et ce fait est tout à fait amusant — la Société des *Meridionali* se justifie en disant que, si elle manque de moyens de transport, c'est parce que, en dépit de ses réclamations réitérées, elle ne peut pas obtenir le retour de 3.000 de ses wagons qu'elle avait envoyés chargés sur les lignes de l'Etat. Ainsi, le réseau de l'Etat manque de wa-

gons, bien qu'il dispose indûment de 3.000 voitures des *Meridionali*, et remarquons que Gênes se plaint non pas tant de ne pas avoir eu plus de wagons, mais d'en avoir eu un nombre inférieur à celui dont elle disposait antérieurement.

Et cela n'est qu'un commencement !

Malheureusement, il est maintenant trop tard pour revenir en arrière. Le Parlement italien, qui a voté le rachat « d'un cœur léger », dit M. Monzilli, sentira bientôt toute la lourde responsabilité de son œuvre. De plus, toute la haute administration des chemins de fer se trouve dans un état de semi-anarchie ; il y a conflit entre elle et les ministres des Travaux publics et des Finances. Le directeur général vient d'être remercié ; le fonctionnaire qui l'a remplacé ne semble pas, jusqu'à présent, avoir acquis une situation bien stable. D'autre part, il va falloir que le Trésor débourse à bref délai quelque 500 à 800 millions pour faire face aux dépenses reconnues immédiatement nécessaires. Enfin, on constate déjà un peu partout, « que le fait pour eux d'être devenus des employés de l'Etat, a modifié le caractère du personnel des chemins de fer, en le rendant moins laborieux, moins zélé, sinon paresseux et négligent par rapport à celui des entreprises privées. »

Il faut constater que, ces faits, les économistes les avaient prévus et dénoncés depuis des années. Mais, M. Bourrat, « l'apôtre du rachat », sans pouvoir les contester, nous répondra peut-être que l'Italie n'est pas la France. Sans doute, mais les Italiens sont des hommes, et les Français aussi, et les mêmes causes produiront chez nous les mêmes effets que chez eux.

Souhaitons qu'on ne tente pas chez nous l'expérience qui permettrait de voir réalisées ces prédictions.

La Rassegna Nazionale (16 octobre). — Nous signalerons dans ce fascicule un article intéressant sur « L'activité féminine en Italie », par Mme Anna Evangelisti.

La Libertà Economica. — Cette revue publie toute une série d'articles remarquables, qui seraient tous à citer et à commenter. Nous devons malheureusement, nous borner à donner le nom de leurs auteurs, ce qui, d'ailleurs, indiquera suffisamment

quelles peuvent être la portée et l'importance de ces articles : A. Giovannini, Edoardo Giretti, P. Viazzi, A. Loria, A. Groppali, L. Cressalpi, etc., etc.

Rivista Italiana di Sociologia (Fasc. III-IV). — Nous signalerons particulièrement dans ce fascicule un travail de M. P. Carini, intitulé : « Essai d'une classification des sociétés ».

Political science quarterly (septembre 1905). — M. Sidney Peel publie dans ce fascicule une étude tout à fait remarquable et extrêmement intéressante sur « L'administration britannique en Egypte ». Il y montre quel bienfait considérable a été pour les Indigènes l'occupation anglaise. Un seul fait suffira à illustrer cette affirmation : grâce aux travaux d'aménagement du Nil, les surfaces cultivables et cultivées de Delta ont passé de 600.000 à 1.600.000 acres.

Nous regrettons de ne pouvoir parler plus longuement de l'article de M. Sydney Peel, mais nous tenons à en constater toute la valeur et la haute impartialité.

— M. Edwin R. A. Seligman publie dans le même fascicule, un travail intitulé : « Pinding Problems in Public Finance ». M. Seligman expose que « le premier résultat de l'analyse économique a été de montrer les erreurs d'un système de taxes reposant exclusivement ou en majeure partie, sur la consommation » ; son second triomphe « a été de montrer les dangers d'un système de taxation reposant sur la production et l'échange ». Faut-il en conclure que l'impôt doit frapper le revenu ? M. Seligman constate que « l'impôt sur le revenu représente une part pitoyablement petite du rendement total des impôts. En France, par exemple, il n'y a pas du tout d'impôt sur le revenu, et même en Angleterre et en Allemagne, le rendement de l'income-tax est quelque chose d'insignifiant ». M. Seligman remarque, d'ailleurs, que cet income-tax n'est pas du tout un income-tax dans le sens d'impôt frappant le revenu personnel de l'individu. En Angleterre, par exemple, l'income-tax n'est, en réalité, qu'une collection de taxes sur les choses qui produisent bien plus que sur les personnes qui reçoivent le revenu, exception faite pour la seule

« Schedule D » qui, de notoriété publique, est « the least successful of all ». Il en est de même, quoique à un degré moindre en Prusse. M. Seligman explique que les raisons qui ont rendu jusqu'ici impossible en France l'établissement d'un impôt sur le revenu, « c'est le souvenir toujours vivace des abus de l'impôt personnel sous l'ancien régime ». Il estime que, aux Etats-Unis, l'income-tax est « au-delà des limites de la politique pratique ».

La conception qui a, jusqu'à présent, dominé la science fiscale, dit M. Seligman, est la conception individuelle. Il lui oppose une « conception sociale ». Complétant la théorie de l'incidence par une « théorie de l'absorption » de l'impôt, il se prononce pour « l'universalité et l'égalité de taxation ». Mais il ajoute : « Cela ne signifie pas que chacun doive être taxé de la même façon, mais seulement que tous les membres d'une même classe doivent être taxés de la même façon ». Il serait bon que cette idée fut précisée, car, dans les termes très vagues dans lesquels elle est exprimée, il est très difficile de s'imaginer son importance et sa portée exactes. De quelles « classes » entend parler M. Seligman ?

L'auteur constate encore la tendance générale, de fait, de remplacer les impôts frappant les personnes par des impôts frappant les choses. Cependant, il ne dit pas en termes formels que l'impôt doit être réel, impersonnel. Le but à atteindre, déclare-t-il dans sa conclusion, est « de réaliser une juste proportion entre les besoins indiscutables de l'individu et les conséquences de sa participation au groupe social » et il prédit que « partout on continuera à tenter de réaliser le principe de la justice fiscale, en l'interprétant cependant de plus en plus au point de vue des interrelations sociales, plutôt qu'à celui des conditions individuelles. » Mais tout cela ne signifie pas grand chose, sinon pour son auteur, du moins pour nous, qui ne pouvons pas lire au fond de sa pensée. M. Séligman a-t-il raison ? A-t-il tort ? Je serais bien en peine de formuler à ce sujet, la moindre appréciation, et je crois que ce sera le cas de tous ceux qui liront son travail très intéressant, mais si imprécis.

Annals of the American Academy of Political and Social Science. Philadelphie (septembre 1905). — Ce fascicule est entièrement consacré aux questions d'assurance — assurances-vie,

incendies, accidents, maritimes, etc. Un chapitre intitulé : « State Supervision of Insurance Companies », et qui a pour auteur M. S. H. Wolfe, emprunte une actualité particulière aux récents scandales dont les échos nous sont parvenus et nous parviennent encore de l'autre côté de l'Atlantique, et qui ont prouvé que cette fameuse « surveillance de l'Etat », aux Etats-Unis, comme partout, ne constituait, la plupart du temps, qu'un véritable trompe-l'œil.

American Banker (11 novembre). — Ce fascicule contient un travail intitulé : « La richesse de la France ». Le rédacteur de l'*Américan Banker* constate que, d'après les statistiques les plus dignes de foi, la richesse de la France aurait passé « de 7,6 millions de dollars en 1789 à 75 actuellement », et que son taux d'accroissement, au cours de périodes récentes, peut s'établir ainsi :

1878-1888	1 1/2 pour cent.
1888-1898	2 pour cent
1898-1905	2 1/4 pour cent

Ce taux d'accroissement présente donc une excellente tendance. Mais il n'en est pas moins « comparativement très bas ». Et notre confrère constate que, tandis que les banques de Paris « ne donnent que 3 pour cent pour les dépôts à un an, et 1 à 1 1/2 pour cent seulement pour les comptes de chèques à vue », ces comptes fournissent « un intérêt double aux Etats-Unis et presque double en Angleterre ». Et le rédacteur de l'*Américan Banker* de confronter ces chiffres avec « l'empressement avec lequel les Français ont souscrit au Canal de Panama, à l'Union générale, aux emprunts russes, etc., qui avaient l'appui de leur gouvernement et qui, à cause de cela, leur semblaient présenter des fondations d'une sécurité supérieure ».

Zeitschrift für Socialwissenschaft. — Il y a quelques années, la mode était au péril jaune. Elle est maintenant au péril américain. Que la vieille Europe soit sur ses gardes ! Les Etats-Unis se préparent à nous envahir ! Dans le fasc. 11 du *Zeitschrift für Socialwissenschaft*, M. Lorenz Glier pousse un long cri de dé-

tresse intitulé : « La structure des exportations allemandes aux Etats-Unis et des exportations américaines en Allemagne. »

Il faut convenir que le cas est des plus graves.

D'après les statistiques américaines, qui confirment étroitement les statistiques allemandes, les importations de l'Allemagne aux Etats-Unis ont augmenté, de 1890 à 1904, de 52 0/0, c'est-à-dire de moitié.

Vous ne voyez pas l'invasion américaine ? Moi non plus ; je verrais même plutôt, puisque invasion il y a, une invasion allemande. Attendez ! S'il est vrai que les importations d'Allemagne aux Etats-Unis ont augmenté de plus de moitié, cette augmentation n'a pas porté sur tous les articles, et, chose effroyable, elle a porté surtout sur les objets mi-manufacturés et les matières premières !

Cependant, je lis, dans le travail même de M. Lorenz Glier :

Années	Matières premières	Produits fabriqués	Total
	(en millions de marks)		
1893..................	40	314	354
1903..................	92	377	469
1904..................	113	382	495

Je constate que les exportations de matières premières ont augmenté de 73 millions de marks, et que les exportations de produits fabriqués ont augmenté d'à peu près autant : de 68 millions de marks et je ne vois toujours pas l'invasion américaine.

Soit, dira M. Glier ; mais ces augmentations représentent près de 200 pour cent pour les matières premières, et moins de 25 pour cent pour les produits fabriqués ! D'accord ! Seulement, gardons-nous de tomber dans ce qu'on a appelé « le sophisme du pourcentage ». Ne dédaignons pas, je suppose, le million de bénéfices en plus qu'aurait réalisés un banquier, sous prétexte qu'ayant gagné 3 millions auparavant, ses bénéfices n'ont augmenté que de 33 pour cent, pour nous extasier devant les quarante sous d'un frotteur, qui ne gagnant habituellement qu'un franc, aurait vu ainsi son salaire augmenter de 100 pour cent.

Cependant, j'accorde à M. Glier, que sur le total des exportations allemandes aux Etats-Unis, les exportations de matières premières entrent actuellement pour 23 pour cent, au lieu de 11,4 pour cent en 1893. Mais qu'y a-t-il là de si terrifiant ?

Ceci, dit M. Glier, que, sur le total des exportations américaines

en Allemagne, les exportations de produits fabriqués entrent actuellement pour 4,39 pour cent, au lieu de 1,84 pour cent en 1893. C'est une augmentation de 250 pour cent.

Sans doute. Mais voilà que nous retombons encore en plein dans le « sophisme du pourcentage ». Laissons, si vous le voulez bien, les pourcentages de côté. Que disent les chiffres bruts ? Ceci :

1° Les exportations de produits fabriqués d'Allemagne aux Etats-Unis ont passé de 314 à 382 millions de marks, de 1893 à 1904. Augmentation : 68 millions.

2° L'exportation de produits fabriqués des Etats-Unis en Allemagne ont passé de 8,4 à 41,4 millions de marks de 1893 à 1904. Augmentation : 33 millions.

3° Par conséquent, pendant la période considérée, l'augmentation des exportations de produits fabriqués d'Allemagne aux Etats-Unis, a dépassé de 35 millions celle des Etats-Unis en Allemagne.

4° L'Allemagne exportant aux Etats-Unis pour 382 millions de marks de produits fabriqués, tandis que les Etats-Unis n'en importent en Allemagne que pour 41 millions, les exportations d'objets fabriqués d'Allemagne aux Etats-Unis, sont à celles des Etats-Unis en Allemagne, comme 9 est à 1.

Je vois toujours bien l'« invasion allemande », et toujours pas l'« invasion américaine ». Et je constate que l'invasion allemande augmente beaucoup plus que l'invasion américaine.

Pas en pourcentage, c'est vrai.

Mais en millions de marks.

M. Glier le regretterait-il ?

La même revue (Heft 10) contient une petite statistique de la mortalité infantile que l'absence de tous commentaires rend particulièrement dangereuse. La voici :

Sur 100 enfants nés vivants, meurent avant d'avoir atteint l'âge d'un an :

A Moscou...........	36,4
A Bucarest..........	20,5
A Berlin............	19,8
A Vienne...........	17,6
A Bruxelles.........	15,8
A Copenhague......	15,1
A Londres..........	13,1

A Rome.............	12,6
A Stockholm.......	12,6
A Amsterdam.......	11,7
A Christiania......	11,6
A Paris.............	11,3

Il ressort de ces chiffres que Paris détient — dans le bon sens — le record de la mortalité infantile. Alors que celle-ci frapperait, dans la première année de leur âge, 36 enfants à Moscou ; 20 à Berlin; 15 à Bruxelles, elle n'en frapperait que 11 chez nous. Nous voilà sauvés ! Nous avons peu d'enfants. Mais ils ne meurent pas. C'est tout bénéfice.

Malheureusement, si ces chiffres sont matériellement exacts, du moins je veux le croire, ils ne représentent absolument rien de réel, en tout cas en ce qui concerne Paris. Si la mortalité infantile est et paraît à Paris si réduite, c'est qu'un grand nombre des enfants qui y viennent au monde, sont envoyés en nourrice dans la banlieue, et même en province, où il en meurt un nombre énorme. La mortalité infantile s'en trouve, à Paris, réduite, et dans la banlieue, au contraire, augmentée d'autant ; tout le monde sait cela.

Ce petit fait devrait être de nature à faire réfléchir ceux qui ne « connaissent que les chiffres ». Combien y en a-t-il de ces chiffres, à propos desquels on gaspille beaucoup d'encre, de temps et d'argent, et qui ne représentent que des absurdités, quand ils représentent quelque chose.

Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Statistik (Heft 4). — M. R. Eberstadt publie dans ce fascicule, un article tout à fait intéressant sur « La spéculation ». Qu'est-ce que la spéculation ? « Définissez les termes », dirait Voltaire. Il n'y a peut-être pas de mots qui aient, plus que celui-ci, besoin d'être définis.

C'est que le mot « spéculation » a eu tour à tour, et a encore souvent, les significations les plus différentes et les plus extrêmes. Adam Smith en faisait un synonyme de « philosophie » (*Wealth of Nations*, Livre I, chap. Ier). Ce n'est guère qu'après Law qu'on commença à lui donner un sens se rapprochant plus ou moins de celui du terme « agiotage », lequel, d'après Savary

(*Dictionnaire du Commerce*), « ne se prend guère qu'en mauvaise part », et « signifie ordinairement un commerce illicite et usuraire ». Enfin, actuellement, « spéculation » équivaut, dans le langage ordinaire, à « jeu de hasard »; un « spéculateur » est un « joueur ». Tout le monde, ou peu s'en faut, a oublié qu'étymologiquement, spéculer, c'est prévoir, et pas autre chose. Dans le langage des affaires, est dite spéculation tout achat ou vente à terme, soit de marchandises, soit de valeurs.

M. Eberstadt dit à ce sujet : « Les variations des prix sont l'élément vital de la spéculation ». Cela admis, il suffit de faire un pas pour convenir que « la spéculation trouve son intérêt à provoquer des variations artificielles de prix... », qui, à n'en pas douter, s'effectuent sur le dos des producteurs. Ce principe et cette conclusion posées, il devenait facile au nom de la « morale » (?) de condamner les spéculateurs et la spéculation. Supprimons la spéculation, et nous aurons supprimé, par cela même, les variations des prix qu'elle provoque ! Et l'on supprima, à Berlin, les affaires à terme sur le blé. Nous avons dit ici-même quel en fut le résultat. Au grand ébahissement de tout le monde — quelques économistes impénitents furent les seuls à ne pas s'en étonner — la suppression de la spéculation eut pour principal résultat d'accroître, dans des proportions énormes, les fluctuations des prix. M. Eberstadt est le premier à le reconnaître. « On ne peut absolument pas, dit-il, être, dans les circonstances actuelles, un adversaire irréductible de la spéculation. »..... « l'exemple de 1897-1900 a montré sa signification commerciale »..... « car son absence a été non favorable, mais nuisible aux producteurs et à l'intérêt général. » Cependant, M. Eberstadt à diverses reprises, reproche dans son article à la « spéculation », des dangers et des fautes qui résultent non de son usage, mais de son abus, deux choses qu'il ne distingue pas avec toute la rigueur nécessaire.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet. Le procès de la spéculation a été fait, — et elle l'a gagné.

Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung (IV. Heft). — Ce fascicule contient d'intéressants travaux de MM. F. Schmid et G. Seidler, que nous regrettons de ne pouvoir que signaler.

Soziale Revue (Heft 4). — Cette petite revue est tout à fait originale. On y traite, en effet, toutes les questions économiques à un point de vue très particulier. La pierre de touche qui y montre le bien fondé ou le mal fondé d'une théorie quelconque — salaires, propriété privée, intérêt, etc. — c'est un passage des évangiles, une phrase de Saint-Thomas, ou la décision d'un Concile.

El Economista (4 novembre). — « Un ancien fabricant de sucre » publie dans ce fascicule un long article intitulé . « Le problème sucrier ». Nous en détachons les quelques lignes ci-dessous :

« Le fabricant vend son sucre 90,23 pesetas les 100 kilogrammes. Le consommateur, à Madrid, le paie 1,30 peseta le kilo ; or, les frais de transport représentent 6,05. Les intermédiaires empochent donc 33,72 pesetas par 100 kilogrammes, soit plus de 37 pour cent de la valeur de la marchandise ! »

Et l'auteur, à la suite de ces constatations, — dont nous ne nous portons pas du tout garant — pousse ce cri du cœur :

« Est-ce que cela ne mériterait pas d'attirer l'attention de l'Etat ? »

— Comment donc ? Mais l'Etat n'est fait que pour cela. Comme l'a dit un homme des plus éminents : « L'Etat peut tout, puisqu'il fait les lois. » Et l'Etat n'est pas que la Suprême-Puissance, il est aussi la Suprême-Justice et la Suprême-Intelligence !

Ne gaspillons donc pas nos efforts inutilement à droite et à gauche. Une seule chose suffit pour vaincre, dans la lutte économique : de l'Etat, encore de l'Etat, et toujours de l'Etat !

Revista de Economia y Hacienda (16 septembre). — M. Luis del Valle publie, dans ce fascicule, un article intitulé : « Les ports de l'Espagne », dans lequel il déplore que son pays soit si pauvre en ports de commerce par rapport au développement de sa ligne de côtes qu'il évalue à 3.318 kilomètres *carrés* (*sic*). Ce n'est pas tant de ports que manque l'Espagne, que de ports outillés, comme l'exigeraient les conditions modernes du trafic maritime international. Mais, si elle les possédait, serait-elle beaucoup plus avancée, puisque son régime douanier a pour but pré-

cisément et pour effet de restreindre ce trafic international, sans lequel les ports les plus merveilleusement outillés sont incapables de vivre ?

Dans le fascicule du 30 septembre de la même revue, M. Daniel Riù affirme que « en Espagne, un agriculteur paie en impôts 45,50 et même 60 0/0 de ses revenus ». Serait-il indiscret de le prier de nous dire comment se décompose cette évaluation ?

Toujours dans la même revue (fascicule du 7 octobre), M. L. Mallada publie un article intitulé : « L'émigration espagnole ». M. Mallada, estime que les nombreux Espagnols qui ont émigré en Algérie « sont la base de la prospérité de la colonie française... dont profite la France. »

Je ne sais pas si l'Algérie est dans une situation aussi prospère que semble le croire M. Mallada. D'autre part, si je sais bien ce que l'Algérie a coûté et coûte encore à la France, je n'ai pas encore pu, jusqu'à présent, voir quels bénéfices nous en avions retirés. Enfin, s'il ne paraît pas tout à fait évident que les Espagnols, qui sont venus en Algérie ont enrichi ce pays, du moins, il n'est pas contestable qu'ils ne s'y soient, eux, enrichis, et qu'ils ne s'y enrichissent tous les jours. Et cela n'est pas dû qu'à leurs très riches qualités.

M. L. Mallada, précisément, donne, dans son article, le très curieux petit tableau suivant, dont les chiffres se rapportent à l'année 1903 :

Possessions espagnoles	Importations d'Espagne	Exportations en Espagne
Melilla	783.697	6.858
Ceuta	427.542	150.038
Peñon	31.524	rien
Zaffarines	30.585	rien
Alhueemas	21.056	rien
Riô de Oro.....	rien (?)	399

Il le fait suivre de commentaires que je reproduis textuellement :

« Au bout de tant d'années, l'Espagne n'a pas pu provoquer un trafic plus important !

« Il ne pouvait être inférieur, si une des plus petites nations d'Europe avaient été, à notre place, dans la Péninsule. »

« Pourquoi ?...? »

— Mais M. L. Mallada ne répond justement pas à cette question, à laquelle il aurait bien dû répondre : « Pourquoi ?...

España Económica y Financiera (fascicule du 28 octobre). — M. R. de Madariaga publie, dans ce fascicule, un excellent article intitulé : « Nuestra inteligencia con Francia y sus consecuencias ».

Nous venons de rendre, dit-il, au président de la République voisine, un hommage enthousiaste, aussi grand que justifié. Qu'il nous soit permis, maintenant de parler un peu des conséquences économiques de cette visite, de cette « entente cordiale » dont on s'est plu à y voir la manifestation.

« Que l'amitié de la France soit une chose précieuse, considérable, utile, indispensable pour l'Espagne, cela est une chose bien connue ; et nous croyons que personne n'en doute. La France est un des marchés — le premier et le seul même pour nous — des capitaux du monde. Il serait bien difficile à l'Espagne, sans le concours ds la France, de pourvoir à la solution de ses problèmes économiques et financiers. Que tous les « chauvins » espagnols se le disent bien : l'Espagne, si elle veut progresser, mettre en œuvre ses richesses, améliorer sa monnaie, reconstituer son outillage, marcher de l'avant, devra compter avec les capitaux français et solliciter et obtenir l'appui financier de la France. »

M. de Madariaga montre combien l'alliance française a été précieuse pour la Russie, et combien l'Italie, après avoir souffert de la tension de ses rapports avec la France, a bénéficié de son rapprochement et du rétablissement des relations amicales. Une « entente cordiale » franco-espagnole serait pour l'Espagne, pleine « de résultats fructueux ». Elle serait également avantageuse pour la France.

« Mais il serait inutile de parler d'accords profitables, poursuit M. de Madariaga, si nous ne devons pas conclure bientôt un traité de commerce avec la France. La France peut être une excellente cliente de l'Espagne, et l'Espagne peut devenir une excellente cliente de la France. Que les ultra-protectionnistes des deux côtés des Pyrénées se rendent compte de la difficulté de maintenir entre deux peuples des relations cordiales, quand leurs relations commerciales vont en diminuant. Or, le commerce

franco-espagnol est en décadence visible, et cette décadence n'a pas d'autre cause que le régime brutal des tarifs actuels. Peut-on espérer, dans cet ordre d'idées, quelque chose de pratique de l' « entente cordiale » ?

Revista Social (novembre). — Nous signalerons dans ce fascicule un intéressant travail de M. Miguel Sastre, intitulé : « Les ouvriers à Barcelone, il y a un siècle ».

Revista Católica de las cuestiones sociales. — Nous avons reçu quelques numéros de cette revue. Elle a pour but « de tout faire pour instaurer le règne social de Jésus-Christ par la propagande des doctrines politico-sociales de l'Eglise ». C'est dire que les questions économiques y sont envisagées à un point de vue beaucoup trop spécial pour que nous puissions nous en occuper.

Nous avons également reçu *O Economista Portuguez.* — Ce nouveau confrère est intéressant, mais les ciseaux semblent tenir dans sa rédaction une fort large place.

EMILE MACQUART.

LA DETTE MUNICIPALE A PARIS

Au moment où la Ville de Paris est à la recherche de ressources nouvelles pour faire face à de trop lourdes dépenses, il n'est pas sans utilité d'examiner comment sa dette si considérable a pris naissance, de quels éléments elle se compose, quelle en est présentement l'importance et quelle charge, à s'en tenir aux chiffres actuels, elle occasionnera dans les exercices futurs au budget municipal.

Le plus ancien des emprunts en cours (1) a été contracté en vertu d'une loi du 12 juillet 1865 : il se composait de 600.000 obligations qui, émises à 450 francs et remboursables à 500 francs, produisent un intérêt annuel de 20 francs. Ces titres prennent part au tirage de 84 lots pour une somme de 1.140.000 francs par année. Le capital versé par les souscripteurs, soit 270 millions, reçut l'affectation suivante : maisons communales, cultes et enseignement, 54.155.266 francs ; travaux de salubrité et de sécurité, 77.192.665 francs ; opérations de voirie, 108.451.182 francs ; opérations diverses, 17.635.971 francs ; hôpitaux et hospices, 12 millions 564.914 francs. Au budget de 1906, il est porté un crédit de 14.320.570 francs pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de cet emprunt qui, devant être entièrement liquidé dans un délai de 60 ans, à dater du 1er août 1869, c'est-à-dire en fait le 1er février 1929, arrive à expiration, par ordre de date, en seconde ligne, après celui de 1869. En déduisant le capital des obligations sorties avec lots et qui n'est pas restitué, le capital nominal de 300 millions se trouve ramené à 297.333.000 francs. Sur cette somme, 98.090.000 francs sont remboursés à

(1) Deux emprunts antérieurs, qui avaient été autorisés par des lois du 2 mai 1855 et du 1er août 1860, pour permettre l'exécution de grandes opérations de voirie nécessitées notamment par l'extension des limites de Paris, ont été définitivement amortis le 1er septembre 1897.

la fin de l'exercice 1905 ; 5.223.500 francs seront amortis en 1906; il restera donc à amortir au cours des 22 années 1/2 qui suivront, un reliquat de 194.019.500 francs. Il y a en circulation, au 1er janvier 1906, 400.460 obligations dont l'amortissement, les intérêts, les primes et les lots exigeront une dépense globale de 336.528.380 francs.

Dans l'intention de procéder à la liquidation des opérations d'une caisse dite « des Travaux », qui avait été organisée en 1858 pour aider à la réalisation du programme d'agrandissement et d'embellissement de Paris, cette ville avait contracté, au mois de novembre 1867, avec la Société du Crédit Foncier de France, des engagements importants et dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin ; afin qu'elle puisse faire face à ces engagements, une loi du 18 avril 1869 l'autorisa à effectuer un emprunt En conséquence, 753.623 obligations furent émises à 345 francs; remboursables à 400 francs, elles donnent droit à un intérêt annuel de 12 francs et participent annuellement au tirage de 60 lots ayant une valeur d'un million. La somme réalisée, soit 259 millions 999.935 francs, fut, en partie du moins, et à raison des événements, employée à d'autres besoins que ceux qui avaient été primitivement prévus, et elle fut utilisée comme suit : Acomptes versés à la Société du Crédit Foncier de France : 152.452.872 francs ; dépenses extraordinaires afférentes aux exercices 1870-1871, 57.706.062 ; versements aux fonds généraux, 49.841.000 francs. Le capital nominal s'élevant à 301.449.200 francs et réduit à 300.483.200 francs, par suite du non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots est amortissable en 40 ans, à partir du 1er juillet 1869. Depuis cette dernière date, 250.623.200 fr. ont été remboursés aux porteurs de titres : en 1906, il sera opéré de nouveaux remboursements à concurrence de 11.912.800 francs. Restera donc à liquider ensuite et jusqu'au 31 juillet 1909 une dette de 37.947.200 francs. L'amortissement, les intérêts et les lots nécessitent l'inscription d'un crédit de 14.322.260 francs au budget de 1906. Au 1er janvier de ladite année, il n'y a plus en circulation que 124.875 obligations non amorties, devant entraîner pour la Ville une dépense finale de 57.039.150 francs. L'emprunt de 1869 sera donc le premier qui vient à expiration, dans 3 ans 1/2. Il en résultera à cette époque une disponibilité annuelle d'environ 14 millions. Les derniers rapporteurs généraux du budget, MM. Desplas et André Lefèvre, ont sagement demandé que cette somme fût conservée intacte à titre de réserve ; mais il a été déjà proposé de l'utiliser à des besoins différents. Un prélève-

ment de 1.400.000 francs a même été escompté d'une manière ferme pour le service d'un emprunt à contracter à dater de 1910 et au moyen duquel l'administration de l'Assistance publique sera remboursée d'une dépense de 45 millions engagée par elle pour la mise en état des hôpitaux et hospices (Convention du 17 janvier 1903 approuvée par la loi du 7 avril de la même année).

Un emprunt de 350 millions de francs fut autorisé par la loi du 6 septembre 1871 ; il fut réalisé par l'émission de 1.296.300 obligations produisant annuellement un intérêt de 12 francs et remboursables à 400 francs dans un délai de 75 ans : le montant des 352 lots annuels est de 1.500.000 francs. Le prix par titre fut fixé à 270 francs. La souscription publique ayant été couverte 15 fois, la nécessité s'imposa de réduire ceux-là même qui n'avaient qu'une obligation,d'où la création de parts,dont le type a été ensuite conservé par la Ville pour certains de ses emprunts et donnant droit au quart des avantages accordés aux obligations entières. Le capital réalisé, au total 350.001.000 francs fut affecté comme suit : Contribution de guerre remboursée à la Banque de France qui en avait fait l'avance, 210.000.000; liquidation de la Caisse de la boulangerie (1) ainsi que de la Caisse des travaux, remboursement des bons de la caisse municipale, 111.250.954 francs ; opérations d'architecture : 19.113.190 francs ; reliquat employé sur fonds généraux, 3.572.341 francs ; frais de l'emprunt, 2.793.270 francs ; travaux de construction d'écoles, 2 millions ; extinction d'une partie des déficits constatés en 1871, 1872 et 1874,soit 1.271.245 fr. Le capital nominal s'élevait à 518 millions 520.000 francs et, après déduction du capital non remboursé des obligations sorties avec lots à 508.030.400 francs. L'amortissement a été effectué jusqu'à concurrence de 104 millions 616.800 francs ; il y sera consacré 5.087.200 francs en 1906, de sorte que le reliquat pour les échéances postérieures sera de 398.326.400 francs. Au 1er janvier 1906, il restera en circulation 1.022.790 obligations dont le service exigera, jusqu'à la liquidation de l'emprunt à la date du 5 mai 1946, des annuités s'élevant globalement à 765.247.260 francs.

---

(1) Un décret du 27 décembre 1853 avait institué sous la garantie de la ville de Paris et sous l'autorité du préfet de la Seine, une caisse de service pour la boulangerie de Paris ; cette caisse était « chargée de payer pour le compte des boulangers et de recouvrer sur eux le montant de leurs achats de blé ou de farines » ; elle a cessé de fonctionner à dater du 19 décembre 1870.

Un examen minutieux a permis de constater que le produit des emprunts, de 1855 à 1871, n'a pas toujours été employé à une affectation régulière. C'est ainsi que, dans les frais d'émission, et M. André Lefèvre a relevé le fait dans son rapport général de 1904 pour l'exercice 1905, on a bloqué avec lesdits frais les dépenses les plus inattendues, telles que notes de tapisseries, frais de vêtements et de chaussures pour les garçons de bureau, de vannerie, brosserie, sciage de bois ; on trouve même, de ce chef, dans les comptes de 1868, trace de dépenses de fumisterie !

Autorisé par un loi du 24 décembre 1874, l'emprunt de 1875 se composait de 500.000 obligations qui, émises à 440 francs et remboursables en 75 ans à 500 francs, produisent un intérêt annuel de 20 francs ; ces titres prennent part au tirage de 136 lots d'une valeur de 900.000 francs. Il fut donné aux fonds réalisés, 225.959.300 francs les affectations suivantes : opérations d'architecture, 48.758.900 francs ; extinction partielle du déficit afférent aux exercices 1871, 1872 et 1874, soit 47.017.500 fr.; travaux de voirie, 43.269.300 francs; remboursements de la Caisse des travaux, 34.397.700 francs; remboursement de l'emprunt de la Vanne, 19.500.000 francs ; remboursements à l'administration de l'Assistance publique, 12 millions ; échéance de la Dette immobilière, 11.372.100 francs ; travaux pour les eaux et les égouts, 6.760.900 francs; frais de l'emprunt ,2.882.900 francs. Les dépenses excédèrent d'environ 6 millions le produit de la souscription, mais il fut pourvu à la différence au moyen de revente de terrains provenant d'opérations créditées sur les fonds mêmes de l'emprunt. Les sommes mises à la disposition de la municipalité servirent notamment à la réédification de l'Hôtel de Ville pour 10.400.000 francs, aux travaux d'une partie du boulevard Saint-Germain pour 9.116.000 francs, des rues d'Alésia, de Tolbiac et de l'avenue Montsouris, pour 5.807.000 francs, du boulevard Henri IV, pour 5.534.000 francs, des rues du Four, du Vieux-Colombier et Soufflot, pour 3.345.000 francs. Le capital nominal de cet emprunt, qui fut couvert trente fois, s'élevait à 250.000.000 de francs, réduit à 244.900.000, si l'on tient compte du non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots. La somme de 29.409.000 francs, qui a été amortie à ce jour, s'augmentera de 1.764.000 francs en 1906, après quoi il restera encore à liquider 213.727.000 francs. Cette liquidation, qui prendra fin le 25 février 1950, entraînera pour les 44 années restant à courir, une charge de 503.933.080 francs. Au 1er janvier 1906, le nombre des obligations à amortir est de 437.000.

L'emprunt de 1876 a été autorisé par une loi du 27 juin de la même année : il était constitué par 258.065 obligations qui furent émises à 465 francs et qui, remboursables à 500 francs en 73 ans, donnent aux porteurs de titres un intérêt annuel de 20 francs, avec participation aux tirages de 52 lots, dont la valeur est de 500.000 francs. La souscription qui eut lieu le 22 juillet 1876, fut couverte 70 fois. La somme réalisée et à laquelle il convient d'ajouter 37 millions 1/2 de bénéfices tirés de la revente d'immeubles, au total 157.558.400 francs, fut affectée ainsi qu'il suit : opérations de voirie, 98.672.000 francs ; construction des entrepôts de Bercy, 42.482.000 francs ; construction d'écoles, 12.624.000 francs ; travaux pour les eaux, 1.891.000 francs ; frais de l'emprunt, 1.131.500 francs ; déplacement du pavillon de l'exposition de la Ville et du pavillon chinois du Trocadéro, 402.900 francs ; service de secours contre l'incendie dans les théâtres, 289.200 francs ; extinction partielle du déficit des exercices 1871, 1872 et 1874, soit 64.400 francs. Les opérations de voirie mentionnées pour un chiffre de près de 100 millions,se réduisent presque exclusivement à trois, dont deux très importantes, percement de l'avenue de l'Opéra, qui, sur le chiffre ci-dessus, a absorbé 68.317.000 francs, dont 23.317.000 francs fournis par la vente de terrains et de matériaux, la continuation du boulevard Saint-Germain, pour lequel il a été affecté 25.655.000 francs et la rectification du quai de Javel, qui a exigé une dépense de 2.679.000 francs. Pour ces deux dernières opérations, le produit des ventes de matériaux et de terrains s'était élevé respectivement à 655.000 francs et 679.000 francs. Le capital nominal de l'emprunt représentait une somme de 129.032.500 francs, réduite à 127 millions 134.500 francs, en raison du non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots. L'amortissement est effectué à concurrence de 15.129.000 francs, qui s'augmenteront de 923.000 francs en 1906. Les échéances postérieures seront donc de 111 millions 82.500 francs. Il reste à amortir 226.299 obligations, dont la liquidation finale absorbera d'ici au 25 novembre 1949, une somme de 260.510.400 francs.

Une loi du 13 juillet 1886 avait autorisé un emprunt de 250 millions en vue de la dotation des opérations suivantes : travaux de voirie, 110 millions ; travaux pour les eaux et les égouts, 60 millions ; annuités pour la construction de la Sorbonne, de deux lycées et le rachat d'écoles en location, 10.550.000 francs ; subvention à l'administration de l'Assistance publique pour travaux neufs, 10 millions ; subvention à l'Exposition universelle de 1889,

8 millions ; suppression des passages à niveau des chemins de fer dans Paris, 7 millions ; réserves pour frais de l'emprunt, pour le Centenaire de 1889, et pour imprévu provenant de l'Exposition, 4.450.000 francs. Cet emprunt comprenait 693.750 obligations remboursables à 400 francs en 75 ans et qui, produisant 12 francs d'intérêt annuel, participaient au tirage de lots pour un million de francs annuellement. Quatre émissions furent faites à des taux différents, du 30 avril 1887 au 29 mars 1890. L'ensemble de ces quatre émissions qui avaient eu lieu par souscription publique, ayant produit la somme de 250 millions, bien qu'il n'eût été mis en circulation que 660.175 obligations 2/4, une loi du 23 décembre 1890 autorisa la Ville de Paris à émettre le surplus des titres primitivement fixés. Cette émission complémentaire, qui fut effectuée d'après les cours de la Bourse, aux guichets de la Caisse municipale, produisit 13.447.861 fr. 05. Le prix moyen de la totalité de l'emprunt se trouva être de 379 fr. 74. Les opérations de voirie les plus importantes dotées avec les fonds mis ainsi à la disposition de la Ville furent les suivantes : Avenue de la République, 24.667.000 francs ; avenue Parmentier, 6.018.000 francs ; rue de Tolbiac, 6.422.000 francs ; rues de l'Homme-Armé, les Billettes et du Chaume, 5.900.000 francs ; Bourse du commerce, 5.130.000 francs ; rue de Vouillé, 4.349.000 francs ; rue Ordener, 3.107.000 francs ; rue Sainte-Marguerite, 2.970.000 francs ; rue Monge, 9.668.000 francs ; avenue Ledru-Rollin, 9.012.000 francs. Mais l'emprunt de 1886 ne figure plus depuis plusieurs années déjà au budget municipal, la Ville de Paris ayant remboursé par anticipation, le 15 septembre 1898, comme le cahier des charges lui en laissait la faculté et ainsi qu'il sera dit ci-après, les titres qui n'étaient pas encore amortis.

L'emprunt qu'une loi du 22 juillet 1892 a autorisé, se composait de 588.235 obligations qui, émises à 340 francs, produisent un intérêt annuel de 10 francs et prennent part annuellement au tirage de 136 lots ayant une valeur de 800.000 francs. Ces titres sont remboursables en 75 ans, à partir du 15 novembre 1898. L'émission faite en titres provisoires avec versements échelonnés en sept termes, fût couverte 84 fois. Les fonds encaissés, soit 200 millions, ont été employés comme suit : opérations de voirie, 120 millions ; établissements scolaires, 40 millions ; travaux des eaux et de l'assainissement, 27 millions ; rachat d'écoles tenues en location par la Ville, 10 millions ; frais de l'emprunt, 3 millions. En ce qui concerne les opérations de voirie, il était spécifié par la loi du 22 juillet 1892, que 50 millions seraient af-

fectés à la rue Réaumur, et 70 millions à d'autres opérations à exécuter, moitié sur la rive droite et moitié sur la rive gauche de la Seine. Il était stipulé également que l'emploi de ces 70 millions devait être soumis à l'approbation du Parlement, d'où la loi du 19 mars 1894, qui a affecté 7.905.000 francs pour la rue Beaubourg, 6 millions pour l'avenue Ledru-Rollin, 4.230.000 fr. pour la rue Danton, 3.706.950 fr. pour le boulevard Raspail 2 millions 915.000 fr. pour la rue du Four, etc. Certaines modifications sont d'ailleurs survenues depuis,notamment en ce qui concerne la rue Réaumur, pour laquelle le crédit primitif de 50 millions, a été réduit à 47. Le capital nominal de l'emprunt de 1892, s'élevait à 235.294.000 francs, réduit à 230.982.800 francs, par suite du non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots. 8.126.000 francs ont été déjà consacrés à l'amortissement, qui s'accroîtra en 1906, d'une somme de 1.246.000 francs. Par suite, il restera à amortir, lors des échéances postérieures, 221 millions 610.800 francs. Le service de cet emprunt exige actuellement une annuité de 7.693.405 francs, et la dépense totale de ce jour, jusqu'à la liquidation, c'est-à-dire jusqu'au 15 août 1973, entraînera une charge de 520.347.305 francs. Il y a à amortir 566.356 obligations.

L'emprunt dit de 1894-1896 a été formé par le groupement de trois emprunts successifs, le premier de 117.500.000 francs, autorisé par une loi du 10 juillet 1894, et destiné à compléter l'assainissement de Paris au moyen de l'adduction d'eaux de source et de l'application du système du « Tout-à-l'égout », le second, de 44 millions autorisé par une loi du 22 juillet 1896 et employé pour 20 millions à payer la subvention accordée par la Ville de Paris en vue de l'Exposition universelle de 1900 et pour 24 millions aux opérations suivantes : travaux de voirie, 13 millions 200.000 francs ; hôpitaux et hospices, 4 millions ; constructions scolaires, 3.950.000 francs; complément du plan de campagne contre l'incendie, 2.200.000 francs ; frais de l'emprunt, 650.000 francs. Mais les emprunts de 1894 et de 1896, soit 161 millions 500.000 francs, ayant été réalisés avec un nombre de titres inférieur au nombre d'obligations fixé primitivement à 448.000 par le cahier des charges, une loi du 18 avril 1901, autorisa un troisième emprunt pour l'émission de 7.018 unités et 63.187 quarts restant disponibles ; il était spécifié que le produit évalué à 7.700.000 francs servirait à la construction d'un 3e compartiment au réservoir de Saint-Cloud, à la translation à Auteuil de la pompe à feu de Chaillot, au relèvement des eaux de rivière,

aux canalisations à établir dans les édifices municipaux pour l'installation du « Tout-à-l'égout » et au complément des opérations d'assainissement de Paris et de la Seine prévues par la loi du 10 juillet 1894. En fait, les trois emprunts réunis ont donné une somme totale de 170.042.087 fr. 50, dont 126.042.000 francs ont été affectés aux travaux des eaux et de l'assainissement ; ils ont été gagés notamment sur le produit de la taxe du « Tout-à-l'égout » et sur la disponibilité provenant de la prorogation des échéances de la dette envers le Crédit foncier. Parmi les opérations de voirie effectuées, il y a lieu de relever celles qui intéressent les rues La Boëtie, Mogador, Sèvres, Vaneau, et Froment. Le prix moyen des 448.000 obligations a été de 379 fr. 55, ces titres remboursables à 400 francs, produisent un intérêt annuel de 10 francs et prennent part au tirage de 84 lots ayant une valeur de 646.000 francs. Sur le capital nominal de 179.200.000 francs réduit à 176.621.200 francs par le non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots, il a été remboursé jusqu'à ce jour 6.249.600 francs ; l'échéance de 1906 s'élève à 957.600 francs et la totalité des suivantes jusqu'au 1er août 1793 à 169 millions 414.000 francs. Le service de cet emprunt exigera un crédit de 5.907.485 francs en 1906, date à laquelle il reste en circulation 431.620 obligations non amorties. Pour les 67 ans 1/2 encore à courir, la charge pour le budget municipal sera de 399.550.510 francs.

Ainsi que nous l'avons dit, la Ville de Paris a usé du droit qu'elle s'était réservé de rembourser par anticipation les titres émis en 1886, d'où la loi du 6 janvier 1898, qui l'autorisa à contracter à cet effet, un nouvel emprunt. Le 15 septembre de cette dernière année, en remplacement des 689.672 obligations de 1886 restant à amortir, il fut donc créé 689.672 autres obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, produisant un intérêt annuel de 10 francs et prenant part annuellement au tirage de 200 lots ayant une valeur de 1.200.000 francs. Voici comment il fut procédé. On offrit aux porteurs de titres de 1886 un droit exclusif de souscription pour la période comprise du 15 septembre au 15 décembre 1898, aux conditions suivantes : 1° remise d'une obligation de 1886 d'une valeur nette de 399 fr. 14 ; 2° versement d'une soulte de 36 francs. Le prix de la souscription s'élevait ainsi à 435 fr. 14. Ce droit de préférence qui ne fut pas des plus avantageux, puisque le taux moyen de l'émission ne dépassa pas 431 fr. 49, cessa le 15 décembre 1898, époque à laquelle furent mises en vente aux guichets de la Caisse municipale, à des cours

fixés par des arrêtés préfectoraux, les obligations non souscrites par les porteurs de l'emprunt 1886. Le boni réalisé à l'aide de cette conversion d'emprunt, environ 20 millions, a été employé spécialement à l'amélioration du domaine communal existant. Le capital, nominal qui était de 344.836.000 francs, a été réduit à 337.411.000 francs, en raison du non remboursement du capital des obligations sorties avec lots. Il a été remboursé 14.635.500 francs, somme qui s'accroîtra de 2.270.500 francs en 1906 ; après quoi, il restera encore à rembourser 320.505.000 francs. Le service de cet emprunt exigera 10.048.215 francs en 1906, date à laquelle on compte 658.951 obligations non amorties. Les charges à supporter par la Ville de Paris jusqu'à la liquidation fixée au 25 décembre 1972, seront de 673.229.400 francs.

C'est une loi du 4 avril 1898 qui a autorisé l'emprunt de 165 millions, dit de 1899, et destiné à pourvoir à l'exécution d'un chemin de fer métropolitain. Une souscription publique fut d'abord ouverte le 18 novembre 1899 à l'effet d'obtenir la réalisation d'une première somme de 115 millions, nécessaire pour construire un réseau de 42 kilomètres ; puis, une émission complémentaire de 50 millions eut lieu, à partir du 1er décembre 1902, par voie de vente directe aux guichets de la Caisse municipale et ne fut close que le 14 novembre 1903 : le prix moyen du titre s'éleva à 409 francs 78. Il avait été créé 412.500 obligations qui, remboursables en 75 ans à 500 francs et produisant un intérêt annuel de 10 francs, prennent part annuellement au tirage de 132 lots représentant une valeur de 600.000 francs. Le capital nominal de 206 millions 250.000 francs a été réduit à 201.019.500 francs, par suite du non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots. Il y a lieu de remarquer, en outre, que pour obtenir la seconde somme de 50 millions, il n'a été besoin d'émettre que 122.166 titres, de sorte que sur les 412.500 obligations créées, il est resté 9.214 unités et 2 529 quarts non mis en circulation, mais qui sont dans la roue du tirage. La loi du 4 avril 1898 stipule, dans son article 2, que le service de l'emprunt en capital et intérêts sera effectué tant au moyen de prélèvements à opérer sur les recettes brutes du chemin de fer qu'à l'aide d'un prélèvement sur des recettes ordinaires de la Caisse municipale. Elle spécifie également que la totalité des prélèvements faits sur la recette brute sera affectée à l'amortissement de l'emprunt et, par anticipation, si les circonstances le permettent. Sur le capital nominal, il n'a encore été remboursé que 1.710.500 francs, somme qui s'augmentera de 1.171.000 francs en 1906 ; il restera ensuite à

rembourser 198.138.000 francs. Le service de l'emprunt exige une annuité de 5.835.675 francs ; la charge totale pour la Ville, de ce jour au 10 janvier 1979 devant s'élever à 427.634.005 francs. Le nombre des obligations non amorties est de 408.287.

Une seconde loi du 26 juin 1903 a autorisé la Ville de Paris à contracter, toujours en vue de la construction du chemin de fer métropolitain, un nouvel emprunt dit de 1904, parce que la souscription publique, qui fut couverte 89 fois, eut lieu le 16 avril de cette dernière année. Il fut émis 386.363 obligations, dont 347.727 unités au prix de 440 francs et 193.180 cinquièmes au prix de 88 francs ; les versements s'échelonneront jusqu'au 1er octobre 1907. Les unités sont remboursables en 75 ans à 500 francs et les cinquièmes à 100 francs. Ces obligations prenent part aux tirages de lots d'une valeur annuelle de 700.000 francs et donnent droit, sur le montant des termes échus, à un intérêt annuel de 2,50 0/0, venant en déduction des termes exigibles. Le capital nominal s'élève à 193.181.500 francs, réduit à 191.312.500 francs, par suite du non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots. Il a été remboursé 1.329.500 francs ; en 1906, un nouvel amortissement sera effectué à concurrence de 915.000 francs ; les échéances postérieures s'élèveront donc à 189.068.000 francs. Le crédit inscrit pour 1906, en ce qui concerne cet emprunt, est de 4.540.000 francs. Il reste à amortir, jusqu'au 1er janvier 1979, 383.629 obligations dont le service exigera des annuités s'élevant ensemble à 458.095.131 fr. 25.

Les deux emprunts nécessités par l'établissement du chemin de fer métropolitain entraînent donc pour 1906 une charge de 10 millions 375.675 francs. La redevance à verser par la Compagnie concessionaire étant évaluée à 10.300.000 francs, la différence, soit 75.675 francs environ, fera l'objet d'une reprise d'égale somme sur les fonds approvisionnés hors budget ; un compte spécial a été en effet, établi pour ces redevances et il présente un solde créditeur assez important (1).

Par une loi du 10 avril 1904, la Ville de Paris a été autorisée à contracter un emprunt de 100 millions remboursable en 35 ans, à partir de 1906 et ayant pour objet de faire face à la dépense qui

---

(1) La Compagnie concessionnaire paie une redevance calculée comme suit : 0 fr. 10 par billet de première classe délivré et 0 fr. 05 par billet de deuxième classe ou billet d'aller et retour. V. à ce sujet, dans le numéro du *Journal des Economistes*, du 15 novembre 1905, l'article sur le chemin de fer métropolitain de Paris.

résultera de l'abaissement anticipé du prix du gaz ainsi que du relèvement des traitements et salaires du personnel de la Compagnie Parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. La souscription publique, couverte près de trente fois, a eu lieu le 11 février 1905. Il a été émis 263.157 obligations, savoir : 197.368 unités au prix de 380 fr. et 263.156 quarts au prix de 95 fr., les versements étant échelonnés, sauf faculté d'anticipation, jusqu'au 1er mars 1906. Les titres qui prenent part actuellement au tirage de 106 lots ayant une valeur de 400.000 fr., sont remboursables à 400 fr. pour les unités et à 100fr. pour les quarts ; ils donnent droit à un intérêt annuel de 2 fr. 75 0/0 venant en déduction des termes exigibles. Le capital nominal de 105.262.800 francs, réduit à 103.757.600 francs par le non-remboursement du capital des obligations sorties avec lots, devra être complètement amorti le 1er septembre 1940. Le gage de l'emprunt est assuré au moyen de la taxe minima de un centime et demi par mètre cube de gaz vendu, dont la perception, à partir du 1er janvier 1906, a été autorisée par la loi du 10 avril 1904 ; le produit de ladite taxe fera l'objet d'un compte spécial au budget municipal. Le premier amortissement s'effectuera en 1906, à concurrence de 1.777.600 francs ; pendant cette même année, la charge de la Ville de Paris, du chef de cet emprunt, s'élèvera à 4.662.000 francs, les dépenses globales jusqu'à la liquidation devant atteindre 175.629.018 fr.

Si on fait le total de tous les emprunts dont nous venons de parler, on constate que leur amortissement final exigera, de 1906 à 1979, une somme de 4.577.743.639 fr. 25, pour une dette actuelle de 2.189.000.000 francs. Il y a, d'ailleurs lieu d'ajouter à cette dette principale ce qu'on appelle la dette secondaire comprise sous la rubrique « annuités diverses » et qui s'applique aux objets suivants : rachat des canaux Saint-Mrtin, de l'Ourcq et Saint-Denis ; rachat des eaux et usines de Saint-Maur, ainsi que des entreprises de la Compagnie des eaux ; annuités à la Compagnie Ducoux (Petites voitures); annuités à payer à la Compagnie Parisienne de crédit pour dépenses réglées jusqu'au 21 octobre 1900 (marché aux bestiaux de la Villette) ; reprise par la Ville de Paris d'anciens marchés couverts et du marché de Grenelle. Cette dette secondaire, qui expirera complètement le 16 janvier 1922, s'élève actuellement à 35.919.459 fr. 52 ; elle exigera jusqu'à sa liquidation, des crédits pour un chiffre de 47.327.593 fr. 85. Il reste enfin une dette plus importante et qui est constituée par les annuités à servir au Crédit foncier de France. Elle a son origine dans les grandes opérations de voirie entreprises avant 1870, sans

ressources suffisantes et par l'intermédiaire d'une caisse dite « des Travaux ». Les bons de délégation rémis à cette époque finirent par échoir au Crédit foncier de France et, par suite, cet établissement se trouva créancier de la Ville de Paris, dès 1867, pour 400 millions de francs environ. C'est la loi du 18 avril 1869, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, qui mit fin à cette situation irrégulière en ratifiant les arrangements conclus entre les deux partes. Le dernier traité intervenu à cet effet, est daté du 10 décembre 1894 ; il a été approuvé par une loi du 10 juillet 1895. Bref, les annuités à servir au Crédit foncier de France pour une dette actuelle de 268.957.451 fr. 67, forment, jusqu'à la liquidation fixée à 1969, un chiffre de 653.458.505 fr. 13.

En additionnant la dette principale, les annuités diverses et les annuités du Crédit foncier (soit 4.577.743.639 fr. 25 + 47.327.593 francs 85 + 653.458.505 fr. 13), on arrive au chiffre formidable de 5.278.529.738 fr. 23 à payer par la Ville de Paris d'ici à 1979, rien que du fait de sa dette, c'est-à-dire indépendamment des sommes énormes qui lui sont nécessaires chaque année pour assurer le fonctionnement de ses importants services. Encore convient-il de rappeler l'emprunt départemental de 200 millions pour la dotation d'opérations de voirie tant dans les communes suburbaines qu'à Paris même ; puis un nouvel emprunt est nécessaire pour le rachat *de la part de* l'actif de la Compagnie du Gaz et, en outre, pour la mise en application du système de l'exploitation du gaz en régie directe, si, ce qu'il ne faut pas souhaiter, ce système finit par être adopté par le Sénat, comme il l'a été par la Chambre des députés. Plusieurs fois aussi, il a été question de faire d'autres appels au public,soit pour les hôpitaux,dont certains sont évidemment bien délabrés, soit pour la construction de nouvelles écoles, soit en raison d'autres nécessités plus ou moins urgentes. Le Conseil municipal a même adopté en principe un emprunt de 31 millions pour des adductions d'eau de source.

Il est en vérité, commode — et dans certains cas il peut être indispensable — de recourir aux emprunts ; mais il ne faudrait pas abuser de ce moyen empirique et très onéreux de se procurer des fonds, alors qu'une meilleure et plus économique gestion pourrait en fournir sur les ressources normales du budget municipal. Il serait donc prudent pour la Ville de Paris d'espacer désormais le plus possible ses appels au crédit public, de manière à diminuer petit à petit la dette véritablement écrasante qu'elle a assumée.

E. Letourneur.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Décembre* 1905).

1er. — **Loi** portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour les années 1904, 1905 et 1906 (page 6961).

— **Décret** approuvant les statuts du syndicat de garantie des industriels français (page 6962).

3. — **Arrêté** fixant le nombre des élèves à admettre dans différentes classes du Conservatoire national de musique et de déclamation (page 7002).

6. — **Décret** fixant les quantités de cafés et cacaos en fèves originaires du Congo français qui pourront être admises en France, pendant l'année 1906, au bénéfice de la détaxe (page 7069).

10. — **Décret** approuvant les nouveaux statuts des caisses d'épargne de Champagnole (Jura), de Steenvoorde (Nord), de Mende (Lozère) et de Vizille (Isère) (page 7136).

11. — **Loi** concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. (Voir plus bas le texte de cette loi.)

12. — **Décret** portant organisation du personnel du service de l'agriculture dans les colonies (page 7233).

13. — **Loi** concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1905 (page 7253).

— autorisant le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-

Arts et des Cultes à accorder, pendant l'année 1905, pour le service des constructions scolaires (Enseignement primaire), en addition au crédit d'engagement alloué par la loi de finances du 22 avril 1905 (art. 80), des subventions s'élevant à 1 million de francs (page 7253).

15. — **Décret** portant création d'un poinçon pour la marque des ouvrages de fabrication française qui sont composés d'or et d'argent (page 7291).

17. — **Décret** rendant exécutoire en Algérie les dispositions des décrets des 16 août 1900 et 4 janvier 1905, relatives au régime fiscal des alcools méthyliques (page 7334).

18. — **Loi** autorisant la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1906. — Décret portant règlement du budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1906 (page 7349).

— **Rapport** au Président de la République sur l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1903 (page 7362).

— **Rapport** au Président de la République sur la situation de la caisse nationale d'épargne pendant l'année 1904 (page 7371).

— **Rapport** approuvé par le ministre de la Marine, relatif à la statistique des naufrages et autres accidents de mer pour l'année 1904 (page 7373).

19. — **Loi** portant approbation d'un acte additionnel à la convention franco-britannique du 8 décembre 1882 signé à Paris, le 20 avril 1904, dans le but d'élever le maximum du montant des mandats de poste échangés entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (page 7395).

— **Décret** portant promulgation de la convention pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture signée à Paris, le 11 mars 1902, entre les gouvernements de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie, de la Belgique, de l'Espagne, de la Grèce, du Luxembourg, de Monaco, du Portugal, de la Suède et de la Suisse (page 7395).

20. — **Loi** portant ouverture, au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur l'exercice 1905, d'un crédit de 30.000 fr. pour la participation de la France à l'exposition internationale de Milan (page 7413).

21. — **Loi** modifiant le paragraphe 5 de l'article 12 de la loi du 19 juillet 1889, modifiée par celle du 25 juillet 1893, relatif aux indemnités de résidence des instituteurs et institutrices des communes de la Seine (page 7429).

— **Circulaire** aux présidents des comités départementaux, rela-

tive à la publication des documents d'archives se rapportant à la vie économique de la Révolution française (page 7430).

22. — **Loi** ayant pour objet de reviser le tarif des licences des marchands en gros de boissons (page 7477).

23. — **Décret** portant organisation financière de la partie du chemin de fer de Tananarive à la côte orientale livrée à l'exploitation (page 7522).

24. — **Loi** accordant amnistie pour les contraventions commises par les bouilleurs de cru (page 7541).

26. — **Décret** portant suppression des compositions écrites au 3e examen de licence en droit (page 7589).

— **Arrêté** fixant, pour 1905, le montant de la prime accordée aux cultivateurs du lin et du chanvre (page 7590).

28. — **Loi** approuvant une nouvelle prorogation de la réforme judiciaire en Egypte (page 7637).

30. — **Loi** sur la caisse de prévoyance des marins français (page 7709).

LOI concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

TITRE PREMIER

Principes.

Article premier. — La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2. — La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

TITRE II

Attribution des biens. — Pensions.

Art. 3. — Les établisements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

1° Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements;

2° Des biens de l'Etat, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative.

Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

Art. 4. — Dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements.

Art. 5. — Ceux des biens désignés à l'article précédent qui proviennent de l'Etat et qui ne sont pas grevés d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X feront retour à l'Etat.

Les attributions de biens ne pourront être faites par les établissements ecclésiastiques qu'un mois après la promulgation du règlement d'administration publique prévu à l'article 43. Faute de quoi la nullité pourra en être demandée devant le tribunal civil par toute partie intéressée ou par le ministère public.

En cas d'aliénation par l'association cultuelle de valeurs mobilières ou d'immeubles faisant partie du patrimoine de l'éta-

blissement public dissous, le montant du produit de la vente devra être employé en titres de rente nominatifs ou dans les conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 22.

L'acquéreur des biens aliénés sera personnellement responsable de la régularité de cet emploi.

Les biens revendiqués par l'Etat, les départements ou les communes ne pourront être aliénés, transformés ni modifiés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la revendication par les tribunaux compétents.

Art. 6. — Les associations attributaires des biens des établissements ecclésiastiques supprimés seront tenues des dettes de ces établissements ainsi que de leurs emprunts sous réserve des dispositions du troisième paragraphe du présent article ; tant qu'elle ne seront pas libérées de ce passif, elles auront droit à la jouissance des biens productifs de revenus qui doivent faire retour à l'Etat en vertu de l'article 5.

Le revenu global desdits biens reste affecté au payement du reliquat des dettes régulières et légales de l'établissement public supprimé, lorsqu'il ne se sera formé aucune association cultuelle apte à recueillir le patrimoine de cet établissement.

Les annuités des emprunts contractés pour dépenses relatives aux édifices religieux seront supportées par les associations en proportion du temps pendant lequel elles auront l'usage de ces édifices par application des dispositions du titre III.

Dans le cas où l'Etat, les départements ou les communes rentreront en possession de ceux des édifices dont ils sont propriétaires, ils seront responsables des dettes régulièrement contractées et afférentes auxdits édifices.

Art. 7. — Les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués, par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle desdits biens. Cette attribution devra être approuvée par le préfet du département où siège l'établissement ecclésiastique. En cas de non-approbation, il sera statué par décret en Conseil d'Etat.

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où l'arrêté préfectoral ou le décret approuvant l'attribution aura été insérée au *Journal officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

ART. 8. — Faute par un établissement ecclésiastique d'avoir, dans le délai fixé par l'article 4, procédé aux attributions ci-dessus prescrites, il y sera pourvu par décret.

A l'expiration dudit délai, les biens à attribuer seront, jusqu'à leur attibution, placés sous séquestre.

Dans le cas où les biens attribués en vertu de l'article 4 et du paragraphe 1er du présent article seront, soit dès l'origine, soit dans la suite, réclamés par plusieurs associations formées pour l'exercice du même culte, l'attribution qui en aura été faite par les représentants de l'établissement ou par décret pourra être contestée devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux, lequel prononcera en tenant compte de toutes les circonstantes de fait.

La demande sera introduite devant le Conseil d'Etat, dans le délai d'un an à partir de la date du décret ou à partir de la notification, à l'autorité préfectorale, par les représentants légaux des établissements publics du culte, de l'attribution effectuée par eux. Cette notification devra être faite dans le délai d'un mois.

L'attribution pourra être ultérieurement contestée en cas de scission dans l'association nantie, de création d'association nouvelle par suite d'une modification dans le territoire de la circonscription ecclésiastique et dans le cas où l'association attributaire n'est plus en mesure de remplir son objet.

ART. 9. — A défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

En cas de dissolution d'une association, les biens qui lui auront été dévolus en exécution des articles 4 et 8 seront attribués par décret rendu en Conseil d'Etat soit à des associations analogues dans la même circonscription ou, à leur défaut, dans les circonscriptions les plus voisines, soit aux établissements visés au paragraphe 1er du présent article.

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où le décret aura été inséré au *Journal officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

ART. 10. — Les attributions prévues par les articles précédents ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor.

ART. 11. — Les ministres des cultes qui, lors de la promulgation de la présente loi, seront âgés de plus de soixante ans révolus et

qui auront,pendant trente ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'Etat, recevront une pension annuelle et viagère égale aux trois quarts de leur traitement.

Ceux qui seront âgés de plus de quarante-cinq ans et qui auront, pendant vingt ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'Etat, recevront une pension annuelle et viagère égale à la moitié de leur traitement.

Les pensions allouées par les deux paragraphes précédents ne pourront pas dépasser 1.500 fr.

En cas de décès des titulaires, ces pensions seront réversibles, jusqu'à concurrence de la moitié de leur montant, au profit de la veuve et des orphelins mineurs laissés par le défunt et, jusqu'à concurrence du quart, au profit de la veuve sans enfants mineurs. A la majorité des orphelins, leur pension s'éteindra de plein droit.

Les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat, qui ne seront pas dans les conditions ci-dessus, recevront, pendant quatre ans à partir de la suppression du budget des cultes, une allocation égale à la totalité de leur traitement pour la première année, aux deux tiers pour la deuxième, à la moitié pour la troisième, au tiers pour la quatrième.

Toutefois, dans les communes de moins de 1.000 habitants et pour les ministres des cultes qui continueront à y remplir leurs fonctions, la durée de chacune des quatre périodes ci-dessus indiquées sera doublée.

Les départements et les communes pourront, sous les mêmes conditions que l'Etat, accorder aux ministres des cultes actuellement salariés par eux des pensions ou des allocations établies sur la même base et pour une égale durée.

Réserve est faite des droits acquis en matière de pensions par application de la législation antérieure, ainsi que des secours accordés, soit aux anciens ministres des différents cultes, soit à leur famille.

Les pensions prévues aux deux premiers paragraphes du présent article ne pourront se cumuler avec toute autre pension ou tout autre traitement alloué, à titre quelconque, par l'Etat, les départements ou les communes.

La loi du 27 juin 1885, relative au personnel des facultés de théologie catholique supprimées, est applicable aux professeurs chargés de cours, maîtres de conférences et étudiants des facultés de théologie protestante.

Les pensions et allocations prévues ci-dessus seront incessibles et insaisissables dans les mêmes conditions que les pensions civiles.

Elles cesseront de plein droit en cas de condamnation à une peine afflictive ou infamante ou en cas de condamnation pour l'un des délits prévus aux articles 34 et 35 de la présente loi.

Le droit à l'obtention ou à la jouissance d'une pension ou allocation sera suspendu par les circonstances qui font perdre la qualité de Français, durant la privation de cette qualité.

Les demandes de pensions devront être, sous peine de forclusion, formées dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi.

TITRE III

Des édifices des cultes.

ART. 12. — Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriétés de l'Etat, des départements et des communes.

Pour ces édifices, comme pour ceux postérieurs à la loi du 18 germinal an X, dont l'Etat, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 13. — Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II.

La cessation de cette jouissance, et, s'il y lieu, son transfert, seront prononcés par décret, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux :

1° Si l'association bénéficiaire est dissoute ;

2° Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs;

3° Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887 et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du Conseil municipal ou, à son défaut, du préfet;

4° Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;

5° Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 ou du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

La désaffectation de ces immeubles pourra, dans les cas ci-dessus prévus, être prononcée par décret rendu en Conseil d'Etat. En dehors de ces cas, elle ne pourra l'être que par une loi.

Les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auront pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la présente loi, ainsi que ceux qui ne seront pas réclamés par une association cultuelle dans le délai de deux ans après sa promulgation, pourront être désaffectés par décret.

Il en est de même pour les édifices dont la désaffectation aura été demandée antérieurement au 1er juin 1905.

Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.

ART. 14. — Les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations prévues à l'article 13, savoir : les archevêchés et évêchés pendant une période de deux années ; les presbytères dans les communes où résidera le ministre des cultes, les grands séminaires et facultés de théologie protestante pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi.

Les établissements et associations sont soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13. Toutefois, ils ne seront pas tenus des grosses réparations.

La cessation de la jouissance des établissements et associations sera prononcée dans les conditions et suivant les formes déterminées par l'article 13. Les dispositions des paragraphes 3 et 5 du même article sont applicables aux édifices visés par le paragraphe 1er du présent article.

La distraction des parties superflues des presbytères laissés à la disposition des associations cultuelles pourra, pendant le délai prévu au paragraphe 1er, être prononcée pour un service public par décret rendu en Conseil d'Etat.

A l'expiration des délais de jouissance gratuite, la libre disposition des édifices sera rendue à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Les indemnités de logement incombant actuellement aux communes, à défaut de presbytère, par application de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, resteront à leur charge pendant le délai de cinq ans. Elles cesseront de plein droit en cas de dissolution de l'association.

ART. 15. — Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édifices antérieurs à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, sera attribuée par les communes sur le territoire desquelles ils se trouvent, aux assocations cultuelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices.

Dans ces mêmes départements les cimetières resteront la propriété des communes.

ART. 16. — Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.

Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.

En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.

Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'Etat lui seront restituées.

Art. 17. — Les immeubles par destination classés en vertu de la la loi du 30 mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.

Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un droit de préemption est accordé : 1° aux associations cultuelles; 2° aux communes; 3° aux départements; 4° aux musées et sociétés d'art et d'archéologie; 5° à l'Etat. Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal civil.

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption, la vente sera libre; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France.

Nul travail de réparation, restauration ou entretien à faire aux monuments ou objets mobiliers classés ne peut être commencé sans l'autorisation du ministre des Beaux-Arts, ni exécuté hors de la surveillance de son administration, sous peine, contre les propriétaires, occupants ou détenteurs qui auraient ordonné ces travaux, d'une amende de seize à quinze cents francs (16 à 1.500 fr.).

Toute infraction aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à celles de l'article 16 de la présente loi et des articles 4, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 30 mars 1887 sera punie d'une amende de cent à dix mille francs (100 à 10.000 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques; elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.

TITRE IV

Des associations pour l'exercice des cultes.

Art. 18. — Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre Ier de la loi du 1er juillet 1901. Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

Art. 19. — Ces associations devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte et être composées au moins:

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, de sept personnes;

Dans les communes de 1.000 à 20.000 habitants, de quinze personnes ;

Dans les communes dont le nombre des habitants est supérieur

à 20.000, de vingt-cinq personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.

Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps, après payement des cotisations échues et de celles de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins, présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'association et soumis à son approbation.

Les associations pourront recevoir, en outre des cotisations prévues par l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, percevoir des rétributions : pour les cérémonies et services religieux même par fondation; pour la location des bancs et sièges; pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices.

Elles pourront verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres associations constituées pour le même objet.

Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'Etat, des départements ou des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux monuments classés.

Art. 20. — Ces associations peuvent, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1901, constituer des unions ayant une administration ou une direction centrale ; ces unions seront réglées par l'article 18 et par les cinq derniers paragraphes de l'article 19 de la présente loi.

Art. 21. — Les associations et les unions tiennent un état de leurs recettes et de leurs dépenses; elles dressent chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de leurs biens, meubles et immeubles.

Le contrôle financier est exercé sur les associations et sur les unions par l'administration de l'enregistrement et par l'inspection générale des finances.

Art. 22. — Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant en aucun cas recevoir une autre destination : le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser une somme égale, pour les unions et associations ayant plus de cinq mille francs (5.000 fr.)

de revenu, à trois fois et, pour les autres associations, à six fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices.

Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront être déposés, en argent ou en titres nominatifs, à la caisse des dépôts et consignations pour être exclusivement affectés, y compris les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'association ou de l'union.

ART. 23. — Seront punis d'une amende de seize francs (16 fr.) à deux cents francs (200 fr.) et, en cas de récidive, d'une amende double les directeurs ou administrateurs d'une association ou d'une union qui auront contrevenu aux articles 18, 19, 20, 21 et 22.

Les tribunaux pourront, dans le cas d'infraction au paragraphe 1er de l'article 22, condamner l'association ou l'union à verser l'excédent constaté aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Ils pourront, en outre, dans tous les cas prévus au paragraphe 1er du présent article, prononcer la dissolution de l'association ou de l'union.

ART. 24. — Les édifices affectés à l'exercice du culte appartenant à l'Etat, aux départements, ou aux communes continueront à être exemptés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.

Les édifices servant au logement des ministres des cultes, les séminaires, les facultés de théologie protestante qui appartiennent à l'Etat, aux départements ou aux communes, les biens qui sont la propriété des associations et unions sont soumis aux mêmes impôts que ceux des particuliers.

Les associations et unions ne sont en aucun cas assujettis à la taxe d'abonnement ni à celle imposée aux cercles par l'article 33 de la loi du 8 août 1890, pas plus qu'à l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu établi par les lois du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884.

TITRE V

Police des cultes.

ART. 25. — Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 juin 1881, mais restent placées sous la

surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public. Elles ne peuvent avoir lieu qu'après une déclaration faite dans les formes de l'article 2 de la même loi et indiquant le local dans lequel elles seront tenues.

Une seule déclaration suffit pour l'ensemble des réunions permanentes, périodiques ou accidentelles qui auront lieu dans l'année.

ART. 26. — Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

ART. 27. — Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte continueront à être réglées en conformité des articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884.

Les sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal, et, en cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'association cultuelle, par arrêté préfectoral.

Le règlement d'administration publique prévu par l'article 43 de la présente loi déterminera les conditions et les cas dans lesquels les sonneries civiles pourront avoir lieu.

ART. 28. — Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

ART. 29. — Les contraventions aux articles précédents sont punies des peines de simple police.

Sont passibles de ces peines, dans le cas des articles 25, 26 et 27, ceux qui ont organisé la réunion ou manifestation, ceux qui y ont participé en qualité de ministres du culte et, dans le cas des articles 25 et 26, ceux qui ont fourni le local.

ART. 30. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.

Il sera fait application aux ministres des cultes qui enfreindraient ces prescriptions, des dispositions de l'article 14 de la loi précitée.

ART. 31. — Sont punis d'une amende de seize francs (16 fr.) à deux cents francs (200 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un

dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminée à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

ART. 32. — Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.

ART. 33. — Les dispositions des deux articles précédents ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages ou voies de fait, dont la nature ou les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines d'après les dispositions du code pénal.

ART. 34. — Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement, par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affiches apposées, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public sera puni d'une amende de cinq cents francs à trois mille francs (500 à 3.000 francs) et d'un emprisonnement de un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La vérité du fait diffamatoire, mais seulement s'il est relatif aux fonctions, pourra être établie devant le tribunal correctionnel dans les formes prévues par l'article 52 de la loi du 29 juillet 1881. Les prescriptions édictées par l'article 65 de la même loi s'appliquent aux délits du présent article et de l'article qui suit.

ART. 35. — Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

ART. 36. — Dans le cas de condamnation par les tribunaux de simple police ou de police correctionnelle en application des articles 25 et 26, 34 et 35, l'association constituée pour l'exercice du culte dans l'immeuble où l'infraction a été commise sera civilement responsable.

TITRE VI

Dispositions générales.

ART. 37. — L'article 463 du code pénal et la loi du 26 mars 1891

sont applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.

ART. 38. — Les congrégations religieuses demeurent soumises aux lois des 1er juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904.

ART. 39. — Les jeunes gens, qui ont obtenu à titre d'élèves ecclésiastiques la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, à la condition qu'à l'âge de vingt-six ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association cultuelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

ART. 40. — Pendant huit années à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres du culte seront inéligibles au Conseil municipal dans les communes où ils exerceront leur ministère ecclésiastique.

ART. 41. — Les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties qui leur aura été assigné pendant l'exercice qui précédera la promulgation de la présente loi.

ART. 42. — Les dispositions légales relatives aux jours actuellement fériés sont maintenues.

ART. 43. — Un règlement d'administration publique rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi déterminera les mesures propres à assurer son application.

Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies.

ART. 44. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'Etat, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi et notamment :

1° La loi du 18 germinal an X, portant que la convention passée le 26 messidor an IX entre le pape et le Gouvernement français, ensemble les articles organiques de ladite convention et des cultes protestants, seront exécutés comme des lois de la République;

2° Le décret du 26 mars 1852 et la loi du 1er août 1879 sur les cultes protestants ;

3° Les décrets du 17 mars 1808, la loi du 8 février 1831 et l'ordonnance du 25 mai 1844 sur le culte israélite;

4° Les décrets des 22 décembre 1812 et 19 mars 1859;

5° Les articles 201 à 208, 260 à 264, 294 du Code pénal;

6° Les articles 100 et 101, les paragraphes 11 et 12 de l'article 136 et l'article 167 de la loi du 5 avril 1884;

7° Le décret du 30 décembre 1809 et l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892.

Fait à Paris, le 9 décembre 1905.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République:
Le président du Conseil,
ministre des Affaires étrangères,
ROUVIER.

Le ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
BIENVENU-MARTIN.

Le ministre de l'Intérieur,
F. DUBIEF.

Le ministre des Finances,
P. MERLOU.

Le ministre des Colonies,
CLÉMENTEL.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JANVIER 1906.

COMMUNICATION. — Le Congrès des Sociétés savantes en 1906, à Paris. DISCUSSION. — L'Alimentation et la répercussion des droits de douane OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

A sa droite, est assis M. Niceforo, professeur d'anthropologie criminelle à l'Université de Naples, invité du Bureau.

M. le Président, en ouvrant cette première séance de l'année, se félicite de n'avoir à enregistrer aucun deuil. Il offre à ses confrères ses meilleurs souhaits pour eux-mêmes et pour la Société d'Economie politique.

M. Emm. Vidal, remplaçant M. D. Bellet, questeur-trésorier, empêché par une légère indisposition, présente les publications reçues par la Société, depuis la précédente séance, publications dont la liste est ci-après.

Il donne ensuite connaissance d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, invitant la Société à prendre part aux travaux du Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à Paris, du 17 au 23 avril de l'année courante.

La réunion adopte pour sujet de discussion la question suivante formulée par M. Yves Guyot :

L'ALIMENTATION ET LA RÉPERCUSSION DES DROITS DE DOUANE

M. **Yves Guyot** a la parole pour exposer le sujet.

Il se propose, dit-il, d'examiner: 1° la question de l'alimentation de la population française à l'égard des droits qui protègent

l'agriculture ; 2° la manière dont ces droits agissent au profit de l'industrie agricole.

Les propriétaires français ont bloqué leurs compatriotes dans une enceinte de tarifs s'élevant pour le blé à 7 fr. les 100 kil.; pour la viande, à 35 francs les 100 kilos. Sont-ils à même de pourvoir complètement à l'alimentation de leurs compatriotes ? et quel est le fardeau de l'impôt privé qu'ils font peser sur ceux qui, consommateurs de pain et de viande, ne sont vendeurs ni de blé ni de bétail ?

Tout d'abord, il faut déterminer les besoins de la population et rechercher une ration type.

Aux Etats-Unis, l'*Office of Experiment stations* du Department of Agriculture a commencé, sous la direction de M. A. C. True, il y a une dizaine d'années, des enquêtes sur la valeur nutritive des divers aliments et sur leur prix de revient. Ces enquêtes sont dirigées par M. W. O. Atwater, professeur de chimie à la Wesleyan University, entouré de collaborateurs de premier ordre. L'alimentation doit pourvoir à l'entretien et à la constitution des matières, dites protéiques, qui constituent le protoplasma de nos cellules. C'est la chaudière. Les matières, dites hydrocarbonées, donnent des calories. Il faut y ajouter des aliments minéraux, mais que nous pouvons négliger au point de vue économique.

Atwater donne les évaluations suivantes pour les rations nécessaires :

	Matières protéiques		
	Total	Digestibles	Calories
	—	—	—
Homme sans exercice musculaire..	90	83	2.450
— avec exercice modéré....	112	103	3.050
— avec exercice actif.......	125	115	3.400
— avec travail musculaire dur	150	138	4.150
— avec travail musculaire très dur............	175	161	5.500

Nous prenons comme type de la ration de l'adulte, celle de l'homme avec exercice modéré actif.

En temps de paix, la ration actuelle du soldat français est de 750 grammes de pain,de 300 grammes de viande,sans compter les légumes, le sucre, le café. En dehors du pain de table distribué en nature; il y a le pain de soupe distribué au taux de 125 grammes par soupe deux fois par jour. La ration est ainsi portée à

1 kilogr.; mais le pain de soupe peut être remplacé par des substituts.

La ration de viande est la ration non désossée et crue, au taux de 300 grammes par jour. Mais, d'après le règlement sur la gestion d'ordinaire, il faut déduire du poids total 1/5 ou 20 0/0 d'os. Le rendement minimum, en viande bouillie, os compris, est fixé par le cahier des charges à 46 0/0.

Voici les résultats pour une livraison de viande, le 24 février 1905, à l'Ecole militaire de Saint-Cyr : viande de première qualité de Paris (bas morceaux, collier, bas de la cuisse jusqu'au jarret, un peu de bajoues désossées, plat de côtes) : poids brut, 45 kilogr., se décomposant en viande crue, 37 kil. 100; os crus, 7 kil. 900. Viande cuite, 26 kilogr., os cuits, 5 kil. 100. Le rendement est de 57. Dans le service de choix auquel j'emprunte cet exemple, on estime que le rendement moyen est de 55 0/0.

On peut donc estimer le rendement moyen de la ration militaire à 50 0/0.

La viande, fraîche crue, en moyenne, contient 15 0/0 de matières protéiques qui, multipliées par 300 grammes, nous donnent 45 grammes.

Le pain ou son substitut : 10 hectogrammes × 9,2 = 92 grammes, soit un total de 137 grammes de matières protéiques absorbées. Nous sommes un peu au-dessus du chiffre d'Atwater; mais nous sommes au-dessous si nous déduisons 1/5 des os, et si nous tenons compte du rendement qui n'est que de 50 pour 100.

Quant aux calories :	300 grammes de viande........	666
—	1.000 — de pain blanc.....	2.660
		3.326

En ajoutant le sucre, quelques légumes et en ne tenant pas compte des déchets, on arrive péniblement au chiffre de 3.400 calories. *La ration du soldat français est donc une ration minimum.*

Des végétariens, à la vérité, prétendent que la viande peut être remplacée par des substitutions végétales ; mais, — on l'a dit depuis longtemps, — ce n'est pas ce qu'on mange qui nourrit, c'est ce qu'on digère.

Or, les dernières expériences d'Atwater ont donné les coefficients suivants d'utilisation des principes alimentaires de diverses origines :

Principes	Principes utilisés pour 100 parties		
	Albuminoïdes	Graisses	Hydrates de carbone
	—	—	—
Moyenne pour l'alimentation animale	97	95	98
Moyenne pour l'alimentation végétale	85	90	97

D'après ces chiffres, l'alimentation végétale brûle la chaudière et la répare peu. Elle a le même inconvénient que l'alcool.

Quelle est la ration nécessaire de la population française ?

Dans son *Essai d'Arithmétique politique sur les Premiers besoins de l'intérieur de la République* (1), publié en 1796, le célèbre mathématicien Lagrange avait réduit toute la nourriture animale à la viande de boucherie, porc compris, et à une espèce moyenne de céréales qu'il appelait blé « et qui comprenait le froment, le seigle et l'orge ».

Il prenait comme base d'appréciation la ration des troupes qui, pour chaque soldat, était de 28 onces de pain (1. livre 3/4) et d'une demi-livre de viande.

Mais comment l'évaluer pour l'ensemble de la population ?

Estimant qu'il y avait 1/5 de la population au-dessous de dix ans, il supposait que ce cinquième compense par sa consommation ce que les femmes consomment de moins que les hommes, de sorte qu'en ayant encore égard à la moindre consommation des vieillards, on en peut conclure que la consommation totale de tous les habitants de la France ne doit représenter que les 4/5 de la consommation d'un nombre égal de soldats.

Lagrange arrivait ainsi au chiffre de 20 millions sur 25 millions d'habitants.

Suivant l'exemple de Lagrange, M. Yves Guyot prend comme type, la ration du soldat en temps de paix. Pour opérer la réduction que comporte la moindre consommation des enfants au-dessous de quinze ans, des femmes de 15 à 59 ans inclusivement, et des vieillards au-dessus de 60 ans, il répartit, par grandes masses, la population à ses différents âges d'après les recensements

---

(1) Publié par Roederer, dans son *Journal d'Economie politique*. *Collection des Principaux Economistes*. Félix Alcan. Mélanges d'Econ. pol. T. I, p. 608.

de 1876 à 1896 (1). Il exagère le chiffre des individus à consommation réduite. Ainsi, sur 1.000 personnes, il porte à 20 p. 1.000, tandis qu'il n'est que de 16, le chiffre des enfants au-dessous d'un an. Pour 1.000 personnes des deux sexes, on a :

Au-dessous d'un an........	20
D'un an à 14 ans révolus....	260
De 15 ans à 59 ans.........	600
Au-dessus de 60 ans........	120
Total................	1.000

Des physiologistes estiment que l'alimentation d'une femme représente les 3/4 de celle d'un homme ; que l'alimentation d'un vieillards peut être assimilée à celle d'une femme ; que l'alimentation d'un enfant représente les 3/4 de celle d'une femme.M. Yves Guyot déduit complètement l'alimentation des enfants au-dessous d'un an. Dans ces conditions, pour 1.000 habitants, le chiffre des rations alimentaires serait de :

Pour les hommes....................	300
— femmes et les vieillards......	315
— enfants....................	195
Total........................	810

Le chiffre des rations d'adultes représente les 4/5 de la population totale. Les recensements et les observations modernes sur la proportion de l'alimentation donnent exactement les mêmes chiffres que ceux obtenus par Lagrange.

Mais M. Yves Guyot abaisse au quart la proportion du cinquième ; pour simplifier les calculs, il porte la population de la France au chiffre de 40.000.000 au lieu de 39; il obtient un total de 30.000.000 de rations quotidiennes.

On demande souvent : Combien 100 kilogr. de farine donnent-ils de kilogr. de pain ? La réponse est simple : 100 kilogr. de farine donnent 100 kilogr. de pain. Le reste, c'est de l'eau.

Combien 100 kilogr. de blé donnent-ils de kilogr. de pain ? Le tarif des douanes s'en tient à la vieille formule : il frappe du même droit le kilogr. de froment et le kilogr. de pain. Nous acceptons cette parité qui, cependant, avec les blutages actuels, est trop forte. Donc, 100 kilogr. de blé = 100 kilogr. de pain.

(1) Levasseur. *La Population*, 3 vol. grand in-8.

En chiffres ronds, il faut donc 360 kilogr. de blé par tête d'habitant, déduction faite d'un quart pour obtenir une ration suffisante. Si on examine la production du blé par département, on trouve que 43 n'en produisent pas une quantité suffisante. Ils sont donc importateurs des autres départements, pour des quantités qui dépendent du déficit de chacun d'eux et des privations que s'imposent leurs habitants respectifs.

La moyenne de la production du froment, pendant la période décennale, a été de 114.320.000 hectol., évalués par la *Satistique agricole* de 1902, à 8.800.000 tonnes. M. Yves Guyot n'en déduit pas les 5 ou 6 millions de quintaux employés pour des usages industriels ; il ne suppose pas non plus qu'il y en ait une certaine quantité employée à la nourriture du bétail. Il n'en déduit que la quantité nécessaire pour la semence que l'*Enquête décennale* estime à 1 million de tonnes.

Ce million de tonnes déduit, il reste donc, sur 8.800.000 tonnes, 7.800.000 tonnes à la disposition de l'alimentation.

Nous avons donc, d'après la formule donnée plus haut : 1 kilogramme de pain par jour = 360 kilogr. de pain par an × 30 millions de rations = 10.800.000 tonnes, et, par conséquent, un déficit de 3 millions de tonnes de froment, soit de près de 29 0/0.

Il est vrai qu'il y a des grains inférieurs qui entrent pour une part dans l'alimentation humaine : d'après la moyenne décennale de 1893-1902, le seigle a donné 1.590.000 tonnes ; l'orge 971.000 tonnes, mais elle n'entre guère directement dans la ration alimentaire : l'avoine, 4.115.000 tonnes, mais elle ne convient pas en France à l'alimentation humaine; le sarrasin 554.000 tonnes, mais il représente l'alimentation la plus misérable.

La récolte des pommes de terre a été, pendant cette période décennale, de 12.148.000 tonnes ; mais on peut estimer que l'alimentation des animaux, les usages industriels, la distillerie, la semence en prennent 5 millions. D'un autre côté, d'après le tableau donné par M. Armand Gautier, sur 100 parties fraîches, les blés français et étrangers donnent en moyenne 12.64 de matières albuminoïdes : les pommes de terre 1.3. En un mot, pour obtenir la même quantité d'albuminoïdes, il faut 972 tonnes de pommes de terre là où il ne faut que 100 tonnes de froment. En un mot, pour obtenir l'équivalent des substances protéiques, fournies par 1 million de tonnes de blé, il faudrait 9.720.000 tonnes de pommes de terre.

Il manque 3 millions de tonnes à la récolte du blé, ou 29 0/0.

En comptant le seigle et l'avoine comme équivalant au blé,

nous avons 2 millions de tonnes de ces grains inférieurs ; les pommes de terre donnent un équivalent de moins de 1 million. Nous arriverions ainsi à peu près à la ration végétale.

Les légumes doivent être mis à part, car, dans la ration militaire, ils viennent s'ajouter au pain et ne le remplacent pas.

La récolte des haricots en 1902, a été de 96.000 tonnes ; des lentilles, de 84.000 ; des pois, de 53.000 ; des fèves, de 92.000 ; total 325.000 tonnes. Tous ces légumes, sans compter leurs déchets, contiennent une quantité énorme d'eau. A poids égal, ils ne peuvent être considérés comme des équivalents du blé.

Malgré tous les succédanés que les Français essayent de donner au blé, la meilleure preuve qu'ils ont besoin de blés étrangers, c'est qu'ils continuent à en importer depuis que le droit de 7 francs a été établi en 1894.

Froment.

1895	450.000 tonnes.
1897	526.000 —
1898	1.945.000 —
1899	130.000 —
1902	245.000 —
1903	472.000 —
1904	205.000 —

Or, quand les récoltes sont abondantes, le droit ne joue que dans une mesure limitée. La concurrence se fait à l'intérieur ; les cours s'écrasent. Mais, dès qu'on craint de manquer de blé, les prix s'élèvent dans le pays protégé à un degré qui dépasse le prix de la denrée sur les marchés libres.

Nous verrons plus loin la répercussion du droit de douanes.

Pour la viande, la *Statistique agricole annuelle* ne donnant pas la moyenne de la viande de boucherie produite, M. Yves Guyot prend les chiffres fournis par la *Statistique agricole* de 1892 (p. 304 et suiv.).

Poids net en viande des animaux indigènes livrés à la boucherie :

Race bovine......	720.810 tonnes.
Race ovine.......	125.868 —
	846.600 tonnes.
Ajoutons la viande de porc...	461.000 —
En chiffres ronds............	300.000 —

Or, nous avons à pourvoir à 300 grammes de viande non désossée pendant 360 jours, pour 30 millions d'habitants.

. 360 × 300 gr. = 108 kilogr. par an.

Pour 30 millions de personnes :

30.000.000 × 108 = 3.240.000 tonnes de viande.

Le déficit est de 1.930.000 tonnes ou 59 0/0. Quand il faudrait 100 kilogr. de viande, nous en avons 41.

Les 5.000 à 6.000 tonnes de viande de l'espèce caprine, les 12.000 tonnes de viande de cheval, les 36 millions d'animaux de l'espèce galline, les 10 millions d'oies, de canards, de dindes, de pintades et de pigeons, les 15 millions de lapins, comblent les quantités négligées et ne sauraient modifier le pourcentage de plus de 2 ou 3 0/0 au maximum.

Ajoutons l'appoint du poisson dans l'alimentation animale. D'après la statistique des pêches pour 1899, 1900, 1901, les produits des diverses pêches maritimes varient entre 260.000 et 280.000 tonnes ; en y ajoutant les pêches d'eau douce et les pêches dont les produits ne sont pas connus, nous obtenons environ 300.000 tonnes.

Mais il faut déduire de ce chiffre environ 40.000 tonnes exportées, dont 28.000 de morues grâce à un système de primes. On peut donc dire que l'adjuvant apporté à la consommation par le poisson ne dépasse guère 250.000 tonnes. Si on compte largement 300.000 tonnes, et si l'on évalue, ce qui est exagéré au moins d'un tiers, que la qualité nutritive du poisson est égale à celle de la viande, nous avons 1.608.000 tonnes. La ration nécessaire étant de 3.240.000 tonnes, le déficit est de 1.632.000 tonnes ou de 53 0/0.

Quand il faut 100 kilogr. de nourriture animale, nous n'en avons que 47.

La *Statistique agricole* de 1892 évalue le produit d'une poule à 80 œufs par an et à 2.885 millions d'œufs la production totale (p. 316). Si on estime le poids de l'œuf à 60 grammes (coquille comprise), nous avons pour l'ensemble de la France 173.000 tonnes d'œuf.

Lagrange estimait le fromage comme succédané de la viande, à raison d'une demi-livre de fromage pour une livre de viande, et les travaux modernes confirment cette proportion, qui est cependant exagérée pour le fromage frais. En 1892, la production du fromage a été de 136.650 tonnes. En ne comptant pas les quan-

tités exportées, on peut doubler ces 136.650 tonnes et les ajouter à la ration de viande et de poisson, 273.000 tonnes.

Quant au beurre, très riche en graisse, il ne contient presque pas de matières protéiques.

Que l'on ajoute tous les succédanés possibles à la quantité de viande de boucherie et de porc, constatée par la *Statistique agricole*, on trouve toujours un déficit oscillant autour de 50 0/0. Nous pouvons donc affirmer qu'*en France nous n'avons que la moitié de la nourriture animale nécessaire*.

M. Yves Guyot contrôle ces résultats par les données fournies dans le document intitulé : *Bordereaux de salaire*, publié par l'*Office du travail*, en 1902. Il contient les résultats d'une enquête faite auprès des instituteurs et des conseils de prud'hommes sur le prix de pension par mois payé par les ouvriers célibataires et sur le coût de la nourriture d'une famille de quatre personnes.

Quant au coût de la nourriture pour une famille, l'*Office du Travail* a choisi comme type de comparaison le type de ménage le plus répandu en France, le petit ménage de quatre personnes, et « on a reconnu, dit-il, que la consommation d'un ménage de ce genre pour les denrées alimentaires les plus importantes représente, le plus souvent, dans le courant d'un mois, les quantités suivantes » :

Pain	50 kilogr.
Bœuf	10 kilogr.
Lard	4 kilogr.
Œufs	6 douzaines
Lait	34 litres
Pommes de terre.......	22 kilogr.

En outre, la boisson se composerait, suivant les régions, soit de 44 litres de vin, soit de 80 litres de bière ou de 100 litres de cidre.

Si nous comparons ces chiffres à ceux de la ration type, nous voyons qu'ils sont de beaucoup inférieurs.

Suivant la formule que nous avons adoptée, nous réduisons à trois la famille de quatre personnes et nous trouvons :

Pain, 600 kilogr. par an, qui, divisée par 3 = 200 kilogr. au lieu de 360 kilogr. de la ration type, ou 555 grammes par jour au lieu de 1 kilogr.

Viande de boucherie et de porc, 168 kilogr. par an qui, divisés par 3, donnent 56 kilogr. au lieu des 108 kilogr. de viande de la ration type, soit 155 grammes par jour au lieu de 300.

Les œufs, le lait et les pommes de terre qui viennent ensuite sont loin de compenser l'insuffisance constatée.

Maintenant, quel est le prix de revient de cette ration relativement au salaire ?

En appliquant à ces quantités, supposées invariables dans les diverses localités d'une même région, les prix courants appliqués au détail dans ces localités, on a obtenu les résultats suivants d'après quatre groupes de communes : celles de moins de 1.500 habitants, celles de 1.500 à 5.000, celles de 5.000 à 50.000 et celles de plus de 50.000.

Les réponses fournies se classent de la manière suivante d'après la valeur moyenne de la dépense par mois :

	Nombre des communes observées	Dépenses		
		Nourriture	Boisson	Total
	—	—	—	—
De 0 à 1.500 habit	2.860	52 »	15 »	67 »
De 1.501 à 5.000 —	317	55 50	14 »	69 50
De 5.001 à 50.000 —	126	56 »	14 50	70 50
De plus de 50.000 —	46	62 »	17 90	79 »

Naturellement, il y a des variations selon les villes ; mais la différence entre les petites communes et les plus grandes villes n'est, en moyenne, que de 15 0/0.

Notez que, dans ces chiffres, on ne compte ni sucre, ni café, ni épicerie, ni légumes autres que les pommes de terre.

Prenons le salaire moyen du manœuvre constaté également par l'*Office du Travail*, 2 fr. 75 par jour : multiplions-le par 300, ce qui est exagéré, car cela suppose qu'il n'y a ni chômage, ni intempéries des saisons, ni indispositions. Prenons la moyenne de 55 francs, prix de la nourriture par mois. Nous avons :

		Part p. 100 de la nourriture
		—
Salaire	825 fr.	»
Nourriture	660 fr.	80

Si on ajoute la boisson, evaluée à 14 francs par mois, soit 168 francs par an, soit en chiffres ronds 170 francs, nous avons :

Salaire	825 fr.
Nourriture et boisson	830 fr.

Dans ces conditions, le manœuvre, même travaillant 300 jours

par an, serait en déficit, s'il consommait la ration indiquée dans l'enquête, et cependant elle est insuffisante.

Quant à l'ouvrier de métier, il arriverait au résultat suivant :

		Part p. 100 de la nourriture
		—
Salaire annuel : 3 × 300.	900 fr.	»
Nourriture sans boisson..	660 fr.	73
Nourriture avec boisson...	830 fr.	91

La situation, pour l'ouvrier du département de la Seine, serait la suivante :

Pour le manœuvre :

		Part p. 100 de la nourriture
		—
Salaire annuel	1.500 fr.	»
Nourriture sans boisson : 62 × 12....	744 fr.	49
Nourriture avec boisson : 79 × 12....	948 fr.	63
Pour l'ouvrier de métier :		
Salaire annuel : 7,50 × 300.........	2.250 fr.	»
Nourriture sans boisson : 62 × 12....	744 fr.	33
Nourriture avec boisson : 79 × 12....	948 fr.	46

De ces chiffres, il résulte que, dans l'ensemble des départements, si le manœuvre consommait la ration choisie comme type par l'*Office du Travail*, il n'aurait pas un salaire suffisant pour y pourvoir.

Aussi n'y pourvoit-il pas. Il y a quantité de ménages en France qui ne mangent jamais un morceau de bœuf.

Même pour l'ouvrier de métier, on arrive à un chiffre de 84 p. 100 comme part de nourriture dans le salaire. Si on y ajoute le loyer, il se trouve en déficit.

Il n'y a qu'à Paris où l'ouvrier pourrait vivre avec son salaire, d'après les chiffres indiqués et qui doivent être trop bas. Qu'on y ajoute la boisson et le loyer, le salaire du manœuvre est absorbé dans la proportion de 87 p. 100.

Comme les résultats indiqués par ces chiffres ne peuvent se produire d'une manière normale, ils impliquent les alternatives suivantes, qui se trouvent souvent réunies dans les mêmes ménages : le travail de la femme et des enfants, la privation jusqu'à la misère et l'assistance.

Notez que l'*Office du Travail* a pris comme type une famille ne comprenant que le père, la mère et deux enfants. C'est une

petite famille. Même si le mari est un ouvrier de métier, dans les départements, il faut, pour qu'elle ne soit pas dans la gêne la plus étroite, que la femme et les enfants apportent un gain à la maison.

Laissant en dehors les boissons, quoiqu'elles soient aussi frappées par la douane, M. Yves Guyot cherche quelle est la part des droits de douane dans le régime alimentaire.

100 kilogr. de blé = 100 kilogr. de pain ; donc 600 kilogr. au droit de 7 fr. = 42 fr. par an.............	42 fr.
20 fr. pour les 100 kilogr. de viande sur pied = 0 fr. 35 pour le kilogr. de viande nette (120 × 0,35)..........	42 »
Lard : 4 kilogr. × 12 = 48 kilogr., au droit de 25 fr. les 100 kilogr.	12 »
Pommes de terre : 22 kilogr. × 12 = 264 kilogr. au droit de 0 fr. 40 les 100 kilogr....................	1 05
Œufs : 80 douz. à 60 gr. l'œuf = 57 kil. 600, au droit de 6 fr. les 100 kilogr............................	3 45
	100 50

Soit, en chiffres ronds, 100 francs.

En rapprochant ce total des droits de douane du budget alimentaire le plus élevé, soit celui de 744 francs par an, on constate que la répercussion des droits de douane représente plus de 13 p. 100 (près de 1 sur 8) du prix de l'alimentation d'un ménage ouvrier dans une grande ville. Si on l'appliquait au budget le plus bas, on trouverait $\frac{100 \times 100}{624} = 16$ p. 100.

Si on déduit le total des droits de douane du prix de la nourriture donné ci-dessus, on trouve les différences suivantes :

	Coût de la nourriture			Part p. 100 de la nourriture	
	Sans la douane	Avec la douane	Salaire	Sans la douane	Avec la douane
Manœuvre	560 fr.	660 fr.	825 fr.	66	80
Ouvrier de métier.	560	660	900	62	73
Manœuvre (Seine)	644	744	1.500	42	49
Ouvrier de métier (Seine)	644	744	2.250	27	33

La part du droit de douane prélevée sur le salaire est d'autant plus grande que le salaire est moins élevé.

Pour remédier à cet inconvénient, l'ouvrier qui reçoit le salaire moindre n'a qu'un moyen : c'est la privation.

Sans doute, le droit de douane ne joue pas toujours complètement. Pour le blé, le droit de 7 francs ne joue complètement que lorsque la récolte est mauvaise ; alors la différence entre le prix du marché de Londres et celui de Paris en dépasse la quotité. M. des Essars a calculé, pour une série d'années, que la différence moyenne entre les cours des deux places était de 4 fr. 90 (1), soit 5 francs.

Mais si la taxe sur le blé ne joue pas complètement, les droits entraînent pour d'autres articles une majoration qui en dépasse le taux.

M. des Essars a relevé pour *quarante-six articles* le prix de catalogue de grandes maisons d'épicerie à Paris et à Londres et, supposant que l'acheteur eût acheté une unité de chacun des articles qu'il a pu identifier, il a trouvé qu'il aurait dépensé 100 fr. 95 à Paris et 84 fr. 09 à Londres, soit exactement 30,78 p. 100 de plus à Paris qu'à Londres ! mais, dans les prix français, il faut compter 11 fr. 34 de droits de douane et d'octroi et seulement 1 fr. 57 dans les prix anglais, de sorte que, finalement, à Paris le prix net de la marchandise est de 98 fr. 01 et de 82 fr. 52 à Londres, soit encore un écart de 16 francs ou de 19 p. 100 au détriment de Paris.

Certes, dans l'écart de 30,78 p. 100 entre les prix de Paris et de Londres, il y a autre chose que les 11,34 p. 100 des droits de douane et d'octroi, mais la protection agit, dans l'espèce, en gênant le commerce et en faisant prendre aux marchandises le chemin des marchés libres de préférence à celui des marchés protégés, ainsi qu'en obligeant les détaillants à faire une avance de droits sur laquelle ils prélèvent leur bénéfice, comme sur le prix de la marchandise elle-même.

La comparaison du prix du blé et de la viande en France avec celui des autres pays montre de quel poids l'alourdit notre système douanier.

Les *Memoranda of the Board of trade* établis, en 1903, sur la demande de M. Chamberlain, constatent les faits suivants (1 sh. par imperial quarter = 0 fr. 573 par 100 kilos ; 40 sh. par quarter = 22 fr. 92).

	Royaume-Uni	France	Allemagne	États-Unis
	—	—	—	—
	sh.d.	sh.d	sh.d.	sh.d.
1882	45 1	44 11	45 4	44 0

(1) *Bulletin de la société de statistique*. 1901, p. 414.

Les prix anglais et allemands dépassent les prix en France pendant cette dernière année du régime libéral de 1861, qui aurait réduit le droit à 0,60 les 100 kilogr. En 1883, le droit est rté à 3 francs. Nous avons les cours suivants :

	Royaume-Uni	France	Allemagne	Etats-Unis
	—	—	—	—
	sh.d.	sh.d.	sh.d.	sh.d.
1883	41 7	44.3	40 3	38 6

Le prix du blé baisse. Il tombe en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne. La différence était en notre faveur en 1882 relativement au prix de la Grande-Bretagne. Elle est maintenant à notre détriment de près de 3 shillings.

En 1887, le droit est porté à 5 francs en France, en Allemagne, à 5 marks les 100 kilogr. Nous trouvons les prix suivants :

	Royaume-Uni	France	Allemagne	Etats-Unis
	—	—	—	—
	sh.d.	sh.d.	sh.d.	sh.d.
1887	31 10	43 9	37 11	31 9

En 1894, nous avons le droit de 7 francs. L'Allemagne abaisse son tarif à 3 marks 90. Il en résulte les différences suivantes :

	Royaume-Uni	France	Allemagne	Etats-Unis
	—	—	—	—
	sh.d.	sh.d.	sh.d.	sh.d.
1897	23 1	32 9	30 6	22 4
1897	30 2	43 9	36 0	31 10
1898	34 0	45 8	40 6	31 9
1902	28 1	38 0	35 9	27 10

Le droit de 7 francs par quintal métrique représente pour le quarter imperial 12 sh. 2 1/2.

On voit qu'en 1897, année de mauvaise récolte, le droit a eu plus que son plein effet, 30,2 à 43,9 soit 13 sh. 7 d.

M. Méline dut suspendre, le 4 mai 1898, le droit de 7 francs sur les blés. Dans le rapport qui précède le décret, il dit : « En quelques jours, on a vu le prix du blé monter de 30 à 33 et même 34 francs. »

Le 1[er] mai 1903, à Paris, le prix du blé était de 25 francs à Londres, de 16 fr. 50; à Vienne, de 16 fr. 80; à Budapest, de 16 fr. 40 ; à Anvers, de 16 fr. 50 ; à New-York, de 15 fr. 94. La différence entre Londres et Paris était donc de 8 fr. 50, au lieu de 7 francs.

On peut dire, d'après l'expérience générale, *que le droit sur les*

blés ne peut pas relever le prix du blé à son niveau dans les années abondantes et au contraire il le relève au-dessus de son niveau dans les années de déficit.

Les commerçants des pays protégés n'osent pas acheter ; ils doivent attendre. De plus, en France, ils redoutent la suspension des droits ; et ainsi, *ils provoquent les hauts prix qui devront l'amener, car ils n'approvisionnent pas le marché.*

Le lendemain de la suspension des droits, le 4 mai 1898, ils achetèrent en masse : cette mesure coïncida avec la spéculation de Leiter à Chicago, et eut pour effet de contribuer à la hausse : le 10 mai, le prix d'exportation à New-York atteignit le chiffre de $ 1,93 par bushel, soit 34 fr. 47 par hectolitre.

Quand le droit de 7 francs joue complètement, le prix de chaque kilogr. de pain, vendu chez le boulanger, est rehaussé de 0 fr. 07. Je sais qu'en 1887, quand le droit sur le blé fut porté à 5 francs les 100 kilogr., M. Méline refusa de frapper le pain d'un droit. Il avait, en effet, soutenu que le droit sur la matière première n'avait pas d'influence sur le produit. Il affirmait que les intermédiaires, c'est-à-dire les boulangers, en supporteraient le poids. Cette illusion ne dura pas longtemps, mais alors on proposa d'user de l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1891 pour faire supporter par les boulangers le poids du droit ! Les malheureux, comment le pourraient-ils ?

Le droit sur le blé a pour but de faire hausser de 7 francs le prix de tous les quintaux de blé qui passent sur le marché.

Si on estime que 70.000.000 de quintaux de blé passent sur les marchés, ils supporteront le droit de 7 francs et plus, comme en 1897 et en 1898 ; alors les consommateurs de blé paient une surtaxe de 490.000.000 de francs. Si la moyenne de la surtaxe n'est que de 4 fr. 90, soit 5 francs, comme l'a établi M. des Essars, nous avons, bon an mal an, une surtaxe de 350.000.000, qui frappe toutes les personnes obligées d'acheter leur pain, et elle les frappe en proportion de la quantité de pain qu'elles consomment.

Le tarif, établi en 1903 sur la viande, frappe la viande fraîche de 350 francs la tonne qui, multipliée par 1.300.000, donnent 455 millions de francs. Additionnons : 350 millions pour le froment ; 450 millions pour le bétail ; voilà 800 millions prélevés, à l'aide des droits de douane, sur le pain et la viande.

Ces 800 millions s'ajoutent aux 3 milliards d'impôts que nous payons au budget de l'Etat, mais ces 800 millions mystérieux, qui sont incorporés dans le prix des choses, auxquelles la ména-

gère doit pourvoir tous les matins, dont personne ne contrôle l'emploi, ne sont pas versés par tous pour assurer les dépenses d'intérêt commun : ils sont versés comme *impôt privé* pour garantir et augmenter les revenus ou les bénéfices d'un certain nombre de personnages qui, dans un pays de suffrage universel, plus d'un siècle après que la Révolution a aboli les droits féodaux, ont su maintenir à leur profit la confusion entre la propriété et la souveraineté.

Les 138.000 grandes exploitations (1) comprennent 10.143.000 hectares de terres labourables, soit 73 hectares en moyenne ; les 711.000 exploitations moyennes, 8.368.000 hectares, soit 11 1/2 chacune en moyenne. Avec l'assolement triennal ,celles-ci peuvent cultiver environ 4 hectares en blé, obtenir 45 quintaux de blé, sur lesquels elles peuvent en vendre environ 35 sans être obligées d'en racheter.

Voilà deux catégories de propriétaires vendeurs de blé ; mais les 2.617.000 propriétaires de terres de 1 à 10 hectares n'ont à se répartir que 6.654.000 hectares de terres labourables, soit moins de 3 hectares pour chacun, dont 1 hectare au plus peut être emblavé annuellement en blé et rapporter dans les bonnes années 14 à 15 quintaux à l'hectare ; et les deux tiers doivent être réservés pour la consommation de famille. Quant aux 2.235.000 petits propriétaires au-dessous de 1 hectare, qui ont 719.000 hectares de terres labourables entre eux tous, ils achètent du blé et n'en vendent pas.

Les droits sur la viande sont exclusivement établis au profit des propriétaires des 138.000 grandes exploitations qui comptent 2.039.000 hectares de prairies ; au profit des propriétaires des 711.000 exploitations moyennes qui comptent 2.388.000 hectares de prairies, tandis que la petite propriété au-dessous de 10 hectares n'en compte que 2.129.000.

Chose grave ! d'après une enquête faite par M. Yves Guyot, la nourriture animale diminue à Paris et dans la plupart des grandes villes (2). Dans leurs congrès, les ligues contre la tuberculose et l'antialcoolisme n'abordent pas la question du tarif de douane : et, cependant, peut-on dire qu'il n'y a pas corrélation entre ces deux phénomènes pathologiques et la qualité de l'alimentation ?

Répondant à une interruption, M.Yves Guyot dit qu'il ne s'est

(1) Voir *Statistique agricole* de 1892, p. 357.
(2) Voir la *Comédie protectionniste*, p. 135.

servi que des statistiques officielles. Si on incrimine leurs chiffres, c'est une autre question, mais c'est à ceux qui seraient choqués des conclusions auxquelles ils aboutissent de prouver que les chiffres sont erronés.

On a dit que le type de la ration choisi était trop élevé, mais personne n'a proposé de réduire la ration militaire. Il ne faut pas confondre non plus la ration qui permet à l'homme de se conserver et la ration qui lui permet de faire et de supporter un effort.

Au point de vue de la population, ce n'est pas, sans doute, l'aisance qui multiplie le nombre des enfants. Cependant, toutes les taxes qui frappent les besoins essentiels de l'existence provoquent de la part des gens prévoyants une prudence qui ralentit le recrutement de la population dans les groupes où il est le plus désirable.

Enfin, il est étrange que, depuis 1881, sous la République démocratique, le suffrage universel suive exactement la même politique douanière que les grands propriétaires à 300 francs de contributions, à vote cumulé, qui possédaient le monopole du pouvoir politique sous la Restauration.

M. **G. de Nouvion** s'associe aux critiques présentées par M. Yves Guyot, qu'il s'excuse d'avoir interrompu en disant que certains chiffres produits par lui étaient de haute fantaisie. Il est évident que cette qualification s'appliquait aux statistiques officielles et aux évaluations qu'elles donnent de la quantité d'aliments consommée par l'homme ainsi que de son prix de revient. Il estime même que les rectifications de M. Yves Guyot doivent être inférieures à la réalité. La douane frappe bien du même droit de 7 francs les 100 kilogrammes de blé et de pain. Mais les 100 kilogrammes de blé ou de pain ne représentent pas 100 kilogrammes nets de nourriture utile. Il faut en défalquer le son ou l'eau et la douane elle-même se charge de ce soin en frappant d'un droit de 10 francs les 100 kilogrammes de farine, ce qui porte à 0 fr. 10, le droit réel sur chaque kilogramme d'aliment réel.

Il est très juste de dire que le droit protecteur doit avoir pour effet d'empêcher l'importation de la marchandise étrangère et que plus il remplit son office, moins il rapporte au Trésor. Ce n'est cependant pas ainsi que les protectionnistes du Parlement l'entendent. Quand, il y a quelque temps, le droit de 35 francs sur les 100 kilogrammes de viande fut voté, il s'agis-

sait, d'après le rapporteur, M. Debussy, de prévenir l'envahissement du marché par le bétail étranger, d'empêcher une « inondation » qui serait « désastreuse ». Or, les protectionnistes ne pouvaient pas ignorer que la production française était inférieure à la consommation, et ils le reconnaissaient eux-mêmes en majorant les prévisions de recettes dans une mesure correspondante à l'augmentation du droit ; cette augmentation n'avait donc pour objet réel que de permettre aux producteurs français de prélever un impôt plus élevé sur le consommateur.

Cette augmentation d'impôt a pour conséquence une diminution de la consommation de la viande, laquelle correspond, suivant la remarque de M. Armand Gautier, à un développement de l'alcoolisme.

M. G. de Nouvion rappelle que parmi les fléaux engendrés par l'alcoolisme, il faut mettre au premier rang la folie et la tuberculose. Contre celle-ci, les hygiénistes s'accordent à recommander la suralimentation. Mais le protectionnisme condamne le tuberculeux à la sous-alimentation. « Mange beaucoup, a dit le médecin au malade, et garde-toi de l'alcool qui ne te donne que l'éphémère illusion de la force. » « Paie beaucoup d'impôt pour manger peu », réplique le protectionnisme, qui pousse le malade à chercher dans l'alcool l'illusoire supplément de l'alimentation dont il sent le besoin.

M. Cheysson, — après quelques réserves sur la valeur scientifique des statistiques officielles qui servent de base aux conclusions de M. Yves Guyot, mais qui, à défaut d'autres meilleures, s'imposaient, — admet comme démontré que le protectionnisme aboutit à une majoration du prix des choses nécessaires à la vie : cette majoration absorbe en partie la hausse incontestable du salaire. C'est sur ses conséquences relatives à l'hygiène sociale que M. Cheysson voudrait présenter de rapides observations.

Du moment où le prix des denrées alimentaires est accru par les taxes de douanes, le ménage ouvrier est acculé à l'un de ces trois partis : soit dilater ses recettes, soit diminuer ses consommations, soit compenser leur plus-value par des réductions sur les autres chapitres du budget des dépenses.

S'il prend le premier parti, il sera entraîné vers le travail de la femme dans l'atelier. Or, on connaît les désordres que cause la désertion du foyer par la ménagère : l'éducation des enfants abandonnés au ruisseau ; les vêtements, le linge, le mobilier,

dépérissant faute d'entretien ; la cuisine improvisée hâtivement, aussi malsaine que coûteuse ; le taudis substitué au « home » et mettant le père en fuite ; la famille désagrégée ; tel est le prix ruineux dont il faut payer le gain extérieur de l'ouvrière.

Si, au contraire, le ménage réduit ses consommations, sa nourriture devient insuffisante pour faire face à sa déperdition de force vitale.

Etant donnée l'importance chaque jour mieux comprise de l'alimentation rationnelle, une réduction sur ce chapitre est funeste à tous les points de vue.

Elle l'est encore par sa contribution à l'alcoolisme. Beaucoup de personnes, et, parmi elles, les chefs des écoles socialistes, imputent les progrès de ce fléau à l'insuffisance de l'alimentation. L'ouvrier boirait pour tromper sa faim. Le meilleur remède à l'alcoolisme serait, dès lors, d'améliorer la ration alimentaire.

L'alcool est-il, ou non, un aliment ? La question est très controversée entre physiologistes, et M. Attwater — dont le nom a été jeté dans ces débats — vient d'envoyer à M. Cheysson un article qui paraîtra prochainement et rétablira dans leur véritable jour les conclusions du savant américain. Mais, à supposer que l'alcool soit un aliment, — ce qui est contestable — bien loin de bâtir le corps, il le ruine. Quant à la chaleur qu'il procure, elle est artificielle, momentanée, et s'achète par un affaiblissement de la résistance vitale. En contribuant, pour sa part, à l'alcoolisme, le droit de douane sur le pain et la viande encourt une grave responsabilité sociale.

Reste le dernier parti offert au ménage pour échapper à cette désastreuse économie sur l'alimentation rationnelle : c'est celui qui consiste à diminuer les autres chapitres du budget, à savoir : celui du vêtement et celui de l'habitation.

D'après les travaux d'Engel et les monographies de famille accumulées par l'Ecole de Le Play, on sait que l'importance proportionnelle de l'alimentation dans le budget des dépenses est d'autant plus forte que le salaire est plus modique. On court aux besoins les plus urgents ; parmi eux et tout d'abord, à celui qu'il faut satisfaire sous peine de mort, à la faim. Dans les situations les plus humbles, les dépenses alimentaires absorbent jusqu'à 70 et même 80 0/0 des ressources totales. En moyenne, on les estime à 60 0/0 ; celles du vêtement à 16 0/0 ; celles de l'habitation entre 15 et 20 0/0.

Si, pour compenser la hausse sur les denrées alimentaires, le ménage comprime le chapitre du vêtement, il s'expose à souffrir

du froid ou à subir la déchéance qui tient à une mauvaise tenue ; mais les conséquences sont bien plus douloureuses encore, s'il se décide à réduire son loyer.

Au milieu de toutes les améliorations dont bénéficie la situation des ouvriers, il reste deux points noirs, deux articles en retard : celui de la viande et celui du logement. M. Yves Guyot s'est expliqué sur la viande ; mais on ne saurait trop insister sur le logement populaire, qui est, en général, défectueux et cher. Toutes les études entreprises dans ces derniers temps ont démontré la funeste influence de la maison insalubre sur la santé publique. Le taudis est la source empoisonnée d'où jaillissent, à jet continu, la tuberculose, l'alcoolisme, la mortalité infantile, la haine, en un mot, toutes les misères sociales. Le besoin pressant entre tous est d'assainir le taudis, d'améliorer l'habitation. Les efforts des hygiénistes tendent à recommander à l'ouvrier les virements en faveur du loyer par la compression des autres chapitres de son budget, dans la mesure où ils sont légitimement compressibles. Ce serait donc remonter ce courant salutaire et porter une fâcheuse atteinte à la santé publique, que de réduire encore la dotation, déjà insuffisante, des crédits consacrés au loyer.

En résumé, l'enchérissement des choses nécessaires à la vie, par quelque côté qu'on l'envisage, entraîne de pénibles conséquences sociales pour le bien-être et la santé des ouvriers : il fait cruellement payer, par tous, les avantages que le protectionnisme réserve à ses clients.

M. **Sayous** a lu le *Retour à la Terre*, de M. Méline, mais il a lu aussi la *Comédie protectionniste*, de M. Yves Guyot, et il pose à l'auteur de ce livre la question suivante : Pour le cas où les droits protecteurs n'auraient pas été institués, la production aurait-elle eu un développement aussi favorable et un aussi grand accroissement, et les intérêts des consommateurs n'auraient-ils pas été compromis ?

M. **Yves Guyot** fait remarquer que cette question pourra être l'objet, quelque jour, d'une communication intéressante et d'une discussion spéciale, et qu'on pourra traiter alors de la répercussion des droits de douane dans le monde entier, et non plus seulement dans notre pays, comme il l'a fait ce soir.

En réalité, répond **M. Yves Guyot**, les droits de douane n'ont pas augmenté beaucoup la production du froment en France ; car les récoltes de 1874 et de 1882, contemporaines du

droit de 0 fr. 60 par 100 kilogr., restent encore à la tête de celles que nous avons eues. Quant à l'Allemagne, elle est obligée d'importer beaucoup plus de produits agricoles qu'elle n'en exporte ; et sa consommation en blé n'est que de 33 millions de quintaux pour 60 millions de têtes. En Belgique, il n'y a pas de droit sur le blé. Si l'Europe était réduite à ses propres ressources, elle serait à l'état de disette. M. Yves Guyot ne voit donc pas comment les droits de douane établis sur les blés auraient pu provoquer la production des pays qui y envoient du blé, les Etats-Unis, le Canada, l'Inde, la Russie.

L'examen des ressources disponibles du globe, au point de vue de l'alimentation, peut faire l'objet d'une autre communication.

En l'absence de droits protecteurs, réplique M. **Sayous**, l'agriculture française ruinée n'apporterait plus son appoint à la production universelle et le blé serait en quantité insuffisante pour alimenter le marché mondial.

Cependant, fait observer M. **Yves Guyot**, loin de diminuer, la production de la France augmentait, avant l'établissement du régime douanier. Comme une discussion spéciale sera consacrée à cette question, l'orateur se contente de citer la proposition, que l'Institut international de Statistique a soumise à tous les gouvernements : c'est la mise à l'étude de la répercussion des droits de douane dans le monde. On peut être sûr qu'aucun Etat protectionniste ne fera cette enquête.

M. **Watelet** se demande s'il faut accorder au protectionnisme l'action prépondérante que M. Yves Guyot a indiquée, sur la dépression des mœurs sociales et, entre autres choses, le développement de l'alcoolisme. C'est ce sur quoi M. Watelet fait des réserves. Cet état de choses, pour M. Watelet, a des causes complexes, dont la principale et la plus active est l'accroissement continu des agglomérations urbaines. Ce sont elles qui ont fait surgir la question des logements, et l'on comprend alors toute la portée des observations qu'a émises tout à l'heure, M. Cheysson. Ce n'est pas seulement par l'exiguité et l'insalubrité du logement, que la santé de l'ouvrier des villes reçoit une atteinte, c'est l'émigration au cabaret qui en résulte, et l'union libre, désorganisatrice de tout état social. Il ne suffirait pas d'abaisser les droits de douane ; des mesures préventives contre l'alcoolisme devraient être prises, consistant, par exemple, dans l'élévation du taux des licences, et surtout dans le retour au décret de 1851,

soumettant l'ouverture des cabarets à l'autorité administrative. Mais on touche ici à des préoccupations aussi électorales que sociales, fait ironiquement observer M. Watelet, en terminant.

M. **Limousin** professe les mêmes opinions que M. Yves-Guyot. Mais pour lui, la question est complexe, et il remarque que l'étranger profite des taxes françaises sur le blé et sur la viande, car notre consommation se trouve alors restreinte, et il reste sur le marché plus de vivres disponibles pour la consommation des autres pays.

M. **Boverat** n'admet pas que l'alcoolisme se trouverait diminué par une augmentation de la taxe des licences, car il n'y a pas lieu d'élever encore le taux de cet impôt de superposition. Ce n'est qu'un droit nouveau que paie l'alcool en plus de tous les autres, droit injuste ne supprimant pas l'alcoolisme. On ne peut exagérer encore cette injustice.

M. **Frédéric Passy**, président, est heureux de constater l'adhésion unanime donnée aux conclusions de M. Yves Guyot, par la Société. Il n'y a pas eu, à vrai dire, de discussion. Les quelques observations présentées visaient des questions non point accessoires, mais corollaires, qui pourront faire l'objet principal d'autres discussions de grande importance aussi, celle, notamment, des mesures à prendre pour combattre l'alcoolisme. M. Passy se bornera donc à apporter à son tour, en quelques mots, son appui à la thèse de la liberté.

Tout droit de douane, dit-il, est, par essence, contraire au développement du commerce et, non seulement du commerce, qu'il a pour but avoué de restreindre, mais de la culture et de l'industrie, qui sont en relations étroites avec le plus ou moins de facilité qu'elles trouvent à placer leurs produits. C'est la guerre déclarée à la concurrence et, par conséquent, au progrès que celle-ci tend incessamment à réaliser. Les protectionnistes sincères ne s'en cachent pas. « Quand le développement de la science et les perfectionnements des procédés de transport sont assez accusés pour modifier sensiblement les prix », répondait M. Méline à la tribune de la Chambre, « le législateur intervient pour s'opposer à cette rupture d'équilibre. » C'est avouer que l'on se propose pour but le maintien de la routine, de la cherté et de la rareté.

Et cela pour le profit, quelquefois réel, souvent prétendu illusoire, illégitime en tous cas, d'un petit nombre de privil-

giés, prélevant sur le travail des autres des impôts qui sont, comme le disait John Bright, une forme atténuée de tributs et de servitude.

L'avantage, d'ailleurs, réel au début, ne persiste pas, dans la majorité des cas, bien longtemps. Il suscite par l'illusion d'un privilège légal, une concurrence intérieure qui l'annule. Il provoque de la part d'autres producteurs des demandes analogues. Peu à peu, la protection, accordée d'abord à quelques-uns, se généralise, et alors « chacun, suivant la parole de Saint Paul, cherchant à dévorer autrui, il n'y a plus rien pour personne » ; le résultat de cette rivalité de convoitises n'est autre chose qu'une réciprocité d'injustices, de gênes et de privations, aboutissant à l'appauvrissement général.

Et c'est là, continue M. Passy, la réponse à la question posée tout à l'heure par M. Sayous. Comment serait-il possible,qu'en gênant le jeu naturel des activités, en diminuant les énergies, en faussant l'action de la responsabilité, on n'entravât pas la production ? On tend à porter le travail, par des mesures artificielles, du côté des professions que l'on appelle nationales, de celles qu'en réalité on devrait appeler antinationales, puisqu'il faut pour l'y maintenir des encouragements artificiels. On le détourne, par conséquent, de directions probablement plus avantageuses qu'il aurait prises naturellement. Ce n'est pas tout. On maintient le marché et, par suite, la production qui l'alimente, dans un état d'incertitude perpétuelle. Tantôt, comme le rappelait tout à l'heure M. Yves Guyot, en présence d'une rareté et d'une cherté qui dépassent les prévisions les plus exagérées des protectionnistes, en face d'une hausse des subsistances qui menace de provoquer des troubles, on supprime momentanément les barrières douanières, et, par conséquent, on enlève à la culture le bénéfice des hauts prix, sans assurer aux consommateurs toutes les ressources que leur aurait procurées un régime d'échange et de transport organisé d'avance. Tantôt, en présence de bas prix, on demande des renforcements aux barrières douanières, et, de nouveau, en sens inverse, on jette le trouble dans les affaires. L'intérêt suprême du producteur, c'est d'être assuré de pouvoir toujours vendre, soit au dedans, soit au dehors, a dit Turgot, en profitant des circonstances. L'intérêt suprême du consommateur, c'est de pouvoir toujours acheter, soit au dedans, soit au dehors. L'exportation et l'importation, laissées libres, se balancent, tendent à se balancer du moins, de façon à éviter, au profit des uns comme au profit des autres, les grands écarts. Et ce qui importe, ce n'est pas encore tant le bas prix

des choses que le prix, autant que possible, régulier et l'abondance. Un inspecteur général de l'agriculture, devenu protectionniste sous l'influence de M. Méline, était obligé par la force des choses de faire cette constatation. Après avoir relevé les prix des blés pendant les vingt années de liberté, de 1861 à 1881, et pendant les vingt années antérieures : « Il résulte mathématiquement de ces chiffres, disait-il, que, pendant la période de liberté, le cultivateur a mieux vendu et l'acheteur a mieux acheté; que surtout les prix se sont mieux maintenus, sans hausses exagérées comme sans baisses excessives ; et que l'on s'est approché autant qu'il était possible du prix moyen. » Exportation et importation sont nécessaires l'une à l'autre, ainsi que l'a spirituellement démontré M. de Molinari, dans ses *Conversations familières sur le commerce des grains*, et qu'on l'a constaté expérimentalement à Florence, en 1812, à Bombay et à Amsterdam, où, dans une période de cherté, le commerce a pu déclarer qu'il répondait de l'alimentation du pays à la seule condition qu'on maintînt la liberté d'exportation des grains. « On ne vient pas volontiers sur un marché, dit M. de Molinari, quand c'est une souricière d'où l'on ne pourra pas sortir. »

M. Passy rappelle à ce propos un passage de Michelet. Le grand historien montre Turgot, lorsqu'il est appelé au Contrôle général, s'asseyant à son bureau et rédigeant les déclarations qui assurent à l'agriculture et au commerce la liberté qui leur manquait. Ce fut, dit-il, un changement à vue. « La charrue prit l'essor ; et les bœufs eux-mêmes, parurent éveillés. » Désormais, le cultivateur pouvait produire, car il savait qu'il pourrait vendre.

Tout est là. Tout dépend du développement de l'énergie, de l'excitation produite par l'émulation de la concurrence, de la sécurité, sans laquelle on ne peut rien entreprendre de sérieux. La doctrine de la protection, en même temps qu'elle est une doctrine de privilèges, d'inégalité, et, je le répète, de servitude, la doctrine de ce que l'on pourrait appeler l'aristocratie des incapacités et l'oppression des capacités, est une doctrine d'appauvrissement, ce n'est pas assez dire, une doctrine d'homicide. « On ne peut pas renchérir le pain,déclarait officiellement M.Méline, en 1884, parce que le pain est l'aliment de la vie ; c'est le charbon de la machine humaine. Et il ne suffit pas qu'il y en ait assez, il faut encore qu'il ne soit pas trop cher. » Oui, on vit de pain. Et l'on vit de tout ce qui contribue à l'entretien de la vie : du vêtement, du combustible, de l'outil, de l'habitation. Et dès lors, tout ce qui tend à rendre moins abondant ou plus cher

un des éléments quelconques du travail ou de la consommation, n'est rien moins qu'un attentat contre la vie humaine.

La séance est levée à onze heures.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

E. CHEYSSON. *Musée social. Le rôle de la femme dans la mutualité.* — *Paris*, 1905, in-8°.

Bulletin of the New-York public Library. — *New-York*, 1905, in-8°.

P. AUBRY. *L'Office central du travail dans le port du Havre. 2e partie. Notice sur ses expériences et son échec.* — *Le Havre*, 1906, in-8°.

Movimento della popolazione secondo gli atti dello stato civile nell'anno 1903. — *Roma*, 1905, in-4°.

PÉRIODIQUES

Bulletin de l'Office du travail, Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres, Bulletin de l'Institut des actuaires français, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Compte rendu officiel des séances du Sénat, Revue des sociétés, Revue internationale de sociologie, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Annals of the Academy of political and social science, Journal des assurances, l'Union nationale, Le Droit financier, Journal de la Société de Statistique de Paris, l'Université de Paris, Memorias y revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate », Bulletin de la statistique des Pays-Bas, Bulletin économique de l'Indo-Chine, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Bulletin de la Société de géographie commerciale, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Circulaire du Musée social, Le Bulletin de la presse, Revista politica de Bahia, Bollettino della Camera di commeécio italiana in Parigi, Annales du Musée social, Bolletino di statistica e di legislazione comparata del Regno d'Italia, La Réforme sociale, L'Individualiste, le Rentier, Annales parlementaires, Bulletin de la Société nationale d'horticulture, Bulletin de la Société d'Encouragement pour le commerce français d'exportation, Monthly summary of commerce and finance of the United-States, Bulletin de la Participation aux bénéfices, American Chamber of Commerce, Revue internationale du Commerce et de l'Industrie, Revue d'Economie politique.

COMPTES RENDUS

M. Roosevelt, président des Etats-Unis et la République de Haiti, par M. A. Firmin, ancien ministre de la République d'Haïti, à Paris. 1 vol. in-12 de 500 pages. Chez F. Pichon et Durand-Auzias, Paris.

Ce n'est pas la première fois que j'appelle l'attention sur les travaux de M. Firmin. J'ai parlé, il y a longtemps déjà, d'un ouvrage, écrit par lui, sur *l'égalité des races*, et tendant à revendiquer, pour la race nègre, à laquelle il appartient, comme pour les autres races dites inférieures et, selon lui, simplement arriérées, le privilège de perfectibilité. Il ne manque pas, en effet, bien que les circonstances n'en aient pas favorisé l'éclosion, de sujets plus ou moins foncés qui ont fait preuve d'un incontestable développement intellectuel. Frédéric Douglas, Booker Washington, Toussaint-Louverture et M. Firmin lui-même, parmi bien d'autres, en sont des exemples que l'on pourrait citer.

C'est, au fond, la même préoccupation, la préoccupation du relèvement de la race malheureuse et dégradée (il ne le dissimule point, puisqu'il en gémit), qui a inspiré à M. Firmin, rejeté par les dissentions politiques hors de son pays, le nouveau livre qu'il publie. Mais le plan en est tout autre, et le but n'en apparaît pas tout d'abord aussi clairement.

M. Roosevelt, président des Etats-Unis et la République d'Haïti, tel est, sans autres indications, le titre de ce livre. On s'attend en l'ouvrant à entendre immédiatement parler de la personne et de la politique, extérieure surtout, du célèbre président ; discuter ses idées, ses intentions, ses visées sur les régions voisines de la grande République qu'il dirige; peut-être réclamer pour Haïti une intervention secourable; peut-être, au contraire, dénoncer ses desseins d'intervention oppressive ou d'annexion.

Rien de tout cela, ou à peu près, jusque vers la fin du volume. Au début, c'est de Christophe Colomb et de la découverte du

Nouveau-Monde qu'il est question; ensuite vient une histoire, abrégée, mais très exacte et intéressante, des colonies anglaises de l'Amérique du Nord ; puis le récit de leurs démêlés avec la métropole; la guerre de l'indépendance et la série de tous les présidents de la grande République, depuis Washington jusqu'à Roosevelt, avec une appréciation sommaire de leur rôle.

En regard, et dans l'intention hautement avouée de faire ressortir le contraste, l'histoire, non moins fidèle, mais plus détaillée, de l'île d'Haïti, et de l'existence douloureuse et tourmentée qu'y ont menée, d'âge en âge, jusqu'à l'époque actuelle, les malheureuses populations importées d'Afrique, courbées sous le joug de l'esclavage, puis jetées du jour au lendemain, sans préparation suffisante, dans les hasardeuses épreuves d'une liberté sans règle et sans contrôle.

L'intention apparaît enfin. Elle est double. Il s'agit de montrer, d'une part, que les Américains, issus d'une souche d'hommes éclairés et fortifiés par l'épreuve, ont eu, pour leur développement merveilleux, toutes les circonstances favorables; que les Haïtiens, au contraire, tirés, par la violence, des couches les plus brutales et les plus grossières de la population africaine, écrasés par la servitude, démoralisés, si la chose eût été possible, par les mauvais exemples et les mauvais traitements; privés d'instruction, de ressources, de communications éducatrices avec le reste du monde, ont eu, à l'inverse, tout contre eux. Il s'agit de montrer en même temps que, si malgré tant d'obstacles, tant de causes de dégradation et de corruption, ils ont pu subsister, travailler et, au-dessous des politiciens qui les exploitent, maintenir un fond de population digne de quelque respect, en même temps que de beaucoup de pitié, il faut bien que leur race ne soit pas par nature absolument rebelle à toute idée d'ordre, de travail, de civilisation; ce que d'ailleurs démontre le goût très vif de ceux de ces malheureux qui peuvent aller chercher dans d'autres contrées les lumières qui leur manquent, et la facilité avec laquelle ils s'assimilent, dans ce cas, les connaissances et les habitudes de ces sociétés supérieures.

Et la conclusion, qui a été évidemment la vue inspiratrice de M. Firmin, c'est que le malheur de la population haïtienne est dû en grande partie aux divisions entretenues dans son sein par les préjugés de couleur, aussi vivaces, plus peut-être, de noirs à mulâtres, quarterons ou griffes, qu'à hommes blancs; et au défaut de communications avec les autres races, et de participation à leur existence par le commerce, par l'industrie et par la science.

C'est pourquoi, en terminant, il adjure ses compatriotes de comprendre tout à la fois que le secret de leur prospérité est en eux-mêmes, c'est-à-dire dans leur développement personnel et leur énergie; et que, pour faciliter ce développement, ils ont besoin en même temps que de l'union entre eux, du secours de ceux qu'ils appellent les étrangers; qu'il leur faut, pour faire valoir les ressources merveilleuses de leur pays, pour perfectionner leur culture dans l'enfance, pour exploiter les richesses de leur sol, pour installer chez eux les industries qui leur font défaut, pour créer un bon système de routes et de moyens de transports, pour utiliser, en les régularisant, leurs chutes d'eau et leurs rivières, le concours des capitaux, des ingénieurs, des négociants, des hommes entreprenants dont l'activité fait la fortune de leurs voisins de la République du Nord. Et c'est ici qu'intervient, comme un *Deus ex machina* dont on ne sait pas très bien si l'auteur appelle à son aide la main puissante, ou s'il redoute la tutelle dominatrice, la grande figure du président Roosevelt.

Le tout, à vrai dire, reste un peu, comme le titre, énigmatique; mais, incontestablement, l'intention est généreuse. C'est celle d'un homme qui, malgré de cruels déboires personnels, n'a pas renoncé à servir son pays de sa plume tout au moins, ne pouvant plus le servir de sa personne. Et de quelque façon que l'on juge l'ordonnance de l'ouvrage, force est de reconnaître, presque à toutes les pages, l'abondance, la sûreté et souvent la finesse et le bon goût des connaissances de tout ordre et des réflexions de toute nature qui accusent, chez M. Firmin, un degré de culture intellectuelle que plus d'un blanc pourrait envier.

Fr. Passy.

Reliquiæ, par Jacques Passy, avec une préface de M. Frédéric Passy, 1 vol. in-8°. Société française d'imprimerie et de librairie, éditeur. Paris, 1905.

Il est tellement dans les habitudes de gratifier les défunts de toutes les qualités que l'on dénie si souvent aux vivants, que nous aurions quelque hésitation à louer ce livre. Mais l'auteur avait des connaissances si variées, il semblait si bien doué, que, vraiment, passer sous silence ce que l'on en pense d'élogieux serait simple crainte de paraître tomber dans ce travers.

Ancien élève de l'Ecole des sciences politiques, ayant collaboré à ses *Annales*, M. Jacques Passy avait consacré les dernières

années de sa brève existence (1864-1898) à la chimie. Pourtant, si nous en croyons une de ses notes, il serait sans doute revenu à l'économie politique, par la vie publique qu'il réservait, avec la critique d'art, pour la fin de sa carrière.

Ce volume-ci ne contient rien qui ait particulièrement trait à la science économique, si l'on s'en tient à la stricte définition : production, distribution et consommation des richesses. Mais, sans compter que les arts et même la critique d'art, sont parfois de très lucratives branches de la production, tout ce qui contribue dans de justes limites à l'agrément de la vie n'est-il pas utile ? et les jouissances artistiques ne sont-elles pas l'un des meilleurs délassements aux travaux intellectuels ou manuels ? Jouir de belle peinture ou de bonne musique est grandement satisfaisant. Comprendre la raison de ses jouissances est mieux encore, puisque cela peut les augmenter dans de fortes proportions. C'est pourquoi les études réunies ici contiennent pour chacun un réel intérêt, parce qu'elles indiquent d'où provient le plaisir ressenti. Dans toute œuvre d'art complète, trois éléments concourent à nous donner l'impression esthétique, dit l'auteur : la ressemblance ; l'émotion exprimée par le peintre ; la virtuosité de son exécution. Le premier et le dernier ne sont, le plus souvent, pour le spectateur, que les conditions de l'émotion, et, pour le peintre, les moyens de l'exprimer et de la transmettre... La simple reproduction ne nous contente pas ; ce que nous demandons à l'artiste, c'est, avant tout, d'éveiller chez nous des émotions nouvelles. Doué d'un organe plus délicat, d'une sensibilité plus vive, il comprend et sent mieux que nous la nature ou, du moins, la comprend autrement et nous la révèle par son génie... Rien ne peut remplacer ce travail inconscient, cette collaboration invisible de l'émotion ; c'est là ce qu'on appelle l'inspiration. Ni l'intelligence, ni le savoir n'y suppléent... Un homme nous dit parfois ce qu'il pense; l'art seul nous révèle ce qu'il sent, et sentir comme lui, c'est être lui. Aussi l'art est-il, en somme, le seul moyen qui nous permette vraiment de connaître les autres. Cela est si vrai que cette contemplation s'accompagne parfois d'un vif sentiment de sympathie ou de répulsion pour l'auteur, indépendamment de toute notion sur sa vie ou son caractère... S'il est impossible d'établir, au point de vue esthétique, une hiérarchie entre les formes d'art, il est possible de le faire au point de vue moral. Il est certain que les époques où les artistes se complaisent dans la peinture d'actions et d'objets répugnants portent la marque d'une véritable dégénérescence intellectuelle.

Dans une ébauche sur l'art japonais, tout en reconnaissant son caractère éminemment décoratif, M. J. Passy le jugeait fort dangereux à imiter. Ce ne sont donc pas des dessins japonais, si vrais d'attitudes qu'ils soient dans leur apparente bizarrerie, qu'il aurait voulu voir mettre entre les mains des enfants. Non plus qu'aucun modèle graphique, du reste, qui se grave si bien dans leurs jeunes mémoires que, malgré eux, ils le reproduisent. Ce qu'il y a de plus frappant et de plus caractéristique, c'est le défaut de sincérité du petit artiste, remarque-t-il, dans sa très curieuse et suggestive étude sur les dessins d'enfants. On ne trouverait guère dans les classes aisées d'enfants complètement neufs au point de vue du dessin, dès lors quand on demande à l'enfant de copier un objet, il ne se donne pas la peine d'observer, mais se contente de reproduire machinalement l'image qu'il est habitué à y associer. A une tête présentée de profil, il mettra toujours les deux yeux et les deux oreilles ; qu'il représente une maison, on verra au travers des murs les gens qui s'y trouvent, et ainsi de suite. L'important est donc de lui apprendre tout d'abord à voir et à ne copier que ce qu'il voit, car sa tendance naturelle est de substituer à ses impressions visuelles des idées acquises.

Trop intéressé par toutes choses pour se cantonner dans un seul art, M. J. Passy avait fait paraître, dans une Revue, un parallèle entre Berlioz et Wagner qui a aussi été inséré (avec quelques nouvelles et fragments), en ce volume. Parallèle est beaucoup d[illegible]re puisqu'il nous montre que si certaines ressemblances extérieures ont pu prêter à un rapprochement, par leur tempérament artistique, par la nature de leur génie musical et dramatique, par leur éducation et l'influence du milieu où ils ont vécu, par leur caractère même, ces deux musiciens étaient destinés à se combattre et à s'exclure. On doit, dit-il en terminant, voir en Wagner [illegible] un homme doué de facultés musicales peu communes, quoique presque de second ordre quand on les compare à celles de son devancier, et de facultés dramatiques et poétiques au moins égales, sinon supérieures.

Ces citations ne peuvent donner qu'une faible idée de ce que contient ce volume; elles suffisent, cependant, à prouver qu'en publiant ces essais, notre illustre maître, M. Frédéric Passy, a bien servi la mémoire de son fils.

M. LR.

Pour ceux qui pleurent ! par Mme Busquet-Pagnerre. 1 vol. in-16. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

Ceci est un recueil de ce qui, chez beaucoup d'anciens et de modernes, a paru, à l'auteur, de nature à fortifier contre leur douleur ceux qui ont perdu quelque être cher, donc presque chacun de nous. Philosophes, prédicateurs, littérateurs, poètes masculins et féminins — célèbres ou peu connus — apportent ici leur tribut de larmes et de consolations. Les réflexions que nous aurions à faire sur ce sujet ont été si bien faites par les écrivains assemblés en cet ouvrage qu'il nous semble préférable de laisser la parole à un petit nombre d'entre eux, pris au hasard de la lecture.

« Ce qui trouble les hommes, ce ne sont pas les choses, mais leurs opinions sur les choses, dit Epictète. Par exemple, la mort n'est rien de terrible car Socrate aussi l'aurait trouvée terrible ; mais notre opinion sur la mort, qui nous la fait regarder comme terrible, voilà ce qui est terrible. Lors donc que nous sommes entravés, ou troublés, ou affligés, n'accusons jamais autrui, mais nous-mêmes c'est-à-dire nos opinions. » Pour Sénèque le Philosophe, « chacun est la dupe de son illusion, et dans ceux qu'il aime, il oublie volontiers la condition mortelle... Il ne faut donc pas s'en prendre à l'injustice du sort, mais à la dépravation de l'esprit humain, toujours insatiable, et qui s'indigne de sortir d'un lieu où il ne fut admis qu'à titre précaire. Combien était plus juste celui qui, à la nouvelle de la mort de son fils, fit entendre cette réponse digne d'une grande âme : Lorsque je l'ai vu naître, je savais qu'il devait mourir. »

Aux yeux de Pline l'Ancien, « la brièveté de la vie est le plus grand bienfait de la nature. Les sens s'émoussent, les membres s'engourdissent ; tout meurt avant nous, la vue, l'ouïe, les jambes, les dents mêmes et les instruments de la digestion, et cet état de dépérissement, on le fait entrer dans le calcul de la vie ! » Lucien juge que « toute vie est brève pour ceux qui font le bien, mais pour ceux qui font le mal, une seule nuit est un temps immense ». C'est aussi l'avis de Plutarque, qui écrit : « Tout homme doit se dire, et à lui-même et aux autres, que la meilleure vie n'est pas la plus longue, mais celle dont la vertu a réglé l'usage. » Et Marc-Aurèle dit : « Ne fais rien et ne pense rien que comme si tu étais sur le point de sortir de la vie. » Cette vie à laquelle on tient tant et qui, ainsi que le constate Calvin « est environnée et quasi assiégée de misères infinies... » En somme, suivant Montaigne, « nous troublons la vie

par les soins de la mort, et la mort par les soins de la vie : l'une nous ennuie, l'autre nous effraye. » Il n'y a pas tant lieu, car, d'après Buffon, « la mort n'est pas une chose aussi terrible que nous l'imaginons; nous la jugeons mal de loin : c'est un spectre qui épouvante à une certaine distance, qui disparaît lorsqu'on vient à en approcher de près. » Cependant, « chacun se promet une sorte d'immortalité sur la terre, dit Massillon,... et, au milieu de tant de têtes et de fortunes abattues, nous demeurons fermes comme si le coup devait toujours porter à côté de nous et que nous ayons jeté ici-bas des racines éternelles. »

« Je voudrais exciter des regrets tels que ceux qui en seraient témoins ne craignissent ni de les éprouver ni de les inspirer eux-mêmes, écrit Joubert... La vie est un devoir, et le soin de l'entretenir est le seul dont il plaise au ciel de nous charger ; il faut attiser ce feu sacré en s'y chauffant de son mieux jusqu'à ce qu'on vienne vous dire : c'est assez. » Suivant Edgar Quinet, « il dépend de tout homme de se préparer pour l'heure suprême un magnifique cortège... Je convie autour de moi, quand viendra ce moment, les pensées les plus hautes et les meilleures où j'ai pu m'élever, les vérités que j'ai rencontrées et servies, les idées immortelles qui m'ont apparu depuis ma jeunesse jusqu'au dernier jour. Qu'elles viennent et me protègent contre l'outrage au delà de la mort. Aux belles époques de l'humanité, la peur de la mort a tenu peu de place dans les pensées des hommes. Faire de ce point noir la préoccupation perpétuelle et le but de l'existence est une marque de déclin. Quand les hommes ont été remplis de grandes pensées fécondes qui portaient en elles l'avenir, ils ne craignaient ni la vie, ni la mort. Ils ont peur de la mort à mesure qu'ils ont moins bien employé leur vie... Prenons garde au moins de mourir tout vivants. Il est des temps où l'on vieillit plus vite qu'en un autre. Dans les âges sceptiques, les âmes vieillissent promptement parce qu'elles ne savent où se retremper... J'accepterai le sort commun à tous les êtres, vivre, mourir pour revivre... La vie n'a de prix qu'aussi longtemps qu'on peut faire un pas en avant, agrandir son horizon, s'augmenter soi-même. Qui se copie s'efface, qui ne se renouvelle pas se meurt. » De son côté, George Sand dit : « Je ne suis pas de ceux qui croient que les choses se résolvent en ce monde, elles ne font peut-être qu'y commencer et, à coup sûr, elles n'y finissent point. Cette vie d'ici-bas est un voile que la souffrance et la maladie rendent plus épais, qui ne se soulève que par moments pour les organisations les plus solides et que la mort déchire pour tous. » Pour Alfred Busquet, « la mort est bonne et nous

présage un long repos sans lendemain », suivant l'une des deux hypothèses exposées par Socrate à ses juges dans ses dernières paroles recueillies par Platon et placées au début de ce volume où Mme Busquet-Pagnerre a su réunir tant de pages intéressantes dans leur funèbre sévérité.

M. LR.

QUESTIONS D'AUTRICHE-HONGRIE ET QUESTION D'ORIENT, par RENÉ HENRY. 1 vol. in-16, Plon-Nourrit et Cie.

L'équilibre européen est actuellement menacé par une sorte de courant germanique — *Drang nach Osten* — contre lequel deux barrages commencent à se former : l'un est constitué par l'Autriche-Hongrie ; l'autre par les Slaves du Sud. Ces deux obstacles à la pangermanisation sont étudiés ici dans leurs détails par M. René Henry, qui connaît fort bien, nous semble-t-il à la lecture de son livre, la carte de l'Europe, la situation et la force de chacun des peuples qui la composent, et ce qu'ils peuvent faire contre le danger d'une Grande Allemagne. Les projets qui, actuellement à Berlin, paraissent tout pacifiques, dirigés uniquement vers une expansion économique et commerciale, n'en constituent pas moins un danger plus prochain peut-être qu'on ne le croit, danger pour tous, mais danger surtout pour la France.

La diplomatie commence à s'occuper beaucoup de cette question. Il ne faut pas compter, pour le moment, sur le groupement, en un grand Etat fédéral balkanique, des nations jougo-slaves. « Trop de causes de division et trop de haines les séparent. Elles léseraient en s'unissant, non seulement la puissance turque, que défendent avec l'Allemagne de puissants groupements financiers, mais aussi la puissance habsbourgeoise. Elles poseraient au Sud cette néfaste *question d'Autriche* que les pangermanistes prétendent poser au Nord. » Il n'y a donc à compter que sur l'Autriche-Hongrie qui se débat dans beaucoup de difficultés, qui est vulnérable, mais viable, et qui, si elle a l'appui de l'Europe, ne se laissera pas absorber par l'Allemagne, et restera debout pour barrer à celle-ci le chemin. C'est du moins l'espérance de M. René Henry.

« La France, dit l'auteur, a un intérêt vital dans la partie dès maintenant engagée. Les atouts sont, après tout, de notre côté. Pour gagner, il nous suffit presque de ne pas refuser de jouer. Mais si l'empire allemand, à la faveur de je ne sais quels événements

et par la faute d'une Europe inconsciente, arrivait à appliquer les systèmes pangermaniques, on pourrait rééditer à Paris la phrase qu'écrivait Edouard Hervé le lendemain de Sadowa : « La France, sans se battre, vient d'essuyer le plus grave échec qu'elle « ait subi depuis Waterloo. »

Le livre est précédé d'une préface où M. Anatole Leroy-Beaulieu fait ressortir et valoir les idées de M. René Henry.

MAURICE ZABLET.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

En lisant le Rapport de M. Arnauné sur l'administration des Monnaies et Médailles pour 1904, on voit que les frappes pour cette année se sont élevées à 225 1/2 millions de francs en chiffres ronds. Après avoir monté jusqu'à 344 millions en 1897, la production s'était abaissée à 97 millions en 1902. Elle a, depuis lors, repris son ascension et donné 167 millions en 1903, puis, comme nous le disons, 225 1/2 millions en 1904.

Sur ce chiffre, plus de 157 millions sont des frappes d'or français. Les pièces divisionnaires d'argent comptent pour 12 millions de francs, et les pièces de nickel pour 4 millions. Il y a pour 800.000 francs de pièces de bronze. Les colonies françaises et pays de protectorat ont demandé 43.7 millions. Le reste, soit près de 8 millions, forma la part des pays étrangers.

La valeur des frappes françaises des coupures monétaires actuellement en usage s'élèverait à 15.082 millions de francs, s'il ne fallait déduire de ce chiffre nombre de pièces fondues, détruites ou définitivement exportées, et qui forment des milliards. D'autre part, beaucoup de pièces étrangères sont en circulation en France. Somme toute, notre stock monétaire, d'après les évaluations de M. de Foville, ne serait que de 6.990 milliards.

La frappe des médailles est aussi l'objet d'une grande activité. La vente, un peu inférieure aux quatre années précédentes, a atteint en 1904, 1.253.482 francs. Le volume contient la reproduction photographiées de quelques-unes des plus belles frappées cette année : la *Gallia Victrix*, par M. L. Coudray, la *Photographie* et la plaquette *Le premier pas*, par M. R. Baudichon, la plaquette *La Pêche*, par M. A. Borrel, etc.

Des améliorations avaient été apportées les années précédentes à la machinerie. Pendant l'exercice dont nous parlons, on a modifié

l'aménagement de certains ateliers et renforcé la batterie d'accumulateurs électriques.

Les constatations relatives aux cours de l'or et de l'argent sont toujours intéressantes. A l'exception des mois de novembre et de décembre 1903, pendant lesquels on note une légère prime, l'or a été toujours au pair, depuis la fin de 1901.

Quant à l'argent « le trait caractéristique de l'année a été des achats considérables effectués par le gouvernement de l'Inde. Ces achats amenèrent le prix à environ 27 d. dès le début de l'année, et quand les ordres eurent cessé temporairement, le prix ne tomba pas beaucoup, l'argent comptant nécessaire pour couvrir les demandes immédiates restant rare.

« Quelque inquiétude fut causée par le manque de la mousson, spécialement dans le Gergerat, mais cette inquiétude ne tarda pas à s'évanouir et il devint bientôt évident que le commerce de l'Inde exigerait une circulation d'argent supérieure au stock possédé par le gouvernement. Les ordres des bazars ajoutés aux demandes de la monnaie de Paris (au total 77.500 kilogrammes) maintinrent la cote au-dessus de 24 7/16 (en avril) ; ce prix passa rapidement à 26 d. En août, les ordres du gouvernement de l'Inde recommencèrent et, avec des interruptions occasionnelles, ils se poursuivirent jusqu'à la fin de l'année.

«Les ventes de la Chine ont eu, à certains moments, l'effet de faire mollir les cours, mais cet effet était plus que compensé par les demandes de l'Amérique, exigeant du métal pour la fabrication des monnaies de la nouvelle République de Panama qui employa environ 1.500.000 onces.

«En novembre, le Congrès mexicain vota une loi fermant les monnaies à la libre frappe de l'argent dans le but de porter graduellement la valeur du dollar mexicain à la moitié de celle du dollar des Etats-Unis. Jusqu'à présent, cette mesure n'a eu aucun effet sur le prix de l'argent.

« La guerre russo-japonaise a occasionné une demande importante d'argent, soit à Shanghaï, où des achats considérables ont été effectués, soit à San-Francisco, où on demande des dollars mexicains. Le gouvernement espagnol a vendu, vers la fin de l'année, 17.500 kilogrammes d'argent.

« Le prix moyen pour 1904 est de 26 3/8 d.

« Au commencement de 1905, les cours de l'argent se sont maintenus à un niveau aussi élevé. Ils ont varié entre 25 3/4 et 28 3/8 d.»

La production totale des métaux précieux a augmenté de 1903 à 1904 de 158,2 millions, dont 126.2 millions pour l'or. Le Witwa-

tersrand seul, compte pour plus de 85 millions dans cette augmentation.

On peut donc être curieux de connaître la situation de la France au point de vue de la production des métaux précieux. Pas de production d'or fin en 1903. Quant à l'argent, sa production a été de 60.013 kilogrammes, inférieure de 4.341 kilogrammes à celle de l'année précédente : sa valeur correspond à 6.001.300 francs si l'on adopte, avec la commission permanente des valeurs de douane, le prix de 100 francs par kilogramme. L'argent a été obtenu à la fois par la fusion de minerais d'argent et de minerais de plomb mélangés à des produits ou déchets argentifères et par le traitement de plombs d'œuvre importés.

Les mines indigènes ont donné 19.000 kilogrammes d'une valeur de 1.900.000 francs.

En ce qui concerne les Colonies françaises, voici les chiffres d'après la *Statistique minérale des travaux publics* :

Pour la Guyane, la quantité d'or natif extrait dans la colonie pendant l'année 1903 a été de 4.325 kilogrammes et la valeur correspondante de 11.709.400 francs, soit un prix moyen de 2.707 francs par kilogramme.

A Madagascar, la quantité d'or exportée en 1903 s'est élevée à 2.299 kilogrammes, d'une valeur totale de 5.556.800 francs, soit un prix moyen de 2.547 francs par kilogramme. D'après les chiffres adressés par le gouverneur général à l'administration des monnaies, la production de l'or en 1904 aurait été de 2.552 kilogrammes qui, au taux de 3.000 francs le kilogramme, représenteraient une valeur de 7.656.000 francs.

Le Directeur de l'administration des Monnaies et Médailles tient à mettre à jour chaque année son rapport et à ne rien omettre dans ces questions que nous ne pouvons que signaler ici, glanant ce qui parait plus intéressant, plus curieux, en se distinguant plus particulièrement des années antérieures. C'est ainsi que cette année, outre les points déjà cités, le Rapport contient une étude, d'autant plus intéressante que le sujet est moins connu, sur les monnaies chinoises dû à M. J. Silvestre. Aussi bien, semble-t-il que le moment soit venu de s'occuper, à ce point de vue comme aux autres, des choses de l'Extrême-Orient.

MAURICE ZABLET.

STUDIEN UBER AGRARZUSTANDE UND AGRARPROBLEME IN FRANKREICH VON 1700 BIS 1790. (*Etudes sur la situation et les problèmes agraires en France, de* 1700 *à* 1790), par FRITZ WOLTERS. Leipzig, Duncker et Humblot. 1905.

J'ai rendu compte, récemment, du premier volume de l'excellent ouvrage de M. Wahl sur les origines de la Révolution française; voici un autre ouvrage allemand tout aussi recommandable, qui envisage la même question du point de vue spécial de l'agriculture.

Le volume de M. Wolters se compose de quatre essais, le premier sur l'état de la propriété rurale à la veille de la Révolution; le second sur les théories concernant la division de la propriété qui eurent cours au dix-huitième siècle; le troisième sur l'agitation agraire de 1750 à 1789, et le quatrième sur la bataille qui s'engagea de bonne heure autour des biens du clergé. Sans négliger les faits, l'historien allemand s'attache surtout à pénétrer les idées qui s'étaient emparés des esprits; avec raison, car, en tout temps, les entraînements de l'opinion dominante, qu'elle soit d'ailleurs fondée ou erronée, sont plus puissants que la calme appréciation de la réalité ; en temps de révolution, c'est évidemment elle qui agite et précipite les masses. Aussi a-t-il minutieusement interrogé tout ce qui a été écrit et imprimé sur l'agriculture française depuis Vauban et Boisguilbert. La clarté de son exposition ne se ressent pourtant en aucune façon de l'immensité de ses recherches; il est toujours resté maître de son sujet.

On a, depuis longtemps, victorieusement établi qu'à la fin du dix-huitième siècle la France était le pays d'Europe qui comptait le plus de paysans-propriétaires. Comment, dès lors, s'expliquer la fureur de l'explosion révolutionnaire dans les campagnes ? Par le fait, pour la première fois mis en lumière par Tocqueville, qu'une partie du produit du petit domaine acquis par le paysan était absorbée par les rentes qu'il payait à des privilégiés oisifs ne rendant plus aucun service. A la vérité, plusieurs de ces redevances féodales constituaient le prix de vente de la terre autrefois cédée par le seigneur à son vassal, mais la terrible accusation d'usurpation trouvait des oreilles d'autant plus attentives qu'en vertu du droit existant, ces rentes étaient irrachetables et imprescriptibles. M. Wolters rappelle le projet conçu par Turgot de soumettre les cens et redevances à une ventilation sérieuse, d'abolir ceux qui avaient été usurpés et de dé-

clarer les autres susceptibles de rachat; il est fort probable que s'il avait été mis à exécution, Jacques Bonhomme n'aurait pas bougé en 1789 : on n'aurait eu qu'un conflit entre la noblesse et le Tiers-Etat réclamant sa place au soleil de la politique. Par malheur, loin de s'adapter au milieu social créé par l'évolution historique, les classes privilégiées s'obstinèrent à considérer le rachat comme un attentat à l'inviolabilité de la propriété et prirent une attitude plus dangereuse encore lorsque, justifiant le mot de Boncerf : « L'état féodal est l'état contentieux par excellence », les seigneurs chargèrent des « commissaires à terrier » de compulser leurs archives afin d'en extraire les revendications de droits et d'arrérages oubliés ou tombés en désuétude ou lorsqu'ils intentèrent aux paroisses des actions en triage, c'est-à-dire en sortie d'indivision ou en partage des terres communes autrefois concédées à titre gracieux ou onéreux. Dans ce dernier cas, c'était à la paroisse à fournir la preuve du paiement effectué, paiement dont la date se perdait le plus souvent dans un ténébreux passé. Ces interminables tracasseries accumulèrent dans les âmes rustiques les réserves de haine que ne parvint pas à dissiper l'élan enthousiaste de la nuit du 4 août. Ce chapitre sur l'agitation agraire complète et précise ce que nous avaient déjà appris Taine et M. de Tocqueville; nous y voyons combien, suivant une image expressive de M. Wolters, le sol était encombré d'un fouillis de vieilles racines, restes d'un passé éteint, mais aspirant encore les sucs nourriciers et empêchant les jeunes plants de croître et de prospérer.

Nos récents débats législatifs sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat donnent un intérêt d'actualité rétrospective au dernier chapitre sur les biens du clergé. Ce qui frappe, c'est la presque unanimité des attaques et le petit nombre des défenseurs: l'opinion publique s'était soulevée contre cette accumulation de richesses soustraites aux charges nationales ; persuadée que l'Eglise de France avait été infidèle à son mandat de gardienne du patrimoine des pauvres, elle constatait, en outre, que la rémunération était en raison inverse du mérite et du travail accompli. L'aversion des contemporains pour l'organisation corporative et leur prédilection marquée pour la petite propriété et la petite culture firent le reste et emportèrent la sentence de sécularisation.

E. CASTELOT.

Les causes économiques des guerres, par Frédéric Passy, br. in-8°. Paris, 1905.

Les guerres ont souvent des causes assez futiles : l'enlèvement d'Hélène par Pâris a causé la fameuse guerre de Troie. « Un coup d'éventail donné dans un mouvement d'impatience a suffi pour amener la France à établir sa domination en Algérie. La vanité d'une favorite, blessée de quelques vers ironiques, n'a pas été étrangère à la guerre de Sept ans; et le peu d'accueil fait par le czar Nicolas Ier aux avances de Napoléon III a probablement contribué à l'empressement avec lequel ce souverain a lancé la France dans cette guerre de Crimée, qui a coûté à l'ensemble des nations engagées près d'un million d'hommes. »

Mais, dans un grand nombre de cas, les guerres ont pour cause des considérations économiques. Ce sont souvent des intérêts économiques, mais des intérêts mal compris qui mettent les nations aux prises. Ce sont des intérêts économiques qui ont poussé les Européens à massacrer la plus grande partie des indigènes du Nouveau-Monde. « Pendant 300 ans, les puissances européennes n'ont fait autre chose que se disputer le droit de pressurer et de ruiner à grands frais les terres lointaines et tout particulièrement ce qu'on appelait les Indes Occidentales. »

C'est toujours le même idéal qui dirige encore aujourd'hui nos colonisateurs dans le continent jaune, comme dans le continent noir : se réserver tous les avantages dans les pays conquis, annexés ou « protégés » — joli euphémisme ! — et se faire des tributaires auxquels on extorque leur travail ou le produit de leur travail. »

Pourquoi procède-t-on ainsi ? Parce que l'on croit à l'antagonisme des intérêts. On s'imagine que le profit de l'un est le dommage de l'autre. C'est cette vue superficielle qui nous fait redouter, au lieu de le désirer, le progrès et le bonheur des autres. Or, cette vue superficielle est en même temps fausse. C'est ce que M. Frédéric Passy s'attache à démontrer dans cet opuscule.

Cette assertion, paradoxale pour tant de gens qui se croient très forts en sociologie et très profonds en politique, est facile à démontrer :

Pourquoi échange-t-on ? Parce qu'on a plus d'avantage à échanger qu'à produire soi-même tout ce dont on a besoin. Si l'échange est profitable aux deux contactants, il est clair que le profit de l'un est le profit de l'autre, que les intérêts sont harmoniques et non antagoniques.

Mais, dira-t-on, pour échanger il faut produire, or il est bien plus simple de voler que de travailler. Il ne s'agit que d'être le plus fort.

Est-il bien sûr que le plus fort ne se donne pas plus de soucis, plus d'inquiétudes, plus de peines en volant qu'en travaillant ?

Des trois moyens de gagner sa vie, mendier est le moins digne, voler est le moins sûr, travailler est donc le meilleur. C'est pour cela, comme le dit M. Passy, que « les prospérités se partagent, les adversités aussi. La guerre entreprise pour nuire à ceux que nous considérons, momentanément ou habituellement, comme des ennemis, se fait à nos dépens comme aux leurs. La paix, qui permet à tous d'exercer sans entraves leur activité et de disposer librement du fruit de leur labeur, répand sur tous, par un échange involontaire de services et de bienfaits, ses bénédictions. »

Si vous voulez la paix, apprenez donc l'économie politique et pratiquez ses enseignements.

H. BOUËT.

L'EMPIRE RUSSE ET LE TSARISME, par VICTOR BÉRARD, 1 vol. in-18, Paris, Armand Colin, 1905.

Comme tous les grands Etats, l'empire russe est fait de pièces et de morceaux plus ou moins solidement unis; et comme tous les grands Etats, colosses aux pieds d'argile, se sont effondrés sur eux-mêmes, celui-ci menace ruine, au moment précis où l'on n'entend parler de tous côtés que d'impérialisme, d'expansion coloniale. L'empire peut-il être maintenu et comment s'y prendre pour le consolider ?

Pour répondre à cette question, M. Bérard étudie, dans le présent volume, le pays, son histoire, ses religions et ses nationalités, son unification et la forme passée et présente de son gouvernement.

Les moyens employés par le gouvernement pour russifier les diverses nationalités annexées à l'empire sont d'un grand intérêt, surtout en ce qui concerne les Juifs.

M. Bérard montre que les Juifs sont des sujets dévoués et fidèles : bons travailleurs, bons soldats et surtout bons contribuables. Les Juifs, dit-il, sont généralement des artisans. Les ouvriers juifs acceptent les besognes les plus rudes et les plus dangereuses. Presque partout dans le territoire, ce sont eux qui portent les

fardeaux. En Lithuanie, ils fournissent les maçons; à Odessa, à Elisabethgrad, ils sont reverseurs de blé, tâche particulièrement pénible et insalubre. A Kreslava, ils sont trieurs de soies pour brosses. Dans le Territoire, il n'est guère d'église dont le clocher n'ait été couvert par les ouvriers juifs. Les femmes juives ne fournissent pas un moindre contingent à l'armée du travail. Les Juifs cultivent la terre quand on le leur permet, ce qui n'arrive guère. Dans tous les gouvernements de la Vistule, de la Lithuanie et de la Russie Blanche, la petite culture maraîchère est en grande partie dévolue aux Juifs.

« Sur cette population misérable, le gouvernement prélève ses impôts ordinaires, et d'abord l'impôt du sang... Taxes locales et générales, taxes ordinaires et extraordinaires, octrois et impôts, le Juif prend sa part de tous et de toutes, sans jamais faire partie de Conseils de commune ou de province qui en surveillent — de loin — l'établissement et l'emploi. Mais il est, en outre, soumis à des charges particulières... On lui extorque légalement six fois plus qu'aux autres contribuables. »

Nous voilà loin du Juif usurier et banquier de la tradition populaire.

On sait que le gouvernement russe ne se borne pas à exploiter et à maltraiter les Juifs : il en fait des hécatombes de temps à autre. « Alexandre III déclarait que ces bourreaux du Christ ne sauraient trouver place dans une nation chrétienne: il oubliait que les assassins et bourreaux des Dmitri, des Pierre, des Paul, des tsars, de leurs femmes, de leurs fils et de leurs filles avaient trouvé place sur le trône même. »

Les mauvais traitements ainsi infligés aux Juifs ont tourné au détriment de la Russie et de son tsar. « En un temps où l'organisation économique et la circulation financière d'un Etat sont devenus les rouages les plus importants de la machine nationale, le gouvernement russe a systématiquement écarté de son service et de la terre russienne presque tous les sujets israélites, et contre eux il a organisé une persécution tellement ouverte que, du même coup, il s'est aliéné la finance juive du monde entier. Il a préféré se mettre à la merci des Bourses étrangères, des spéculateurs de Berlin, de Bruxelles, de Paris, de Londres, subir leurs conditions, abandonner à leurs caprices ses emprunts, ses forêts, ses mines, ses territoires... »

Proportion gardée, les autres nations annexées ont été traitées d'une façon analogue. Il n'est donc pas étonnant qu'elles aient conservé le souvenir de leur indépendance d'autrefois et qu'elles

aspirent à la reconquérir ou, du moins, à obtenir un régime plus libéral, en remplacement de l'autocratie bureaucratique et policière qu'elles subissent.

Mais ce n'est point ainsi que l'entendent les slavophiles. D'après eux, le tsarisme serait le trait distinctif, le caractère vital des communautés russiennes : ôtez ce caractère et l'organisme est mort.

M. Bérard prouve, par l'histoire de la Russie, qu'il n'en est rien: ce pays, comme beaucoup d'autres, a passé par diverses formes politiques; il a notamment vécu longtemps sous le joug des Khans mongols et alors le tsar n'était qu'un très petit monsieur, très humble et même très plat devant son suzerain.

« Croire que le tsarisme fut toujours inhérent aux communautés russiennes, que *tsar* et *Russie* sont termes inséparables et qu'immuable à travers les siècles l'autocratie a toujours présidé aux destins du peuple russe, c'est méconnaître systématiquement toute l'histoire de ce peuple. »

Le tsarisme n'est donc pas intangible et, en effet, il est attaqué plus ou moins ouvertement par un grand nombre de partis politiques. « L'Empire en arrive à posséder dix-huit ou vingt partis de régénération sociale, nationale, ou politique. Une entente serait nécessaire pour grouper tous les mécontents contre l'ennemi commun: le tsarisme bureaucratique. »

Cette entente se fera-t-elle ? M. Bérard examine les divers projets de réorganisation en présence et, sans indiquer bien précisément quel est le meilleur, il conclut qu'il faut agir et que le temps des atermoiements est passé.

« Nicolas II ne semble pas voir que, de toutes les politiques, celle de l'hésitation est la plus dangereuse; qu'il faut choisir nettement entre les théories de M. Pobiedonostsef et les désirs de la nation. »

Le difficile est de savoir au juste quels sont les désirs de la nation, d'une nation composée d'éléments aussi divers. Beaucoup d'autres politiques que Nicolas II ne seraient pas moins perplexes si on les mettait à sa place. Il faudra du temps pour élucider la question russe; l'ère des révolutions est ouverte, et n'est sans doute, hélas! pas près d'être fermée.

H. BOUËT.

LE ISTITUZIONI COOPERATIVE IN SICILIA (*Les institutions coopératives en Sicile*), par POMPEO COLAJANI, br. in-8°, Roma, 1904.

La moitié des coopératives auxquelles s'est adressé, à plusieurs reprises, M. P. Colajani, pour avoir des renseignements sur leurs affaires, n'ont pas répondu. L'auteur demande que le ministre de l'Agriculture oblige les sociétés légalement constituées à envoyer à la Chancellerie, un compte rendu annuel qui se prête aux relevés statistiques et qui expose le mouvement de leurs affaires.

En Sicile, comme dans les autres régions de l'Italie, la forme de société coopérative à responsabilité limitée, prédomine sur celle à responsabilité illimitée. Ce sont surtout les caisses rurales et presque toutes les institutions économico-sociales créées par les catholiques et par la démocratie chrétienne, qui prennent la forme à responsabilité illimitée.

M. Colajani expose la situation, — autant qu'il a pu se procurer des documents, — des banques populaires coopératives, des coopératives de consommation et des coopératives de production. La loi d'airain étant admise, il n'y a guère à espérer des banques populaires coopératives, encore moins des coopératives de production, puisqu'il leur manque le nerf de la guerre. Restent les coopératives de consommation.

Ces sociétés sont peu développées en Sicile, il n'y a guère que la Société des employés civils de Catane qui ait quelque importance. Les autres font peu d'affaires et ne vivent pas longtemps. Elles vendent à des prix un peu inférieurs aux prix courants, mais elles n'en sont pas plus prospères, quoique, malgré leurs dispositions statutaires, elles vendent aux personnes étrangères à l'association. « Les associés croient favoriser leurs amis et leurs sociétés, en achetant aux magasins sociaux des marchandises qu'ils cèdent à leurs amis. »

En somme, les coopératives de consommation ont fait peu de progrès « et bien longue est la route qui leur reste à parcourir ».

Bien longue, en effet, et il est peu probable que les vraies coopératives la parcourent jamais. Seulement, sous leur pavillon s'élèvent de fausses coopératives qui font tort aux vraies et au commerce. M. Colajani demande des lois contre ces fausses coopératives. Il serait bien plus simple de ne favoriser en aucune façon les vraies.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Russie et Maroc. — *Modus vivendi* franco-suisse. — Le protectionnisme dépopulateur. — Un interview du *Figaro*. — Le régime colonial à Madagascar, — dans le Congo français. — Les Bourses de travail en France et en Belgique. — *L'alien's act* en Angleterre. — Nécrologie. M. Ed. Atkinson.

L'explosion des passions révolutionnaires en Russie et l'intervention du gouvernement allemand dans la question du Maroc ont assombri les derniers jours de l'année 1905. La situation semble aujourd'hui en voie de pacification. Le gouvernement du Tsar a réprimé l'émeute de Moscou, mais on peut craindre encore qu'il ne confonde la réforme avec la révolution et ne se borne à laisser massacrer les Juifs, en guise de dérivatif. Peut-être réussira-t-il ainsi à ajourner une catastrophe, mais en la rendant inévitable, et en ne rassurant qu'imparfaitement, dans l'intervalle, les prêteurs étrangers auxquels il sera obligé de faire appel pour subvenir à ses besoins les plus urgents. Quant à la question marocaine, bien qu'elle n'intéresse, en France, qu'un petit groupe de colonialistes et de protectionnistes, en Allemagne, un groupe composé des mêmes éléments, auxquels se joignent des hobereaux besogneux et belliqueux, elle n'en a pas moins ses dangers. Sans doute, en Allemagne comme en France, l'immense majorité de la nation, aussi bien, au surplus, que de toutes les nations, est essentiellement pacifique ; elle se compose de gens qui éprouvent, avant tout le besoin de travailler paisiblement pour résoudre le difficile problème de la vie, et si elle supporte avec résignation les charges toujours croissantes dont on l'accable, ce n'est pas pour troubler la sécurité d'autrui, c'est pour assurer la sienne. Mais en dépit des garanties constitutionnelles, qu'elles ont chèrement achetées de leur sang et de leur argent, les nations ne sont nulle part maîtresses de décider

de la paix ou de la guerre. C'est l'affaire de quelque ministre mégalomane, ou de quelque Kaiser fantasque, et c'est pourquoi la guerre — une guerre qui leur coûterait des centaines de milliers d'hommes et des milliards, — pourrait s'imposer du jour au lendemain à des nations qui ne demandent qu'à vivre en paix.



En attendant que les protectionnistes qui négocient le renouvellement du traité de commerce entre la France et la Suisse, réussissent à tomber d'accord, chose pénible et difficile, un *modus vivendi* a été établi jusqu'au 1er avril prochain. Ils ont profité de cette occasion pour augmenter provisoirement les droits du tarif minimum sur les fromages, les soieries, les montres, non seulement de la Suisse, mais encore de toute autre provenance, et il y a malheureusement apparence que ce provisoire deviendra définitif.

C'est ainsi que les protectionnistes ont transformé les traités destinés à étendre et à assurer la liberté du commerce en des instruments qui la restreignent et la rendent plus précaire.



Après un mûr examen des obstacles économiques à la population, la sous-commission de la natalité de la commission extraordinaire de la dépopulation, a adopté à l'unanimité, la conclusion suivante d'un rapport de notre collaborateur, M. Yves Guyot :

« Les droits protecteurs qui rendent les industries comprenant le personnel le plus nombreux tributaires de quelques industries protégées empêchent l'extension de ces industries et dépriment les salaires. La surcharge qu'ils font peser sur les matières premières dont elles font usage, les droits protecteurs qui frappent le pain et la viande, en augmentant la cherté de la vie, constituent, pour les familles prévoyantes, des obstacles économiques à la natalité. »



Voici un amusant, et hélas ! trop véridique interview, que nos lecteurs nous sauront gré d'emprunter au *Figaro* :

— La statistique officielle des professions en France vient de paraître, monsieur le Haut Fonctionnaire, et il faut avouer qu'elle ruisselle d'enseignements.

LE HAUT FONCTIONNAIRE. — Elle a été pour nous un grand sujet de joie. Vous y avez lu, n'est-ce pas, ce chiffre officiel : il y aujourd'hui, en France, 747.000 bureaucrates émargeant au budget, 747.000, chiffre que je crois supérieur à la population de Bordeaux ou de Lille !

Oui, nous sommes 747.000 à porter la fière devise : « Rien faire et laisser dire. »

— Considérant l'énormité de ce chiffre, ne serait-ce pas une ingénieuse idée, mon cher maître, que de vous faire habiter tous ensemble en une même ville qui vous serait réservée ?... Toute une cité de fonctionnaires, le beau spectacle !

LE HAUT FONCTIONNAIRE. — Il est vrai, le projet est séduisant, mais irréalisable, car il faut songer que le fonctionnaire est, par définition, incapable de produire, d'agir et, par conséquent, de se suffire à lui-même.

Il n'a point de métier, il ne sait que contrôler, administrer, expéditionner. Autrement dit, le fonctionnaire est essentiellement un objet de luxe. Il tient la queue de vos poêles, il a le courage de vos opinions, mais c'est à vous de le nourrir, de l'héberger, de l'enrichir. En un mot, il occupe dans la nation la place de l'enfant dans la famille : tout le monde travaille pour lui et il ne travaille pour personne. Bref, il serait juste de dire que les employés de l'Etat ont pour employés à leur service tout le reste des Français.

— Et que pensez-vous de l'accroissement effrayant signalé par ladite statistique ?

LE HAUT FONCTIONNAIRE. — Cet accroissement a été de 82.000 en cinq ans, de 1896 à 1901, c'est-à-dire de 16.400 par an. C'est magnifique ! Pas un pays de l'Europe ne peut en offrir autant. Toutes les autres statistiques, commerciales, industrielles, agricoles, sont mauvaises pour la France. Mais celle-là est assez favorable pour réparer tous les échecs et panser toutes les blessures de notre amour-propre national. Songez, monsieur, que 16.400 fonctionnaires de plus chaque année, cela fait une augmentation de 45 fonctionnaires et 5/10ᵉ par jour, soit presque deux par heure, soit environ 1/30ᵉ de fonctionnaire nouveau par minute. Ainsi, depuis que nous causons, la France s'est enrichie de près de 2/3 de fonctionnaire : les jambes et le torse. Quelle réponse à M. Piot ! Et qu'importe que la population diminue, si nous augmentons, nous

l'élite de la nation et son expression suprême ? Vous me direz peut-être que les fonctionnaires ont la folie des grandeurs, mais vous le savez, ils ont aussi la folie des petitesses...

G.-A. de Caillavet.

*
* *

Après avoir suspendu pendant quatre mois les exploitations aurifères à Madagascar, afin de réserver les droits de l'Etat sur « un bloc d'or capable de payer la dette de la France », l'administration coloniale, apparemment revenue de cette illusion dorée, s'est décidée à laisser reprendre les recherches des prospecteurs et les travaux d'exploitation, non sans avoir causé une perte que l'*Echo de Madagascar* évalue à 200.000 francs pour les indigènes, et à 100.000 francs pour les exploitants. D'après le même journal, la sollicitude que l'administration a témoignée à l'agriculture, en la dotant généreusement d'un directeur, n'aurait pas compensé le dommage qu'elle a infligé à l'industrie minière.

Le jour où M. Prudhomme fut nommé directeur de l'agriculture, fut cependant un beau jour pour l'agriculture.

C'est de ce jour, en effet, que date sa naissance à Madagascar.

Auparavant, les indigènes cultivaient du riz, des patates, du manioc, s'en trouvaient fort bien et ça ne coûtait rien au gouvernement malgache.

Mais voici que s'est institué, sous notre domination, un service chargé de diriger l'agriculture dans la grande île. Les piastres commencent à danser et les indigènes, tout comme auparavant, continuent à planter des patates et du manioc.

... Et qu'on ne nous parle plus de ces concours agricoles où l'on exposait surtout des chevaux, des dentelles, des broderies, des pousses-pousses qui ne poussent pas en serres chaudes, pas plus que les chapeaux de paille.

Quant aux riz exposés, aux ananas, aux bananes, au maïs et au reste, nous ne supposons pas que la direction de l'A. en veuille tirer vanité. Ce sont les bons colons et les indigènes qui les ont fait pousser, sans faire de tapage ni sans les désigner par des appellations savantes, qui ne faisaient point que le riz se cuisait autrement qu'à l'eau.

Ce bluff énorme de l'agriculture à Madagascar se continue en-

core à l'heure actuelle à Paris, au risque de voir se lancer sur la colonie, quelques braves gens, pleins de bonne volonté, qui, animés d'une belle confiance, réaliseront leur avoir pour venir planter en Imerina des tas de choses en *us* et en *is* qui s'obstinent à ne pas vouloir pousser du tout.

Enfin, l'*Echo*, est d'avis que le « Code de l'indigénat », qui place les indigènes, sous un régime d'exception, ne leur fait pas suffisamment apprécier les bienfaits de la civilisation, « en les frappant de la peine classique de 15 jours de prison et de 50 francs d'amende pour n'avoir pas répondu à une convocation ou fait montre d'irrévérence vis-à-vis de l'administration ou de son représentant. »

C'est pourtant par des procédés analogues que Gessler s'appliquait à réconcilier les Suisses avec la domination autrichienne.



Au dire de M. Félix Challaye, le Code de l'indigénat à Madagascar paraîtrait léger aux malheureux nègres du Congo français, assujettis aux compagnies concessionnaires investies d'un monopole, — ceci en dépit de l'Acte de Berlin, qui appliquait en Afrique, le régime de la liberté commerciale, en attendant que ce régime déclaré bon pour les noirs ait cessé d'être mauvais pour les blancs.

La plupart des grandes compagnies, dit-il (1), auxquelles l'Etat a accordé pour trente ans le monopole de l'achat des produits du sol, épuisent le pays et oppriment les indigènes. Des capitalistes, qui ne sont jamais venus au Congo, y envoient des agents de mentalité inférieure, de moralité parfois douteuse. Ceux-ci, et surtout leurs employés noirs, entourés de *travailleurs armés*, obligent les indigènes, le plus souvent par violence, à porter à la factorerie le plus de caoutchouc possible. Les indigènes coupent les lianes dans la forêt pour en obtenir plus facilement le latex, évalué à un prix dérisoire; en échange, ils reçoivent des marchandises évaluées à un prix exorbitant. Mal payés, ils n'ont aucun intérêt à travailler, et ne travaillent que contraints, ne progressent pas. La conséquence économique du régime des grandes concessions,

---

(1) *Revue de Paris*, du 1er décembre 1905.

c'est l'anéantissement rapide de richesses qu'il faudrait exploiter méthodiquement ; c'est l'épuisement intensif d'un sol qui sera sans valeur dès que les lianes à caoutchouc auront disparu. Et la conséquence politique, c'est l'établissement d'une nouvelle forme d'esclavage, féconde en souffrances de toutes sortes pour les noirs ; c'est le plus sérieux obstacle au développement normal de ces races inférieures.

...Je suis tout à fait réconcilié avec les anthropophages. Je fais ce rêve. Je me vois vivant paisiblement à côté des Bondjos. Je m'attache à ne leur faire aucun tort. Je ne vole rien à personne. Je ne force personne à chercher pour moi du caoutchouc. Je ne fais pas *amarrer* les chefs ; je ne leur enlève pas leurs femmes. J'interdis à mes employés noirs d'utiliser la *chicotte*. Ce n'est pas non plus à coups de fusil que je veux enseigner à ces anthropophages le respect de la vie humaine. Je m'efforce d'entrer en relations pacifiques avec eux. Je leur offre du sel. Je réponds aux saluts des hommes ; je souris aux femmes ; je caresse la peau très douce des petits enfants nus... Je tâche de comprendre ces pauvres brutes ; même, je me fais volontairement d'eux une idée supérieure à la réalité : ils ressembleront peut-être un jour à l'idée que je me fais d'eux. J'essaye de voir en rose l'âme de ces noirs. Quand j'ai gagné leur confiance, je révèle aux plus intelligents de leurs enfants le prix infini, la valeur sacrée de la vie de l'homme... Que mon rêve est absurde !

Et ce rêve restera absurde aussi longtemps que les conquêtes coloniales n'auront d'autre objet que l'exploitation des indigènes, c'est-à-dire aussi longtemps que la liberté du commerce ne se substituera pas au monopole, l'échange ou vol, dans les relations des colonisants avec les colonisés. Ce sera long.



A mesure que les marchés des produits aussi bien que des capitaux se sont étendus, le besoin de les éclairer s'est fait sentir davantage. Des intermédiaires de toutes sortes, bourses, courtiers, agences de publicité, etc., ont répondu à ce besoin, et le temps n'est plus où, comme le rapportait J.-B. Say, des négociants peu informés, expédiaient des patins à Rio de Janeiro. Agriculteurs, industriels et négociants sont instruits, au jour le jour, des cours des marchés ; et ils peuvent porter presque à coup sûr, leurs produits sur ceux où ils sont le plus demandés.

Il n'en est pas de même pour le travail ; les ouvriers en sont encore réduits, le plus souvent, à porter leur travail à l'aventure ; ils encombrent des marchés déjà surchargés, tandis que cette marchandise, la plus importante de toutes, fait défaut ailleurs. Des bureaux de placement se sont mis, à la vérité, à leur service, mais ces bureaux, placés sous la surveillance et à la merci de la police, ne pouvaient attirer les capitaux, et leur personnel, dépourvu de ressources suffisantes, était généralement peu recommandable. Au lieu de les libérer des entraves qui empêchaient leur développement et leurs progrès, on a préféré les fermer. On les a remplacés par des *Bourses de travail* que les municipalités ont bâties et subventionnées pour les livrer aux syndicats socialistes. Les syndicats se sont empressés d'en exclure les non-syndiqués et ils les ont transformées en foyers d'agitations révolutionnaires.

En Belgique, le gouvernement vient de préparer un projet de loi destiné à enlever les Bourses du travail aux socialistes pour les placer sous la haute direction et l'active surveillance de l'administration.

Ces institutions, dit le *Journal des Débats*, lui communiqueront le détail de leurs rouages; leur conseil d'administration comptera au moins trois chefs d'industrie, trois ouvriers ou employés et deux personnes, président et vice-président n'appartenant ni à l'une, ni à l'autre de ces catégories; l'Etat déléguera un chef d'industrie et un ouvrier à la commission; toutes les opérations se feront gratuitement, les Bourses seront installées dans un local spécial, ouvert quatre heures par jour au moins et accessibles à tout le monde sans distinction d'opinion, de nationalité ou de sexe.

Les demandes et offres d'emplois seront inscrites dans un registre tenu à jour, mentionnant les nom, âge, profession et domicile des intéressés, ainsi que la solution intervenue dans chaque cas. Les statistiques seront dressées d'après les indications de l'Etat et envoyées chaque mois à l'Office du travail; le Conseil d'administration établira chaque année un budget des recettes et des dépenses qui sera soumis à l'approbation du ministre ; les délégués de celui-ci visiteront les locaux et inspecteront les registres, à leur convenance; tout changement introduit dans l'organisation du service, dans le personnel, dans la commission ou la direction, sera notifié au ministre de l'Industrie.

Les Bourses du travail ont été mises à mal par les socialistes.

Nous avons peur qu'elles ne soient achevées par cette médication administrative. Si on les abandonnait à elles-mêmes ?...

*
* *

L'*alien's act*, ayant pour objet d'empêcher l'immigration en Angleterre des étrangers *non désirables*, a été mis en vigueur le 1er janvier. Un corps de fonctionnaires spéciaux, *immigration officers* ; est chargé d'assurer l'exécution de cet act inhospitalier. A l'avenir, l'entrée du Royaume-Uni pourra être refusée aux étrangers :

1. — Aliénés ou idiots;
2. — Qui ne pourront pas prouver qu'ils sont à même de subsister d'une façon décente;
3. — Qui ont été condamnés en pays étranger pour un crime capable d'entraîner l'extradition.

De plus, les étrangers établis en Angleterre peuvent être expulsés :

1. — S'ils ont été convaincus d'un crime grave, leur expulsion ayant été alors commandée par le tribunal;
2. — Si depuis douze mois ils ont reçu les secours accordés suivant la loi des pauvres, ou s'ils ont été trouvés vagabondant, sans moyens d'existence ou bien encore s'ils vivent dans des conditions malsaines dues au surnombre dans les logements.

L'arrivée des immigrants ne pourra plus se faire que par les ports suivants désignés par le Home Office : Cardiff, Douvres, Folkestone, Grangemouth, Grinesby, Harwick, Hull, Leith, Liverpool, Londres (y compris Queensborough), Newhaven, Southampton et les ports de la Tyne.

Les passagers de première classe seront seuls exemptés des formalités édictées par la loi aux ports d'arrivée. Cependant, des exemptions d'inspections seront accordées aux Compagnies qui s'engageront à ne pas transporter de passagers rentrant dans la catégorie des *undesirable* cités plus haut ou qui ne pourraient justifier de la possession d'une somme de 125 francs pour eux-mêmes et 50 francs pour chacun des membres de leur famille à leur charge.

Les libéraux anglais accepteront-ils ce legs protectionniste du gouvernement conservateur ? Nous nous plaisons à en douter. A moins toutefois que le nombre des aliénés et des idiots se soit accru en Angleterre, au point de nécessiter des mesures extraor-

dinaires pour empêcher de le grossir davantage. Chose triste à dire ! A mesure que les moyens de communication se multiplient, les intérêts protectionnistes des propriétaires fonciers, des industriels, et finalement des ouvriers, s'efforcent de remédier à l'aplanissement des obstacles naturels qui séparaient les peuples en dressant entre eux des barrières artificielles. Comme disait Béranger :

Le bon Dieu crée un fleuve,
Ils en font un étang.



Un des économistes et des statisticiens les plus notables des Etats-Unis, M. Edouard Atkinson, vient de mourir à l'âge de 78 ans. Il avait débuté comme simple commis dans une maison de commission et était devenu Président d'une des principales compagnies d'assurances mutuelles contre l'incendie. Il a publié un grand nombre de brochures et d'articles pour la défense de la liberté commerciale, et, en dernier lieu, un ouvrage magistral sur « les bases de la Science économique ». Comme le fait remarquer M. Yves Guyot, dans la notice qu'il lui a consacrée dans le *Siècle* : « M. Ed, Atkinson a examiné en détail le nombre des personnes qui sont engagées dans des occupations profitant de la protection ou opprimées par la protection. J'ai reproduit dans la *Comédie protectionniste*, le tableau qu'il en a donné. Il en résulte qu'il y a moins de 2 % de la population des Etats-Unis qui bénéficie de la protection. C'est encore une proportion plus faible que celle de 5 % que j'ai trouvée pour la France.

« Cette étude détaillée du census des Etats-Unis a conduit M. Atkinson à une autre constatation qui prouve l'erreur de la prophétie de Karl Marx. On se rappelle que, dans son manifeste communiste de 1848, il affirmait la concentration des capitaux et des industries dans un nombre de mains toujours plus petit et une augmentation toujours plus grande du nombre des prolétaires.

« Les socialistes qui ne voient que quelques multimillionnaires des Etats-Unis ne manquent pas de dire qu'ils vérifient la conception de Karl Marx. La fortune qu'ils ont est relativement très grosse pour chacun d'eux ; elle est très petite relativement à l'ensemble. Les constatations fiscales prouvent l'augmentation des fortunes modérées qui forment un total autrement important.

« De plus, les rapports des sociétés par actions dans le Massachusetts montrent la division des fortunes. M. Atkinson dit que, d'après sa propre expérience, il estime que 70 à 80 % de la propriété réelle, immobilière et mobilière, est en possession de personnes ayant des fortunes moyennes. Loin que « les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres », les gens aisés deviennent de plus en plus nombreux. »

La mort de M. Atkinson est une perte sensible pour la Science économique et, en particulier, pour la cause de la liberté commerciale dont il était un des propagateurs les plus actifs et les mieux pourvus d'arguments puisés dans les faits.

G. de M.

Paris, 4 janvier 1906.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le droit des femmes au travail, Etude sociologique, par le Dr A. de Maday. In-12. Paris, 1905, Giard et Brière.

La réforme électorale, par H. Clément. In-12, Paris, 1905, Lecoffre.

Das Gesetz des abnehmenden Bodenertrages, par J. Esslen. Gr. in-8°, München, 1905, Schweitzer Verlag.

Sozialismus und sociale Bewegung, par W. Sombart. In-8°, Iéna, 1905, G. Fischer.

Essays on economics, par Stanley Jevons. In-12, Londres, 1905, Macmillan.

Masoma, ein Blick in eine andere Welt, par D. Bischoff. In-8°, Leipzig, 1905, M. Hess.

Sociologie pure, par Lester F. Ward, traduit par F. Weil, t. I et II. In-8°, Paris, 1906, Giard et Brière.

La méthode et le programme de l'enseignement supérieur, par G. Paturel. Br. in-8°, Bruxelles, 1905, Hayez.

L'office central du travail dans le port du Havre, ses expériences et son échec, par P. Aubry. Br. in-8°, Le Havre, 1906.

Essais socialistes. L'alcoolisme, La religion, L'art, par E. Vandervelde. In-8°, Paris, 1906, Félix Alcan.

La morphologie sociale, par A. Loria. In-8°, Paris, 1905, Giard et Brière.

Le mécanisme de la vie moderne, 5e série, par le vicomte G. d'Avenel. In-12, Paris, 1905, A. Colin.

Annuaire statistique, 1904, Paris, 1905, Imprimerie nationale.

La France et les traités de commerce, par Ch. Augier. In-8°, Paris, 1905, Chevalier et Rivière.

Statistique de la Belgique. Recensement agricole de 1904, publié par le ministère de l'Agriculture. In-4°, Bruxelles, 1905.

La Compagnie du guet et la garde bourgeoise de Toulouse, au XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, par F. Lamouzèle. In-8°, Paris, 1906, Champion.

Deutsche Sozialgestezgebung, par Stier Sorulo. In-4°, Iena, 1906, G. Fischer.

Le Gérant: Félix ALCAN.

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

...ris à Londres viâ Rouen, Dieppe et Newhaven

PAR LA GARE SAINT-LAZARE

...vices rapides de jour et de nuit tous les jours (Dimanches et Fêtes compris) et toute l'année

Trajet de jour en 8 *h.* 1/2 (1re *et* 2e *classe seulement*)

GRANDE ÉCONOMIE

...S SIMPLES VALABLES PENDANT 7 JOURS		BILLETS D'ALLER ET RETOUR VALABLES PENDANT UN MOIS	
1e classe.....	48 fr. 25	1e classe.....	82 fr. 75
2e classe.....	35 fr. »	2e classe.....	58 fr. 75
3e classe.....	23 fr. 25	3e classe.....	41 fr. 50

...s de Paris (gare St-Lazare) : 10 h. 20 matin et 9 h. 30 soir. — Arrivées à Londres : London-... h. 30 matin, Victoria 7 h. soir et 7 h. 30 matin.

...s de Londres : Victoria 10 h. matin et 9 h. 10 soir, London-Bridge 9 h. 10 soir. — Arrivée ...gare St-Lazare) : 6 h. 41 soir et 7 h. 05 matin.

...ins du service de jour entre Paris et Dieppe et vice-versa comportent des voitures de ... et de 2e classe à couloir avec w.-c. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du ...de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec w.-c. et toilette. La voi-... 1re classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplé-...r. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de ...moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

...mpagnie de l'Ouest envoie franco, sur demande affranchie, un bulletin spécial du ser-... Paris à Londres.

EXCURSIONS A L'ILE DE JERSEY

...ans le but de faciliter la visite de l'Ile de Jersey, la Compagnie des Chemins de fer de ...est fait délivrer au départ de Paris, des billets directs d'aller et retour valables un mois ...mettant de s'embarquer à GRANVILLE ou à SAINT-MALO.

...illets valables par Granville à l'aller et au retour		*Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement*	
classe..................	63 fr. 15	1e classe..................	74 fr. 85
—	44 fr. 25	2e —	50 fr. 05
—	29 fr. 85	3e —	37 fr. 3

...es billets délivrés à l'aller par Granville et au retour par St-Malo, permettent d'effectuer ...cursion du Mont Saint Michel.

...es billets sont délivrés toute l'année

...our plus de renseignements consulter le livret Guide-illustré du réseau de l'Ouest vendu ... 30, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES EN ITALIE

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'elle met à leur disposition différentes combinaisons de billets permettant de faire, dans des conditions très économiques, des excursions variées en Italie.

Elle délivre notamment :

1° Dans toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour ou circulaires valables 45 jours au minimum et 90 jours au maximum avec itinéraire tracé au gré des voyageurs ;

2° A Paris et dans les gares comprises sur le parcours, des billets circulaires à itinéraire fixe, valables 60 jours, permettant de se rendre en Italie par la voie de Belfort-Bâle-Saint-Gothard et d'en revenir par le Mont-Cenis ou par Vintimille ou inversement.

Ces billets doivent être demandés à l'avance ; toutefois, la gare de Paris délivre à première demande les billets circulaires à itinéraire fixe.

Plusieurs trains rapides (1re et 2e classes) et express (1re, 2e et 3e classes) assurent journellement les communications entre Paris et Bâle, avec correspondances sur l'Italie. Le trajet de Paris à Milan s'effectue en moins de 18 heures ; dans le sens du retour il peut être fait entièrement de jour.

Les trains rapides de jour comportent un wagon-restaurant, les trains rapides de nuit un wagon-lits entre Paris et Bâle (avec continuation sur Vienne par l'Arlberg).

Les trains rapides de nuit comportent, en outre, une voiture de 1re classe à couchette circulant directement entre paris et Milan (supplément de 7 fr. par couchette entre Paris et Bâle) et des voitures de 1re à compartiments-lits-toilette qui ne vont pas au-delà de Bâle (supplément 19 fr. par place).

Le train en correspondance à Bâle avec les trains rapide et express de jour de Paris à Bâle comporte un sleeping-car entre Bâle et Milan.

Les places de couchettes et de compartiments-lits-toilette peuvent être retenues à l'avance sans augmentation de prix.

Hiver 1905-1906 – ENGADINE-EXPRESS

Train de luxe bi-hebdomadaire vers les stations de sport et de cure de la Haute-Engadine

Les Compagnies des chemins de fer de l'Est et du Nord, d'accord avec les Chemins fédéraux Suisses, les Chemins Rhétiques et la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, mettent en marche deux fois par semaine, pendant les mois de Décembre 1905, Janvier et février 1906, les trains de luxe « Engadine-Express » de Calais à Coire, Thusis, Davos et St-Moritz par Paris, Bâle et Zurich.

A l'aller, *départs* de Londres, les *mardis* et *vendredis*, à 11 h. du matin, de Calais à 2 h. 55 soir, de Paris-Est à 7 h. 45 soir; — *arrivées* à Coire à 9 h. 38 matin, à Davos à Midi 25, à St-Moritz à 2 h. 07 soir;

Au retour, *départs* de St-Moritz, les *mercredis et samedis*, à 4 h. 05 soir, de Davos à 5 h. 42 soir, de Coire à 7 h. 30 soir; *arrivées* à Paris-Est à 8 h. 40 matin, à Calais à 1 h. 15 soir, à Londres à 5 h. 04 soir.

Les trains sont composés de sleeping-cars et d'un wagon-restaurant de la Compagnie internationale des Wagons-Lits. — Ils circulent directement par la Petite Ceinture entre les gares de Paris-Nord et Paris-Est.

Les suppléments à payer en sus des billets ordinaires de 1re classe sont les suivants : au départ de Calais pour Bâle 25 fr.; pour Zurich 28 fr.; pour Sargans, Ragatz, Landquart et Coire 31 fr. — Au départ de Paris (Est) pour Bâle 17 fr. 35; pour Zurich 20 fr. [illegible]; pour Sargans, Ragatz, Landquart et Coire 23 fr. 35.

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*

Principaux Ouvrages de M. G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

Conversations sur le commerce des grains et la protection de l'Agriculture. 1 vol. in-18. — Prix. .... 3 fr. »

Les lois naturelles de l'Economie politique. 1 vol. in-18 — Prix.... 3 fr. 50

La Morale économique. 1 vol. in-8. — Prix.... 7 fr. 50

Notions fondamentales d'économie politique et programme économique. 1 vol. in-8. — Prix .... 7 fr. 50

Religion. 1 vol. in-18, 2e édit. — Prix.... 3 fr. 50

Précis d'économie politique et de morale. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Les Bourses du travail. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Science et Religion. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Comment se résoudra la question sociale. 1 vol. in-18. — Prix .... 3 fr. 50

La Viriculture. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Grandeur et Décadence de la guerre. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Esquisse de l'organisation politique et économique de la Société future. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Les problèmes du XXe siècle. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Questions économiques à l'ordre du jour. 1 vol. in-18. — Prix.... 3 fr. 50

Principaux Ouvrages de M. P. LEROY-BEAULIEU
Membre de l'Institut

Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions, 4e édit., 1 vol. in-8. — Prix.... 9 fr. »

Traité de la Science des Finances, 2 vol. in-8, 7e *édit refondue et augmentée.* — Prix.... 25 fr. »

De la Colonisation chez les peuples modernes, 2 vol. in-8-5e édit. — Prix 16 fr. »

Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme, et l'Évolution du Socialisme depuis 1895. 1 v. in-8, 4e édit. — Prix .... 9 fr. »

L'Algérie et la Tunisie. 1 vol. in-8, 2e édit. — Prix .... 9 fr. »

L'État moderne et ses fonctions. 1 vol. in-8, 3e édit. — Prix.... 9 fr. »

Traité théorique et pratique d'économie politique. 5 vol. dont une table in-8. 4e édit. — Prix .... 36 fr. »

Le Sahara, le Soudan et les Chemins de fer transsahariens. 1 vol. in-8. — Prix.... 3 fr. »

CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES EN ITALIE

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'elle met à leur disposition différentes combinaisons de bill[ets] permettant de faire, dans des conditions très économiques, des excursi[ons] variées en Italie.

Elle délivre notamment :

1° Dans toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour ou c[ir]culaires valables 45 jours au minimum et 90 jours au maximum avec iti[né]raire tracé au gré des voyageurs ;

2° A Paris et dans les gares comprises sur le parcours, des billets cir[cu]laires à itinéraire fixe, valables 60 jours, permettant de se rendre en Ita[lie] par la voie de Belfort-Bâle-Saint-Gothard et d'en revenir par le Mont-Ce[nis] ou par Vintimille ou inversement.

Ces billets doivent être demandés à l'avance ; toutefois, la gare de Pa[ris] délivre à première demande les billets circulaires à itinéraire fixe.

Plusieurs trains rapides (1res et 2e classes) et express (1re, 2e et 3e class[es]) assurent journellement les communications entre Paris et Bâle, avec corr[es]pondances sur l'Italie. Le trajet de Paris à Milan s'effectue en moins [de] 18 heures ; dans le sens du retour il peut être fait entièrement de jour.

Les trains rapides de jour comportent un wagon-restaurant, les tra[ins] rapides de nuit un wagon-lits entre Paris et Bâle (avec continuation [sur] Vienne par l'Arlberg).

Les trains rapides de nuit comportent, en outre, une voiture de 1re cla[sse] à couchette circulant directement entre paris et Milan (supplément de 7 [fr.] par couchette entre Paris et Bâle) et des voitures de 1re à compartiments l[its-]toilette qui ne vont pas au-delà de Bâle (supplément 19 fr. par place).

Le train en correspondance à Bâle avec les trains rapide et express de j[our] de Paris à Bâle comporte un sleeping-car entre Bâle et Milan.

Les places de couchettes et de compartiments-lits-toilette peuvent ê[tre] retenues à l'avance sans augmentation de prix.

Hiver 1905-1906 – ENGADINE-EXPRESS

Train de luxe bi-hebdomadaire vers les stations de sport et de m[...]
de la Haute-Engadine

Les Compagnies des chemins de fer de l'Est et du Nord, d'accord avec les Chemins [de fer fédé]raux Suisses, les Chemins Rhétiques et la Compagnie Internationale des Wagons-L[its,] mettent en marche deux fois par semaine, pendant les mois de Décembre 1905, Janvier [et] février 1906, les trains de luxe « Engadine-Express » de Calais à Coire, Thusis, Davos et S[t-]Moritz par Paris, Bâle et Zurich.

A l'aller, *départs* de Londres, les *mardis* et *vendredis*, à 11 h. du matin, de Calais à [...] soir, de Paris-Est à 7 h. 45 soir ; — *arrivées* à Coire à 9 h. 38 matin, à Davos à [...] Moritz à 2 h. 07 soir ;

Au retour, *départs* de St-Moritz, les *mercredis et samedis*, à 4 h. 05 soir, de Davos [...] soir, de Coire à 7 h. 30 soir ; *arrivées* à Paris-Est à 8 h. 40 matin, à Calais à 1 h. [...] Londres à 5 h. 04 soir.

Les trains sont composés de sleeping-cars et d'un wagon-restaurant de la Compa[gnie] internationale des Wagons-Lits. — Ils circulent directement par la Petite Ceinture [entre les] gares de Paris-Nord et Paris-Est.

Les suppléments à payer en sus des billets ordinaires de 1re classe sont les suivants [: au] départ de Calais pour Bâle 25 fr. ; pour Zurich 28 fr. ; pour Sargans, Ragatz, Landquart [et] Coire 31 fr. — Au départ de Paris (Est) pour Bâle 17 fr. 35 ; pour Zurich [...] ; [pour] Sargans, Ragatz, Landquart et Coire 23 fr. 35.

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — [...]

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*

Année 6e Série

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 FÉVRIER

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1906

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE FÉVRIER 1906

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER
ET LA QUESTION DU RACHAT

Le rachat des chemins de fer a été une fois de plus discuté par la Chambre, en décembre dernier. On n'a pas voulu, au Palais-Bourbon, laisser passer l'année 1905 sans revenir à cette question comme à un vieil air électoral que l'on chante pour n'en pas perdre l'habitude et en profiter au besoin. C'est à l'occasion du budget des Travaux publics, dont la discussion est souvent fertile en incidents et en embûches, que l'on a vu encore se rencontrer, dans le champ-clos parlementaire, partisans et adversaires de l'exploitation par l'Etat. Une proposition relative au rachat de la Compagnie de l'Ouest a soulevé de nouveau ce problème. Il n'est pas d'hier. On le voit surgir dès l'origine des chemins de fer et il se trouve aujourd'hui posé, suivant des données générales à peu près identiques, dans beaucoup de pays. Aussi, lorsqu'un débat se produit sur une question spéciale comme celle du rachat de l'Ouest, n'est-il pas étonnant d'entendre les orateurs d'opinions opposées invoquer, en dehors des arguments propres à la question dont il s'agit, des arguments de principe. Bien que la discussion sur le rachat de cette compagnie eût lieu pour la troisième fois, nous avons vu reprendre toute la série des raisons théoriques mêlées aux comparaisons statistiques. Il ne faut pas

s'en plaindre. Le problème ne se trouve pas ainsi réduit à une question d'« espèce », comme on dit en langage juridique. Il s'élève et s'étend. On est donc amené tout d'abord, avant d'entrer dans l'examen de la question toute particulière qu'est le rachat de l'Ouest, à montrer dans leurs traits essentiels les idées premières sur lesquelles, partisans et adversaires de l'exploitation par l'Etat appuient leurs opinions opposées.

I

Les partisans de l'exploitation par l'Etat sont tous d'accord pour considérer l'administration des chemins de fer, comme devant être un véritable service public. Leur raison majeure consiste dans la difficulté d'établir un régime étendu de concurrence entre les voies ferrées. Pour certains d'entre eux, moins enclins à confier des fonctions industrielles à l'Etat, cet argument est presque une excuse. Pour certains autres, au contraire, dont l'idéal se réaliserait dans l'organisation collectiviste, cette prise de possession de l'Etat est un commencement de socialisation des industries. L'idée première que les chemins de fer doivent être un service public, amène les uns et les autres, malgré leurs divergences de vues sur l'avenir, à conclure que l'exploitation de son réseau ferré par un Etat doit être faite « socialement », c'est-à-dire à prix de revient. L'Etat doit donc fournir, suivant cette conception, les transports au meilleur marché possible et de la même façon qu'il fournit les routes nationales. La différence, cependant, est saillante. Mais avant d'y venir, il nous faut signaler les tendances opposées, à cet égard, d'une catégorie très distincte de partisans de l'exploitation par l'Etat: ce sont ceux qui voient, dans l'administration des chemins de fer, une véritable régie fiscale, destinée à fournir au budget des ressources normales, certaines. Ceux-ci sont, il est vrai, parmi les défenseurs de l'exploitation par l'Etat une catégorie de plus en plus restreinte aujourd'hui, et dont l'action ne peut guère s'exercer que dans certains pays où le pouvoir exécutif n'est pas, comme en beaucoup d'autres, fortement influencé par le pouvoir législatif. En ces pays, assez rares d'ailleurs, comme en Prusse, par exemple, les chemins de fer, exploités au point de vue fiscal, procurent d'assez grosses recettes au budget d'Etat. C'est le côté alléchant du système. La médaille a toutefois son revers. On ne s'habitue pas à inscrire, chaque année, dans un budget ordinaire, les recettes d'une régie profitable comme celle-là, sans bien se

garder de ne pas la compromettre, surtout lorsqu'elle apporte une part importante des ressources. Et si, dans ce cas, le ministre des chemins de fer voulait se permettre quelques fantaisies, de nature à rompre l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances serait là, l'œil au guet, pour l'en empêcher. La Prusse nous fournit, sur ce point, des enseignements précieux. Toute modification, toute réforme dans les tarifs de transports, toute amélioration apportée dans le sort du personnel, tout perfectionnement du matériel, deviennent autant de questions qui, bien qu'elles paraissent indépendantes, au premier abord, touchent en réalité au bon ordre des finances publiques. Forcément, les réseaux exploités, suivant la formule fiscale, se trouvent dans ces conditions. En Bavière, les Chambres ont voté au mois de juillet 1904 un relèvement de 20 0/0 des tarifs appliqués sur le réseau d'Etat et cela en vue du budget général. L'Etat n'exploite pas ses lignes ferrées comme une industrie devant s'assouplir et se conformer aux besoins économiques du pays, mais comme un monopole fatalement attaché à l'équilibre budgétaire. L'Etat se trouve, en cette occurrence, dans son rôle naturel si l'on assimile cette régie à une régie fiscale.

On se demandera peut-être comment on arrive, en des pays à gouvernements parlementaires, où siègent des chambres élues, à faire décider le rachat des chemins de fer avec une telle conception de ce que doit être leur exploitation. En Prusse, où l'on ne prend pas plus qu'ailleurs les mouches avec du vinaigre et les électeurs avec des accroissements d'impôts, l'on promit, lorsqu'il fut question de faire passer l'administration du réseau prussien dans le domaine de l'Etat, d'exploiter au profit des consommateurs de transports. La Commission chargée d'étudier le problème fit cette déclaration de principe « que les chemins de fer constituaient des services publics de transports assimilables aux routes nationales », en ajoutant que les considérations relatives au rendement, devaient s'effacer devant l'intérêt général du commerce et de l'industrie. M. de Mayback lui-même, ministre des chemins de fer, considérait le point de vue fiscal comme « un point de vue mesquin ». Or, le même M. de Maybach, ministre des chemins de fer depuis l'origine du réseau en 1880, jusqu'en 1890, soit pendant dix ans, exploita, contrairement à sa déclaration première, avec une parcimonie telle et un esprit fiscal si intransigeant, qu'il laissa le réseau en mauvais état et le personnel avec des appointements insuffisants. M. de Bismarck, le metteur en œuvre de toute cette politique, avait su se servir admirable-

ment des théories enseignées par les socialistes de la chaire pour arriver à ses fins, et prendre l'opinion publique par la promesse d'exploiter au profit des intérêts du commerce et de l'industrie. Ce n'est donc guère qu'au moyen de subterfuges, que les partisans de l'exploitation par l'Etat, en vue d'un résultat fiscal, réussiraient aujourd'hui à faire accepter leurs idées.

Les tendances des partisans — les plus nombreux du reste — de l'exploitation des chemins de fer en service public, sont tout autres. Comme les professeurs allemands, socialistes de la chaire, ils ont la conception de l'exploitation « sociale », c'est-à-dire de l'exploitation donnant les transports à prix de revient. Ils assimilent complètement les chemins de fer aux routes nationales. Il saute aux yeux, cependant, à première vue, que le rapprochement est impossible. D'un côté, l'Etat fournit, il est vrai, gratuitement les routes dont l'entretien coûte assez peu au budget, mais il ne fournit pas les véhicules et les moteurs. En tout cas, cette administration n'exige pas une armée d'agents, un mouvement considérable de capitaux et un entretien nécessitant des appels fréquents au crédit public. En réalité, les chemins de fer ont le caractère d'une industrie et d'une industrie compliquée, où le contrôle le plus actif des dépenses est indispensable. Il suffit de donner les chiffres représentant les résultats généraux de l'exploitation des lignes d'intérêt général en France pour montrer combien, par ce côté seulement — sans parler du côté crédit — nos finances publiques se trouveraient compliquées par cette formidable régie. En 1903, l'impôt non compris, les recettes de ces lignes se sont élevées à plus de 1.500 millions et les dépenses à 800 millions, soit 2 milliards 300 millions de mouvement de fonds. Mais cette considération n'arrête point les partisans de l'exploitation par l'Etat. A leurs yeux, l'Etat présente toutes les qualités industrielles requises pour prendre la charge d'une telle administration, même lorsqu'il s'agit d'exploiter « socialement ». Or, en ce cas, ils vont chercher l'exemple, le plus souvent, d'un réseau administré « fiscalement » — ce qui ne peut être, à aucun degré, une raison acceptable. On a souvent reproché aux économistes de présenter leurs théories, non seulement comme des doctrines, mais encore comme des dogmes. On a même qualifié certains d'entre eux d'« orthodoxes », qualificatif que repoussent énergiquement tous ceux dont l'esprit, suivant la véritable méthode scientifique, n'admet que le déterminisme dans l'explication des phénomènes sociaux et, dans leur étude, l'observation éclairée par le raisonnement. Or, s'il est un dogme

dans le sens réel du mot, c'est bien celui de la croyance à l'Etat Providence. Pour beaucoup, Hegel fut le prophète inspiré lorsqu'il déclara l'Etat-Dieu, et un Dieu infiniment bon, infiniment sage, infiniment puissant. Il n'est malheureusement pas toujours un Dieu infiniment riche et il lui arrive parfois de faire faillite. Il n'en demeure pas moins, malgré la foi ardente dont sont embrasés les interventionnistes sans mesure, que les conditions d'exploitation « sociale » diffèrent totalement des conditions d'exploitation « fiscale ». La puissance de l'Etat est, en cette occasion, en raison inverse de sa bonté, c'est-à-dire de la facilité qu'il mettrait à abaisser le plus possible ses tarifs et à augmenter les avantages pour les consommateurs de transports, au point de n'en retirer aucun lui-même.

Exploiter « socialement » n'est pas, si l'on se place à un point de vue purement théorique, une conception absurde en soi, comme diraient des métaphysiciens allemands. Seulement, il est indispensable, pour passer à l'application, de déterminer certaines conditions nécessaires — la condition de croire à l'infinie sagesse de l'Etat n'étant pas suffisante. Tenter d'exploiter à prix de revient dans un Etat démocratique, où les pouvoirs publics sont constamment sollicités par les membres du Parlement, où les tendances à l'accroissement des dépenses sont toujours trop fortes, c'est s'exposer à voir rompre cet équilibre au détriment des recettes. Ce résultat se manifeste — nous le verrons plus loin — dans les pays, où l'on applique cette méthode. M. Gladstone, pour montrer les difficultés de cet ordre, comparait souvent un ministre des Finances à un homme chargé de traverser la nuit, une forêt en tenant une balance dans les plateaux de laquelle s'équilibraient à peu près deux sommes d'argent. Et il laissait entendre par là que l'homme chargé d'une mission aussi délicate et aussi périlleuse, n'arriverait point au terme de son voyage sans faire quelque fâcheuse rencontre. Lui-même savait par expérience combien la tâche est ardue. A plus forte raison devient-elle presque impossible, lorsqu'il s'agit d'intérêts nombreux, pressants,se compliquant de détails minutieux comme dans l'exploitation de voies ferrées. Les représentants de l'Etat lâchent la main, se laissent aller à des faiblesses qu'ils comptent réparer plus tard. Puis, on a recours à l'instrument subtil qu'est la comptabilité, pour dissimuler, dans l'intérêt d'un parti, le déficit financier amené par des concessions inconsidérées. C'est ce qui arrive en Belgique, où l'on ne parvient guère à savoir l'état réel du compte des chemins de fer, surtout en ce qui regarde l'in-

térêt et l'amortissement des capitaux employés. L'administration du réseau de l'Etat belge a fixé ce taux, suivant son bon plaisir, à 3 0/0, à partir de 1901. C'est un chiffre manifestement trop bas, choisi pour permettre d'annoncer des *boni*. M. Renkin, depuis plusieurs années, a fait le rapport sur le budget des chemins de fer de l'Etat belge et il s'est livré à de fortes critiques sur le point de savoir quels sont les résultats financiers réels du réseau, tellement ses comptes se trouvent enchevêtrés dans ceux de l'Etat. Cette année M. Hubert, auteur du rapport, constate que la seule chose satisfaisante est « la marche ascendante des transports », fait dû au mouvement général des affaires, bien plus qu'à une exploitation commerciale, rationnelle, économique. Et il ajoute : « Toute exploitation par l'Etat est, de son essence, bu reaucratique et tracassière; l'initiative y fait défaut et quand elle apparaît, il arrive qu'elle soit étouffée. » Il faudrait, à son avis, « donner à la régie des chemins de fer belges une allure vraiment industrielle et commerciale. » Malheureusement, si la recette brute va toujours en augmentant sur ce réseau, les dépenses d'exploitation croissent encore davantage. Placé dans cette situation, un industriel ferait faillite en très peu de temps.L'Etat, lui, trouve le moyen de combler le déficit en y employant adroitement les ressources du budget, c'est-à-dire en faisant payer une partie du service des transports par les contribuables. Somme toute, avec cette méthode d'exploitation, une industrie aussi compliquée que celle des chemins de fer, liée au mouvement général des affaires, en subit les fluctuations et les ressent d'autant plus que, sans marges de bénéfices réels, elle se trouve vite en perte. La Belgique devrait pourtant avoir appris, par expérience, l'administration des voies ferrées. Il existe en ce pays des lignes d'Etat depuis 1835, c'est-à-dire depuis l'origine des chemins de fer. Le premier groupement important de ces lignes a été opéré à partir de 1871. L'Etat belge a eu l'avantage aussi d'avoir, près de son réseau, des lignes privées bien administrées, en général, dont l'exemple, jusqu'à un certain point, a excité son zèle. Il a fait depuis quelques années de grands efforts pour enrayer les dépenses, dont l'accroissement avait été, un temps, considérable, mais le coefficient d'exploitation du réseau demeure encore élevé, soit près de 60 0/0, par rapport aux années antérieures, où il atteignit des chiffres dépassant 62 0/0. L'administration ne saurait se plaindre, en tout cas, de la situation économique de la Belgique qui possède des mines de houille abondantes et voit grandir tous les jours son industrie. La densité de son réseau est la

plus considérable de tous les pays. Elle tient le premier rang avec 23 kilom. de voie ferrée par 100 kilom. carrés de superficie. Les conditions d'exploitation sont excellentes. L'expérience qui se dégage des résultats obtenus est donc d'autant plus concluante. Et quand on rapproche l'administration du réseau d'Etat belge de celle d'un autre réseau voisin, qu'il est permis, à tous égards, de lui comparer comme situation et conditions générales d'exploitation, notre réseau du Nord, on constate des différences qui certes ne sont pas à l'avantage du premier.

Lorsque le 25 mars 1897, le gouvernement, en Suisse, soumit aux Chambres un projet de loi pour l'autoriser à racheter immédiatement quatre compagnies de chemins de fer et plus tard — en 1909 — celle du Gothard, il y fut joint un long message dans lequel il était dit, avec insistance, que les chemins de fer ne devaient point alimenter le budget fédéral de leurs bénéfices. Ce devait être un organisme complet, ayant ses comptes à part. Les recettes nettes, le boni de l'exploitation n'aurait pas d'autre destination que le perfectionnement des services et l'amélioration du sort des employés. Ceux-ci, après le rachat, allaient devenir des citoyens réellement libres, dont les droits seraient désormais garantis et bien mieux que sous le régime des compagnies privées. On voyait celles-ci « avec regret, disposer d'un pouvoir disciplinaire, aussi étendu que celui qu'exige le service des chemins de fer. » Toute cette période précédant le rachat fut une véritable lune de miel. Malgré les avertissements d'hommes expérimentés, comme M. Numa Droz, on ne voulut rien entendre. Il semblait que la Suisse allait devenir le paradis terrestre des voies ferrées. La loi de rachat du 20 février 1898, fut acceptée par *referendum*. 384.000 oui se prononcèrent en sa faveur contre 176.000 non. Les résultats ne devaient point répondre aux enthousiastes espoirs des promoteurs de l'opération. Il y eut d'abord une déception quant aux prix à payer aux compagnies. Le coût du rachat avait été évalué, d'après le projet de 1897, à 221, millions et demi de francs, en chiffres ronds, et le prix des actions effectivement payé fut de 301.320.000 fr., soit 79.640.000 fr. de plus que l'estimation première. Cette erreur de prévision commença tout d'abord à calmer l'optimisme exprimé si ingénument dans le message de 1897 Puis survinrent successivement d'autres déceptions. Les dépenses d'administration générale, estimées, primitivement, à 1.902.000 francs, s'élevèrent, peu à peu, jusqu'en 1904, à plus de 2.500.000 francs. Quant au traitement du personnel, il s'accroissait dans des proportions beaucoup plus fortes. L'augmentation a surtout

été énorme à partir du 1er mai 1903, époque à laquelle on a élevé les appointements des employés subalternes. Une nouvelle progression aura lieu en 1906; combinée avec la réduction des heures de travail, elle fera monter encore les chiffres de cette catégorie de dépenses. Or, ce personnel est encore loin d'être satisfait. Puis les influences politiques s'en mêlent, au point que l'administration des chemins de fer et le Conseil fédéral ne possèdent plus l'autorité nécessaire à la direction d'une industrie aussi difficile à conduire. Les exigences du personnel croissent et la force nécessaire pour résister à ces assauts diminue. De sorte que, malgré l'augmentation constante des recettes brutes, les résultats se traduisent par des déficits. Dans le projet de budget du réseau fédéral pour 1905, la prévision de l'excédent des dépenses,c'est-à-dire du déficit, est de 2.088.000 fr. (1). Et M. Von Arx, inquiet de cette situation dégage en ces termes, dans son rapport, sa responsabilité et celle du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux qu'il préside : « Il faut reconnaître, écrit-il très nettement, qu'à vouloir, tout à la fois, apporter de grandes améliorations aux traitements et salaires, accroître le personnel pour satisfaire aux exigences de la loi sur le travail, dégrever les tarifs voyageurs et les tarifs marchandises et suivre un programme qui comporte, sur toute l'étendue du réseau fédéral, de très importantes constructions et reconstructions, on a peut être marché trop vite et, qu'en tout cas, une grande circonspection et une prudence constante s'imposent jusqu'à ce que la situation soit entièrement consolidée. » Et dans le rapport sur les comptes de l'année 1904, le même M. Von Arx constate que le coefficient d'exploitation — indice sérieux lorsqu'il s'agit d'une même exploitation et d'années successives — qui était en 1902 de 61,11, s'est élevé en 1904 à 67,68 0/0.

L'expérience, a-t-on déjà dit, a trop peu duré en Suisse pour être probante. Assurément, on ne saurait tirer de ces faits des conséquences absolues. Toutefois, il y a de grandes probabilités pour qu'il en soit longtemps ainsi. M. Von Arx est de cet avis, quand il écrit, dans le même rapport sur les comptes de 1904 : « Nous ne sommes malheureusement pas en état de faire entrevoir une situation plus favorable pour les années prochaines. » Ce n'est point tant les qualités elles-mêmes des chefs de l'adminis-

(1) Pour 1906, les prévisions portent le déficit à 4.660.000 fr. en raison des dépenses qu'occasionnera l'exploitation de la voie d'accès au Simplon.

tration des chemins de fer fédéraux qu'il convient, en effet, d'envisager. Ingénieurs et administrateurs déploient toute leur science et tout leur zèle. Quand bien même ils seraient encore plus habiles, ils ne feront point, qu'à côté d'eux, des éléments de dépenses, croissantes et continues,puissent être restreints ou annihilés. Cela tient à la constitution même de l'Etat démocratique moderne, dont les exploitations industrielles pour être profitables doivent avoir implicitement ou explicitement pour fin un résultat fiscal.

Les partisans les plus sérieux et les plus convaincus de l'exploitation par l'Etat considèrent d'un œil plutôt attristé l'expérience que tente en ce moment l'Italie. On sait que le Parlement de ce pays, malgré les avis motivés de la majorité des Chambres de Commerce, a voté, au printemps dernier, la reprise par l'Etat des chemins de fer affermés jusqu'à cette époque à des Compagnies de chemins de fer. Certes, ces contrats n'avaient point été élaborés avec une grande intelligence des besoins économiques de l'Italie ; ils étaient cependant perfectibles. On ne crut pas devoir les renouveler et l'Etat italien se mit en devoir d'exploiter ses lignes ferrées. Il a commencé le 1er juillet dernier. Depuis ce temps il s'est débattu, surtout en automne, période pendant laquelle le trafic s'accroît toujours, au milieu d'un beau gâchis ! Personne n'y est satisfait : ni les consommateurs de transports, dont les intérêts souffrent de la pénurie du matériel, des retards et du désordre général, ni les agents de l'exploitation fort bien organisés pour faire valoir leurs revendications et sous la pression et parfois les menaces desquels le gouvernement se trouve désormais placé. A Gènes, le travail a été un moment suspendu, faute de wagons. Cette place disposait auparavant d'un matériel, insuffisant, du reste, de 1.000 à 1.200 wagons ; il a été réduit au plus fort du trafic, ces temps-ci, à 380 wagons. Dans le Midi, les viticulteurs n'ont pu, à temps, vendre leur vendange ; le moût et les raisins ont moisi dans les Pouilles et les Abruzzes. La *Zeitung des Vereins*, l'organe attitré de l'exploitation étatiste en Allemagne, s'est montrée fort sévère contre les administrateurs italiens coupables de compromettre le principe qu'elle défend, avec succès, en s'appuyant sur les résultats obtenus en Prusse. L'anarchie règne donc dans les chemins de fer d'Etat de la Péninsule. Malgré le talent incontestable de M. Bianchi, directeur du réseau, il sera difficile d'arriver à établir des services, de nature à donner satisfaction au public et au budget. Les abus et, entre autres, les abus politiques qui n'ont fait que croître depuis la

reprise des lignes par l'Etat, sont un mal endémique contre lequel les chefs de cette exploitation, si bien préparés qu'ils soient au point de vue économique et technique, ne peuvent réagir, tout au moins de sitôt. Il faudrait supposer, pour en arriver à une amélioration possible, que les mœurs politiques sont susceptibles d'être profondément modifiées. Certains indices montrent qu'il ne faut point trop avoir d'illusions à cet égard. Dans les premiers mois de l'exploitation par l'Etat, 132.000 permis de circulation auraient été distribués aux fonctionnaires, aux sénateurs, aux députés et à leurs familles. Cet état de crise aiguë ne saurait longtemps durer, et l'administration italienne mettra quelque peu d'ordre dans cette anarchie ; mais il serait osé de croire qu'elle réussira, dans les conditions où se fait cette exploitation, à donner le maximum de services aux consommateurs de transports, tout en ménageant le budget. En tout cas, c'est une expérience à suivre, d'autant plus que le début est fort mauvais.

Nous n'avons pas la prétention d'instituer ici une revue critique même abrégée de l'exploitation des réseaux d'Etat. Il faudrait plus qu'un article pour cet objet. Il convient, cependant, d'indiquer la résistance qu'éprouvent actuellement, en Autriche, les partisans de la « nationalisation » des chemins de fer. Dans ce pays, sur 20.000 kilom., en chiffres ronds, de voies ferrées, l'Etat en exploite 12.000 kilom. et l'industrie privée 8.000 kilom. La comparaison a donc pu être faite par les principaux intéressés, les représentants de l'industrie et du commerce. Aussi, l'*Union des industriels* autrichiens a-t-elle voté, en novembre dernier, une résolution où elle se prononce contre la « nationalisation » des chemins de fer, parce qu'elle aurait pour « conséquence fatale une augmentation des tarifs de chemins de fer ». Ils redoutent une exploitation « fiscale ».

Les Etats, si on les considère en tant qu'industriels peuvent, avons-nous dit, arriver à deux résultats opposés : où ils exploitent « fiscalement », à l'avantage du budget général, mais au détriment des intérêts économiques du pays ; où ils exploitent « socialement » et creusent des déficits dans les finances publiques, parce qu'il leur est impossible de se défendre contre les empiètements politiques. L'Etat qui exploite « fiscalement », exploite, en effet, à prix de monopole, c'est-à-dire à un prix plus élevé que celui qui serait obtenu par la concurrence ou établi suivant certaines règles, comme en matière de tarifs de chemins de fer exploités par l'industrie privée. Avec ce prix de monopole, l'Etat n'a point à serrer de près son prix de revient; il est tou-

jours assuré de faire des bénéfices. Et cela est si vrai, qu'en certains cas, l'Etat industriel gagnerait à n'être qu'un simple commerçant. M. Antonin Dubost, dont les remarquables rapports sur le budget contiennent, à cet égard, de précieux enseignements, nous apprend que l'Etat, en France, aurait plus d'avantages à acheter ses allumettes à l'étranger, pour nous les revendre, qu'à les fabriquer lui-même. C'est d'ailleurs le procédé auquel il a recours lorsque sa production est inférieure à la consommation. Il paie le million d'allumettes étrangères, en moyenne 130 francs, tandis que le prix de revient minimum des mêmes allumettes, dans ses propres manufactures, est de 180 francs. Le chiffre est instructif.

Assurément l'industrie des chemins de fer présente, eu égard aux autres, un caractère spécial. Elle constitue par sa nature un monopole de fait, et l'Etat se trouve ainsi obligé d'intervenir. Certes, et il ne saurait en être autrement, puisque cette industrie ne peut, comme les autres, être réellement soumise à une concurrence suffisante pour l'empêcher de dégénérer en monopole absolu au profit des particuliers qui la détiendraient. Mais ce rôle est celui de contrôleur, et seul l'Etat est apte à le remplir, puisque le régulateur de la concurrence n'agit point ici pleinement. Dans tous les pays où les chemins de fer sont exploités par l'industrie privée, sauf aux Etats-Unis, jusqu'à présent, les prix des transports sont l'objet de réglementation débattues entre les Etats et les compagnies. Ils portent pour cette raison le nom de tarifs. Aux Etats-Unis même, ce régime semble devoir remplacer celui de l'entière liberté. Les abus commis en ce pays si fertile en trusts, ont orienté l'opinion publique dans ce sens. Le président Roosevelt, dernièrement, tout en se déclarant l'ennemi d'une intervention de nature à gêner l'initiative des compagnies, déclarait utile l'intervention du gouvernement fédéral, limitée et comprise ainsi : « J'appelle votre attention, disait-il, d'après la *Railroad Gazette* du 8 décembre dernier, sur le fait que ma proposition n'a pas pour but de conférer à la Commission le droit de déterminer ou d'une façon générale de créer des tarifs. Au contraire, elle ne pourra qu'amender des tarifs préalablement déterminés et fixés par la Compagnie elle-même et ceci en cas de plainte et après enquête. » L'Etat considéré de ce point de vue intervient aussi pour veiller à la police et à la sécurité dans cette industrie spéciale. Mais ces attributions à lui dévolues, en quelque sorte, par la nature des choses, il ne saurait les remplir avec efficacité si lui-même est exploitant. L'Etat ne peut contrôler l'Etat, se punir soi-même, malgré les fictions dont on se leurre en

décomposant l'Etat en plusieurs personnes ou attributs dont l'un est la justice. L'argument a été souvent employé et il demeure vrai en dépit de la métaphysique sous laquelle on a tenté de l'obscurcir. Mais, ajoute-t-on, l'Etat n'a point eu que ce rôle de contrôleur, il est intervenu de ses deniers dans la plupart des pays en vue de construire les réseaux ferrés ; de plus, il représente le pouvoir qui décide de la création des lignes, puisque seul il peut les déclarer d'utilité publique et autoriser l'expropriation des terrains nécessaires à ces vastes entreprises. Le second point est évidemment admis sans objection. Il rentre dans cette constatation d'origine que l'industrie des chemins de fer se trouve, à certains égards, être un monopole de fait. Quant à l'intervention financière des Etats, elle s'explique historiquement, mais n'entraîne pas cette conséquence que ces Etats doivent nécessairement prendre la responsabilité et la direction effective d'une exploitation, pleine d'aléas pour leurs finances, s'il se plaisent à exploiter suivant la formule « sociale ». Un capitaliste, parce qu'il a coopéré à la fondation d'une aciérie, par exemple, en fournissant une partie des capitaux, n'est point investi, par cet acte, de la capacité et du savoir nécessaire à la direction de cette entreprise. Même lorsque l'Etat est propriétaire de tous les réseaux de la nation, il ne saurait se prévaloir de ce titre pour prétendre qu'il possède les qualités nécessaires à l'administration d'une telle industrie et qu'il est de son intérêt d'en assumer la responsabilité. Il se trouve dans la situation d'un magistrat ou d'un fonctionnaire que sa charge retiendrait à la ville et qui serait, aux champs, propriétaire d'une ferme importante. Ce magistrat, s'il avait la prétention d'exploiter directement lui-même et avec profit, serait considéré comme un utopiste par tous les gens du métier. Le conseil qu'il recevrait inévitablement de toutes les personnes de bon sens, au courant des difficultés inhérentes à une telle exploitation, serait celui d'affermer sa propriété s'il ne pouvait ou ne voulait point la vendre.

II

En France, les sept grands réseaux d'intérêt général représentent au total en chiffres ronds 38.000 kilomètres, et les six réseaux exploités par les compagnies privées ont une étendue très proche de 35.000 kilom. D'après les Conventions de 1883, les concessions — sauf la clause de rachat — ne doivent prendre fin qu'aux dates suivantes : pour la Compagnie du Nord, le

31 décembre 1950 ; pour l'Est, le 26 novembre 1954 ; pour les Compagnies de l'Orléans et de l'Ouest, le 31 décembre 1956 ; pour la Compagnie du P.-L.-M. le 31 décembre 1958 ; pour celle du Midi, le 31 décembre 1960. Si rien ne venait modifier cette situation, l'Etat rentrerait successivement en possession des six grands réseaux exploités par les Compagnies, de 1950 à 1960. D'ici là, l'Etat peut exercer son droit de rachat, soit sur l'ensemble des réseaux, soit sur un ou plusieurs réseaux. Ce droit de reprise par l'Etat n'a pas été modifié dans les conventions de 1883. Seules les conditions dans lesquelles l'Etat devait procéder au rachat, s'il venait à être décidé, furent complétées. Mais on ne pensait guère en 1883 que cette éventualité pût survenir. On prévoyait, au contraire, un partage prochain des bénéfices entre l'Etat et les Compagnies, bien que l'on eût attribué, suivant la méthode adoptée dans les conventions antérieures, un dividende minimum aux actions, avec garantie de l'Etat. Les faits ne réalisèrent pas les espérances conçues. Les compagnies furent obligées de recourir à la garantie d'intérêt, sauf celle du Nord, et dans des proportions assez élevées jusque vers 1894 et 1895, époque vers laquelle ces garanties d'intérêt commencèrent à décroître. Successivement, dans les années qui suivirent, le P.-L.-M., l'Orléans et l'Est opérèrent des remboursements. La Compagnie du Midi, sauf pour l'année 1901, où le chiffre de sa garantie s'est élevé à 9 millions 1/2, n'a guère demandé, depuis 1896, par an à l'Etat, de ce chef, plus de 1 million 1/2 à 3 millions. Quant à la Compagnie de l'Ouest, elle continua, sans interruption, de s'adresser à l'Etat pour des sommes qui ont beaucoup varié. Le maximum a été atteint par elle en 1901 avec un chiffre de plus de 25 millions; depuis, ses demandes ont été toujours en diminuant pour arriver à être, actuellement, d'environ 9 millions.

Il nous a paru nécessaire de rappeler rapidement ces faits, pour montrer suivant quelles circonstances les partisans du rachat furent amenés à faire leurs propositions. Car, qui dit rachat dit en principe dépense pour l'Etat. Or, nos budgets depuis déjà un certain temps ne se *bouclent* plus guère que par des procédés quelque peu artificiels. Le Parlement a voté des lois entraînant, pour leur application, des dépenses difficiles à évaluer, mais assurément fort coûteuses, auxquelles viendront s'ajouter encore des charges plus lourdes, à coup sûr, résultant d'autres lois actuellement en discussion. Dans une telle situation, pour qu'une proposition de rachat eût chance d'être prise en considération,

il fallait donc que son auteur pût faire valoir qu'elle coûterait peu ou même ne coûterait rien au budget. Or, c'est sur les dettes contractées par les compagnies envers l'Etat au titre de la garantie, que se sont appuyées les combinaisons financières des partisans du rachat. Ils ont toujours considéré — et, dernièrement encore, à propos du rachat de l'Ouest, cet argument a été invoqué — que l'opération devait s'équilibrer par une compensation des dettes des compagnies vis-à-vis de l'Etat et de celle de l'Etat vis-à-vis des compagnies. Nous n'énumérerons même pas toutes les nombreuses propositions présentées pour cette fin et dont la plupart ne furent ni discutées, ni même rapportées ; nous en citerons seulement quelques-unes, celle de MM. André Lebon et Disleau en juillet 1894, sur le rachat de l'Orléans qui fut lettre morte. Celle de M. Bourrat, faite en juin 1900, concluait au rachat des Compagnies de l'Ouest, du Midi, de l'Orléans et de l'Est. Le morceau était un peu gros pour être absorbé en une seule fois. En 1902, à l'occasion d'un projet de loi sur le chemin de fer de Paris-Montparnasse à Chartres, M. Massabuau, présenta un contre-projet tendant au rachat de l'Ouest, auquel M. Bourrat en ajouta un autre, tendant au rachat du Midi. Ces propositions donnèrent lieu, en janvier 1904, à un débat devant la Chambre. Au cours de la discussion, la Commission des crédits réduisit ses prétentions, en abandonnant le rachat du Midi. Sur une intervention du ministre des Travaux publics d'alors, M. Maruéjouls, il fut décidé que des négociations seraient ouvertes avec les Compagnies de l'Ouest et de l'Orléans, en vue d'améliorer le réseau d'Etat et de le rendre plus homogène. M. Maruéjouls n'étant plus ministre, la question demeura en suspens. Enfin, dernièrement, le 30 novembre 1905, à propos du budget des conventions, le débat s'ouvrit de nouveau par le dépôt de deux résolutions : l'une de M. Lasies visant le rachat de tous les réseaux, l'autre de M. Bourrat portant sur ceux du Midi et de l'Ouest. Peu après la Commission renonçait à comprendre le Midi dans l'opération. Le rapport fut alors rédigé par M. Léon Janet, suivant les décisions et moyens pris par la Commission.

Cette discussion parlementaire — discussion d'espèce d'ailleurs — n'est qu'un incident du débat toujours ouvert entre adversaires et partisans de l'exploitation des lignes ferrées par l'Etat. L'une ou l'autre opinion ne sont point, d'ailleurs, les caractéristiques d'un parti, ou d'une forme de gouvernement. Il est des réseaux d'Etat en pays monarchiques comme en Russie, en Prusse, en Bavière et dans d'autres petits Etats allemands ;

en Autriche-Hongrie, en Belgique, etc. L'Italie a pris récemment la charge, comme nous l'avons dit, d'exploiter le sien. D'un autre côté, la Suisse a racheté, depuis plusieurs années, les réseaux administrés par des compagnies pour en faire un réseau fédéral. La France est sous le régime des conventions. Aux Etats-Unis — le pays où jusqu'à présent l'exploitation des chemins de fer se fait le plus librement — les réseaux sont au pouvoir de l'industrie privée; et, si l'Etat semble devoir intervenir pour l'établissement des tarifs, il n'est nullement question de lui faire opérer un rachat quelconque en vue de créer un embryon de réseau fédéral. Enfin, l'Angleterre reste attachée au système de l'industrie privée. La solution étatiste du problème n'est donc point absolument spéciale à un parti politique déterminé. Cependant, les socialistes collectivistes, les doctrinaires, poursuivent la nationalisation générale des industries.

Les partisans du rachat en France ont réduit leurs propositions au rachat de la Compagnie de l'Ouest. Comme la dernière discussion était la troisième sur ce sujet, l'on peut dire qu'elle a présenté une clarté plus grande que les précédentes, les arguments se trouvant de part et d'autre plus ramassés et moins perdus dans la masse des considérations secondaires. Les deux points importants du débat ont été : 1° l'opération financière du rachat ; 2° la question de savoir si la Compagnie de l'Ouest exploitait ou n'exploitait pas comme une régie désintéressée — suivant le mot de M. Léon Janet — en d'autres termes, si la Compagnie en continuant d'exploiter arriverait à remplir ses obligations envers l'Etat.

Sur le premier point, l'opération financière, les partisans du rachat, MM. Bourrat, Klotz, L. Janet, ont affirmé qu'il ne coûterait rien à l'Etat. Celui-ci n'aurait pas à délier sa bourse. Le budget ne souffrirait donc pas de voir joindre au petit réseau de l'Etat, dont l'étendue est de près de 3.000 kilom., les 5.930 kilomètres du réseau de l'Ouest. Pourquoi ? Parce que la dette contractée par l'Ouest vis-à-vis de l'Etat, du fait de la garantie, soit, avec les intérêts, une somme de 396 millions, est plus élevée tout d'abord que la valeur du matériel roulant s'élevant à 347 millions, valeur qui, en tenant compte de la dépréciation évaluée par une Commission d'ingénieurs de l'Etat en 1896, à 48,25 0/0, devrait être réduite à 179 millions. Suivant l'opinion des partisans du rachat, le gage de l'Etat serait donc ici inférieur même aux avances qu'il a consenties. D'un autre côté, ils assurent, en s'appuyant sur des approximations établies par eux, que les annuités

d'amortissement, à payer par l'Etat en cas de rachat, ne dépasseraient point le chiffre de la garantie. Donc, pas de capital à verser et une annuité à payer qui ne grèverait pas le budget annuel plus que la garantie d'intérêt.

Les adversaires du rachat, MM. Plichon, Modeste Leroy, Paul Beauregard, n'ont pas contesté le fait de l'importance de la dette due par la Compagnie à l'Etat. Ils se sont souvenus et ils ont rappelé que les opérations de rachat donnaient des déceptions lorsque l'on en arrive au quart d'heure de Rabelais. La Suisse, nous l'avons dit, en offre un exemple récent. Le prix, pour la liquidation des actions, estimé en 1897 à 221 millions, est monté effectivement à 301 millions. Ici, l'erreur serait proportionnellement beaucoup plus considérable, puisque les partisans du rachat assurent qu'il ne coûterait rien. M. Plichon a opposé à cette évaluation simpliste le fait que, aux termes des conventions, l'Etat serait obligé de restituer la valeur des travaux complémentaires et celle des lignes qui n'ont pas quinze ans d'exploitation, et, cela, à leur prix de construction. Ce serait un déboursé à faire immédiatement de 200 millions de francs, suivant l'opinion de l'orateur. Quant à l'annuité à payer par l'Etat, conséquence obligatoire de l'opération, elle s'élèverait — et personne ne conteste ce chiffre — de l'avis de MM. Klotz, Puech, etc., à une somme d'environ 95 millions. Il faut, certes, en déduire les recettes nettes que ferait l'Etat dans l'exploitation de son nouveau réseau, mais cette différence ne serait-elle pas plus élevée tout d'abord que le chiffre actuel de la garantie d'intérêt, soit 8.800.000 francs et, ensuite, que les chiffres à venir de cette même garantie d'intérêt si elle diminue de plus en plus et enfin si elle vient à être nulle ? Même pour arriver à joindre les deux bouts en cette circonstance, il faudrait que l'Etat exploitât mieux que la Compagnie, hypothèse que l'on n'a pas clairement établie. En tout cas c'est un gros risque à courir. Au contraire, la garantie cessant en 1935, l'Etat ne devrait plus rien à partir de cette époque, s'il ne rachetait pas. Il n'aurait point à payer l'annuité pendant 17 années jusqu'en fin de concession. Les hypothèses à faire touchant ces évaluations reposent sur des données elles-mêmes hypothétiques assurément. Toutefois, la situation de l'Etat telle que l'ont faite les conventions, est bien plus sûre que celle qui serait la conséquence du rachat. Mais, au point de vue budgétaire, s'il est un argument qui a touché le plus les partisans du rachat, c'est sans contredit celui ayant trait aux dépenses pour la construction des lignes neuves. Actuellement, lorsqu'il s'agit

de construire des lignes neuves pour le réseau de l'Etat, on prend directement les ressources dans le budget ordinaire. Si ce sont des lignes à construire sur les réseaux des compagnies, les dépenses qu'elles occasionnent sont prélevées sur un budget d'emprunt et ces emprunts les compagnies en sont chargées et émettent, pour cette fin, des obligations garanties par l'Etat, sans qu'il intervienne autrement. Or, avec le réseau de l'Ouest racheté, le réseau d'Etat comprendrait 9.000 kil. à travers lesquels il est de nombreux travaux neufs à exécuter. Il faudrait donc prélever, sur le budget ordinaire, les sommes nécessaires à ces constructions, ce qui, étant donnée leur importance, accroîtrait lourdement ses charges. Il n'y aurait que deux moyens d'échapper à cette augmentation insolite du budget : ou restreindre les travaux et manquer aux promesses faites et à ce que l'on serait en droit d'attendre de l'Etat, qui se serait substitué à la Compagnie pour faire mieux qu'elle; ou créer de nouveau un budget extraordinaire, cette machine dangereuse dont on a eu tant de peine à débarrasser nos finances publiques.

Donc, sur le premier point, opération financière du rachat, aux assertions de ses partisans prétendant qu'elle ne coûterait rien, ses adversaires répondent qu'elle exigerait le versement immédiat d'au moins 200 millions, sans compter d'autres règlements de détail ; que, dans l'avenir, l'annuité de 95 millions à verser par l'Etat jusqu'en fin de concession, ne serait très probablement pas compensée de longtemps par les recettes nettes du réseau racheté et qu'il y aurait, de ce côté, sans aucun doute, de gros déboursés à opérer, et rien à recevoir ; qu'enfin, les dépenses de travaux neufs de lignes nouvelles, si on les exécutait normalement, viendraient chaque année grossir le budget ordinaire ou indirectement les charges de l'Etat par un budget extraordinaire, ouvrant le registre des emprunts qu'on avait eu tant de peine à fermer à la suite de l'expérience décevante du fameux grand programme.

Le second point n'a pas été discuté avec moins d'ardeur. Il s'agissait de savoir si la Compagnie de l'Ouest exploitait en « régie désintéressée » comme un chef d'entreprise qui se voit dans l'impossibilité de faire honneur à ses affaires, de rembourser sa dette et de liquider heureusement, ou, au contraire, si elle faisait des efforts pour sortir de sa situation embarrassée et si ces efforts donnaient des résultats permettant de prédire, avec de bonnes raisons, un avenir meilleur. Il est évident qu'une Compagnie pourvue d'une concession qu'elle exploite sans intérêt, ne

présente pas les conditions requises pour satisfaire aux besoins du public et pour ménager les Finances de l'Etat avec lequel elle se trouve, en quelque sorte, associée. L'Etat est donc en droit d'intervenir, s'il le peut, pour modifier une situation nuisible à tous. Ce ne serait pas encore une raison de racheter, l'Etat ayant d'autres solutions à appliquer, mais ce serait une occasion légitime pour lui de dénoncer un contrat vicié dans son essence même.

Pour comprendre comment s'est formée, à cet égard, l'opinion très ferme des partisans du rachat en ce qui regarde la compagnie de l'Ouest, il faut se souvenir qu'un rapport sur le rachat de cette Compagnie, celui de M. Klotz, fut rédigé en 1902 et d'après les résultats de l'année 1901, année mauvaise entre toutes pour toutes les exploitations de chemins de fer. Cette année-là, le chiffre de la garantie d'intérêt s'éleva, pour la Compagnie de l'Ouest, à 25.740.000 francs, somme la plus forte qu'elle ait jamais demandée depuis 1883. Les résultats pour 1902 ne s'annonçaient guère meilleurs à ce moment. La garantie fut cependant pour 1902 réduite à 19 millions 1/2. Ces bases de calcul n'étaient donc pas normales comme on put le constater dans les années suivantes, où successivement le chiffre de la garantie s'abaissa jusqu'à n'être, en dernier lieu, que de 8.800.000 fr. Forts de ce chiffre de 25.740.000 fr. pour 1901, les partisans du rachat établirent, par des déductions trop étroites, que loin d'arriver un jour à diminuer sa dette et à la rembourser, la Compagnie l'accroîtrait sans cesse et, de telle sorte, que l'Etat n'arriverait plus à trouver dans le gage à lui dévolu par les conventions, la compensation de ses avances. Les faits ont démenti ces pronostics. Les adversaires du rachat ont montré que la Compagnie n'exploitait point en régie désintéressée et voici leurs principaux arguments.

Si l'on ne peut comparer le coefficient d'exploitation — indice compliqué — d'un réseau à celui d'un autre réseau, sans des explications préliminaires et sans une certaine prudence, il est parfaitement permis de comparer les coefficients d'exploitation d'une même compagnie, suivant des années successives, alors que la méthode de comptabilité de cette compagnie est demeurée la même. Or, le coefficient de l'Ouest qui était en 1901 de 65,1 0/0 et en 1902 de 61,4 0/0, s'est abaissé en 1903 à 58,26 0/0 et est arrivé, en 1904, à n'être que de 56,33 0/0, soit sur 1902 une diminution de 5 0/0. En effet, les recettes nettes, dont le chiffre était en 1901 — dans la mauvaise année — de 64 millions de francs,

s'élevaient ainsi successivement, dans les années suivantes : en 1902 à 71.700.000 fr. ; en 1903, à 79.600.000 fr. ; en 1904, à 84.300.000 fr., soit une augmentation moyenne de 6.300.000 fr. par an. Or, l'inspection des finances chargée du contrôle financier, consultée en 1904 par M. Rouvier, alors ministre des Finances, sur la question de savoir si la Compagnie de l'Ouest pourrait un jour se passer de garantie et opérer le remboursement de sa dette, répondit qu'avec une augmentation moyenne du produit net de 2.600.000 fr. la dette, intérêt et capital, serait remboursée en 1948. Comme on se trouve en présence d'une augmentation moyenne de plus de 6 millions par an depuis 1901, on est donc conduit, après avoir constaté la diminution de son coefficient d'exploitation, à en inférer que la Compagnie ne s'est pas abandonnée, qu'elle n'exploite pas en régie désintéressée et qu'elle est, de par les circonstances et de par ses propres efforts, dans une voie au bout de laquelle elle arrivera au remboursement. Il convient de faire remarquer ici que les partisans du rachat ont répondu à cet argument, en prétendant que la Compagnie, pour arriver à ces résultats, avait fait des économies sur les réparations de ses voies, sur son matériel, etc. La question est complexe et mériterait une étude plus longue. Mais ce que l'on n'a pas, il nous semble signalé, à ce sujet, c'est le fait important que la Compagnie de l'Ouest amortit chaque année, environ 24 millions de francs, qui ne sont point détournés vers d'autres emplois et dont il importe de faire état. C'est là un élément dont on n'a pas tenu compte, surtout lorsque l'on a essayé de comparer l'exploitation du réseau de l'Etat à celle du réseau de l'Ouest.

Les partisans du rachat ont proposé cette opération, parce que, suivant eux, la Compagnie ne sortirait jamais d'embarras. A quoi l'on répondit que ce n'était point alors à l'Etat de se charger d'une mauvaise affaire. Ils furent donc conduits ainsi à soutenir que l'Etat exploiterait bien mieux que la Compagnie et obtiendrait de bien meilleurs résultats financiers. A ce point, le problème se modifie et n'est plus une question d'espèce, celle des conditions avantageuses ou non au point de vue financier du rachat d'une compagnie déterminée, mais une question d'ordre général. C'est le débat toujours renouvelé sur la préférence à donner à l'Etat ou à l'industrie privée, pour l'exploitation des chemins de fer. Une discussion si spéciale soit-elle sur le sujet des chemins de fer, à la Chambre ou au Sénat, provoque presque inéluctablement une comparaison entre le réseau de l'Etat et les

réseaux exploités par les compagnies. En principe, les comparaisons de cette espèce sont délicates. Elles ne doivent être faites qu'avec des précautions parfois minutieuses. Le défaut des partisans de l'exploitation par l'Etat est de trop vouloir prouver en faveur du réseau qu'il administre. Incontestablement, si l'on tient compte ce ce qu'il en a coûté à l'Etat, pour l'acquérir, l'étendre et l'améliorer ; si l'on fait entrer, en ligne de compte, les insuffisances d'exploitation et que l'on fasse bloc de ces capitaux pour en établir les intérêts et l'amortissement qui devrait en être fait, on trouve que le réseau de l'Etat présente annuellement d'importants déficits et qu'il a aussi lui sa garantie d'intérêt que personne ne remboursera jamais à l'Etat. Quant aux mérites de ses directeurs et ingénieurs, on se refuse d'autant moins à rendre hommage à leur talent et à leur zèle, qu'ils ont pour la plupart la même origine que ceux des compagnies privées. La différence capitale entre eux et leurs collègues des compagnies est qu'ils ont un patron d'une espèce particulière, l'Etat dont l'intérêt immédiat agissant, n'apparaît pas pour rendre l'exploitation semblable à celle que dominent des intérêts toujours en éveil. On a donc encore, au cours de la discussion sur le rachat de l'Ouest, fait des rapprochements entre le réseau de l'Ouest et celui de l'Etat. Les adversaires du rachat, et en particulier M. Plichon, y ont mis une grande mesure et beaucoup de circonspection, en indiquant avec impartialité que le réseau de l'Etat n'est pas « dans une situation telle qu'on puisse le comparer logiquement et utilement, à un grand réseau ». Celui-ci n'en a pas moins rapproché, sans insister, les coefficients d'exploitation des deux réseaux, tellement la différence de ces chiffres-indices est sensible. Le coefficient du réseau d'Etat est, en effet, de 73 0/0, celui de l'Ouest de 56 0/0, soit une différence de 17 0/0.

M. le ministre des Travaux publics a fait des comparaisons plus détaillées, dans le discours où il a exposé que les insuffisances par kilomètre pour le réseau d'Etat sont moins élevées que celles de la Compagnie de l'Ouest. Pour cette démonstration les chiffres qu'il a produits sont les suivants : Le capital auquel serait revenu le réseau d'Etat à ce jour serait de 812 millions, dont les charges, intérêts et amortissements compris, représenteraient une somme de 36.548.000 fr. par an, au taux de 4 fr. 50 pour cent. Si l'on en déduit le produit net moyen des quatre dernières années obtenu sur le réseau d'Etat et égal à 12 millions, il reste une insuffisance totale annuelle de 24 millions, si on les divise par le nombre des kilomètres du réseau, soit 2.913 kilom., « on

constate que les insuffisances par année et par kilomètre montent à 7.120 fr. »

Quant à l'Ouest, voici comment s'établiraient les insuffisances par kilomètre. Cette Compagnie a reçu (budget de 1905), une annuité de 13.600.000 fr., et l'Etat a fourni, d'autre part, un capital de 300 millions qui, calculé à 4 fr. 50 0/0, produit 13.500.000 francs. La moyenne des garanties des quatre dernières années a été par année de 17.400.000 fr. Ces trois chiffres additionnés donnent un total de 44.500.000 fr. En divisant cette somme par le nombre de kilomètres du réseau, on obtient par kilomètre une insuffisance de 7.670 fr., « supérieure de 550 fr. au chiffre de l'insuffisance d'exploitation du réseau de l'Etat. »

Avant de faire les observations que peut suggérer cette comparaison, il convient de signaler une erreur purement matérielle, qui s'est glissée dans ce calcul. Le quotient de 24 millions de francs par 2.913, chiffre du nombre de kilom. du réseau de l'Etat, n'est pas 7.120 fr., mais 8.238 fr. Il en résulterait que l'insuffisance sur le réseau de l'Etat est de 8.238 fr., c'est-à-dire de 568 fr. de plus que sur le réseau de l'Ouest, au lieu d'être de 550 fr. de moins. Mais bien que cette rectification retourne l'argument invoqué, la méthode de comparaison, elle-même, appelle une remarque beaucoup plus importante. Les bases du calcul ne sont pas, en effet, les mêmes pour les deux réseaux. On attribue au capital engagé sur l'Ouest et sur l'Etat deux taux d'intérêt et d'amortissement différents, car pour l'Etat, le taux de 4.50 0/0 est fictif. Or, l'obligation pour l'Ouest d'avoir amorti toute sa concession en 1952 entraîne pour cette Compagnie, dès maintenant, un amortissement annuel effectif d'environ 23 millions. En admettant qu'on voulût poursuivre une comparaison de cette espèce, il faudrait donc ramener le taux des emprunts et des subventions de la Compagnie au même taux fictif de 4,50 0/0 adopté pour l'Etat et qui correspond, eu égard au prix de l'argent au moment de la constitution du réseau, à une durée d'amortissement beaucoup plus longue. En établissant la comparaison sur les mêmes bases que celles choisies pour le réseau d'Etat, on peut faire le calcul suivant : D'après la statistique officielle du ministère des Travaux publics pour 1903, le capital engagé dans le réseau de cette Compagnie, était de 2 milliards 400 millions, en chiffres ronds, comprenant : 1° participation de l'Etat ou des localités, 769.470.635 fr. ; 2° participation de la Compagnie, 1.624.314.876 fr. Au taux de 4 1/2 0/0 cette somme totale de 2.400 millions représente une charge annuelle de 108 millions.

Le produit net ayant été de 80 millions en 1903, l'insuffisance totale serait de 28 millions, soit par kilomètre, de 4.940 fr. La différence avec les chiffres donnés plus haut, est particulièrement importante, comme on le voit. Du reste, il est difficile d'instituer des comparaisons de cette espèce, avec des formules simples, lorsqu'il s'agit de comptes présentant d'aussi grandes complexités. Tout au moins, est-il nécessaire d'employer les mêmes éléments pour établir de semblables rapprochements, les erreurs commises alors tendant à se compenser.

La question du rachat de l'Ouest, en dehors des arguments généraux que l'on fait toujours valoir dans les débats sur ce sujet, a surtout provoqué des arguments spéciaux, relatifs au problème posé. C'est, en somme, le côté pratique de l'opération que les différents orateurs ont étudié devant la Chambre. Les uns se sont efforcés de prouver que le rachat serait une bonne affaire pour l'Etat, les autres qu'il en serait, au contraire, une mauvaise. Après la discussion si complète qui a eu lieu, l'on peut considérer que le rachat obligerait l'Etat à débourser une somme assez importante et qu'ensuite, en se chargeant de l'exploitation de ce réseau ajouté à celui qu'il possède actuellement, il courrait plus de risques qu'à le laisser exploiter par la Compagnie de l'Ouest. Nous savons bien que la question soulevée consiste précisément à savoir si, d'un côté, l'augmentation continue des recettes et de l'autre la bonne administration de la Compagnie, arriveront à produire des recettes nettes de plus en plus élevées et suffisantes pour rembourser l'Etat. Depuis trois ans, la conviction de ceux qui ont toujours cru cette éventualité très probable s'est accrue encore à la suite des diminutions successives de la garantie d'intérêt. En tout cas, l'impression n'est plus la même qu'au commencement de 1902, alors que furent connus les résultats mauvais de 1901. La garantie s'éleva, pour cette année, à plus de 25 millions. Ceux qui firent, à cette époque, des propositions de rachat, partirent de cette base pessimiste pour assurer que ce n'était là que le début d'une longue série d'années mauvaises. Leurs prévisions ne se sont pas réalisées. Les probabilités de remboursements sont devenues de plus en plus grandes, tandis que celles relatives aux bénéfices que pourrait tirer l'Etat de cette opération, ont baissé en proportion. La prudence conseille donc de s'abstenir. Cette expérience, d'ailleurs, tournerait probablement au désavantage de l'Etat. Et l'idée vient que s'il la tentait, ce serait pour le guérir de longtemps d'opérations aussi hasardeuses. Mais on ne doit souhaiter, à aucun égard, qu'il en soit

ainsi. Les contribuables paieraient les frais de cette expérience qui reviendrait cher.

Nous n'avons pas à entrer ici, au cours d'un article déjà trop long, dans l'examen même rapide des avantages que l'Etat a déjà retirés de son association mouvementée avec les Compagnies. Il nous suffira de dire, pour terminer, que l'Etat n'a qu'à attendre patiemment l'époque de la fin des concessions, c'est-à-dire encore une cinquantaine d'années pour entrer en possession des chemins de fer, d'un domaine exempt de toutes charges, dont le produit annuel atteindra probablement alors 800 millions. Comme propriétaire, il ne se trouve pas, du reste, dans de mauvaises conditions. Il recueille actuellement — chiffre de l'année 1903 — en impôts prélevés sur les transports ou sur les titres, 154 millions et il réalise plus de 93 millions d'économies résultant des clauses du cahier des charges, en ce qui regarde l'administration des Postes et des Télégraphes, le transport des militaires et marins, etc. C'est un revenu de 250 millions. Pendant ce temps les compagnies, chaque année, sur un produit net de près de 690 millions, amortissent de 145 à 150 millions. Et ces emprunts, ainsi amortis, n'ont aucunement porté atteinte au crédit de l'Etat, contractés qu'ils sont — bien qu'il les garantisse — par les compagnies. C'est grâce à ce système que l'on est parvenu à mener à bien plusieurs conversions de rentes, opération qui eût été rendue fort difficile si, à la dette proprement dite de l'Etat déjà très lourde, s'était ajoutée celle fort élevée des chemins de fer. Somme toute, les conventions de 1883 n'ont pas apporté avec elles, les avantages particuliers que l'on avait escomptés un peu hâtivement lorsqu'on les décida. Les circonstances ont fait naître des avantages d'une autre nature, qu'aujourd'hui l'on peut mesurer. Ils sont tels, qu'à ne considérer que le côté terre à terre et pratique de la question du rachat, l'intérêt bien entendu de l'Etat est de sagement attendre l'échéance des concessions.

André Liesse.

CLAMAGERAN (1)

On remue beaucoup trop, de nos jours, les restes et la mémoire des morts. Tantôt, sous prétexte de leur rendre hommage, en réalité pour fournir aux vanités des vivants l'occasion de faire des articles, de prononcer des discours ou de placer des bustes et des statues, on exhume des corps, on fouille des tombes et l'on transporte à grand tapage des ossements informes et des chairs pourries, au risque, parfois, de se tromper de cadavre et d'étiqueter grand poète un imbécile inconnu, et grand citoyen quelque gredin de haut ou bas étage. Tantôt, et c'est pis encore, on livre à la publicité, à titre de documentation, des papiers secrets, des lettres privées, échappés, par quelque fâcheux hasard, à la destruction qui leur était dûe, et dans lesquels on se plaît à étaler, sous les yeux de lecteurs indifférents ou malveillants, les faiblesses, les erreurs, les scandales d'existences, par certains côtés, illustres et glorieuses. Les descendants d'une femme de lettres éminente, les petits-fils d'un poète de génie, le frère ou la sœur d'un autre ami de la muse, verront, sans pouvoir s'y opposer, des détenteurs discutables de documents de famille ouvrir tout grands, devant les regards indiscrets, non les bibliothèques et les cabinets de travail, mais les alcôves et les cœurs saignants. Et des critiques, quelquefois sérieux, rechercheront, avec le scrupule et la minutie d'érudits vérifiant un fait historique, si l'un de leurs prédécesseurs et de leurs maîtres a été réellement, comme il a eu la fatuité de le laisser entendre, le séducteur d'une mère de famille respectable, le violateur impie d'une grande amitié, et quel jour, à quelle heure, dans quel lieu, s'est consommée cette lâche trahison.

Ce n'est pas, certes, à propos de la correspondance de Clamageran que l'on pourra songer à faire ces mélancoliques ré-

(1) 1 vol. grand in-8°, chez Félix Alcan.

serves et nul, excepté peut-être deux ou trois personnages dont, au cours de ses lettres familières, il dit un peu franchement ce qu'il pense, ne songera à reprocher à sa veuve et à sa famille d'avoir conservé et publié ces pages.

Elles ont pour nous, économistes, est-il besoin de le dire ? un intérêt particulier. Clamageran, dès sa jeunesse, s'était toujours préoccupé des questions économiques, des questions financières surtout, et il a été, de la première heure à la dernière, l'un des plus résolus défenseurs de la liberté commerciale. On lui doit, entre autres travaux de longue haleine, une histoire de l'impôt qui, à elle seule, au jugement des meilleurs maîtres, aurait dû lui ouvrir les portes de l'Institut; et sa compétence unanimement reconnue, l'avait fait appeler, dans l'une des nombreuses combinaisons ministérielles dont nous avons été témoins, au ministère des Finances. Sa santé, déjà à cette époque très ébranlée, ne lui permit pas d'y rester, et, comme mon oncle Hippolyte Passy, la première fois qu'il occupa ce poste, il ne garda son portefeuille que quelques jours. On a dit, et cela pourrait bien être, que la goutte, dont il souffrait cruellement, ne fut pas seule à le faire reculer devant la tâche, et que des considérations morales ne pesèrent pas moins sur sa détermination. Homme d'une conscience austère, il aurait entrevu, dès son entrée dans son nouveau Cabinet, des abus et des habitudes qu'il n'aurait pu tolérer; et le dégoût, plus encore que la fatigue, lui aurait fait abandonner une fonction embarrassante.

Ce n'était pas cependant l'énergie qui lui manquait. On lui aurait plutôt reproché quelquefois, malgré sa très réelle bonté, une raideur quelque peu impérieuse; et ce n'est pas lui qu'on aurait pu accuser, avec le misanthrope, d'être

.... Aux méchants complaisant
Et n'avoir point pour eux les haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Mais si c'est avant tout comme économiste que nous avons pu avoir, dans cette revue, à nous occuper de Clamageran, ce n'est pas seulement comme économiste que nous trouvons dans sa correspondance des sujets d'intérêt et d'instruction. Esprit cultivé, nourri de la meilleure éducation classique, ami éclairé de tous les arts, voyageur infatigable et observateur intelligent et sagace, ayant, aux différentes époques de sa vie, visité l'Amérique du Nord, où il était né, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Turquie, l'Algérie (sur laquelle il a laissé

d'importants rapports), l'Egypte même, la Syrie, les ruines de l'antique Palmire et Balbeck ; avec cela correspondant exact, tenant régulièrement ses amis et sa famille au courant de ses déplacements et de ses impressions ; jugeant tour à tour les sites, les monuments, les institutions et les mœurs des pays qu'il traversait, on peut imaginer de quel intérêt est pour le lecteur cette revue au jour le jour de tant de lieux et d'objets différents. Bien des pages, à ne considérer ce livre que comme un récit de voyages, en feraient un régal pour les plus délicats comme pour les plus sérieux.

Clamageran, d'ailleurs, n'était pas seulement un intrépide voyageur, et un voyageur au coup d'œil rapide et sûr, un économiste érudit et convaincu ; il était en même temps (il l'a été dès sa première jeunesse jusqu'à la fin) un homme politique et un homme religieux, ayant, dans le domaine politique, comme dans le domaine religieux, comme dans tous les domaines, le même culte : le culte de la liberté. Il a été mêlé, comme protestant, aux controverses et aux luttes des libéraux et des orthodoxes ; tandis que, engagé, au début même de sa carrière, dans les rangs encore rares des républicains, suspect, comme tel, sous l'empire ; impliqué dans le fameux procès des treize ; membre de la municipalité parisienne pendant le siège, et adjoint au comité des subsistances, conseiller d'Etat plus tard, et sénateur inamovible, il prenait, pendant près d'un demi-siècle, à la vie publique sous toutes ses formes, une part importante, dont l'écho. naturellement, se retrouve, en partie au moins, dans ses lettres. On comprend que, comme souvenirs seulement, la lecture en soit aussi attachante qu'instructive.

Aussi n'ai-je, songeant à donner de ces 500 pages quelques extraits, que l'embarras du choix, et cet embarras est grand. Je donnerai au hasard quelques notes, quelques réflexions sur les faits ou sur les personnages, et, si cela ne me fait pas trop dépasser les limites d'un compte rendu, quelques spécimens de la manière de l'écrivain, qui montreront à nu son caractère et ses idées.

Je feuillette d'abord ses lettres d'Amérique, les plus anciennes. Il est jeune et va voir, au sortir de l'école, ce pays lointain d'où on l'a ramené dans sa patrie d'origine. Déjà, à cette époque, les vices de l'esclavage le frappent, et, si grande que soit son admiration pour l'énergie des mœurs américaines, il entrevoit, comme Bastiat, les deux dangers qui peuvent menacer la grande République : le développement de la peste noire et la rivalité du

protectionnisme et du libre échangisme, superposée à celle des abolitionnistes et des esclavagistes. Plus tard, alors que l'horreur de l'esclavage et l'espoir de la libération jetaient sans contrepoids les plus grands et les plus généreux esprits, les Laboulaye, les Montalembert et autres, du côté du Nord, il aura, comme nous nous honorons de l'avoir fait nous-même, assez de sang-froid pour oser dire que l'émancipation aurait dû se faire amiablement à prix d'argent, au lieu de se faire au prix du sang, et assez de prévoyance pour laisser entendre que les conséquences de cette expropriation sans indemnité pèseront longtemps sur la société américaine. En France aussi, et quelle que fut son horreur pour le gouvernement impérial, ce n'était pas par la révolution violente qu'il aurait voulu voir se réformer les mœurs publiques.

Dès cette époque encore, et jeté au hasard dans une lettre, on est frappé de rencontrer ce mot de *homestead*, dont on ne s'est tant occupé que depuis une vingtaine d'années. C'est dans l'Etat d'Ohio que déjà Clamageran le signale et le décrit.

La même modération, en même temps que la même fermeté se retrouve au moment où commence, en Europe, ce mouvement de révolte contre les charges et les horreurs de la guerre, qui s'est heureusement tant accentué depuis. Il va, lui qu'en 1870 nous verrons faisant courageusement son service parmi les défenseurs de Paris, au premier congrès de la paix, à Genève ; mais, tout en applaudissant aux intentions de quelques-uns des principaux organisateurs, en rendant hommage aux sentiments d'un Garibaldi, apôtre de la paix après avoir été soldat de l'indépendance, il ne cache pas les appréhensions que lui causent les violences de langage et les prétentions chimériques d'un certain nombre des assistants. Il est l'ennemi de l'exagération des dépenses militaires. Il sait ce qu'elles enlèvent à la puissance productive et, par conséquent, à la véritable force des nations. Mais il ne méconnaît pas les obstacles qui, jusqu'à nouvel ordre, s'opposent à leur réduction ; et il n'est point de ceux qui, en voulant aller trop vite, s'exposent à tomber en route et à ne point arriver. Espérer, dit-il quelque part, en donnant à cette réflexion un sens plus général ; faire ce que l'on peut pour améliorer le présent, et se résigner à ce que l'on ne peut empêcher, c'est la conduite de ceux qui ne veulent être, ni des indifférents et des lâches, ni des inconséquents et des étourdis. Le mal, dit-il ailleurs, je sais qu'il existe. Je le déplore et je le combats. (Il devait, avant de mourir, publier, comme son testament moral, un volume auquel il a donné ce titre : *La lutte contre le mal*.) Mais je sais aussi

que c'est le bien qui doit l'emporter ; et que notre devoir, en tout cas, est de travailler pour le réaliser. Il est vrai, malheureusement, que rares sont ceux qui ont à la fois cette virilité dans l'action et cette virilité dans la patience. Il semble. écrit-il tristement, à l'occasion des revirements d'opinion dont nous avons été témoins trop souvent, que les Français (d'autres aussi), aient le goût de la servilité, et que ceux qui ont la prétention de diriger les affaires de leur pays ne sachent regarder en haut que pour voir de quel côté tournent les girouettes.

Moins amères, presque non moins sévères, hélas ! sont les réflexions que lui inspire cette fausse bienveillance, dont nous sommes trop souvent tentés de nous faire honneur, qui nous rend incapables de résister au plaisir de faire plaisir à nos amis et même aux indifférents. « Les solliciteurs sont impitoyables », écrit-il, peut-être au moment où l'on vient de le faire ministre ; « et les solliciteuses encore plus. Si on les écoutait, on passerait sa vie à se donner beaucoup de mal pour commettre des injustices, et l'administration française deviendrait, ce qu'elle est déjà à un trop haut degré, le *refugium peccatorum, infirmorum, imbecillium.* Ce qui m'inquiète pour notre pays, ce n'est pas le cléricalisme, ni le bonapartisme, ni même le radicalisme communard, c'est le bon-enfantisme (passez-moi le mot), une certaine mollesse de mœurs, une certaine impuissance à appliquer les règles de la justice, un oubli presque complet de l'intérêt général, un sentimentalisme bête qui sacrifie des millions d'êtres humains pour satisfaire quelques milliers d'intrigants.... » « Ce qui manque en politique », remarque-t-il ailleurs, « ce n'est pas l'intelligence, c'est le moral... »

On devine si, avec un tel culte de la justice et de la droiture, avec son sens économique si clair et si aiguisé, il était tendre pour les protectionnistes et leurs entreprises sur la fortune publique. « Voyez-vous », lisons-nous dans une lettre du 7 septembre 1881, « il n'y a rien de tel, pour être à l'aise, que d'être ruiné par les traités de commerce. Dans ces industries cotonnières, si éprouvées par la concurrence anglaise, les patrons qui ne négligent pas leurs affaires gagnent des millions à la longue, en dépit de l'insuffisance des tarifs de douane, et les directeurs qu'ils emploient pour leurs usines ne sont pas non plus trop à plaindre. » Et ailleurs, en janvier 1884, après avoir demandé si les grandes fermières ont vendu leurs pianos et leurs robes de soie, et si leurs maris ont diminué le nombre de leurs petits verres : « Ce qui redouble mes doutes, reprend-il, c'est le rap-

prochement qui se fait dans mon esprit entre les propriétaires ruraux et les filateurs de Normandie. Eux aussi se disent ruinés. Ils travaillent à perte depuis 1860, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans. Seulement, c'est une ruine d'une espèce toute particulière, qui leur permet d'avoir hôtel en ville, château à la campagne, chevaux de luxe et chasses splendides... »

Dans un autre endroit, enfin, pour compléter le tableau, (c'était en 1862, au moment même des premières conséquences du prétendu écrasement de l'industrie par les traités de commerce) : « Pouyer-Quertier, note-t-il, le terrible protectionniste, fait vendre ses filés sur la place de Rouen, pour être expédiés en Angleterre. N'est-ce pas un joli trait ?... » Ailleurs, dès 1896, il parle de la mévente des vins et des mesures que déjà l'on réclame pour y parer. Vous verrez, dit-il, qu'on demandera des lois pour nous obliger à consommer le vin national. Nous aurons le *vin du devoir*, comme on avait autrefois le sel du devoir. On comprend après tout cela cette exclamation mélancolique : « Ricard, maire de Rouen, a prétendu que j'avais des idées subversives. Je suppose qu'il faisait allusion à mes idées économiques. Si Turgot revenait au monde, les opportunistes l'enverraient siéger à l'extrême gauche, et mon ami Challemel-Lacour le traiterait de somnambule... »

J'ai entendu, hélas ! (mais j'ai protesté), l'évêque d'Angers, qui n'était pas un sot, le traîter, ce même grand homme, du haut de la tribune nationale, de malfaiteur public.

Je note encore, avant de quitter le terrain économique, un passage réellement remarquable sur les spéculateurs. C'est à propos du paiement de l'indemnité prussienne et des traites fournies à cet effet sur la place de Londres. On entendait à cette occasion jeter de hauts cris contre la spéculation. L'Angleterre, observe Clamageran, se substitue à nous momentanément. Elle n'entend pas payer pour nous d'une manière définitive. « Et puis pourquoi diable accuser les spéculateurs ? En matière de monnaie, comme en matière de grains, les préjugés contre les spéculateurs sont absurdes. Ils ressemblent aux vieux préjugés contre les sorciers. Ils ne prennent rien de force à personne. S'ils se trompent, ils font un peu de mal au public et s'en font beaucoup à eux-mêmes. S'ils ne se trompent pas, ils s'enrichissent, c'est vrai, mais aussi ils rendent un immense service à la société, car sans eux on se trouverait pris au dépourvu.... »

Mais en voilà assez, peut-être trop pour un compte rendu ; et cependant je ne voudrais pas, à raison du caractère de cette

revue, me borner à ce qui, dans cette correspondance si attachante et si variée, concerne la science économique. Tout, d'ailleurs, de près ou de loin, se rattache aux phénomènes que nous étudions, et le culte de la liberté, qui était le culte par excellence de Clamageran, est le fond même de nos convictions. On ne s'étonnera donc point si notre ami s'afflige un jour de voir M. de Mun se faire applaudir, à l'Académie, en demandant le retour au XIIIe siècle, et M. Brunetière écrire, dans la *Revue des Deux Mondes* (est-ce par modestie ?) que la plus insupportable de toutes les supériorités, c'est la supériorité intellectuelle. Un autre jour, tout en rendant justice aux services de Thiers, et en reconnaissant, à certaine heure, la nécessité de se grouper autour de lui, il déplore l'étroitesse de ses vues économiques. « Thiers, dit-il, est un rétrograde, avec une petite pointe de libéralisme parlementaire. » Il n'est pas plus tendre pour Guizot. Mais ce n'est plus l'économiste, c'est le protestant qui lui en veut. « Son discours, s'écrie-t-il (il s'agit des affaires intérieures du protestantisme), a excité la plus grande indignation. N'est-ce pas une honte qu'un pareil homme dirige le protestantisme français ? Qu'il aille à Rome, le misérable, qu'il aille baiser la mule du pape ! Il en est bien digne !... » Et comme il s'en plaint à un de ses coreligionnaires orthodoxes : « Que voulez-vous, répond celui-ci, il fallait bien le faire pape pour l'empêcher d'être papiste. »

On serait tenté de rapprocher de cette sortie un peu vive, peut-être, quelques scènes avec des personnages de l'époque, et notamment avec un des plus considérables, M. Emile Ollivier. Camarade, à l'école de droit, d'Hérold, au temps où je me rappelle l'avoir connu donnant déjà tout jeune des leçons très justement recherchées, Ollivier s'était trouvé lié avec la famille du grand musicien dont Clamageran devait épouser la fille. Il était de ceux que l'on ne pouvait fréquenter, sans goûter l'attrait de sa supériorité intellectuelle et souvent de la générosité de ses aspirations. Mais déjà certains traits, qui devaient s'accuser plus tard, se laissaient présentir et, parfois, les divergences d'opinion amenaient de vives discussions. « Dimanche dernier, lit-on. dans une lettre de 1857, nous avons eu une scène avec Ollivier... J'ai soutenu que le dévouement était au-dessus du talent, même du génie, et enfin j'ai protesté contre ce que j'ai appelé la théorie du succès, qui est la sienne. Là-dessus, il s'est levé de table. Mme Hérold et Ferdinand l'ont ramené... Pour ne pas nous brouiller sans retour, je lui ai dit le soir, en nous quittant, qu'il

pouvait y avoir entre nous des luttes de *théories*, mais non des luttes de *personnes*. Nous nous sommes serré la main comme à l'ordinaire. J'espère qu'il réfléchira sur la voie funeste où il s'engage. Malheureusement, son système, déplorable au point de vue de la conscience, est de nature à satisfaire l'ambition. Or, il veut être, avant tout, un grand homme.... »

Inutile de dire que le désaccord, sans dégénérer jamais en inimitié, s'est accentué par la suite ; et l'on ne sait si l'on doit s'attrister ou rire en lisant, lors de la rentrée de Thiers dans la vie publique, ces quelques lignes : « Savez-vous ce qu'Ollivier m'a dit l'autre jour à propos de M. Thiers, qui, n'étant ni démocrate, ni libéral, a figuré néanmoins sur la liste de la démocratie libérale ? — « Thiers, c'est un vieux mage qui vient saluer le soleil « levant. » — Vous n'aurez pas de peine à deviner quel est (ou plutôt *qui* est) ce soleil levant. »

Il resterait, pour achever de peindre Clamageran, d'après lui-même, à montrer, après sa profession de foi politique et économique, sa profession de foi religieuse, puisque les préoccupations religieuses, je l'ai dit, ont toujours tenu une grande place dans sa vie. On a déjà pu s'en faire une idée : convictions profondes, besoin de prosélytisme ardent, propagande écrite ou parlée, souvent passionnée, mais en même temps respect sincère des convictions différentes ou contraires qu'il combattait, en rendant, lorsqu'il croyait à cette sincérité, toute justice aux intentions. À propos d'un sermon dans lequel on reprochait à un prédicateur des affirmations trop tranchantes : je ne crois pas, disait-il, qu'il ait parlé d'une manière inconvenante de croyances opposées aux siennes. « Quant à avoir proclamé ouvertement et franchement ses propres croyances, loin de le lui reprocher, nous devons l'en féliciter.... La tolérance ne consiste point à éviter l'examen des grands problèmes religieux, mais à supporter, tout en les discutant, des solutions contraires à celles qu'on adopte pour son propre compte... »

Dans une autre lettre, à propos d'un autre sermon, le plus admirable, dit-il, qu'il eût entendu, où Cocquerel avait pris pour sujet : l'excommunication : « Il n'y a, dit-il après le prédicateur, qu'une seule excommunication bonne et valable ; c'est celle que notre conscience prononce sur elle-même, ou plutôt celle que Dieu décrète et qu'il fait retentir jusque dans les dernières profondeurs de notre être. » Et voici, conforme à ces sentiments, l'idéal religieux qu'il donne pour le sien : « En matière religieuse, mon idéal serait une vaste église comprenant tous ceux qui se

déclarent chrétiens, laissant à la conscience individuelle le soin d'interpréter librement le christianisme, embrassant toutes les tendances et toutes les nuances, les vivifiant l'une par l'autre, consacrant par le choix des pasteurs l'importance réelle de chaque groupe, faisant jaillir la vérité du sein de la discussion et maintenant l'union par la charité... »

On trouvera, peut-être, et il n'y aurait pas lieu de s'en plaindre, que cette profession de foi est de circonstance, et qu'elle pourrait n'être pas plus hors de propos en matière politique qu'en matière religieuse.

Tels sont, pris pour ainsi dire au hasard, parmi ces 500 pages de lettres intimes, les traits principaux de la figure de Clamageran. Ai-je eu tort de dire, à une autre place, que c'est celle d'un brave homme ? J'aurais dû ajouter : et d'un homme brave ; de la bravoure physique (il en a donné des preuves irrécusables), de la bravoure morale, plus rare et plus difficile : sa vie entière en est à la fois la pratique et l'exemple.

Frédéric Passy.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes :* Les primes à la marine américaine. Le Mexique au xxe siècle. Après la séparation. — *Le Correspondant :* Le féminisme suédois. Les Bourses du travail. La colonisation allemande. Portrait du pacifiste. — *Revue de Paris :* La nouvelle Rome. Patrons et ouvriers au commencement du xixe siècle. Les sous-préfets. Le travail libre au Congo. — *La Revue :* L'enseignement de la médecine en France. La statistique officielle. La déforestation. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse :* Les lois d'Hammourabi. Avenir de la colonisation allemande. — *La Réforme sociale.* L'enseignement commercial. — L'*Association catholique :* La loi d'assistance obligatoire et les retraites ouvrières. — *Revue Economique internationale* : L'alliance coopérative internationale. La hausse des salaires et ses causes. — *Revue socialiste :* Le criminalisme colonial. La faillite du protectorat. L'extinction de la dette publique. — *Revue philanthropique* : La criminalité juvénile. — L'*Echo de l'Industrie :* L'Exposition internationale de la vie ouvrière. L'industrie de la navigation. — *Le Rentier :* La gestion des chemins de fer français. La répartition départementale des valeurs mobilières. — *L'Acacia :* Le Krach Jalusot. La guerre des races. La dégénérescence des hommes de génie. — *La paix par le droit :* Le pacifisme et le mouvement ouvrier.

La protection de l'Etat à la grande industrie, se propageant d'un pays à l'autre, a engendré la surproduction industrielle au milieu de laquelle se débattent tous les peuples civilisés. Il ne reste plus rien à faire de ce côté et l'Etat, infatigable, dirige sa protection sur autre chose : sur la marine.

N'est-il pas aussi ruineux qu'absurde, disent les protecteurs, qu'une « grande nation » soit « tributaire » d'une autre pour le transport de ses marchandises ? Encourageons donc la navigation, afin d'économiser les frais de transport que nous payons aux pays navigateurs. Et en avant les primes !

Déjà plusieurs nations, — les plus intelligentes, de leur propre

en modeste aveu, — ont adopté cette politique, et c'est grâce à elle que nous voyons de braves et vaillants équipages se promener sur toutes les mers, sur lest, afin de toucher les primes. Voici maintenant que les Etats-Unis suivent l'exemple de l'Europe et veulent aussi avoir leur marine; et pour la développer, il est question d'accorder des primes à la construction navale et à la navigation. M. de Rousiers expose, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre, les motifs de cette innovation.

La marine marchande nationale américaine répond à six besoins économiques et à deux nécessités politiques. Les six besoins sont : 1° Garder aux Etats-Unis les sommes actuellement payées comme fret aux étrangers; 2° fournir un débouché à la main-d'œuvre américaine dans les chantiers; 3° lui fournir un second débouché dans l'exploitation des navires; 4° augmenter la consommation des produits américains; 5° donner un nouveau débouché à la métallurgie; 6° augmenter le commerce. Les deux nécessités politiques sont l'indépendance nationale et la défense nationale.

M. de Rousiers discute longuement ces besoins et ces nécessités, et arrive à la conclusion suivante : « Aujourd'hui, les Etats-Unis cherchent le moyen d'ouvrir à leurs nationaux un mode d'activité que les circonstances économiques actuelles leur interdisent. L'artifice auquel ils ont recours semble propre à atteindre ce but, et le vote du projet de loi provoquerait un essor de l'armement américain. Une fois les capitaux engagés dans cette voie nouvelle, une fois la hardiesse américaine appliquée à ce nouveau problème, les résultats ne se feront pas longtemps attendre. »

Aux lecteurs qui ne seraient pas satisfaits de ces conclusions, nous recommandons un livre qui vient de paraître : *History of shippings subsidies*, par Royal Meeker. L'auteur y passe en revue les effets des primes dans les pays où l'expérience a été faite et réfute tous les *theorical*, *political* et *popular arguments* que l'on invoque en faveur des *subsidies*. Il serait fort à désirer que ce livre fût traduit en français et même en toutes les langues.

— Il est rare d'entendre dire du bien d'un pays colonisé par les races latines. C'est pourtant ce que fait M. Pierre Leroy-Beaulieu, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre, au sujet du Mexique. L'émigration européenne ne se porte pas de ce côté : c'est qu'un demi-siècle de guerres civiles ont fait au pays un mauvais renom ; mais le temps des guerres civiles est passé, et

le Mexique s'est relevé de lui-même par le simple effet « de l'ordre qui a régné depuis l'accession au pouvoir du général Porfirio Diaz. » Sa population a augmenté de plus d'un tiers en 26 ans. Son commerce extérieur a quadruplé en 30 ans. Les recettes du Trésor ont plus que doublé dans le même intervalle.

M. Pierre Leroy-Beaulieu décrit les progrès réalisés, sans oublier les ombres au tableau, car tout n'est pas encore parfait ; puis il indique comment Porfirio Diaz s'y est pris pour relever son pays. On peut résumer son programme en ces mots : Peu de politique et beaucoup d'administration.

« Mais il ne faudrait pas entendre par là qu'il ait cru devoir immiscer l'Etat en toutes choses. Il a vu, au contraire, que la grande tâche du gouvernement, c'est simplement d'établir et de maintenir l'ordre, et il a veillé à ce qu'elle fût toujours accomplie. Depuis qu'il est au pouvoir, le Mexique ne connaît plus la guerre civile, le banditisme même est éteint depuis longtemps. L'ordre rétabli, on n'a pas essayé de substituer le gouvernement aux particuliers pour mettre en valeur le pays; on n'a pas eu peur de l'initiative privée... Le Mexique est un exemple éclatant des progrès rapides que fait un pays neuf lorsque l'Etat borne sagement son rôle au maintien énergique de l'ordre, à la suppression des impôts vexatoires et nuisibles au commerce, et lorsqu'il fait crédit aux bonnes volontés particulières. »

— La séparation est considérée par beaucoup de catholiques comme une spoliation. M. Brunetière ne partage pas cette manière de voir : il la regarde comme une libération et conseille aux évêques, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre, d'user de cette « liberté » pour former entre eux l'entente effective que leur interdisaient, depuis cent ans, les articles organiques et pour se réunir en assemblée plénière. « Une solidarité que le Concordat s'était efforcé de rompre, en limitant, autant qu'il l'avait pu, l'action de l'évêque aux bornes de son diocèse, la loi de séparation la rétablit. »

— D'autre part, M. Dedé (*Revue des Deux Mondes* du 15 décembre), engage les ecclésiastiques à se grouper en sociétés mutuelles pour s'assurer des retraites. « Ne serait-il pas juste et utile que le clergé donnât le premier l'exemple d'une organisation sociale sérieuse ? Et ne serait-il pas plus qualifié pour susciter des syndicats, des mutualités, des caisses de retraites, s'il avait déjà fondé pour lui-même de telles institutions ? »

L'auteur estime cette combinaison préférable à celle qui chargerait les associations diocésaines, paroissiales ou cultuelles d'assurer l'avenir des prêtres âgés et infirmes. Le régime des associations diocésaines ou cultuelles ne s'appliquant qu'à une seule catégorie de citoyens, les ecclésiastiques, pourra toujours se voir attaqué ou menacé sans que les intérêts matériels d'une masse d'électeurs ne soient par ce fait compromis; tandis que si l'on attaquait les mutuelles ecclésiastiques, tous les mutualistes, 3 millions de citoyens, se sentiraient menacés et résisteraient.

Conclusion de M. Dedé : « Il semble que le droit commun puisse seul donner aux prêtres, au sujet de l'organisation des pensions et des secours, les assurances conformes à leur dignité. »

Il y a en Suède plus de 100.000 femmes non mariées ayant besoin de gagner leur vie et qui se remuent pour y arriver. M. Marc Hélis expose dans le *Correspondant* du 10 octobre les efforts qu'ont faits ces femmes et les résultats qu'elles ont obtenus. Aujourd'hui, dit l'auteur, l'enseignement et les services publics, postes, télégraphe, téléphone, chemins de fer, commencent à être encombrés. Dans certaines branches, le personnel féminin est de 70 0/0. Il devient nécessaire d'entrer dans de nouvelles voies. Mais les femmes suédoises ne dédaignent aucune profession. On compte, en Suède, douze imprimeries florissantes conduites par des femmes. Les dames suédoises réapprennent à gérer leurs domaines, et, pour les moins fortunées, l'agriculture devient une carrière. Des industries de familles et de villages, hier agonisantes, en ont repris une vie nouvelle.

— Les Bourses du travail donnent du souci à leur tendre protecteur, l'Etat. Au début de leur création, dit M. A. Béchaux, dans le *Correspondant* du 10 novembre, « ces Bourses, subventionnées par les municipalités, furent accueillies avec grande sympathie, et certains écrivains, notamment M. de Molinari, les couvrirent de fleurs. »

Où et quand M. Béchaux a-t-il vu M. de Molinari couvrir de fleurs les Bourses « subventionnées », à moins que ce ne soit de fleurs mortuaires ?

— Dans les sables d'Afrique, la colonisation allemande ne va

pas comme sur des roulettes. Les Hottentots et les Hereros sont réfractaires à la civilisation européenne, si clémente pour eux ! M. Rodolphe Muller (*Correspondant* du 25 novembre), nous apprend qu'on parle de révoquer le gouverneur du Cameroun; on parle même de changements dans le ministère des Colonies; « la politique s'en mêle, et ces bouleversements d'emplois que beaucoup escomptent avec joie, ces révocations annoncées, font une pénible impression et avivent l'inquiétude. »

Entre temps, deux Congrès se sont réunis : un Congrès colonial et un Congrès des missions, dont M. Muller résume les travaux. En fait de missions les catholiques, comme partout et toujours, tiennent la tête du mouvement.

Il y a cinq grandes associations catholiques qui soutiennent les missions allemandes dans les colonies. Elles sont secourues soit par des quêtes, à l'instar de celle qui a lieu le vendredi saint pour la custodie des lieux saints, ou la construction de la cathédrale allemande (*Mariem Dam*) à Jérusalem; soit par la charité privée, soit par les souscriptions organisées par les divers revues ou journaux.

Les protestants suivent les catholiques, mais de loin : ils n'ont qu'une seule grande association générale.

Si les Hereros hérétiques ne veulent pas être christianisés, ils n'ont qu'à se bien tenir sur leurs gardes. Mais, bah ! Depuis quatre siècles que les missionnaires travaillent les peuplades de toutes les parties du monde, combien ont-ils opéré de conversions sincères ? Je dis sincères, car des autres...

Je lisais, il y a quelques jours, dans un journal bien pensant, un article sur les *religions européennes au Maroc*, dont voici la conclusion : « Les efforts de tant de siècles (sept siècles de missions), les soins de tant de papes, le sang de tant de martyrs ne donnèrent pas au catholicisme un seul musulman ! »

Revenons à la colonisation allemande si, toutefois, nous nous en sommes écartés. Bien loin de renoncer aux missions, les Allemands veulent les *compléter* : « Une mission sans sœurs n'est qu'une demi-mission. »

Quel est le but de ces missions? « Donner aux indigènes la bénédiction du travail... inculquer à la jeunesse le respect et l'obéissance devant l'autorité... leur apprendre à mettre les biens de ce monde après les choses divines. »

Il est bon de noter qu'il en est des colonies allemandes comme des françaises : « L'excédent de la population métropolitaine n'y émigre pas. » A qui donc profite la politique coloniale ?

— Dans le *Correspondant* du 10 décembre, le général Kessler blasonne le pacifiste ainsi qu'il suit :

« Le pacifiste est un jouisseur endormi dans son bien-être; il parle souvent, écrit beaucoup pour prouver aux Français que la couardise est une vertu républicaine; c'est un efféminé qui aime ses aises et ne s'émeut que lorsque la paix semble menacée. Son agitation trahit alors la peur qu'il a de la guerre. Les professeurs de pacifisme sont dépourvus de toute énergie virile; ce sont des êtres neutres qui voudraient émasculer leurs compatriotes à leur image. »

M. Kessler n'esquisse pas le portrait du... *belliniste*, mais il est facile de deviner que c'est tout juste le contraire du pacifiste.

Les grandes villes, comme leurs modèles les grands Etats, sont les mêmes partout : mégalomanes au suprême degré. Dans la *Revue de Paris* du 15 novembre, M. Ugo Ojetti nous en donne un nouvel exemple dans la nouvelle Rome.

Le monument de Victor-Emmanuel coûtera au moins 35 millions et ne sera fini que dans 15 ou 20 ans. « La mémoire du premier roi d'Italie aurait pu être honorée d'une façon plus simple, moins coûteuse et plus rapide. »

Le projet de l'hôpital polyclinique a déjà coûté 19 millions sans être encore terminé. Les constructions élevées se détériorent et ne sont plus en rapport avec les progrès de la science et les exigences des services médicaux.

Le Palais de Justice non plus n'est pas encore fini au bout de 20 ans.

« A ces œuvres, quelques-unes bonnes et la plupart médiocres, l'administration du Capitole n'a su donner ou imposer aucune suite d'idées esthétiques, aucune sévérité de jugement, ni somptuosité dans les plans des quartiers neufs, ni fantaisie pittoresque et luxueuse autour des monuments à conserver... Chaque rue, chaque pont, chaque avenue semble avoir été décidé au hasard; les arbres mêmes, où ils n'ont pas été détruits, ont tous été coupés à 3 mètres du sol, que ce soient des platanes ou des peupliers, des ormes ou des acacias, de sorte qu'on dirait une file d'estropiés dans un établissement orthopédique. »

Et pendant que l'on gaspille ainsi les deniers des contribua-

bles, 44 p. 100 des habitants de la province romaine ne savent ni lire ni écrire.

— Dans la *Revue de Paris*, du 1er décembre, B. Etienne Dejean insère une étude sur Beugnot, préfet de Rouen sous le Consulat. Relevons-y un trait qui mérite d'être signalé sauf réserves, afin que les générations futures ne croient pas que la lutte des classes est une fatalité historique et que, sans les syndicats, les ouvriers seraient infailliblement les victimes des patrons.

« J'ai vu avec intérêt, écrit Beugnot, la manufacture de tabac : elle occupe 4 à 500 personnes. J'offrais aux entrepreneurs des moyens d'économiser la main-d'œuvre par l'emploi des machines; ils m'ont fait une réponse vraiment civique : « Nous connaissons ces moyens, mais nos affaires ne sont pas mauvaises, les temps sont malheureux, et il faut que tout le monde vive. J'ai appris que leur patriotisme n'était point une ostentation, qu'ils adoptaient les ouvriers qu'ils avaient une fois admis, et que ces ouvriers trouvaient auprès d'eux des secours dans les maladies et dans des besoins imprévus... »

Dans la même livraison, XXX prend la défense des sous-préfets et soutient que ce rouage administratif n'a pas perdu sa raison d'être. Loin de supprimer ces fonctionnaires, il faudrait plutôt étendre leurs moyens d'action et leurs pouvoirs de décision propre. « L'administration provinciale n'est pas plus simple au début du XXe siècle qu'au commencement du XIXe : si les moyens de correspondance et de communication la rendent plus aisée, la multiplicité et l'enchevêtrement des textes législatifs et réglementaires la fait aussi plus compliquée. »

Rien n'est plus vrai, et rien aussi n'est plus naïf que de demander en même temps la multiplication des lois et la réduction du nombre des administrateurs. La question est de savoir si la multiplicité et l'enchevêtrement des lois sont nécessaires à la bonne marche des sociétés.

— La religion et la civilisation, voilà les deux coins que l'on prétend enfoncer dans le bloc noir de la population africaine pour l'élever à notre niveau. Comment s'y prend-on pour cela dans toute l'Afrique et notamment dans le Congo français ? Demandons à M. Félicien Challaye, dans la même *Revue*, même livraison. Ce voyageur visite un poste à caoutchouc où sont employés 275 noirs.

« Ces travailleurs, dits *volontaires*, ont été amenés de Loango à Brazzaville et de Brazzaville à ce poste, sans savoir où ils allaient, sans savoir quel travail ils allaient entreprendre : ils ont cru s'engager pour un an, mais leur contrat porte deux ans. Ils nous demandent avec anxiété combien de mois, combien de lunes, ils ont encore à rester ici. Ils se plaignent du travail trop dur, de la nourriture insuffisante : beaucoup d'entre eux sont d'une navrante maigreur. »

Et pour bien prouver que ces noirs ne sont pas des esclaves, tous leurs livrets renferment cette mention : « Le contrat sera résilié, sans aucune indemnité de résiliation, lorsque, pour un motif quelconque, le travailleur ne rendra plus de services à la compagnie. »

O charité chrétienne ! O altruisme civique ! Que je vous préfèrerais, si j'était nègre, la vieille et simple justice !

Ils sont pourtant bons enfants, ces nègres, et il serait facile de les manier si l'on n'était ni chrétien, ni civilisé. Un administrateur voyageait à cheval : « Jamais les indigènes de la région n'avaient vu de blanc, ni de cheval. A son arrivée dans les villages, une foule énorme se réunissait pour le voir et voir sa monture. Un chef le supplia de rester plusieurs jours auprès de lui, lui promit de le nourrir, lui et ses hommes, s'offrit à le combler de présents, se réconcilia, sur la demande du blanc, avec un chef voisin... Aujourd'hui, ces sauvages hospitaliers sont en pleine révolte : une compagne concessionnaire s'est établie dans la région... Les Pères nous apprennent que les villages voisins, autrefois peuplés, sont maintenant presque abandonnés. »

A la bonne heure ! Voilà ce qui s'appelle coloniser et civiliser !

A mesure que le corps prend le pas sur l'âme dans les préoccupations humaines, la science prévaut sur la religion; or, la science du corps se résume dans la médecine. Quelle confiance pouvons-nous avoir dans cette science ? M. Félix Regnault nous l'apprend dans la *Revue* du 15 octobre, en nous montrant comment on enseigne la médecine en France.

« Dans les épreuves, l'érudition et l'éloquence triomphent sur les idées personnelles et le travail original... Le candidat répète en bon élève, d'après les livres, de belles descriptions et fait des citations heureuses, il s'applique à rester le reflet des autres et ne témoigne de quelque originalité que pour flatter ses juges...

Les périodes ciceroniennes s'allongent, harmonieuses et vibrantes, à propos d'un sujet de pathologie qui ne les comporte aucunement... »

Si c'est à cela que se réduit l'enseignement officiel, comment les jeunes gens, du moins quelques-uns, deviennent-ils médecins ? « C'est que l'initiative privée a longtemps suppléé à l'insuffisance des officiels... Les professeurs libres avaient presque accaparé l'enseignement de l'anatomie... L'étudiant, à l'exemple du compagnon ouvrier, se mettait en apprentissage chez un médecin de la ville qui l'emmenait voir des clients... »

Puisqu'il faut toujours en venir tôt ou tard à l'apprentissage, pourquoi ne pas commencer par là ?

— En attendant que les instruments de production soient nationalisés et que l'Etat devienne le Grand Maître de l'industrie, comme il l'est déjà de tant d'autres choses, les étatistes aspirent de plus en plus à confier aux pouvoirs publics le soin de recueillir les renseignements commerciaux. Voici un exemple cité par M. de Norvins dans la *Revue* du 1er novembre, qui ne peut qu'encourager les pêcheurs en eau trouble à poursuivre leur projet.

La scène se passe aux Etats-Unis. « Le bureau de la statistique agricole des renseignements spéciaux sur la situation des récoltes. Ce sont des documents secrets. En les communiquant d'avance à certains spéculateurs, par exemple en ce qui concerne les cotons, on peut avantager frauduleusement des opérations de la Bourse du commerce de manière à influencer les cotes et à déterminer des crises inattendues et extrêmement funestes sur le marché. »

On le peut et on le fait, M. de Norvins en cite des exemples. Ensuite — il est un peu tard — on destitue quelquefois le fonctionnaire coupable, mais on est obligé d'avouer « que les communications étaient si fréquentes que depuis des années elles avaient pris en quelque sorte le caractère d'un service organisé entre l'employé infidèle et ceux qui payaient son infidélité. »

— Il s'édite chaque année 75.000 livres nouveaux dans le monde, et la pâte de bois destinée à cette fabrication se chiffre par 25.000 tonnes. On imprime environ 30.000 journaux, qui tirent à 10.800 millions d'exemplaires et consomment près de 1.000 tonnes de pâte de bois par jour : exactement 350.000 tonnes par an !

C'est donc, rien que pour les livres et les journaux, sans comp-

les papiers d'emballage, de pliage, de cartonnage, les cata-gues, les prospectus, les papiers à lettres, etc., un poids total 375.000 tonnes de pâte extraite du bois.

M. Ch. Duffort, qui produit ces chiffres dans la *Revue* du 15 no-embre, jette le cri d'alarme sur le déboisement, qu'il appelle e a *déforestation*, — le mot ne change rien à la chose — et re-cherche les moyens de *reforester* le globe.

Les funestes effets du déboisement sur le régime de l'atmos s-phère, des eaux, des terres, etc., sont bien connus et bien mi is en évidence, une fois de plus, par M. Duffort; mais il est plu us facile de constater le mal que d'y porter remède, et il suffit d de connaître un peu les aptitudes économiques de l'Etat pour com m-prendre que l'appropriation collective serait loin d'y remédier.

A défaut de mieux, il faudrait tâcher de faire un moindre ga s-pillage de la pâte de bois et d'utiliser les vieux papiers. Sur l es 75.000 livres édités, combien vivent seulement « ce que vive nt les roses ? » Combien ne sortent même pas de l'arrière-boutiq ue du libraire, si ce n'est pour retourner au pilon, sans même qu' n œil humain se soit posé sur leurs feuilles ?

Ne pourrait-on pas du moins utiliser les vieux papiers ? L es chimistes ne pourraient-ils découvrir un ingrédient qui les re n-de, par exemple, combustibles ? On en ferait des briquettes, et la pâte de bois, qui sert déjà à nous éclairer — d'après ce qu'on dit — servirait ensuite à nous chauffer; et le papier imprimé, qui était jadis un objet de vénération pour les illettrés, recouvrerait un peu de valeur, si l'on ne trouvait pas encore à le vendre, on trouverait au moins à le donner.

La *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse* contient une étude de M. Roger Bornand sur les lois de Hammourabi, roi de Baby-lone, il y a environ 4.000 ans. On y remarque que les médecins et chirurgiens étaient responsables de leurs méfaits et n'étaien « honorés » que s'ils avaient guéri leurs malades. Cet usage, q était général dans l'antiquité, est tombé dans l'oubli. Est-ce u progrès ?

Autre observation. La peine de l'emprisonnement ne par pas avoir été connue du législateur babylonien. Le bannissem hors du village ou de la commune, le dédommagement donn celui qui a été lésé ou à ses aboutissants, et le talion parais être à peu près les seules peines appliquées à cette époque.

fait de talion, la logique était même poussée à l'excès, ce qui prouve qu'il est difficile aux hommes d'observer la mesure. Il est à noter que l'emprisonnement n'était pas non plus en usage chez les Francs, et qu'on fût bien scandalisé lorsque cette pénalité romaine fut ressuscitée vers le onzième siècle. Aujourd'hui c'est le plat de résistance des criminalistes. Ce qui est plus extraordinaire, c'est que les contribuables ne se plaignent pas des charges que leur impose ce système.

M. Bornand indique les ressemblances et les différences qui existent entre la législation des Babyloniens et celle des Hébreux, et il incline à croire, avec M. Lods, que ce sont les lois israélites et non l'antique code d'Hammourabi, qui présentent la forme du droit la plus archaïque, la plus voisine de la coutume primitive patriarcale.

— Dans la livraison de novembre (même Revue), M. Pierre Ma étudie l'évolution et l'avenir de la colonisation française. A quoi servent les colonies, demandent les adversaires de la colonisation ? Elles ne servent à rien ; la France y a englouti des millions de vies humaines et des milliards de francs; elle continue à y dépenser des millions chaque année pour les voir habitées par des étrangers et profiter au commerce étranger.

Avec beaucoup de bonne foi, M. Ma cite d'autres critiques non moins mordantes, notamment celles d'Anatole France dans son livre : *Sur la Pierre-Blanche;* mais il persiste à croire que, si la colonisation est une entreprises aléatoire, qui exige des avances et des sacrifices, qui consomme des hommes et des capitaux, il n'en reste pas moins vrai qu'elle prépare et féconde l'avenir, qu'elle élargit le champ de l'activité nationale, dilate la patrie, crée au loin des foyers nouveaux à ses enfants, etc. L'auteur convient cependant que la méthode française de colonisation a été longtemps la plus mauvaise; mais elle s'améliorera, et c'est alors qu'elle produira tous les bons résultats qu'on nous en promet.

La moitié de l'activité commerciale du monde est actuellement répartie entre quatre puissances : l'Angleterre, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis. Nous avons longtemps figuré au second rang après l'Angleterre; nous sommes maintenant passés au quatrième. Depuis 25 ans, notre commerce extérieur n'a augmenté que de 18 0/0, alors que celui des Etats-Unis augmentait de

80 0/0, celui de l'Allemagne de 52 0/0, celui de l'Angleterre, malgré les difficultés avec lesquelles ce pays est aux prises, de plus de 20 0/0.

La Société l'Economie sociale a recherché les causes de ce phénomène, et la *Réforme sociale* publie plusieurs mémoires communiqués à ladite société sur ce sujet. La note dominante de ces mémoires paraît être que notre système d'éducation est la principale cause de notre décadence commerciale.

« Je crois, dit M. Blondel, que c'est par une éducation différente de celle qui a prévalu depuis cent ans et qui se rattache, il faut l'avouer, à des traditions fort anciennes, que des résultats meilleurs auraient pu être obtenus. » Il s'agit donc de fonder des écoles techniques, industrielles, et surtout commerciales.

« On devrait, dit de son côté M. Hanotaux, choisir dans les écoles des sujets d'élite pour les destiner au commerce. » Ne dirait-on pas que M. *On* est le pasteur d'un troupeau et qu'il en dispose à son gré. Si *on* ne détournait pas les jeunes gens du commerce par les bourses qu'il accorde aux aspirants lettrés, nous nous estimerions très heureux.

M. Blondel ne croit pas qu'il suffise de modifier le programme, ni même de multiplier les écoles de commerce : « C'est l'esprit public surtout qui doit évoluer. Ce n'est qu'à la suite d'un véritable changement de l'esprit public que nous comprendrons comment la civilisation contemporaine a fait surgir de nouveaux et impérieux devoirs pour tous ceux qui ont à cœur l'ambition de servir leur pays. » Ne serait-ce pas encore *on* qui a faussé l'esprit public, par la raison déjà dite ?

M. Chandon de Briailles s'occupe spécialement de cette réforme de l'esprit public et cite un exemple qui prouve qu'il n'a pas besoin d'être réformé quand il n'a pas été faussé. « Mes frères et moi appartenons à une famille nombreuse, et nous savions qu'une partie du patrimoine familial nous reviendrait par héritage; mais ayant eu tous les jours sous les yeux l'exemple de notre père qui n'a jamais cessé de travailler, il ne nous est pas venu à l'idée que nous puissions vivre autrement que lui. » Il suffit d'observer la tendance de tous les enfants à imiter leur père, même dans les professions les plus infimes, pour comprendre que la plupart suivraient les traces de leurs aïeux, si *on* ne faisait tous ses efforts pour les en détourner.

La loi d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, privés de ressources, votée l'année dernière, va-t-elle calmer les revendications dites sociales ? M. Boissard, qui examine cette question dans l'*Association catholique* d'octobre, n'y compte guère.

L'allocation ne peut être inférieure à 5 francs par mois, ni supérieure à 20 francs. Avec un pareil budget, j'espère que les vieillards pourront « faire le garçon. »

Le même traitement est réservé au vieux vagabond, même au vieux malfaiteur, aussi bien qu'au vieux travailleur. C'est donc un encouragement à la paresse et au vice.

Le secours légal, aussi humiliant que modeste, sera-t-il, du moins, équitablement distribué ? M. Boissard en doute. Les diverses commissions chargées de l'accorder « se présentent à nous avec une apparence beaucoup plus politique et administrative que professionnelle et technique. »

La charge des contribuables sera-t-elle légère ? Les évaluations varient de 12 à 150 millions. Fiez-vous donc aux calculs des « assistants » officiels !

M. Boissard estime que la loi d'assistance ne produira pas de fâcheux effets dans les communes rurales, où tout le monde se connaît; « mais dans les villes, il est à prévoir qu'il résultera de l'application de la loi de très grosses dépenses. » Et pour couvrir ces dépenses, il faudra faire payer à la campagne la pension des vieillards et infirmes des villes.

Le plus clair résultat de cette loi sera donc d'accélérer le courant d'émigration des paysans vers les villes, c'est-à-dire d'accroître indéfiniment le nombre des clients de l'assistance obligatoire; mais, qu'importe ? Ne faut-il pas « faire quelque chose ».

Cette loi n'est d'ailleurs qu'une première étape sur la route des retraites ouvrières. M. Boissard, dans l'article cité, et M. J. Dusart, dans l'*Association catholique* de novembre, examinent cette dernière question. Le premier cite les exemples de l'Allemagne et de la Belgique, qui ne sont pas très encourageants; le second analyse les projets parlementaires en France.

La dernière en date de ces propositions, celle de M. Dubost, nous a prouvé, une fois de plus, combien, en politique, il est facile d'oublier les principes économiques, car M. Dubost n'est pas un ignorant, il s'en faut; en le voyant tomber dans l'erreur après avoir si bien réfuté les propositions des autres, on ne s'étonne plus des extravagances du parlementarisme.

Pour rejeter le fardeau des retraites ouvrières qu'on veut leur

imposer, les représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (les patrons), se plaignent des charges très lourdes qui pèsent déjà sur eux par suite de l'élévation des salaires et des impôts.

M. Dubost répond que notre législation économique leur attribue des privilèges et des bénéfices considérables. « La protection douanière est un privilège énorme, dont les frais sont supportés par l'ensemble de la nation et des consommateurs. Il en est de même des primes, subventions, encouragements de toute sorte dont le total s'élève probablement à près de 200 millions par an. De pareils privilèges et encouragements comportent quelque contre-partie. »

Si les droits de douane, primes, subventions, etc., sont des privilèges, ne serait-il pas plus simple et plus sûr de les supprimer que de chercher à leur opposer une contre-partie dont les effets sont pour le moins problématiques ? Mais les privilèges ne sont même pas des bénéfices pour les patrons, au contraire. On sait, en effet, qu'en les mettant à l'abri de la concurrence étrangère, on stimule la concurrence intérieure d'où résultent surproduction, baisse des prix, crises, misère générale au milieu de la surabondance des produits protégés, primés, subventionnés.

Du prolétariat, l'internationalisme s'étend de plus en plus dans la bourgeoisie. C'est ainsi que nous avons une *Association internationale pour la protection légale des travailleurs*, qui réclame, comme son titre le dit, l'intervention législative et qui se compose surtout de professeurs et d'hommes politiques. Dans un autre ordre d'idées a été fondée l'*Alliance Coopérative Internationale*, composée d'ouvriers ou de représentants des ouvriers et n'attendant d'amélioration du sort de ses clients que d'eux-mêmes, ou à peu près. C'est de cette dernière Internationale que M. Ch. Gide écrit l'histoire dans la *Revue Economique internationale* — aussi ! — d'octobre.

Cette *Alliance* compte actuellement 547 membres répartis entre 24 pays. Ce n'est pas beaucoup, après dix ans d'existence, étant donné qu'on évalue à 80.000 le nombre mondial des coopératives de toute nature; mais il paraît que ce sont les Unions les plus fortes qui se sont alliées.

Son budget, passé de 5.600 fr. en 1895, à 10.000 fr. aujourd'hui, ne donne pas non plus une très haute opinion de sa popularité ; mais son évolution est encore plus expressive.

On présentait jadis la coopération comme l'antidote du poison socialiste; or, il se trouve non seulement que les socialistes ont adapté ce médicament à leur usage, mais que les coopératives socialistes s'insinuent de plus en plus dans l'Alliance et vont bientôt y avoir la haute main.

Les socialistes ont réclamé et obtenu à chaque Congrès un nombre grandissant de délégués dans le Comité central. « Sur 37 membres de ce Comité, dont au début pas un seul n'était socialiste, on en peut compter aujourd'hui sept. Et les coopérateurs socialistes ne comptent pas en rester là : ils se proposent de venir en nombre au Congrès de Bâle en 1907. »

La poule coopérative doit être bien ébahie d'avoir couvé des poussins socialistes. Quant à nous, nous en sommes d'autant moins surpris que, nous l'avons toujours dit, les principes du coopératisme sont essentiellement socialistes.

— Dans la même Revue (livraisons de novembre et décembre), M. Levasseur publie une étude sur les salaires en France et à l'étranger. Il en ressort que l'accroissement du salaire dans la seconde moitié du XIX[e] siècle n'est pas particulier à la France, il s'est produit à peu près partout.

De 1853 à 1870, alors qu'il n'y avait pas de syndicats, « le mouvement ascendant est très rapide, pour les salaires bas comme pour les salaires élevés. Les gages des domestiques des deux sexes ayant monté et montant encore plus rapidement que ceux des ouvriers, M. Levasseur en conclut que la loi de l'offre et de la demande exerce plus d'influence que les syndicats sur le mouvement des salaires.

La grande industrie est la bête noire des socialistes. Pourtant on a constaté que « le travail dans les grands ateliers était plus avantageux pour le salarié que dans les petits », et que « les grands établissements sont aussi ceux où la durée de la journée varie le moins d'une époque à l'autre de l'année... On a observé aussi que l'instabilité était d'ordinaire moindre dans les grands ateliers que dans les petits. »

On voit que les socialistes s'entendent à soutenir les intérêts des prolétaires.

M. Levasseur recherche ensuite les causes qui contribuent à la hausse des salaires, et montre que cette hausse se

trouve liée à tout un ensemble de phénomènes économiques, que les perfectionnements de l'industrie et l'activité des affaires profitent aux ouvriers aussi bien qu'aux patrons. « L'ouvrier est un quasi-associé de la production, qui participe de ses chances bonnes ou mauvaises. »

—Et pourtant les ouvriers — ou leurs interprètes — se plaignent de plus en plus. Ce n'est peut-être pas sans raison : « Le nombre des besoins s'est accru avec les tentations d'un marché plus diversement approvisionné; et, avec les besoins croissants, a grossi le chiffre des dépenses que nécessitaient des consommations nouvelles... Mais si ces ouvriers pouvaient comparer leur livre de compte avec celui de leurs pères... »

Un nouveau genre de criminalisme est né, ou du moins on s'est aperçu — un peu tard — qu'il existait; c'est le criminalisme colonial. Le Dr Barot-Forlière en recherche les causes et les remèdes dans la *Revue socialiste* d'octobre; mais il n'indique pas la principale, ou pour mieux dire la seule, car toutes les autres peuvent s'y ramener.

Cette cause c'est notre manie de vouloir convertir ou civiliser les autres, ce qui indique que nous leur sommes supérieurs. Tant que nous professerons cette croyance, il y aura des crimes coloniaux; les quelques petits remèdes proposés par M. Barot-Forlière n'y feront rien. Rendons, en tout cas, cette justice à l'auteur qu'il reconnaît l'inanité des mesures administratives, des commissions d'enquêtes, des missions extraordinaires. « Ces missions sont passagères : les administrateurs et les militaires coloniaux coupables y demeurent après elles. Cela suffit pour que les indigènes, par peur de représailles, ne consentent pas à parler. »

— Le Protectorat a passé et passe encore aux yeux de beaucoup de gens pour un meilleur système de colonisation. Tel n'est point l'avis de M. Raymond Colrat (*Revue Socialiste* de décembre.) Durant de longues années, dit-il, la Tunisie fut considérée comme un modèle pour nos colonies. La Régence ne possédant pas de représentants élus, l'opinion publique n'était renseignée que par les rapports du gouvernement. « Une réclame bien organisée chantait en outre les louanges du Protectorat; tout semblait pour le mieux dans le meilleur des mondes. »

Mais il faut maintenant déchanter, paraît-il. « Alors que le commerce général de nos autres colonies s'est accru dans des proportions considérables, le commerce général de la Tunisie a suivi une progression extrêmement lente... Le Protectorat dilapide chaque jour la fortune publique sans souci de l'avenir et sans respect pour notre passé. »

Les indigènes se trouvent-ils mieux du Protectorat que de l'annexion ? Pas du tout. « Nous n'avons donné aux indigènes aucune des choses essentielles à la vie d'un peuple. »

M. Colrat est convaincu que « la Tunisie ne prospèrera que lorsqu'aux théories nationalistes et égoïstes d'aujourd'hui on aura substitué des théories internationalistes et des principes socialistes. »

On a toujours beau jeu à faire l'apologie des institutions qui n'ont pas été soumises à l'expérience. La République était superbe sous l'Empire. Le socialisme l'est encore plus sous la République. Quand le socialisme règnera, un autre système — peut-être le libéralisme — aura toutes les vertus.

— En attendant l'avènement du socialisme — lequel ? — M. Léon Teissier nous offre, dans la même Revue, le moyen d'éteindre la dette publique, qui pèse sur nous à raison de 875 fr. par tête. Ce moyen consiste à transformer la dette perpétuelle en *annuité terminable*. Supposons que le jour soit venu de la conversion du 3 0/0 en 2 1/2.

« Au lieu d'offrir seulement cette conversion ou le remboursement, l'Etat offre à la place des *annuités terminables*. Ainsi, au porteur de la rente de 3 francs, il offrirait où une somme de 100 fr., ou un titre de 2 fr. 50 de rente nouveau type, ou enfin un titre de 3 fr., annuité terminable en 2009 par exemple. En plus il pourrait ajouter l'indispensable prime de 1 fr. et la garantie de non conversion pendant 8 ans, il pourrait même augmenter la garantie et la porter jusqu'à 25 ans pour les annuités terminables. C'est une simple affaire de mesure et d'habileté financière. »

Nous pouvons, pour le moment, supposer bon le système préconisé par M. Teissier; mais nous doutons qu'il atteigne son but. L'auteur ne parle pas de réduire les attributions de l'Etat, au contraire : « Il existe, dit-il, plus de services à créer qu'à supprimer. » Il faudra donc emprunter de plus en plus à mesure que l'on créera de nouveaux services; chaque fois qu'on éteindra

un sou de dette, on empruntera, d'un autre côté, un louis, comme on a toujours fait.

L'extension de la criminalité juvénile au cours du XIXe siècle est un fait commun aux différentes nations civilisées, malgré les diversités politiques et religieuses. Les partis doivent donc renoncer à en tirer argument. M. Grimanelli, qui constate ce fait dans la *Revue philanthropique* de novembre, étudie sa nature, ses causes et ses remèdes.

La criminalité constatée n'est pas le seul mal dont souffrent les sociétés modernes : « Un nombre donné d'enfants *délinquants* implique un nombre notablement supérieur d'enfants soit *vicieux*, soit *matériellement ou moralement abandonnés ou négligés*. Or, cette masse d'enfants à ce point disgrâciés est, pour parler la langue des bactériologistes, le *bouillon de culture* dans lequel pulluleront les bacilles de la future criminalité. » Il importe donc de rechercher les causes de cette dégénérescence morale.

M. Grimanelli indique un certain nombre de ces causes : les facteurs personnels ou héréditaires, la famille, les mauvais exemples et les mauvais conseils des parents et de tout l'entourage, sans oublier la littérature patronnée et décorée par le gouvernement.

« Songez à la promptitude avec laquelle se propagent les exemples malhonnêtes, les images corruptrices, les récits qui prêtent au vice et au crime toutes les séductions du pittoresque, les débauches de publicité illustrée qui remplissent la rue et qui envahissent le logis même. Considérez la facilité avec laquelle toutes les tentations sont rapprochées de tous les appétits naissants. Considérez tout ce qu'il y a de délétère dans le frôlement quotidien entre l'extrême luxe acheté par la honte et l'extrême misère qui est restée et qui veut rester honnête. »

Pour enrayer ce courant, il faut, dit M. Grimanelli, organiser un système coordonné de mesures curatives et préventives.

On a déjà appliqué beaucoup de mesures, que l'auteur décrit avec une grande connaissance du sujet, mais il faut convenir qu'elles n'ont guère été efficaces. A parler franchement, je doute qu'une organisation quelconque puisse guérir ou même arrêter le progrès du mal. Les organisations ne nous manquent pas. Si elles n'ont pas empêché de naître et croître la criminalité juvénile, on ne voit guère comment elles pourraient maintenant y

remédier. Peut-être vaudrait-il mieux désorganiser dans une certaine mesure, mais c'est ce à quoi l'on ne songe jamais, tant nous avons foi dans nos organisations.

Il y a assez longtemps qu'on organise des Expositions Universelles pour les patrons de l'agriculture et de l'industrie. N'est-il pas à propos d'en établir maintenant pour la « classe ouvrière » ? C'est évidemment ce qu'ont pensé les promoteurs d'une Exposition internationale de la vie ouvrière à Paris en 1909. L'*Echo de l'Industrie* du 12 novembre examine ce projet et y donne son approbation pour la Belgique.

« Le but de cette entreprise est d'instituer une comparaison entre les conditions de la vie du travailleur à l'heure présente dans tous les pays du monde, de rendre plus satisfaisante cette comparaison en rapprochant des conditions de la vie d'aujourd'hui celles des époques antérieures, de rendre sensibles aux yeux et à l'esprit les efforts incessants par lesquels le travailleur lui-même a tenté de se libérer peu à peu, le concours que les patrons, tant et si injustement décriés, que les législations diverses, que les groupements sociaux suivant les temps et les lieux, ont donné à cette longue et progressive évolution à travers les pays et les siècles.»

Nous applaudissons à ce projet, ajoute l'*Echo*, à condition qu'il ne reste pas une œuvre de parti et ne devienne point une arme de combat entre les mains de quelques politiciens sectaires. Si l'œuvre est loyalement conduite, si tous les concours « sont impartialement accueillis, si c'est avec une complète sincérité qu'on veut faire connaître les efforts tentés et accomplis, un grand bien ne peut manquer de résulter de l'Exposition de 1909. » *That is the question.*

— Dans la même *Revue* (19 novembre) M. H. de Nimal nous présente la statistique de la marine marchande dans le monde de 1816 à 1905. On y voit que le tonnage des vapeurs ne cesse de s'accroître, et que les voiliers sont en diminuation constante.

En 1880, les voiliers intervenaient encore dans le total pour 73,65 0/0. En 1905, leur part proportionnelle ne s'élève plus qu'à 31,25 0/0. Le tableau de la part prise par les divers pays dans l'industrie de la navigation est intéressant à consulter. La

France vient au cinquième rang après l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Norvège. La Belgique occupe le n° 24.

M. de Nimal examine ensuite l'opportunité qu'il y aurait à donner plus de développement à la marine belge, et un autre article de la même *Revue* (31 décembre) est consacré au même sujet par E. E. Nous ne pouvons ici résumer, encore moins discuter les arguments présentés pour et contre; nous indiquerons seulement deux questions qui devraient être résolues avant de prendre des mesures extensives de la navigation, en quelque pays que ce soit :

1° Quels ont été gains des navigateurs comparativement aux capitaux engagés et aux risques courus ? Quels sont-ils actuellement ? Quels seront-ils maintenant que plusieurs grands pays se sont lancés dans cette industrie ? La concurrence n'a-t-elle pas déjà réduit au minimum les profits de cette industrie ?

2° Supposant que tel pays veuille encourager sa marine et lui donner plus d'extension, quelle sera, sur ses industries actuellement prospères, la répercussion de ce grand déplacement d'hommes et de capitaux ?

D'une étude minutieuse et abondamment documentée sur les chemins de fer français, dans *le Rentier*, M. A. Neymarck tire les conclusions suivantes : Dans ce maniement de millions et de milliards, jamais, depuis que les Compagnies existent, une malversation, aussi minime qu'elle soit, n'a été relevée contre elles; jamais on n'a pu les soupçonner d'avoir compté un centime de dépenses qu'elles n'auraient pas été autorisées à effectuer et qu'elles n'auraient pas effectuées; jamais on n'a pu relever l'omission volontaire et coupable d'une recette aussi faible qu'elle soit dont leurs écritures n'auraient pas tenu compte. Les Compagnies méritent donc la confiance que leur accorde le public.

Si les chemins de fer étaient possédés et régis par l'Etat, les choses iraient-elles aussi bien ? M. Neymarck paraît en douter. On peut d'ailleurs se demander « de quelle utilité serait un rachat puisque cette propriété fera retour à l'Etat ,et pourquoi risquer de déprécier une fortune aussi considérable en surchargeant les Compagnies de dépenses de toute nature. »

— Dans *le Rentier* du 17 décembre, M. Neymarck, examinant la répartition départementale des valeurs mobilières négociables

comprises dans la déclaration de successions en 1902, constate que les valeurs mobilières sont très disséminées et que les grosses fortunes qui excitent tant d'envie ne sont souvent qu'un mirage.

« Les riches *opulents* sont une infime minorité. Nous n'avons pas, en France, 20.000 millionnaires ! Par contre, c'est par 7 à 8 millions de personnes que se chiffre l'armée des petits épargneurs : 1.500.000 peuvent posséder un capital variant de 5.000 à 10.000 fr.; 250.000 à 300.000 personnes peuvent avoir un capital de 50.000 à 100.000 fr.; plus de 4 millions de personnes ne possèdent guère plus de 2.000 à 10.000 fr. »

Pas seulement 20.000 millionnaires ! N'est-il pas déplorable que la protection de l'Etat n'engendre pas plus de grandes fortunes ? Le gouvernement se met en quatre pour augmenter les sinécures, les fournitures de l'armée et de la marine, les grands travaux, les droits de douane, les colonies; il se livre à des efforts sans précédents historiques, pour grossir le budget et la dette publique, et au bout du compte, l'opulence n'est qu'un mirage ! C'est décourageant.

L'*Acacia* d'octobre publie une étude économique d'un bout à l'autre par le F.:. Théorète Pragmate sur le Krach Jaluzot. L'auteur y montre que le public, si sensible aux crises commerciales, n'a pas souffert de celle-ci. Le jeu se passe entre les professionnels et quelques gogos, ce que l'un perd, l'autre le gagne. — Il n'en est pas du jeu comme de l'échange. — Si faible que soit le mal, encore faut-il le prévenir ou y remédier, s'il est possible.

Pragmate recherche donc qui est responsable de cette crise, et trouve le principal coupable dans la législation : « La loi de 1884 d'abord, son abrogation ensuite et enfin le manque d'intelligence économique chez les spéculateurs professionnels, chez les raffineurs et chez les fabricants, ont amené une crise momentanée sur le marché des sucres, crise dont les dits spéculateurs et fabricants ont souffert, mais qui n'a que peu et momentanément gêné les consommateurs, lesquels en trouvent la compensation aujourd'hui, grâce à la baisse. »

Que faut-il faire pour prévenir le retour d'une pareille calamité ? « Rien du tout », répond Pragmate. On parle d'instituer un monopole des courtiers assermentés, jouant le rôle des agents de change à la Bourse des valeurs, de l'établissement d'une Caisse de Compensation. « Comme stipulation d'un contrat libre,

c'est excellent; mais comme institution légale ce serait dangereux. »

La science économique, repoussée de partout, va-t-elle trouver un asile dans les Loges ? Nous le souhaitons.

— Au moment où les Blancs se croyaient les maîtres légitimes et incontestés de la Terre, voici que les Jaunes se sont redressés. Les Noirs ne risquent-ils pas d'en faire autant ? La guerre de races va-t-elle commencer ? Telle est la question que se pose le F.·. A. Séville dans la même *Revue*.

Aux bonnes raisons que donne l'auteur pour l'affirmative, nous pouvons ajouter que les Noirs n'auront même pas besoin de faire de grands efforts : les Blancs se chargeront bien de se détruire les uns les autres dès qu'ils vont se trouver en contact dans le Continent noir. Déjà le blanc A fournit des armes et des munitions au noir B pour soutenir la lutte contre le blanc C. Demain, pour ce motif, C cherchera dispute à A et B n'aura qu'à jouir du spectacle en se frottant les mains.

— Dans l'*Acacia* de novembre, la S.:. Docteur Madeleine Pelletier combat les idées de Lombroso sur la dégénérescence des hommes de génie. Chacun abonde en son sens, dirait Sancho. Je me contenterai de dire : chacun exagère un peu dans son sens.

Le pacifisme n'était guère répandu, jusqu'à ces derniers temps, que parmi les bourgeois, les intellectuels; mais voici que les ouvriers s'en mêlent, et l'on s'aperçoit qu'ils sont légion, les prolétaires anti-militaristes. En France, il y a près de 800.000 ouvriers syndiqués, dont la plupart sont — ou se croient — pacifistes, et qui, à l'occasion, seraient suivis d'un plus grand nombre encore de non-syndiqués. L'Allemagne compte près d'un million et demi de syndiqués. La Grande-Bretagne environ 2 millions. Ces nouveaux venus professent des théories très différentes de celles que propagent leurs aînés.

M. Prudhommeaux expose avec beaucoup de clarté et de concision, dans la *Paix par le Droit* de novembre, les doctrines pacifistes des prolétaires, ainsi que leur tactique ; puis il se demande ce que doivent faire les pacifistes orthodoxes en présence de ce mouvement.

Il ne s'agit plus, dit-il, de rester immobile sur nos positions

et de dire aux ouvriers d'un air aimable : « Nos sociétés, nos Congrès vous sont ouverts : venez à nous. » Nous devons prendre l'initiative du rapprochement et faire la moitié du chemin.

A cet effet, M. Prudhommeaux demande la création d'une Commission chargée, d'accord avec le Bureau international de la Paix de Berne, « de s'informer avec soin des conceptions pacifiques du parti des travailleurs et d'en retenir les points susceptibles d'être incorporés à notre programme. » Le résultat de cette enquête et les décisions qu'elle comportera constitueraient l'objet principal des délibérations du prochain Congrès international de la Paix.

Il y a donc tout lieu de croire que les pacifistes syndicalistes prendront part au prochain Congrès international de la Paix. Par qui pourraient-ils être mieux représentés que par eux-mêmes ?

ROUXEL.

LETTRE DE PROVINCE

Pendant la séance du 5 janvier 1906, M. Yves Guyot a fait devant la Société d'économie politique de Paris un exposé de la répercussion des droits de douane sur l'alimentation des Français. Cet exposé, aussi documenté que possible, ne fut contesté par personne.

Il en ressort: « Que la population française ne consomme pas la moitié de la nourriture animale qui lui est nécessaire; que dans l'ensemble des départements, le salaire du manœuvre est insuffisant pour lui fournir la ration nécessaire à sa vie; que quantité de ménages en France ne mangent jamais un morceau de bœuf; que l'ouvrier de métier, lui-même, hors Paris, ne peut vivre avec son salaire, ce qui entraîne le travail de la femme et des enfants, la privation jusqu'à la misère et l'assistance. »

Dans ma petite ville de province, où la répercussion des droits de douane atteint de 11 à 16 0/0 sur les salaires annuels des ouvriers, les octrois viennent superposer une seconde retenue d'environ 5 0/0 sur ces salaires déjà si cruellement réduits.

Les ouvriers se sentent opprimés par un pouvoir inconnu; ils se croient rançonnés; les souffrances journalières leur paraissent injustes et partant plus douloureuses. Ils sont mûrs pour écouter les pires conseils.

Or, voici l'enseignement qu'ils reçoivent sans relâche. « Le *bourgeois* est celui qui, par héritage, ou par des moyens variables, depuis le vol jusqu'à la chance, détient le sol, les usines, les mines, etc.; il en profite pour vivre aux dépens du *prolétaire*, qui, ne possédant que ses bras, est obligé de se mettre au service de la *classe bourgeoise ou capitaliste.* »

« Il faut transformer la propriété actuelle en propriété commune, abolir le salariat. »

« Il faut supprimer les patrons exploitant d'une façon barbare

cette chair humaine qui produit pour eux les millions et pour elle la misère. »

« Organiser la lutte des classes, c'est préparer la suppression de la misère. »

Ces hommes, pour lesquels la vie est rude, très rude, qui ressentent cruellement les effets du froid, de la cherté des aliments, de l'incertitude du travail, conçoivent une haine furieuse contre ceux auxquels ils attribuent la cause injuste de leur misère.

Les ouvriers du lin, dans le Nord, les ouvriers métallurgistes, ailleurs, réclament leur part des millions donnés en primes, en droits de douane par l'Etat-Providence. Les ouvriers des industries plus ou moins privilégiées demandent l'augmentation arbitraire de leurs salaires aux dépens de certains patrons, de certains grands propriétaires qui rançonnent tous les Français au moyen des mesures protectionnistes. Malheureusement aussi la grande masse des ouvriers croient fermement qu'il est possible d'élever artificiellement le taux des salaires, alors même que la demande des produits de leur industrie fléchit d'une manière visible.

Et cette façon de raisonner ne leur est pas spéciale. Dans ma petite ville, des journalistes, des professeurs, des médecins, etc., exposent journellement de semblables doctrines.

En attendant l'esprit d'entreprise s'inquiète, s'arrête et l'atonie industrielle se manifeste de tous côtés. Il se peut qu'il y ait d'autres causes concomitantes à cet état de l'opinion, mais le nombre des familles dans la misère tend à augmenter.

Sous l'excitation de meneurs plus ou moins convaincus, des grèves locales s'éternisent entre, d'un côté, des patrons arrivés aux limites des concessions possibles, d'un autre côté, des ouvriers butés sur cette idée fausse qu'en tenant ferme ils contraindront les patrons à céder une plus grande part de bénéfices. Et depuis des mois des familles subissent les horreurs de la faim dans cette lutte, dont l'issue paraît encore loin.

Les protectionnistes n'ont cure des ruines, des souffrances que leurs agissements font accumuler, mais ils considèrent comme de grands coupables les écrivains qui dévoilent les bénéficiaires des lois protectionnistes, ceux qui se font allouer des centaines de millions prélevés sur l'alimentation de tous.

Les Français, qui versent leur quote-part dans ces nouveaux impôts féodaux, qui ne touchent aucune somme sur ce fonds « des industries malades », se voient confondus dans l'esprit des humbles, des simplistes, sous le nom de *classe capitaliste ou bourgeoise*,

avec ces malfaiteurs sociaux, qui font attribuer un mauvais renom à tout homme possédant un vêtement propre, des immeubles ou des titres, fruits de son travail ou du travail de ses ancêtres.

Il semble que tout honnête homme devrait considérer comme un devoir étroit de se séparer des bandes pillardes, et même de prendre l'offensive contre la propagation de leurs doctrines démoralisantes. Et cependant il n'en est rien ! Citons un exemple:

Telle grande maison d'importation, qui, jadis, sous le prétexte qu'elle ne se mêlait jamais de rien en dehors de ses affaires, refusa sévèrement aux envoyés d'une ligue libérale, un concours annuel de quelques francs pour organiser la résistance contre les propagandes protectionnistes et communistes, inscrit dans ses livres de comptes, maintenant et régulièrement chaque année, une dépense d'une quarantaine de mille francs pour impôts arbitraires versés sur l'injonction des meneurs communistes et sous menace de grève. Il est vrai que cette maison compte récupérer ces frais annuels, grâce à l'impôt protectionniste qui interdit l'entrée en France de certains matériaux ouvrés par l'étranger.

En attendant, le chiffre des affaires diminuant, aucune industrie n'offrant de nouveaux débouchés, nos ouvriers marchent tout doucement vers la misère, inévitable conséquence des droits de douane, en attendant ce jour, qui ne luira jamais, où le communisme doit supprimer la misère, le salariat, le capitalisme, et établir la justice idéale, la justice syndicale.

C.-S.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

Les élections du 7 novembre et la défaite des « bosses ». — Chez les Mormons. — Echec de la politique de désaffranchissement des noirs en Maryland. — Les gens de couleur dans le Sud et dans le Nord.

Le grand événement politique de la fin de l'année aux Etats-Unis — les élections — a présenté, le 7 novembre dernier, un intérêt considérable. Cette journée restera mémorable- comme marquant une défaite sans précédent en étendue et en importance des « bosses », une démolition sans exemple des « machines » républicaines ou démocratiques qui régentaient les principaux Etats de l'Est et du Centre. La puissance de Murphy et d'Odell à New-York, de Durham à Philadelphie, de Penrose en Pennsylvanie, de Cox et Dick en Ohio, de Lentz à New-Jersey, de Gorman en Maryland, même la théocratie mormonne de Salt Lake City ont reçu des coups, dont il leur sera difficile de recouvrer pour bien longtemps.

Il a fallu des années aux Américains pour comprendre les dangers de ces organisations politiques qui se sont formées dans presque toutes les grandes villes de l'Union pour s'enrichir au détriment du peuple ou des intérêts publics, corrompant les pauvres avec de l'or, les ambitieux avec des faveurs, trafiquant des franchises, puisant au besoin dans les fonds municipaux ou fédéraux et les réserves des banques. Aucune période n'a été aussi fertile en scandales de ce genre que les douze ou quinze derniers mois. Simultanément, on a vu le jour se faire sur les agissements frauduleux de hauts fonctionnaires de l'administration des Postes, que le président Roosevelt, il faut le dire à sa louange, a poursuivis l'épée dans les reins; sur les vols commis en Orégon dans le service des Terres publiques; sur ceux des magistrats municipaux de Philadelphie. On a vu de grands personnages de l'Etat de Missouri traduits devant les tribunaux pour concussion; et la faillite d'une importante maison financière de Pennsylvanie a dévoilé un nouveau et pratique procédé de la part des « bosses » pour alimenter leurs caisses électorales comme leurs portefeuilles privés.

Enfin, à New-York, la conduite éhontée des chefs des grandes corporations, l'enquête très suggestive faite dans les affaires louches des Compagnies d'assurances, ont enfin amené le public à sortir de sa torpeur.



A New-York City, le maire sortant, M. Mac Clellan a été réélu à la suite de fraudes commises par les suppôts de Tammany—fraudes qui font actuellement l'objet d'une enquête sérieuse. Mais les votes donnés au fils du célèbre général de la guerre civile s'adressent plutôt à l'homme privé qu'au représentant d'un parti. Tammany, en somme, a perdu le Conseil des Aldermen, et n'a plus que deux présidents de *borough* sur cinq. C'est un véritable désastre pour les tripoteurs de la XIV[e] rue.

Le nombre considérable de voix reçu par M. Héarst, le candidat de la *Municipal ownership League*, est extrêmement significatif, et tant soit peu inquiétant. M. Héarst, leader de la presse « jaune », concurrent malheureux de M. Roosevelt dans la dernière campagne présidentielle, est loin d'être une personnalité sympathique. Mais il a, habilement, arboré le drapeau du socialisme municipal à un moment où les masses avaient été profondément agitées par l'affaire de l'*Equitable Insurance Company* et d'autres causes, telles que la conduite exaspérante des nababs du Gaz, et le contrecoup de la lutte contre les exigences de plus en plus révoltantes des compagnies de chemins de fer. Il ne faut pas le dissimuler, la tendance vers le *Municipal ownership* augmente aux Etats-Unis dans de grandes proportions, et ceci, non seulement parmi les pauvres gens qui se laissent prendre aux promesses grossières de M. Hearst — les tramways à 3 sous, le gaz à 2 fr. 50, etc., — mais aussi dans les classes aisée. Tout, s'écrie-t-on, tout plutôt que les corporations!

Voilà où nous en sommes arrivés. Les New-Yorkais font maintenant de tristes réflexions, en considérant la valeur acquise par les nombreuses franchises jetées en pâture à l'avidité des railroads et autres compagnies, sans aucun profit présent ou futur pour la cité — franchises qui semblent à jamais perdues, car les corporations contrôlant les chambres d'Albany, un appel à celles-ci resterait très probablement sans aucun effet.

On conçoit qu'il ne serve à rien, dans ces circonstances, de rappeler aux électeurs les mésaventures essuyées par les municipalités d'Europe qui ont essayé de ce genre de socialisme. Il est nécessaire, paraît-il, en la matière, d'expérimenter par soi-même. Souhaitons que la leçon ne soit pas trop dure pour les New-Yorkais.

*
* *

Je mentionnais, tout à l'heure, l'insuccès électoral des Mormons dans leur capitale, Salt Lake City. Le parti dit « Américain », formé expressément pour renverser l'autorité de l'Eglise des Saints au dernier jour dans le domaine municipal, a remporté, en effet la victoire sur toute la ligne. Il a saisi, non seulement la mairie, mais la majorité du Conseil et des emplois de la cité. C'est là, en somme, un triomphe pour la cause de la liberté, car les saints eux aussi, sont des « bosses »,et leur mère, l'Eglise, une « machine » qui, pour différer de celles de New-York, Philadelphie ou Pittsburg, n'en constitue pas moins un obstacle à la libre concurrence, au développement intellectuel du pays, en un mot, au progrès. Nous avons pu constater par nous-même, l'été passé, un exemple caractéristique de l'état d'esprit des autocrates de l'Utah. Lorsqu'on ouvrit les terres de l'Utah Reservation aux *settlers*, les centres d'enregistrement pour ces derniers furent établis à Provo, Price, et Vernal, où l'influence mormonne règne sans conteste, et aucun à Salt Lake City, la ville la plus importante de l'Etat, où les « Gentils » sont en nombre. De cette façon, l'Eglise est sûre de contrôler presque complètement l'opération.

Dans la capitale, les commerçants non mormons, ont fini, à force de patience et d'obstination, à se créer une place au soleil, mais sans pouvoir toutefois faire d'affaires avec d'autres que les Gentils; il n'y a pas bien longtemps que les leaders de l'Eglise, du haut de la chaire, ordonnaient à leurs ouailles, purement et simplement, de boycotter les négociants non mormons. La seule différence aujourd'hui est que ces choses-là ne se disent plus; mais, elles se font quand même. Seuls échappent au boycottage les chrétiens ordinaires qui, sans changer de religion ouvertement, ont pris part pour les saints et participent au service religieux de ceux-ci ; ce sont ce qu'on appelle les « *jack mormons* ».En dehors de Salt Lake, à Provo ou à Logan, par exemple, il n'y a naturellement aucune possibilité pour un Gentil de s'établir comme commerçant, et fort peu de chances de réussir comme cultivateur.

La polygamie, selon nous, n'est qu'un facteur secondaire, puisqu'elle n'a rien à faire dans les relations des Mormons avec les résidents. Toutefois, la majorité des Américains ne l'entendent pas ainsi. Ils déclarent que, puisque l'abolition de cette pratique était une des conditions de l'admission de l'Utah dans l'Union, les Mormons auraient dû y renoncer depuis longtemps. Or, il est évident

que l'institution existe encore, bien qu'il soit extrêmement difficile d'obtenir sur ce point délicat des renseignements dignes de foi.

D'habitude, les Mormons qu'on interroge là-dessus éludent une réponse directe. Les plus francs admettent que la polygamie subsiste en partie, limitée aux vieillards qui avaient plusieurs femmes avant l'admission et qui, naturellement, ne pouvaient pas du jour au lendemain, briser toutes leurs relations de famille. Mais les Gentils du pays vous affirment que nombre de « mariages multiples » se célèbrent encore, en secret, surtout dans les campagnes et les villes de l'intérieur.

D'ailleurs, aurait-on des doutes à cet égard, qu'ils disparaîtraient devant les paroles prononcées, il y a quelques mois, à une conférence tenue à Cache Stake, par un dignitaire de l'Eglise, le secrétaire général du Conseil des Soixante-Dix, M. J. Golden Kimball, lequel a déclaré, sans ambages, que « les bonnes femmes de l'Est n'arriveront jamais à faire abolir la polygamie. » Il doit s'y connaître, étant le fils d'un des plus célèbres leaders du Mormonisme. Caractéristique aussi est l'agitation suscitée par le propre petit-fils du « prophète » Joseph Smith, M. Frédérik W. Smith qui a formé ce qu'il appelle l'*Eglise réorganisée* et a adjuré les Mormons de « renoncer à la polygamie, à la politique et au commerce » pour retourner à la vraie foi « telle qu'elle existait avant d'avoir été corrompue par Brigham Young ».

Toujours est-il, qu'à la grande indignation des *bonnes femmes de l'Est* et de l'ex-sénateur Edmund, auteur de l'*Anti-Polygamy Act* de 1882, les doctrines mormonnes s'étendent, incontestablement, tous les ans. Les Saints du Dernier Jour envahissent maintenant les territoires de New-Mexico, Armzona, Ocklahoia, ainsi que les Etats de Wyoming, Idaho, Colorado, Montana, Nevada, Oregon et California, sans parler du Canada et du Mexique. En Illinois même, les apôtres viennent d'ériger trois églises, dont l'une à Monmouth, localité où Joseph Smith fut traduit en justice en 1841 au moment des premières persécutions contre la secte naissante.

Tel est l'effroi causé par l'activité récente du mormonisme, que plusieurs congressmen ont réclamé l'adoption d'un amendement à la Constitution Fédérale, visant spécialement l'exercice de la polygamie.

*
* *

L'insuccès du sénateur Gorman en Maryland est peut-être le fait le plus saillant, au point de vue économique, qui ressorte des élections de novembre. M. Gorman est probablement l'homme qui a

déployé le plus d'énergie pour compliquer la question de race en général et le problème des noirs en particulier. L'amendement à la Constitution du Maryland, que le sénateur avait soumis au référendum et qui a été repoussé à une énorme majorité, allait beaucoup plus loin, en matière de désaffranchissement des nègres, que toutes les mesures analogues adoptées jusqu'ici dans les autres Etats du Sud. En effet, il ne reconnaissait la qualité d'électeur qu'aux citoyens ayant eu le droit de voter avant 1869 (et à leurs descendants mâles) ou capables, soit de lire *et* expliquer une section quelconque de la Constitution, soit de l'expliquer seulement Le vice de cet amendement, on le voit, est que la question de *preuve d'intelligence* ne se trouve exigée que des noirs et, par contrecoup, des immigrants blancs arrivés en Maryland depuis 1869 et des descendants de ceux-ci. Nul ne conteste le droit d'un Etat d'exiger des électeurs certaines qualifications: toutefois, il faut que la loi soit la même pour tous. Il y avait d'autant moins de nécessité pour une telle disposition en Maryland qu'en cette république la proportion des gens de couleur n'est pas même d'un cinquième, c'est-à-dire qu'elle reste considérablement inférieure à celle qu'on relève dans les *Gulf States*.

Pour le sénateur Gorman, la question des noirs n'est que l'étiquette de sa « machine » politique, laquelle s'abrite depuis des années sous le manteau commode du chauvinisme sensationnel. On fait ce qu'on peut pour étayer sa plateforme. Mais les moyens employés par le sénateur du Maryland sont surtout odieux, parce qu'ils font appel à de mauvais instincts chez les masses. L'attitude prise dans cette affaire par la population de Maryland est attribuée en partie à l'influence personnelle du président Roosevelt et aux paroles sages qu'il a prononcées dans son récent voyage à travers le Sud. On a particulièrement remarqué le discours d'octobre dernier à l'Institut nègre de Tuskegee. Le chef de l'Etat, au risque de compromettre sa popularité naissante dans les anciens Etats confédérés, y a d'abord attaqué avec sa vigueur habituelle le lynchage — une attaque d'autant plus à propos que les Texiens venaient d'adresser à leur gouverneur une pétition, afin d'obtenir *le droit* de lyncher. Il n'a pas hésité à déclarer que « chaque fois que la loi est violée, dans une communauté, chaque membre de celle-ci voit baisser le niveau moral de sa vie. » Toutefois, le speech en question est encore plus à louer peut-être pour l'énergie avec laquelle il flétrit ceux qui croient aux dangers de l'instruction pour les noirs. Comme l'orateur l'a fort bien dit, « l'ignorance est la plante la plus coûteuse qu'une nation puisse cultiver »

une maxime dont certain potentat européen pourrait faire son profit en ce moment !

Certes, les noirs ont frémi d'enthousiasme en entendant le président s'écrier que tout homme blanc, en Amérique, au nord comme au sud, devrait prendre à tâche d'aider le nègre à s'élever dans la hiérarchie sociale. Mais ces déclarations ne pouvaient manquer de susciter de vives discussions dans le Sud.

La presse de cette région, par exemple, formule les appréciations les plus diverses. Si plusieurs journaux importants (1) félicitent franchement M. Roosevelt de son attitude dans le *negro problem*, nombre d'autres feuilles (2) trouvent que le Président n'est pas bon juge de la question; qu'il a formulé des théories sans indiquer aucun remède pratique ou nouveau. Selon elles, les Etats aux prises avec la difficulté, et directement intéressés à sa solution, sont seuls à même de découvrir le meilleur *modus vivendi*.

Cette diversité d'opinions montre clairement dans quelle confusion sont les esprits, même dans le Sud, en cette matière. Depuis des années, la question n'a pas fait, quoi qu'on dise, un pas en avant. Le problème, au contraire, semble s'être compliqué singulièrement, à dater du moment où l'élément de couleur a commencé son exode vers le Nord. Il s'est formé, pour ainsi dire, deux catégories de noirs. Ceux du Sud, plus serviables, pratiques, raisonnables que leurs frères du Nord, ont aussi plus d'aptitude et d'initiative. Ceci paraît étrange en présence de l'opinion, si répandue, que les nègres du Sud sont dans un milieu peu propre à leur développement moral et matériel. La vérité est qu'au-dessous du Potomac, le noir n'est pas exposé à la concurrence terrible qu'il rencontre dans le Nord. L'ostracisme même dont il est frappé, l'a obligé à sortir de son apathie constitutionnelle. Un exemple entre mille: sous peine de coucher dehors ou de mourir de faim, les gens de couleur doivent avoir leurs propres hôtels, et leurs propres restaurants. La nécessité a été assez forte dans certains cas pour faire faire aux *negroes* de véritables tours de force. Ainsi à Jacksonville, en Floride, devant l'impossibilité presque entière où ils étaient, de pouvoir employer les tramways ordinaires, ils ont

---

(1) « Age Herald », de Birmingham ; « American », de Nashville; « State », de Columbia ; « Register », de Mobile.

(2) « News Scimitar », de Memphis; « Daily States », de New Orléans; « Morning News », de Savannah ; « Landmark », de Norfolk; « Times Dispatch », de Richmond.

créé, construit et organisé une ligne spéciale qui est aujourd'hui une rivale heureuse des entreprises blanches (1).

Des maisons de banque se sont formées dans plusieurs villes où les gens de couleur ne trouvaient pas un accueil suffisamment amical auprès des hommes d'affaires blancs. Il y en a aujourd'hui six ou sept jouissant d'une bonne réputation, et plusieurs caisses d'épargne. Le doyen des financiers noirs possède la distinction d'avoir été jadis vendu aux enchères sur la place publique.

On constate des faits analogues dans toutes les autres branches du commerce. Certains nègres, soit comme spéculateurs sur les terrains, soit en qualité de marchands au détail, ont accumulé de véritables fortunes.

Voilà ce que l'on voit dans le Sud. Au Nord, il en est tout autrement. Disons-le de suite, le grand éducateur noir, Booker Washington, envisage l'exode croissant de sa race vers les Etats septentrionaux comme une *calamité* (2). Là, ils ont contre eux la concurrence des blancs, le climat, et une foule de causes démoralisatrices. Quiconque a tant soit peu vécu aux Etats-Unis, est frapé de ce fait. L'absence même de ces vexations auxquelles ils sont en butte dans le Sud, empêche les noirs de faire des efforts pour *se suffire entre eux*, tandis que les préjugés ordinaires des blancs contre la race sont assez forts pour écarter celle-ci, dans beaucoup de cas, de toute participation aux occupations ou métiers rémunérateurs. Il est à noter cependant que, grâce à diverses grèves, les gens de couleur ont réussi à prendre pied dans certaines branches qui leur avaient été jusqu'ici fermées. C'est ce qui a eu lieu notamment à Chicago en 1900 et 1904, durant les grèves des ouvriers du bâtiment et des employés des abattoirs. Mais on conviendra que ce sont-là des faits accidentels, dont il n'est pas possible de tirer une conclusion générale. Nous pouvons dire la même chose des exemples brillants, cités avec complaisance par les optimistes, de noirs du Nord s'étant révélés comme inventeurs. De ce que M. Haynes a imaginé un ingénieux cuir à rasoir et un curieux modèle de chaise de camp pliante, et de ce que M. Ruffin s'est fait une légitime notoriété, en remplaçant le liège par le bois tendre pour la fabrication des bouchons, il ne découle pas du tout que la race noire soit susceptible d'un grand avenir. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des orateurs, des auteurs, des penseurs parmi les nègres d'Amérique ; ces talents

(1) On consulterait avec fruit sur ce point les comptes rendus des séances de la *National Negro Business League* (Indianapolis, sept. 1905).

(2) « Charities » (The Negro in the cities of the North).

perdus dans la masse ignare et insouciante n'ont pas fait faire de progrès à la question des noirs.

Les nègres sont, à l'heure actuelle, très nombreux dans les grandes villes du Nord (1). Toutefois, leurs plus fervents amis, tels que « The Evening Post », de New-York, ne peuvent citer qu'une moyenne de 88 0/0 de travailleurs parmi les nègres de cette région. Et ce chiffre est peut-être exagéré, car un philanthrope de Boston, M. J. Daniels, nous dit que dans sa ville, il y a environ 10.000 nègres qui travaillent. Or, les statistiques y accusent une population de couleur de 26.000 individus (2). On doit ajouter aussi que les conditions dans lesquelles travaillent les femmes de couleur dans les grandes villes citées plus haut, ne sont pas faites pour développer la race moralement. La *New-York Association for Household Research* a, en effet, dévoilé que chaque année une foule de pauvres négresses du Sud sont importées dans le Nord par des entrepreneurs, au moyen de *contracts of labor*, qui placent ces femmes dans la dépendance absolue de ces individus. L'espace me manque pour entrer ici dans plus de détails (3). Bornons-nous à dire que souvent les malheureuses attirées ainsi vers les grands centres, sont introduites dans des maisons douteuses ou des établissements de prostitution.

Politiquement, le noir, dans les villes du Nord, est presque toujours une poupée entre les mains des *ward pullers* — leaders de district — et ici, non plus, quelques notables exceptions ne peuvent infirmer des faits que chacun connaît (4).

M. Booker Washington, qui est bon juge en la matière, ne se laisse pas illusionner par les remarquables « performances » de quelques-uns de ses congénères, et dont il est évidemment aussi au courant que qui que ce soit. C'est avec sagesse que, malgré les négrophiles blancs plus ardents que lui, il persiste à conseiller aux noirs de rester dans le Sud.

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

---

(1) On en compte 26.000 à Boston, 35.000 à Chicago, 60.000 à Philadelphia et près de 70.000 à New-York City.

(2) Il est possible que M. Daniels n'ait voulu mentionner que les *wage earners* réguliers. On sait que le grand défaut des noirs du Nord est de passer continuellement d'une situation à une autre, avec de longs intervalles d'oisiveté.

(3) Ces détails peuvent, d'ailleurs, être consultés dans un très intéressant article publié dans la « Suwanee Review » (Tennessee), par M. W. Fleming, professeur à l'Université de Virginie.

(4) Dans un récent article sur *The Black Vote of Philadelphia*, le professeur W .E. Burghardt Du Bois, de l'Université d'Atlanta, cite les services rendus par plusieurs noirs aux réformateurs municipaux.

DÉCLASSÉS PAR LES TRUSTS
EN TERRITOIRE INDIEN

Les professions libérales ont subi leurs atteintes, comme beaucoup d'autres. Les Drugstores ou pharmacies qu'ils approvisionnent ont un ou deux médecins à gages. La consultation ne coûte rien. Elle est dissimulée dans la douceur du médicament. Au lieu de payer cent sous l'avis de M. Purgon, vous les donnez pour la fiole. Que font les Esculapes sans clientèle? Celui-ci laboure, sème, engrange, trait ses vaches dont il vend le lait de porte en porte, nourrit ses porcs. De temps à autre, les acheteurs de crème lui demandent un conseil, qui lui rapporte cinquante sous. Le soir, après avoir ramené son bétail du pacage, il se console de sa décadence en commentant les articles de l'*American Review of Reviews*.

Pressé par la faim, au cours d'une excursion, nous entrons, à midi, chez l'épicier d'une ville de deux cents âmes. Il pleuvait. Le poêle était allumé, séchant les vêtements, tout en œils de bœufs, d'une douzaine de rustres. Les bottes éculées sur le poêle, les genoux fortement écartés, pour tenir les voisins à distance, un escogriffe vêtu comme les autres, laissait tomber de ses lèvres des oracles. C'était le boutiquier. Il débitait de la mélasse au lieu des sirops qu'il prescrivait jadis, au nom d'Hippocrate et de Gallien. Notre compagnon nous apprend qu'il a beaucoup gagné au change.

Nous ne sommes pas en face d'un simple accident, mais d'une série. Entre chien et loup, soixante kilomètres plus loin, nous nous arrêtons devant une demeure de bourgeoise apparence, qui devait être notre gîte. Malheureusement le propriétaire était parti. C'était un ami du Carabas indien demi-sang qui nous convoyait, homme charmant de tous points mais trop flatuent. Nous réintégrons notre instrument de supplice, la coureuse améri-

caine. Le poney, qui a 60 kilomètres dans les jambes, nous conduit vaillamment à la ville voisine. Trois cents âmes. Pas de restaurant. Pas d'auberge. Il fait nuit et il pleut. Un fusil rentrant bredouille d'une chasse aux canards offre de nous héberger à mon Carabas indien. Celui-ci me dit : « Ce sont de pauvres gens. Comme vous allez chercher du tabac, rapportez aussi notre souper : saucisses de renne, bœuf en conserve, compote de pêches, biscuits. » En fait de pêches, l'épicier n'avait que du jambon en compote. Heureusement, il est aussi poulailler, va de ferme en ferme, achète volailles et œufs, qu'il nous vend vingt-cinq sous les deux douzaines, les paysans dix. Ce poulailler épicier est encore un médecin victime des trusts. Sa clientèle s'étant envolée il s'est mis dans la volaille.

La consolation par excellence consiste à se soulager au spectacle des infortunes du voisin. Elle n'a pas manqué au Dr Sangrado. Les avocats, eux aussi, ont été fauchés par les trusts. Ils forment une Compagnie (Incorporated). C'est une société en nom collectif. Le plaideur ne peut lutter qu'en lui opposant une autre Compagnie de légistes aussi forts. Ces princes du barreau ne dédaignent pas les honoraires. Ils condescendent même à les accepter, sans moue dédaigneuse. Mais ils préfèrent traiter à forfait, prenant à leur charge tous les frais de l'instance moyennant un pourcentage, proportionné au risque encouru. Vous allez nécessairement à eux, quand vous avez affaire à forte partie, et non au petit avocat dont l'étude est au 16e étage du bâtiment dont ils occupent le premier. Le dernier doit se contenter des miettes de la gamelle judiciaire: simple police, correctionnelle, justice de paix. Ici nouveau triage. Les plus habiles s'achalandent. Les autres se demandent tous les matins, s'ils dîneront le soir. Alors, ils prennent le large, se répandent dans les Etats. Le Territoire Indien en a un assortiment des plus complets. Certains s'adonnent au trafic de l'Indien mort. Celui-ci est mort sans héritier. On lui en trouve. Le décédé a laissé un héritage. Valeur 25.000 francs, par exemple. Il s'appelle Durant. Il y en a autant ici qu'en France. L'on s'adresse aux plus ignorants et aux plus pauvres. Ils apposent leur griffe sur un grimoire réclamant l'héritage, et sur un autre l'abandonnant à Me Sanscause, moyennant quelques dollars. Me Sanscause, pour un honnête profit, endosse les deux papiers à une Compagnie foncière. Cette opération est un peu hasardeuse ayant, parfois, pour épilogue la prison.

D'autres font le commerce des baux. Ce fermier a un bail de cinq ans. Il lui en reste trois à faire. Mal satisfait de ses champs,

il en veut d'autres. Il vend, rubis sur l'ongle, les trois dernières années. Ce rubis, en général, n'est pas de belle eau. Il en tire peu de chose. Mais l'avocat-courtier s'adjuge un fort courtage, en le faisant miroiter devant quelque chercheur de domicile, las de gravir les côtes, de dévaler dans les vaux, de guéer les rivières, et de camper comme un Tartare dans son chariot. La méthode ici est de tout arracher à la lassitude.

La principale ressource de l'avocat déclassé, ou peu s'en faut, est le tribunal de simple police. Il cherche des témoins, leur démontre qu'ils doivent, en conscience, déclarer qu'ils ont vu, quand ils étaient à cent lieues de là, que c'était noir, quand c'est blanc, etc., etc. Toutes ses fatigues sont compensées, la cause finie, par des honoraires s'élevant à 5 dollars. Entre deux procès ils sont à la disposition des maris qui font épier leurs femmes, des amantes et des amants qui prennent leurs sûretés avant le mariage, et prêts pour toute besogne dont chargent des tiers les « *descent people* », gens bien, pour qui la vertu consiste à sauver les apparences. Quelle idée s'en fait-on ici ? L'oraison funèbre d'un jeune banquier, décédé cette semaine, nous l'apprend. Voici la péroraison : « Il était, incontestablement, l'un des hommes les plus vertueux de la ville : Il ne buvait pas d'alcool, ne touchait pas au tabac, et assistait aux offices du dimanche. » A quelques jours de là, nous apprenons que sa Banque compte de 1 1/2 à 2 0/0 par mois d'intérêts à ses clients, selon solvabilité. Relisons Spencer : *La Morale des Différents Peuples.*

De la magistrature debout, passons à la magistrature assise. En pratique, les Juges Fédéraux gouvernent le Territoire indien. Tous les pouvoirs sont entre leurs mains. Néanmoins leur situation est peu enviable. Ils sont, du matin au soir, en butte aux obsessions des 650.000 blancs, aux objurgations de la presse qui les somme d'interpréter les lois et arrêts à leur profit, au détriment de 25.000 Indiens pur-sang et de 75.000 Indiens métis. Les premiers attaquent. Ceux-ci, par l'organe de leurs chefs, se défendent. Quoi qu'il fasse le juge est soupçonné et invariablement dénoncé comme prévaricateur. Le plus souvent par les blancs. Parfois par les Indiens. Quelques lettres suffisent pour décider le ministre de la Justice à lui envoyer ses inspecteurs, à fouiller ses archives de fond en comble, à le soumettre à un interrogatoire d'accusé en Cours d'assises, à appeler toute une kyrielle de témoins à charge. Au commencement de l'été, l'un des principaux est pris à partie. Aussitôt, des centaines de blancs lui envoient un certificat de bonne conduite. En octobre, les avocats se plai-

gnent de la façon dont il conduit les débats. Enquête par un homme considérable. Celui-ci, à peine rentré à Washington, l'on apprend que l'on fera grâce au juge de la révocation, à la condition qu'il s'en aille fin décembre. Quel est son crime, cette fois! Il paraît qu'il réprimait trop vivement le verbiage des avocats. Cela ne l'empêche pas de rentrer au barreau.

Tel autre reçoit, de la Juridiction supérieure, l'ordre de réprimer un délit commis par quelque personne de sa connaissance. Il donne sa démission et fait comme le premier. Il en est enfin qui, après avoir exercé leur magistrature un temps se retirent. Armés de tous les secrets du Tribunal, connaissant les dessous de toutes les affaires, quand ils plaident devant leur successeur, ils ont souvent de grands avantages sur leurs adversaires. Ils sont entrés dans la magistrature par spéculation, et la quittent pour le même motif. S'ils fortifient un trust légal, société d'avocats en nom collectif, le balancier judiciaire est faussé, et les autres trusts légaux ne luttent plus à armes égales.

Nous ne nourrissons aucun préjugé à l'endroit des trusts, c'est-à-dire des associations de capitaux ou de talents. En cinquante ans elles ont changé la face de la terre. Elles ont fait de nombreuses victimes dans toutes les classes, et jusque dans les professions libérales. Elles en eussent fait beaucoup moins, si les lois de presque tous les pays ne leur avaient assuré le droit de rapine et de brigandage des barons féodaux, en leur permettant de limiter ou de supprimer la concurrence, en levant à leur profit, à la frontière, des droits de douane qui privent les Allemands, par exemple, des viandes américaines, australiennes, et les forcent à bouillir des pieds de cheval et des gigues de chien.

Au lieu de gouverner, les classes dirigeantes exploitent et prêtent main-forte aux trusts. Chose curieuse, leurs instruments les plus dévoués sont leurs victimes : ces avocats, ces merlerins dont il est parlé. Ayant passé par l'Université, ils ne se résignent pas à un tête-à-tête perpétuel avec la cannelle. Il leur faut un aliment intellectuel. La politique le leur offre. Ayant traité les maladies du tube humain, ils se croient aptes à guérir celles du corps social. Celui-ci recommande aux électeurs le docteur républicain, celui-là le docteur démocrate, dont les coffres sont périodiquement emplis par toutes manières de trusts, y compris les assurances sur la vie et autres. Moyennant d'honnêtes honoraires, ils se chargent de toutes leurs besognes interlopes, achat d'électeurs, inscriptions de faux électeurs; ils administrent, à dose convenable, promesses et menaces, convoient les mourants aux scrutins, empê-

chent les vivants de s'y rendre, avec le concours de bandes d'apaches qu'ils organisent, commandent et font voter dix fois, sous des noms différents, en une matinée, sous l'œil de la police et du scrutateur qui, souvent, est des leurs.

Grâce à ce système d'escroquerie électorale, les Chambres et les Sénats des Etats, comme de Washington, sont bondés d'âmes damnées des trusts. Ils votent au doigt et à l'œil les lois fédérales confectionnées par une douzaine de sénateurs, propriétaires ou représentants de trusts, après avoir été approuvées par une vingtaine de députés de même acabit, qui régentent la Chambre des Représentants. Tout ce monde n'a qu'une devise : Ne touchons pas à l'Arche sainte. L'Arche sainte c'est le droit de rapine et de brigandage féodal qui ferme les portes des frontières par les tarifs prohibitifs, et limite ou supprime la concurrence à l'intérieur par des coalitions légales, qui dépenseront, au besoin, une centaine de millions et plus, pour ruiner un compétiteur.

Cette formidable machine travaille comme celle de Jaggernaut. En plaine roulant rien ne peut l'arrêter. En certains cas, le président, dont la volonté est tenace et le pouvoir considérable, en ralentit la marche, en faisant jouer tous les ressorts de la puissance publique, à la demande de la nation entière.

LABORER.

RÉCLAMATION

Lugano-Casfarate (Suisse), Villa Castagnola.
le 6 novembre 1905.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de relever quelques inexactitudes dans le compte rendu que M. Rouxel a donné de mon étude: *La question sociale et l'héritage.* Et d'abord, ce n'est pas une brochure; c'est un article paru dans la *Revue d'économie politique* de décembre 1904.

En second lieu, il me semble que M. Rouxel confond la question ouvrière avec la question sociale. Celle-ci est plus large; elle n'existe pas seulement pour l'ouvrier, elle existe aussi pour l'artisan, le petit patron et le petit fonctionnaire, le facteur ou le gendarme, par exemple, enfin pour tous ceux qui, à défaut d'un capital de premier établissement, souffrent d'une répartition des richesses irrationnelle, peu en rapport avec le système de propriété individuelle — et non plus familiale — qui existe aujourd'hui. C'est ce que j'ai cherché à démontrer dans mon article, en appuyant cette démonstration d'une petite esquisse historique.

Ensuite, M. Rouxel ne rend pas justice à ma pensée, en disant que j'ai cherché un moyen terme entre les exigences des collectivistes et l'état actuel. Je ne me suis aucunement préoccupé de ces systèmes existants. J'ai recherché des causes et des moyens de les éliminer ou du moins de les combattre. Car mon étude était surtout une tentative de porter la méthode scientifique sur un terrain où règnent le plus souvent la fantaisie et la pseudo-science.

Enfin, je ne veux point, comme M. Rouxel m'en prête le dessein, instituer l'hérédité communale. J'ai dit, dans les termes les plus énergiques, que je voulais maintenir l'hérédité individuelle, et j'en ai donné de fortes raisons. Mais il s'agit naturellement, quand on veut introduire une nouvelle distribution des richesses, et notamment répartir plus équitablement les héritages, de savoir sur quelle étenaue il faut appliquer une telle loi, quelle unité sociale il faut prendre pour base, *surtout dans les premiers temps qui suivraient l'introduction de la mesure.* Et c'est alors que j'ai préconisé la répartition par communes. Mais je n'accorde à la collec-

tivité aucun droit — ni à l'Etat ni à la commune — de s'emparer de ce qui est et doit rester la propriété de l'individu.

Dans l'intérêt de la question, je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir insérer ces lignes dans votre intéressant journal, et d'agréer l'assurance de ma haute considération.

C. R. C. Herckenrath.

Réponse.

M. Herckenrath se défend de vouloir abolir l'hérédité individuelle et instituer l'hérédité communale. Pour savoir ce qu'il en est, il faut s'en rapporter à ses propres paroles, que je copie à la page 9:

« On a souvent proposé d'abolir l'héritage. Mais il est singulier qu'on n'ait pas proposé le seul arrangement qui découlerait logiquement d'une telle position de principes, à savoir de conférer à tous les membres de l'unité sociologique (que ce soit l'Etat, la région ou la commune), un droit égal sur les héritages disponibles, c'est-à-dire d'*étendre le droit d'héritage à tous et non de le supprimer.* »

A la page 11, M. Herckenrath admet que « c'est plutôt la commune qui est l'unité », que l'Etat ou la région.

A la page 14, on peut lire: « Il est évident que, si la répartition était communale, il faudrait exiger certaines conditions pour qu'on fût considéré comme citoyen d'une commune. Autrement, les habitants des communes pauvres pourraient s'établir dans les communes riches et profiter, à brève échéance, de ce que les autres auraient amassé. »

L'hérédité, telle que l'entend M. Herckenrath, est donc à la fois individuelle et collective: collective en ce que c'est la commune qui recueille les héritages pour les répartir ensuite entre tous ses membres. Individuelle en ce que chacun des membres de la commune — remplissant les conditions requises — recevra la part que le Conseil municipal lui octroiera.

Dans cette combinaison, M. Herckenrath regarde l'individu comme le véritable héritier, tandis que j'estime qu'il ne l'est que de seconde main, par l'intermédiaire de la commune. M. Herckenrath est convaincu que la commune ne s'emparera pas de la moindre bribe de toutes ces successions, sur lesquelles elle aura la haute main. Je souhaite, dans l'intérêt des individus, qu'il en soit ainsi.

Rouxel.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(Janvier 1906)

1er. — **Décret fixant la date du dénombrement de la population** (page 2).

4. — **Relevé officiel des sociétés**, compagnies d'assurances et autres assureurs qui effectuent le payement de la taxe obligatoire au timbre-supplément (page 90).

7. — **Décret modifiant** la composition des conseils généraux des ponts et chaussées et des mines (page 133).

· modifiant la composition du comité de l'exploitation technique des chemins de fer (page 133).

9. **Loi portant approbation** de la convention conclue à Paris, le 12 avril 1905, entre la France et la Belgique pour la rectification de la frontière franco-belge le long du Ry-de-France (page 169).

Décret autorisant l'ouverture des travaux des 13e et 14e lots du chemin de fer de Tananarive à la côte orientale de Madagascar (page 177).

12. **Décret** relatif à la fusion des services de trésorerie dans la régence de Tunis, ainsi qu'à la nomination et aux attributions du receveur général des finances tunisiennes (page 237).

fixant le prix des poudres à feu livrées aux gouvernements des colonies et pays de protectorat (page 238).

fixant les prix des poudres à feu destinées à l'exportation (page 239).

15. **Relevé officiel** des valeurs étrangères pour lesquelles un

représentant responsable des droits de timbre, des droits de transmission et de la taxe sur le revenu a été agréé, ou un cautionnement versé, et de celles qui acquittent ces taxes annuelles (pages 9 à 44) (*pour l'édition complète*).

16. — **Décret** autorisant le gouverneur de Mayotte et dépendances à fixer par voie d'arrêté le prix maximum de vente du riz (page 315).

17. — **Décret** portant création d'une succursale de la banque de l'Afrique occidentale à Grand-Bassam (page 326).

18. — Election du Président de la République par l'Assemblée nationale (page 341).

20. — **Décret** portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les pensions et allocations prévues par l'article 11 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat (page 395).

21. — **Décret** relatif au dénombrement de la population en Algérie (page 410).

23. — **Décret** relatif à l'affectation au département de l'agriculture de deux scieries appartenant à l'Etat et précédemment affectées aux chartreux (page 443).

Arrêté portant augmentation du capital social de la banque de l'Indo-Chine (page 445).

24. — **Décret** modifiant le décret du 11 octobre 1899, portant règlement des écoles nationales d'arts et métiers (page 463).

25. — **Décret** relatif à la déchéance d'enregistrement des entreprises d'assurances sur la vie (page 494).

— relatif aux dépenses de premier établissement des entreprises françaises d'assurances sur la vie (page 495).

— déterminant les différentes tables de mortalité, le taux d'intérêt et les chargements d'après lesquels doivent être calculées au minimum les primes ou cotisations des opérations à réaliser par les entreprises d'assurances sur la vie, ainsi que les réserves mathématiques (page 495).

— relatif à l'inscription des contrats d'assurances sur la vie (page 497).

27. — **Décret** portant promulgation de l'acte additionnel à la convention franco-britannique du 8 décembre 1882, signé à Paris, le 20 avril 1904, entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans le but d'élever le maximum du montant des mandats de poste échangés entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (page 550).

— portant promulgation de la convention relative à l'établisse-

ment d'un câble télégraphique sous-marin entre l'île de la Réunion et l'île Maurice, conclue à Paris, le 6 décembre 1905, entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (page 550).

31. — Décret fixant les quantités de cafés et bananes originaires de la Guinée française à admettre en France, pendant l'année 1906, au bénéfice de la détaxe (page 689).

— fixant les quantités de cafés originaires de la Côte d'Ivoire à admettre en France, pendant l'année 1906, au bénéfice de la détaxe (page 689).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 février 1906.

Nécrologie. — MM. Albert Laurans, Vogel, P. des Essars.
Admission de nouveaux membres.

Discussion. — Le pacifisme devant la science économique.
Ouvrages présentés.

La séance était présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut.

Le président a le regret d'annoncer que depuis sa dernière séance, la Société a perdu trois de ses membres. M. Albert Laurans, ingénieur en chef des mines, directeur de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, était un fidèle de la science économique que ses fonctions ont empêché d'être aussi assidu qu'il l'aurait voulu à nos réunions. M. Vogel était un de nos doyens ; ancien secrétaire du roi de Roumanie, il avait des connaissances très variées et il a travaillé beaucoup ; il a été un des collaborateurs actifs du *Dictionnaire du Commerce et des marchandises*. M. des Essars était chargé depuis longtemps du service de la statistique à la Banque de France; il était président sortant de la Société de statistique, membre du Conseil supérieur de statistique, membre de l'Institut international de statistique. Il avait une grande expérience des matières de banque, de circulation, de crédit et de finances ; il a lu à l'Académie un important travail sur la vitesse de la circulation; il a enrichi le journal de la Société de statistique de ses études sur les banques; il laisse un bon ouvrage sur l'art de placer ses fonds, analogue à celui plus impor-

tant, que vient de publier, chez Delagrave, M. Paul Leroy-Beau lieu, sous le titre de : l'*Art de placer et gérer sa fortune.*

Les vides que laissaient ces décès ont été comblés par de nouvelles recrues que le Président salue ici au nom de leurs collègues : M. Albert Petit, ancien élève de l'Ecole Normale, agrégé de l'Université, rédacteur au *Journal des Débats*, MM. l'abbé Wampoch, Avice et le comte de Rohan-Chabot.

« Avant de céder la parole à notre secrétaire suppléant, ajoute M. Levasseur, je dois rappeler le nom d'une famille et d'un établissement qui sont chers aux économistes.

« En 1819, M. Guillaumin arrivait de sa province à Paris, cherchant sa voie. Il essaya d'abord du commerce de quincaillerie, de la commission, puis de la librairie politique. Engagé dans la Société des Carbonari, il faisait de la politique d'opposition, comme Pagnerre avec qui il était lié. Elle lui réussit médiocrement. Une édition du Dictionnaire de Mac Culloch lui révéla sa vocation : il fonda la librairie d'économie politique. Son bureau devint le foyer des économistes ; la Société d'économie politique dont il fut un des fondateurs y eut son siège. Des séries très importantes de publications se succédèrent rapidement : le premier *Dictionnaire du Commerce et des marchandises* qui a eu deux éditions, le *Nouveau Dictionnaire théorique et pratique du Commerce et de la Navigation* qui l'a suivi (1859), la *Collection des principaux Economistes, les Economistes Contemporains, le Dictionnaire d'économie politique*, et l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique, le Journal des Economistes*, etc., attestent l'acuité de son esprit et la hardiesse de ses entreprises. On doit dire qu'il a beaucoup contribué à développer le mouvement du libéralisme économique qui s'est produit à cette époque. Infatigable au travail, il faisait lui-même les plans de ses principales publications, corrigeait les épreuves, donnait des conseils aux auteurs. Je l'ai vu à l'œuvre et je lui suis personnellement reconnaissant de m'avoir aidé dans mes débuts en éditant mes premiers ouvrages. Il est mort debout, terrassé par une apoplexie, en décembre 1865.

« Il a eu un digne successeur dans sa fille aînée, Mlle Félicité Guillaumin, qu'il avait, de bonne heure,initiée à son travail et qui, pendant vingt ans, a vaillament soutenu la création de son père.

« Sa seconde fille, Mlle Pauline Guillaumin, a pendant vingt ans aussi continué l'œuvre paternelle. Elle a bien mérité le repos que la fatigue l'a déterminée à prendre. Depuis le premier jan-

vier la librairie Guillaumin n'est plus un établissement autonome. Mais nous sommes convaincus que l'esprit libéral qui caractérisait la librairie Guillaumin survivra, uni à l'esprit philosophique de la librairie Alcan qui en a accepté l'héritage. Au moment où Mlle Guillaumin vient d'entrer dans la retraite, j'ai le devoir, au nom du Bureau et de tous les membres de la Société d'économie politique, de lui adresser l'expression de nos sentiments de sympathique confraternité et de notre reconnaissance pour les services que, de concert avec son père et sa sœur, et seule depuis que sa sœur l'a quittée, elle n'a cessé de rendre à la science économique et à la Société d'économie politique. »

M. Levasseur tient enfin à enregistrer la mort d'un homme qui ne faisait point partie de notre Société, mais qui a rendu à la science, et spécialement à la science économique, de sérieux services par la création d'une institution placée au premier rang de l'enseignement indépendant et libéral : il s'agit de M. E. Boutmy, fondateur et directeur de l'Ecole libre des sciences politiques.

A ce propos, M. Daniel Bellet annonce qu'il s'est formé un Comité pour l'érection, à l'Ecole des Sciences politiques, d'un monument à la mémoire d'Emile Boutmy. Les souscriptions sont reçues à l'Ecole, rue Saint-Guillaume.

M. D. Bellet, en l'absence de M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, encore souffrant, présente les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Pierre Aubry :

Le pacifisme devant la science économique.

M. **Pierre Aubry** expose ainsi la question :

Depuis quelque temps, dit-il, des polémiques et des discussions ardentes se sont engagées et se continuent chaque jour, dans la presse, dans les journaux quotidiens et les revues, à la tribune même du Parlement, à propos du pacifisme ; mais ces discussions reposent fréquemment sur des malentendus, des équivoques, des confusions de toute espèce qui leur font produire tout autre chose que la lumière. Il est alors devenu difficile, aujourd'hui, de se proclamer pacifiste sans être immédiatement accusé de servir inconsciemment et naïvement la cause de l'antipatrio-

tisme, de la désertion en cas de gu
et ses amis. Ces derniers, avec l
communistes, libertaires, tous ceux
la Révolution sociale s'imaginent qu
cient », organisé, peut, en se saisi
décréter l'abrogation de la guerre
paix.

Après avoir défini le mouvement
verses tendances qu'il renferme, l'
l'expliquer à la lumière de la scienc
mique. Il sera amené ainsi à constat
nent compte des enseignements pr
économistes qui s'expliquent la rai
pacifisme, trouvent en face d'eux
c'est-à-dire les erreurs et les préju
nationalisme économique et du soci

Le pacifisme peut se définir un m
but la suppression définitive de la gu
nationales, c'est-à-dire la réalisation
ports entre les peuples civilisés, te
de raison d'être. L'orateur ne croit
donner du pacifisme une définition
trer les idées de beaucoup de g
d'être des pacifistes, déplorent
armée comme des maux, tout en
tables. D'un autre côté, on ne
général, une définition plus étroi
moyens proposés pour atteindr
la guerre et, comme ces moye
bles, mieux vaut s'en tenir à u
propre but, ce qui évite toute

Le mouvement pacifiste n'es
mogène et renferme des tend
sur quelques points contradic
catégories : les tendances s
diques et scientifiques. On
sentimentale religieuse, my
au point de vue rationnel,
conscrits pacifistes qui, pr
leur Dieu : « Tu ne tueras
apprendre le maniement d
canons, et mieux que cel

tent pas leur pays et s'exposent volontairement aux pénalités rigoureuses infligées par la loi en pareil cas, ces pacifistes sont animés d'un esprit de sacrifice et d'abnégation, dont on peut contester l'utilité pratique, mais qui, en tout cas, fait honneur à leur caractère et force l'admiration.

Il y a d'autres pacifistes à tendances également sentimentales qui, eux, se bornent à prêcher aux autres le mépris des lois, la désertion, l'insurrection en cas de guerre. Il s'agit là des antimilitaristes révolutionnaires qui sont malheureusement presque les seuls à retenir l'attention publique et dont les idées sont en contradiction absolue avec les idées du pacifisme scientifique ; les révolutionnaires considèrent les armées permanentes comme les soutiens indispensables du régime capitaliste et leur antimilitarisme ne signifie que l'horreur de l'intervention de l'armée à l'occasion des grèves.

Les révolutionnaires, les libertaires ne sont pacifistes que de nom, car les procédés qu'ils préconisent pour supprimer les guerres internationales sont inspirés exactement du même esprit que ceux du chauvinisme ou du patriotisme agressif pour résoudre les conflits internationaux ; ces procédés sont ceux de la lutte des classes en honneur dans la majorité des syndicats et des Bourses du travail, c'est-à-dire la menace de grèves générales, d'émeutes, de désordres, l'intimidation, le scandale, le terrorisme ; mais comme ces pacifistes révolutionnaires font beaucoup de bruit et se proclament à grand fracas les défenseurs des classes travailleuses contre l'exploitation capitaliste, on les entend plus facilement que les autres. Bien mieux, et ceci est important, comme il est très facile de réfuter leurs arguments sentimentaux et leurs sophismes économiques, on trouve plus commode de les considérer comme les représentants autorisés, attitrés du pacifisme autour desquels gravitent inconsciemment tous les autres, et c'est ainsi que se perpétuent les équivoques, les malentendus qui obscurcissent les controverses sur ce sujet.

Les pacifistes à tendance juridique et scientifique sont, avant tout, respectueux de l'ordre et des lois établies et, contrairement aux révolutionnaires, d'accord avec les philosophes de l'évolution, ils considèrent que les transformations du monde social qui entraîneront la disparition de la guerre, s'opèrent, non par des cataclysmes et des révolutions, mais par une évolution lente et continue, à laquelle toutes les activités humaines collaborent inconsciemment ou consciemment. Cette évolution ne peut être

lectuelle et économique, et les préoccupations nationalistes de la politique étrangère et de la politique économique des gouvernements sont devenues un danger pour la sécurité générale. Tandis qu'au point de vue scientifique et économique, le monde civilisé ne constitue qu'une seule société, dans laquelle tous les intérêts sont solidaires, interdépendants et non indépendants les uns des autres, au point de vue de l'organisation politique, cette société est divisée en Etats indépendants souverains, en gouvernements autonomes qui, s'ils entrent en conflit, ont encore la faculté de rompre leurs relations pacifiques, normales, et de faire la guerre.

Le pacifisme est né de cette contradiction. Le retard de l'évolution politique des peuples sur leur évolution scientifique et économique ne pouvait manquer de frapper clairement ou confusément les esprits de nos contemporains, et devait fatalement engendrer un mouvement d'idées ayant pour but d'accélérer la marche de l'évolution politique qui doit s'harmoniser un jour avec l'évolution scientifique et économique.

D'une part, le pacifisme répond au besoin intense de sécurité ressenti également et d'une façon permanente par les individus de toutes les communautés politiques ; d'autre part, dans sa tendance scientifique et sans jamais oublier les nécessités des contingences immédiates, le pacifisme s'oppose avec mesure de modération à certaines idées traditionnelles par lesquelles s'exprime le patriotisme, mais qui ne contiennent pas, tant s'en faut, tout le patriotisme, aux idées d'indépendance et de souveraineté nationale, devenues aujourd'hui, il faut le reconnaître, des facteurs d'insécurité. Ces idées ne répondent plus aux besoins nouveaux de notre civilisation.

Or, l'indépendance ou la souveraineté nationale, c'est, d'une manière générale, le pouvoir que possède une nation de régler à sa guise ses propres affaires et, au point de vue qui nous occupe, c'est le pouvoir que possède le gouvernement d'un pays, avec ou sans le contrôle d'un Parlement, de régler, comme il l'entend, ses relations avec les autres gouvernements.

Oui, certes, l'indépendance nationale est un pouvoir, c'est-à-dire une question de fait ; une nation ne peut, en effet, revendiquer un droit à l'indépendance, car où serait la sanction de ce droit, où seraient le juge et la force publique chargés de le faire respecter ? C'est la nation elle-même qui doit assurer son indépendance par ses propres moyens ; son armée et sa flotte n'ont pas d'autre objet. Et ce même pouvoir, qui ne

connaît d'autres limites que sa force, comprend naturellement la faculté de déclarer la guerre ; cette faculté peut être entourée de garanties constitutionnelles, mais alors si la déclaration de guerre ne dépend pas du caprice d'un souverain, elle peut être le résultat d'un égarement momentané de l'opinion publique. C'est parce que les gouvernants français, allemands, anglais, ont appris sur les bancs de l'école à considérer l'indépendance nationale comme un bien suprême, qu'ils entretiennent des armées et des flottes considérables, prêtes à s'entrechoquer et à s'entredétruire à la suite d'une faute, d'une erreur, peut-être d'une simple maladresse d'un souverain ou d'un diplomate. Or cette idée est erronée, c'est-à-dire en contradiction complète avec la réalité banale qui s'impose à notre esprit, car cette idée laisse croire qu'il existe des intérêts nationaux fatalement contradictoires ou divergents, alors que tous les hommes de tous les pays sont solidaires, dépendants les uns les autres, pour la satisfaction de leurs besoins matériels et intellectuels. Il n'y a pas, en réalité, d'intérêts nationaux, il n'y a que des intérêts internationaux et tous ces intérêts se fondent dans ce besoin de sécurité défini tout à l'heure.

Donc, l'indépendance nationale ne saurait être un but en elle-même, mais une fiction dangereuse ; elle n'est plus ce qu'elle a été peut-être autrefois, une garantie de sécurité et de liberté pour les membres de la nation.

Si l'indépendance nationale aboutit à limiter cette sécurité et entraîne des charges très lourdes et une quasi-servitude des individus, vouloir la maintenir, à tout prix, c'est sacrifier la réalité à la fiction, c'est bien se complaire dans une utopie !

Or, la faculté pour un gouvernement ou un Parlement de lancer sur les champs de bataille des centaines de milliers d'hommes, d'anéantir en quelques mois des milliards de capitaux accumulés par un labeur ininterrompu de plusieurs années, n'est-elle pas un facteur d'insécurité constante dans tous les pays ?

Et comme il faut se tenir prêt à pouvoir faire face à toute éventualité, les gouvernements imposent à leurs administrés des charges financières de plus en plus lourdes pour l'entretien et l'amélioration des armements, et l'obligation du service militaire, autant de restrictions au libre exercice de l'activité des citoyens.

L'insécurité permanente et une aliénation partielle mais importante de la liberté individuelle, voilà les résultats réels, tangibles, sensibles de la politique des gouvernements qui mettent au pre

mier rang de leurs préoccupations, la nécessité d'assurer l'indépendance nationale. En même temps, ils se défendent constamment, dans leurs déclarations officielles, de vouloir attaquer leurs voisins et proclament leur attachement inébranlable à la paix.

Et ainsi ils se trouvent engagés dans des contradictions, dans des cercles vicieux, dont les pacifistes ont dénoncé depuis longtemps les dangers, car de deux choses l'une : ou les gouvernements sont sincères, leurs paroles répondent à leur pensée et à leurs intentions ; mais alors pourquoi ne se mettent-ils pas d'accord, une fois pour toutes, pour unir leurs forces en vue d'assurer, d'une façon plus économique et plus sûre, la sécurité compromise et menacée par leur souci de conserver une indépendance nationale qui n'a pas plus de raison d'être.

Ou les gouvernements ne sont pas sincères et s'accusent réciproquement d'avoir des desseins lâches, inavouables, d'aventures belliqueuses, d'invasions ; mais alors ils trahissent leur fonction essentielle qui est d'assurer la sécurité de leurs administrés et non de la compromettre, en menaçant celle des voisins qui sont bien obligés de se mettre sur leurs gardes.

On le voit, il n'est pas surprenant que les révolutionnaires, les libertaires surtout, exploitent ces contradictions de la politique internationale actuelle ; mais il ne faudrait pas cependant jeter la pierre aux gouvernements qui, tout en se lançant des défis, en se répétant qu'ils n'ont pas peur les uns des autres, que le pays est debout derrière eux, prêt à défendre l'honneur et le drapeau de la nation, travaillent, en réalité, de mieux en mieux, à l'organisation de la sécurité internationale et réalisent peu à peu les desiderata du pacifisme scientifique : les voici en quelques mots, pour bien montrer qu'il n'y a rien en eux d'utopique ou de révolutionnaire.

1° L'orateur n'insistera pas sur l'arbitrage qui tend à devenir le procédé normal de solution des litiges internationaux ; il rappellera seulement que, dans les récentes conventions d'arbitrage, signées en si grand nombre, les gouvernements ont cru devoir satisfaire le préjugé nationaliste, en refusant expressément de soumettre à l'arbitrage les cas intéressant l'indépendance, l'honneur et la dignité des nations. Il est évident que cette restriction laisse la porte ouverte à l'équivoque, aux malentendus et à l'ultima ratio. Les gouvernements conservent ainsi la faculté de se dérober à la justice et d'employer la force si bon leur semble. Mais cette restriction dangereuse est appelée à disparaître ; lors

que les gouvernements comprendront que la sécurité des peuples exige que tous les différends internationaux soient résolus par l'arbitrage ou par tout autre moyen juridique, les idées sur l'honneur et la dignité des nations se modifieront en conséquence,et on considèrera que l'honneur et la dignité d'une nation exige que le gouvernement respecte sa signature et ne puisse se dérober à ses engagements sous un prétexte quelconque.

2° Mais, en même temps, pour que les relations internationales soient à l'abri de la guerre, il faut que les gouvernements poursuivent jusqu'au bout l'application logique des principes qu'ils énoncent à tout instant dans leurs déclarations officielles, dans les préambules de leurs accords et dans leurs conférences. Les gouvernements ont, en effet, reconnu depuis longtemps, qu'il existe des intérêts internationaux, des intérêts de la civilisation qui se résument dans ces deux mots : *Sécurité* et *Porte ouverte*.

Cependant, comme pour l'arbitrage, ils s'arrêtent à mi-chemin et n'osent pas renoncer à l'utopie de la souveraineté nationale qui laisse croire qu'il peut exister des intérêts nationaux contradictoires, ni au protectionnisme ou, pour parler plus exactement, à la politique qui est tout le contraire de la porte ouverte et de la libre concurrence.

L'intérêt international exige que les gouvernements se mettent d'accord pour renoncer à la guerre, pour en supprimer la possibilité, non pas par des traités secrets d'alliance défensive où chacun promet son appui avec l'arrière-pensée de le refuser, le cas échéant, et qui n'aboutissent qu'à créer un équilibre instable et chancelant de forces antagoniques.

Il ne s'agit pas non plus d'opérer une fusion des nations, une unification de tous les gouvernements du monde civilisé ; il n'est pas nécessaire de fonder une République universelle pour résoudre le problème international. Les gouvernements peuvent parfaitement constituer, à la suite de plusieurs conférences internationales comme celle de la Haye, une association des Etats civilisés pour le maintien de la sécurité dans le monde et la répression de la guerre. Cette association sera bien, en réalité, une forme de gouvernement international qui pourra comporter les organes d'un gouvernement régulier, législatif, exécutif et judiciaire, qui aura à sa disposition une armée internationale, mais dont les pouvoirs seront rigoureusement définis et exclusivement limités à l'unique but d'assurer la sécurité dans le monde. Certainement, on peut le dire, il n'y a rien d'utopique,

ni de révolutionaire dans une pareille organisation qui existe d'ailleurs à l'état embryonnaire, sous la forme de toutes ces commissions internationales instituées d'une façon accidentelle ou permanente, de plus en plus nombreuses, pour veiller sur des intérêts internationaux, et d'ailleurs, peu à peu dans les rapports du monde civilisé avec les peuples barbares ou d'une autre civilisation que la nôtre, l'action internationale commune tend à se substituer à des actions nationales distinctes.

3° C'est, en effet, l'intérêt international que les gouvernements reconnaissent lorsqu'ils réclament la Porte ouverte, c'est-à-dire la liberté économique, l'absence de monopoles, de privilèges dans tous les territoires qui ont échappé à la domination des uns ou des autres ; les gouvernements se rendent compte qu'ils ne peuvent pas pratiquer la politique protectionniste dans ces régions dont ils ne sont pas les maîtres et s'ils essayaient de les conquérir par la force, il leur faudrait compter avec l'intérêt international qui exige la porte ouverte, sans restrictions et sans équivoque. Les pacifistes ont dénoncé depuis longtemps les dangers de la politique d'expansion coloniale inspirée de préoccupation nationaliste.

Cependant encore ici, continue M. **Pierre Aubry**, il faut dissiper une équivoque ; il ne s'agit pas de revenir sur le passé et d'abandonner les colonies qui ont été conquises par la force des armes, sous le prétexte que de pareilles conquêtes sont plutôt nuisibles qu'utiles à la métropole. Il faut accepter les charges que nous nous sommes imposées ; mais il est incontestable que les quelques régions du globe encore inexplorées ou inexploitées peuvent être mises en valeur par des procédés plus économiques que la colonisation ; la solution pacifiste du problème colonial se confond avec sa solution économique. Plus de monopoles, plus de privilèges, plus de sphères d'influence, mais la porte ouverte, l'égalité de traitement pour tous les individus, quelle que soit leur nationalité ; ainsi les questions coloniales cesseront d'être une source de conflits. Puisqu'il reste très peu de territoires vacants dans le monde, il est facile aux gouvernements de s'entendre pour que la sécurité et la justice ne soient pas troublées par la soif de domination des uns ou des autres ; l'intérêt international dans les rapports des peuples civilisés avec les populations encore barbares, doit diriger l'action des gouvernements et, de fait, les questions coloniales tendent de plus en plus

à s'internationaliser. Mais ce n'est pas tout : les préjugés nationalistes qui inspirent la politique économique des gouvernements sont peut-être les adversaires les plus opiniâtres et les plus dangereux du pacifisme scientifique ; et, ici encore, beaucoup de pacifistes, de très bonne foi dans leur propagande contre la guerre, colportent de formidables erreurs qui entretiennent ces préjugés. Ce sont ceux qui s'imaginent qu'il existe entre les nations de profondes rivalités commerciales, industrielles, susceptibles de provoquer des conflits, ou encore que des intérêts économiques impatients exigent parfois l'emploi de la force des armes pour pénétrer dans certaines régions du globe qui, sans cela, seraient soustraites à l'influence de notre civilisation. Et alors ces pacifistes concluent que le capitalisme et la production soi-disant incohérente, anarchique, résultant d'une concurrence industrielle et commerciale illimitée aboutit fatalement à des conflits et à la guerre, et qu'on ne peut sortir de cet état d'anarchie économique que par un régime nouveau coopératiste, solidariste ou collectiviste. On voit comment l'habitude déplorable qui remonte aux mercantilistes de nationaliser les activités économiques des individus et que facilite la propagation des sophismes protectionnistes de la balance du commerce, du travail national, etc., fausse toutes les conceptions économiques.

On répète souvent que les guerres modernes ont des causes économiques ; il faut bien s'entendre sur le sens de cette expression que M. P. Aubry trouve très défectueuse. Ce ne sont pas évidemment les phénomènes économiques de la division du travail, de l'offre et de la demande, de l'échange, de la concurrence industrielle et commerciale qui peuvent entraîner des conflits entre les peuples ; ce sont, ce qui est bien différent, des idées fausses, incomplètes, que les hommes se font de la vie économique, ce sont les erreurs et les préjugés de l'antagonisme des intérêts dans l'échange de services, du profit de l'un réalisé par la perte de l'autre, qui engendrent fatalement une attitude hostile, discourtoise, illégitime des gouvernements à l'égard de la concurrence de l'étranger : cela, dans l'imagination des protectionnistes, apparaît comme un monstre redoutable, prêt à nous entraîner dans le gouffre de l'abondance et du bon marché. Les fictions protectionnistes qui se résument dans une croyance à l'existence d'intérêts économiques nationaux et antagoniques, ces fictions sont-elles seules les causes des conflits et des guerres, et inversement les guerres, où forcément la victoire de l'un des

belligérants, suppose la défaite de l'autre, entretiennent les fictions protectionnistes ; il y a là un cercle vicieux, dont les gouvernements ne peuvent sortir que par une politique libre-échangiste, abstentionniste, c'est-à-dire en se renfermant dans leur rôle de producteurs de sécurité.

En résumé, les désidérata principaux du pacifisme scientifique sont, en premeir lieu, l'extension de l'arbitrage à tous les litiges internationaux sans exception ; en second lieu, la création d'organismes internationaux permanents chargés d'assurer efficacement la sécurité dans le monde et de régler les relations des peuples civilisés avec les populations barbares ou d'une autre civilisation que la nôtre; en troisième lieu,et toutes ces conclusions s'enchaînent logiquement les unes aux autres, l'application du régime de la porte ouverte dans les nouveaux territoires offerts à la civilisation ; et enfin, en quatrième lieu, l'abandon du protectionnisme sous toutes ses formes, de sorte que les échanges internationaux puissent s'effectuer avec le minimum d'entraves et le maximum de profit pour tous les peuples.

Du reste, ce n'est pas uniquement dans les affaires extérieures, proprement dites, c'est aussi dans les affaires intérieures que les gouvernements sacrifient les réalités économiques aux fictions de l'indépendance nationale et même à des utopies humanitaires. Sans sortir de notre pays, considérons ce qui se passe sur la scène de notre Parlement : les uns, au nom du patriotisme et de l'indépendance nationale, réclament des lois protectrices pour l'agriculture, l'industrie, la marine marchande ; les autres, au nom de la solidarité humaine, demandent des lois dites sociales sur les accidents du travail, l'assistance des vieillards et des incurables, sur les retraites ouvrières. Puisque les gouvernements sont ainsi absorbés dans des besognes qui ne les regardent pas, se mêlent de vouloir assurer à leurs administrés du bien-être et du pain pour leurs vieux jours, il ne faut pas s'étonner qu'ils négligent un peu leur fonction essentielle de producteurs de sécurité.

M. **Aubry** termine par une observation qui lui permet, en creusant davantage le fossé qui sépare les pacifistes évolutionnistes et antimilitaristes révolutionnaires, de préciser une dernière fois l'accord parfait du pacifisme scientifique avec les conclusions de la science économique.

On nous dit quelquefois : Vous pacifistes, vous voulez réduire le rôle de la force dans les affaires humaines, c'est une utopie, car la force est indispensable au maintien de l'ordre dans les relations sociales ; le désarmement aurait pour résultat, un amollissement des esprits, un relâchement des énergies, et c'est ainsi que, de très bonne foi, on a pu conclure que la politique pacifiste serait la politique de la platitude, de l'échine courbée, du cou tendu à l'égorgeur, et des publicistes, ordinairement sérieux et réservés se sont même oubliés au point d'écrire que pacifisme était synonyme de veulerie et de lâcheté.

Eh bien, il y a dans cette opinion une part de vérité incontestable et une part d'erreur.

Il est juste de dire qu'une force matérielle est indispensable à assurer la sécurité des sociétés humaines, mais il est faux de conclure que tous les pacifistes, sans exception, veuillent diminuer le rôle de la force. C'est exactement le contraire qui est vrai, et les pacifistes respectueux des enseignements de la science économique, d'accord en cela avec les économistes libéraux et hostiles à l'interventionnisme, n'ignorent pas que la sécurité et la liberté doivent être garanties par une force aussi puissante que possible. De même que les économistes qui protestent contre les abus de l'interventionnisme, ne réclament pas une diminution du pouvoir coercitif de l'Etat, mais demandent que la force du pouvoir soit réservée uniquement au profit de l'intérêt général et permanent de la collectivité et non dispersée au service d'intérêts particuliers avides et insatiables, de même les pacifistes scientifiques constatent que, dans l'état actuel des relations internationales, les gouvernements gaspillent leurs forces, en les divisant au lieu de les économiser en les unissant, et c'est pourquoi la sécurité et la liberté sont encore partout chancelantes et précaires. La fusion des armées nationales ou une armée internationale au service de la sécurité du monde permettrait de réaliser des économies considérables et de parer à tous les périls d'invasion réels ou imaginaires.

Les solutions pacifistes du problème international sont, en définitive, des solutions économiques ; ce sont toujours les applications du moindre effort et de la division du travail.

Si le pacifisme, dit M. **Alfred Neymarck**, était synonyme d'antimilitarisme; si être pacifiste, c'est-à-dire vouloir la paix entre les hommes, entre les nations, était vouloir détruire l'armée, tous

les économistes seraient des anti-pacifistes. Quand les économistes défendent l'idée de paix, c'est que, pour eux, toute guerre est un fléau destructeur et que pour eux aussi les dépenses en vue de la guerre deviennent effrayantes.

M. Neymarck voudrait, à ce sujet, citer quelques chiffres.

En 1850, les dettes publiques européennes étaient de 46 milliards; de 75 milliards en 1870 ; de 115 milliards en 1885 ; elles s'élevaient fin 1905 à 143 milliards. L'intérêt de ces dettes exigeait annuellement 1.764 millions en 1850 ; 3 milliards en 1870 ; 5 milliards en 1885 ; plus de 6 milliards fin 1905. Mais de 1880 à 1905, de nombreuses conversions de rentes et réductions des dettes ont eu lieu. L'intérêt des dettes est descendu successivement de 6 à 5 1/2, de 5 1/2 à 5, de 5 à 4 1/2, de 4 1/2 à 4, de 4 à 3 1/2, et de 3 1/2 à 3 0/0. Il n'était pas difficile, avant 1870, de trouver des placements sur des titres de premier ordre, rapportant 3 1/2 à 4 0/0. Des valeurs exotiques, des valeurs à turban, comme on les appelait jadis, se capitalisaient a des taux d'intérêt plus réduits que ne se capitalisaient autrefois nos bonnes rentes françaises et nos obligations de chemins de fer ; on peut dire que sans ces réductions d'intérêt, sans les conversions, cet intérêt des dettes qui est aujourd'hui de 6 milliards, dépasserait 8 milliards. Quant aux dépenses militaires, voici quelques chiffres :

2 milliards en 1850 ; 4 milliards et demi en 1870 ; 5 milliards en 1885 ; près de 7 milliards en 1905.

Depuis 1870, le montant des dettes publiques a presque doublé ; malgré les conversions qui ont réduit successivement l'intérêt des dettes de 6, 5, 4 à 3 1/2 et 3 0/0, les sommes à payer annuellement comme arrérages ont doublé ; les dépenses militaires se sont accrues de 1870 à 1905 de 70 0/0.

En 1870, en temps de paix, l'Europe avait 2 millions et demi d'hommes sous les armes. Elle en compte aujourd'hui 3 millions 495.000. Si l'on examine la situation de plusieurs puissances européennes, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, l'Italie, leurs dépenses militaires qui s'élevaient à 2 milliards 717 millions en 1874, s'élevaient fin 1905 à 6 milliards 118 millions.

La dette publique de ces sept puissances étaient de 78 mil-

liards 687 millions en 1874 et de 121 milliards 732 millions en 1905. Les intérêts à payer annuellement se chiffraient par 3 milliards 267 millions en 1874 et par 4 milliards 931 millions fin 1905.

Rapprochons cette situation de celle des Etats-Unis. En 1871, la dette publique était de 12 milliards; elle exigeait comme annuités, 2.105 millions, dont 1.336 étaient consacrés à l'amortissement. Aujourd'hui, cette dette dépasse à peine 4 milliards. Il est vrai que les Etats-Unis, depuis plusieurs années, suivent le courant qui entraîne l'Europe. Ils sont dominés par ce qu'on appelle l' « Impérialisme ». En 1871, leurs dépenses pour la guerre et la marine étaient de 525 millions; elles sont, fin 1905, de 1.180 millions.

C'est la guerre qui empêche ou retarde les réformes vraiment populaires ; c'est elle qui rend le coût de la vie plus élevé ; c'est elle qui empêche les améliorations économiques et financières, sociales, que réclament les démocraties.

Si l'on fait la comparaison entre la situation économique et financière de 1870 et celle qui existe aujourd'hui, on reste effrayé des conséquences qu'aurait une guerre au point de vue des intérêts privés.

Etant donnés, spécialement, l'accroissement et le morcellement des valeurs mobilières qui sont autrement considérables aujourd'hui qu'en 1870, les craintes seraient d'autant plus vives que les titres eux-mêmes sont plus morcelés et répandus.

En Allemagne, les conséquences seraient encore plus graves et désastreuses qu'en France ; ce pays a pris un immense développement industriel alors que nous avons acquis un développement financier considérable, et la guerre porterait à ses usines, à ses manufactures, à ses chantiers pleins d'ouvriers, un coup encore plus dur que celui qui pourrait nous frapper. On se battrait à coups de canon et de mitraille, sans doute, mais il faudrait aussi se battre à coups de milliards. Où trouverait-on les milliards ? On peut les trouver en temps de paix, mais il n'y a rien de plus craintif que les capitaux ; ils se cachent quand on les appelle ; ils viennent à vous quand on ne les appelle pas et quand on leur inspire confiance. On peut donc se demander quelles seraient les conséquences épouvantables au point de vue économique, au point de vue financier, au point de vue général, au point de vue privé, d'une guerre qui viendrait à éclater entre deux grandes puissances comme l'Allemagne et la France. Ce serait un affaiblissement des deux pays.

On critique les congrès de la paix, dit en terminant M. Neymarck ; on sourit en voyant les traités d'arbitrage et on doute de leur efficacité pour prévenir de grands conflits. Il faut laisser au temps le soin de permettre aux idées de mûrir. Qu'on se rappelle que le principe de l'arbitrage proposé par Cobden, en 1849, au Parlement Britannique était repoussé par 288 voix contre 79, et qu'aujourd'hui des traités d'arbitrage sont signés entre les grandes nations. Les économistes ont, de tout temps, été hostiles à la guerre ; ils pensent, comme l'écrivait encore M. Frédéric Passy dans son livre les *Causeries d'un grand'père*, qu' « aujourd'hui que tous les intérêts se mêlent, que tous les « marchés se confondent, que la terre entière n'est plus qu'un « grand atelier dont toutes les parties, sciemment ou non, tra- « vaillent les unes pour les autres ; quand c'est le coton d'Amé- « rique ou la laine d'Australie qui alimente nos manufactures ; « sur la place de Londres, de New-York, de Buénos-Ayres ou « de Mexico que s'écoulent nos meubles, nos soieries, nos modes « ou nos objets rares ; quand des milliards de nos capitaux et « des milliers de nos concitoyens sont employés non seulement « chez nos voisins, mais jusqu'aux extrémités du monde, et qu'à « l'inverse, les capitaux, les bras et les capacités étrangères « viennent alimenter notre industrie et notre commerce, il est « devenu d'une absurdité manifeste de continuer à entretenir « entre les nations, aussi bien qu'entre les diverses catégories « de leurs membres, à l'intérieur de chacune d'elles, des senti- « ments de jalousie, d'animosité et de haine, et de consacrer à « nous nuire les uns aux autres, le plus pur de notre activité, « de notre or, et hélas ! de notre sang. »

M. **Raphaël-Georges Lévy** fait observer tout d'abord que les pacifistes ne doivent pas compter, pour empêcher une guerre, sur les difficultés qu'éprouveraient les belligérants à se procurer des fonds. L'exemple récent de la Russie et du Japon prouve que, même pour une guerre qui a duré un an et demi et qui a entraîné des dépenses considérables, ces deux pays, dont le crédit est certainement inférieur à celui des grandes nations occidentales, ont pu trouver toutes les ressources nécessaires. La Russie n'a même pas eu besoin de décréter le cours forcé, et elle a pu maintenir intacts les résultats de sa réforme monétaire.

Mais il est un point beaucoup plus important, sur lequel l'orateur désire insister, point qui a été indiqué par M. Pierre Aubry dans son exposé, et qui mérite de retenir tout particulièrement l'attention de la Société d'Economie Politique : c'est l'erreur, assez généralement répandue, qui consiste à croire que l'on peut, par la force des armes, modifier la situation économique respective des nations. L'orateur se trouvait cet été en Angleterre ; il n'était pas peu surpris d'entendre un certain nombre d'Anglais répéter que le développement de l'industrie et du commerce allemands leur faisait courir les plus grands dangers, et qu'il faudrait peut-être en venir à une lutte à main armée pour arrêter cet essor et pour assurer leur propre prospérité. Il n'y a pas de raisonnement plus faux. Si les Allemands ont obtenu des succès sur le terrain économique, ils ne les doivent pas à leurs victoires de 1870 : c'est parce que leur population a augmenté de 50 0/0 ; c'est parce que leurs industries, secondées par leurs banquiers, ont fait preuve d'une énergie extrême ; c'est parce qu'ils ont mis en valeur la richesse de leur sol (charbon, fer, potasse, etc.); c'est parce que les directeurs et les employés, à tous les degrés de la hiérarchie, ont déployé une intelligence et une activité remarquables ; c'est parce qu'ils ont répandu dans tous les pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, des émissaires avisés et qu'ils ont constamment développé leurs débouchés. D'autre part, les Anglais qui s'étaient quelque peu endormis dans la paisible possession d'un quasi-monopole pendant une partie du XIXe siècle, ont dû se réveiller sous l'aiguillon de la concurrence : l'on peut constater que les statistiques toutes récentes du commerce anglais sont loin d'être inquiétantes pour nos amis d'outre-Manche. Mais il est impossible à l'orateur de comprendre en quoi les coups de canon que les escadres britanniques auraient envoyés aux navires et aux ports allemands auraient pu changer la position relative des deux nations au point de vue économique.

D'ailleurs, les Anglais paraissent avoir compris que ce n'était pas à une politique de protection, et par conséquent de soi-disant défense contre autrui, qu'ils devaient demander leur salut. Les dernières élections, qui viennent d'envoyer à la Chambre des Communes une majorité libérale comme il ne s'en était pas trouvé depuis près d'un siècle, nous montrent que l'Angleterre se ressaisit et qu'elle a repris, une fois de plus, conscience de ses véritables intérêts ; et, soit dit en passant, la Société d'Eco-

nomie Politique, sans vouloir le moins du monde faire une incursion sur le domaine de la politique pure, a le droit de saluer comme une victoire des idées qui lui sont chères, la dernière grande consultation nationale du corps électoral anglais.

M. A. Sayous s'étonne d'entendre M. R. G. Lévy prétendre que les guerres ne peuvent avoir leur origine dans des raisons économiques.

Il est indéniable que la préoccupation du peuple anglais est de détruire la flotte allemande pendant qu'il en est temps encore. C'est ce que tout le monde peut constater. Et c'est là, dit M. Sayous, une grosse question pour la Grande-Bretagne.

L'orateur fait ensuite remarquer que les résultats des récentes élections au parlement anglais sont tout différents de ce que les a jugés M. Lévy. Il estime, lui, que les conservateurs ont triomphé, et que l'Angleterre, que l'on est habitué à considérer comme le dernier refuge du libéralisme, n'est pas aussi fermement libre-échangiste qu'on le croit : elle est fatalement vouée au protectionnisme. C'est ainsi que les mesures qui frappaient les bestiaux du Canada ont été maintenues après la disparition des maladies contagieuses qui avaient été le prétexte de ces mesures de prohibition.

Et M. Sayous pense que les droits qui affectent des dehors de fiscalité ne sont que des mesures économiques. Il affirme que dans la nation britannique il y a une proportion de 40 à 42 0/0 de protectionnistes. La majorité libérale du Parlement n'est qu'accidentelle; on ne constate qu'un écart de 16 à 17 0/0 avec le parti conservateur. Pour qui connaît les fluctuations de la majorité en Angleterre, ce n'est pas énorme. Et le jour viendra où cette majorité sera protectionniste.

Ce ne sont pas de simples affirmations, répète M. Sayous, mais bien des constatations sérieuses : le parti conservateur a une proportion de voix de 40 0/0 net, plus 1 à 2 0/0 du parti du travail. La proportion des libéraux et du parti du travail, tous partisans du libre-échange est de 58 0/0.

De 42 0/0 à 58 0/0, l'écart n'est pas considérable pour un pays comme l'Angleterre. Et si la Grande-Bretagne abandonne la politique libérale pour faire bloc avec ses colonies et prohiber l'introduction des marchandises allemandes, alors les commerçants et les industriels d'Outre-Rhin soutiendront leur empereur dans

ses projets belliqueux, et nous aurons le spectacle d'une guerre de l'Allemagne contre l'Angleterre, guerre ayant des causes purement économiques.

M. **Frédéric Passy** prend, à son tour, la parole. C'est pour moi, dit-il, une question personnelle. Ce n'est pas moi pourtant qui ai demandé qu'elle fût mise à l'ordre du jour. Mais je n'hésite pas à dire qu'il était bon qu'elle y fût mise. C'est, en effet, comme l'a très bien montré notre collègue Pierre Aubry, au premier chef, une question économique.

C'est assurément aussi une question morale et une question politique. C'est une question politique, puisque la guerre, dans bien des cas (nous en avons fait la cruelle épreuve, et nous en voyons en ce moment même un nouvel exemple), peut changer la condition des gouvernements, ébranler ou faire tomber des dynasties, compromettre des ministères et susciter des troubles, des désordres, des révolutions.

C'est une question morale, car la guerre, par ses cruelles exigences, par les habitudes de violence et de recours parfois indispensable, à la force, peut avoir, et a presque fatalement, à côté de certaines influences généreuses, des influences déprimantes et démoralisantes. Elle développe l'endurance, l'énergie, le courage physique et l'esprit de sacrifice et de dévouement ; elle développe aussi, malheureusement, dans bien des cas, des défauts et des vices déplorables; et, quand on lui fait un titre d'honneur d'enseigner le mépris de la mort, il faut s'entendre. Savoir accepter la mort, lorsque le devoir l'exige, c'est un mérite et une vertu. Et pourquoi ? Parce que la vie est précieuse, et, par conséquent, il est insensé et coupable d'en faire bon marché et de la sacrifier sans des motifs supérieurs ; la sienne d'abord, celle des autres surtout. La vie doit être, à moins de nécessité absolue, respectée et bien employée.

« Je regarde ces considérations comme de la plus haute importance, et, si nous traitions la question de la guerre et de la paix, en général, je leur donnerais le développement qu'elle comporte, comme je l'ai fait maintes fois ailleurs. Mais ici, il ne s'agit que du pacifisme devant l'économie politique, et, je le répète, c'est une question, à tous égards, d'ordre économique. Voici deux rapports que j'ai eu l'honneur de faire, à la demande de deux congrès de la paix : celui de Glasgow, en 1901, et celui de Lille, en 1904. L'un porte sur les *conséquences économiques de la*

nomie Politique, sans vouloir le moins du monde faire une incursion sur le domaine de la politique pure, a le droit de saluer comme une victoire des idées qui lui sont chères, la dernière grande consultation nationale du corps électoral anglais.

M. **A. Sayous** s'étonne d'entendre M. R. G. Lévy prétendr que les guerres ne peuvent avoir leur origine dans des raison économiques.

Il est indéniable que la préoccupation du peuple anglais e de détruire la flotte allemande pendant qu'il en est temps enco C'est ce que tout le monde peut constater. Et c'est là, M. Sayous, une grosse question pour la Grande-Bretagne.

L'orateur fait ensuite remarquer que les résultats des réce élections au parlement anglais sont tout différents de ce qu a jugés M. Lévy. Il estime, lui, que les conservateurs ont t phé, et que l'Angleterre, que l'on est habitué à considérer c le dernier refuge du libéralisme, n'est pas aussi fermement échangiste qu'on le croit : elle est fatalement vouée au p tionnisme. C'est ainsi que les mesures qui frappaient l tiaux du Canada ont été maintenues après la disparition d ladies contagieuses qui avaient été le prétexte de ces me prohibition.

Et M. Sayous pense que les droits qui affectent des d fiscalité ne sont que des mesures économiques. Il aff dans la nation britannique il y a une proportion de 40 de protectionnistes. La majorité libérale du Parlement cidentelle; on ne constate qu'un écart de 16 à 17 0/0 conservateur. Pour qui connaît les fluctuations d Angleterre, ce n'est pas énorme. Et le jour vien jorité sera protectionniste.

Ce ne sont pas de simples affirmations, mais bien des constatations sérieuses : l une proportion de voix de 40 0/0 net, pl travail. La proportion des libéraux et partisans du libre-échange est de 58 0

De 42 0/0 à 58 0/0, l'écart n'est pa comme l'Angleterre. Et si la Grand tique libérale pour faire bloc av troduction des marchandises al et les industriels d'Outre-Rhi

...ug-
...e ob-
... neut-
... arri-
...rait pu,
...ang et à
... été que
...s plus on

...ui,
...se-
... plus
...uille
... un
...gent,
...es ; il

...onique-
...aimer la
... l'Eglise
... un écono
... *science du*
...ique, c'était
...ation de prix
...on publique,
... et montrer à
...'il peut valoir,
...communication,
...qu'ils peuvent lui
...n les faisant pro-
...Nous grandissons
...notre doctrine de la
...concurrence est une
... doctrine de sécurité,
...ce. Permettez-moi, au
...aquelle vous trouverez
...due exceptionnelle, d'é-
...rs.

...e la paix se tenait, pour la
... Allemagne, (Hambourg est
...nt elle-même), mais en terre
...ionnés comme d'usage en pa-
de chacune des nations repré-
parole. Lorsque vint le tour de
...ieure : « Messieurs », dit-il en pre-
« on dit que tout homme a deux
appartient par sa naissance, et celle
ement attaché par ses idées et ses sen-
ma première patrie c'est la Russie. Je
patrie, à celle qui nous a donné Gœthe,

et les actions, les obligations qui en forment l'actif, sont réparties entre des milliers ou des millions de mains. De même des fonds d'Etat, des rentes, dont les coupons ont été souscrits ou achetés en Bourse, par celui-ci ou celui-là, à cinq cents lieues de distance peut-être. Et quand vous, Français, Anglais, Russes ou Allemands, officiers ou soldats, obéissant à l'ordre d'extermination qui vous pousse dans la mêlée, vous vous applaudissez d'avoir fait, comme on vous le commandait, beaucoup de mal à l'ennemi, vous avez peut-être tout simplement anéanti, comme si vous les aviez jetés au feu de vos propres mains, les titres de propriété de votre vieux père ou de votre vieille mère, le fruit des longues épargnes qui devaient assurer le repos de leurs dernières années.

C'est ce que l'on commence, peut-être bien tard et bien imparfaitement, à comprendre. Et c'est pourquoi, à l'occasion de cette dernière et horrible guerre d'Extrême-Orient, un cri universel, qui n'est point encore assez entendu (Raphaël-Georges Lévy le constatait avec raison tout à l'heure), mais qui le sera, s'est élevé contre les emprunts de guerre. La neutralité ne permet plus la fourniture de cette contrebande meurtrière entre toutes, et la répercussion des désastres, que dis-je ? des simples craintes, devrait suffire pour provoquer partout la coalition des intérêts contre la guerre et contre l'insécurité. Le jour où les hostilités ont éclaté entre la Russie et le Japon, c'est par centaines de millions, peut-être par milliards, que, sur les diverses places des pays étrangers à la lutte, et destinés à y rester étrangers, la baisse des fonds publics a accumulé les ruines privées.

Tout cela, encore une fois, c'est de l'économie politique. Et c'est pourquoi tous les grands économistes, à commencer par le sage Franklin, qui déclarait qu'il n'y a point de bonne guerre, ni de mauvaise paix, ont été des ennemis de la guerre. Ce qui ne veut pas dire que nous sommes, comme on nous accuse de l'être, des antimilitaristes, encore moins des antipatriotes. Notre ancien président, mon oncle Hippolyte Passy, qui avait été un vaillant officier, et qui avait sur le corps plus de blessures que la plupart de nos généraux, me faisait remarquer, vers 1840, lorsque la France et l'Angleterre étaient sur le point d'entrer en campagne à propos de la question d'Egypte, que les deux grands hommes de guerre, dont ces nations étaient alors le plus fières, les deux anciens adversaires, le maréchal Soult et le duc de Wellington, étaient les plus ardents à recommander à leurs compatriotes la modération. « Vous ne savez pas ce que c'est que la guerre », leur

disaient-ils à l'envie. « Nous le savons, nous. » Et le maréchal Canrobert nous écrivait la même chose en 1890, à la Conférence interparlementaire de Londres : « Je connais la guerre, moi. Je l'ai faite toute ma vie. C'est une vilaine chose. Ne la laissez pas faire. »

Ai-je besoin de vous rappeler encore les noms de nos autres maîtres : Renouard, Laboulaye, signant avec moi un rapport sur un concours contre le crime de la guerre ; Gladstone, Bastiat et, au premier rang, les libre-échangistes Cobden et Bright sacrifiant leur popularité pour détourner leur pays de cette guerre de Crimée qui a coûté, suivant notre collègue Paul Leroy-Beaulieu, 800.000 existences humaines, suivant Canrobert, un million, sans que jamais personne ait pu savoir à quoi elle a servi ? Tout est sophisme, donc, sophisme économique, ou plutôt antiéconomique, dans les arguments au nom desquels on défend encore la nécessité, la légitimité ou l'utilité de la guerre. Je ne veux pas dire : tout est mensonge ; car nous devons supposer que nos adversaires, alors même que leurs opinions sont les plus invraisemblables, se trompent de bonne foi. Mais, puisque tous n'observent pas à notre égard la même impartialité et la même réserve, puisque certains d'entre eux n'ont pas craint de parler du « *mensonge du pacifisme* », et d'écrire en toutes lettres, en parlant des pacifistes : « *Ils mentent* », il n'est point inutile de dire que l'on aurait pu proposer comme variante : *les mensonges à propos du pacifisme*. Ils ont, tout au moins, étrangement dénaturé et les doctrines qu'ils attaquent et les faits, les paroles ou les écrits qu'ils incriminent. Les pacifistes sont des antipatriotes, disent-ils. Ils prêchent le désarmement; ils provoquent les soldats à la désertion; et,dans leurs congrès,à Nîmes et à Lille notamment, ils ont, d'accord avec un ancien directeur de l'enseignement primaire, d'une part, encouragé les instituteurs à prêcher le mépris des devoirs nationaux et à enseigner aux enfants l'oubli de tous leurs devoirs envers la patrie, et, d'autre part, voté ou appuyé des ordres du jour recommandant, avec le célèbre Tolstoï et les antimilitaristes français, le refus du service militaire et presque la désertion.

Ce sont là, mes chers collègues, je ne veux point dire, encore une fois, des calomnies volontaires (bien que dans les journaux où ces imputations ont été reproduites, les rectifications réclamées par plusieurs d'entre nous, de ceux qui sont ici, comme Aubry, Follin ou moi-même et d'autres, aient été refusées), mais des imputations tout au moins singulièrement fantaisistes. A pro-

pos de l'enseignement de l'histoire, moi-même,dans des conférences sur l'éducation pacifique, et M. Buisson, dans ses rapports au congrès précité, si nous avons dit et si nous persistons à dire, avec Duruy, qu'il y a une autre histoire que l'histoire-bataille, l'histoire du travail, et un autre patriotisme que ce patriotisme haineux et barbare, toujours en quête des moyens de chercher querelle aux voisins, nous avons hautement maintenu le respect des gloires nationales, le culte des grands souvenirs, l'admiration pour le devoir accompli à l'ombre du drapeau sacré de la patrie, alors même que parfois la patrie pouvait s'être trompée, et ce n'est point nous qui avons jamais risqué d'affaiblir, en essayant de l'éclairer, le sentiment de l'honneur. Et quant à ces discussions et ces ordres du jour, dans lesquels on prétend relever des incitations ouvertes ou hypocrites à l'indiscipline, jamais (j'ai le droit de le déclarer) les pacifistes les plus désireux de voir venir le jour où les gouvernements n'enverront plus les armées se mesurer avec les armées, n'ont songé à se faire les représentants et les propagateurs de ces exagérations, de ce que l'on a appelé le tolstoïsme, qui, sous prétexte de s'abstenir de toutes les violences, n'aboutirait qu'à livrer le monde, sans défense, à toutes les entreprises de la violence. Nous avons pu (et je crois qu'un homme de cœur ne saurait penser autrement) ne pas rester insensibles à des situations comme celle de ce Gontaudier, qui, revenu librement de l'étranger pour obéir à la loi de son pays, mais ne pouvant se résoudre à apprendre à tuer son semblable, se borne à dire, comme Bernard de Palissy : « Je ne puis autrement » ; et, sans une plainte, sans une révolte, sans un murmure, subit avec une constance inébranlable quatre années de prison. Mais même en présence de telle situation, nous nous sommes refusés à formuler, en faveur de ceux que des scrupules de conscience, parfois vrais et parfois douteux, pourraient porter à refuser d'obéir à la loi de leur pays, aucune demande d'exception. »

M. Passy rappelle alors, comme il l'a fait ailleurs, que dans cette discussion, et lorsqu'on a essayé de confondre le pacifisme avec l'antimilitarisme, il a raconté comment, visité secrètement par un jeune soldat déserteur et compromis pour attaques contre l'armée, il a réussi à lui faire comprendre que sa conduite ne pouvait être que désavouée hautement par les ennemis de la guerre, et à lui persuader de retourner, soldat soumis, reprendre sa place à son régiment.

Jamais non plus, reprend-il, nous n'avons songé à méconnaître

les dures nécessités qui commandent encore aux nations dites civilisées, de conserver, pour leur défense, de trop lourds armements. Jamais nous n'avons prêché le désarmement prématuré, le désarmement unilatéral de la France ou de quelque autre pays. Nous espérons, nous croyons qu'un jour viendra (et nous osons penser que nous y aurons contribué), où, par le progrès de la raison publique, par la volonté collective et persévérante des peuples, par la sagesse concertée des gouvernements, des réductions graduelles et simultanées des charges militaires permettront de réduire à la fois les exigences du service militaire et les chances de conflit. Et, non seulement nous l'espérons, mais nous disons que nous voyons, en dépit des apparences, parfois contraires, commencer déjà la réalisation de ce rêve prétendu utopique. « Les guerres elles-mêmes », disait un jour un premier ministre anglais, lord Salisbury, « disparaîtront devant les arbitrages d'une civilisation mieux organisée. »

« Vous êtes des hommes de parole et de plume », disait, à l'ouverture de la Conférence interparlementaire de Paris, en 1900, celui qui vient d'être appelé à la présidence de la République, M. Fallières : « Poursuivez courageusement votre œuvre. Faites comprendre aux nations qu'il y a plus de gloire pour elles à incliner leur toute-puissance devant une simple décision arbitrale qu'à rechercher sur le champ de bataille le triomphe sanglant de la force, et vous aurez bien mérité de vos patries et de l'humanité. »

« La solidarité, à qui nous devons déjà de grandes choses », disait, à la même époque, celui qui va lui céder la place qu'il a si dignement remplie, M. Loubet, « la solidarité rendra à l'avenir plus fragile le triomphe de la force, mieux reconnue la souveraineté du droit. Elle imposera « notez le mot », le règlement amiable des conflits internationaux et l'affermissement de la paix, toujours plus glorieuse que la plus glorieuse des guerres. »

Un autre Président de République, enfin, qui a fait plus pour l'arbitrage et pour la paix que de leur rendre hommage dans ses discours, qui leur a rendu, à plusieurs reprises, des services effectifs et éclatants, prononçait, dans une circonstance solennelle, les paroles que voici :

« Avec un peu plus de clairvoyance, les nations civilisées de ce temps auraient de grandes chances d'éviter les guerres et de baser la conduite de leurs affaires sur ce principe que leurs intérêts profonds sont identiques. Si quatre ou cinq des plus puissantes arrivaient (ce qui est en train de se faire), à adopter entre elles

le régime de l'entente amiable, elles pourraient même empêcher les autres de troubler la paix universelle. »

L'homme qui parlait ainsi, le président Roosevelt, ne passe pas pour un esprit chimérique, ni pour un politique de ce « type flasque », dont on se plaît à nous représenter comme des échantillons de choix. Son programme n'est autre chose, pourtant, que le nôtre. Et je crois, en vérité, que, couverts par de telles déclarations, nous avons bien le droit de nous dire que le pacifisme tel que nous l'entendons et tel que ne peuvent manquer de l'entendre tous ceux qui se donnent la peine d'écouter et de lire, avec l'intention sincère de comprendre, fait assez bonne figure *devant l'économie politique*, comme devant la morale et la politique proprement dite.

Onze heures ; c'est l'heure à laquelle conformément au désir exprimé par un grand nombre de nos collègues, le président doit clore la séance. M. **E. Levasseur** ne veut dons pas la prolonger par un résumé analytique. Il se bornera, ce soir encore, à remercier M. Aubry qui a exposé la question dans un esprit scientifique, et les orateurs qui ont parlé après lui, particulièrement notre doyen qui continue ici l'apostolat dont il s'est donné la mission depuis plus d'un demi-siècle et qui a illustré son nom à l'étranger comme en France.

Quelques mots en manière de conclusion suffiront.

Les vrais amis de la paix ne sont pas ceux qui prêchent la guerre de classes et la désobéissance aux lois de leur pays. Leur amour de la paix n'exclut pas dans leur esprit l'amour de la patrie.

Les guerres dans le passé et les guerres des deux dernières années ont-elles été profitables à la puissance politique et au développement économique des Etats victorieux ? C'est à eux de faire leur examen de conscience et de répondre. Ce que les économistes savent et ce que deux orateurs viennent de rappeler, c'est que depuis un demi-siècle, la guerre et la préparation à la guerre ont coûté des sommes énormes et toujours croissantes et font peser sur les Trésors publics le fardeau de dettes accablantes. Et cependant nul n'entrevoit le terme de cette course à l'armement et même l'Economie politique, quelque effroi que lui cause le gonflement des budgets, n'oserait pas proposer à un grand Etat de les dégonfler par la réduction des chapitres de la guerre et de la marine, tant qu'il n'aura pas été possible de conclure à ce sujet une entente internationale.

Les vrais et sages amis de la paix ne méconnaissent pas qu'il existe des causes de guerre et qu'il en existera longtemps peut-être. Mais ils constatent que la guerre, quelle qu'elle soit, est désastreuse, ruineuse pour les finances, préjudiciable à l'intérêt économique général, qu'elle laisse derrière elle non seulement des ruines, mais des haines qui peuvent devenir le germe d'autres guerres, que le mal qu'elle fait est aggravé par l'intérêt persistant des emprunts qu'elle a nécessités et par l'entretien d'un état militaire formidable. C'est en étalant les maux de la guerre qu'ils prêchent la paix et la font désirer. Ils montrent l'évolution actuelle des idées vers le sentiment de la paix et ils travaillent à hâter cette évolution, espérant que l'avenir sera plus éclairé et plus sage que le passé.

La conviction que les économistes s'efforcent de faire pénétrer dans l'esprit du public, c'est que la grandeur et la prospérité d'une nation n'a pas pour condition nécessaire l'abaissement et la misère des autres nations.

La séance est levée à onze heures dix.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

DANIEL BELLET. *Chronique des questions industrielles* (1905). Extrait des *Annales des Sciences politiques*. — *Paris, F. Alcan*, 1906, in-8°.

Ministère du Commerce, etc. *Annuaire statistique*, t. XXIV, 1904. — *Paris*, 1905, gr. in-8°.

BELLOM (MAURICE). *Les lois d'assurances ouvrières à l'étranger*. III. *Assurance contre l'invalidité*, 1re part. — *Paris*, 1905, in-8°.

BELLOM (MAURICE). *La Mutualité libre à l'étranger. Exemples et enseignements*. — *Bordeaux*, 1906, in-12.

FRANCISCO RODRIGUEZ DEL BUSTO. *Problemas económicos y financieros*. — *Cordoba*, 1905, in-8°.

PAUL ALGLAVE. *La question monétaire en Extrême-Orient*. — *Paris*, 1905, in-8°.

Annual report (XIX) *of the Commissioner of labor*, 1904. *Wages and hours of labor*. — *Washington*, 1905, in-8°.

Congrès international d'expansion économique mondiale. — *Mons*, septembre 1905. Rapports présentés par N.-C. FREDERIKSEN. — *Bruxelles*, 1905, in-8°.

E. LEVASSEUR. *La réparation des forces productives de l'industrie en France* (Extrait du *Eighth international geographie congress*). — S. l. n. d., *Londres*, 1905, in-8°.

ARTHUR FONTAINE. *Ministère du Commerce*, etc. *Office du travail. L'apprentissage industriel. Rapport sur l'apprentissage dans les industries de l'ameublement.* — *Paris*, impr. nationale, 1905, in-8°.

ALBERT B. MARTINEZ. *Annuaire statistique de Buenos-Ayres*, XIVe année, 1904. — *Buenos-Ayres*, 1905, in-8°.

EUGÈNE D'EICHTHAL. *Notice sur la vie et les travaux de M. Henri Germain.* — *Paris*, 1905, in-4°.

EDMOND DEMOLINS. *Enquête sociale sur la circonscription régionale élémentaire* « le Pays ». — S. l. n. d., *Paris*, 1905, in-8°.

Jaarcijfers voor het Koningrijk der Nederlanden (Statistique annuelle du royaume des Pays-Bas). Domaine en Europe, 1904. — *La Haye*, 1905, in-4°.

Rapport du ministre des Finances à S. M. l'Empereur de Russie, pour l'exercice 1906. Budget de l'Empire pour l'exercice 1906. — *Saint-Pétersbourg*, 1905, in-folio.

COMPTES RENDUS

L'HISTOIRE DU DROIT COMMERCIAL, par P. HUVELIN. 1 vol. in-8°, Léopold Cerf, 1904.

Cette étude de M. P. Huvelin est extraite de la *Revue de Synthèse historique*, dirigée par M. Berr, avec autant de remarquable distinction que de zèle, et qui a déjà publié nombre d'excellents travaux. Celui de M. Huvelin ne manque pas de mérite. Son esquisse du droit commercial, si peu étudié et si peu connu, en France surtout, est d'une belle ampleur. Et ce n'est pas sans un effort rare d'intelligence et sans de vastes connaissances qu'il a pu tracer le le plan d'un grand travail sur ce sujet, qu'il en donne la conception d'ensemble, telle qu'elle lui apparaît, et qu'il indique, à ce point de vue, l'état actuel des études.

Mais peut-être est-ce dans cette conception même de M. Huvelin que l'on pourrait trouver le défaut, s'il en existe un, de son travail, à beaucoup d'égards si remarquable. L'exposition est présentée d'une manière absolument abstraite et précède la théorie qui peut résulter des faits et des événements. Le commerce a pris des formes nombreuses et diverses, depuis les premières traces qu'on en retrouve chez les peuples primitifs, jusqu'à celles aujourd'hui en usage dans nos sociétés organisées, et elles se modifient sans cesse. Peut-être M. Huvelin veut-il expliquer un peu trop ces formes, leurs ramifications, les liens qu'elles ont entre elles, en un mot l'évolution du commerce. Peut-être aussi veut-il trop expliquer l'évolution du droit commercial lui-même et le rattacher aux formes même du commerce, faire de celui-ci et de celui-là deux choses concomitantes et coexistant avec une parfaite logique. On peut se demander si les mêmes formes et le même droit sont toujours les mêmes dans des pays de civilisation analogue. A n'en pas douter, l'explication est très savante et témoigne d'une grande érudition, mais rien ne prouve que les choses se soient passées comme le conçoit M. Huvelin.

Les conclusions ne sont-elles pas forcées? Elles sont, en effet, données avant les prémisses, et peut-on conclure avant que les prémisses n'aient été établies sur des bases que la matière même dont il s'agit, les faits commerciaux auxquels le droit ne vient s'appliquer qu'après coup, ait été historiquement élucidée. Je sais bien que l'auteur n'était pas sans avoir, dans l'esprit tout au moins, l'ensemble de ces faits et de leur dévolution. Mais, pour le lecteur, la preuve n'est pas donnée, et la conception de M. Huvelin reste une théorie préconçue, ou du moins toute personnelle.

La seconde partie de l'étude de M. Huvelin est une vaste bibliographie, un répertoire des sources où il conviendrait de puiser pour le grand travail dont il rêve la réalisation. Ses indications sont abondantes, et je n'aurais que des éloges à adresser à cette partie du livre, s'il n'y joignait des appréciations parfois peu justifiées. Je connais certains des ouvrages de droit cités qui ne se distinguent que par leur poids et leur volume. Qu'on ne craigne rien! je ne donnerai pas les noms des auteurs. M. Huvelin semble avoir des tendresses un peu vives pour les travaux, en Economie politique, de l'Ecole historique, et pour des rhapsodies que leur absence de valeur ne fera réclamer par aucun parti économique. Il suffira qu'on soit prévenu et l'on révisera facilement la liste.

Les observations que je me permets n'empêchent pas M. Huvelin d'occuper une place des plus distinguées parmi les savants qui, de nos jours, s'occupent avec tant de zèle de la recherche des sources historiques. Il a fait son siège, suivant une formule célèbre, avant de savoir comment la ville serait prise, et son érudition pourrait être plus châtiée. Une critique qui dépasserait la portée de cette double observation et ne tiendrait pas compte des mérites de l'ouvrage, serait injuste.

MAURICE ZABLET.

UNE CONFÉDÉRATION ORIENTALE COMME SOLUTION DE LA QUESTION D'ORIENT. 1 vol. in-16, Plon-Nourrit et Cie, 1905.

Encore et toujours la question d'Orient. Elle n'est pas nouvelle, et je me souviens d'une époque où elle courait les rues, dans la main des camelots, sous la forme d'un jouet : deux cercles de laiton passés l'un dans l'autre et que, si l'on ne possédait le secret, on ne pouvait pas séparer. Depuis qu'elle était ainsi populari-

sée, elle n'a pas rajeuni, et si la mode de la traduire en jouet a passé, on en parle toujours. On en a toujours parlé, je crois bien, depuis la conquête de Constantinople par Mahomet II. Il semble même qu'aujourd'hui elle se réveille plus vivace et plus inquiétante que jamais, si j'en juge par toutes les discussions qu'elle suscite, par toutes les conférences diplomatiques qu'elle entraîne, toutes les solutions que l'on propose.

Les camelots du boulevard donnaient celle de leur jouet moyennant deux sous, dix centimes, de supplément. Mais la question d'Orient des camelots n'était qu'un jeu. Celle qui n'est pas un jeu est plus compliquée, et bien qu'elle ait déjà coûté cher, on n'a pas encore trouvé le moyen de la résoudre. Tous les moyens proposés, tous les essais tentés, ont échoué. On ne veut pas que la Russie absorbe Constantinople, ce qu'elle ferait volontiers. On regarde d'un œil inquiet l'Allemagne qui pousse de plus en plus son action commerciale de ce côté. L'Autriche-Hongrie y voit aussi le champ de son expansion naturelle. D'autre part, les nations balkaniques supportent difficilement un joug qui pèse sur elles avec une excessive brutalité et qui provoque les agitations, les haines, les guerres, les massacres.

Je lisais, il y a quelques jours, un livre de M. René Henry sur le même sujet. Il préconise, comme une barrière contre les visées de l'Allemagne, l'action de l'Autriche-Hongrie s'exerçant avec le concours des nations occidentales de l'Europe. Mais comment l'entendrait l'Allemagne ? Comment l'entendrait la Russie ? Comment l'entendraient d'autres nations encore ?

Le *Latin*, auteur du livre dont je parle ici, voit la solution dans une Confédération orientale des nations balkaniques, confédération que M. René Henry ne croit pas possible, pour le moment du moins. Notre auteur prétend, au contraire, que, malgré leurs divisions, une union entre elles, chacune conservant d'ailleurs son autonomie propre, peut très bien se réaliser, car elles ont des raisons de rapprochement dans l'histoire, la religion, les mœurs, les souffrances passées et présentes. Mais il leur faut pour cela le concours de l'Italie. C'est l'Italie, en effet, qui, ayant par ses alliances un fort point d'appui au Monténégro, doit être la promotrice, l'organisatrice et la tutrice de la Confédération proposée. L'auteur voit même déjà l'empire ottoman hors de l'Europe. « La Turquie a un avenir en Asie; elle n'a même d'avenir que là. Déjà ses provinces européennes représentent un poids mort qu'elle traîne sans profit et sans gloire, qui épuise ses dernières forces, lesquelles, libérées — car ce serait une délivrance même pour l'em-

pire ottoman qu'une solution radicale de la question d'Orient, — trouveraient à s'exercer légitimement dans cette Asie qui est le berceau de l'Islamisme. L'humanité procède par étapes, chaque nouvelle génération reprenant la marche en avant quand la précédente a fait halte dans la mort. Une Confédération Orientale serait une de ces étapes — et combien décisive ! — vers le progrès et l'apaisement. La Confédération des peuples de l'Autriche-Hongrie en formerait une seconde ; c'est ainsi que l'on arriverait un jour à la constitution des Etats-Unis d'Europe, qui seule donnera le signal du désarmement général et comblera ce vœu légitime de l'humanité civilisée : la paix universelle. »

Souhaitons-le.

La thèse est appuyée de nombreuses considérations historiques, politiques et diplomatiques, voire économiques et commerciales, dont les lecteurs pourront apprécier la portée.

MAURICE ZABLET.

LE CHANGE SUR L'ÉTRANGER ET LE RÉGIME MONÉTAIRE SUISSE, par L. CELLÉRIER. 1 br. in-8°. Genève et Bâle, Georg et Cie, 1904.

M. Cellérier donne d'abord quelques explications sur le change, et, à ce propos, il constate que la Suisse n'a pas beaucoup à souffrir des variations qui peuvent se produire à ce point de vue. « Les plus hautes primes, dit-il, qui aient été pratiquées n'ont pas dépassé 70 à 80 centimes, mais nous souffrons presque en permanence d'un petit agio variant suivant les années et tout particulièrement suivant les époques de l'année. » Mais ce change n'est peut-être pas établi d'une manière suffisamment solide, et il suffirait de peu de chose pour l'affaiblir.

M. Cellérier passe successivement en revue le mouvement commercial et le mouvement financier de la Suisse. La Suisse importe beaucoup plus qu'elle n'exporte, d'où il résulte que la balance commerciale — la fameuse balance commerciale — lui est défavorable, et peut se chiffrer, en tenant compte des sommes que les étrangers, voyageurs et touristes, laissent chaque année dans le pays, à environ 175 millions. Quant au mouvement financier, d'ailleurs incontrôlable, comme il le dit, il l'étudie dans ses diverses manifestations, avances de fonds à l'étranger, rôle des valeurs mobilières, soit dans les placements suisses à l'étranger, soit dans celui

des étrangers en Suisse, et conclut que ce pays a peut-être abusé un peu du crédit, qu'il conviendrait en conséquence de restreindre la Dette extérieure.

M. Cellérier pense que les conditions d'existence de l'agriculture ont été faussées par le régime protecteur du pays. L'industrie en a profité, mais non la culture des champs qui a été délaissée. Faut-il donc établir le libre-échange, régime sous lequel le coût de la vie et celui de la main-d'œuvre reprendraient leur niveau naturel? Oh! que non. La grande majorité du pays s'est prononcée en faveur du protectionnisme, et « du reste, rétablir le libre-échange au milieu des barrières douanières qui nous entourent, ne serait-ce pas condamner à la déchéance une partie de cette élite industrielle qui fait aujourd'hui non seulement le bon renom de la Suisse, mais une des assises de sa prospérité matérielle. Il ne saurait donc en être question. » Que veut donc M. Cellérier? Si nous ne pouvons rentrer dans la vérité en revenant au libre-échange, dit-il, si nous ne pouvons pas laisser l'agriculture dans ses conditions d'existence actuelle, il ne nous reste qu'une seule voie . remanier le régime que nous lui avons imposé », c'est-à-dire chercher la solution du problème dans une protection modérée. Ainsi le libre-échange est la vérité, le libre-échange est la solution unique, on le constate, on le reconnaît, et l'on n'en veut pas! Et, par je ne sais quelle absence de logique, on propose une protection modérée.

Eh! bien, laissez les Suisses se faire du mal à loisir, pour leur agrément, leur plaisir. Et si, un jour ou l'autre, le change baisse, tant pis pour eux. A ce point de vue, bien que nous blâmions notre protectionnisme autant que le leur, mais puisque le leur semble être de nous entraîner de plus en plus dans la voie des tarifs élevés, nous pouvons dire que le dommage ne sera pas pour nous.

Il paraît bien que M. Cellérier n'a pas eu jusqu'au bout le courage de son opinion.

MAURICE ZABLET.

LA MONNAIE ET LES PRIX, par EDOUARD DOLLÉANS. 1 vol. in-8°. L. Larose et L. Tenin, 1905.

Voici comment M. Edouard Dolléans pose le problème :

« Peut-on, par les variations de certains prix, mesurer les variations de la valeur générale d'échange de la monnaie?

« Peut-on, dans les données expérimentales, découvrir la cause de ces variations ? » De là les deux parties de son livre.

Les variations des prix sont indiquées par les *index numbers* en admettant, disons-le tout de suite, que ces variations puissent être mesurées ou même simplement constatées avec quelque approximation. Car il y a, à cet égard, deux opinions, celle qui nie et celle qui affirme. M. Dolléans ne rejette pas les *index numbers*, mais il y a lieu de les établir comme il convient pour ne pas être entraîné à des erreurs. De là, une longue discussion sur les différents systèmes, sur les *index* à fin sociale, et ceux à fin objective, sur les moyennes à coefficients et les moyennes simples. Ce sont celles-ci qu'il admet et il examine tour à tour le choix de l'année de base, le choix et le nombre des produits, l'omission d'un certain nombre de prix et de catégories de produits importants, enfin l'inégalité sur le taux de variation du pourcentage total. Il donne même une classification des principaux produits dont les résultats concordent d'assez près avec ceux obtenus jusqu'ici par les auteurs les plus connus.

Tout l'exposé de M. Dolléans est fort bien fait. Si les *index* sont de quelque utilité, il faut dire qu'il en éloigne, autant que possible, les chances d'erreur, leur donne toute la légitimité qu'ils peuvent avoir.

Nous préférons, cependant, la seconde partie de son étude relative à l'influence de la monnaie sur les prix, et notre regret est de ne pouvoir l'analyser, comme il conviendrait, dans ses détails. Mais les conclusions assez développées que nous citons ou résumons nous en donneront la substance.

L'influence de la monnaie sur les prix, dit-il, paraît difficilement contestable, mais est-elle mesurable ? Il n'est pas aisé de répondre, vu les complexités du problème. En effet, la théorie quantitative, celle du moins qui pourrait amener à la solution, exige la mesure des stocks monétaires, de la vitesse de circulation de la monnaie, des besoins de numéraire, du volume des transactions, des succédanés de la monnaie. L'insuffisance des données statistiques est aussi un obstacle. Ce sont tous ces éléments qu'étudie l'auteur, et, après les avoir comparés, il conclut. « L'influence de la monnaie sur les prix n'est pas exclusive... La hausse et la baisse des prix, qui mesurent la hausse et la baisse de la valeur d'échange de la monnaie, tiennent à des causes multiples et non à une cause unique. Le prix n'exprime-t-il pas la relation d'échange qui existe entre la monnaie et les marchandises ? » Auquel des deux termes attribuer la hausse ou la baisse ? Faut-il même attri-

buer cette hausse ou cette baisse à l'un d'eux exclusivement? N'est-ce pas plutôt à leur combinaison? Mais le problème n'en devient que plus compliqué.

L'influence de la monnaie sur les prix n'est pas exclusive; elle n'est pas non plus mesurable. « Il n'est pas permis d'affirmer, dit M. Dolléans, qu'étant donnée la complexité du problème, une vérification quantitative de cette influence ne sera jamais possible; mais aujourd'hui, en l'état de nos connaissances, la recherche d'un rapport statistique entre les variations du facteur monétaire et les variations des prix rencontre, comme nous avons essayé de le montrer, des obstacles dirimants. Lorsque nous avons cherché à mesurer, d'une part, les variations des stocks monétaires et de la vitesse de circulation de la monnaie et, d'autre part, le volume des transactions et le besoin de numéraire, notre analyse quantitative s'est heurtée, soit à des évaluations contradictoires (stock monétaire), soit à des évaluations arbitraires (masse brute et masse nette des transactions), soit même à des évaluations impossibles (vitesse de circulation).

« Quand nous avons voulu faire la synthèse de ces résultats fragmentaires, nous nous sommse trouvé en présence d'évaluations particulières non généralisables et sans commune mesure entre elles: nous ne nous sommes pas cru autorisé à nous servir, pour les rapprocher et les comparer, d'évaluations globales fondées sur des bases si fragiles qu'elles n'auraient eu aucune rigueur scientifique. Nous avons dû nous résigner à des conclusions plus modestes que celles que permettraient d'espérer certaines formules de la théorie quantitative : il faut se contenter d'accepter cette théorie sous sa forme simpliste, sous sa forme de constatation générale et vague d'une relation entre la quantité de monnaie et les prix sans que les faits permettent de préciser cette relation quantitative.

L'ouvrage de M. Dolléans est d'une valeur incontestable. Nous aurions peut-être moins de confiance que lui dans la valeur des *index numbers*, même dans ceux qui sont établis selon les meilleures méthodes et avec les précautions les plus minutieuses, mais sa conclusion générale, croyons-nous, est la seule qui convienne ici. Et si le problème peut un jour être résolu, M. Dolléans y aura excellemment contribué.

MAURICE ZABLET.

HISTOIRE DE LA FORMATION PARTICULARISTE: *L'Origine des Grands Peuples actuels*, par M. HENRI DE TOURVILLE, à la Librairie de Paris, Firmin-Didot et Cie, un vol. gr. in-8°, 1905.

Ce volume est la réunion des articles publiés de février 1897 à février 1903 dans la *Science sociale*, par M. Henri de Tourville, qui mourut quelques jours après avoir fourni le dernier chapitre de son travail. Il en avait choisi lui-même le titre: « Histoire de la Formation Particulariste »; les éditeurs ont cru devoir ajouter à l'entête : « L'Origine des Grands Peuples actuels », pensant ainsi donner à l'ouvrage un aspect pour tous plus compréhensible, et en faire mieux saisir l'intérêt et la portée.

L'ouvrage de M. de Tourville est extrêmement intéressant. Clair, précis, éloquent, il constitue une véritable histoire de la formation de l'Europe moderne. L'auteur y fait preuve d'une érudition magistrale et d'un sens critique très développé. Qu'il me soit permis, à ce sujet, de reproduire le passage suivant:

« Sully était pour qu'on se contentât d'acheter à l'étranger ce qu'on pouvait moins aisément produire en France... L'idée de Colbert fut de faire produire à la France tout ce qu'elle achetait à l'étranger : encore une conception théorique et personnelle...

« Ouvrez n'importe quelle histoire de Louis XIV, et vous verrez, non pas que telle industrie s'élève grâce à l'initiative de tel chef de métier, non pas que des artisans étrangers viennent spontanément s'établir en France, y trouvant un champ librement ouvert aux produits du travail, mais que « *Colbert dote la France* », tour à tour, de l'industrie des glaces de Venise, des dentelles de Venise, des étoffes de soie, crêpes, taffetas, velours, damas, brocarts d'Italie, des draps de Hollande, des bas d'estame et de laine tricotée d'Angleterre, de la trempe de l'acier qui était un secret anglais, du fer-blanc d'Allemagne dont il n'y avait jusque-là qu'un fabricant en France, etc. C'est Colbert qui fait tout cela: on le croirait non pas contrôleur général des Finances, mais entrepreneur général de tous les métiers...

« On a beau vanter, par tous les témoignages possibles la prospérité de l'entreprise de Colbert, on n'échappe pas à ce qui vient quelques lignes plus bas dans les mêmes histoires. J'en trouve la brève formule dans Chéruel : « Malheureusement, dit-il, la mort de Colbert et la prépondérance de Louvois entraînèrent la décadence de l'industrie française. » (*Dictionnaire des Institutions*

de la France, V° Industrie). Voilà donc toujours — on est las de le répéter — le sort de l'industrie en France lié à la vie ou au succès en Cour d'un seul homme! Colbert était mort en 1683: dès 1698, les mémoires rédigés par les Intendants des Généralités avertissent que « la fabrication de la soie, qui avait occupé en Touraine jusqu'à 20.000 ouvriers et un nombre double de femmes et d'enfants, n'employait déjà plus que 4.000 ouvriers des deux sexes; au lieu de 8.000 métiers, on n'en comptait plus que 1.200. Lyon, qui avait, du temps de Colbert, 18.000 métiers, en avait perdu plus des trois-quarts. » Et un historien très érudit et admirateur de Colbert ajoute : « Il en fut de même de presque toutes les branches d'industrie. » (Chéruel. *Ibid.*)

M. Henri de Tourville poursuit:

« ... Ce que j'ai dit n'est pas toute l'œuvre du fameux ministre. Il entreprit de réglementer l'industrie entière en portant au complet le système des corporations, tenues d'ailleurs dans la pleine dépendance du roi. Il rédigea, en 1673, un Edit portant « que ceux qui font profession de commerce, denrées et arts, qui ne sont d'aucune communauté, seront établis en corps, communautés et jurandes, et qu'il leur sera accordé des statuts. » Or, ce coup de force était tellement à rebours du sentiment de l'industrie que, dès 1614, soixante ans auparavant, aux derniers Etats-Généraux réunis avant ceux de 1789, le Tiers-Etat avait demandé quelque chose qui ressemble terriblement à la liberté industrielle; c'est, à savoir:

« 1°« Que les professions soumises, depuis l'année 1576, au régime des maîtrises et jurandes, puissent s'exercer librement (tout à l'opposé de la décision de Colbert);

2° « Que les marchands et artisans, soit de métier formant corporations, soit de tout autre, ne paient aucun droit pour être reçus maîtres, lever boutique, ou toute autre chose de leur profession;

3° « Que tous les monopoles commerciaux ou industriels concédés à des particuliers soient abolis;

4° « Que les douanes de province à province soient supprimées. »

« On voit combien l'industrie était menée, par Colbert, en dehors de ses voies naturelles, et à l'encontre de son sentiment éclairé. Mais l'illusion de notre histoire de convention est telle, qu'un « homme nouveau », un libéral comme Augustin Thierry, qui rapporte ces faits tout au long, n'en écrit pas moins : « S'il y a une Science de la gestion des intérêts publics, Colbert en est chez nous le fondateur. » On croit rêver à entendre pareilles choses. C'est

toujours l'admiration de la machine administrative, sans aucune considération des lois de l'organisme social. »

Cette simple citation, que nous avons cru devoir faire *in extenso*, en raison de son importance particulière, donnera mieux que de longues explications une idée exacte de la portée et de la valeur du livre de M. de Tourville. C'est avec la même ampleur, le même sens critique et la même largeur de vues qu'il montre en quoi notre époque se sépare profondément de l'antiquité, et comment se sont constituées les nations les plus puissantes, non par l'action publique, mais par le libre jeu de l'initiative privée ; comment s'enchaînent les faits qui, des origines germaniques et gothiques, ont conduit à la constitution des grands peuples actuels. Régime saxon, franc, féodal, triomphe définitif des Saxons en Grande-Bretagne, mouvement communal en France, renaissance de la monarchie en France et dans l'Europe centrale, commerce des villes libres au moyen âge, découverte des Indes, grandes monarchies européennes de l'âge moderne en Espagne et en France, lien de l'Ancien régime et de la Révolution, dernière grande monarchie européenne en Allemagne, grands peuples particularistes actuels de l'Angleterre et des Etats-Unis, l'auteur analyse et élucide tour à tour ces divers points, d'une façon réellement remarquable, et qui nous fait regretter profondément son décès prématuré.

EMILE MACQUART.

DE LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS COLLECTIFS ET JURIDIQUES DES OUVRIERS DANS LA GRANDE INDUSTRIE, par M. GEORGES LARONZE. Arthur Rousseau, éditeur, un vol. in-8°, 1905.

Cet ouvrage est la thèse de doctorat de M. Georges Laronze. Nous sommes loin de partager toutes les idées qui y sont prônées ou défendues. Nous n'en devons pas moins constater que ce travail, fort bien fait, approfondi, possède une réelle valeur.

Voici, très brièvement résumée, la thèse de M. Laronze : Le contrat collectif doit remplacer le contrat individuel. Le Syndicat est l'intermédiaire tout indiqué de la collectivité ouvrière dans la conclusion du contrat de travail. Mais son rôle ne pourra être réel et effectif que si le Syndicat est obligatoire. M. Laronze se prononce donc, comme il y a quelques années, M. J.-Paul Boncour

dans une thèse très remarquée (*Le Fédéralisme économique*), pour le Syndicat obligatoire.

Mais ce n'est pas tout ; le Syndicat ne sera censé représenter une corporation que pour les clauses du contrat de travail intéressant *toute* la corporation. Les autres clauses, qui visent les ouvriers d'une seule usine (règlements d'atelier, par exemple), « doivent mettre également en présence son patron et les représentants de ses ouvriers. »

C'est ainsi que M. Laronze constitue ce qu'il appelle *l'échelle de la représentation* des intérêts collectifs des ouvriers dans la grande industrie. Au premier degré, le Syndicat, représentant les intérêts communs à une même corporation d'ouvriers : les imprimeurs, par exemple. Au second, la « Délégation ouvrière », représentant les intérêts communs aux travailleurs d'un établissement spécial : les imprimeurs de tel patron, dans telle localité.

« A son niveau inférieur, la compétence du Syndicat trouvera sa limite dans la compétence de la Délégation ouvrière. A son niveau supérieur, le rôle du Syndicat sera borné par les attributions que se réservera l'Etat et ses émanations centrales, le Conseil du travail, par exemple ».

M. Laronze justifie cet exposé au moyen de longues considérations historiques et juridiques dont on comprendra que nous ne parlions pas ici. On comprendra également que, dans le but d'éviter des répétitions assurément superflues, nous n'entrions pas dans la discussion des idées de M. Laronze. Nous relèverons simplement qu'il fait un emploi vraiment abusif du vocable « patron »; que, pour lui, les camarades d'un ouvrier sont « ses compagnons de misère », qu'il parle de « la terrible loi de la concurrence »; qu'à ses yeux « la liberté est un de ces mots grisants qui nous passionneront toujours et nous empêchent de voir la profondeur des choses »; qu'à son avis « le but de l'organisation ouvrière, en général, du contrat collectif, en particulier... est donc, jusqu'à un certain point, de *faire capituler* le patron ». Je dois ajouter que M. Laronze admet cependant que « le patronat ne doit pas être plus livré pieds et poings liés aux forces syndicales, que l'ouvrier abandonné à subir la force du capital ». Je note enfin que notre auteur oppose, à tort — et à travers — individualisme à association, oubliant que loin d'être hostiles à l'idée d'association, les individualistes lui sont nettement et très catégoriquement favorables, à condition toutefois que chacun puisse librement s'associer ou non ; ce n'est qu'à l'association *obligatoire* que les individualistes sont hostiles. Ils prétendent, du reste, en cela, défendre

l'intérêt général. Et précisément, je lis dans l'ouvrage de M. Laronze (p. 250): « Ainsi, en France, il n'y a que 15 à 16 pour cent d'ouvriers syndiqués. »

Eh bien, en se déclarant adversaires de l'Association obligatoire, qui contestera que, tout au moins, dans l'espèce, les « Individualistes » ne défendent l'intérêt général, l'intérêt des 85 0/0 d'ouvriers français qui n'ont pas voulu s'embrigader sous la bannière d'un syndicat ?

EMILE MACQUART.

DIE MEISTBEGUNGSTIGUNGS-KLAUSEL ; EINE ENTWICKELUNGSGESCHICHTLICHE STUDIE UNTER BESONDERER BERUCKSICHTIGUNG DER DEUTSCHEN VERTRAGE MIT DEN VEREINIGTEN STAATEN VON AMERIKA UND MIT ARGENTINIEN. (*La clause de la nation la plus favorisée; étude historique concernant particulièrement les traités conclus entre l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique et la République Argentine*), par M. L. GLIER. Librairie Georg Reimer, Berlin, 1905.

Nous ne nous étendrons pas sur ce gros volume, qui contient d'ailleurs une masse de documents intéressants, mais dont toute l'argumentation peut se résumer à ceci :

L'Allemagne a conclu avec les Etats-Unis et la République Argentine des traités de commerce, où figure la clause connue sous le nom de « la nation la plus favorisée ».

Or, depuis, les importations de ces pays en Allemagne se sont accrues beaucoup plus que les exportations de l'Allemagne à destination desdits pays.

Par conséquent (?), c'est la clause de « la nation la plus favorisée », qu'il faut en rendre responsable.

Voilà un premier syllogisme. En voici maintenant un second.

L'idée de la clause de la « nation la plus favorisée » est mauvaise. L'idée de réciprocité n'est pas la même. Par conséquent l'idée de réciprocité est bonne.

Comme le déclare d'ailleurs quelque peu solennellement le prof. Dr Julius Wolf, dans la préface qu'il a écrite pour le livre de M. Glier:

« La réciprocité consiste à charger les deux plateaux de la balance politico-commerciale, avec des poids égaux. »

Pour ceux qui ne seraient pas convaincus de l'excellence de cette métaphore et *à fortiori* pour ceux qui, comme celui qui écrit ces

lignes, n'y auraient rien compris du tout, il reste la ressource de relire ce chapitre de Bastiat, intitulé : « Le préjugé de la Réciprocité ».

EMILE MACQUART.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. — *Compte rendu des travaux de la 33e session*. Au secrétariat de l'Association et chez Masson et Cie, Paris.

L'Association française pour l'avancement des sciences a tenu ses séances ordinaires au mois d'août 1904, à Grenoble.

On sait que, tous les ans, elle a l'habitude de se réunir dans une ville désignée d'avance et de publier ensuite les travaux de ses différentes sections. Le Congrès qui s'est ouvert dans la vieille cité grenobloise a donné lieu à de fort intéressantes communications, comme toujours. On pourra en prendre connaissance dans le volume qui vient de paraître et qui ne dépare pas la collection des publications précédentes.

Nous analyserons spécialement les mémoires qui ont été présentés à la section des sciences économiques et sociales. Ces mémoires ne sont pas très nombreux ; il semble qu'il y ait eu disette de rapports dans cette section. Nous n'en trouvons que deux qui méritent d'être notés : celui de M. Guiffard, avocat à la Cour d'appel, sur l'*Assurance, la prévoyance* et l'*assistance*, et celui de M. Turquan, sur la *Situation économique du département de l'Isère*. M. Turquan connaît d'ailleurs cette région ; il l'a habitée pendant assez longtemps et a pu se rendre compte de toutes les ressources de son commerce et de son industrie.

Le travail de M. Guiffard est suffisamment documenté. L'honorable avocat procède à un examen approfondi de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, loi, dit-il, qui a été trop vantée par les uns et trop décriée par les autres. Il constate que les fausses appréciations auxquelles on s'est tout d'abord livré, commencent à s'atténuer et que l'opinion finira par s'accommoder d'une loi qui, en somme, offre d'incontestables avantages, si elle présente aussi quelques inconvénients.

En réalité, selon lui, la responsabilité du risque professionnel qui semble, à première vue, incomber au patron seul, est supportée, par portions à peu près égales, avec l'ouvrier. La moitié

de la réparation du dommage, en cas d'incapacité partielle, les deux tiers au maximum, en cas d'incapacité totale ou de mort, sont seuls à la charge de l'employeur ; le complément de la perte subie reste à la charge du travailleur : il supporte sa part du risque professionnel. C'est donc à lui d'assurer cette part, comme le patron assure la sienne.

L'ouvrier a donc été obligé de recourir à un complément d'assurance. Ainsi se développera chez lui l'esprit de prévoyance. Mais à qui devra-t-il s'adresser pour le complément de cette assurance ? A la société de secours mutuels qui, moyennant une légère cotisation, le mettra également en mesure d'augmenter sa petite pension, lorsque la loi sur les retraites ouvrières sera votée.

En théorie, le raisonnement paraît juste, mais nous craignons que la loi sur les retraites ne donne pas au travailleur tous les avantages attendus, qu'elle ne charge, en tous cas, son maigre budget dans une proportion assez forte. Au reste, profitera-t-il lui-même de sa pension ? La mort peut venir le surprendre avant l'époque de la retraite, et, lorsqu'on consulte les tables de mortalité, on constate combien le nombre des survivants, à partir d'un certain âge, est restreint. M. Guiffard reconnaît, au surplus, que les salaires des ouvriers sont presque toujours insuffisants pour permettre à ceux-ci une épargne utile destinée à assurer le repos de leur vieillesse. Il compte donc sur la collectivité qui contribuera, pour sa part, à leur donner toute tranquillité à cet égard. Toujours cet inévitable recours aux ressources de la collectivité !

M. Guiffard termine en faisant remarquer que si, au point de vue de l'assistance, la Révolution a transformé le devoir moral de soulager les pauvres et les malades en une obligation sociale et a forcé la société civile à veiller sur leur subsistance, il ne serait pas utopique de substituer aujourd'hui l'assurance à l'assistance et de garantir à chacun, par ce moyen, les ressources nécessaires en cas de maladie et son entretien dans la vieillesse. A la bonne heure !

Ce serait là une solution souhaitable, en effet. Le malheur est que chacun compte un peu trop sur l'aide du voisin, de la collectivité, comme nous venons de le dire. On ne songe aux services des sociétés privées que lorsqu'on est pénétré de l'esprit de prévoyance. Alors, on fait un effort personnel et l'on pare aux éventualités prévues. La maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera », trouve aussitôt son application. M. Guiffard, qui sait que l'épargne attire l'épargne, que la prévoyance appelle la prévoyance, fait quelque

fond sur cette aide qui nous paraît la meilleure, à tout bien considérer.

L'honorable avocat vise à l'extinction du paupérisme, « maladie endémique que les anciennes sociétés semblaient cultiver et que la nôtre a le devoir de chercher à faire disparaître. » Hélas ! l'Evangile ne nous dit-il pas qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous ? S'il en est quelques-uns que la misère atteint injustement, combien d'autres qui voudraient vivre sans travailler et qui, de fait, se créent d'interminables loisirs ? Est-ce que, pour ces derniers, l'assistance ne doit pas suffire, et faut-il leur constituer encore des rentes aux dépens de ceux qui peinent sans répit ?

M. Turquan, lui, nous l'avons dit, s'est occupé de faire un exposé de la situation économique du département de l'Isère. Il procède d'abord à une rapide description géographique de la contrée et nous met ensuite au courant des ressources de son agriculture, de son commerce et de son industrie. Pour nous donner une idée de l'importance de ces deux dernières branches de produits, il établit une espèce de classement par rapport à leur importance, sur 10.000 individus, et il applique sa méthode, d'ailleurs, au reste de la France et au département de la Seine, qui forme une catégorie à part. Ce travail est très consciencieusement fait. On reconnaît le statisticien patient et avisé qu'est M. Turquan dans le soin qu'il prend de nous faire envisager la physionomie diverse des éléments concourant à la prospérité des industries exercées. Ainsi, au point de vue de la force hydraulique et de celle des machines employées, non seulement il énumère le nombre des chevaux-vapeur dans la France et dans l'Isère en particulier, mais il met sous nos yeux une carte teintée qui fixe le chiffre de ces forces pour chaque département et nous en fait saisir toutes les différences. M. Turquan procède de même pour l'industrie de la chaussure et des gants ; il nous indique la proportion active de la population qui se livre à ces travaux sur 10.000 habitants. Aucune industrie, si modeste soit-elle, n'échappe à ses investigations. Il y a lieu de le féliciter de cette méthode de recherche.

EUGÈNE ROCHETIN.

DIE EISENBAHNTARIFE IN IHREN BEZIEHUNGEN ZUR HANDELSPOLI[...]IK (*Les tarifs des chemins de fer et la politique commerciale*), p[...]si ERNEST SEIDLER, *privat docent* à l'Université de Vienne et

ALEXANDRE FREUD, conseiller impérial. Leipzig, Duncker et Humblot, 1904.

Il est un point sur lequel nous sommes d'accord avec MM. Seidler et Freud : c'est que les tarifs de chemins de fer peuvent appuyer ou contrecarrer la politique douanière adoptée dans un pays. Comme conséquence pratique, nous admettons le droit d'homologation que se réservent les gouvernements; nous reconnaissons encore que, vis-à-vis des nations étrangères, il sera prudent d'interdire des manipulations de ce genre dans les traités qu'on conclura avec elles. Mais ces messieurs exigent davantage et voudraient accorder au gouvernement le droit d'édicter les barêmes, avec ce correctif qu'ils doivent les établir de façon à ne pas rendre l'exploitation déficitaire.

Il est évident qu'il faut empêcher les Compagnies de chemins de fer de devenir, comme cela s'est vu aux Etats-Unis, les complices de groupes puissamment organisés d'intérêts particuliers et veiller sur le bien public invoqué par les auteurs autrichiens; nous n'avons pas les mêmes idées sur la manière de le sauvegarder; nous ne croyons à l'infaillibilité de personne et quand l'Etat se trompe, il est très long à revenir de ses erreurs.

Le livre de MM. Seidler et Freud se recommande par des qualités de méthode, de clarté et de concision, qui en rendent la lecture facile.

E. CASTELOT.

L'INDUSTRIE DU GRAND DUCHÉ DE BERG EN 1810. ADDITION AUX MÉMOIRES DE BEUGNOT, par CH. SCHMIDT.

Cet extrait de la *Revue d'Histoire moderne* est fort curieux. C'est une note rédigée pour son usage personnel par Beugnot, commissaire impérial dans le Grand Duché de Berg, au retour d'une tournée d'inspection dans les villes industrielles d'Elberfeld, de Barmen et de Solingen; œuvre d'un observateur perspicace des hommes et des choses, on lit avec agrément ce travail, à la fois précis et rapide, qui n'a rien de l'allure compassée d'un rapport officiel. Pour Elberfeld et Barmen, il est instructif de le comparer avec l'excellente monographie de Mlle Gothein, sur la même région, dont nous avons parlé dans le *Journal* du mois de janvier de l'année dernière.

E. CASTELOT.

La Coutume de Royan au Moyen Age, par Georges Musset, lauréat de l'Institut. La Rochelle, Noël, Texier et fils, 1905.

Il s'agit ici, non pas de l'ensemble des usages en vigueur dans la seigneurie de Royan, mais d'un péage grevant le passage des marchandises par l'embouchure de la Garonne. Sa perception fut pour les vins abusivement réclamée à Bordeaux après la conquête anglaise, alors que les seigneurs de Royan continuaient à l'exiger des marchands, dont cette double perception ne faisait nullement l'affaire. M. Musset publie une importante série de documents, se rapportant à la levée de cette coutume et précédée d'une savante introduction, où toutes les phases du conflit sont indiquées. Commencé au treizième, il durait encore au quinzième siècle; les illégalités et les abus ont toujours eu la vie longue.

E. Castelot.

Das englische Bankwesen (*L'Organisation du commerce de Banque en Angleterre*), par Edgar Jaffé. Leipzig, Duncker et Humblot, 1905.

Un cercle d'ouvriers anglais vota un jour des remerciements à Macaulay « pour avoir écrit une Histoire d'Angleterre qui était à la portée des ouvriers ». Le même hommage pourrait être décerné à M. Jaffé, dont l'ouvrage, sur un sujet singulièrement vaste et complexe, est de ceux que les profanes mêmes liront avec agrément. En effet, en deux cents pages, il trace un tableau clair et précis des rouages du mécanisme qui, dans le pays d'Europe qui marche à la tête du développement économique, recueille les épargnes les plus minimes pour les mettre à la disposition du commerce et de l'industrie.

Ce mécanisme a conservé des caractères qui le différencient de l'organisation financière du Continent. Toutefois, en Angleterre également, M. Jaffé note la disparition progressive des anciens banquiers privés qui, surtout en province, ont été la providence de plus d'un débutant plus riche d'intelligence et d'ardeur au travail que d'espèces sonnantes; les immenses établissements gérés administrativement, qui les ont évincés, ne rendront pas ce genre de service. Poursuivant sa comparaison entre les grandes ban-

ques d'Angleterre et celles d'Allemagne, M. Jaffé constate que les premières continuent à se spécialiser dans la branche qu'elles ont adoptée, tandis que les secondes cherchent à ouvrir de plus en plus le cercle de leurs opérations. Les uns restent fidèles au principe de la division du travail financier, les autres pratiquent celui de la concentration.

Les critiques que l'auteur allemand adresse au système anglais visent en premier lieu l'étroitesse de la base métallique sur laquelle il repose; il redoute pour la solidité de l'édifice les conséquences d'une commotion, qui serait à la fois intense et prolongée. Il reproche ensuite à la haute banque londonnienne de se montrer parfois trop accessible aux sollicitations de la spéculation et regrette, par contre, l'absence d'institutions de crédit pour les classes peu aisées de la société anglaise.

E. CASTELOT.

SCHUTZZOLL UND FREIHANDEL. (*Protection et Libre-Echange*), par RICHARD SCHULLER, chargé de Cours à l'Université de Vienne. Vienne, J. Tempsky et Leipzig, G. Freytag, 1905.

M. Schüller, dont le petit livre sur les *Economistes classiques et leurs adversaires* a été traduit en français et publié, il y a une dizaine d'années par MM. Guillaumin et Cie, appartient à l'école autrichienne; on s'en aperçoit à sa prédilection pour les raisonnements purement déductifs et à l'extrême attention qu'il accorde à ce qu'on pourrait appeler la notation graduée des phénomènes économiques. Ainsi, dès sa première page, il insiste sur le fait que, dans un même pays, un même article n'est pas uniformément produit à égalité de frais de production, et attache une importance non moins grande à l'amplitude de l'écart entre les frais de production les plus élevés et les frais les plus bas. C'est que M. Schüller n'admet l'établissement de droits protecteurs que lorsque cet écart, ainsi que l'infériorité des prix de l'étranger, n'est pas considérable, car dans son opinion, le surprix payé par le consommateur du produit protégé doit être au moins compensé par un accroissement du revenu national, notamment de cette partie du revenu national qui entretient et rémunère le travail.

En vertu de son protectionnisme conditionnel, le jeune professeur autrichien est forcé de reconnaître qu'on a partout beaucoup trop prêté l'oreille aux prétentions des groupes puissants d'inté-

rêts particuliers; il va jusqu'à écrire que l'Allemagne, la Russie, la France, les Etats-Unis, ont rivalisé d'entrain pour verser dans des excès qui compromettent l'avenir des populations. Ce n'est pas au *Journal* qu'on contestera cette appréciation; quant à sa théorie, nous nous demandons où l'on découvrira le législateur impassible et subtil qui, sans erreur et sans faiblesse, rangera les intéressés en deux catégories, celle qu'il pourra légitimement protégèr et celle à qui sa conscience éclairée et vigilante opposera un *Vade retro* énergique. Nous admirerons son courage s'il reste jusqu'au bout sourd aux cris de fureur partant du camp qui se verra refuser l'accès du festin des primes et des faveurs. En effet, s'ils abandonnent le principe du libre échange, nos gouvernements électifs ne peuvent se dispenser d'avoir au moins l'air de protéger tout le monde, les distinctions raffinées et abstraites n'ayant pas cours dans le tumulte des luttes électorales.

Enfin, pour tout dire, nous craignons que M. Schüller lui-même ne serait personnellement enclin à ouvrir la porte à un trop grand nombre d'élus. Cela ne nous empêche pas de rendre hommage à sa science, à son talent d'écrivain et à l'effort visible qu'il fait pour se défendre de toute passion et de toute intransigeance; en attendant mieux, nous lui confierions même volontiers la mission d'émonder les principaux tarifs en vigueur des deux côtés de l'Atlantique.

E. Castelot.

L'Année sociologique publiée sous la direction de Emile Durkeim. 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1905.

Comme pour les années précédentes, on trouve dans ce volume deux mémoires originaux et des analyses des travaux parus sur toutes les branches de la sociologie du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904.

Le premier mémoire original est un *Essai sur une forme d'industrie: L'industrie de la boucherie à Paris au* XIXe *siècle*, par H. Bourgin.

Ce mémoire, qui ne porte que sur une seule industrie et dans une seule ville, pendant un siècle seulement, comprend 117 pages. Si l'*Année sociologique* passe ainsi toutes les industries en revue, dans tous les siècles et dans toutes les villes, elle a de la copie assurée pour longtemps.

M. Bourgin nous apprend que, « d'après Boulay de la Meurthe, cité par Bizet, il y avait à Paris, en 1800, 700 bouchers; mais ce nombre paraît hypothétique; il n'est appuyé d'aucun fait, ni d'aucune démonstration. » Boulay de la Meurthe, Bizet et leurs lecteurs ont donc perdu leur temps à écrire et à lire ces chiffres.

Dans les temps plus récents, les chiffres sont peut-être plus exacts ? La période de 1860 à 1900 peut être divisée en quatre moments: « 1° de 1860 à 1870 une augmentation très rapide; 2° de 1870 à 1872 une diminution brusque; 3° de 1872 à 1888 une augmentation rapide, mais non sans irrégularité; 4° enfin, à partir de 1888, un arrêt, une sorte de plateau irrégulier, ne comportant pas de très grands écarts entre le point maximum d'abaissement et le point maximum de relèvement. »

M. Bourgin recherche les causes de ce mouvement. Ne pouvant le suivre dans ces petits détails, arrivons au résumé : « L'industrie de la boucherie à Paris ne présente pas, au cours du XIXe siècle, un développement constant, continu, régulier, qui révèle en elle une force permanente d'accroissement et d'extension. Elle ne nous présente même pas ce développement durant la période pendant laquelle elle a été complètement libre et a pu suivre toutes les initiatives de l'esprit d'entreprise. Elle ne le présente même pas dans la catégorie particulière qui semble exprimer le mieux, dans la boucherie, la force corporative, la force du métier, à savoir la catégorie des bouchers établis en boutique... »

Quelle utilité présentent ces constatations et beaucoup d'autres analogues enregistrées dans ce mémoire ? M. Bourgin va nous répondre : « Quand même la présente étude ne nous aurait pas conduits à quelques conclusions positives, sans doute ne serait-elle pas inutile. Elle aurait servi à montrer la multiplicité et la complication des questions que soulève le sujet que nous avons choisi, même limité comme il l'a été, et qu'il soulève, à plus forte raison, dans sa généralité entière, et, plus encore, dans l'ensemble des problèmes auxquels il se rattache ; elle aurait servi à définir et à poser ces questions... »

Le second mémoire est moins long, il n'a que 30 pages, mais il est la suite d'une étude précédente sur le même sujet et nous ne sommes pas au bout. Le sujet est, sans doute, intéressant. La première étude était *sur le totémisme* ; la seconde est *sur l'organisation matrimoniale des sociétés australiennes*. C'est M. Durkheim qui traite cette question d'après un livre de MM. Spencer et Gillen. Il faudrait une compétence spéciale pour apprécier les travaux de ce genre. Laissons donc la parole à l'auteur.

« Désormais, nous croyons pouvoir regarder comme définitivement établi que l'organisation Arunta n'est pas primitive, ainsi que l'ont soutenu, avec M. Frazer, MM. Spencer et Gillen. L'antériorité de la filiation utérine sur la filiation paternelle est tellement évidente dans les différentes sociétés, dont nous venons de parler, elle est démontrée par une telle convergence de preuves qu'il nous paraît difficile de la mettre en doute. »

Les analyses des ouvrages publiés dans le courant de l'année sont faites avec beaucoup de soin, d'impartialité et de compétence. C'est peut-être ce qu'il y a de plus utile dans l'*Année sociologique*. C'est en tout cas la partie qui tient la plus grande place dans le volume et celle qui est à la portée du plus grand nombre de lecteurs.

H. BOUËT.

LATINS ET ANGLO-SAXONS, RACES SUPÉRIEURES ET RACES INFÉRIEURES, par N. COLAJANNI, traduit par *Julien Dubois*. 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1905.

Y a-t-il des races supérieures et d'autres inférieures, celles-ci devant être écrasées, anéanties par celles-là ? Y a-t-il seulement des races ? M. Colajanni répond négativement à ces deux questions. La race, d'après lui, tend à devenir une pure entité, et son rôle, dans la vie des peuples européens, semble aujourd'hui négligeable. Aucune nation moderne ne trouve, ni dans son passé, ni dans son présent, des raisons suffisantes de désespérer de l'avenir.

Pour arriver à cette conclusion, ou pour démontrer cette proposition, M. Colajanni a interrogé l'histoire et la vie des nations anciennes et modernes. La Grèce antique, Rome, la Venise médiévale, l'Angleterre, l'Amérique, la France, l'Italie, etc., nous sont présentées aux principales époques de leur histoire ; on les voit grandir, diminuer; puis reprendre leur élan pour déchoir encore, et ainsi de suite. Il n'y a donc rien d'absolu dans la grandeur et la décadence des empires, des nations, des races.

Les Latins, les peuples qui habitent les pays de langue latine, ne sont pas, en tout cas, inférieurs aux Anglo-Saxons; ils ont donné en ces derniers temps d'incontestables preuves d'énergie et de vitalité et ils en donneront encore suivant toute apparence.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des faits apportés par

l'auteur à l'appui de sa thèse, disons seulement quelques mots de ses conjectures sur l'avenir.

Je suis convaincu, dit-il, que nous n'assisterons plus à la mort ni à la décadence d'aucune nationalité, et que l'évolution ascendante progressive comprendra dans son orbite toutes les nations actuelles de l'Europe et de l'Amérique, celles qui pourront se former ou se reconstituer dans les Balkans et celles qui représentent la *race jaune*, en admettant la possibilité éloignée de voir les *nègres* mêmes entrer dans la grande famille humaine.

Il y a, en effet, de la place au soleil pour tout le monde ; mais, supposé qu'aucune nation n'en détruise d'autres, n'y en a-t-il pas qui se détruiront elles-mêmes ? Si, par exemple, la natalité continue de décroître dans les pays qui se croient les plus civilisés, ces nations ne se trouveront-elles pas bientôt noyées dans les autres ?

M. Colajanni espère que « le grand mouvement socialiste aidera puissamment et il aide déjà d'une façon sensible à accroître rapidement la solidarité internationale par la solidarité d'intérêt qui unit les classes ouvrières. » Je ne vois pas très bien comment le mouvement socialiste qui systématise l'antagonisme national pourra contribuer à établir la solidarité internationale. Cette solidarité s'établit naturellement. Il n'y a pour cela qu'à *laisser faire* et *laisser passer*. Le protectionnisme a détruit la solidarité internationale. Le socialisme enchérit et détruit la solidarité nationale. Il va plus loin, le malheureux : il brise la solidarité individuelle, ce qui paraît bien par l'impossibilité dans laquelle se trouvent les socialistes d'unifier leur parti. Ils ont pourtant devant eux un bon motif de s'unir : l'assiette au beurre. Les chacals cesseraient de se combattre en pareille occurrence. Le socialisme nous paraît donc bien plutôt un élément de dissolution, de décadence des sociétés qu'un élément de conservation, à plus forte raison de progrès.

Pour prouver que la question de races n'existe pas où tend à disparaître, M. Colajanni cite la tendance qui pousse toutes les races à se niveler, à se modeler les unes sur les autres, en ce qui regarde le mode d'existence de la civilisation. « Si cette tendance persiste dans l'avenir, — et tout nous autorise à l'espérer — il en résultera que les races nombreuses et diverses à l'origine de l'histoire et de la vie sociale, comme le démontre Gumplowics, iront s'assimilant et se rapprochant toujours davantage par leurs besoins, leurs sentiments, leur mentalité, et finiront par constituer

l'humanité qui n'est pas encore, mais qui nous apparaît dans un perpétuel devenir. »

Cette imitation les uns des autres ne nous semble pas une garantie de solidarité. Aujourd'hui, la moitié du monde mange du pain, l'autre moitié du riz. Quand tout le monde mangera du pain, la lutte pour la vie peut devenir plus aiguë, surtout dans les années de disette...

Nous n'avons encore fait que critiquer le livre de M. Colajanni. Il serait juste cependant d'en dire du bien, car il y a matière... Il y en a même trop et je laisse au lecteur le soin de le chercher.

M. J. Dubois a mis en tête de sa traduction une préface sur l'auteur et sur ses œuvres. M. Colajanni a travaillé à l'unification de l'Italie ; il fut garibaldien et il est resté républicain. Il estime que si toutefois le *Risorgimento* a résolu la question politique, il n'a rien fait pour résoudre la question sociale et économique. Il en résulte pour l'Italie un malaise dont le Midi souffre principalement. « Les événements de ces vingt dernières années nous en ont donné des signes manifestes. On a vu des populations entières menacées par la famine, acculées à l'émigration et à l'émeute. Les insurrections et les grèves ont été réprimées par la force, enrayées par des demi-mesures, conjurées par des traités politiques et commerciaux qui n'ont satisfait personne. »

L'Italie a du moins la consolation, si c'en est une, de n'être pas seule dans cette situation. Tous les pays y sont plus ou moins à proportion du protectionnisme dont ils jouissent ou qu'ils subissent.

H. Bouët.

FOURIER. CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU SOCIALISME FRANÇAIS, par HUBERT BOURGIN. 1 vol. in-8°, Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 1905.

En recevant ce volume de plus de 600 pages, je me suis dit que la question de Fourier et du Fouriérisme devait y être épuisée. Il n'en est rien. Dès la première page, l'auteur nous avertit que « cette étude est une monographie. Elle n'est qu'une faible partie d'une étude immense qui ne pourra être menée à bien que par le travail organisé et collectif des historiens et des sociologues. Pour ma part, je n'ai prétendu, en ce livre, que préparer, dans les limites de mon sujet, quelques matériaux pour cette œuvre lointaine. »

Cette monographie est divisée en 4 livres: 1° Les conditions, 2° l'œuvre, 3° la doctrine, 4° l'action, et terminée par une conclusion.

Dans le livre I[er], M. Bourgin étudie *la vie et l'homme et la préparation de l'œuvre*. La vie de Fourier est assez connue et il ne paraît pas que M. Bourgin apporte aucun renseignement nouveau sur ce point. Il n'en est pas de même de la préparation de l'œuvre. Les opinions sont diverses : les uns croient que Fourier a tout inventé de son système, d'autres qu'il avait lu tout ce qui avait été écrit par ses prédécesseurs, qu'il leur avait beaucoup, presque tout emprunté, et qu'en somme il n'était guère qu'un plagiaire. Cette accusation est de Pierre Leroux.

M. Bourgin examine à fond cette question ; il constate que Fourier lisait peu et surtout peu d'ouvrages de longue haleine. Son érudition n'était que de seconde main, c'est dans les journaux et dans la conversation qu'il se documentait. Ce n'est qu'ainsi qu'il a connu les philosophes et les économistes français du XVIII[e] siècle. Il n'a pas connu davantage les philosophes et les économistes anglais. S'ils lui ont fourni quelques arguments et surtout quelques confirmations doctrinales, ils n'ont rien ajouté de notable à sa pensée. Il les a très peu et très mal connus. Il n'est pas probable qu'aucun de leurs livres les plus populaires ait été lu par lui. « S'il a connu leurs idées, pour les discuter et les combattre, il ne s'est jamais préoccupé d'aller à la source y puiser à son usage. »

Les socialistes et les mystiques du XVIII[e] siècle n'ont également été connus de Fourier que de la même façon superficielle. S'il est d'accord avec eux sur certains points, il s'en sépare sur un bien plus grand nombre.

Fourier ne s'est pas davantage inspiré des socialistes contemporains, Saint-Simon, Owen, etc. Il n'a d'ailleurs connu leur existence qu'assez tard et s'il leur a emprunté quelque chose, ce n'était guère que des confirmations de ses propres idées.

En résumé, « rapprochée des autres doctrines socialistes, antérieures ou contemporaines, il apparaît que la doctrine de Fourier a eu un développement parfaitement original et très indépendant. Des emprunts peuvent être conjecturés ; mais s'il en est qui semblent plausibles, aucun de ceux-là n'est sûr, aucun n'est important ; et parmi ceux qui semblent importants et précis, il n'en est pas qui paraisse avoir été direct, déterminé, conscient. Les analogies et les similitudes de pensée s'expliquent par l'analogie ou la similitude des conditions, qui ont fait de toutes ces doctrines des images voisines et complémentaires de la société. »

Même les autorités que Fourier cite pour se mettre sous leur patronage « ont pu lui fournir, dans une confusion extrême, des idées particulières, des indications, des confirmations : elles ne lui ont fourni aucune source importante de sa doctrine. Il s'est contenté de cueillir dans leurs ouvrages, ou plutôt, car on ne peut affirmer qu'il en ait lu un seul, dans l'analyse de leurs ouvrages, et, plus généralement, dans les informations banales qu'il pouvait rencontrer sur les livres et sur les institutions, ce qui, en sa forme première, et surtout d'après une interprétation généralement aventureuse, pouvait se rapporter à ses propres idées et prendre place dans son système. »

C'est donc par l'observation des faits sociaux, par la réflexion et par l'imagination et non par l'érudition que Fourier a élaboré son système sociétaire.

A priori on aurait pu deviner cette conclusion, car on sait que les imaginatifs, les utopistes lisent peu: Fourier n'est pas le seul inventeur de système social qui ait été dans ce cas. Depuis quelque temps, les socialistes lisent beaucoup, peut-être trop ; mais leurs aînés, même et surtout le grand Marx, prouvent surabondamment, par la manière dont ils interprètent les auteurs qu'ils citent et critiquent, qu'ils ne les ont pas lus et ne les connaissent que par des extraits puisés dans les journaux et revues.

Nous ferons grâce aux lecteurs des autres livres de M. Bourgin sur Fourier, pour dire un mot de la conclusion. Il s'y agit de savoir si Fourier est ou n'est pas socialiste. « Sur cette question, les auteurs ne se sont pas mis d'accord. Pour Louis Reybaud, Greulich, Warschauer, Fourier est socialiste ; pour M. Henry Michel, il ne l'est pas ; pour M. Charles Gide, il ne l'est pas essentiellement. Que signifient ces contradictions ? »

Elles signifient que le socialisme n'est qu'un mot auquel chacun donne le sens qu'il lui plaît. Excellent moyen d'éterniser les disputes.

H. Bouët.

Autour du Monde, par les Boursiers de voyage de l'Université de Paris (Fondation Albert Kahn), 1 vol. in-8°, Paris. Félix Alcan, 1904.

Un philanthrope, M. Albert Kahn, a institué cinq bourses annuelles de voyage autour du monde, en faveur des agrégés d'Université les plus méritants. Le Conseil de l'Université de Paris est

chargé d'attribuer ces bourses. Il n'est demandé aux voyageurs ni rapport, ni justification de leurs études; mais ceux-ci ont voulu rendre compte au public de leurs observations. C'est ainsi que les élus des années 1898, 1899 et 1900, se sont réunis pour publier le présent volume. Sur les quinze boursiers de ces trois années, deux ont été empêchés par des travaux urgents de fournir leur contribution. Le nombre des études ici publiées, se réduit donc à treize qui sont: *En Terre Sainte*, par C. Borher; *En Birmanie*, par L. Bourgagne; *Java*, par Burghard; *L'Indo-Chine française*, par F. Challaye; *L'Amérique du Sud*, par J. Duclaux; *Les Américains aux Philippines*, par Ch. M. Garnier; *La situation économique de la France à l'étranger*, par E. Hovelaque; *Premiers ministres de l'Empire britannique*, par A. Métin; *Le Japon*, par Edg. Meyer; *Au Canada*, par C. Muller; *L'Inde*, par E. Pirion; *L'arbitrage obligatoire en Nouvelle-Zélande*, par M. Roustan; *L'éducation publique aux Etats-Unis*, par E. Weulersse.

Pour apprécier ces travaux, il faut d'abord se rendre compte du but que s'est proposé le fondateur des bourses.

« Il m'a paru, dit M. Kahn, que nos jeunes agrégés, après quelques années passées dans un établissement d'enseignement supérieur pour y préparer leurs examens, rentraient comme professeurs dans les lycées où ils avaient été élevés, sans avoir pu, dans l'intervalle, prendre réellement contact avec la vie. Ne risquent-ils pas de se contenter d'un savoir purement abstrait, de voir et de faire voir à leurs élèves, dans les sciences et dans les lettres, des occupations de l'esprit qui se suffiraient à elles-mêmes, alors qu'elles ont pour origine et pour fin l'intérêt bien entendu de l'humanité? Il m'a semblé que les jeunes maîtres vivifieraient leur pensée en la rapprochant de l'action, et que, plus il y aurait d'expérience intelligente derrière la leçon qu'ils donnent, plus cette leçon aurait de prise sur ceux qui l'écoutent. C'est cette expérience que les voyages pourront donner sous une forme intensive, et, en quelque sorte, à l'état condensé. Devant la variété des faits, on apprend à se défier de la simplicité des formules. »

Tout en rendant hommage aux bonnes intentions de M. Kahn, il nous semble que son institution n'est pas à l'abri de toute critique. Il est de fait que les agrégés deviennent professeurs sans avoir pris contact avec la vie. Mais lorsqu'un homme a passé son enfance, son adolescence et une partie de sa jeunesse sans prendre contact avec le monde extérieur, lorsqu'il ignore tout, ou à peu près de la vie économique, morale et sociale, de son propre pays, comment pourra-t-il comparer la vie des étrangers à celle de ses

compatriotes et tirer profit de ses voyages Même les expérimentés ont peine à se reconnaître dans les mœurs et coutumes des divers peuples: les arbres sont trop nombreux et empêchent de voir la forêt.

C'est dès l'enfance qu'il faut prendre ce contact salutaire avec la vie; c'est à cet âge que les leçons de l'expérience se gravent profondément dans l'esprit, y germent et se développent. Mais étant donné notre système d'enseignement, nous n'avons guère confiance dans les voyages de nos jeunes agrégés pour réparer les erreurs et combler les lacunes de ce système.

Ceci dit sur le principe, je reconnaîtrai volontiers que les glanes recueillies par les boursiers de M. Kahn ne manquent pas d'intérêt.

En Terre Sainte, M. Borner nous décrit l'exploitation des fidèles par les prêtres des diverses sectes. « Le Patriarche, dit-il, a la tête couverte d'une tiare d'or; sur ses épaules tombe un manteau de pourpre; sur sa poitrine étincellent plusieurs croix de diamant. Malgré moi, je songe que toutes ces pierreries ont été payées par les malheureux qui sont autour de nous, et je me demande si cet étalage de richesses à côté de ces haillons n'est point une insulte au Dieu qui voulut naître dans une étable, au milieu de paysans et de bergers. »

En Birmanie, ça change: « Un trait vraiment admirable de cette religion bouddhique, c'est l'absence de tout fanatisme et la parfaite tolérance. »

Les pônghis (prêtres birmans), sont des modèles de toutes les vertus. « Les prêtres français des missions étrangères reconnaissent eux-mêmes que les pônghis vivent austèrement; et les Birmans vénèrent leurs moines comme les membres de l'assemblée des parfaits, des êtres supérieurs. » Il y a de bonnes leçons à tirer de la manière dont l'administration anglaise est organisée en Birmanie.

Il n'y a pas moins à profiter, pour nos colonisateurs, de la conduite — à certains égards — des Hollandais à Java, où nous conduit M. Burghard. « Les Hollandais, en ce qui concerne l'administration politique de l'île et l'attitude observée à l'égard des Javanais, se sont efforcés de s'immiscer le moins possible dans les affaires des indigènes, de mettre leur gouvernement en harmonie avec les idées et les mœurs de leurs sujets, afin de leur faire sentir le moins possible le poids de leur autorité. Cette politique avisée, d'autant plus habile qu'elle peut sembler inspirée par les plus louables sentiments d'humanité, a été récompensée par de longues

années de paix et de prospérité: depuis l'année 1830, aucun désordre ne s'est produit à Java. Et cependant l'armée d'occupation ne compte que 18.000 hommes pour toute l'Insulide. »

Notons en passant que les relations commerciales de la France avec Java décroissent tous les ans. « Les causes de ce déclin sont les mêmes à Java que dans les autres pays de l'Extrême-Orient. » Demandez aux mélinistes quelles sont ces causes ?

Nous prions les autres boursiers de nous excuser si nous ne disons rien de leurs études. *Cha tiendrait trop de plache.* Nous voulons pourtant *in fine appeler* l'attention des lecteurs sur l'*éducation publique aux Etats-Unis*, parce qu'elle est organisée d'une façon diamétralement opposée à la nôtre. « Entre les principes contraires dont s'inspirent les deux enseignements (français et américain), n'est-il pas dans la pratique une conciliation possible par où se réaliserait un type d'instruction supérieur ? »

Laissez faire l'Etat. Quand il aura vaincu l'Eglise et conquis le monopole de l'enseignement, il trouvera bien ce type d'instruction supérieur.

H. Bouët.

Socialism and society (*Le socialisme et la société*), par J. Ramsay Mac Donald, 1 vol. in-18, London, 1905.

La *Socialist-Library* est une série de volumes sur le socialisme théorique et pratique. Le présent ouvrage forme le tome II de cette collection. M. Mac Donald trouve qu'il y a trop de dogmatisme en socialisme. Marx reste toujours « le père » du socialisme moderne, mais le monde a marché depuis qu'il a composé son « Capital ». Nos vues de progrès individuel et social ont été profondément modifiées et ses enfants, comme tous les enfants, « doivent remplir la vie qu'il leur a donnée en s'éloignant du toit paternel et en développant en eux-mêmes de nouveaux types sociaux et individuels. »

M. Mac Donald admet, d'ailleurs, la plupart des principes du marxisme. Le système d'appropriation et de production détermine la méthode de distribution. Ce système a pour résultat de réduire les travailleurs à l'indigence chronique et la société entière à un état de malaise causé par la surproduction ou plutôt par la sous-consommation, car la surproduction n'est qu'apparente, elle est la conséquence de l'inique et vicieuse distribution.

Tant qu'il en sera ainsi, le mal social sera sans remède. « La clé de la situation est la production et tant que la production sera aux mains d'individus privés en compétition, l'offre et la demande ne pourront jamais s'équilibrer que par des crises industrielles périodiques, quand l'accumulation sera diminuée. »

Le remède? On a proposé la nationalisation de la rente des terres, mais cela ne suffit pas; la nationalisation du sol lui-même n'est pas encore suffisante; il faut que les moyens de production soient nationalisés et que la production soit organisée. « Le courant de la production doit être régularisé à sa source. Les instruments de production doivent être socialisés pour que le problème de la distribution soit résolu. »

Ce n'est pas plus difficile que cela. Et, pour réaliser ce programme, il ne s'agit pas de tout bouleverser d'un coup; il suffit de procéder graduellement, méthodiquement. « Le socialisme n'est pas la construction dogmatique qui s'élève tout droit de la base au faîte, mais sa méthode est organique et expérimentale, elle s'attaque immédiatement aux difficultés pressantes, *selon un certain plan et d'accord avec une certaine esquisse d'organisation.* »

La première étape dans la carrière socialisatrice est le municipalisme. De l'administration municipale on passera à la législation et, par elle, on arrivera à la nationalisation successive des railways, des mines, de tous les instruments de production.

Les socialistes pressés objectent que cette méthode ajourne indéfiniment le millénium. « C'est vrai, dit M. Mac Donald, mais la résistance sociale au changement sera plus promptement et plus sûrement vaincue par ces méthodes de modification organique, que par une méthode révolutionnaire utopique. »

Donc, pas de chambardement, mais une transformation, conclut l'auteur: « Au seuil de la spéculation socialiste se tient en sentinelle la Loi de Continuité, et comme guides, les Lois de Variation. »

On voit que M. Mac Donald n'innove pas en matière socialistique. Il n'en a, d'ailleurs, pas la prétention. Le but de son livre, comme celui de la *Socialist-Library*, est plutôt de vulgariser et de mettre en pratique que de créer. Et nous devons convenir qu'il s'acquitte fort bien de la tâche qu'il s'est imposée. Son livre est de lecture facile et, de plus, agréable: les hommes aiment tant les belles promesses et les rêves de brillant avenir!

Cet avenir sera-t-il aussi heureux qu'on l'espère, dans le cas où le socialisme se réaliserait?

Nationalisation et organisation de toute la production! Quand

on songe à la multitude d'abus qui existent dans les parties de la production déjà nationalisées et à l'impossibilité de les supprimer; quand on songe aux privations, aux ennuis, aux souffrances qui en résultent pour le public consommateur des services nationaux, on peut se demander avec inquiétude ce que sera la nationalisation générale.

Mais rassurons-nous. Si le socialisme s'établit par le chambardement, il sera lui-même chambardé dès le « Grand Matin », par tous les mécontents qu'il aura dépouillés et surtout par ceux qu'il n'aura pas satisfaits. Si le socialisme s'introduit peu à peu, *fabianiquement*, les expériences municipalistes suffiront pour ouvrir les yeux non seulement du public, mais des municipalisateurs eux-mêmes.

H. Bouët.

I. — The Economies of land tenure in Georgia (*Les systèmes de tenure des terres en Géorgie*), par Enoch Marvin Banks, 1 vol. in-8°.

II.—Combination in the mining industry, a study of concentration in Lake Superior iron ore production (*Les combinaisons dans l'industrie des mines, étude sur la concentration, de la production du minerai de fer au Lac Supérieur*), par Henry-Raymond Mussey, 1 vol. in-8°.

III.— The english craft gilds and the government, an examination of the accepted theory regarding the decay of the craft gilds (*Les corporations de métiers anglaises et le gouvernement, examen de la théorie acceptée concernant le déclin des corporations de métiers*), par Stella Kramer, 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan, C°, 1905.

I. — Ces trois études, publiées par la Faculté de Sciences politiques de l'Université Columbia, font partie du vol. XXIII, numéros 1, 3, 4, de la collection d'*études sur l'histoire, l'économie, et la législation*. La première de ces études sur la tenure des terres en Géorgie, trouve son application à d'autres Etats de l'Union dans lesquels les arrangements de *land tenure* sont similaires.

Il y a, dit M. Marvin Banks, deux formes de tenure: La première donne naissance à deux variétés, la deuxième à quatre.

L'auteur examine successivement ces diverses formes, tant au point de vue d'une production efficiente que d'une distribution

équitable du produit; il en pèse les avantages et les inconvénients et arrive à cette conclusion que le système de la « plantation » est le meilleur.

Le système de la plantation que préconise M. Marvin Banks a une certaine analogie avec celui qui existait sous ce nom avant la guerre. L'ancien système avait à sa disposition le travail esclave, le nouveau a le travail libre. C'est le fermage sur une grande échelle, et la production du coton s'y adapte admirablement. Le planteur loue des ouvriers et dirige les travaux suivant les méthodes les plus perfectionnées. « La plupart des moissonneurs, surtout les noirs, font d'excellents fermiers sous une direction habile. » Ce système fait gagner au propriétaire les profits d'un entrepreneur et il a, en outre, l'avantage d'accroître la valeur de son capital en même temps que la productivité de sa terre.

Le grand propriétaire possède l'instruction requise pour diriger scientifiquement une exploitation agricole; il possède aussi les capitaux, c'est à lui de prendre l'initiative d'améliorations qui se traduiront en gains pour lui-même et pour ses travailleurs qu'il saura s'attacher par une large rémunération. La production étant augmentée, il est évident que les salaires peuvent être élevés; en outre, des travaux supplémentaires peuvent procurer une occupation rémunératrice à la femme et aux enfants et augmenter le budget de la famille.

Un autre avantage de la plantation qui n'est pas à dédaigner, c'est que, dans les grandes exploitations, les ouvriers travaillent en groupes. Aux heures et jours de repos, ils peuvent se créer des distractions saines et agréables et ils ne songent pas à aller se masser dans les grands centres de population. Dans les petites exploitations, au contraire, les travailleurs sont à peu près isolés. Ils ont moins d'activité et d'ardeur à la besogne, ils s'ennuient et beaucoup émigrent vers les villes.

Les premiers planteurs d'Amérique avaient donc trouvé d'instinct le meilleur mode d'exploitation des terres. M. Marvin Banks arrive ensuite, comme Aristote après Homère, et confirme la découverte par le raisonnement et surtout par les faits, car ses conclusions sont fondées sur de nombreuses expériences comparatives, et les chiffres ne manquent pas dans son étude.

II. — M. Raymond Mussey s'est proposé d'expliquer comment et pourquoi la concentration se développe plus ou moins dans les diverses industries et il a pris pour type les mines de fer du Lac Supérieur.

La concentration de l'industrie du fer et de l'acier a fait de

rapides progrès en ces derniers temps. Cette industrie nécessite de grands capitaux, tant pour les travaux préparatoires, la prospection, que pour l'outillage. Les grandes compagnies peuvent seules se procurer d'habiles ingénieurs des mines et les rétribuer convenablement, ce qui est impossible aux petits entrepreneurs, obligés, par conséquent, de travailler à l'aventure. Aussi les grandes compagnies dont parle l'auteur ont-elles des ingénieurs hors ligne. Leurs travaux géologiques sont bien supérieurs à ceux des ingénieurs de l'Etat, qui, pourtant, prélève les premiers numéros sortants des écoles.

Les grandes entreprises peuvent aussi obtenir directement ou indirectement une grande économie sur les frais de transport des matières premières et des produits: *indirectement*, en obtenant des entreprises de transports d'importantes réductions des tarifs; *directement*, en établissant eux-mêmes des voies ferrées et des lignes de navigation.

Les frais de production se trouvant ainsi diminués, les grandes compagnies — si, d'autre part, elles sont bien gérées — peuvent augmenter leurs profits et abaisser leurs prix de vente, pourvu que quelque loi n'intervienne pas pour les en dispenser ou les en empêcher.

III. — Les Américaines ne reculent devant aucune profession, ni aucun sport — sans oublier la traversée du Pas-de-Calais à la nage — ni aucune étude, si aride soit-elle. Mme Stella Kramer nous en fournit une nouvelle preuve. Je dis *nouvelle*, car nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'analyser d'autres travaux analogues, publiés par des Américaines.

Mme Kramer ne s'arrête pas, comme l'ont fait tant d'autres historiens, à rechercher si les gildes du moyen âge tirent leur origine des Grecs et des Romains, comme si l'espèce humaine avait jeté toute sa sève dans ces deux pays et était réduite à ne pouvoir qu'imiter ces incomparables modèles.

L'association des hommes, dit Mme Kramer, dans le but de sauvegarder leurs intérêts, est un phénomène universel des sociétés humaines. Dans tous les pays quelque peu industriels, il y a eu des unions d'artisans. Il est donc oiseux de rechercher si les gildes anglaises descendent directement de plus anciennes associations, telles que les collèges romains d'artisans. Il vaut mieux examiner comment ces gildes se sont comportées, quels résultats elles ont produits. C'est ce que fait l'auteur.

Mme Kramer expose fort bien les funestes conséquences des règlements relatifs aux salaires et aux prix des denrées; les rap-

ports des gildes avec les municipalités et avec le gouvernement; les causes de la décadence de ces organismes. Ces causes sont au nombre de trois: 1° les divisions intestines; 2° les changements extérieurs dans la distribution de l'industrie et 3° l'hostilité ou l'intrusion du gouvernement national, hostilité qui se traduisit par une série d'actes de 1436 jusqu'à 1563, époque où les gildes furent privées de leur liberté et attaquées dans la plupart de leurs fonctions économiques.

Si l'expérience du passé servait à quelque chose, les syndicalistes modernes pourraient tirer profit de ce livre et reconnaître la vanité de leurs projets. Ils y verraient que tout s'enchaîne dans le monde économique et que l'on ne peut poser la lourde main de l'Etat sur un rouage de ce mécanisme sans déranger tous les autres; que, par conséquent, moins la loi positive intervient, mieux la loi naturelle fonctionne, pour le bien de tous. Mais l'expérience du passé sert-elle bien souvent?

H. Bouët.

I. — Riccardo Cobden e la lega di Manchester (*Richard Cobden et la Ligue de Manchester*).

II. — Il problema doganale e la scuola economica italiana (*Le problème douanier et l'école économique italienne*), par Alberto Giovannini, 2 br. in-8°, Jesi, 1905.

I. — Cobden et la Ligue est une leçon d'ouverture au cours libre d'Economie politique, professé par M. Giovannini, à l'Université de Bologne. L'auteur expose la situation misérable du peuple anglais avant l'inauguration du libre-échange. La politique protectionniste en faveur des grands propriétaires terriens, les aînés, la politique coloniale au profit des cadets tournaient au détriment de l'industrie et des consommateurs. La lutte anglaise ne fut pas seulement, comme le croit M. Loria, un duel entre les industriels et les agriculteurs, mais un duel entre deux principes: protection et liberté. La Ligue combattait aussi bien le protectionnisme industriel que le protectionnisme agricole. La victoire du « libérisme » a été le signal et la cause de la prospérité de l'Angleterre, depuis cette époque. Le « libérisme tributaire », introduit dans les finances anglaises, par Gladstone, a été le complément du libérisme économique. Les instigateurs du néo-protectionnisme en Angleterre, sont des politiciens ou des poètes et des

littérateurs, comme Carlyle, Dickens, Ruskin et leur suite; mais leurs rêveries ne prévaudront pas contre la réalité. Les organisations ouvrières anglaises savent très bien que l'augmentation des salaires trouve une limite insurmontable dans la productivité de l'industrie restreinte par le protectionnisme, et ils sont assez intelligents et assez forts pour s'opposer à la restauration du protectionnisme.

II. — La seconde brochure que nous présente M. Giovannini se compose de conférences faites à l'Université populaire de Trieste. Comme dans la précédente, l'auteur combat énergiquement et savamment « la folie protectionniste » qui, après une courte période de lucidité relative, a repris les peuples européens après la guerre de 1870. Une des principales causes de sa reviviscence, a été « la folie des armements »; les folies s'engendrent les unes les autres, et sont contagieuses. Le socialisme est ensuite venu apporter son renfort au protectionnisme. Car la doctrine socialiste est éminemment protectionniste. Le protectionnisme est un système de privilèges établis au bénéfice des classes industrielles et agraires. « Les Etats protectionnistes ont donc un gouvernement de classe qui, par le moyen de la législation douanière, engendre et alimente les dissentions entre les entrepreneurs et les ouvriers. »

Au lieu de combattre le protectionnisme d'en haut, le socialisme a réclamé le protectionnisme d'en bas; c'est doubler le mal sous prétexte de le supprimer. La politique des socialistes est, d'ailleurs, conforme à leurs principes: du moment que la loi d'airain réduit les salaires au minimum, libre-échange et protectionnisme demeurent indifférents pour les ouvriers. Du moment que les patrons s'engraissent de la plus-value, il n'y a qu'un moyen pour les ouvriers — mais il est infaillible — d'améliorer leur condition; ce moyen, c'est la grève à jet continu, sur la plus grande échelle possible. Mais l'expérience n'a pas confirmé ces beaux raisonnements. Nous venons de voir que les *trades-unions* anglaises ont reconnu leur erreur et se sont tournées contre le protectionnisme, le principal, sinon l'unique auteur de leurs maux. En Italie, la même évolution s'est produite dans le monde ouvrier. L'insuccès des grèves a ouvert les yeux de la classe ouvrière. Elle a reconnu que la protection du « travail national » était la plus grande mystification qu'on ait pu lui imposer. Aussi dans leurs congrès de ces derniers temps, les ouvriers ont-ils voté des ordres du jour en faveur du libre-échange, reconnaissant en cette réforme la première étape de leur vrai chemin.

On peut donc prédire que les beaux jours du protectionnisme sont passés en Angleterre, et même en Italie,et que le libre-échange va renaître de ses cendres plus tôt qu'on ne le pense. Et en France ?...

En terminant, M. Giovannini montre l'incompatibilité qu'il y a entre le système protecteur et l'Institut international d'agriculture, récemment créé. Cet Institut voudrait unir tous les peuples. Le protectionnisme ne tend qu'à les isoler. Cela tuera-t-il ceci ?

ROUXEL.

Bibliothèque socialiste, n° 32. LES IMPÔTS, par ADRIEN VEBER, 1 vol. in-18. Paris, Georges Bellais, 1905.

« Les impôts, dit M. Veber, poussent à un gaspillage de précieuses énergies humaines en travaux improductifs de perception, de surveillance et de contrôle; — ils attentent à la liberté personnelle en causant une foule de vexations et d'ennuis; — ils entravent de mille façons l'industrie et le commerce et leur donnent souvent une direction artificielle qui empêche la production de se faire toujours dans les lieux et de la façon où il serait économiquement le plus désirable qu'elle se fît. — Et les impôts de consommation ont, en outre, l'irréparable vice de pouvoir se transformer en instruments d'abaissement des salaires aux mains de la classe dominante. »

Pour une fois, me voici donc d'accord avec les socialistes et leur bibliothèque. Cela va-t-il durer longtemps ?

M. Veber ne parle que des inconvénients économiques des impôts. Il y aurait encore bien plus à dire de leurs inconvénients moraux, tant au point de vue de leur prélèvement qu'à celui de leur redistribution, de l'usage qui en est fait.

C'est pour ces raisons que les économistes ne pouvant obtenir la suppression de tous les impôts, — puisqu'il plaît à la femme de l'Etat d'être battue, — font tous leurs efforts pour les réduire au plus strict minimum en réduisant autant que possible les attributions du maître Jacques, qui s'appelle l'Etat.

Ce n'est point ainsi que l'entendent les socialistes. Pour eux, on le sait, la cause première de tous les maux sociaux réside dans le régime de la propriété privée et le seul remède consiste à nationaliser la terre et les capitaux; mais c'est là un travail de longue haleine.

En attendant, ce vers quoi le parti socialiste dirige tous ses efforts, c'est vers l'extension indéfinie, des attributions de l'Etat et, par conséquent, des impôts. A cet effet, M. Veber préconise de larges prélèvements sur les successions au profit de l'Etat, et même la suppression de l'hérédité collatérale, afin d'augmenter rapidement le patrimoine collectif. « Hérédité nationale pour organiser la mutualité nationale. »

Pour qui connaît un peu l'histoire et sait où a passé, partout et toujours, le patrimoine collectif, il est fort douteux que la mutualité nationale profite de l'hérédité nationale.

M. Veber demande, en outre, des mesures capables de diminuer les impôts de consommation.

A quoi bon si, comme l'auteur le soutient, les principaux consommateurs, les travailleurs, sont réduits, en toute hypothèse, à la portion congrue, par la loi d'airain? D'autre part, on ne peut diminuer les impôts de consommation, les recettes de l'Etat,qu'en réduisant ses attributions, ses dépenses, — ce que les socialistes sont loin de vouloir, — ou en augmentant d'autres impôts, ce qui se traduit, comme l'expérience le prouve aussi bien que la raisonnement,par un simple changement d'épaule accompagné d'augmentation de la charge.

Les socialistes ont d'autres cordes à leurs arcs: le principe de la progressivité, la nationalisation des industries monopolisées,telles que chemins de fer, etc. Mais, sans parler de leurs autres inconvénients, toutes ces mesures tendent à augmenter les ressources de l'Etat, et, par conséquent, à augmenter du même coup, le nombre des parasites qui se partagent le budget. Quel profit cela peut-il rapporter aux vrais travailleurs?

M. Veber fait sienne l'assertion du phraseur Proudhon: « La société est la déesse aux grandes et nombreuses mamelles, qui nourrit de son lait non pas seulement l'Etat, mais tous les citoyens. »

Où et quand a-t-on jamais vu la société nourrir tous les citoyens? Il serait bien plus exact de dire: « La société, ou plutôt l'Etat, est la pieuvre aux grands et nombreux tentacules, qui suce le sang de presque tous les citoyens, au profit de quelques-uns. » Je sais bien que les socialistes disent qu'en régime collectiviste, il n'en sera plus ainsi; mais ils le disent, et c'est tout.

ROUXEL.

I. — La casa del pane (*La maison du pain*).
II. — Della utilita sociale di un istutito internazionale di agricoltura (*Utilité sociale d'un Institut international d'agriculture*), par V. Racca, 2 br. in-8°, Roma, 1905.

I. — La marée humanitaire continue de monter. Un Italien, G. Sangiorgi, a publié une brochure: *Per la casa del pane*, avec préface de M. Pascoli, dans laquelle il réclame le pain gratuit, le droit au pain, en se basant sur diverses considérations dont voici les principales:

Les lois humaines sont presque toutes faites en faveur des forts et contre les faibles.

Avec l'organisation industrielle moderne,le capitaliste n'a qu'un but égoïste: obtenir le plus de travail possible avec la moindre rétribution. Qui est victime de cet état de choses? L'ouvrier.

Avec le système actuel, tous les progrès favorisent les capitalistes et nuisent à la main-d'œuvre.

Pour soulager les ouvriers il y a l'aumône; mais, loin d'y remédier, elle augmente le paupérisme et tous les fléaux qui s'ensuivent.

Il faut donc changer de système, couper le mal à la racine, substituer à l'aumône le droit au pain. Ce droit serait une compensation au droit sur le blé.

M. Racca n'a pas de peine à réfuter ces paradoxes, ainsi que plusieurs autres que nous omettons.

Si les lois sont en faveur des forts, il faut les supprimer et non en fabriquer d'autres qui, malgré les bonnes intentions, pourraient agir dans le même sens.

Le capitaliste cherche à obtenir le plus de travail possible au moindre prix; de l'autre côté, l'ouvrier cherche à obtenir le meilleur salaire possible pour le moindre travail. Il y a compensation.

Les progrès industriels ne profiteraient pas moins aux ouvriers qu'aux capitalistes, si l'Etat démocratique n'en prélevait pas la plus grosse part.

L'aumône est à la société malade ce que les narcotiques sont à l'individu: ils endorment la douleur et l'aggravent. Mais le droit au pain n'est qu'un nouveau mot pour la même chose ;il aurait donc autant ou plus d'inconvénients, et n'amènerait aucun des bienfaits que s'en promet l'initiateur des maisons du pain.

Le pain, c'est quelque chose, mais il ne suffit même pas pour nourrir l'homme, et il y a beaucoup d'autres besoins non moins

urgents. Si vous établissez le droit au pain, il n'y a pas de raison pour ne pas y ajouter le droit au beurre, à la viande, aux légumes, au dessert, au vin, au vêtement, au logement, etc., etc. Cela nous mène tout droit au communisme, Et M. Sangiorgi prétend ruiner le socialisme.

« Et regardez l'immensité du bon cœur de Sangiorgi : tandis que les ouvriers, qui pourtant souffrent le plus des maux de la société présente, demandent tant d'autres choses, mais non celle-ci, (ce qui prouve qu'ils ne sentent pas leur mal), Sangiorgi veut leur donner aussi le droit au pain, c'est-à-dire plus qu'ils ne demandent ! On ne peut pas être plus complaisant ! »

II. — Depuis 1870, les villes croissent rapidement aux dépens des campagnes. Ce courant entraîne de graves inconvénients pour l'avenir des peuples civilisés, car les populations urbaines sont soumises à une vie anti-hygiénique, physiquement, psychiquement et moralement. « Cet organisme monstrueux des cités est devenu Saturne : il dévore ses enfants et ne sait pas en créer de nouveaux, ou il les crée chétifs et incapables. » Toutes les grandes crises de l'histoire, toutes les éclipses de sociétés florissantes ont été précédées de la dépopulation des campagnes. Le même sort nous attend, si nous laissons s'épuiser le réservoir de la population. M. Racca espère que l'Institut international d'agriculture préservera la civilisation européenne de cette décadence.

Comptons là-dessus et dormons tranquillement sur les deux oreilles.

ROUXEL.

LA EMIGRAZIONE ITALIANE NELLA REPUBLICA ARGENTINA (*L'Emigration italienne dans la République Argentine*), par GIOVANNI GRAZIANI, 1 vol. in-8°, Torino, Paravia, 1905.

L'émigration italienne progresse constamment. De 1876 à 1890, la moyenne annuelle était de 180.000 expatriés ; de 1890 à 1901 elle s'est élevée à 300.000. Le gouvernement italien n'ayant pas de colonies, qui pourraient fausser le courant naturel de l'émigration, les Italiens ont le choix libre entre les cinq parties du monde, et il se trouve qu'ils ne choisissent pas trop mal leurs nouvelles résidences. Personne ne les empêche d'aller dans les régions intertropicales où les gouvernements colonisateurs établissent à grands frais leurs émigrants ; mais il n'y vont pas ; ils se portent tout bêtement vers les pays où le climat leur est favorable,

où les richesses naturelles ou artificielles sont accessibles à qui veut travailler. C'est ainsi qu'on trouve des Italiens en France, en Suisse, en Algérie, en Tunisie, etc., et, notamment, en République Argentine, où ils sont aujourd'hui un million et demi. L'exode ne s'accomplit pas sans souffrance, on le comprend bien; et M. Graziani voudrait atténuer ces souffrances; c'est le principal objet de son étude.

Il y a à considérer trois étapes dans l'émigration pour l'Argentine: le départ, la traversée, et l'arrivée à destination. Les autorités se sont déjà occupées du recrutement et des conditions d'embarquement des émigrants, mais avec leur succès habituel. Elles ont aussi veillé à ce que la traversée se fasse dans de bonnes conditions et, à cet effet, on a créé des bibliothèques à bord des transports. Des bibliothèques pour des gens qui ne savent pas lire! Mais on n'a presque rien fait pour assurer le sort des émigrants dans le pays où ils s'établissent. Et pourtant ils y sont très malheureux, si l'on s'en rapporte à M. Graziani, qui semble croire que le gouvernement argentin est plus mauvais que les gouvernements européens. L'auteur demande que le gouvernement italien s'occupe activement de ses sujets émigrés. — Supposé que cette intervention soit efficace, elle est bien tardive: les Italiens sont assez nombreux maintenant pour se soutenir entre eux et pour se défendre contre leurs adversaires, s'ils en ont. M. Graziani voudrait aussi qu'il se créât des sociétés italiennes de colonisation, qui fourniraient aux colons la terre et les capitaux. Rien de mieux, pourvu que ces sociétés ne leur procurent pas aussi une servitude un peu lourde.

I. — La Patria. II.— El Patriotismo (*La Patrie. Le patriotisme*), fragments d'une œuvre en préparation intitulée: *L'Evangile des peuples libres*, par José Segundo Decoud, 2 br. in-8°, Asuncion, 1905.

I. — Le mot « patrie » est vague et exprime une idée très complexe. La patrie, c'est la terre natale. Voilà qui est bien; mais jusqu'où s'étend la terre natale? Pour le paysan, elle ne dépasse guère les limites du canton, mettons du département. Pour les hommes qui ont plus ou moins étudié et voyagé, elle s'étend plus ou moins loin. Pour Socrate, c'est toute la terre. Il faut donc

autre chose pour déterminer les limites de la patrie. La communauté de langage, de souvenirs, d'intérêts, d'idées, d'espérances, est, dit M. Decoud, ce qui constitue la patrie. — Cela n'arrive pas toujours; il y a une foule de gens qui parlent la même langue et qui ne voudraient pas être compatriotes.

Quelle que soit l'étendue de la patrie, une condition nécessaire à son existence est la liberté. La patrie n'existe pas, a dit Mignet, pour ceux qui ne respirent pas l'air de la liberté, qui supportent les charges de la société sans participer aux avantages, qui cultivent le sol au seul profit de leurs maîtres. — On voit que, dans certains pays, les sans-patrie peuvent être nombreux, et que le patriotisme est un luxe que tout le monde ne peut pas se payer.

II. — Quant au patriotisme, c'est, dit M. Decoud, une religion dont le culte est l'amour de la patrie, et, avant tout, de la liberté. Par suite, quand la liberté prospère, le patriotisme se fortifie de plus en plus; le cœur s'élève, s'agrandit, se convertit en source pure et féconde de grandes et héroïques actions. Quand la liberté décline, il en résulte inévitablement la décadence et la ruine des nations.

M. Decoud n'insiste pas assez sur ce fait que la forme de gouvernement dite despotisme, n'est pas nécessaire pour que la liberté, et, par conséquent, le patriotisme, et par conséquent, la nation décline et meure. Toutes les formes de gouvernement qui se traduisent par des restrictions à la liberté non seulement politique, mais économique, morale, etc., et par de lourdes charges publiques, conduisent au même résultat. Comme l'a dit Bacon, un peuple ne peut pas être à la fois le lion qui rugit, et l'âne qui porte le bât.

Z. Rodriguez, Economista (*Z. Rodriguez, économiste*), par A. Silva de la Fuente, 1 vol. in-18, Valparaiso y Santiago. Imp. Universo, 1905.

Don Zorobabel Rodriguez a exercé, durant le dernier tiers du siècle passé, une grande et bonne influence sur la mentalité chilienne. Conservateur en politique, catholique en religion, libéral en économie, Rodriguez fut, pour l'économie politique, l'élève de Courcelle-Seneuil, dont il a occupé la chaire de 1884 à 1891. En 1893, il a publié un volume d'*Etudes économiques*, et en 1894,

un traité d'*Economie politique*, son œuvre la plus considérable comme économiste.

Non seulement Rodriguez fut un économiste libéral, comme nous l'avons dit, ne transigeant pas sur les principes, mais encore, quoique catholique de religion, il refusa toujours de mêler la religion à l'économie, d'admettre une économie spéciale dite « catholique ».

On ne doit pas former, dit-il, une école spéciale catholique, parce que c'est là une détermination qui ne se réfère et ne peut se référer à l'Economie, qui est une branche spéciale des connaissances humaines. L'Economie politique ne s'occupe pas de religion, simplement parce que le champ de ses investigations est autre. Il n'y a à distinguer en économie politique, que deux écoles: l'une de liberté, l'autre d'autorité, selon que l'on estime comme facteur prédominant la liberté ou l'autorité.

M. Silva de la Fuente expose, dans ce petit volume, les idées économiques de Rodriguez, dont il a été l'élève; et il y joint une introduction et une conclusion qui prouvent que la bonne graine n'est pas tombée dans un terrain stérile. M. Silva de la Fuente montre que le gouvernement démocratique a apporté une désillusion. L'idée de liberté, qui a présidé à la naissance des démocraties a été reniée. Le suffrage universel élève au pouvoir la médiocrité adulatrice. Le politicien est le type de bassesse le plus méprisable qu'on puisse imaginer: bien au-dessous de Caïn et de Tartuffe, son âme d'arlequin est pétrie de mille petitesses; un seul trait lui donne de l'unité: la couardise.

Le remède? Il ne s'agit pas de renoncer à la démocratie, mais de l'améliorer; or, le seul moyen est de restreindre l'orbite de l'action de l'Etat. Puisqu'on ne gouverne pas bien, il faut gouverner moins, on gouvernera mieux. Le reste se fera par les individus, isolés ou librement associés. On voit que Courcelle-Seneuil a laissé de bons principes au Chili.

LAS HUELGAS EN BARCELONA Y SUS RESULTADOS DURANTE EL ANNO 1904 (*Les grèves à Barcelone et leurs résultats, pendant l'année* 1904), par D. MIGUEL SASTRE, avec préface de M. Federico Rahola, 1 vol. in-8°, Barcelona, Manuel Tasis, 1905.

C'est la seconde année que M. Sastre publie la statistique des grèves à Barcelone, accompagnée de nombreuses considérations

relatives aux conséquences des grèves tant au point de vue des ouvriers que des patrons, à l'influence des grèves sur le mouvement des Caisses d'épargne et des banques, sur l'émigration, etc. Toutes ces considérations se présentent à l'esprit d'elles-mêmes, mais tant de gens dédaignent les choses simples et naturelles, qu'il est bon de les leur présenter sous une forme qu'ils considèrent comme scientifique.

Ils sauront donc qu'il y a eu 25 grèves à Barcelone en 1904, dont 17 importantes et 8 moins importantes; dont 21 industrielles, 3 commerciales et 1 agricole. Sur ces 25 grèves, 5 se sont terminées à l'avantage des ouvriers; 3 par transaction et 17 à leur désavantage. Les pertes subies par les ouvriers grévistes se sont élevées à 1.034.220 pesetas, ce qui représente une moyenne d'environ 93,62 pesetas par gréviste. Les pertes des patrons n'ont monté qu'à 707.180 pesetas. C'est donc un total de 1.741.400 pesetas qui s'ajoutent aux autres charges et pèsent sur les consommateurs. C'est l'impôt de la grève.

Les recherches de M. Sastre lui ont démontré que les initiateurs des grèves et les plus ardents grévistes sont les ouvriers jeunes et célibataires. Ces ouvriers représentent, dit M. Rahola, dans la préface, les romantiques du prolétariat, rêveurs et inquiets, qui fomentent les sociétés de résistance et l'agitation constante, donnant occasion aux viveurs et aux politiciens de profiter de leur enthousiasme et de leur obstination pour se mettre en évidence et conquérir des sièges dans des Conseils ou des Chambres quelconques.

Il diritto elettorale politico secondo la Costituzione della Repubblica Cisalpina (*Le droit électoral politique selon la Constitution de la République Cisalpine*), par Giuseppe Gallavresi, 1 vol. in-18, Milano, L. F. Cogliati, 1905.

Frappé des graves inconvénients du droit électoral tel qu'il existe aujourd'hui, M. Gallavresi a cherché dans le passé s'il ne trouverait pas de meilleurs modèles à nous présenter. A cet effet, il analyse un opuscule de Piétro Verri, sur le droit électoral, intitulé: *Pensées d'un bon vieillard qui n'est pas lettré*, et la constitution qui fut donnée par la France révolutionnaire à la Répu-

blique Cisalpine. L'auteur arrive à cette conclusion : qu'il serait préférable pour l'Italie, de revenir à la constitution de la plus grande des républiques franco-italiennes, créées à la fin du XVIII[e] siècle, et que l'élection à plusieurs degrés convient mieux aux conditions politico-sociales de l'Italie moderne, que le suffrage direct.

C'était déjà l'opinion de Turgot et c'est encore celle de quelques penseurs politiques, non politiciens.

CHRONIQUE

Sommaire. — **La victoire du libre-échange en Angleterre. — Le protectionnisme religieux. — Le protectionnisme maritime. Les primes à la marine marchande. — Les pensions ouvrières. — L'élévation du maximum d'émission des billets de banque. — L'accroissement de la production de l'or. — Trop de statistique. — Les impôts agraires en Russie. — Comment les socialistes s'assagissent. — L'union douanière serbo-bulgare et les porcs serbes. — M. Antoine Horn.**

La cause du libre échange a remporté en Angleterre une victoire décisive. Sur les 670 membres du nouveau Parlement les protectionnistes n'en comptent plus que 149, dont 88 chamberlainistes et 61 balfouristes. C'est un échec complet et piteux de la campagne bruyante de M. Chamberlain, et on peut prévoir que le protectionnisme ne s'en relèvera pas. Les faits ont, en effet, confirmé pleinement la vérité de la théorie du libre échange : quoique la plupart des nations de l'ancien monde et du nouveau aient élevé leurs tarifs à un niveau presque prohibitif, le commerce extérieur de l'Angleterre n'a pas cessé de se développer ; les exportations se sont élevées successivement de près d'un tiers depuis un quart de siècle et elles ont monté en 1905 à un niveau qu'elles n'avaient jamais atteint, 330 millions sterling. Et il faut remarquer que le commerce de l'Angleterre s'est accru dans de plus fortes proportions avec les nations étrangères, — y compris les plus protectionnistes, — qu'avec ses colonies. Nous n'en avons pour notre part, nullement été surpris, car, n'en déplaise à M. Chamberlain, le protectionnisme des autres nations est plus utile que nuisible à l'Angleterre. S'il rétrécit dans quelque mesure ses exportations sur les marchés ultra protégés de ses concurrents, en revanche, il lui procure un avantage marqué et

considérable sur le vaste marché du monde. En dépit des primes et du dumping, les produits de l'Angleterre libre échangiste peuvent s'y vendre à meilleur marché que les produits concurrents, grevés des charges et embarrassés des impédimenta de la protection. Les électeurs anglais l'ont bien compris et voilà pourquoi ils ont répondu à l'agitation rétrograde de M. Chamberlain, en envoyant au Parlement une formidable majorité libre échangiste.

* * *

Les lois qui portaient atteinte à la propriété et à la liberté des congrégations religieuses n'ont causé qu'une émotion légère et passagère. On assure même que le clergé séculier, subventionné par l'Etat, n'a pas été bien fâché d'être débarrassé de la concurrence du clergé régulier, celui-ci d'autant plus actif qu'il ne pouvait compter que sur lui-même pour pourvoir à son existence. Mais voici qu'après avoir supprimé des libertés, l'Etat s'avise de supprimer des subventions en séparant l'Eglise de l'Etat. Cette fois, l'émotion est générale et profonde ; elle ne se borne pas à susciter des protestations, elle soulève des émeutes. En vain, la séparation exonère l'Eglise de la tutelle gênante et humiliante de la direction des cultes, en lui accordant le plein bénéfice de la liberté. De même que les Israélites regrettaient les oignons d'Egypte, l'Eglise et ses fidèles ne peuvent se consoler de la perte des oignons du budget. En cela, ils ne diffèrent point — et c'est leur excuse, — des industriels qui s'imaginent de bonne foi que leur industrie serait condamnée à périr si elle n'était point protégée et subventionnée par l'Etat. Les uns et les autres sont également imbus de l'esprit protectionniste.



On vient d'en avoir une nouvelle preuve dans le renouvellement du régime des primes à la marine marchande. Constructeurs et armateurs ont juré leurs grands Dieux que la suppression des primes serait inévitablement suivie de celle des navires de commerce à vapeur aussi bien qu'à voiles et, par conséquent, de la flotte de guerre. En vain, M. Caillaux a démontré, chiffres en mains, que la part de notre marine primée est tombée de 29 % à 20 % dans la navigation de concurrence, tandis que celle de

la marine non primée de l'Angleterre, de l'Allemagne, etc., n'a point cessé de s'accroître, les protectionnistes n'ont rien voulu entendre :

Vous aurez beau multiplier les explications ingénieuses, leur a dit M. Caillaux, entremêler les si, les mais, les car,vous ne pourrez persuader à personne, que les lois de primes aient réussi. Elles ont toutes été vouées à un égal insuccès et celles dont on fait l'éloge ont été jadis aussi vivement attaquées que les autres. Dans l'ensemble, qu'a donné le régime ?

J'avais apporté à la tribune certains chiffres, certaines comparaisons. On les a discutés. On a, pour les réfuter, emprunté des statistiques à d'autres années, jeu assez facile. Il est toujours aisé, en choisissant des années particulières, en les opposant à d'autres, de faire dire aux chiffres le contraire de ce qu'ils disent.

Si je prends, dans l'ensemble, deux chiffres qui ne sont pas contestables — et je m'en tiendrai là — ceux des années 1875 et 1900, que vois-je ? En 1875, nous avons 15.524 navires ; en 1900, nous en avons 15.585. Notre flotte marchande a, en vingt-cinq ans, augmenté de 61 unités. Le tonnage était de 1.037.000 tonnes en 1875, en 1900, il était de 1.038.000 tonnes. Pour acquérir un millier de tonnes de jauge, nous avons dépensé quelques centaines de millions. Telle est l'expression de tous les efforts qui ont été faits pendant ces dernières années.

Voici d'autres chiffres, un pourcentage bien instructif : dans la navigation de concurrence, notre part était, en 1875, de 29 % ; en 1900, de 20 % ; dans la navigation d'ensemble, en 1875, 37 %, en 1900, 28,50 %. Enfin, si nous analysons la composition de notre flotte commerciale en 1900, nous voyons que la navigation à voile y entre pour 55 % ; si, d'autre part, nous considérons les chiffres de l'Office international d'Anvers, nous voyons que, pour l'ensemble du monde, la part de la navigation à voile est de 40 %. Ainsi, le seul résultat des primes a été de maintenir la marine marchande dans une situation à peu près égale depuis trente ans, mais de forcer sur la navigation à voile alors que le reste du monde l'abandonnait.

Plus heureux que le clergé, les constructeurs et les armateurs continueront à émarger au budget. Quant à la marine marchande, il y a grande apparence qu'elle continuera, de son côté, à fleurir sous le régime des primes, comme la religion florissait sous le régime du Concordat.

*
* *

A nos yeux, l'objection la plus grave que l'on puisse opposer au projet de loi sur les pensions ouvrières, ce n'est pas seulement de grever un budget, toujours en déficit, d'une dépense dont le montant s'élèvera à des centaines de millions, c'est de partager la société en deux classes, l'une déclarée majeure et capable de pourvoir librement aux besoins de la vie, d'en supporter elle-même les risques, de s'assurer contre les maladies, les accidents et la vieillesse, l'autre déclarée mineure, et quoique investie par une contradiction flagrante du droit de participer au gouvernement de l'Etat, incapable de se gouverner elle-même et obligée de recourir à l'Assistance publique. Et, chose véritablement stupéfiante, la loi qui consacre pour la durée indéfinie des générations cette inégalité sociale est considérée comme si peu importante par les représentants de la nation, qu'ils se trouvent à peine en nombre pour la discuter.

La Chambre de Commerce d'Angers s'est émue de se laisser aller parlementaire, mais nous avons peur que son émotion ne soit guère contagieuse, car il ne s'agit que d'un intérêt public.

Nous voyons, dit-elle, par la lecture de tous les journaux, que les séances du matin de la Chambre, ne réunissent qu'un nombre infime *de députés, une vingtaine pour la séance du* 18 *courant.*

Quelle est donc la question si peu intéressante qui se traite en ce moment dans ces séances du matin pour n'attirer qu'un si petit nombre de députés ? Celle du projet de loi des retraites ouvrières ! Voilà une loi qui met en jeu l'existence de l'industrie française en frappant celle-ci d'un impôt énorme variant de 2 fois à 6 fois du montant de la patente, impôt de centaines de millions enlevés à la circulation commerciale pour se capitaliser entre les mains de l'Etat et y constituer une somme de milliards au bout de quelques années !

Voilà un projet de loi qui enlève toute idée de liberté dans la prévoyance, qui est repoussé par tout le monde industriel et commercial, par toutes les grandes associations patronales et ouvrières, et ce projet sera voté à la hâte *en quelques séances par une vingtaine de députés agissant au nom de 600 membres du Parlement !*

Les chambres de commerce laisseront-elles plus longtemps dis-

cuter les lois industrielles d'une pareille importance dans de semblables conditions ?

*
* *

Le gouvernement a présenté et les Chambres ont adopté un projet de loi élevant de 5 milliards à 5.800 millions le maximum des émissions des billets de la Banque de France. Ce maximum, dont on ne voit pas, au surplus, l'utilité, est aujourd'hui bien près d'être atteint, car la circulation était au 4 janvier de 3.916 millions. « La Banque, lisons-nous dans l'exposé des motifs, risque donc de se trouver à bref délai obligée de recourir aux payements en espèces et de refuser la délivrance des billets. Si cette éventualité se réalisait, il en résulterait à la fois une grande gêne pour le commerce et le public français qui ont perdu l'habitude de se servir de numéraire dans les transactions. »

Un de nos confrères est d'avis qu'il serait préférable de remplacer l'habitude actuelle de se servir des billets de banque par celle des paiements en chèques et surtout en chèques barrés, à l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis. Soit ! mais en attendant que ce nouveau progrès se réalise, pourquoi empêcherait-on le public de profiter de celui qui est déjà réalisé, en l'obligeant de revenir à un instrument de circulation incommode, dont il a perdu l'habitude ?

*
* *

La production de l'or s'est élevée de 69.453.000 £ en 1904 à 75.093.000 £ (1.877 millions de fr.) en 1905 ; elle atteindra prochainement 2 milliards. Sans croire que cet accroissement continu de la production puisse causer une dépréciation aussi profonde que celle de l'argent, on peut prévoir que cette dépréciation se produira. Elle se serait même, selon toute apparence, déjà produite si les gouvernements n'avaient usé de leur influence sur les Banques privilégiées, en les obligeant à porter leur encaisse métallique du tiers de leur circulation fiduciaire aux deux tiers et davantage, pour les transformer en trésors de guerre. La dépréciation de l'étalon monétaire de la plupart des nations civilisées aurait des effets analogues à ceux d'une inondation de papier-monnaie et peut-être serait-il opportun de s'en préoccuper.

*
* *

On se plaint aux Etats-Unis de l'inondation de la statistique officielle :

Ce n'est pas l'affaire du gouvernement, dit à ce propos le *Journal of Commerce*, de New-York, de publier et de distribuer gratis, des documents que personne ne lit. On fait trop d'écritures et de compilations pour fournir des matériaux à l'Imprimerie Nationale. Il sort de cet établissement une énorme quantité de documents qui s'accumulent dans les greniers ou augmentent le poids des malle-postes sans aucune utilité. Le but principal semble être de donner de la besogne à une armée d'agents, de copistes, de compositeurs, et non de fournir au public des informations qui soient d'un usage pratique. On fait, sans doute, beaucoup d'ouvrage utile, mais on le submerge de telle façon que l'utilité en est perdue. On aurait grand besoin d'un système intelligent, d'une direction judicieuse, du choix des informations d'une valeur réelle, de la rédaction de ces informations sous une forme concise et claire, et de leur publication dans des volumes maniables, le tout, enfin, approprié aux besoins du public.

La production de la statistique, accaparée par les gouvernements, n'est guère moins surabondante et encombrante dans l'ancien monde que dans le nouveau. Les documents qu'elle nous fournit augmentent tous les jours en nombre, en volume, et en poids. La place manque pour les caser dans les bibliothèques et c'est une besogne laborieuse que d'en extraire la substance, quand substance il y a. Faut-il donc s'étonner si on les trouve trop souvent chez l'épicier « roulés en cornets de papier ».

*
* *

D'après les documents officiels du ministre des Finances, la guerre avec le Japon a coûté à la Russie 2.084.000 roubles, soit environ 5 milliards et demi de francs, sans compter ce que lui coûteront la réfection de son matériel de guerre et les autres frais supplémentaires, soit au bas mot une dizaine de milliards, auxquels il faudra pourvoir par des emprunts onéreux et finalement par une forte aggravation des impôts. Or, les impôts actuels sont déjà écrasants et il est douteux qu'on puisse les accroître, sans

détruire la « matière imposable ». On en jugera par ce relevé sommaire des charges des propriétaires et des paysans :

Dans le gouvernement de Kherson, district d'Alexandrosk, chaque *dessiatine* de terre appartenant à un propriétaire rural est imposé pour 54 kopeks, alors que les impôts directs d'une *dessiatine* de terre d'un paysan s'élèvent à 1 rouble 87 kopeks (dont 39 kopeks de taxes communales, 45 kopeks de taxes du zemstvo et 1 rouble d'impôts de la couronne). Dans le district d'Elisabethgrad, 45 kopeks d'impôts pour les terres des pomieschtchiks et 1 rouble 64 pour les terres paysannes. Dans le district d'Odessa, 41 kopeks d'impôts pour les terres des propriétaires et 1 rouble 79 kopeks pour celles des paysans. En conséquence, le paysan a à payer quatre ou cinq fois plus qu'un pomieschtchik. Selon la *Revue de Statistique d'économie*, les impôts directs absorbent dans le district d'Alexandrosk 38,9 pour 100 de revenu net du paysan, et, dans le même district d'Alexandrosk, les impôts directs dont est chargé le propriétaire rural s'élèvent à peine à 9,4 pour 100 de son revenu net. Lorsqu'on ajoute aux impôts, les prestations en nature et les redevances pécuniaires au profit des fonds d'approvisionnements, on se rend compte de la situation navrante du moujik russe.

M. Janson, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, a écrit, en 1877, que dans 74,5 pour 100 des districts, le paysan n'a pas de quoi tirer de son lot le pain sec. Dans un rapport sur le gouvernement de Koursk, M. Thoïkoff dit que le servage existe toujours en Russie, car s'il n'a plus pour lui la forme juridique, il existe par la force économique du pomieschtchik et l'impuissance du paysan.

*
* *

Un professeur allemand, M. Bewar, vient de démontrer, par une ingénieuse statistique, que les socialistes s'assagissent avec l'âge. Sur 100 électeurs âgés de 25 à 30 ans (donc les plus jeunes), lisons-nous dans une correspondance de l'*Indépendance belge*, il s'en trouve 54 qui votent pour le candidat socialiste. Dans les électeurs âgés de 30 à 40 ans, donc déjà mariés et établis, ou ayant un métier sûr, il n'y a déjà plus que 29 0/0 de votants socialistes. De 40 à 50 ans, de 50 à 60 ans, la proportion tombe à 14 0/0. D'où l'on peut conclure encore que le moyen le plus

efficace de réconcilier les socialistes avec le capital, c'est d'en faire des capitalistes.



Dans les premiers jours de janvier, la Serbie s'était permis de conclure une union douanière avec la Bulgarie, sans consulter l'Autriche. Le gouvernement autrichien, dont cette unification économique dérangeait les combinaisons politiques, a obligé la Serbie à y renoncer, en fermant ses frontières à l'importation et même au transit des porcs serbes. Et c'est ainsi qu'après les agneaux, les porcs ont pu apprendre à leurs dépens que :

« **La raison du plus fort est toujours la meilleure.** »

G. de M.



Nous recevons à l'instant la triste nouvelle de la mort de notre collaborateur et ami, M. Antoine Horn, ancien rédacteur en chef du *Journal de Saint-Pétersbourg*, décédé à Budapest, à l'âge de soixante et onze ans. Ses convictions libérales, fortifiées par de solides études économiques et financières, lui avaient valu une juste notoriété ; tandis que ses sérieuses et aimables qualités de caractère le rendaient cher à tous ceux qu'il honorait de son amitié. Nous envoyons à sa digne veuve la vive expression de nos regrets.

Paris, 14 février 1906.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Il fatto cooperativo nell'evoluzione sociale, par MARIANO MARIANI. In-8°. — 1906, Bologne, Zanichelli.
La question monétaire en Extrême-Orient, par PAUL ALGLAVE. In-8°. — 1905, Paris, Larose.
L'emissionne bancaria in Svizzera et la sua riforma, par le Docteur G. SANTOPONTE. In-8°. — 1905, Firenze, Tip. Gal. liliiana
J.-J. CLAMAGERAN, *Correspondance* (1849-1902). In-8°. — 1906, Paris, Félix Alcan.
Réorganisation de la Bourse du Commerce, par E. GUILMARD. In-12, — 1906, Paris, Félix Alcan.
Das Wirtschaftsjahr 1904, par R. CLAWER. In-8°. — Iéna, 1905, Fischer.
La Caisse d'épargne, par A. STIEVENART. In-8°. — Lille, 1906, Lefebvre-Ducrocq.
Der Kampf gegen den Zinswercher, par F. SCHAUB. In-12. — 1905, Fribourg, i.-B., Herder.
L'industria frigorifa in Italia, par F. MANCINI. In-8°. — 1905, Rome, Pertero.
Statistique générale de l'Algérie. In-4°. — 1905, Alger.
Remboursement des emprunts à long terme, par M. CHOLLET. In-8°. — 1905, Paris, Dulac.
Exposé financier du royaume d'Italie, par M. le Ministre CARCANO. In-4°. — 1905, Rome, Butero.
Le correnti migratorie agricole, par A. BOSCO. In-4°.— 1905, Rome, Bertero.
L'influence de la France dans les temps passés et modernes, par SKINA. In-8°. — 1905, Bucarest.
Historique des grèves des mineurs et des métallurgistes en Meurthe-et-Moselle. In-4°. — 1905, Paris.
Budget de l'Empire russe pour 1906. In-4°. — 1905, Saint-Pétersbourg.

La politica economia mundial y nuestra reforma aracelaria, pa[r]
P. de Alzola y Minondo. In-8°. — 1906, Bilbao.

Le monde et la guerre russo-japonaise, par A. Chéradame. In-8°
— 1906, Paris, Plon.

Les télégraphes en Europe, par E. Guarini. In-8°. — Paris, Du-
nod.

La législation des protêts, par E. Julliand. In-4°. — 1906, Mar-
seille, Barlatier.

Come si guarisce la tuberculosi, par le Dr Evans. In-8°. — Genov[a],
Libreria moderna.

On the iron ore deposits, In-12.

The place of magic in the intellectual history of Europe, pa[r]
Lynn Thomdike. In-8°. — New-York, 1905.

La Guyane inconnue, par A. Bordeaux. In-16. — 1906, Paris, Plon.

Zur Grundlegung der Gesellschaftslehre, par le Dr L. von Wiese.
In-8°. — 1906, Iéna, Fischo.

*L'acide phosphorique soluble dans l'acide citrique des scories d[e]
déphosphoration*, par Maurice de Molinari et O. Ligot. — In-
8°. Bruxelles, p. Weissenbruch.

Le Gérant: Félix ALCAN.

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone 704-19.*

CHEMINS DE FER
DE
PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

VOYAGES, A ITINÉRAIRES FACULTATIFS,
de France en Algérie et en Tunisie,
ou vice-versa.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets de 1res, 2e et 3e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : Paris-Lyon-Méditerranée, Est, État, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, État (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Cie Gle Transatlantique, par la Cie de navigation mixte (Cie Touache) ou par la Sté Gle de Transports maritimes à vapeur. — Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 km. au moins ou comptés pour 300 km. — Les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie.

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ.

Les carnets sont valables pendant 90 jours; cette validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 0/0 du prix initial du carnet pour chaque prolongation.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants; elles doivent leur parvenir cinq jours au moins avant la date du départ.

VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE

La Compagnie délivre toute l'année, à première demande, à la gare de Paris P.-L.-M. ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. — La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un ces voyages : Itinéraire 81-A3 : Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris. — Durée du voyage : 60 jours. — Prix : 1re classe : 253 fr. 50; 2e classe : 183 fr. 20.

La Cie délivre également toute l'année, dans toutes les gares de son réseau, des livrets de voyages internationaux à itinéraires établis au gré des voyageurs permettant d'effectuer des voyages de France en Italie à prix réduits. L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ.

Parcours mininum taxé : 600 kilomètres. — Validité : 45 jours jusqu'à 2000 kilomètres, 60 jours de 2001 à 3000 kilomètres; 90 jours au-dessus de 3000 kilomètres. — Arrêts facultatifs.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites aux gares de Paris et de Nice le jour même lorsqu'elles parviennent à ces gares avant midi. Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites quatre jours à l'avance.

CHEMINS DE FER DE L'EST

SERVICES LES PLUS DIRECTS ENTRE

PARIS, WIESBADEN, FRANCFORT-SUR-LE-M COBLENCE ET EMS

Paris-Wiesbaden-Francfort-sur-Mein

A. — **Vià METZ-MAYENCE.**

ALLER		1re, 2e cl. *	1re, 2e cl. **	RETOUR		1re, 2e cl. *	1re, 2
Paris (Est)	*dép.*	8 h. 25 m.	8 h. 37 s.	Francfort-s.-Mein	*dép.*	7 h. 02 m.	8 h
Metz	*arr.*	3 h. 40 s.	5 h. 06 m.	Wiesbaden	*dép.*	7 h. [illegible] m.	8 h
	dép.	3 h. 49 s.	5 h. 16 m.	Metz	*arr.*	Midi 28	1 h
Wiesbaden	*arr.*	9 h. 10 s.	10 h. 38 m.		*dép.*	Midi 38	2 h
Francfort-s.-Mein	*arr.*	9 h. 31 s.	11 h. 10 m.	Paris (Est)	*arr.*	6 h. 17 s.	9 h

* Voitures directes de 1re et 2e classe entre Paris et Francfort-sur-Mein. — ** Voitures de 1re et 2e classe et Wagons-lits entre Paris et Francfort-sur-le-Mein.

Durée du trajet : 12 heures environ.

B. — **Vià AVRICOURT-CARLSRUHE.**

En utilisant le train de luxe ci-dessous, on atteint Francfort-sur-Mein en 11 h

		ORIENT-EXPRESS			TRAIN
Paris (Est)	*dép.*	7 h. 30 soir.	Francfort-sur-Mein	*dép.*	8 h. 10
Carlsruhe	*arr.*	4 h. 46 matin.	Carlsruhe	*arr.*	10 h. 2[illegible]
		TRAIN EXPRESS			ORIENT-
	dép.	5 h. 15 matin.		*dép.*	11 h. [illegible]
Francfort-sur-Mein	*arr.*	7 h. 45 matin.	Paris (Est)	*arr.*	7 h. [illegible]

Dans les trains d'Orient, le nombre des places est limité, les voyageurs qui d s'assurer des billets pour ces trains doivent s'adresser, à l'avance, à la Comp Internationale des Wagons-Lits, 3, place de l'Opéra, à Paris.

Le supplément perçu directement par cette Compagnie est de 17 fr. 50 p trajet simple entre Paris (Est) et Carlsruhe.

PARIS, COBLENCE et EMS, par METZ-TRÈVES ou par LONGWY-LUXEMBOURG

		Vià LUXEMBOURG.		*Vià* METZ.	
		1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e clas.	1re, 2e classe.
					Wagons-lits Paris-Metz
		matin.	soir.	matin.	soir.
Paris (Est)	*dép.*	8 h. 15	9 h. 45	8 h. 25	8 h. 37
		soir.	matin.	soir.	matin.
Trèves	*arr.*	5 h. 45	8 h. 11	5 h. 58	8 h. 24
	dép.	6 h. 03	8 h. 31	6 h. 03	8 h. 31
Coblence	*arr.*	8 h. »	10 h. 25	8 h. »	10 h. 25
Ems	*arr.*	8 h. 35	11 h. 03	8 h. 35	11 h. 03

		Vià LUXEMBOURG.		*Vià* METZ.		
		1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e clas.	1re, 2e, 3e cl.	1re, cla
						Wag
		matin.	matin.	matin.	matin.	[illegible]
Ems	*dép.*	8 h. 04	10 h. 18	7 h. 58	10 h. 1[illegible]	[illegible]
Coblence	*dép.*	8 h. 47	11 h. 19	8 h. 38	11 h. [illegible]	[illegible]
			soir.		soir.	
Trèves	*arr.*	11 h. 23	2 h. 28	10 h. 31	1 h. 01	10 h.
	dép.	11 h. 39	2 h. 48	10 h. 35	1 h. 12	10 h.
		soir.		soir.		[illegible]
Paris (Est)	*arr.*	6 h. 28	11 h. 30	5 h. 12	10 h. 3[illegible]	[illegible]

Durée du trajet : de 10 h. 1/2 à 13 heures pour Coblence et de 11 h. 1/2 à 1[illegible] pour Ems.

FELIX ALCAN, ÉDITEUR

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-16 à 3 fr. 50. — Volumes in-8 à 5, 7, 10 et 12 fr.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Histoire diplomatique de l'Europe (1814-1878), par *A. Debidour*. 2 vol. in-8. 18 fr. »
La question d'Orient, par *Ed. Driault*, préf. de *G. Monod*. 1 v. in-8. 3e éd. 7 fr. »
Les Problèmes politiques et sociaux a la fin du xixe siècle, par *Ed. Driault*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. »
Les relations de la Chine avec les puissances occidentales, *par H. Cordier* (1860-1902). 3 vol. in-8. . . . . 30 fr.
Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par *H. de Sybel*. Trad. par Mlle Dusquet. 6 v. in-8. Chac. 7 fr. »
La Papauté, par *I. Dœllinger*. 1 vol. in-8. 7 fr.
Questions diplomatiques de 1904, par *A. Tardieu*. In-16. . . . . . . 3 fr. 50

FRANCE

La Révolution française, résumé historique, par *H. Carnot*. In-12. . 3 fr. 50
Études et leçons sur la Révolution, par *A. Aulard*. 4 vol. in-12. Ch. 3 fr. 50
Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême, par *A. Aulard*. 2e éd. In-12. . . . . 3 fr. 50
La théophilanthropie et le culte décadaire (1796-1801), p. *A. Mathiez*. In-8. 12 fr.
Condorcet et la Révolution française, par *L. Cahen*. 1 vol. in-8. . . . 10 fr.
Les campagnes des Armées françaises (1792-1815), par *C. Vallaux*. In-12. 3 fr. 50
Napoléon et la Société de son temps, par *P. Bondois*. 1 vol. in-8. . 7 fr. »
La politique orientale de Napoléon (1806-1808), par *Ed. Driault*. 1 v. in-8. 7 fr.
De Waterloo a Sainte-Hélène (20 juin-16 oct. 1815), par *J. Silvestre*. 1 v. in-16. 3 fr. 50
Histoire de dix ans (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8 . . . . . . 25 fr. »
Histoire du parti républicain en France (1814-1870), par *G. Weill*. 1 vol. in-8. 10 fr.
Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République (1848-1851), par *J. Tchernoff*. 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr.
Histoire du mouvement social en France (1852-1902), par *le même*. 1 vol. in-8. 7 fr.
Histoire du second Empire (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 v. in-8. Chac. 7 fr. »
Histoire de la troisième République, par *Edg. Zevort* : I. La présidence de M. Thiers. 2e éd. 1 vol. in-8. . . . 7 fr.
II. La présidence du Maréchal. 2e éd. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
III. La présidence de Jules Grévy. 2e éd. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
IV. La présidence de Carnot. In-8. 7 fr.
Les colonies françaises, par *Paul Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6e édition. . . 5 fr. »
La France hors de France, par *J.-B. Piolet*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr. »
L'Algérie, par *M. Wahl* et *A. Bernard*. 4e édition, 1 vol. in-8. . . . . 5 fr. »
Les civilisations tunisiennes, par *P. Lapie*. 1 vol. in-12. . . . 3 fr. 50
L'Indo-Chine française, par *J.-L. de Lanessan*. In-8 avec 5 cartes. . 15 fr. »
Les rapports de l'Église et de l'État en France, par *A. Debidour*. 1 v. in-8. 12 fr.
La liberté de conscience en France (1598-1870), par *Bonet-Maury*. In-8. 5 fr.

ANGLETERRE

Histoire de l'Angleterre, depuis la reine Anne, par *H. Reynald*. In-12. 3 fr. 50
Le Socialisme en Angleterre, par *A. Métin*. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50

ALLEMAGNE

Le Grand-Duché de Berg (1806-1813), par *Ch. Schmidt*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
Histoire de la Prusse, de la mort de Frédéric II à la bataille de Sadowa, par *E. Véron* et *P. Bondois*. In-12. 6e éd. 3 fr. 50
Histoire de l'Allemagne, dep. la bataille de Sadowa, p. *Eug. Véron*. In-12. 3e éd. 3 fr. 50
Origines du socialisme d'État en Allemagne, par *Ch. Andler*. 1 vol. in-8. 7 fr.
La démocratie socialiste allemande, par *Edg. Milhaud*. 1 vol. in-8. 10 fr. »
La Prusse et la Révolution de 1848, par *P. Matter*. 1 vol. in 12. . . 3 fr. 50
Bismarck et son temps, par *le même*. I. *La préparation (1815-1862)*. 1 v. in-8. 10 fr.
II. *L'action (1862-1870)*. 1 v. in-8. 10 fr.

AUTRICHE-HONGRIE

Histoire de l'Autriche, depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours, par *L. Asseline*. 1 vol. in-12. 3e édition. . 3 fr. 50
Races et nationalités en Autriche-Hongrie, par *B. Auerbach*. 1 vol. in-8. 5 fr.
Les Tchèques et la Bohême contemporaine, par *J. Bourlier*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
Le pays magyar, p. *R. Recouly*. In-12. 3 fr. 50

ESPAGNE

Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

SUISSE

Histoire du peuple suisse, par *Daendliker*. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr. »

ITALIE

Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par *E. Sorin*. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50
Histoire de l'unité italienne (1814-1871), par *Bolton King*. 2 vol. in-8. . . 15 fr.

TURQUIE

La Turquie et l'hellénisme contemporain, par *V. Bérard*. In-12. 5e éd. 3 fr. 50

ÉGYPTE

La transformation de l'Égypte, par *Alb. Métin*. 1 vol. in-12. . . . 3 fr. 50

ROUMANIE

Histoire de la Roumanie contemporaine (1822-1900), par *Fr. Damé*. 1 v. in-8. 7 fr.

INDE

L'Inde contemporaine et le mouvement national, par *E. Pirion*. In-12. 3 fr. 50

CHINE

Relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par *H. Cordier*. 3 vol. in-8. . . . . 30 fr.
L'expédition de Chine de 1857-58, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
L'expédition de Chine de 1860, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

AMÉRIQUE

Histoire de l'Amérique du Sud, depuis sa conquête jusqu'à nos jours, par *Deberle*. In-12. 3e édit., revue par *A. Milhaud*. 3 fr. 50

P. Matter. La dissolution des assemblées parlementaires. 1 vol. in-8. . . . 5 fr.
H. Cordier. L'Expédition de Chine de 1857-1858. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
Paul Louis. L'ouvrier devant l'État. 7 fr.
Eug. Despois. Le vandalisme révolutionnaire. In-12. 5e éd. . . . . . . 3 fr. 50
Em. de Laveleye. Le socialisme contemporain. 11e édit. 1 vol. in-12. . . 3 fr. 50
Eug. Spuller. Figures disparues. 3 vol. in-12, chacun . . . . 3 fr. 50
— L'éducation de la démocratie. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
— L'évolution politique et sociale de l'Église. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
Hector Depasse. Transformations sociales. 1 vol. in-12. . . . . . . 3 fr. 50
— Du travail et de ses conditions. 1 vol. in 12. . . . . 3 fr. 50
G. Isambert. La vie a Paris pendant une année de la Révolution (1791-1792). 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50
G. Weill. L'école Saint-Simonienne. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
A. Lichtenberger. Le socialisme utopique. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
— Le socialisme et la Révolution française. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr. »
J. Bourdeau. Le socialisme allemand et le nihilisme russe. 2e éd. In-12. 3 fr. 50

CHEMINS DE FER DU MIDI

BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et 20 0/0 en 2e et 3e classes dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination.

Durée : **33** jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées les excursions est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande au Service commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrond.).

BILLETS DE FAMILLE

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée, suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres : Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : **33** jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

Voyages circulaires à prix réduits :

Paris — Centre de la France — Pyrénées.

Trois voyages différents au choix du voyageur.

Billets délivrés toute l'année aux prix uniformes ci-après pour les trois itinéraires : 1re classe, **163** fr. **50** ; 2e classe, **122** fr. **50**.

Durée : 30 jours non compris celui du départ.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Provence — Pyrénées.

Prix.	1er, 2e et 3e parcours....	**68** fr. en 1re classe ;	**51** fr. en 2e classe.
	4e, 5e, 6e et 7e parcours.	**91** —	**68** —
	8e parcours.............	**114** —	**87** —

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES (Via Calais ou Boulogne)

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Services officiels de la Poste *(viâ Calais).*

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

Carnets de Voyages circulaires

A PRIX RÉDUITS

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays Européens désignés ci-après : ALLEMAGNE, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, AUTRICHE-HONGRIE, ROUMANIE, BOSNIE, BULGARIE, SERBIE, ROUMÉLIE, TURQUIE, BELGIQUE, PAYS-BAS, SUISSE, ITALIE, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE ET FINLANDE.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Étranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres ; elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte ; au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur les prix de ces livrets n'est accordée pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance *sur des formulaires ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans *toutes les gares et stations françaises ou étrangères* faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des Chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

263-06. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 2-06.

Ouvrages analysés dans le présent numéro

L'Année Sociologique, publiée sous la direction de E. Durkheim. *Huitième année*, 1903-1904. 1 vol. in-8°. — 12 fr. 50.

Latins et Anglo-Saxons. *Races supérieures et races inférieures*, par N. Colajanni, Professeur de l'*Université de Naples*. 1 vol. in-8° cart. — 9 fr.

Paris. — Imprimerie A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

Année 6e Série

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 MARS

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1906

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS 1906

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉMIGRATION ITALIENNE

Le *Bulletin officiel de l'émigration* établit que pendant l'année 1904, le nombre des émigrants a été de 506.731. En 1903, il avait été de 507.976. En 1902, de 531.509. En 1901, de 533.245. En 1900, de 352.782. Cet exode ne représente pas une perte effective de population, car un nombre considérable d'émigrants ne quitte pas le pays d'une manière définitive ; une partie, plus de la moitié même, revient. Le commissariat général de l'émigration du royaume d'Italie a précisément fait deux catégories distinctes d'émigrants : ceux qui appartiennent à l'émigration permanente et ceux qui appartiennent à l'émigration temporaire. La proportion existant entre les deux catégories est, d'après les chiffres officiels, d'environ 45 % pour l'émigration permanente, et 55 % pour l'émigration temporaire. On pourrait, peut-être, faire quelques réserves au sujet des moyens de contrôle que possède le commissariat général de l'émigration, mais, en tenant compte de certaines compensations, pour ainsi dire, automatiques, on doit accepter comme véridiques ses constatations. L'émigration temporaire est celle qui se dirige principalement vers les autres pays d'Europe et est composée en grande partie d'agriculteurs, maçons, terrassiers, se rendant à l'étranger périodiquement pour y accomplir des travaux de courte durée. L'émigration temporaire se dirige également vers des pays d'outre-mer, surtout

dans l'Amérique du Sud et, dans ce cas, elle est presque exclusivement composée de paysans embauchés pour des travaux agricoles. Ces paysans quittent leurs champs pendant l'hiver ; débarquent dans la République Argentine en plein printemps ; restent là-bas pendant trois mois et retournent ensuite dans leurs foyers, où leur œuvre est de nouveau requise.

Le contingent principal de l'émigration temporaire, soit pour l'Europe, soit pour les pays transatlantiques, est fourni par les provinces du Nord de l'Italie et, en petite partie, par la Toscane et les Marches. Ainsi, en 1904, sur 506.731 émigrants des deux catégories, près de 250.000 appartenaient à la Vénétie, au Piémont et à la Lombardie ; ce qui a pu faire croire que ces régions sont atteintes, comme le Sud de la Péninsule, par le fléau de l'émigration. Or, ces 250.000 individus sont presque tous des émigrants temporaires, qui, comme je l'ai dit, s'éloignent en vue de travaux assurés et périodiques. Le pays ne se trouve privé ni de leurs personnes, ni de leur œuvre, lorsqu'elles redeviennent utiles. Le fléau de l'émigration, si vraiment on peut l'appeler ainsi, est celui représenté par l'émigration permanente ou réelle, dont le contingent fondamental est fourni par le Midi de l'Italie. C'est donc, plus particulièrement de l'émigration permanente que j'entends m'occuper.

En effet, la proportion existant entre les deux catégories d'émigration, pour le Midi de l'Italie, est de 80 % pour l'émigration permanente et de 20 % pour l'émigration temporaire, et ce n'est que grâce à l'invertissement des deux termes, en ce qui concerne le Nord, que la proportion moyenne du royaume est ramenée à 55 % et 45 % respectivement. Voici, d'autre part, les chiffres proportionnels pour 100.000 habitants, constatés en 1904, dans les régions du Midi :

Abruzzes	2.191	émigrants	pour 100.000	habitants.
Campanie	1.582	—	—	—
Pouilles	678	—	—	—
Basilicate	2.416	—	—	—
Calabre	2.544	—	—	—
Sicile	1.382	—	—	—

C'est-à-dire, *grosso modo*, une moyenne de 2.000 émigrants annuels pour 100.000 habitants, ou 2 %. Ces chiffres seraient de nature à effrayer si l'excédent des naissances sur les décès ne comblait pas les vides, au moins dans la plupart des provinces ita-

liennes, même du Midi. Cet excédent a été de 1.114 en 1902, pour toute la péninsule, tandis que la moyenne générale de l'émigration a été de 907 pendant la même année. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que dans le Midi, la moyenne de la perte annuelle en population atteint presque le double de la moyenne de l'excédent des naissances, pour l'ensemble de l'Italie.

C'est une constatation fort douloureuse dont les conséquences se font sentir dans certaines régions ; dans la Basilicate, par exemple, où, au recensement de 1901, on a vérifié que la population avait diminué de 34.500 habitants depuis 1881, c'est-à-dire de 3,4 pour 1.000.

En 1902, M. Zanardelli, alors président du Conseil, a fait un voyage d'étude dans la Basilicate, voyage qui n'a donné, hélas ! comme résultat tangible, qu'un beau discours de plus du regretté homme d'Etat. A l'entrée d'un village, où le ministre s'étonna, peut-être, de ne voir ni arcs de triomphe, ni déploiement de fonctionnaires, le maire reçut M. Zanardelli par ces mots : « Je vous salue au nom de mes 8.000 administrés, dont 3.000 viennent d'émigrer en Amérique et les autres 5.000 se préparent à les suivre. »

Presque tous les émigrants du Midi et qui partent sans l'intention de revenir, au moins dans un délai rapproché, appartiennent à la classe agricole. Les statistiques disent, en effet, que les paysans représentent 80 % de l'émigration permanente. L'Italie du Nord eût aussi, il y a vingt ans, à enregistrer un mouvement d'émigration permanente de paysans. C'était vers 1881, à l'époque où la propriété foncière commença sa transformation. Les petites propriétés des plaines padanes, absorbées par la grande exploitation industrielle, durent renoncer à une grande partie de la main-d'œuvre employée, si bien que les paysans se virent obligés de s'expatrier. Aujourd'hui, par contre, l'émigration permanente, dans l'Italie du Nord, atteint difficilement 15 à 20 % de l'émigration totale.

*
* *

Les causes de l'émigration italienne, considérée dans son ensemble, sont à la fois démographiques et économiques. Pour ce qui a trait aux premières, il faut avouer que l'Italie est loin d'accorder un crédit quelconque aux règles restrictives du malthusianisme. L'augmentation de sa population est non seulement constante depuis 1871, mais dépasse, depuis quelques années,

l'augmentation moyenne des autres Etats de l'Europe continentale les plus prolifiques. La densité de la population, en Italie, est actuellement d'environ 115 habitants par kilomètre carré, tandis qu'elle n'était que 99.28 en 1881. En France, elle est de 73, en Allemagne de 104, en Autriche, de 87. Il faudrait, pour entretenir cet énorme et continuel accroissement de population, que la richesse du pays augmentât en proportion et avec la même rapidité. Mais il n'en est pas ainsi. La richesse de l'Italie ne suit pas le mouvement hardi et incessant de la population et la terre nourricière, devenue impuissante, chasse ses habitants.

Les statistiques évaluent aux chiffres suivants la richesse moyenne par habitant, pour 1900, dans les différents pays européens :

En Angleterre, à........................Fr.	6.600
» France, à.............................	5.560
» Allemagne, à..........................	2.840
» Autriche-Hongrie, à...................	1.960
» Italie, à.............................	1.600

En appliquant le même calcul au montant global des salaires réparti sur des familles de cinq personnes vivant de leur travail, on a pu calculer qu'une famille de cinq personnes gagne annuellement, en moyenne :

En Angleterre..........................Fr.	3.310
» France................................	3.415
» Allemagne.............................	2.700
» Autriche..............................	1.250
» Italie................................	835

La richesse totale de l'Italie, évaluée à 46 milliards 200 millions en 1880, était montée à 52 milliards en 1900 ; mais cette augmentation perd toute importance si elle est mise en rapport avec l'augmentation de la population, qui a été de 4 millions d'habitants, pendant la même période ; augmentation constatée malgré l'exode déjà considérable d'émigrants. Personne ne conteste l'essor économique de l'Italie contemporaine, et moi, je le contesterai moins que tout autre. Cependant, je suis obligé de constater que l'offre de travail, dans ce pays, dépasse encore la limite de la demande, c'est-à-dire le pouvoir d'absorption des capitaux disponibles. Ce fait est d'autant plus sensible que le développement agricole ne suit que de très loin les progrès du capitalisme

industriel. Dans le Nord, là où l'industrie s'est implantée au milieu des champs, la question a été comme nous l'avons vu, résolue ; les paysans vont ailleurs chercher le complément de leur salaire, puis reviennent. Mais, dans le Midi, le problème assume une gravité tout autre, car le manque de capitaux a empêché, jusqu'à présent, une transformation rationnelle et sur une échelle suffisamment vaste, des méthodes d'exploitation agricole.

Comme je l'ai dit moi-même dans mes *Notes sur l'Italie contemporaine*, que mes lecteurs ne m'en voudront pas de citer, c'est au Sud de la Toscane, région enchanteresse, que commence un monde nouveau, le Midi de l'Italie, sous ses traits de tristesse et de misère. La campagne romaine, avec les Marais Pontins et les *Maremmes*, qui s'y rattachent géographiquement, constituent un premier témoignage, combien éloquent, hélas ! des différences profondes qui séparent les deux moitiés de l'Italie. Dans l'une, une activité fiévreuse, une prospérité que les années et le travail assureront sans doute ; dans l'autre, une véritable désolation. Une première caractéristique du Midi de l'Italie, au point de vue agricole, c'est l'étendue immense des terres marécageuses ou imparfaitement cultivées. La grande propriété foncière, y prédomine ; une grande propriété qui, sauf dans les Pouilles, est presque partout dépourvue de l'outillage nécessaire. Les terres incultes, en Italie, s'étendent sur une superficie de 3.774.000 hectares Elles se partagent en 2.500.000 hectares de terres sèches, et 1.274.000 de terres marécageuses, et pour 9/10, appartiennent à l'Italie méridionale, où les terres incultes couvrent une cinquième partie du territoire.

Malgré cela, ou plutôt à cause de ces conditions extrêmement pénibles du Midi de l'Italie, le système fiscal, déjà opprimant dans le Nord, épuise littéralement les exploitations agricoles du Midi. L'impôt foncier italien est, en moyenne, de 6 fr. 48 l'hectare. Il est de 3 fr. 41 aux Pays-Bas, de 3 fr. 17 en France, de 1 fr. 51 en Autriche, de 1 fr. 39 en Prusse, de 0 fr. 89 en Angleterre. Si, d'autre part, l'on considère, au lieu de l'impôt sur la terre, celui sur la rente, on constate qu'il s'élève en France à 11 % ; en Prusse à 15 % ; en Belgique à 18 % ; en Angleterre à 22 % ; en Italie à 24 %. L'Italie n'est dépassée que par l'Autriche, où l'impôt sur la rente foncière est de 30 %. Malheureusement, cette infériorité de l'Italie à l'égard de sa voisine est rattrapée par les centimes additionnels des surcharges fiscales des communes et des provinces, dont le montant ne dépasse jamais 25 % de l'impôt de l'Etat, dans les autres pays, l'Autriche comprise,

tandis qu'ils atteignent parfois, en Italie, 100 %. En 1871, l'Etat italien percevait 128.487.480 francs d'impôt foncier, et cet impôt était tombé à 106.625.456 francs en 1897. Il oscille, depuis cette année, autour de 106 millions. Mais les surcharges locales étaient montées, pendant la même période, de 1871 à 1897, pour les communes, de 55 millions à 81 millions et pour les provinces, de 29 millions à 54 millions. Donc si, d'un côté, l'Etat a diminué son impôt sur la rente de 22 millions, les administrations locales l'ont, de l'autre, augmenté de 50 millions. Et cette augmentation n'a pas été abandonnée depuis.

J'ai calculé moi-même, en me basant sur des statistiques officielles (1) à environ 5 milliards, la valeur de la production agricole annuelle de l'Italie. La rente proprement dite, en tenant compte de la moyenne des frais d'exploitation, ne saurait dépasser la cinquième partie de cette somme, c'est-à-dire un milliard. Ainsi, voici les charges fiscales qui grèvent cette rente, à vrai dire très modeste, pour un pays essentiellement agricole, possédant une superficie de 28 millions d'hectares et une population de 34 millions d'habitants :

Impôt d'Etat ....Fr.	106.000.000
Surcharges communales..............	81.000.000
Surcharges provinciales.............	54.000.000
Total	241.000.000

correspondant à 24 % de la rente.



L'agriculture italienne, mise, par sa situation, dans l'impossibilité de lutter contre la concurrence étrangère, demande alors protection à ce même Etat qui l'écrase par l'impôt. Cercle vicieux habituellement parcouru de nos jours où l'on s'évertue à enfreindre les lois économiques, quitte à se résigner ensuite à en subir le jeu inflexible, mais seulement à travers des détours innombrables qui perpétuent les malentendus et les perturbations. Grâce au protectionnisme, les agriculteurs italiens commettent deux fautes caractéristiques : la première, est celle de négliger certaines productions indispensables au pays, comme le blé ; l'autre,

(1) *Notes sur l'Italie contemporaine.*

est celle de pousser au-delà de toute culture raisonnable certaines autres productions qui, comme le vin, ne trouvent pas ou, pour mieux dire, ne trouvent plus des débouchés suffisants. M. Gatti, dans un livre intéressant (1), affirme que, « n'étaient les droits d'entrée et le protectionnisme, les petites propriétés sur les coteaux de l'Europe méridionale pourraient être entièrement plantées soit en vignobles, soit en vergers, soit en orangers ou en fleurs. Les propriétaires, dit-il, après avoir bien vendu ces produits, aquerraient à très bas prix le blé venu des immenses plaines de l'Amérique aux ports de la Méditerranée. Mais le protectionnisme entrave artificiellement cette heureuse tendance vers la spécialisation. Et l'on voit sur les collines italiennes des milliers d'hectares qui pourraient être profitablement cultivés en vignobles, en orangers et plantes congénères, en jardinage ou en fruits, produire un froment auquel le climat et la nature du sol sont défavorables et qui, en bien des endroits, ne rend que de trois à six fois la semence. »

M. Gatti se plaint des conséquences fâcheuses de cette production factice, pour ainsi dire. C'est grâce au droit d'entrée que le blé ne descend jamais, en Italie, au-dessous de 20 francs le quintal, tandis que le prix coûtant, avec une culture intensive, oscillerait entre 6 francs et 11 francs le quintal.

A l'heure où nous parlons, par exemple, des plaintes énergiques se font entendre, en Italie, contre la cherté du blé qui est monté dernièrement de 23 à 26 et même 27 francs le quintal.

A mon avis, M. Gatti ne pose pas exactement la question. Le protectionnisme cause, peut-être, une généralisation regrettable de la culture du blé, les propriétaires étant attirés par l'appât du haut prix garanti par les droits prohibitifs ; mais il rend surtout les propriétaires négligents et insouciants de la productivité réelle de la terre. D'après un des derniers bulletins du ministère de l'Agriculture, la production du blé qui était de 50.890.000 hectolitres pendant la période quinquennale 1870-74, est montée à 53.093.800 hectolitres en 1904, et la superficie cultivée a passé de 4.737.000 hectares à 5.153.578.

Mais,malgré les progrès accomplis depuis trente ans, dans l'industrie agricole, le rendement par hectare est tombé, en Italie, de 10,75 hectolitres à 10,30 hectolitres. On est loin des rendements constatés en Angleterre, de 31,6 hectolitres ; en Hollande, de 28 ; en Danemark, de 27 ; en France, de 15 hectolitres par hec-

(1) *Socialisme et agriculture.*

tare. La France, comme on voit, est en arrière, à cause précisément des mêmes préférences fiscales dont on entoure ses emblavures. Mais, la France peut se payer, peut-être, le luxe de certains régimes, car sa population est à peu près stationnaire et puis, — ce qui est capital, en l'espèce, — parce que sa situation économique est incomparablement meilleure. La France peut s'amuser à payer le blé plus cher, car elle a les moyens de se nourrir de viande, tandis que le blé constitue la base de la nourriture du paysan italien. La consommation de la viande, en France, est d'environ 58 kilogr. 330 par tête d'habitant, dans les villes, et de 26 kilogr. 370 dans les campagnes. En Italie, au contraire, elle se chiffre par 26 kilogrammes par tête d'habitant dans les villes, et 6 kilogrammes dans les campagnes. En Italie, en outre, où la population a augmenté de 6 millions d'habitants, soit de 25 %, depuis 1874, les effets du protectionnisme sont absolument désastreux. Ainsi, l'Italie est obligée d'importer pour environ 10 millions d'hectolitres de blé qui pourraient être produits facilement sur son territoire, en employant plusieurs milliers de ces travailleurs qui fournissent ses contingents à l'émigration.

En ce qui concerne les vins, la situation est tout autre. Si, pour les grains, il y a une crise de disette, pour les vins, il y a une crise de surproduction. Il fût un moment, où les Pouilles furent traversées par un courant d'activité fiévreuse. Ce fut en 1880, lorsque la France, à cause du phylloxéra qui rongeait ses vignobles, devint une cliente de premier ordre pour le Midi de l'Italie. Tous, grands et petits, dans les Pouilles, se mirent à planter des vignes et ceux qui n'avaient pas d'argent en empruntèrent aux banques et aux usuriers. Un hectare de terrain rendait alors, dans ce pays, une somme équivalant à sa valeur effective, soit 100 p. 100.

Mais cette aubaine ne pouvait pas durer. La rupture du traité de commerce avec la France et, d'autre part, la reconstitution des vignobles français, vinrent, au contraire, bouleverser les espérances des agriculteurs des Pouilles. Les exportations de vin de l'Italie, qui étaient montées de 354.000 hectolitres, en 1877, à 3.582.000 hectolitres, en 1887, tombèrent, depuis, après la rupture du traité avec la France, à 1.807.000 hectolitres en 1888, à 1.408.000 en 1889, à 904.000 hectolitres en 1890. Après 1890, l'exportation s'est accrue, grâce à l'ouverture de nouveaux débouchés, mais elle est toujours loin de toucher les proportions anciennes. Surtout le rendement final de la vente des vins ex-

portés est de beaucoup inférieur, à cause des frais de transport plus élevés. Pendant les années 1902, 1903 et 1904, les exportations de vins en fûts furent respectivement de 1.278.983, 2 millions 35.000, 1.084.450 hectos, contre une production moyenne qui a oscillé entre 35 et 45 millions d'hectolitres. Or, l'Italie ne consomme pas, et pour cause, l'énorme quantité de vin que produisent ses vignobles du Midi. Alors que 3.524 communes du royaume en déclaraient la consommation assez étendue, 4.641 communes en ont récemment déclaré la consommation presque nulle. Ne pouvant qu'à grand'peine se procurer une insuffisante quantité de pain, le paysan italien, surtout celui du Midi, ne saurait débourser de l'argent pour acheter du vin. La crise d'abondance se complique, donc, d'une crise de misère et il est facile de saisir le lien économique qui existe entre les deux phénomènes.

M. Luzzatti, l'économiste et homme d'Etat bien connu, rêve de porter la consommation du vin, en Italie, à 1 hectolitre de vin par an et par habitant : dans ce cas, dit-il, la production vinicole serait régulièrement absorbée. Ce calcul me semble purement fantaisiste, car, en admettant même, pendant un instant, que les paysans du Midi aient les moyens d'acheter et de consommer une quantité si considérable de vin, ils devraient forcément choisir un autre vin que le leur propre, qui est un vin de coupage, extrêmement alcoolisé, produit exclusivement en vue d'un mélange industriel dont, en Italie, on ne possède malheureusement pas le secret.

L'Italie est, par conséquent, à l'égard du vin, et contrairement à ce que j'ai constaté plus haut à l'égard du blé, en présence, non pas d'une question agricole proprement dite, mais d'une véritable surproduction industrielle, née à la faveur de circonstances exceptionnelles et nécessairement passagères ; favorisée, ensuite, artificiellement, par des protections douanières destinées à perpétuer l'existence d'une situation que la liberté seule aurait pu éliminer. Je ne me dissimule pas qu'il est extrêmement difficile, pour les propriétaires pouillais, de changer l'ordonnance de leurs cultures ; cependant la crise dure depuis assez longtemps et des mesures énergiques auraient pu être prises.

Malheureusement, l'Etat est intervenu ; l'Etat, spoliateur au commencement, sous les traits du fisc, protecteur ensuite, pleurant, ô suprême ironie ! sur ses propres méfaits. Aussi, la transformation agricole des Pouilles est-elle reculée d'année en

année et la mévente des vins continue-t-elle comme auparavant.

De temps en temps, les nécessités de la politique internationale font oublier au gouvernement italien les engagements formels qu'il a pris envers les viticulteurs des Pouilles. Il essaie, alors, timidement, de conclure des traités, voire des *modus vivendi* — comme tout récemment avec l'Espagne — comportant une réduction des droits sur les vins ; mais les viticulteurs veillent et font tomber le gouvernement qui a tenté de les trahir. Histoire banale, commune, hélas ! à tant d'autres pays, y compris le nôtre.

Il va de soi que, dans des exploitations agricoles basées sur d'aussi faux calculs, les salaires ne soient pas suffisants à garantir l'existence physique des travailleurs, là où l'existence économique des propriétaires eux-mêmes court un danger réel. Le paysan des Pouilles vit dans les villes. Il doit payer un loyer de 85 à 120 lires, dont il ne pourrait, d'ailleurs, pas s'acquitter si deux et même trois familles ne se réunissaient pas pour occuper une seule chambre, avec quel souci de l'hygiène et de la morale, on le comprend aisément. Il doit acheter, à deniers comptants, l'eau et le feu. Les femmes et les jeunes filles restent cloîtrées en ville, car l'usage ne permet pas qu'elles aillent travailler à la campagne, à moins que ce ne soit sur un champ appartenant à la famille. D'ailleurs, la campagne ne pourrait pas employer leurs bras. La moyenne des salaires, dans la province de Foggia est de 0 fr. 50 à 2 francs par jour, avec deux mois de chômage, c'est-à-dire de 450 à 600 francs par an. Mais que deviendront ces salaires apparemment équitables, lorsque la fatalité économique obligera les propriétaires des Pouilles à renoncer à leur prospérité illusoire ? Dans la voisine province de Lecce, atteinte récemment par la maladie des oliviers, les salaires sont tombés à 25 centimes par jour et souvent les paysans doivent obliger les propriétaires à cultiver leurs champs, que ces derniers préfèrent laisser en friche, faute de capitaux pour les exploiter par des cultures intensives.



Tel est le tableau brossé et fatalement imparfait de la situation économique qui engendre et tend de plus en plus à encourager le mouvement de l'émigration permanente, dans le Midi de l'Italie. Le nombre des Italiens qui se sont expatriés au cours du premier semestre de 1905 s'est élevé à 430.000. A supposer que

la même proportion se soit maintenue dans le second semestre, on serait arrivé, pour l'année dernière, à un total d'environ 900.000 émigrants, dont la moitié appartenant à l'émigration permanente. Ce chiffre effrayant aurait été de 100.000 âmes supérieur à celui des naissances.

Où vont tous ces émigrants ? Au recensement de 1901 on a pu établir qu'il y avait environ 3.300.000 Italiens à l'étranger, ainsi distribuées dans les différents pays :

654.000 en Europe.
83.000 en Tunisie.
39.000 en Algérie.
38.000 en Egypte.
729.000 aux Etats Unis de l'Amérique du Nord.
1.000.000 au Brésil.
11.000 au Canada.
618.000 dans la République Argentine.
128.000 dans les autres pays de l'Amérique du Sud.

Aujourd'hui, après cinq ans, en tenant compte du mouvement démographique sous toutes ses formes, et de l'émigration permanente qui est allée grossir l'armée des Italiens établis loin de leur patrie, on peut aisément estimer à 4 millions environ la population italienne à l'étranger, dont les trois quarts dans les deux Amériques, 300.000 environ en France, 100.000 en Tunisie, 50.000 en Algérie.

Est-ce un bien ? est-ce un mal que cette perte de forces vives pour la mère-patrie ? C'est en lui-même un mal, car l'émigration enlève aux terres inexploitées du Midi toute possibilité immédiate de mise en valeur. L'exode des habitants des campagnes du Midi, tend, par conséquent, à perpétuer une situation anormale, grâce à un dépeuplement graduel qui rend les nécessités de l'agriculture moins impérieuses et urgentes.

Je crois même que le gouvernement italien suit avec une sympathie mal déguisée l'accroissement de l'émigration, parce que les problèmes économiques et administratifs qui concernent le Midi de la péninsule perdent ainsi beaucoup de leur acuité (1). Et comme le gouvernement italien est toujours inféodé aux coteries locales, intéressées au maintien des abus dont elles vi-

---

(1) Je ne saurais expliquer autrement le langage optimiste tenu par le commissariat général de l'émigration dans son rapport au ministère des Affaires étrangères, dont il dépend. (*Bolletino dell'emigrazione*, année 1904, n° 7, page 17.)

vent, et opposées nécessairement à toute amélioration effective des conditions économiques du pays, il va de soi que le phénomène de l'émigration permanente qui dépeuple les campagnes du Midi de l'Italie doit être examiné sous un tout autre aspect et jugé en rapport avec les conditions du milieu. Pendant longtemps, les économistes ont considéré l'émigration comme un véritable fléau. La population était pour eux, pour les mercantilistes, entre autres, une richesse en elle-même, un capital pour ainsi dire. Cela découlait de la fausse conception que ces économistes se faisaient du capital comme instrument de production. Or, la population n'est effectivement qu'une réserve, comme la monnaie, comme la terre en friche, comme une machine inactive. Ces réserves ne peuvent devenir de véritables richesses, des capitaux effectifs, qu'à la condition de les rendre actives, de les destiner, comme disait Adam Smith, à une nouvelle production.

Dans ces conditions, l'excès de population que nous avons constaté dans le Midi de l'Italie doit être considéré, non pas comme une source de richesse, mais plutôt comme une cause de trouble économique, car la terre est impuissante à mettre en valeur autant de forces de travail.

La population peut être comparée à l'épargne. L'épargne d'une nation ne prouve nullement sa richesse, si les monnaies patiemment thésaurisées ne doivent pas servir à activer les grands courants de la production. Celui qui possèderait des milliards en espèces ne serait nullement plus riche qu'un mendiant, s'il n'avait soin d'alimenter avec ses trésors les sources fécondes de la richesse véritable, la seule, celle qui est représentée par le travail. Pour ce qui concerne la population, des multitudes d'hommes inactifs, incapables de transformer leur réserve de vitalité en instrument fécond de production, ne sauraient constituer une richesse véritable. Aussi, le phénomène de l'émigration permanente italienne, tout en étant, en principe, regrettable, car il témoigne d'une situation anormale du pays, devient salutaire, à cause de la persistance de cette même situation. Il n'est pas un remède efficace du mal ; il est, plutôt, un palliatif, tendant à adoucir la gravité immédiate des conditions économiques déplorables dont il est à la fois la conséquence et la cause finales. Que feraient, de nos jours, éparpillés dans les terres incultes ou imparfaitement cultivées du Midi, les millions de paysans qui les ont quittées ?

On en rencontre un peu partout, dans tous les départements français. Sobres, actifs, honnêtes, ils se font toujours pardonner

leur exubérance méridionale grâce à leur indéniable endurance dans le travail. Combien il serait intéressant d'étudier de près la vie des ouvriers italiens épars dans les villes et dans les campagnes françaises, dans les verreries du Lyonnais et de la Loire, dans les mines du Nord, dans les vignobles de l'Hérault ou les prairies des Alpes-Maritimes. Mais cette étude m'amènerait trop loin. Je me bornerai à rappeler que, par un acte récent, les deux gouvernements ont achevé de resserrer les liens qui existaient entre les travailleurs des deux peuples ; j'entends parler du traité de travail signé en 1904 par les gouvernements des deux pays, grâce auquel les travailleurs français établis en Italie et les travailleurs italiens établis en France jouissent de certains avantages de réciprocité qui leur permettent de compter, en quelque sorte, sur des lois de protection similaires.

Aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans la République Argentine, au Brésil, les Italiens ont formé des colonies extrêmement prospères, de véritables colonies sans drapeau comme les appelle M. René Gonnard, dans une étude récente (1), où la mère-patrie revit d'une vie renouvelée dans les mœurs, le bariolage charmant des habits, les chansons et le souvenir.

Ceux qui demeurent dans les villes américaines, surtout aux Etats-Unis, sont, à dire vrai, les moins favorisés, excepté, peut-être, les maçons et les terrassiers. Le Calabrais, le Sicilien ne s'habitueront jamais à la civilisation anglo-saxonne. Leur caractère doux et rêveur se révolte contre la froideur calculée et rapace des Américains, et ne comprendra jamais rien à la hardiesse conquérante des *trusts*. Dans les usines de Pittsburg, dans les usines de la Pensylvanie ou du Colorado, les Italiens abondent, mais ils ne sont plus que des fantômes dominés eux aussi par cette même manie de l'enrichissement, que l'on respire avec l'air aux Etats-Unis, et qui, pourtant, répugne à leur âme.

Le samedi soir, à la sortie de l'usine, ou à la montée de la mine, le paysan italien compte avec joie les dollars que jamais la terre natale n'aurait pu lui assurer, mais il pense avec tristesse à sa maisonnette, à son clocher, à ses parents, à ses amis. *Casuzza, fuculareddu miu*. Hélas ! rien ne l'attache plus au pays qui l'a vu naître. Sa maisonnette, il l'a vendue pour partir et pour payer le percepteur ; son clocher a été démoli, peut-être ; ses parents, ses amis, quand les reverra-t-il ? Chez lui, quand il

(1) *L'émigration italienne et les colonies sans drapeau*, dans *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er et 16 janvier 1906.

vivait heureux en compagnie de sa misère, il pouvait, au moins, le dimanche, fêter le triomphe de lumière qui enveloppait ses champs et son ciel. Mais les Américains n'aiment pas le soleil, car, le dimanche, ils s'enterrent sous les voûtes sévères du temple pour prier. Les Italiens doivent les imiter. Dans les dispositions qui concernent la sanctification du dimanche, et où il n'est tenu compte d'aucune différence de race et de culture, les Etats-Unis sont, à mon sens, au moins aussi féroces et injustes que tant d'autres Etats qui prétendent imposer la langue des conquérants à des populations annexées par la force des armes.

Il faut de la chaleur, de l'air pour le paysan italien. Sur les immenses étendues de l'hinterland argentin, l'Italien se sent chez lui et son activité infatigable fraternise là-bas avec le soleil fécond dont il est fier d'être le collaborateur. Chassé par ses propres terres, il est heureux de donner ses efforts à ces terres lointaines qui ne lui refusent pas leurs produits et qui boivent sa sueur comme il aspire lui-même l'air parfumé des moissons.

C'est ainsi que le paysan italien apporte loin de sa patrie sa puissante énergie latine. Tout le génie de sa race s'épanouit au contact de l'opulente nature.

*
* *

Cette empreinte lumineuse de latinité, le travailleur italien la garde toujours. M. Louis Bertrand, l'admirable écrivain, l'auteur de tant d'œuvres d'où émane un souffle de vigoureux classicisme (1), a pu constater dans l'Afrique du Nord, en Tunisie et en Algérie, cette disposition innée des populations italiennes. En observant au travail les maçons italiens, il pense au génie de Rome, dont les constructions se dressent encore majestueusement dans les villes africaines.

« Rome, dit-il, a été la grande bâtisseuse de l'antiquité, de même que l'Italien d'aujourd'hui est encore le *muratore*, le maître-maçon par excellence. La ville maîtresse a modelé le monde à son image, elle a façonné la Barbarie anarchique et tumultueuse. Même dans les lignes très simples d'un aqueduc ou d'un pont, elle a su ramasser, comme dans un exemple concret, les quelques préceptes élémentaires qui composaient toute sa politique : ordre, cohésion, stabilité, harmonie ! Partout, on la reconnaît à ces signes. Si les villes de l'Italie moderne ont une

(1) *Le jardin de la mort*. Paris, 1905.

beauté architecturale incomparable, c'est parce qu'elles ont conservé jalousement la tradition de la Métropole. Gardons-nous de revoir d'autres villes, au sortir de Venise ou de Florence ; elles nous paraîtraient des bourgades éphémères et misérables, dont les débris anonymes seront dépourvus de signification pour l'avenir. Au contraire, l'Italien sait inscrire sur des murs qui ne périssent point son obstination à durer, son vieux rêve de force et de grandeur. Ses bâtisses enracinées dans une terre sont comme des titres de possession imprescriptible qu'il étale à la face des siècles .... »

M. Bertrand voit l'Algérie et la Tunisie comme des pays latins. En ce moment, en effet, l'Algérie et la Tunisie renferment une population européenne qui est presque exclusivement latine. Les mœurs d'Alger sont à peu près celles de Marseille, de Barcelone et de Valence, de même que les mœurs de la Tunis nouvelle sont à peu près celles de Naples, de Messine ou de Palerme.

La fusion lente des peuples méditerranéens apparaît à M. Bertrand comme un phénomène naturel. S'il entend, autour de lui, parler les dialectes du Midi de la France, de l'Espagne ou de l'Italie, si la manière de vivre, de se loger et de s'habiller se révèle, en Afrique, la même que dans ces contrées, cela ne lui semble pas le résultat fortuit d'une conquête brutale et éphémère, car, dit-il, il y a entre le peuple nouveau de l'Afrique du Nord et la terre qu'il habite, une conformité telle qu'ils semblent faits l'un pour l'autre et que l'adaptation des hommes au milieu a été parfaite.

Dans cette œuvre de rénovation de l'Afrique française, les Italiens apportent toute leur énergie et toute leur ténacité. Agriculteurs, maçons, terrassiers, mineurs, pêcheurs, les travailleurs italiens éparpillés en Tunisie et en Algérie représentent un élément essentiel de richesse et d'activité. Sous les froides pluies d'hiver ou sous les ardeurs du soleil d'été, l'ouvrier italien travaille avec la même énergie patiente. Dix heures durant, il manie le pic ou la sape et accomplit sa rude besogne de pionnier. Les exploitations agricoles de l'Algérie et surtout de la Tunisie comptent une population nombreuse d'Italiens, en grande partie de Siciliens, et environ 60.000 hectares de terrains cultivés sont possédés par des Italiens dans la Régence. Mais dans aucune autre branche d'activité mieux que dans les travaux de construction, les Italiens n'ont trouvé, en Algérie et en Tunisie un champ plus particulièrement favorable à leur esprit d'entreprise et à leurs aptitudes traditionnelles. Venus en foule d'Italie, les maçons et

les ouvriers du bâtiment ont contribué à la transformation rapide des deux pays. Dans toutes les villes africaines, se dressent des maisons qui rappellent, par leur style, les maisons de Palerme ou de Catane. On ne compte pas moins de quarante importantes maisons italiennes d'entreprise de travaux publics dans la Régence, et on calcule à 20 millions la valeur des immeubles construits seulement à Tunis, par des entrepreneurs italiens. En tout cas, on peut dire que pas une maison n'a été construite dans l'Afrique française, depuis au moins vingt ans, qui ne soit l'œuvre d'ouvriers italiens et, en grande partie, aussi, d'architectes italiens.

Tous, négociants, agriculteurs, administrateurs, fonctionnaires de tous ordres, considèrent comme un bienfait pour l'Algérie et la Tunisie le courant d'immigration italienne, dont M. Gaston Loth a décrit la vie et l'activité multiforme, dans un livre plein de documents et d'observations personnelles (1). Grâce à ce courant, l'Afrique française pourra devenir le berceau d'une nouvelle civilisation latine, rajeunie et fortifiée. Cela n'est peut-être qu'un rêve. Mais j'avoue que le rêve me semble beau et que je suis tenté de l'aimer. Elevées dans le culte des gloires du passé, les nations latines, aujourd'hui rapprochées par les liens d'une amitié que la communauté des intérêts resserrera de plus en plus, renouvelleront les miracles accomplis par leur illustre devancière. Ce ne sera pas le moindre des résultats produits par l'exode des masses travailleuses italiennes. Reconnaissantes envers ces pauvres paysans, les nations sœurs se tourneront alors vers l'Italie et salueront de nouveau en elle la patrie du labeur fécond et patient :

Italiam, Italiam....
Italiam lato socii clamore salutant.

La latinité triomphante ne cessera pas d'aimer les terres infortunées qui lui auront donné leurs enfants ; terres glorieuses, toujours belles, plus admirables encore sous le voile de douleur qui les enveloppe. Profondément douloureuse dans ses causes, l'émigration italienne sera, peut-être, un jour, en mesure de préparer de nobles assises à la grandeur renouvelée du monde latin.

PAUL GHIO.

(1) *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie.* Paris, 1905.

UN PROJET DE

SUPPRESSION DE L'OCTROI DE PARIS

La suppression des octrois, et spécialement de l'octroi de Paris, est, à coup sûr, chose éminemment désirable, et ce n'est certes pas parmi nous que l'on trouvera des défenseurs de cet impôt suranné, vexatoire et mal réparti. Encore convient-il cependant que les taxes de remplacement proposées ne soient pas plus défectueuses que les droits d'octroi eux-mêmes et que, par suite, le remède ne soit pas pire que le mal.

A en juger par les relevés officiels (1), les communes ne sont pas fort empressées à supprimer leurs octrois, même en ce qui concerne les boissons hygiéniques, et à profiter des dispositions de la loi du 29 décembre 1897, car en 1904 il y avait encore 60 villes de plus de 30.000 habitants qui imposaient le vin à un taux variant de 1 fr. 40 l'hectolitre à 2 fr. 25, maximum déterminé par la loi précitée de 1897. Parmi celles qui ont conservé ce maximum, il est assez curieux de constater que figurent Bordeaux et Toulouse. D'autre part, Cette frappe les vins d'un droit d'octroi de 2 francs l'hectolitre et Montauban d'un droit de 1 fr. 40. Il n'y a qu'une ville importante, où la réforme complète ait été faite, celle de Lyon, dont les produits de l'octroi donnaient un rendement d'un peu plus de 11 millions, exactement 11.304.307 francs en 1900, dernière année complète pendant laquelle l'octroi a fonctionné, puisqu'il a été supprimé le 1er juillet 1901. Le nombre des octrois, d'une année à l'autre, reste sensiblement le même, 1.514 en 1897, 1.504 en 1900, 1.502 en 1902, 1.504 en 1903 et 1.502 en 1904. C'est que les municipalités hésitent à se jeter dans l'inconnu et à sacrifier la source la

(1) *Bulletin de statistique et de législation comparée*, n° d'octobre 1905, p. 398.

plus assurée de leurs revenus. Néanmoins, la plupart d'entre elles sont, semble-t-il, un peu trop timorées et reculent devant un effort qu'il dépendrait d'elles, en procédant d'ailleurs avec prudence et après une étude attentive, de faire dans les meilleures conditions possibles.

Mais à Paris, la question se présente de tout autre manière. Il ne faut pas oublier, en premier lieu, que la municipalité parisienne a déjà fait un énorme sacrifice quand, le 31 décembre 1900, elle a effectué la suppression complète, déjà amorcée pour les vins en 1898, des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Par suite de cette réforme, elle a consenti un sacrifice annuel de 56 millions, compensé par des taxes de remplacement dont le rendement devait être insuffisant, car, ainsi que le préfet de la Seine le reconnaît dans son mémoire au Conseil municipal pour le budget de 1906, « ces taxes n'ont pas donné et ne donneront pas, d'ici quelque temps encore, un produit égal à celui des droits supprimés ». La perte est évaluée à 4.698.000 francs par an. De là viennent, tout au moins en grande partie, les difficultés financières avec lesquelles la Ville de Paris se trouve aux prises. On peut donc affirmer que la réforme considérable opérée, il y a cinq ans, et qui a diminué d'un tiers le rendement de l'octroi de Paris, n'est pas encore tassée.

Cependant, un conseiller municipal et non des moindres, M. André Lefèvre, rapporteur général du budget de la ville, qui a obtenu l'adhésion d'un certain nombre de ses collègues, projette dès maintenant d'achever la réforme et, comme il est très pressé de la faire aboutir, il propose la date du 1er janvier 1907. Solutionner en moins d'un an une question aussi difficile que celle de la suppression de l'octroi de Paris, c'est, à coup sûr, l'indice d'une belle confiance. Sans nous laisser influencer par cette hâte excessive, mais tout en nous rappelant que M. André Lefèvre a parfois des idées assez inattendues, puisque, l'année dernière, il avait demandé au Conseil municipal de s'engager et d'engager les Conseils futurs à ne pas faire d'emprunts pour grands travaux jusqu'en 1934, examinons en lui-même le projet qui nous est soumis. Aussi bien, s'il était sérieusement étudié et s'il apportait des solutions pratiques, le soutiendrions-nous de toutes nos forces.

Tout d'abord, il y a lieu de convenir avec M. André Lefèvre que, depuis l'exonération des boissons hygiéniques, le produit de l'octroi de Paris se maintient difficilement et a même tendance à fléchir. Il n'en peut d'ailleurs être autrement par suite

de l'exemption, accordée par les tribunaux, des droits sur les objets mobiliers en bois, puis sur les matériaux employés dans Paris par les Compagnies de chemins de fer et de tramways et considérés, également par les tribunaux, comme employés à des travaux d'intérêt général. En outre, le Conseil d'Etat a récemment interprété dans un sens très large le mot industriel et fait bénéficier, à ce titre, de l'abonnement aux combustibles, diverses grandes Compagnies, la Société de l'Air comprimé, la Société générale parisienne de Tramways, la Compagnie du Métropolitain, ce qui a pour effet de réduire à leur profit, de 7 fr. 20 la tonne à 1 franc la taxe sur la houille qu'elles consomment. Enfin le Parlement, l'été dernier, par une loi en date du 6 août 1905, des plus mal faites d'ailleurs, a cru devoir dégréver subitement des droits d'octroi à Paris le raisin frais de table, mais seulement lorsqu'il est expédié en grande vitesse, d'où une nouvelle perte de près d'un million. Pour supporter de pareilles secousses, il faut que l'octroi de Paris soit d'une force de résistance extrême, puisque son rendement, après avoir été de 106 millions et demi seulement en 1901, a atteint 109 millions en 1902, 108.700.000 francs en 1903, 109.500.000 francs en 1904 et, malgré le dégrèvement des raisins et l'extension de l'abonnement aux combustibles, 108.200.000 francs en 1905. On en peut conclure que, normalement et sans les pertes qui lui sont imposées, l'octroi verrait son produit s'élever dans une certaine mesure. En présence des chiffres que nous venons de donner et sans vouloir nous faire aucunement les défenseurs de l'octroi, forme d'impôt que nous combattons au contraire, il est tout de même excessif de prétendre, ainsi que le fait M. André Lefèvre dans son rapport général, qu'à Paris l'octroi est « un cadavre ». On voit par là dans quelles dispositions d'esprit se trouve M. le rapporteur général pour présenter son projet de réforme, et l'octroi, bien qu'ayant du plomb dans l'aile, serait encore fondé à lui répondre : « Les morts que vous tuez se portent assez bien. »

Il est toutefois un point sur lequel nous sommes tout à fait d'accord avec M. André Lefèvre, c'est lorsqu'il fait remarquer que le dégrèvement des boissons hygiéniques imposé par les représentants des départements viticoles, de même que la détaxe des raisins frais, ont été votés, non pour décharger les contribuables parisiens qui sont d'ailleurs obligés de payer sous une autre forme, mais pour favoriser les producteurs des régions intéressées. Cela n'est pas douteux, les sénateurs et dé-

une bagatelle. Si M. André Lefèvre consent par pure concession à conserver un droit municipal sur l'alcool, il le réduit de 165 francs à 80 francs l'hectolitre, en faisant remarquer, et ceci est une idée juste d'une façon générale, qu'un objet trop fortement frappé se soustrait à l'impôt par la fraude ou au moyen d'expédients divers. Il n'en reste pas moins que M. André Lefèvre ne parvient à faire produire à l'alcool au profit de la ville une recette de 11.680.000 francs avec un droit de 80 francs, qu'en escomptant une augmentation supérieure d'un sixième à la consommation actuelle, dans les quantités déclarées. Cette augmentation est des plus problématiques. D'une part, on peut croire que le degré qui a été diminué lors du relèvement du droit et dont l'abaissement est masqué par des ingrédients violents pour le palais ne sera pas relevé ; d'autre part, la capacité du petit verre restera la même. Quant à la fraude, s'imaginer qu'elle sera moindre lorsqu'il n'y aura plus de service d'octroi aux portes, sous prétexte qu'on surveillera l'alcool dans Paris, c'est une singulière illusion. Car cette police de l'alcool à l'intérieur de la ville, ce ne sera pas quelque chose de nouveau. Elle existe déjà et fonctionne tant de la part de l'octroi que de la régie aussi bien que cela se peut dans une ville comme Paris. Au surplus, la direction générale des contributions indirectes constate elle-même (1) qu'en 1904 la saisie à Paris de plusieurs distilleries clandestines a enrayé la fraude et contribué ainsi, avec l'épuisement des stocks, à la plus-value constatée. On peut être assuré que, du fait de la suppression de l'octroi, cette police qui s'exerce tant aux portes de Paris et aux gares de chemins de fer que dans l'intérieur de la ville et dans la banlieue, se trouvera singulièrement affaiblie. Et ce n'est certes pas l'expérience, très peu satisfaisante, nous le savons, faite à ce sujet par la ville de Lyon, qui permettra d'affirmer le contraire.

Quoi qu'il en soit, M. André Lefèvre équilibre sa réforme sur l'alcool en considérant comme un fait acquis le concours financier de l'Etat obtenu sous différentes formes. En premier lieu, l'Etat renoncerait au droit d'entrée qu'il perçoit à Paris soit 30 francs par hectolitre d'alcool pur. Puis, bien que malgré l'augmentation escomptée par M. le rapporteur général dans les quantités déclarées, l'alcool doive ne produire que

(1) *Bulletin de statistique et de législation comparée*, n° d'octobre 1905, p. 387.

11.680.000 francs, au lieu d'un peu plus de 20 millions comme actuellement, soit une diminution de 8 millions et demi environ, M. André Lefèvre s'adresse « à l'équité du Parlement » et, sans plus tarder, il fait recette d'un million déjà souvent réclamé à l'Etat pour sa contribution dans le coût du pavage parisien, puis de 3 millions provenant du reversement de 4 centimes perçus pour l'enseignement ; enfin, le gouvernement donnerait à la Ville une somme plus élevée sur les produits du pari mutuel, ci 2 millions inscrits dans les recettes du projet de M. André Lefèvre. Certes, à notre avis, la plupart des revendications de la Ville de Paris vis-à-vis de l'Etat sont fondées ; mais admettre que l'Etat va immédiatement s'incliner, lui qui a toujours opposé une fin de non-recevoir aux demandes réitérées de Paris, c'est, il faut en convenir, aller un peu vite en besogne. M. André Lefèvre trouve de la sorte 6 millions, puis il ajoute que la perte nette du dégrèvement sur l'alcool se traduirait par 4 millions. (Dans la première épreuve de sa proposition, M. le rapporteur général disait même 5 millions.) Ici nous ne comprenons plus. Puisque la diminution de recettes s'élèverait à 8.500.000 francs et qu'il serait récupéré — d'une façon très hypothétique il est vrai — sur l'Etat 6 millions, le déficit ne serait que de 2 millions et demi et non de 4. De même, dans un article de journal quotidien, M. André Lefèvre dit que la houille acquitte, à l'entrée de Paris, un droit de 5 fr. 70 par tonne. Or, ce droit est de 7 fr. 20. Ce sont là des erreurs qui étonnent de la part d'un homme aussi expert que M. le rapporteur général dans les questions de chiffres.

Passant ensuite au pétrole, M. André Lefèvre diminue le droit actuel de moitié, ce qui donnerait une recette de 3 millions et demi ; puis il taxe chaque automobile à raison de 1 franc par jour en moyenne, sauf à répartir le produit, soit 1 million et demi d'après le nombre des places et la puissance en chevaux-vapeur. Frapper d'un nouvel impôt de près de 400 francs en moyenne toute voiture automobile, cela paraît excessif, et il n'est pas douteux que, pour échapper à cette surcharge, un assez grand nombre de propriétaires prendront leurs dispositions pour déclarer et loger leurs voitures dans les communes suburbaines.

Quant au droit sur le pétrole, comme il n'y aurait plus de service d'octroi aux portes d'entrée, comment le percevrait-on ? M. le rapporteur général reconnaît qu'il y a là une difficulté ; mais il propose, tout en admettant que son procédé n'est pas

parfait, de faire payer par le détaillant la taxe dont il se couvrirait ensuite sur le consommateur : le seul inconvénient, et il serait très réel, dit-il, serait que le détaillant fût obligé d'en faire l'avance. M. André Lefèvre ajoute : « Il y aurait là une patente particulièrement lourde qui pourrait être fort pénible à acquitter. Mais il paraît très vraisemblable que des arrangements pourront intervenir entre les détaillants et leurs fournisseurs : les détaillants, les épiciers notamment, ont de puissantes organisations corporatives, très en état de discuter avec les fournisseurs, si puissants soient-ils. » Un de nos confrères, parlant de cette conception plutôt étrange, n'a pu s'empêcher d'écrire : « Quand la discussion s'appuie sur de tels arguments, elle n'est plus possible. » M. le rapporteur général constate lui-même que les détaillants ne gagnent rien ou presque rien, quand ils ne perdent pas, sur la vente du pétrole. N'est-il pas à craindre, dans ces conditions, qu'un certain nombre d'entre eux, ayant à faire face à une charge nouvelle, ne renoncent à vendre une marchandise dangereuse et d'un rapport presque nul. Au surplus, M. André Lefèvre ne tient pas à un mode de perception plutôt qu'à un autre. Il se contente de dire : « Le chiffre seul nous importe. » Sans doute, mais encore faut-il avoir recours à un mode pratique de réalisation.

Nour arrivons ensuite à l'idée maîtresse du projet de réforme, l'auteur n'ayant encore inscrit, et dans quelles conditions, que 42 millions de recettes. Mais du coup, en frappant tous les moyens de circulation dans Paris, il récupère une somme de 59.560.000 francs ; c'est un joli denier. Certaines des taxes précédentes, comme celle des chevaux pour la consommation de leurs fourrages, et celle des automobiles pourraient d'ailleurs être déjà considérées comme des droits sur la circulation. Quoi qu'il en soit, examinons de quels éléments se compose ce chiffre énorme de 59.560.000 francs.

En premier lieu, tous les voyageurs, arrivant par les gares de chemin de fer, sauf la ceinture, acquitteraient sur le prix de leurs billets une taxe proportionnelle de 5.50 0/0. Par conséquent, plus le voyageur viendrait de loin, plus le droit perçu au profit de Paris serait élevé. Cette proportionnalité est absolument inacceptable. Il suffirait d'ailleurs à un voyageur arrivant de Cannes ou de Cette, d'avoir pris son billet à destination de la station la plus proche de la capitale pour échapper à un impôt assez lourd. M. André Lefèvre tire de cette catégorie de voyageurs une recette de 15 millions par an. Quant aux voya-

geurs du chemin de fer de ceinture, ils seraient taxés à raison de 0 fr. 05 par chaque parcours, d'où une recette annuelle de 2.760.000 francs. D'autre part, les marchandises arrivant par petite vitesse acquitteraient une taxe de 0 fr. 50 par tonne, soit un produit éventuel de 4.800.000 francs, et celles arrivant en grande vitesse paieraient un droit de 2 fr. 50 par tonne, soit une nouvelle ressource de 1.700.000 francs. Les bagages n'ont pas été oubliés et chacun d'eux sans qu'on s'occupe du poids, serait frappé d'un droit de 0 fr. 10, soit une recette de 2.100.000 francs. Une taxe de 0 fr. 50 par tonne serait réclamée pour les marchandises transportées par eau, soit une nouvelle recette de 3.700.000 francs.

M. le rapporteur général passe ensuite aux voyageurs des tramways, de la Compagnie générale des omnibus, des bateaux, du Métropolitain, et il taxe chacun d'eux à raison de 0 fr. 05, ce qui lui procure une recette de 26 millions. M. André Lefèvre dit à ce propos : « Quelques difficultés peuvent, il est vrai, s'élever pour l'application de ces taxes. Le plus simple serait que la Ville les incorporât dans les redevances. Nous sommes persuadés que les tramways ne feraient pas d'objections sérieuses, pourvu que tout le monde fût taxé parallèlement. Le Métropolitain, lui, est chemin de fer d'intérêt local, et la loi n'aurait qu'à le soumettre à la règle commune. » Ce serait à voir de très près, car il n'est pas absolument certain que, bien qu'il s'agisse d'un impôt, mais d'un impôt municipal et non d'un impôt d'Etat, il soit légal de frapper les billets d'une compagnie, qui, comme le Métropolitain, a conclu une convention spéciale avec la Ville de Paris, convention approuvée par une loi et dans laquelle le prix des billets a été fixé d'un commun accord. Quant aux compagnies de chemins de fer, pour se conformer à une clause des conventions signées par elles le 20 novembre 1883, elles ont réduit, à partir de 1892, les taxes applicables aux voyageurs, l'Etat ayant supprimé pour sa part la surtaxe établie par la loi du 16 septembre 1871 ; mais il est spécifié dans lesdites conventions que « les Compagnies ne seraient pas tenues de maintenir cette réduction, si l'Etat, après avoir réduit les impôts de grande vitesse, venait à les rétablir, *sous une forme quelconque, en totalité ou en partie* ». Il y a donc lieu d'admettre — et nous savons que cette opinion est celle de gens particulièrement compétents — qu'en cas d'un impôt sur les voyageurs proposé par l'Etat au profit de la Ville de Paris et perçu en vertu d'une loi, les Compagnies seraient en droit de revenir

sur les concessions importantes faites par elles en 1892. M. André Lefèvre n'a sans doute pas envisagé cette éventualité.

Puis, est-il admissible qu'au moment où on considère comme indispensable de réduire les frais de transport, on les augmente sous toutes les formes. Est-il admissible que le prix des places dans les tramways, les omnibus, les bateaux, le métropolitain, soit majoré de 0 fr. 05 pour chaque personne, que la taxe sur les voitures de place soit doublée, chacune de ces voitures étant frappée d'un droit de 2 francs par jour au lieu d'un. Nous ne croyons pas qu'il puisse se trouver une majorité au Conseil municipal pour voter de pareilles surcharges sur les moyens de transport. Il faut noter à ce propos que la clientèle habituelle de la ceinture, des tramways, des bateaux, des omnibus mêmes et des voitures de deuxième classe du métropolitain se compose de gens peu fortunés qui ont là des modes économiques de se rendre à leur travail, à leurs occupations. Les projets de taxes à la circulation ont déjà soulevé, ainsi qu'il était facile de le prévoir, un tolle général dont nombre de nos confrères se sont fait l'écho. « Il est à craindre, dit l'un, que la population parisienne ne regimbe contre cette exigence... La forme trop directe de la taxe sur les transports et cette aggravation de charges sur les moyens de communication dont la population réclame et attend plutôt le dégrèvement, sont fort capables de faire échouer le projet. » Un autre écrit : « A notre époque où tous les économistes préconisent les transports à bon marché, la réforme ne serait peut-être pas des plus opportunes. Beaucoup de nos lecteurs, au simple exposé du projet, se demanderont s'il ne vaut pas mieux encore laisser subsister le vieux système de l'octroi, démodé sans aucun doute par certains côtés, mais auxquels le contribuable est au moins habitué. » Un troisième est plus vif. « M. André Lefèvre, dit-il, est conseiller municipal de Paris. Il a formé le projet de supprimer les droits d'octroi, projet auquel nous ne trouvons rien à redire, mais il propose de les remplacer par des taxes nouvelles tellement onéreuses qu'il est urgent de protester dès maintenant contre elles. M. André Lefèvre a trouvé moyen de s'attaquer plus ou moins à tous les moyens de transport. Il cherche à les atteindre tous, l'automobile en tête. Nous avons assez de confiance dans le bon sens du Conseil municipal pour croire, jusqu'à preuve du contraire, que le projet sera repoussé. » Un autre de nos confrères s'exprime ainsi : « Quant aux taxes sur les voyageurs et sur les moyens de transport, on reste confondu devant la

hardiesse réactionnaire de cette théorie émise par un socialiste sincère. Alors que tout le monde s'accorde à réclamer des moyens de communication peu onéreux, il est inconcevable qu'on cherche précisément à en élever le prix. Le Métropolitain lui-même marchait trop bien pour qu'on ne cherchât pas à ouvrir le ventre à cette poule aux œufs d'or. A 0 fr. 20 et à 0 fr. 30 le prix des places, et les voyageurs paieront sans sourciller!... Dans cette aventure, les Parisiens ont tout à perdre et rien à gagner. Le vieux système a encore du bon. »

Nous pourrions multiplier ces citations, en reproduisant des extraits d'autres articles favorables cependant à la suppression de l'octroi, mais où l'on soutient cette thèse que des droits proposés « les uns sont illégaux, contraires aux engagements pris par la Ville, condamnés par le Conseil d'Etat et ne seront jamais autorisés et que les autres, présentent un caractère tellement antiéconomique que ce serait folie d'y recourir, le remède étant pire que le mal. » Mais la cause est entendue et nous nous en tiendrons là, nous bornant à donner pour la fin l'opinion de notre éminent confrère, M. Yves Guyot, qu'on n'accusera certes pas, croyons-nous, d'être partisan du maintien de l'octroi et qui dit : « Nous ne saurions accepter cette taxe (sur les voyageurs). Le bon marché de la circulation permet les logements éloignés du lieu du travail. Il multiplie l'activité. Comment ! après avoir exigé des tarifs trop bas de la part des tramways, on voudrait y ajouter une taxe de 0 fr. 05 par place. De même, M. André Lefèvre porte à 2 francs la taxe de stationnement des voitures de place : c'est excessif. Nous croyons que le système de M. André Lefèvre, si ingénieux qu'il soit, a un point de départ complètement erroné ; ce sont des taxes sur la circulation, alors qu'il ne faut pas cesser de la dégager et de la développer. » Quelle conclusion tirer de tout cela, sinon celle exprimée par deux autres de nos confrères : « Ce n'est certes pas le projet de M. André Lefèvre qui fournira la solution. » Et encore : « Il coulera de l'eau sous les ponts de la Seine avant qu'il nous soit donné de voir cette suppression (celle de l'octroi de Paris). »

Il nous reste encore à signaler deux taxes auxquelles M. André Lefèvre a recours pour obtenir le chiffre total des recettes qui lui est nécessaire. La première, évaluée à 4 millions, porterait sur les mutations d'immeubles à Paris : à notre avis, il n'y a aucune chance qu'elle soit acceptée par l'Etat. Puis, comme l'a fait encore remarquer M. Yves Guyot, il faudrait, au contraire, réduire les taxes sur les mutations par ce motif que ce

sont les échanges fréquents qui font les cours et donnent des plus-values. Enfin, M. le rapporteur général demande, et à cet égard, il semble bien qu'il y ait quelque chose à faire comme source de revenus pour le budget municipal, 6 millions d'augmentation de redevances aux Compagnies d'électricité, lorsque sera établi définitivement le régime futur de l'électricité à Paris.

M. André Lefèvre a émis deux idées générales dont l'une nous paraît fausse et l'autre juste. La première est la suivante : il est nécessaire de supprimer l'octroi de Paris, parce que les frais de perception qui atteignent près de 11 0/0 sont trop élevés. Ceci dépend. Si M. André Lefèvre apportait un projet de réforme acceptable, à l'aide duquel la Ville de Paris retrouverait à coup sûr un produit équivalent avec des frais de perception moindres, nous serions d'accord ; mais s'il n'en est pas ainsi, et nous croyons l'avoir démontré, il vaut encore mieux garder le régime existant et qui procure des recettes assurées, bien que s'affaiblissant un peu. Quand même les frais de perception, au lieu d'être de 11.800.000 francs pour une recette de 108 à 109 millions, viendraient à être de 12 ou 13 millions même, il serait encore préférable pour la Ville de supporter cette charge et d'encaisser une recette nette de près de 100 millions, dans le cas où elle ne pourrait pas en réaliser autrement le montant. Par conséquent, l'élévation des frais de perception ne saurait être invoquée *en elle-même* pour décider la suppression de l'octroi, quitte à y procéder de n'importe quelle manière. On courrait ainsi le risque d'amener une perturbation profonde dans les finances municipales et de créer des déficits considérables qui pourraient amoindrir le crédit, jusqu'alors si solide, de la Ville de Paris.

L'idée juste, selon nous, émise par M. André Lefèvre, c'est que si on attend, pour opérer la suppression de l'octroi de Paris, le concours financier de l'Etat, on risque d'ajourner indéfiniment la réforme, l'Etat n'ayant jamais assez de ressources pour subvenir à ses dépenses toujours croissantes et devant être dans l'avenir, comme il l'a été dans le passé, fort peu disposé à s'imposer des sacrifices au profit de la capitale.

Alors que faire, dira-t-on ? Maintenir indéfiniment le *statu quo*. Tel n'est pas notre avis. Il ne faut pas, selon nous, vouloir tenter un effort trop considérable qui aurait précisément pour résultat de n'aboutir à rien. Le proverbe a raison : « Qui trop embrasse mal étreint. » Comment, il y a cinq ans à peine, on a procédé à la détaxe complète des boissons hygiéniques. On n'est pas encore remis de la violente secousse causée par cette

réforme qui portait sur 55 millions environ, et on voudrait recommencer si peu de temps après pour 110 millions, alors que les meilleures taxes de remplacement ont été utilisées précisément en 1901 et que, par suite, il n'est plus possible d'y avoir recours. C'est un véritable leurre, et la Commission que le préfet de la Seine, par arrêté du 13 février dernier, a constituée pour examiner le projet de M. André Lefèvre ,de même qu'une autre proposition annoncée de M. Chautard, conseiller municipal, le reconnaîtra sans nul doute (1).

Aussi à nous qui sommes partisans de la suppression des octrois, y compris celui de Paris, il ne nous paraît possible de procéder utilement pour ce dernier que par des réformes partielles, en laissant entre chacune d'entre elles le temps suffisant pour que celle qui précède soit tassée avant d'entamer la suivante. Si on estime que la réforme des boissons hygiéniques et ses conséquences permettent dès maintenant, ce qui est douteux, de faire un pas en avant, que ne dégrève-t-on par exemple le pétrole et les essences minérales ; puis, trois ou quatre ans plus tard, lorsque les nécessités financières le permettraient, on supprimerait les droits sur les combustibles, par exemple. Nous savons bien qu'avec ce système la suppression ne se ferait pas au 1er janvier 1907 ; mais elle aurait plus de chances de s'effectuer grâce à des étapes successives et, il faut en convenir, nécessaires. Il est évident qu'à un moment donné il resterait un gros effort à faire et que la dernière étape, celle des derniers 50 ou 60 millions serait la plus dure, mais elle serait toujours moins difficile à réaliser qu'une de 110 millions. Puis les taxes les plus lourdes pour la population ayant disparu dans l'intervalle, on attendrait plus facilement une époque où la situation financière de la Ville fût prospère, de manière à achever alors la suppression de l'octroi de Paris dans les meilleures conditions possibles pour le budget municipal, dont le bon équilibre est indispensable au crédit et à la prospérité de la capitale.

E. LETOURNEUR.

---

(1) La proposition de M. Chautard vient de paraître : elle repose sur la prorogation de la dette municipale pendant 99 ans, à partir de la date de suppression de l'octroi, ce qui donnerait une disponibilité annuelle de 30 millions environ, et sur la perception de diverses taxes à concurrence de 75 millions dont 28 récupérés à titre de taxe municipale d'habitation. De graves objections seront certainement soulevées lors de la discussion de cette proposition.

PARIS PORT DE MER (1)

I

La question de Paris port de mer semble revenir à l'ordre du jour. La mise à exécution de cette grosse entreprise continue de préoccuper nos ingénieurs et nos hommes politiques. Elle est classée, en tous cas, parmi les grands travaux capables de donner au pays un surcroît de vitalité et de richesse.

Avant de consacrer d'importants capitaux à cette œuvre, il s'agit cependant de savoir si, vraiment, elle justifie les espérances qu'elle a fait concevoir. Notre avis est qu'une société bien outillée aurait chance d'en venir à bout.

Tout d'abord, les ingénieurs de la navigation se sont prononcés contre, on le sait ; il y a eu recours ensuite au Conseil général des ponts et chaussées qui a conclu, lui aussi, au rejet. On connaît les habitudes invétérées de nos bureaux et leur tendance à faire échec à tout ce qui n'émane pas de leur initiative.

La signification de ce veto remonte déjà loin, à 1891, croyons-nous. Quatorze ans !

Entre temps, plusieurs commissions se sont réunies qui ont également fait connaître leur opinion, soit dans un sens, soit dans un autre.

On voit que l'entreprise a subi des hauts et des bas, nonobstant l'appui d'une foule de personnalités intéressées à sa réussite.

(1) Le projet de « Paris port de mer », venant d'appeler de nouveau l'attention publique, il nous a paru opportun de publier l'historique très clair, mais peut-être trop optimiste, qu'en a fait notre collaborateur M. Eugène Rochetin. A nos yeux, le grand mérite du savant promoteur de ce projet, M. Bouquet de la Grye, c'est de ne point réclamer l'intervention de l'Etat, et d'en mettre tous les frais et tous les aléas à la charge de l'industrie privée. Mais nous n'avons point l'habitude de recommander des entreprises particulières, si intéressantes qu'elles nous paraissent. C'est sous cette réserve que nous laissons la parole à notre excellent collaborateur. *(Note du rédacteur en chef.)*

En 1888, il s'est créé une Société d'études qui avait pour président, au début, le vice-amiral Thomasset.

M. Bouquet de la Grye, l'ingénieur hydrographe de la marine en retraite, membre de l'Institut, l'a depuis remplacé. Ce dernier est l'initiateur du projet, d'ailleurs, et son infatigable défenseur. Il est entouré de quelques-unes de nos sommités du commerce, d'anciens officiers ou fonctionnaires supérieurs résolus à doter la France, disent-ils, « d'une voie navigable appelée à rendre d'inappréciables services. »

Malgré tous ces concours, l'établissement du canal, vu d'un œil favorable par les pouvoirs publics, est donc resté en suspens, comme ont été ajournés, au reste, les divers projets élaborés auparavant par d'autres ingénieurs avec la même confiance et la même ténacité.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, qu'il est question de faire arriver la mer à Paris. Au commencement du dernier siècle, on reconnut qu'un canal de ce genre favoriserait singulièrement les transactions. Paris port de mer devait servir, non seulement à développer notre commerce intérieur, mais il pouvait permettre de lutter contre la concurrence de certains des grands ports de l'étranger. Jadis, effectivement, la vallée de la Seine était le chemin direct reliant les Vosges et la Suisse à l'Océan. Les marchandises amenées par le roulage et par la batellerie étaient toutes embarquées à Rouen et au Havre. Il y a tout au plus cinquante ans, le commerce de transit qui se faisait entre l'Allemagne et les deux Amériques prenait encore la voie du bassin parisien ; les dérivations, du côté des ports hollandais, étaient également faibles et presque nulles, et les villes libres bien loin d'être prospères. Aujourd'hui, ce mouvement de transit n'existe pour ainsi dire plus ; les provinces rhénanes, l'Alsace et la Lorraine, les Ardennes, la Franche-Comté, la Champagne deviennent insensiblement les tributaires des ports de la région du Nord.

Ces diverses considérations avaient frappé les hommes de la Restauration. Aussi des études furent-elles commencées dont le résultat, au point de vue financier, paraissait fort rémunérateur. L'opération était réalisable, assurait-on, le tracé du canal d'une exécution facile. Les autorités compétentes délibérèrent, mais aucune suite ne fut donnée à la proposition.

Le second Empire fit d'abord le meilleur accueil au projet, qui fut encore rejeté, néanmoins. Des raisons d'ordre technique obligèrent les ingénieurs de l'Etat, consultés, à refuser leur adhésion.

Les devis approximatifs leur semblèrent trop élevés. En l'espèce, les hommes de l'Empire se trouvèrent en désaccord avec ceux de la Restauration qui envisageaient la dépense avec moins d'appréhension. Le refus de ces derniers était basé sur des motifs d'une nature particulière.

Pendant dix ans le projet sommeilla dans les tiroirs.

En 1863, cependant, deux ingénieurs de grande compétence et de non moins grande énergie reprirent les études interrompues. C'étaient MM. Le Breton et Sabattié. Ils passèrent outre aux résistances du Conseil général des ponts et chaussées et firent le public juge de leur tentative.

M. Le Breton, pour faciliter la réussite de son projet, avait même fondé un journal : LA CANALISATION, *revue de la navigation intérieure*. Il comptait sur de fermes appuis, et sa persévérance était sans égale. Il consacra sept années de sa vie à l'élaboration de son œuvre. L'auteur traçait un canal d'un seul bief, à ciel ouvert, sans écluses et sans point de partage. Ce canal partait de Dieppe et aboutissait à Paris, conduisant les eaux de la mer sous les murs mêmes de la capitale. M. Le Breton faisait de Paris le plus grand port de commerce et de guerre de l'univers. C'était du moins ce qu'il affirmait dans son exposé.

Sans conteste, l'entreprise était hardie et grandiose. Il donnait à son canal une largeur de 80 mètres et une profondeur de 10. Cela permettait une navigation active pendant toute l'année, une navigation à l'abri des chômages. Les plus forts navires de commerce et tous les vaisseaux de guerre pouvaient le parcourir d'un bout à l'autre, en pleine sécurité. Les avantages réservés à l'agriculture et au commerce étaient considérables. Le savant ingénieur plaçait le port principal aux environs de Clichy et lui donnait assez d'ampleur pour contenir 1.500 navires environ, outre tous ceux, en nombre à peu près égal, mouillés dans ses docks et son port d'armement : en bloc, on pouvait compter sur 3.000 navires. Bref, il s'arrangeait de façon que toutes les régions parcourues par le canal étaient préservées des inondations. Le temps, pour franchir la distance de Dieppe à Paris, restait fixé approximativement à douze heures.

Ce projet fut exposé en réduction au Palais de l'Industrie au printemps de 1864 et examiné avec curiosité par de nombreux visiteurs.

Le projet de M. Sabattié était d'une conception différente. Son canal partait également de Dieppe pour aboutir à Paris.

Il était à écluses, à point de partage et alimenté, sur tout son

parcours, par la Seine, l'Oise, la Béthune et par des puits artésiens, au lieu de l'être par les eaux de la mer elle-même, comme celui de son concurrent. Sa profondeur était bien moindre que celle du canal Le Breton. Pour cette raison, les navires d'un fort tonnage n'avaient guère chance d'y naviguer ; de plus, à cause de son peu de largeur aussi, surtout dans certaines courbes, deux grands bâtiments couraient risque d'entrer en collision, si toutefois ils arrivaient à se croiser. Défaut plus grave encore : le canal altérait les rivières auxquelles il empruntait leurs eaux et éloignait les navires, que la perte de temps occasionnée par la traversée d'une série d'écluses retardait dans leur marche. Enfin, il était onéreux pour le commerce, le droit de transport perçu se trouvant assez élevé.

Au point de vue financier, il réclamait aussi un grand concours de capitaux, tandis que celui de M. Le Breton ne nécessitait qu'un apport de fonds relativement modéré. En effet, ce dernier se chargeait de creuser son canal en deux années, alors que M. Sabattié exigeait un délai beaucoup plus long. En outre, les actions devaient produire un revenu annuel d'au moins 20 0/0, que le projet à écluses était loin de garantir.

Au surplus, M. Le Breton ne demandait rien à l'Etat, pas même un minimum d'intérêt ; au contraire, il lui donnait la possibilité de créer, à proximité de Paris, un vaste arsenal militaire et se contentait d'une concession de 55 années seulement, laissant ensuite, par une combinaison assez ingénieuse, aux porteurs de titres et à leurs descendants à perpétuité, au moyen d'immeubles incommutables et indivis, un revenu annuel de 12 0/0.

Il est certain que le projet Le Breton, qui alla rejoindre tant d'autres tracés dans les cartons poussiéreux du ministère, présentait de réels avantages sur celui de son concurrent, en ce qui concernait l'économie de temps, de la main-d'œuvre et les capitaux exigés. Il reposait d'ailleurs sur des données mathématiques assez exactes et matériellement acceptables. Le pauvre ingénieur rencontra, par la suite, une opposition si violente qu'il dut renoncer définitivement à son œuvre. C'est que la question de Paris port de mer n'était pas encore mûre ; c'est qu'elle était indifférente à la grande masse du public, qui voyait bien d'autres travaux non moins importants abandonnés sans espoir d'une réalisation prochaine, malgré la promesse d'un grand concours de capitaux. Il envisageait l'opération comme un de ces problèmes compliqués du ressort des spécialistes et que les profanes ne sauraient aborder sans quelque témérité.

II

Mais M. Bouquet de la Grye est venu avec sa belle ardeur et l'incontestable autorité qui s'attache à ses brillants services. L'éminent ingénieur a repris le projet, décidé à le mener à bonne fin. Il a derrière lui tout un passé de recherches savantes et d'explorations variées qui ont donné à son nom une notoriété pour ainsi dire universelle. Il a fait le relevé d'un grand nombre de côtes maritimes, aussi bien en France qu'à l'étranger, procédé à la reconnaissance de la Loire maritime, relevé le plan d'Alexandrie, proposé la création du port de La Palice et l'amélioration de la rade de Saint-Jean-de-Luz, trouvé le moyen de combattre l'envasement du port de Lorient, déterminé la praticabilité de la passe de Bohera, en Tunisie, dressé une infinité de cartes et plans de la marine et publié quantité d'ouvrages relatifs à l'hydrographie et à la géodésie. On voit que personne n'était plus qualifié que M. Bouquet de la Grye pour se faire le promoteur d'une entreprise considérée par quantité de gens comme utile aux intérêts de notre commerce national.

Cependant, il y a loin de la coupe aux lèvres, comme nous le disions en commençant, de la mer à la capitale de la France. On peut discuter avec des associés, les éclairer, entraîner leur conviction ; avec les bureaux il en va différemment. Ce sont eux, au contraire, qui cherchent à vous convaincre que votre œuvre n'est pas réalisable, qu'elle coûte trop cher, que les bénéfices espérés ne sont qu'illusoires, et mille autres raisons plus ou moins acceptables.

En 1888, dès le dépôt à la Chambre de la proposition signée par 45 de ses membres, les autorités compétentes s'émurent. Sans plus, le projet fut envoyé à l'examen de la Commission d'initiative parlementaire qui fit un rapport concluant à la prise en considération. La cause semblait gagnée. Pas du tout. C'était un premier succès ; il en fallait d'autres.

Une nouvelle commission se réunit pour se prononcer sur l'adoption ou le rejet définitif, avant le vote final. Cette commission accepta le projet, mais la discussion en fut simplement ajournée.

Les promoteurs avaient de la patience, ils ne se découragèrent pas. M. Bouquet de la Grye modifia quelque peu le premier tracé.

Son projet, certes, n'a pas l'envergure de ceux que les ingé-

nieurs qui ont précédé le président de la Société d'études dans la voie par lui suivie voulaient faire adopter ; toutefois, il est irréprochablement conçu au point de vue technique et d'une relative facilité d'exécution.

Le canal à creuser ne comporte qu'un minimum d'écluses ; il part de Rouen et s'arrête à Clichy, avec un développement de 185 kilomètres, présentant ainsi, sur le trajet par la Seine, une diminution de longueur de 32 kilomètres environ. Il est destiné à faire remonter au port qui le termine les navires d'un tirant d'eau maximum de 5 m. 90, autrement dit ceux qui peuvent arriver quotidiennement à Paris. Les écluses sont fondées à 7 m. 50 pour permettre ultérieurement l'accès des navires d'un tirant d'eau supérieur, si des améliorations se produisent en aval de Rouen, mesure d'une absolue prudence et d'une prévision des plus sages.

Le prix de la construction du canal, originairement évalué à 118 millions et à 135 millions, a été porté depuis à 150 millions, la concession étant accordée pour une durée de 99 ans. Cette concession demeurerait, du reste, toujours rachetable ; elle serait d'abord faite au créateur du projet et ensuite transmise, au bout d'un an, à une société anonyme, propriétaire du canal. Un droit de passage maximum de 3 fr. à 3 fr. 25 par tonneau de jauge des bâtiments ayant un tirant d'eau supérieur à 2 m. 80 rémunèrerait le capital, étant entendu que l'Etat abandonnerait les droits de quai frappant les marchandises débarquées sur les appontements de la société à créer.

La batellerie actuelle fonctionnerait sans rétribution ni restriction.

Voilà les grandes lignes du projet.

Les ingénieurs de l'Etat n'ont point pensé que, même ainsi réduite, la solution proposée fût susceptible d'être accueillie par les pouvoirs publics. Leur principale objection a porté sur la traversée des ponts de Rouen qui, suivant eux, est impossible et doit faire rejeter le projet si l'on ne trouve pas le moyen d'établir une dérivation contournant le faubourg Saint-Sever, œuvre d'ailleurs fort coûteuse.

Enfin, les ingénieurs de la navigation ont estimé insuffisante la dépense d'abord admise de 135 millions. Ils l'évaluent à un chiffre voisin de 250 millions, et ils ont conclu en émettant l'avis que l'entreprise, parvînt-elle à vivre, ne procurerait, à raison du droit de passage demandé, aucun bénéfice notable au commerce général du pays.

M. Bouquet de la Grye a combattu toutes ces objections et fourni des arguments si probants que ses contradicteurs ont dû se réfugier sur un autre terrain de discussion.

Quelle a été, d'autre part, l'opinion du Conseil général des ponts et chaussées ? Tout à fait contraire au projet, nous l'avons dit. Ses principaux reproches se basent sur l'insuffisance des dimensions prévues pour la nouvelle voie maritime ; sur le danger que fait courir aux lignes de la Compagnie de l'Ouest leur fréquente rencontre avec le canal, qu'il leur faudrait traverser sur des travées mobiles de 30 mètres ; sur la perturbation que l'entreprise apporterait au régime des eaux et aux intérêts riverains.

Le Conseil des ponts et chaussées critique également l'affirmation des auteurs de la demande en concession, disant qu'un supplément de prix insignifiant pourrait payer le transport de Rouen à Paris.

Le chenal projeté, avec une largeur de 35 mètres seulement, serait de beaucoup insuffisant, et le Conseil des ponts et chaussées, pour mettre cette insuffisance en relief, cite les largeurs attribuées à tous les autres canaux maritimes. Si maintenant on envisage les conditions du projet, en ce qui concerne les relations des deux contrées séparées par la Seine et leur incontestable importance, on trouve ces conditions telles qu'elles équivalent à de quasi-impossibilités. Ce sont d'abord les chemins de fer, qu'il s'agit de faire passer sur des travées mobiles, ainsi que cela a été expliqué, disposition d'autant plus périlleuse que les lignes qui avoisinent la capitale comportent une circulation de cent à deux cents trains par jour. La Compagnie de l'Ouest affirme qu'une circulation active ne pourrait s'accommoder d'une semblable situation.

Nous jugeons inutile de faire la récapitulation et l'analyse complète des objections du corps des ponts et chaussées. Elle nous paraissent au moins discutables, et M. Bouquet de la Grye n'a pas manqué de les réfuter également. Il a opposé d'abord à l'opinion de ces messieurs de l'aréopage administratif celle de personnalités aujourd'hui disparues, mais qui ont laissé un nom dans les fastes industriels et les sciences appliquées, telles que Fresnel, Prony, Cavenne, Dausse, Dupin, Bérigny, Flachat, etc., qui désiraient voir Paris devenir port de mer.

Sur la première critique énoncée, relative à l'insuffisance de largeur du canal, qui est de 35 mètres au plat-fond dans les parties en ligne droite et de 45 mètres dans les courbes de 1.500 mètres, l'éminent promoteur de l'entreprise répond que, pour le

canal de Suez, au début, on s'est contenté d'une largeur de 22 mètres; que, pour celui d'Amsterdam, on a adopté 27 mètres; pour celui du Nord 26 mètres; pour celui de Manchester 36 mètres; tous ces canaux devant donner accès aux plus grands navires.

Sur la seconde critique, visant le danger que ferait courir aux lignes de la Compagnie de l'Ouest leur fréquente rencontre avec le chenal projeté, M. Bouquet de la Grye allègue qu'il n'y a qu'à modifier convenablement les horaires pour rendre la coexistence des deux voies relativement facile. A Douai, le service fonctionne régulièrement, nonobstant un batelage de 2.500.000 tonneaux effectifs coexistant avec 90 trains, et cet exemple suffit pour calmer toutes les craintes à cet égard.

Sur la troisième critique, concernant le régime des eaux et les intérêts des riverains, le savant ingénieur hydrographe assure aussi que, pour le comblement des bras secondaires, on ne ferait que suivre les errements actuels et que ces faux bras, desséchés d'ailleurs, appartiendraient à l'Etat comme aujourd'hui, sous la réserve d'une jouissance temporaire. Quant aux plaintes des riverains, il n'y a guère à s'en préoccuper, puisqu'ils ont donné eux-mêmes leur approbation à l'exécution des travaux du canal par l'organe de plus de cent conseils municipaux.

Sur la quatrième critique, se référant au fret de sortie qui, suivant le Conseil général des ponts et chaussées, serait le même à Paris qu'à Rouen, M. Bouquet de la Grye réplique que, voulant faire passer par la capitale des marchandises qui, actuellement, ont intérêt à embarquer dans un port concurrent, il ne peut y avoir égalité de quantum, puisque ces marchandises ne prennent pas la voie de Rouen. Dans le même ordre d'idées, l'assertion émise par le Conseil que la batellerie coûte moins cher que le transport par navire, lui paraît inadmissible. Il signale à l'attention de ses contradicteurs le détail des chiffres venant infirmer cette opinion. Le Conseil, qui diminue en premier lieu le prix du transport par batelage, passe en effet sous silence le salaire de l'agent intermédiaire à Rouen, les avaries éprouvées à la suite du transbordement, et malgré ces incorrections, il n'arrive pas à une démonstration complète de sa proposition. Et il faut bien qu'il en soit ainsi, remarque M. Bouquet de la Grye, puisque la Compagnie Burdett gagne de l'argent, puisque Rouen peut lutter contre le Havre, malgré les dangers de l'estuaire, qu'évite la batellerie, et que Saint-Nazaire ne tue point Nantes, pas plus que Pauillac ne tue Bordeaux.

III

Il nous reste à compléter la réfutation des différents points mis en discussion et à conclure.

La ville de Rouen a pu croire que l'accroissement de la navigation, en amont d'elle, nuirait à son commerce, comme le Havre a eu la même pensée à l'égard de Rouen ; mais les faits ont démontré que l'augmentation du tonnage de ces ports a été simultanée : il en sera de même en ce qui touche Paris. Quant aux autres ports et aux chemins de fer qui les desservent .il suffit de considérer les prix du batelage entre Paris et Rouen, donnés par le Conseil, pour se convaincre que la voie fluviale doit avoir pris, à l'heure présente, aux chemins de fer, tout le trafic général qui allait à la mer et que, par suite, il ne saurait y avoir pour eux une perte de tonnage.

Le trouble qui serait apporté aux relations entre les deux versants de la Seine ne serait pas plus grand que celui qui existe entre les deux quartiers de Paris, unis par le pont mobile de la rue de Crimée ; entre les parties de nombre de villes de France et de Hollande, traversées par des canaux.

Au surplus, divers projets du même ordre, comportant la transformation de ponts fixes en ponts mobiles, ont eu jadis l'approbation de l'administration, et celui, assez proche de notre époque, dû à Belgrand, qui a été pris en considération, en 1855, par une décision ministérielle, permettait aux navires de remonter à Paris avec leur mâture, c'est-à-dire en faisant ouvrir tous les ponts.

En ce qui concerne les différentes Compagnies de chemins de fer, dont le transit diminuerait, soi-disant, par le fait de la création à Paris d'une place commerciale surélevant le chiffre de son tonnage de 4 millions de tonnes, il ne semble guère possible que ce transit reçoive la moindre atteinte. Il est supposable, au contraire, que l'ensemble du trafic des Compagnies s'accroîtrait forcément. Le chemin de fer de l'Est, celui de Lyon, celui d'Orléans, pour presque toutes ses lignes, verraient sûrement augmenter leurs revenus kilométriques ; par conséquent, la garantie d'intérêt donnée par l'Etat pourrait alors cesser d'être effective.

D'ailleurs, l'opération se ferait pour ainsi dire sous les yeux des actionnaires ; on parachèverait ce qui existe, plutôt qu'on ne créerait un canal nouveau ; on ne détériorerait point la Seine en la draguant, on améliorerait ses conditions de navigation ; on ne détruirait pas un pont en transformant en pont mobile une de

ses parties : c'est une propriété nouvelle qu'on lui apporterait, sans nuire à celles dont il se trouve déjà pourvu.

Les craintes du Conseil général des ponts et chaussée ne sont donc pas fondées.

Vains arguments. Le temps a marché. On a exécuté, depuis la prise en considération du projet par la commission d'initiative de la Chambre, quantité de travaux, tant en France qu'en Algérie et dans nos autres possessions coloniales. On a inauguré le nouveau port de Tunis, notamment, et ici il s'agissait précisément d'établir entre Tunis et la mer un chenal de 6 m. 50 de profondeur et de 22 mètres de largeur au plat-fond ; ces chiffres ont reçu l'approbation du Conseil général des ponts et chaussées et du ministre des Travaux publics. Or, ce qui a été trouvé bon pour la région tunisienne, pourquoi l'administration, ou plutôt le Conseil général des ponts et chaussées, le déclare-t-il mauvais pour la Métropole ?

Le principe d'un canal de 6 m. 50 de profondeur a d'ailleurs été admis par une foule d'ingénieurs étrangers. Le canal, entre autres, du Sault-Sainte-Marie, qui relie aux Etats-Unis, sur la frontière du Canada, le Lac supérieur aux lacs inférieurs (Michigan, Huron, Erié, etc.), est réglé à la profondeur de 6 m. 10. Cela a suffi pour faire de Chicago une place commerciale de premier ordre. De même, en aval, dans le Saint-Laurent, une pareille profondeur a été adoptée qui permettra de créer un grand port à 1.500 kilomètres de la mer. De tous côtés des travaux ont été entrepris sur ces données. Partout s'accroît la navigation maritime : en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Indo-Chine même. On veut faire de Bruxelles et de Rome des ports maritimes, après ceux de Saint-Pétersbourg et de Manchester, et Paris seul est négligé.

M. Bouquet de la Grye a nettement posé la question : si l'on veut que le producteur soit mis autant que possible en relation avec le consommateur, que les aliments de chaque jour, à ce point abondants, parfois, qu'on les laisse pourrir sur pied dans certaines régions, à ce point bon marché que le bétail n'a de valeur que par sa peau et ses cornes ; si l'on veut que les objets indispensables à la vie ne nous soient pas expédiés après avoir été découpés en parcelles, comme le fait le charbonnier d'une bûche, et qu'une côtelette ne nous coûte pas le prix d'un mouton, le moyen le plus simple, pour arriver à un tel résultat, c'est de se mettre dans les conditions où les vivres regorgent, où la misère ne puisse venir que d'accidents ou de vices.

En faisant débarquer les marchandises sur les quais de Paris, on apporterait une économie certaine dans les rouages commerciaux, économie dont tous profiteraient, car si les bénéfices réalisés sur l'unité de matière sont diminués, la consommation grandissante les augmentera graduellement.

D'autre part, l'auteur du projet de Paris port de mer ne s'arrête pas à l'opposition que font les villes de Rouen et du Havre à l'établissement du canal. Ces villes se considèrent comme les ports naturels de la capitale et de ses environs. C'est purement abusif. De temps en temps, elles demandent au Parlement quelques millions pour remplir le rôle que la Providence leur a dévolu. La capitale proteste et prétend, avec raison, gérer ses propres affaires maritimes.

Au reste, il est bien certain que si les améliorations apportées à chaque port, si les constructions de bassins et autres aménagements devaient produire un intérêt à celui qui en fait les frais, si les villes ou les départements étaient rendus responsables des insuffisances de recettes, il y aurait beaucoup moins de demandes de subsides. On est plus économe de ses deniers, en général, que de ceux de l'Etat, qui est la bourse de tout le monde.

Notez que la Société du canal ne demande rien à l'Etat, ni subvention, ni garantie d'intérêt, et l'Etat hésite. Il a son corps d'ingénieurs qui l'éclaire et le conseille, qui, jusqu'à ce jour, lui a fait dépenser près de 1.500 millions pour l'amélioration de nos voies navigables. Qu'y a donc gagné notre commerce ? Peu de chose, en regard des grosses sommes qu'il a fallu dépenser. La soi-disant amélioration de la Basse-Seine a seule déjà coûté plus de 50 millions. Une Société maîtresse absolue d'un de nos fleuves ! d'un canal dirigé jusqu'ici administrativement ! Une telle entreprise, passant dans les mains d'un groupe d'associés, paraît chose impossible à l'administration. Elle accentue son opposition. Or, son œuvre n'est pas déjà si brillante. Depuis la guerre jusqu'en 1880, en effet, notre réseau de navigation intérieure s'est développé par à peu près, sans qu'aucune vue d'ensemble, sans qu'aucune coordination réfléchie ait présidé à sa conception. La plupart des voies ont été créées isolément, à de longs intervalles, dans des régions séparées les unes des autres par des obstacles naturels qu'on n'a pas osé franchir ou aplanir. Les ingénieurs se sont tout bonnement préoccupés de pourvoir à des besoins locaux, de répondre aux convenances des populations riveraines.

La loi de 1879 a apporté, il est vrai, quelques changements à

ce système ; mais, en attendant, quel a été le résultat de tous ces travaux ? Notre commerce s'en est-il à ce point ressenti qu'il y ait trouvé un essor nouveau ? Nous ne le pensons pas. Que l'Etat laisse donc à des sociétés privées le soin de faire ce qu'il n'a pu entreprendre lui-même avec quelque avantage, c'est-à-dire créer, améliorer des voies de transports plus nécessaires et plus étudiées, moins onéreuses pour le Trésor, en tous cas, que celles dont il nous a successivement dotés.

Au début de l'enquête d'utilité publique, l'Etat exprima le désir que la Société d'études, dont M. Bouquet de la Grye est le président, lui apportât une garantie financière consistant en des promesses de souscriptions d'actions pour une somme de 50 millions. Ce chiffre, demandé au commerce parisien, fut dépassé en quelques jours. Mais comme quatorze ans se sont écoulés depuis la présentation du projet, que nombre de souscripteurs sont morts, un nouvel appel pourrait être fait pour confirmer l'ancien, en l'appuyant d'un versement immédiat d'un million. Cela ne souffrirait aucune difficulté.

S'inspirant des grands travaux accomplis autrefois par les syndicats, les hanses, les prud'hommes, M. Bouquet de la Grye a pensé que la question du canal, restée en suspens, devait être reprise ; que sa solution avait un caractère particulier d'urgence et pouvait être obtenue par une association dans laquelle entreraient ceux qui avaient à cœur le relèvement maritime de notre pays, et qui trouveraient dans les témoignages de sympathie des corps élus et des chambres de commerce, l'assurance que leur œuvre était patriotique, et, en plus, favorable à leurs intérêts.

Depuis 1891, M. Bouquet de la Grye s'est dépensé en efforts ; il a fait des conférences, publié nombre de brochures et d'exposés. Le savant ingénieur a plaidé partout la cause du canal avec chaleur et conviction. Il y a lieu d'espérer que son projet aboutira. Ce projet répond à de trop légitimes aspirations pour qu'on se résigne encore à l'ajourner et à en méconnaître l'indiscutable portée sociale et économique. Une société pourvue de tous les capitaux nécessaires, dirigée par des personnalités compétentes, a toute chance de le réaliser convenablement. Une semblable entreprise, en effet, ne peut qu'élargir les bases de l'activité industrielle en multipliant les procédés d'échange et en ménageant de nouveaux débouchés à la production nationale.

Eugène Rochetin.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

ET INDUSTRIEL

Les transports rapides et la conservation des denrées. Les attaques des germes et des ferments; l'extension des méthodes frigorifiques de conservation. La véritable frigorification et les inconvénients de la glace; les wagons réfrigérants et leur introduction en France; leur application spéciale au transport du poisson. La frigorification à bord ds bateaux de pêche; la conservation des appâts. Le gaz sulfureux et les services qu'il peut rendre pour la conservation des matières périssables comme pour la désinfection des navires. — Les grandes stations électriques, leurs avantages. Un exemple dans la région parisienne. L'usine de Saint-Denis, ses installations mécaniques et l'économie qu'elles donnent dans la production du courant. Toujours les bienfaits du machinisme. — Les perfectionnements successifs et nécessaires de la locomotive. Les particularités de la circulation et de la traction sur le rail; les conditions auxquelles doit répondre la locomotive pour traîner des convois lourds et donner de grandes vitesses. Poids adhérent, roues motrices nombreuses, grande puissance évaporatoire. Les locomotives de la Compagnie P.-O.; celles du P.-L.-M.; les machines articulées du Nord.

Les économistes ne sont plus à se demander si les commerçants, et en particulier les transporteurs, sont bien des producteurs ; et les gens mêmes qui sont les adversaires aussi résolus qu'intraitables des intermédiaires, ou ceux qui arrêtent les produits aux frontières par des barrières douanières, ne sont pas sans apprécier fort les avantages des voies de communication perfectionnées. En dépit de tous les aveuglements ou de tous les partis-pris, il est malaisé de ne point reconnaître ces avantages. Mais, quelle que soit la rapidité de plus en plus grande qu'assurent chemins de fer, bateaux à vapeur, etc., pour toutes les denrées alimentaires, et pour certaines des autres denrées que nous transportons, afin de répondre à nos besoins, il se présente

un danger dont il importe de les défendre ; c'est le défaut de conservation plus ou moins partiel.

Comme l'ont prouvé les géniales expériences de Pasteur, qui tendent de plus en plus à devenir aujourd'hui, la base des industries les plus diverses et aussi de la médecine, de la lutte contre les maladies, de l'hygiène préventive ou curative, nous vivons au milieu d'infiniment petits, répandus partout, spécialement dans l'air et l'eau, qui sont des facteurs très puissants et souvent fort redoutables. Ces germes, ces microbes, ces bactéries, comme on voudra les appeler,ces ferments,comme on les nomme aussi dans certains cas, sont constamment prêts à se mettre à la besogne, et à amener les transformations les plus profondes dans les matières auxquelles ils s'attaquent. Ces transformations nous peuvent être précieuses, si nous savons utiliser, discipliner le travail des infiniment petits ; c'est ainsi, par exemple, que l'industrie de la fabrication des alcools a été révolutionnée ; mais souvent aussi cette intervention des microbes est nuisible à l'usage que nous prétendons faire des substances, des produits auxquels ils s'attaquent ; et ils déterminent soit une décomposition, comme c'est le cas pour les viandes, les poissons, les fruits, soit ce qu'on nomme des maladies, des moisissures, etc., et c'est le cas tout spécialement pour les grains.

Les attaques de ces germes se produisent surtout au cours des voyages que l'on fait subir aux denrées.pour les amener sur les marchés de consommation ; sans doute les chances d'avaries, pour employer un terme général, sont d'autant plus rares que les voyages sont moins longs à l'heure actuelle, c'est-à-dire que la rapidité des transports est venue singulièrement améliorer la situation à cet égard. Mais quelle que soit la rapidité des navires qui transportent, par exemple, les viandes provenant de l'Argentine ou de la Nouvelle-Zélande sur les marchés de Londres et de Liverpool, il était impossible de songer à pratiquer un pareil commerce, tant qu'on n'aurait pas trouvé un procédé pour protéger ces viandes contre les germes, pendant toute la traversée. Nous avons eu occasion de montrer jadis comment la méthode voulue avait été imaginée, sous sa forme à peu près définitive, par un de nos compatriotes, aujourd'hui bien oublié, M. Tellier. C'est à lui, en réalité, qu'on doit l'alimentation à bon marché du consommateur anglais, que l'électeur français se refuse à lui-même en acceptant les pratiques protectionnistes. La frigorification ou réfrigération s'imposait en la matière : il était absolument impossible de songer à transporter des viandes abat-

tues, en tel ou tel lointain continent, sans arrêter, ou, plus exactement suspendre complètement la vitalité des germes capables de les attaquer et de les décomposer, et l'abaissement de température répond parfaitement à cet objet.

Mais on ne crut point, d'abord, devoir étendre cette méthode aux substances qui semblaient ne pas entrer en véritable décomposition et qui paraissaient demeurer « mangeables », suivant l'expression couramment employée. Toute denrée alimentaire, cependant, le légume aussi bien que le fruit, peut être attaquée par les germes flottant dans l'air, et subir, de ce fait, une transformation nuisible bel et bien à sa digestibilité, quand la vie a disparu de ce fruit, de ce légume, et ne peut plus, par suite, lutter contre les infiniment petits. Et c'est pourquoi l'on s'est mis à recourir aux installations frigorifiques pour transporter par mer les fruits provenant de l'Afrique du Sud, du Canada, des Etats-Unis, à destination principalement de la Grande-Bretagne. Mais le principe mérite d'être étendu beaucoup plus largement, et puisque l'abaissement de température suspend l'activité des germes nuisibles, il serait naturel de recourir à la frigorification pour toutes les matières susceptibles d'être attaquées avant d'atteindre le consommateur. D'où la conclusion logique d'appliquer la conservation par le froid (car c'est bien le mot qui répond à l'idée), à une multitude de substances, et pendant leur transport, et en attendant qu'elles trouvent acheteur. C'est un peu la solution à laquelle on est arrivé aux Etats-Unis, tout simplement parce que, dans ce pays, on ne craint pas les dépenses quand on suppose qu'elles peuvent payer : de là, la multitude des wagons frigorifiques qui amènent poissons, viandes, fruits, légumes, à travers tout le territoire de la Confédération, des points où ils sont en surabondance, aux endroits où les réclame la consommation. C'est une des solutions pour empêcher cette fameuse surproduction dont on nous rebat les oreilles, et qui n'est jamais que locale, quand elle existe réellement. Les transports frigorifiques sont, du reste, complétés par les entrepôts frigorifiques, recevant la marchandise à la descente du wagon, et lui permettant d'attendre le meilleur moment pour la vente. Nous avons signalé, jadis, la création, à Paris, d'un petit entrepôt frigorifique; mais, jusqu'à présent, rien dans ce sens n'avait été fait en France, pour transports par chemins de fer. Nous ne parlerons pas de l'emploi de la glace dans des wagons recevant en abondance l'air extérieur : si la présence de cette glace abaisse assez sensiblement la température des denrées et ralentit partiellement

la vie des germes de décomposition, par contre, la glace, en fondant, donne de l'eau qui vient, le plus ordinairement, en contact avec les substances qu'on prétend conserver ; et l'humidité est essentiellement favorable à la pullulation des microbes. Quant à la ventilation du wagon, elle est elle-même une source de contamination, puisque l'air contient en suspension une foule de germes.

La frigorification procède tout à fait autrement : on pourrait la concevoir simplement sous la forme de réservoirs métalliques fermés, et pleins de glace, au contact desquels l'atmosphère des wagons (puisqu'il s'agit en ce moment de transports par chemin de fer), viendrait se refroidir, sans prendre d'humidité, l'eau de fusion de la glace s'échappant directement à l'extérieur. Mais c'est encore bien loin d'être l'idéal, parce que ces réservoirs sont placés en certains points nettement déterminés, et que le refroidissement n'est pas uniforme ; de plus, la glace coûte cher et fond assez vite, surtout aux époques où l'on redoute le plus l'élévation de température qui activerait la multiplication et le travail des germes ; et nous pouvons ajouter qu'elle pèse lourd et coûte, par suite, à transporter. La vraie réfrigération fait du froid sans passer par l'intermédiaire de la glace. Le principe en est basé sur la chaleur que doit absorber un gaz liquéfié comme l'ammoniaque, l'acide carbonique, pour revenir à l'état gazeux ; il lui faut du calorique pour se vaporiser ainsi, et ce calorique, il le demande à tout ce qui l'entoure. Si donc on fait évaporer de l'ammoniaque liquide dans un récipient entouré d'une saumure pouvant être portée à une température très basse sans se congeler, et qu'on fasse circuler cette saumure dans des tuyaux se ramifiant dans l'enceinte à refroidir, mettons dans le wagon, l'atmosphère toute entière de cette enceinte va être régulièrement et uniformément refroidie. Et comme il importe que le refroidissement soit entretenu, en dépit du réchauffement que cause l'air extérieur, à travers les parois du wagon, non seulement ces parois sont garnies de matières isolantes, mais encore et surtout, on fait en sorte que l'évaporation se renouvelle de façon continue ; et, dans ce but, le gaz fourni par l'évaporation est aspiré par une pompe qui le comprime et le fait retourner à l'état liquide, pour qu'il recommence ensuite de se vaporiser. Le cycle est continu, suivant l'expression technique, et on comprend qu'il est possible d'obtenir les températures les plus variées, d'après la quantité de liquide qu'on fera évaporer dans un temps donné. C'est exactement le principe suivi dans les installa-

tions frigorifiques des navires et des entrepôts, et il peut s'appliquer aussi bien sur des wagons, sur des proportions naturellement beaucoup plus réduites. La preuve en est que, dans les tentatives qui commencent enfin de se faire en France, nous voyons une Compagnie, dite International Railway Co, mettre en circulation des véhicules installés tout à fait suivant ce système. La pompe de compression du gaz refroidissant est tout uniment commandée par un essieu. Des expériences ont, d'ailleurs, démontré les avantages tout à fait pratiques d'un dispositif de ce genre, et, dans cette chambre frigorifique roulante, on peut réaliser tous les degrés de froid, suivant les denrées qu'il s'agit de transporter et de maintenir en bon état, les variations de température étant empêchées par un thermo-régulateur qui active d'autant plus l'évaporation du liquide, et, par suite, la production du froid, que la température aurait tendance à se relever.

C'est surtout le transport du poisson que l'on a en vue, avec ces wagons nouveaux, parce que le poisson est une denrée alimentaire aisément périssable, et qu'un commencement de décomposition entraîne la formation de ces fameuses ptomaïnes qui constituent un vrai toxique pour notre organisme. Il est certain que les errements actuellement suivis pour le transport du poisson, même dans des manettes remplies de glace, ne laissent pas arriver, sur les marchés un peu éloignés, des poissons d'une fraîcheur absolue ; et c'est pour cela que le poisson consommé à l'intérieur des terres ne constitue pas un aliment de première qualité pour les estomacs un peu délicats, qu'il est prohibé dans l'alimentation des gens dyspeptiques, comme susceptible d'entraîner de l'urticaire et d'autres affections du même genre. Au reste, pour que ces wagons entrent dans la pratique générale, il faut que les compagnies de chemins de fer leur concèdent des conditions de circulation qui en rendent l'emploi commercialement possible : tout le monde est intéressé à la chose, à commencer par ces compagnies, car, avec les transports sans procédé de conservation perfectionné, les expéditeurs et commerçants sont obligés de leur réclamer des délais de transport très réduits, qui se traduisent forcément par des dépenses d'exploitation. Et cela s'impose (au fur et à mesure que l'on comprend ce qu'est vraiment une denrée fraîche), non pas seulement pour le poisson, ou même pour les viandes, le lait, le beurre, mais encore pour les légumes, les fruits, etc. Et comme nous l'avons déjà dit, l'entrepôt frigorifique est le complément indispensable

de conservation des produits, presque jusqu'au moment de la consommation, tout au moins de la vente au consommateur. Pour ce qui est du poisson, il faut même que la conservation par le froid commence à bord du bateau de pêche, au moment de la capture du poisson, afin que celui-ci arrive au port dans un état de fraîcheur absolue, la frigorification ne pouvant remédier à un commencement de décomposition, et se contentant de l'arrêter. Voici déjà un certain temps, il est vrai, que la glace est employée dans les bateaux de pêche ; mais nous avons dit quels inconvénients elle présente. Aussi tente-t-on maintenant de recourir à la frigorification dans les cales des navires de pêche ; la chose sera d'autant plus aisée que le machinisme, comme on le sait, commence de s'introduire à bord de ces bateaux, pour la propulsion même, sous forme de moteur à vapeur ou à pétrole ; ce moteur pourra commander facilement la pompe d'aspiration et de compression du gaz, qu'on fait évaporer d'abord pour le liquéfier de nouveau ensuite.

On prétend aller plus loin encore, avec une logique qui s'impose vraiment. Assez souvent la pêche maritime se fait avec des appâts, et c'est le cas général pour la pêche aux lignes, car il faut amorcer celles-ci ; or le poisson est assez délicat d'ordinaire pour n'apprécier, c'est-à-dire n'avaler (avec l'hameçon) qu'un appât très frais : si bien qu'il est malaisé de faire des approvisionnements d'appâts, et qu'on doit interrompre la pêche pour se procurer, par exemple, ce qu'on nomme la boëtte pour la morue, cette boëtte se rencontrant le plus souvent en grande quantité ailleurs que dans les parages fréquentés par la morue, et sa pêche entraînant une perte de temps considérable. Aussi a-t-on eu l'idée d'installer des chambres frigorifiques sur maint bateau de pêche, afin de lui permettre d'emporter au départ toute la boëtte nécessaire pour la campagne, en la conservant en parfait état de fraîcheur. Les preuves ont été faites que cette conservation des appâts pouvait être assurée dans de bonnes conditions, toujours grâce au froid, et, ici encore, la machine vient rendre service au travail et au travailleur, en permettant une production plus sûre et des gains plus élevés.

Cependant, nous ne devons pas méconnaître que les chambres et la conservation frigorifiques ont donné aussi quelques mécomptes en la matière, ce qui s'explique non point par les défauts du procédé, mais par sa nature, et par l'attention qu'il réclame dans l'application. Il ne faut pas, en effet, procéder par à-coups, et rien ne servirait ensuite d'abaisser considéra-

blement la température d'une chambre frigorifique, si l'on avait un certain temps laissé la température s'élever et les germes reprendre temporairement leur vitalité, en causant des avaries aux substances que l'on voulait conserver. Encore une fois, l'application du froid le plus intense ne fait pas disparaître un commencement de décomposition : il ne répare rien, il prévient simplement la décomposition quand elle n'a pas commencé. Et, à bord des bateaux de pêche, il arrive trop souvent que le personnel, peu soigneux, et malheureusement souvent distrait par l'alcool des préoccupations professionnelles, oublie la surveillance de la chambre réfrigérante ; il est trop tard ensuite pour réparer le mal. Et c'est pour cela qu'on se préoccupe en ce moment de trouver une méthode prévenant, on peut dire de façon définitive, le développement des microbes et la décomposition dans les appâts de pêche. Ce procédé est basé sur l'emploi du gaz sulfureux, et il semble y avoir là une application fort intéressante, qui a donné lieu à des essais pratiques heureux, dans la région de Terre-Neuve, notamment. L'exposition au gaz sulfureux de la boëtte, des harengs, des poissons divers, des encornets, qui servent à amorcer les lignes, a pour résultat de détruire, de façon définitive, les germes qui peuvent se trouver sur ces appâts, et aussi d'empêcher les germes en suspension dans l'air de venir s'y développer, c'est un résultat analogue à celui que donne le séchage bien conduit, avec cette différence, précieuse en l'espèce, que le poisson sec serait refusé par le poisson que l'on veut pêcher, tandis qu'il accepte au mieux l'appât traité au gaz sulfureux, au moins au gaz Marot, gaz sulfureux produit dans des conditions un peu particulières. Tout au plus la chair soumise à cette gazéification perd-elle un peu de son eau, mais le poisson s'y laisse « prendre », au double sens du mot, ce qui est dire que le but poursuivi est atteint. Et comme le traitement par le gaz sulfureux peut se faire avant embarquement, que les équipages n'ont qu'à prendre l'appât dans la cale où il est embarqué, sans avoir à donner aucun soin à sa conservation, on ne se heurte pas ici aux mêmes inconvénients qu'avec la réfrigération.

D'ailleurs, le gaz sulfureux, sinon le gaz Marot (qui présente certaines particularités), fait déjà parler de lui pour la désinfection des cales de navires, pour la destruction des germes de maladie contagieuse que peuvent renfermer les objets formant la cargaison, et spécialement pour la destruction des rats, que l'on sait maintenant être les véhicules favoris de plusieurs maladies, et notamment de la peste ; les appareils Clayton ont acquis

une réputation pour la rapidité et la sûreté avec lesquelles ils détruisent germes et rongeurs,et ces appareils brûlent du soufre, de manière à envoyer des torrents de gaz sulfureux dans les cales et les fonds d'un navire. Il y a là une pratique qui justifie pleinement la suppression à peu près complète des quarantaines à laquelle on est enfin arrivé. Le dispositif donnant le gaz Marot fournit aussi du gaz sulfureux, mais en utilisant pour cela comme matière première le gaz sulfureux même, mais enfermé à l'état liquide dans un récipient, et qu'on fait vaporiser, en le soumettant à l'action d'étincelles électriques ; cette électrisation et ce mode de production semblent empêcher la production d'acide sulfurique, celui-ci ayant une influence nocive sur les couleurs de maints objets. En tout cas, le gaz sulfureux a une force de pénétration considérable, et on peut dire qu'il donne des résultats excellents pour la désinfection, c'est-à-dire pour la destruction des germes existants. C'est lui qu'on a utilisé pour ces essais de conservation de la boëtte dont nous avons parlé, et il est certain qu'il se forme dans les tissus des poissons traités de la sorte des produits qui empêchent les germes de pouvoir croître et s'implanter, même après traitement : c'est la protection contre les causes de décomposition à venir.

Il y a là un procédé tout à fait intéressant, d'autant qu'il est démontré que ce traitement ne donne aucun mauvais goût ; resterait à savoir s'il ne cause pas la formation de produits secondaires nuisibles à notre organisme. En tout cas, pour les fruits, ces produits ne se rencontreraient-ils, sans doute, que dans la peau. Et à ce propos, il est bon de rappeler que M. Tellier, dans un volume qui remonte bien à une trentaine d'années, avait signalé l'acide sulfureux comme s'appliquant parfaitement à la conservation des matières alimentaires ; mais, à son époque, il était d'un emploi malaisé. Ce qu'il importe de dire aussi, c'est que ce procédé est susceptible de s'appliquer à la conservation des céréales et autres denrées analogues, qui ne peuvent être soumises à la réfrigération, et pour lesquelles, cependant, il est important de prendre des mesures pour les protéger des avaries qui les menacent durant leur transport. Précisément, le Dr Loir, qui a un nom dans toutes les questions de microbiologie, a eu l'idée originale et heureuse d'employer le gaz sulfureux, produit, du reste, par un appareil Clayton, à la préservation des chargements de maïs, qui sont envoyés constamment d'Argentine en Europe : il a constaté que la surface des grains est complètement stérilisée, que la gazéification pouvait se faire

sur la cargaison une fois à bord, et que, durant une traversée de 33 jours, grâce à quatre gazéifications successives (qui se font dans les conditions les plus simples avec les installations du bord), des maïs d'assez mauvaise qualité se sont conservés sans la moindre avarie. Et il a été constaté que ces grains ne perdent aucune de leurs propriétés germinatives ; lancés dans la consommation, ils n'ont présenté nul inconvénient. Il existe donc, dès maintenant, plusieurs procédés conservatoires, appliqués suivant les cas, et qui permettent aux transports de toute nature de se faire sans que les produits transportés souffrent de la longueur du trajet.



Sans exagérer les choses, et en faisant la part de certains progrès qui peuvent faciliter le retour de l'industrie à domicile, il est bien certain que, de nos jours, l'industrie a une tendance très marquée à la concentration : les grandes usines sont seules à permettre, non seulement des économies de frais généraux, mais encore l'emploi d'installations et de machines qui seraient impossibles, ou trop coûteuses, sur une petite échelle. C'est le cas, en particulier, pour les stations génératrices, et c'est un des nombreux motifs de critiquer le régime ridicule de concessions établi en 1888 à Paris, régime qui tendait à diviser autant que possible les entreprises, aux dépens encore plus de la clientèle que des concessionnaires. C'est, d'ailleurs, ce régime et son instabilité qui ont fait que les stations existant dans Paris ne se sont guère tenues au courant des progrès techniques. Ajoutons que le courant engendré par les stations parisiennes est fort mal utilisé, puisqu'elles ne trouvent guère à vendre leur électricité que pour l'éclairage, et pendant un nombre d'heures très court en moyenne, ce qui laisse l'outillage immobilisé tout le reste du temps. Et c'est avec raison que notre confrère M. Cadoux désirait voir se monter dans la région parisienne des usines très puissantes, distribuant l'énergie à la petite force motrice comme aux tramways, aux chemins de fer métropolitains, et naturellement aussi aux appareils d'éclairage ; on peut, de la sorte, arriver à équilibrer la production et à réaliser une bonne utilisation des moteurs et générateurs de l'usine. Le prix de revient s'en abaisse considérablement, et il devient possible d'accorder à la clientèle des tarifs plus bas.

Or, il s'installe à l'heure actuelle une station électrique énorme

dans la banlieue de Paris, et il est intéressant à tous égards de donner quelques détails à son sujet, en montrant particulièrement les dispositifs mécaniques les plus caractéristiques auxquels on recourt dans une usine de cette espèce. C'est à Saint-Denis que s'élève et que commence de fonctionner cette station, tout près de la Seine, qui lui apporte à bon marché son combustible (par suite de l'absence de taxes de navigation), et qui lui assure de l'eau en aussi grande quantité que cela est utile ; elle fournira du courant sous une tension assez élevée pour que les conducteurs ne coûtent pas trop cher, et dans des conditions qui lui permettront d'alimenter réseaux de tramways, lignes métropolitaines, éclairage, petits et grands moteurs. Sans entrer dans des détails un peu oiseux, nous dirons que cette usine, quand elle aura tout le développement qu'on a prévu, représentera une puissance que nous exprimerons en chevaux-vapeur (bien que des mesures électriques soient plus indiquées ici, mais moins connues), et qui sera de 96.000 chevaux ; c'est, croyons-nous, plus que n'importe quelle usine électrique existant à l'heure présente.

Les charbons arrivent par eau, comme nous l'avons noté, et nous nous trouvons immédiatement en présence d'applications intéressantes de la technique moderne. L'estacade le long de laquelle s'arrêtent les chalands est faite de ciment armé, même les pilotis qui la soutiennent et sont enfoncés dans le lit de la Seine ; pareille construction défie naturellement pourriture et temps. C'est, d'ailleurs, le béton armé que l'on a utilisé pour les conduites qui permettent aux chaudières de prendre l'eau dont elles ont besoin, ou aux machines d'expulser leur eau chaude. Le combustible est enlevé des bateaux par des grues commandées électriquement ; elles déchargent le charbon sur des courroies porteuses aériennes, qui apportent le combustible dans les vastes magasins où il est mis en réserve ; c'est mécaniquement également que ce combustible est repris et porté à des trémies qui se trouvent au-dessus des chaudières. De là il tombe automatiquement sur les grilles ; celles-ci apportent constamment le charbon vers le fond du foyer, mues mécaniquement par un moteur électrique, et la conduite du feu se fait presque toute seule, en assurant la meilleure utilisation du charbon ; et encore pourrions-nous ajouter que, dans son voyage automatique avant d'arriver aux foyers des chaudières, le charbon est concassé, afin de mieux brûler, et pesé. Il va de soi que l'eau arrive régulièrement et pour ainsi dire automatiquement aux chaudières,

tout comme le combustible ; quant aux résidus du chauffage, aux cendres, elles tombent dans les sous-sols de la chaufferie, et elles sont enlevées mécaniquement pour être déversées directement dans les bateaux qui les emmèneront au loin. On peut dire que c'est le triomphe du mécanisme, au grand avantage de l'économie et aussi du personnel, auquel sont épargnées toutes les besognes pénibles. On réchauffe l'eau d'alimentation avant de l'introduire dans les chaudières, et pour cela on tire parti de toute la puissance calorifique du combustible brûlé ; on surchauffe la vapeur quand elle sort de ces chaudières avant emploi dans les moteurs, et l'on arrive ainsi à produire la vapeur (et par conséquent l'électricité) dans les conditions les plus économiques. Avec tous ces dispositifs, on parvient à occuper proportionnellement près de quatre fois moins de place que dans une usine comme celle du Métropolitain, établie à l'intérieur de Paris, qui est pourtant de construction toute récente, mais où l'on n'a pas adopté les derniers progrès techniques.

Pour ce qui est des machines, on a adopté franchement des turbines à vapeur ayant chacune une puissance de plus de 11.000 chevaux, et devant assurer tous les avantages caractéristiques dont nous avons parlé à propos de ces moteurs.

Avec une installation de ce genre, on compte produire l'électricité à un prix aussi bas, sans doute, que dans aucun pays du monde, grâce, notamment, à l'économie de charbon et aussi à une économie surprenante de personnel.

*
* *

Quelle que soit la multiplication des stations électriques et les emplois de plus en plus fréquents du précieux courant, nous n'en sommes pas encore à la généralisation de la traction électrique sur les voies ferrées. Et, entre temps, les ingénieurs s'occupent avec raison de perfectionner encore cet admirable outil qu'est la locomotive. Ces perfectionnements se traduisent à la fois par une augmentation de la vitesse des convois, mais aussi par un accroissement constant du poids des trains remorqués, cela sans que les dépenses de traction atteignent un chiffre prohibitif. Il y a là, du reste, un ensemble de conditions qui se contredisent quelque peu, et c'est pour cela qu'il est curieux de montrer comment on les concilie, comment on résout le difficile problème.

La solution est d'autant plus intéressante à connaître, que les

créations toutes récentes des compagnies françaises l'ont trouvée (de façon temporaire, bien entendu, car il faut constamment progresser dans ce domaine des moyens de transport ; et si ce n'est demain, du moins après-demain, on ne voudra plus se contenter des vitesses que l'on considère aujourd'hui comme satisfaisantes, ou bien on voudra augmenter encore le poids des convois que l'on déplace actuellement à ces allures). Pour bien juger de la chose, il faut se rendre compte rapidement du rôle de la locomotive, et des particularités qu'offre sa circulation, surtout à grande vitesse, sur la voie ferrée. Le rail est un admirable chemin de roulement, qui impose une résistance des plus minimes par rapport à celle que trouve un véhicule sur la meilleure route ; mais, par compensation, les roues motrices de la machine ne prennent qu'un faible appui sur cette surface unie, n'y adhèrent que fort peu, par suite même du poli qu'elle présente ; et cette adhérence est d'autant plus réduite que la vitesse à laquelle on prétend marcher s'élève : quand on passera, par exemple, d'une allure de 50 kilomètres (ce qui était jadis beaucoup) à une vitesse de 90 kilomètres à l'heure, ce qui n'est pas énorme maintenant, on verra que la résistance à la marche fait plus que tripler, et en grande partie parce que les roues patinent, glissent sur le rail, au lieu d'y prendre l'appui qu'elles y trouveraient à une allure bien plus lente. Et cela s'explique d'autant mieux que la locomotive traîne derrière elle la charge du train, tout comme un cheval attelé à une charrette lourdement chargée et devant avancer sur la glace. Pour que la machine puisse trouver sur le rail l'appui qui lui est nécessaire, il faut qu'elle soit lourde, que le poids pesant sur ses roues force celles-ci à adhérer plus intimement à la voie ferrée. C'est pour répondre à cet objet qu'on a augmenté le poids des locomotives dans des proportions considérables, leur poids adhérent, ainsi qu'on le nomme, celui qui repose sur leurs roues motrices, car ce sont seules ces roues recevant l'impulsion du mécanisme qui permettent à la machine de tirer le convoi.

Il y a malheureusement une difficulté à l'accroissement du poids des locomotives : on ne peut pas faire porter plus de 15 à 18 tonnes à un seul essieu moteur, tout simplement parce que cela suppose ce poids relativement énorme appuyant sur un seul point de la voie, et que, au-delà de ce chiffre, la voie s'enfoncerait dans le sol sous la charge, le rail ne resterait plus horizontal, et les plus grands dangers en pourraient résulter, surtout aux vitesses accélérées qu'on pratique couramment. On

a pensé alors à multiplier le nombre des essieux moteurs, à faire porter, à répartir le poids adhérent total sur plusieurs de ces essieux, et à le distribuer, par suite, sur une certaine longueur de voie, sans qu'aucun point de celle-ci fût surchargé. On a effectivement des machines, non seulement à deux essieux moteurs (un seul est considéré comme trop peu), mais encore à trois, à quatre essieux moteurs, commandés simultanément par le moteur à vapeur installé sur la machine. Il y a toutefois inconvénient à recourir à un grand nombre d'essieux, et, par suite, de roues accouplées, quand on veut que l'engin se déplace vite : toutes ces roues sont montées de façon fixe sous la machine, et quand il faut passer par une courbe, elles s'y inscrivent mal, c'est-à-dire que les boudins des roues extrêmes viennent frotter contre le rail en entraînant une résistance notable; l'on a craint même que la machine, en pareil cas, ait tendance à continuer son chemin en ligne droite, sans suivre la courbe que les rails lui présentent, et, par conséquent, à dérailler. Et ce danger paraît d'autant plus réel que, pour marcher à allure rapide, une machine doit avoir de grandes roues, avec lesquelles la raideur de la base de cette machine est encore plus accentuée pour le passage en courbe. On donne bien une certaine flexibilité, précieuse assurément, à la locomotive en la munissant de cet avant-train à quatre roues qu'on nomme le bogie, mais ces petites roues de bogie ne sont point des roues motrices, et elles ne portent ni n'utilisent aucunement le poids adhérent. Nous pourrions ajouter qu'il y avait encore bien d'autres difficultés à vaincre dans l'établissement de machines pouvant à la fois traîner de lourdes charges et marcher à très grande vitesse, ou tirer des convois extraordinairement lourds, tout en conservant une bonne allure: il fallait que la puissance motrice fût suffisante pour faire tourner les roues motrices en dépit de la charge qui les retient. Et c'est ainsi qu'on est arrivé aux merveilles mécaniques dont nous prendrons comme type tout à fait actuel la locomotive que la Compagnie d'Orléans a fait construire par les ateliers de Belfort, et que les compagnies de chemins de fer américaines et anglaises commencent d'introduire sur leurs lignes ; nous avons dit plusieurs fois que les Américains avaient été pour beaucoup dans certaines modifications importantes et des plus heureuses de la machine moderne, mais, en ce moment, nous semblons reprendre bien nettement notre supériorité, avec un engin qui efface étrangement ses devanciers d'il y a seulement une vingtaine d'années.

Si nous considérons les locomotives pour rapides du P. O., nous ne voyons assurément que deux paires de roues motrices et accouplées, à cause des inconvénients qu'ont les roues trop nombreuses aux grandes vitesses, ainsi que nous l'avons expliqué ; mais ce qui est intéressant à relever, c'est que la puissance d'un semblable engin est de 1.400 chevaux-vapeur environ,alors que la machine de 1885 ne présentait que la puissance, ridicule aujourd'hui, de 600 chevaux à peu près ; et comme le poids de la locomotive nouvelle atteint 73 tonnes, au lieu de moins de 47, que son poids adhérent s'élève à 36 tonnes, on pressent qu'une pareille machine est à même de remorquer des convois fort lourds et à une allure des plus rapides ; effectivement, elle traîne derrière elle un poids de 350 tonnes à une vitesse moyenne de plus de 92 kilomètres. Bien entendu, l'organe actif de la machine, la chaudière qui donne le fluide moteur, a été agrandie en proportion pour répondre à l'alimentation du mécanisme ; mais le fonctionnement se fait dans des conditions autrement économiques qu'avec les anciennes machines. Le type général adopté par la Compagnie P.-O. pour la chaudière et le mécanisme de ses locomotives de rapides s'adapte parfaitement aussi à la traction des trains express; mais ici, où l'on peut avoir trois paires de roues motrices, parce qu'on aborde les courbes plus lentement, et où, du reste, les roues peuvent être un peu moins grandes, précisément parce que l'allure est plus réduite, on arrive sans peine à traîner, à une allure moyenne de 77 kilomètres, des trains pesant à peu près 500 tonnes, ce qui est un assez joli poids, surtout si l'on songe qu'une moyenne de 60 kilomètres à l'heure était encore considérée comme une belle vitesse d'express il y a une dizaine d'années ; et cela pour des convois considérablement moins lourds, le nombre des voyageurs étant moindre, et moindre aussi le confortable qu'on offrait, et qui se traduit par une majoration énorme du poids mort. Nous n'insisterons pas sur les machines à marchandises établies suivant les mêmes dispositions, toujours par le P.-O. : elles sont à quatre essieux couplés, étant destinées à marcher à une vitesse modérée, et les roues pouvant avoir un diamètre beaucoup plus faible, quoique étrangement supérieur au diamètre des roues des machines qui datent d'une vingtaine d'années.

Nous devons dire que d'autres progrès ont été réalisés ces temps derniers par certaines compagnies françaises. C'est ainsi que la Compagnie P.-L.-M. vient de mettre en circulation, pour la remorque de ses trains les plus accélérés, des machines qui

n'ont pas moins de trois essieux moteurs : on n'a donc pas craint ici la rigidité portant sur une grande longueur, ce qu'on nomme un grand empatement rigide. Il est vrai qu'on a été un peu forcé d'adopter cette solution parce que les lignes à desservir présentent des rampes accentuées, et que le poids adhérent doit être d'autant plus élevé que l'on a à gravir des pentes raides. La nouvelle locomotive du P.-L.-M. a un poids adhérent de plus de 50 tonnes, sur un poids total de 71. Elle circule à très vive allure, passe dans les courbes sans qu'il en résulte aucun inconvénient sérieux, et la machine, très puissante comme production de vapeur, très bien disposée pour l'utilisation de cette vapeur, avec ce compoundage qui triomphe pleinement en France, traîne gaillardement les plus lourds convois sur des voies difficiles.

Il ne faudrait pas en conclure que l'on peut multiplier à plaisir le nombre des roues motrices accouplées, sans danger ni inconvénient ; et la preuve en est qu'on est en train de recourir à ce qu'on appelle l'articulation des locomotives, quand on veut à la fois un énorme poids adhérent, et on peut dire moteur, et, au besoin, une allure assez rapide. C'est la solution adoptée par la Compagnie du Nord pour des machines auxquelles elle voulait faire traîner des convois de houille pesant le poids considérable de 950 tonnes, et à une allure réellement très rapide pour des trains de marchandises ; et elle a combiné sa machine nouvelle pour remorquer également et tout aussi facilement des trains qui ne pèseraient que 600 tonnes, mais sur des lignes à fortes pentes. Cet engin tire sans peine sa charge à une allure qui atteint jusqu'à 60 kilomètres, quand, du moins, les rampes ne sont pas raides, et dépasse même assez souvent ce chiffre pour s'élever à 75 et 80 kilomètres. Pour arriver à ce résultat, on a construit des machines qui n'ont pas moins de six essieux moteurs et couplés, portant des roues de 1 m. 50. Et pour éviter la rigidité de l'empatement, on a réparti les six essieux en deux séries, la machine étant montée sur deux châssis qui peuvent se déplacer l'un par rapport à l'autre, à la façon d'un avant-train, d'un bogie, et donnent une grande souplesse à la locomotive, tout en lui permettant de présenter un poids adhérent énorme, qui peut s'élever jusqu'à 96 tonnes. Si on se rappelle ce que nous avons dit, on comprend qu'une telle combinaison assure aisément la remorque des convois dans les conditions indiquées tout à l'heure.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

(Du 15 novembre 1905 au 15 février 1906.)

Sommaire : Le Play, sa méthode, sa doctrine, son école. — Les ateliers de famille. — Le commerce de la France et de la Russie. — L'assistance publique sous l'Assemblée législative et la Convention. — Travaux divers. — Réformes dans la location des propriétés rurales. — Décès. — Nominations. — Prix décernés. — Sujets mis au concours.

I

M. Cheysson a lu une importante étude sur *Frédéric Le Play, sa méthode, sa doctrine, son école.*

La science sociale est aujourd'hui grandement à la mode ; l'un des hommes qui ont le plus contribué à ce mouvement et qui ont marqué le plus profondément leur empreinte sur ces questions est, à coup sûr, Frédéric Le Play. Ce qui a fait la grandeur et assure l'immortalité de son nom ce ne sont pas ses remarquables travaux d'ingénieur et de métallurgiste, ni ses exploits de commissaire général des Expositions universelles de 1855, de 1862 et surtout de 1867, ce sont ses études sociales, ce sont les livres où il les a présentées au public ; c'est le mouvement qu'il a déterminé ; c'est la Société d'économie sociale et l'Ecole qu'il a créée ; c'est sa méthode et sa doctrine.

La méthode de Le Play n'est pas autre que la méthode d'observation, qui fait depuis longtemps la force de toutes les autres sciences, mais que la plupart des économistes considéraient autrefois comme incompatible avec la nature même de leurs études L'économie publique à ses débuts se complaisait dans des généralités abstraites. Les anciens économistes la considéraient comme

une science de déduction, qu'un penseur doué d'une tête solide pourrait construire à lui tout seul dans son cabinet. On parlait de vues générales et métaphysiques sur l'homme considéré en lui-même, on les assimilait à des axiomes également vrais pour tous les temps et tous les peuples et l'on employait toutes les ressources de la dialectique à établir l'ordre rationnel des sociétés. Ce procédé n'était pas celui de Le Play. Il se disait volontiers l'élève de Descartes et croyait qu'il fallait s'en aller de par le monde voir ce qui se passait au sein des familles, car la famille est la véritable molécule sociale, groupement n'ayant rien d'artificiel ou d'éphémère, mais permanent et persistant, famille modeste, susceptible d'être considérée comme le type des familles environnantes, étudiée dans son existence, son histoire, ses ressources, ses dépenses, ses mœurs.

La doctrine de Le Play a son point de départ dans cette idée que le but du travail est non la richesse, mais la vertu ; pour l'éminent ingénieur, toute question économique est une question morale ; l'économie politique repose sur la morale, loin de la heurter. C'est la morale qui sert de fondement à la prospérité matérielle ; si la loi morale vient à subir quelque atteinte, la richesse ne tarde pas à être elle-même tarie dans sa source. Pas plus les peuples que les individus ne sauraient impunément se soustraire à la loi morale ; à défaut du sentiment plus noble du devoir, l'intérêt bien entendu comme le sentiment du devoir, le juste comme l'utile, concourent à recommander le respect de la loi morale ; la vérité étant un sommet, tout chemin qui monte y conduit. De l'étude comparée des sociétés stables, ébranlées et désorganisées, Le Play a dégagé les causes du bien-être ou du malaise social et les principes à suivre pour assurer ou rétablir la prospérité morale ou matérielle des peuples. Ces principes, en parfait rapport avec la nature de l'homme, sont contenus dans « le Décalogue éternel », dont les prescriptions se retrouvent chez toutes les races humaines et décident de leurs destinées, suivant que ces races les appliquent ou les violent. Celles qui respectent ces principes en sont récompensées par le bonheur et la paix, celles qui les enfreignent en sont punies par le désordre, la discorde et la décadence. Appliquant sa méthode et ses vues au régime du travail agricole et industriel, Le Play a de même formulé les « pratiques essentielles » à la paix des ateliers et il a insisté sans relâche sur les inconvénients du « partage forcé » en matière de succession et il en a demandé sans relâche la réforme dans le sens, non pas du droit d'aînesse, comme on

le lui a injustement reproché, mais d'une plus grande liberté laissée au père de famille. Il a démontré, avec une grande abondance de preuves, l'influence heureuse qu'exerçait la diffusion de la petite propriété sur la stabilité, la prospérité et la paix sociale; ce qu'il voulait, ce n'était pas la petite propriété indigente et instable, mais celle qui est exactement adaptée aux facultés de travail de la famille et à ses besoins. Il se complaisait dans le tableau de ces « familles souches », qu'il avait observées dans les divers pays de l'Europe et dont les derniers spécimens succombent chez nous sous les coups du partage forcé. Il revient avec insistance sur l'importance sociale de la famille et la donne comme pivot à toute bonne organisation. Tant vaut la famille, tant vaut la société. Le Play rappelle aux détenteurs de la richesse sous toutes ses formes et surtout aux propriétaires ruraux, qu'ils sont investis d'une « fonction sociale », que si elle leur confère des droits, elle leur impose des devoirs, qui en sont la contrepartie, sinon même la rançon, et dont il a tracé le magnifique programme. Propriétaires, patrons, tous ceux, en un mot, qui jouissent d'une supériorité sociale à un titre quelconque, sont tenus de faire acte de « patronage ». Ces institutions patronales, dont on a admiré l'épanouissement dans les Expositions d'économie sociale de 1889 et de 1900, procédent en ligne directe de l'action de Le Play, et c'est à lui que l'industrie et le pays sont, en grande partie, redevables de leurs applications et de leurs bienfaits. On aurait tort, à cause de la complaisance qu'avait Le Play pour l'étude du passé et des peuples simples et primitifs, de voir en lui un esprit « rétrograde », un contempteur systématique des sociétés modernes et de leurs aspirations. Il mêle d'une façon intime le sens du présent à celui du passé. Il rend justice aux anciennes organisations qui ont eu leur période de grandeur et répondaient aux conditions de leur époque, il s'attache, non à leurs formes disparues sans retour, mais à leur essence et cherche à garder leur vertu sans leur moule. Il affirme que l'Etat ne doit intervenir que pour suppléer à l'impuissance ou à l'abstention de l'initiative privée et qu'il doit s'efforcer de provoquer, de fortifier cette initiative, de manière à rendre son intervention inutile et à s'effacer. Il est partisan de la liberté, parce qu'elle est un moyen et comme la condition même du devoir social. Ce qu'il demande pour le père de famille, ce n'est pas, on ne saurait trop le répéter, le droit d'aînesse, c'est la liberté testamentaire et il se contenterait même de l'extension de la quotité disponible, à la moitié, dans tous les cas ; il accepte la liberté du travail, celle des échanges, la concurrence.

Le Play n'a pas seulement inventé une méthode et créé une doctrine, il a encore constitué une école compacte. Cette école a la Société d'économie sociale fondée en 1856 pour siège de ses principales manifestations et comme organe elle possède la revue *La Réforme sociale*; elle s'atteste aussi par les *Unions de la paix sociale* et par les Congrès d'économie sociale.

M. Georges Picot a fait une communication sur *Les ateliers de famille à Saint-Etienne, à Lyon et à Paris.*

Le sort de l'industrie et la moralité de la famille ouvrière dépendent, pour une bonne part, de l'organisation du travail à domicile. Aussi, convient-il d'examiner la solution donnée par les industriels de Saint-Etienne et de Lyon.

A Saint-Etienne, durant longtemps, l'ouvrier rubanier travaillait chez lui, il possédait son métier, il prenait chez son patron une certaine quantité de matières premières, qu'il devait rendre tissée en rubans et en velours, mais à la fin il se produisit un lent travail de désagrégation, des usines s'installèrent dans la ville, dans les campagnes de la Loire et de la Haute-Loire. On pouvait craindre la concentration de l'industrie. Le moteur électrique, intervenant à l'heure critique, sauva l'atelier de famille. Les fabricants constatèrent que la puissance de production de chaque métier augmentait d'un quart, que la qualité produite était meilleure, la contexture de l'étoffe plus solide, le mouvement de l'ouvrier étant plus régulier, non saccadé, on s'aperçut que la tâche exigeant moins d'effort violent que d'attention, de patience et d'adresse, le métier pouvait être conduit par les femmes, les filles et les jeunes garçons. Le mouvement a été aidé par l'intervention de la Compagnie électrique de la Loire, fondée en 1892 et qui rayonne sur les départements de la Loire et de la Haute-Loire ; peu de centres de tissage, peu de communes échappent à son action. Au 30 avril 1905, 10.316 métiers étaient mis en mouvement par l'électricité;on ne croit pas que le nombre des métiers de la région dépasse 20.000. Le prix de la force motrice est de 10 francs par métier au maximum. Ce tarif est réduit, dans une forte proportion, par la clause de chômage qui permet au tisseur de ne rien payer quand il ne travaille pas. Ainsi la Compagnie est, en réalité, une associée intéressée qui encaisse un produit proportionnel à l'emploi utile du courant. Cette organisation est tout au profit de l'ouvrier et elle dispense la Compagnie des frais très élevés du compteur. A Lyon, le tissage à domicilo n'a cessé de décroître ; les causes de cette évolution sont multiples ; il est impossible d'en méconnaître la réalité. La suppression de l'antique atelier lyonnais semblait inévitable quand

fut tenté un effort considérable. En 1880 avait été fondée une Société de crédit aux petits ateliers de tissage, mais on n'avait alors d'autre moteur que le gaz ou l'air comprimé ; ces moteurs étaient trop chers ; les tisseurs hésitaient par routine, les propriétaires éprouvaient des craintes pour leurs immeubles ; la Société dut se dissoudre, mais l'idée était lancée et lorsque l'électricité mise en service à Saint-Etienne eut fait ses preuves, une nouvelle Société se constitua en 1895 pour le développement du tissage. Le 29 septembre 1901, le jour où était inauguré à la Croix-Rousse le monument de Jacquard, la Société fêtait la mise en marche du 500e métier mécanique. Grâce à la Compagnie lyonnaise des forces motrices du Rhône et à l'usine du Jonage, l'énergie électrique est distribuée à domicile. Trois réseaux sont établis à Lyon. Le tisseur paye 75 francs par an et par métier ; de plus, il a droit à la fourniture gratuite de la force nécessaire à actionner quatre broches de dévidage. Plus de 700 métiers mécaniques sont actuellement en mouvement et la transformation se poursuit au grand profit des canuts et de la qualité du travail.

De l'exemple de Saint-Etienne et de Lyon quelles conclusions peut-on tirer ? le petit atelier, si salutaire au maintien de la famille, si favorable au travail industriel quand il s'agissait des industries d'art et de goût était condamné à périr ; la force motrice mettant en mouvement la machine, le tour ou le métier, attirent invinciblement l'ouvrier, en diminuant sa fatigue, en augmentant sa production qui seule compensait l'avilissement des prix ; les seules forces motrices, la vapeur, la pression hydraulique, l'air comprimé ne se prêtaient que malaisément à une distribution, c'est dans un établissement central qu'elles donnaient avec leur maximum de puissance le rendement avantageux qui était la condition de leur succès. La transformation semblait aussi fatale que rapide. Croire à un temps d'arrêt semblait une utopie La force électrique a changé toutes les prévisions. Assurément, l'électricité ne tuera pas l'usine ; les fabrications complexes et identiques préfèreront les grands ateliers collectifs, mais l'ouvrier qui doit user, non seulement de force, mais d'adresse, celui qui doit faire preuve d'imagination et de goût aura profit à travailler loin du bourdonnement des grandes machines. Il faut songer à cette réforme pour Paris. Le travail individuel s'y est maintenu ; des groupements se sont opérés sous une forme très spéciale, mais la seule force motrice employée est la vapeur, dont les inconvénients sont réels ; complications des arbres de couche et des courroies de transmission, périls pour les ouvriers,

trépidation pour les immeubles. Ce que l'électricité fait à Saint Etienne, elle doit l'accomplir dans les petits ateliers de Paris. Il ne s'agit pas d'une utopie ; personne ne songe à réagir contre les agglomérations nécessaires de la grande industrie ; le travail de l'homme n'est-il pas aussi varié que ses besoins ? Rien ne serait plus chimérique que de le soumettre à une règle uniforme. Aussi, dans l'effort accompli de nos jours, pour rendre le logement ouvrier plus salubre et plus moral, n'est-il pas douteux que l'introduction de l'électricité dans les petits ateliers de famille assainis ne doive attirer, au plus degré, l'attenion de ceux qui, en présence des maux de toutes sortes qui naissent du logement hideux, sont résolus à chercher tous les moyens d'améliorer l'hygiène de l'habitation.

M. Levasseur a communiqué une notice sur *Le commerce entre la France et la Russie*, d'après un travail très documenté de M. A. Raffalovich. Plusieurs chiffres sont à relever.

L'importation de Russie en France a vingtuplé (10 millions de francs en moyenne durant la période décennale 1851-1860 ; 209 millions pour celle de 1881-1890) ; l'exportation de France en Russie n'a guère augmenté en chiffres ronds que de 50 0/0 (11 millions de roubles en 1851 et 16,9 en 1881-1890). Dans la dernière décade on constate une certaine augmentation d'un côté et de l'autre : 289 millions de francs à l'importation en France, 28 millions de roubles à l'exportation pour la Russie, soit environ 75 millions de francs. Les ventes de la France à la Russie n'atteignent que le quart de la valeur de ses achats. Au commerce spécial la Russie figure à raison de 6,26 0/0 dans le total des exportations en France (301 millions de francs sur un total de 4.801 millions) et à raison de 2,06 dans le total des exportations en France (88 millions sur un total de 4.252 millions). Les exportations de France ne constituent qu'un vingtième du total des importations de la Russie (601 millions de roubles en 1903). Elles ont doublé en nombre absolu (14 millions de roubles en 1887, 28 en 1903) et un peu augmenté proportionnellement, car elles n'étaient que la 27e partie du total en 1887. Pour nombre d'objets manufacturés l'Allemagne a, d'après la statistique russe, le pas sur la France. Seulement, une remarque s'impose. L'Allemagne est limitrophe de la Russie et il est probable que tout son commerce est inscrit à son compte par la douane russe. La France en est éloignée et ses envois, quand ils arrivent par intermédiaire, peuvent être souvent inscrits sous le nom du pays de transit. Néanmoins, de l'examen détaillé de la statistique russe on est porté à conclure

que les relations commerciales de la France et de la Russie, et surtout l'importation des marchandises françaises en Russie, ne sont pas à la hauteur que sembleraient devoir leur assigner les relations politiques des deux Etats, le chiffre total de leur population et la nature des consommations de luxe de la population aisée de l'Empire russe.

M. G. Monod a lu une notice très complète sur *L'assistance publique sous l'Assemblée législative et la Convention.*

L'histoire des Assemblées révolutionnaires en matière d'assistance publique se caractérise, d'une part, par la noblesse des idées et des sentiments, de l'autre, par la ruine de toutes les institutions charitables et hospitalières ; ce résultat désastreux qui s'est produit de 1791 à 1795 a été dû, en partie, à l'anarchie qui a accompagné la crise révolutionnaire et aux nécessités de la guerre étrangère, mais il a été dû aussi à l'exagération des idées étatistes et centralistes en matière d'assistance publique. La ruine des institutions charitables et hospitalières est venue, avant tout, de la diminution de la richesse publique, par suite des désordres intérieurs de la guerre, de l'émigration ; la suppression des dîmes et des droits féodaux, réclamée par le Tiers-Etat, a supprimé des revenus appliqués à des œuvres charitables ; la sécularisation des biens du Clergé et des Corporations a eu des résultats plus funestes encore. L'Etat, sans doute, a prétendu se substituer aux Paroisses et aux Congrégations pour l'assistance des pauvres ; mais la dépréciation des biens nationaux et des assignats qui les représentaient a mis l'Etat dans l'impossibilité de remplir, à cet égard, son devoir. Ce n'est pas tout. L'Etat qui avait, pendant quelque temps, laissé aux départements, aux communes et aux établissements hospitaliers la disposition de revenus spéciaux, fut bientôt amené à vouloir supprimer tous les organismes locaux ou autonomes et confier au pouvoir central seul toute l'assistance publique. Le Comité de mendicité de l'Assemblée constituante, dirigé par La Rochefoucauld-Liancourt, avait posé, avec une grande fermeté et une grande hauteur de vues, les principes qui, depuis cent vingt-cinq ans, ont inspiré tous les progrès accomplis dans ce domaine. Il avait mis « au rang des devoirs les plus sacrés de la nation l'assistance des pauvres », et ses projets embrassaient les secours publics dans les campagnes, l'administration des hôpitaux, l'assistance médicale à domicile, les enfants abandonnés, les ateliers de charité, les dépôts de mendicité, les maisons de correction, la transportation des mendiants récidivistes. Le Comité des secours publics de la Législative a essayé

de mettre en pratique les principes posés par le Comité de mendicité de la Constituante, mais s'est vu rapidement aux prises avec des difficultés pratiques presque insurmontables. La Convention crut y remédier, en fortifiant la centralisation. La loi du 19 mars 1793 détermina, d'après l'art. 23 de la Déclaration des droits, qui proclamait le droit au travail et le droit à la vie, la base des secours publics ; la loi du 28 juin organisa, dans les départements, les secours aux enfants et aux vieillards ; la loi du 24 Vendémiaire prétendit supprimer la mendicité en organisant la répression de la mendicité, les travaux publics, les secours à domicile.

Enfin, la loi du 11 mai 1794 (22 floréal, an II) prétendit supprimer toutes les institutions charitables dues à l'initiative privée, tous les hôpitaux, toute activité libre des départements ou des communes, pour organiser le secours direct de toutes les misères et de tous les besoins individuels par l'Etat, aux dépens des biens des riches. Ce rêve fut démenti par les faits. Aux prises avec les besoins formidables de la défense nationale, la Convention mit la main sur tout ce qui restait des biens et des revenus hospitaliers et charitables, et aussi sur les biens d'une partie des riches qui, du reste, disparaissaient de jour en jour; et, comme, d'autre part, la misère allait croissant, l'assistance publique, aussi bien que l'assistance privée, malgré les efforts de certains administrateurs qui sacrifièrent souvent leur propre fortune au soulagement des pauvres, se trouva bientôt réduite à presque rien. On dut revenir au principe de la liberté de la charité et à la reconstitution des institutions charitables dépendant des associations privées, de l'Eglise, des Congrégations, des communes, des départements et enfin de l'Etat. En résumé, la Révolution a posé les principes généraux qui imposent à l'Etat l'obligation de remédier, dans la plus large mesure possible, aux maux causés par l'indigence, l'invalidité, la maladie, la vieillesse; mais en même temps l'Etat ne doit pas se substituer pour cette œuvre aux organisations locales, ni aux efforts de la charité privée ; en effet, si l'Etat centralise entre ses mains toute l'assistance publique de tous les revenus qui doivent y pourvoir, une crise grave, comme celle de 1793, entraînerait presque fatalement la spoliation de l'assistance publique dans l'intérêt de la défense nationale et la ruine de toutes les institutions charitables.

Un rapport de M. de Foville sur une publication de l'Administration des Monnaies et Médailles a fourni des renseignements sur *les monnaies de la Chine*.

La vraie monnaie du Céleste Empire n'est pas le *taël* d'argent dont le rôle reste surtout international. C'est encore la sapèque, pièce trouée de bronze ou de laiton, de cuivre ou de fer ; le rapport entre la valeur des sapèques et celle du métal blanc n'est pas moins sujet à variations que le rapport entre l'or et l'argent et les complications qui en résultent rendent très désirable, mais rendent aussi très difficile l'introduction en Chine d'un système monétaire analogue à celui des peuples civilisés.

M. Boutroux a fait deux lectures, l'une sur l'*Expérience religieuse suivant William James*, l'autre sur des *Recherches concernant Leibnitz* entreprises pour l'Association internationale des Académies ; MM. H. Joly et d'Haussonville ont communiqué des travaux sur *La Belgique criminelle*,*La tutelle des orphelins indigents* ; des *Notices sur MM. Henri Germain et Arthur Desjardins* ont été lues par MM. Eug. d'Eichthal et Louis Renault, leurs successeurs ; M. Lallemand, correspondant de l'Académie, a fait part d'un *Mémoire sur les secours donnés aux malades dans les hôpitaux au Moyen Age* et M. Emile Worms, correspondant de l'Académie, a entretenu cette dernière des *Vicissitudes de la puissance paternelle.*

II

M. H. Pascaud a été admis à soumettre à l'Académie une étude intitulée : *Réformes utiles dans les dispositions qui régissent la location des propriétés rurales.*

D'après l'article 1742 du Code Civil, applicable aussi bien aux baux à loyer qu'aux baux à ferme, le contrat de louage n'est point résolu par la mort du bailleur, ni par celle du preneur. Considérée uniquement pour les baux à ferme, cette règle présente les plus graves inconvénients. Au regard du preneur, les considérations personnelles, soit en ce qui le touche lui-même, soit en ce qui concerne le bailleur, constituent un élément considérable dans la formation du contrat de louage. Voilà un homme dans la maturité de l'âge, pourvu de l'expérience agricole nécessaire et d'un modeste capital, il est actif, travailleur, intelligent, il peut compter sur le succès ; il meurt, sa famille ne recueillera pas l'aisance qu'elle était en mesure d'espérer, elle se trouve en présence d'un bail, avec des obligations plus ou moins lourdes, l'exploitation sera laissée à la femme qui remplacera le défunt dans la direction de l'entreprise, à son défaut ce sera un tiers

comme tuteur ; la surveillance étant nécessairement moindre, le travail sera moins bien fait. Les considérations relatives à la personne du propriétaire entrent également en ligne de compte pour le preneur, ce dernier traite à raison du caractère du bailleur, que ce dernier vienne à disparaître, la situation sera transformée. Les considérations de personnes, l'*intuitus personœ* peuvent être d'un grand poids pour le preneur eu égard au propriétaire, dont il afferme la terre. Il semble étrange qu'une location rurale puisse être transmissible aux héritiers du bailleur quand la convention originaire, ne reposant plus sur les éléments primordiaux qui lui ont donné naissance, a été changée de façon à se trouver en désaccord avec les intentions mêmes des contractants. Ces considérations personnelles, qui paraissent vraies du chef du preneur, lorsqu'il s'agit de son propre décès, de la personne ou de la mort du bailleur, ont un degré de force et d'exactitude plus grand encore, du chef du propriétaire, si le fermier est mort. C'est surtout, en effet, en vue de la personne du preneur que le bailleur souvent se décide à contracter , à raison de l'intelligence, de l'expérience, des qualités individuelles connues et appréciées de la personne à laquelle le propriétaire a accordé crédit et confiance ; si la personne et les avantages propres qui la caractérisaient, viennent à disparaître, on ne comprend guère que la convention qui les avait prises pour base puisse leur survivre et se transmettre aux héritiers. La nature du contrat même répugne à cette transmission. On dira, sans doute, que les parties sont libres d'insérer dans les baux des stipulations, d'après lesquelles le louage se résilierait par la survenance du décès du preneur ou du bailleur. Mais il ne suffit pas, pour qu'une législation soit bien faite, que les contractants aient la faculté de remédier à ses inconvénients par des clauses librement consenties. Il est bon que les prescriptions de la loi soient en harmonie avec le caractère du contrat qu'elle a mission de réglementer. Il convient donc d'insérer dans le Code Civil une disposition portant que la location des propriétés rurales se résilierait par la mort du bailleur, aussi bien que par celle du preneur, sauf à donner congé trois mois au moins à l'avance, six mois si on le préfère, pour le terme ordinaire en usage à l'égard de ces sortes de baux ; ce serait alors aux contractants qui estiment que leur convention n'est pas faite *intuitu personœ* à apporter une dérogation expresse à cette disposition. Il est à noter que plusieurs législations étrangères admettent plus ou moins complètement la résolution du bail par la mort des contractants.

III

L'Académie a perdu M. Emile Boutmy qui, après avoir succédé à M. Léon Say comme membre libre, avait été élu le 26 mars 1898 à la place laissée vacante au sein de la Section de morale par la mort de M. A. Bardoux.

Le 2 décembre, elle a procédé au remplacement de M. Clément Juglar, décédé. La Section d'économie politique, statistique et finances présentait la liste suivante de candidats. En première ligne, M. Paul Beauregard ; en seconde ligne, M. Colson ; en troisième ligne *ex æquo*, MM. Raphaël-George Lévy, Liesse et O. Noël ; avaient été adjoints par l'Académie, MM. Alfred Neymarck et Béchaux. Au 3e tour de scrutin, M. Paul Beauregard, député, professeur à la Faculté de droit de Paris, a été élu par 17 voix contre 15 à M. Colson et 1 à M. Lévy, sur 33 votants.

M. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, a été élu le 18 janvier 1906, correspondant pour la section de philosophie, en remplacement de M. Hannequin, décédé.

Pour 1906, M. Gebhardt remplacera à la présidence de l'Académie M. Ch. Lyon-Caen ; M. Luchaire a été élu vice-président.

IV

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 9 décembre 1905, sous la présidence de M. Ch. Lyon-Caen. M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Augustin Cochin.*

Les récompenses décernées ont été les suivantes :

Pour la Section de philosophie le prix Gégner, d'une valeur de 3.800 francs, a été continué à M. François Pillon pour sa publication *L'Année philosophique* ; le prix Saintour, relatif à l'*Attention*, n'a pas été décerné ; mais il a été attribué une récompense de 1.800 fr. à M. Nayrac, attaché au laboratoire de psychologie et une de 1.200 fr. à M. Rœhrich, pasteur protestant ; le prix Bordin concernant *Maine de Biran et sa place dans la philosophie moderne*, n'a pas été décerné non plus, mais il a été attribué deux récompenses, l'une de 1.500 fr. à l'auteur du mémoire n° 1 qui ne s'est pas fait connaître, l'autre de 1.000 fr. à M. l'abbé de la Valette-Monbrun ; le prix Crouzet sur la *Théorie psychologique de l'instinct* n'a pas été décerné et le sujet a été retiré du concours. La même solution a été prise sur le rapport de la Section de morale pour le prix du budget consacré à l'*Idée*

de progrès dans la philosophie du XVIII*e et du* XIX*e siècles*. Le prix Slassart réservé à une *Etude sur Th. Jouffroy* n'a pas été décerné et une récompense de 1.000 fr. a été décernée à M. Patte, professeur de philosophie à Nîmes. Le concours Bordin ouvert sur la proposition de la Section d'économie politique pour l'*Etude au point de vue économique et social de l'influence de l'égalité ou de l'inégalité des fortunes et des conditions sur le développement de la prospérité d'un pays*, n'a pas eu de résultat. Dans le concours Rossi sur l'*Histoire économique de la laine*, il a été décerné une récompense de 1.500 fr. à M. Emile Lefèvre, une de 1.500 fr. à M. Daniel Zolla, une de 1.000 fr. à M. Emile Genty. Sur la proposition de la Section d'histoire le prix Paul-Michel Perret a été ainsi réparti : quatre récompenses de 500 fr. chacune à M. Louis Eisenmann, pour son ouvrage sur *Le compromis austro-hongrois de* 1867, *étude sur le dualisme;* à M. Henry Weber, pour son livre *La Compagnie française des Indes*, 1604-1875 ; à M. Marcel Thibault, pour son ouvrage *Isabeau de Bavière, reine de France, la jeunesse* (1370-1405) ; à M. Casimir Stryenski, pour sa publication sur *Le gendre de Louis XV, Don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme* ; des mentions honorables ont été décernées à M. J. de Dampierre pour son *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises* (1492-1664), et à M. Pierre Grenier pour son ouvrage sur *L'empire byzantin, son évolution sociale et politique*. Le prix Le Dissez de Penanrun, d'une valeur de 2.000 fr., a été remis à M. G. Lacour-Gayet, pour son livre sur *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*. A la demande de la Section d'histoire, le prix Bordin était consacré aux *Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en* 1789 ; le prix n'a pas été décerné, mais il a été accordé une récompense de 2.000 fr. à M. Lucien Schone. Le prix Estrade-Delcros, d'une valeur de 8.000 fr., a été attribué à M. Armand Brette pour son *Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats généraux de* 1789. Le prix François-Joseph Audiffred (ouvrages), a été réparti de la manière suivante : 1.000 fr. à M. le commandant Lenfant auteur de *La grande route du Tchad* ; 1.000 fr. à M. E. Guillon, auteur de *Les guerres d'Espagne sous Napoléon* ; 1.000 fr. à M. C. Bouglé pour son ouvrage sur *La démocratie devant la science, études critiques sur l'hérédité, la concurrence et la différenciation* ; 1.000 fr. à M. Rauch, auteur de *L'expérience morale* ; 1.000 fr. à M. Bonnefous, pour sa publication : *L'année politique* (1902-1903) ; 1.000 fr. à M. L.

Cahen pour son ouvrage sur *Condorcet et la Révolution française* ; 1.000 fr. à M. A. Debidour pour son livre sur *Le général Fabvier, sa vie militaire et politique* ; 500 fr. à M. Maurice Delpeuch pour son livre sur *Nos bâtiments de guerre et leurs ancêtres* ; 500 fr. à M. E. Fallot, auteur de *L'avenir colonial de la France*. Le prix François-Joseph Audiffred (actes de dévouement) est de 15.000 fr., il a été remis à M. le Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, à Lille. Le prix Drouyn de Lhuys, d'une valeur de 3.000 fr., a été, sur le rapport de la Section d'histoire, décerné à M. Richard Waddington pour son *Histoire diplomatique et militaire de la guerre de Sept ans*. Pour le prix Carlier il a été attribué un prix de 1.000 fr. à Mme Aug. Marie et à Mme la princesse Lubomirska pour l'Œuvre consacrée à la réadaptation de la vie normale des aliénés convalescents, et un prix de 1.000 fr. à M. et Mme Rollet pour l'œuvre du patronage de l'enfance et de l'adolescence. Le prix Corbay a été décerné à M. Vallery Radot pour son ouvrage *La vie de Pasteur*. Pour le concours Jules Audéoud, il a été décerné neuf médailles d'or : à M. Louis Rivière pour son ouvrage *La terre et l'atelier, jardins ouvriers* ; à M. le Dr Louis Rénon, pour son ouvrage sur *Les maladies populaires, maladies vénériennes, alcoolisme, tuberculose* ; à la Société des raffineries et sucreries Say ; à la Société des houillères d'Epinac ; à la Société des jeunes économes ; à la Société charitable des visiteurs ; à la Société Franklin ; à M. Emile Duport pour les institutions créées dans l'intérêt des classes agricoles, spécialement dans le Sud-Ouest de la France ; à Mlle Chaptal, à Paris, pour la création des dispensaires antituberculeux et la fondation de l'*Assistance maternelle et infantile*. Le prix Maisondieu est partagé entre M. Charles Rayneri, directeur de la *Banque populaire de Menton* et M. J.-C. Cavé, fondateur de la *Mutualité scolaire* ; une mention honorable a été décerné à M. Louis Varlez, président du *Fonds Gantois d'assurance contre le chômage*. Le concours Blaise des Vosges portait sur les *Projets de modifications du régime économique de la Grande-Bretagne et leurs effets probables sur les intérêts français* ; le prix n'a pas été décerné ; une récompense de 1.000 fr. a été décernée à l'auteur du mémoire n° 1 qui ne s'est pas fait connaître. Le prix Félix de Beaujour était relatif aux *Meilleurs moyens de défense contre l'alcoolisme considéré comme cause de misère physique et morale*. Une récompense de 2.500 fr. a été décernée à M. le Dr L. Viaud, une de 2.000 fr. à M. le Dr Rouxel, une de 1.000 fr. à M. le Dr Plicque, secrétaire de la Direction de l'hygiène et de l'assistance au

Ministère de l'Intérieur, enfin une de 1.000 fr. à l'auteur du mémoire n° 10 qui ne s'est pas fait connaître.

*
* *

Pour terminer, il reste à indiquer, comme d'habitude, les sujets mis au concours.

Section de philosophie. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé, pour l'année 1907, le sujet suivant qu'elle avait proposé pour le prix du budget de 1905: *La philosophie de Schopenhauer;* le prix est de la valeur de 2.000 fr. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1906, terme de rigueur. L'Académie, d'autre part, rappelle qu'elle a proposé pour le prix du budget de 1907 le sujet suivant: *Etudier les principales théories de la logique contemporaine* ; le prix est de la valeur de 2.000 fr. Le terme du concours est le 31 décembre 1906. Le concours Victor Cousin pour l'année 1908 porte sur ce sujet : *Exposer, d'après les documents, ce que nous pouvons savoir de la vie de Chrisippe, de ses œuvres et de la part qu'il a prise à la fondation du stoïcisme.* Le prix est de la valeur de 4.000 fr. Le concours sera clos le 31 décembre 1907. Pour le prix Crouzet de 1909 a été choisi ce sujet : *Les principes philosophiques de la pédagogie* ; le prix est de la valeur de 3.000 fr., le terme du concours est le 31 décembre 1908. Le prix Gegner, d'une valeur de 3.000 fr., destiné à un écrivain philosophe sans fortune, qui se sera signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique, sera décerné en 1906.

Section de morale. — Le prix du budget (d'une valeur de 2.000 fr., récompensera un travail sur *Les causes et les remèdes de la criminalité croissante de l'adolescence* ; les mémoires doivent être remis avant le 31 décembre 1907. Pour le prix Stassart de 1909, l'Académie propose le sujet suivant : *Des causes et conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité française et des théories et propagandes qui peuvent en aggraver les dangers.* Le prix est de 3.000 fr. Le terme du concours est le 31 décembre 1908.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Pour sujet du prix du budget de 1908 l'Académie a choisi la question *de la contrebande de guerre* ; le prix est de la valeur de 2.000 fr.; le concours prendra fin le 31 décembre 1907. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours Bordin de 1907 une *Etude critique sur le casier judiciaire en France et dans les pays*

étrangers ; le prix est de la valeur de 2.500 fr. ; la date extrême pour le dépôt des manuscrits est le 31 décembre 1906. Elle rappelle également que le concours Saintour de 1907 porte sur cette question : *Des modifications à apporter à la législation française sur les aliénés au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes* ; le prix est de la valeur de 3.000 fr.; les manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1908, terme de rigueur. Pour le concours Odilon Barrot de 1907 a été choisi ce sujet : *Des lettres missives* ; il est recommandé aux concurrents d'examiner l'ensemble des questions auxquelles elles peuvent donner lieu au point de vue, soit de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit enfin de la preuve, tant en droit civil qu'en droit criminel, d'examiner et de discuter les Règlements de l'Administration des postes ; le prix est de la valeur de 5.000 fr. Le concours sera clos le 31 décembre 1906. Le prix Kœnigswarter, d'une valeur de 1.500 fr., à décerner tous les cinq ans et destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'*Histoire du droit*, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours (fixé au 31 décembre 1908), sera décerné en 1909. L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sur la proposition de la Section, l'Académie a décidé que le concours du budget pour l'année 1909 porterait sur ce sujet : *La situation et le rôle de la femme dans les institutions de prévoyance*. Le prix est de la valeur de 2.000 fr. Le concours sera clos le 31 décembre 1908. Le concours Bordin pour l'année 1908 porte sur *L'assurance contre le chômage,statistique du chômage,les causes, les remèdes proposés, l'assurance contre le chômage, ses applications en France et à l'étranger, ses résultats*. Le prix est de la valeur de 2.500 fr. Les travaux devront être déposés au plus tard le 31 décembre 1907. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours Saintour de l'année 1908 ce sujet : *Etudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine*. Le prix est de la valeur de 3.000 fr. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 13 décembre 1907. Elle rappelle également que le concours Rossi portera en 1907 sur une *Etude concernant les ventes des biens nationaux pendant la Révolution française et leurs conséquences économiques et sociales* et pour 1908 sur une *Etude relative à la plus-value et à la moins-value résultant de circonstances étran-*

gères à l'action de celui qui en a le bénéfice ou qui en subit le dommage ; le prix est de la valeur de 4.000 fr. ; le concours prendra fin le 31 décembre 1906 et le 31 décembre 1907. Pour 1907 le concours Rossi est consacré à une *Histoire économique de la soie* ; la Section recommande aux concurrents d'insister principalement sur la seconde moitié du XIX[e] siècle et de traiter de la production et du marché de la soie, des changements survenus dans la fabrication, le commerce et la consommation des soieries en France et à l'étranger. Le prix est de la valeur de 4.000 fr. Le concours prendra fin le 31 décembre 1908. Le prix Léon Faucher de 1908, d'une valeur de 3.000 fr., portera sur *La description dans une région de la France (département ou pays) de l'état de la culture et des changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans les conditions des cultivateurs, exploitants et salariés.* Le concours sera clos le 31 décembre 1907.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le prix du budget de 1907 le sujet suivant : *Le Concordat de* 1516, *ses origines, son histoire au* XVI[e] *siècle* ; le prix est de la valeur de 2.000 fr. Les mémoires devront être remis au plus tard le 31 décembre 1906. Pour 1909 elle propose ce sujet : *Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XVI jusqu'à la fin du* XIX[e] *siècle.* Le prix est de la valeur de 2.000 fr. Le concours prendra fin le 31 décembre 1908. Pour 1909, le concours Bordin porte sur cette question : *La prépondérance française en Occident sous les quatre premiers Valois* ; la Section a joint ce programme ; après avoir indiqué comment elle s'est établie dès le XIII[e] siècle, on recherchera par quels faits d'ordre politique et économique elle s'est maintenue et développée au siècle suivant ; on étudiera, en particulier, pour cette dernière époque le caractère et le progrès de la diplomatie royale ; le prix est de la valeur de 2.500 fr. Le terme du concours est le 31 décembre 1908. Pour le concours Saintour de 1907 a été proposé ce sujet : *Histoire de la liberté d'écrire en France aux* XVIII[e] *et* XIX[e] *siècles.* Le programme suivant est joint : c'est une période de près de deux siècles à partir de la mort de Louis XIV que les concurrents embrasseront dans leur travail ; ils envisageront dans cette étude, non pas seulement les livres, mais les brochures, les journaux, les pièces de théâtre, en un mot tout ce qui est imprimé, ils devront, d'ailleurs, considérer la liberté aussi bien dans ses rapports avec l'autorité religieuse que dans ses rapports avec

l'autorité civile ; enfin, sans négliger la législation sur la matière, ils s'attacheront surtout à préciser l'influence que le mouvement de l'opinion et les événements successifs ont exercée sur cette législation et, d'une manière générale, à indiquer les causes qui l'ont modifiée dans un sens ou dans un autre. Le prix de la valeur de 3.000 fr. sera décerné en 1907. Le concours sera clos le 31 décembre 1906. L'Académie proroge pour l'année 1908, après en avoir modifié la liberté, le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1902 et prorogé déjà au 31 décembre 1904 : *La conception de l'Etat et de ses attributions politiques telles qu'elle se dégage des écrits des penseurs du* XVIII*e siècle, et l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'Etat que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leurs mesures législatives, sur leurs mesures de gouvernement, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions.* Les concurrents pourront, à leur choix, faire porter leur étude, soit sur ce qui concerne la propriété, soit sur ce qui concerne l'émigration, soit sur ce qui concerne la guerre, la conquête et les relations avec les nations et les Etats étrangers. Le prix de la valeur de 3.000 fr. sera décerné en 1908. Les mémoires devront être remis au plus tard le 31 décembre 1907, terme de rigueur. Pour 1909 l'Académie propose ce sujet : *Le Parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la mort de Henri II.* Le prix est de la valeur de 3.000 fr. Le terme du concours est le 31 décembre 1908.

Le prix Le Dissez de Penanrun à remettre à un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie sera décerné en 1907 à un ouvrage de philosophie, en 1908 à un ouvrage de morale, en 1909 à un ouvrage de législation, en 1910 à un ouvrage d'économie politique et en 1911 à un ouvrage d'histoire. Tous les ouvrages devront avoir été publiés dans les six dernières années qui auront précédé la clôture du concours. Le prix est de la valeur de 2.000 fr. Les ouvrages de philosophie devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1906,terme de rigueur.L'Académie se réserve d'introduire,s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés. Le prix Jean Reynaud, d'une valeur de 10.000 francs, sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1908. Le prix Estrade Delcros, de la valeur de 8.000 fr. sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1910 à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe. Le prix ne pourra être partagé. Les auteurs pourront déposer eux-mêmes

leurs ouvrages au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1909. L'Académie cependant se réserve d'introduire, le cas échéant, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours Félix de Beaujour de l'année 1907 le sujet suivant : *De l'enseignement professionnel et de son efficacité comme moyen de prévenir la misère ; son histoire, ses diverses formes, ses résultats*. Le prix est de la valeur de 5.000 fr. Le concours prendra fin le 31 décembre 1906. L'Académie propose pour le concours Blaise des Vosges de l'année 1907 le sujet suivant : *Des écoles ménagères en France et à l'étranger et des moyens de propager en France cette institution*. Le prix est de la valeur de 1.500 fr. Les mémoires devront être adressés au plus tard le 31 décembre 1906.

Le prix François-Joseph Audiffred (ouvrages) est à décerner tous les ans en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la morale et la vertu et à faire repousser l'égoïsme et l'envie ou à faire connaître et aimer la patrie. Le prix est de la valeur de 10.000 fr. Les ouvrages devront avoir été publiés dans les trois dernières années précédant la clôture du concours fixée au 31 décembre 1906. Le prix décennal Bigot de Morognes est destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et les moyens d'y remédier publié dans les cinq années ayant précédé la clôture du concours fixée au 31 décembre 1907 sera décerné en 1908. Le prix annuel Carlier, de la valeur de 1.000 fr., est destiné à récompenser le meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la Ville de Paris. Le prix sera décerné en 1907, les ouvrages devront avoir été publiés dans les trois dernières années antérieures au 31 décembre 1906, clôture du concours. En 1907 l'Académie décernera le prix Maisondieu (de la valeur de 3.000 fr.) à l'auteur ou fondateur d'une œuvre ayant contribué ou pouvant contribuer à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Les ouvrages devront avoir été publiés dans les deux ans et le concours sera clos le 31 décembre 1906. Pour les concours Audiffred, Bigot de Morogues, Carlier et Maisondieu, l'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

En 1909 sera décerné le prix Jules Audéoud, d'une valeur de 12.000 fr., destiné à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services

relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période de quatre années qui précéderont l'échéance du concours ; ils devront être déposés le 31 décembre 1908. Les institutions, établissements ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

Le prix Baron de Joest, de la valeur de 2.000 fr. à décerner successivement par chacune des Académies en un prix annuel, à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera décerné en 1908 par l'Académie des sciences morales et politiques. Les ouvrages destinés à ce concours, manuscrits ou imprimés, devront être remis au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1907.

Le prix Jean-Baptiste Chevallier, de la valeur de 3.000 fr., à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail publié, dans chaque période triennale, pour la défense, soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le Code Civil, soit du droit de succéder *ab intestat*, d'après les divers ordres de successions établis par le même Code ; il sera décerné en 1907 ; les ouvrages devront être remis avant le 31 décembre 1906, l'Académie se réservant le droit d'introduire,le cas échéant,les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés. Le prix Corbay est annuel et destiné à récompenser la personne qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois,de l'agriculture,de l'industrie ou du commerce.Les auteurs de manuscrits ou d'ouvrages imprimés doivent les déposer au secrétariat avant le 31 décembre. L'Académie pourra couronner les auteurs qui n'auraient pas posé leur candidature. Le prix consiste en une rente, dont le lauréat jouira pendant sa vie.

Le prix François-Joseph Audiffred pour les actes de dévouement est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient, il est décerné tous les ans ; il est d'une valeur de 15.000 fr. L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Audiffred ; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois, elle accueillera les informations que des tiers pourraient leur donner. Ces informations doivent être remises au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1907.

J. Lefort

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

Sommaire : *Chambre de Commerce de Bourges :* Le repos hebdomadaire. La sécurité sur mer. *Chambre de Commerce du Mans* : Le vinaigre d'alcool. La Loire navigable. *Bulletin économique de l'Indo-Chine : L'hevea brasiliensis.* L'élevage du cheval dans le Sud-Annam. *Bulletin de l'Office du Travail* : L'application de la loi sur le placement. *Bulletin de l'union des associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce :* Les traités de commerce allemands. L'évolution économique de l'Italie. La marine anglaise. L'industrie belge. *Chambre de Commerce belge de Paris :* Le mouvement commercial de la France en 1904. *Chambre de Commerce française de Milan :* L'industrie des allumettes en Italie. Le *ficus elastica.* Le service des chemins de fer italiens. *Chambre de Commerce française de New-York:* L'embauchage des immigrants à l'étranger. Joyeusetés américaines. Le budget de New-York. Le budget fédéral.

Chambre de Commerce de Bourges. — Les projets de lois imposant au peuple souverain le repos hebdomadaire se succèdent et... se valent. M. Paul Turquet adresse quelques critiques au projet de la Commission sénatoriale, qui interdit aux chefs d'entreprises d'occuper un même ouvrier ou employé plus de six jours par semaine, mais n'interdit pas à l'ouvrier (le souverain), de travailler le septième jour dans une autre maison.

D'après le dit projet, les ouvriers agricoles et les gens de mai son échappent à la loi ; mais les féculeries, les distilleries, les sucreries, les machines agricoles, industries absolument saisonnières, sont assujetties à la règle ; elles pourront bénéficier de certaines dérogations qui, du reste, ne leur donneront que peu de garanties et laisseront toujours place à l'arbitraire.

Ne pourrait-on pas définir une pareille loi : un ensemble d'exceptions destinées à jeter de la poudre aux yeux des électeurs ?

Le plus curieux est que l'Etat-patron s'excepte lui-même de la loi qu'il veut imposer aux autres patrons. L'article 4 du projet est ainsi conçu : « Des règlements d'administration publique

pourront apporter au repos hebdomadaire des ouvriers et des employés des services publics, des dérogations supplémentaires en raison des besoins tout particuliers du public, de ses exigences et des insuffisances éventuelles des crédits inscrits au budget de l'Etat, des départements ou des communes. »

L'Etat n'est encore qu'un « patron-modèle » ; quand il sera patron-universel, comme le veulent les socialistes, avec de pareils règlements d'administration publique, ses ouvriers et ses employés — tout le monde — seront tout à fait à sa discrétion et ils l'auront bien mérité, puisqu'ils l'auront voulu.

M. Turquet conclut à l'ajournement du projet de loi sur le repos hebdomadaire et la Chambre de Commerce de Bourges, adoptant les conclusions de son rapport, le convertit en délibération.

— Sur une lettre de M. Albert Riondel, capitaine de frégate en retraite, qui demande l'appui des Chambres de Commerce en faveur de la cause de la sécurité sur mer, la Chambre de Bourges émet les vœux suivants : 1° il est nécessaire d'arriver à l'adoption de règles nouvelles et d'itinéraires obligatoires afin d'assurer la sécurité de la navigation ; 2° la réduction de la vitesse doit-être exigée en temps de brumes, surtout pour les navires fréquentant la haute mer et, particulièrement, la baie de Terre-Neuve ; 3° le règlement des sinistres résultant de collisions entre des navires appartenant à des nationalités différentes, ne doit pas être jugé par la nation, dans les eaux de laquelle le sinistre s'est produit ; mais il y a lieu d'en confier le jugement à un tribunal international ; la réunion d'une conférence internationale chargée de fixer les règles obligatoires de la navigation concernant les routes d'aller et retour et la vitesse en temps de brumes, et constituant un tribunal international maritime dont la mission serait d'établir, d'une manière impartiale les responsabilités et d'attribuer les dommages-intérêts auxquels les parties lésées auront droit.

— *Chambre de Commerce du Mans.* — On cherche toujours des remèdes à la mévente des vins. La Chambre syndicale du commerce des vins de la Loire-Inférieure demande que l'alcool dilué soit exclu de la vinaigrerie et remplacé par le vin ; au cas où ce vœu ne serait pas adopté, que l'alcool employé à la fabrication du vinaigre soit frappé d'un droit assez élevé pour ne pas lui permettre de concurrencer le vinaigre de vin ; qu'en tout état

de cause, il soit interdit de donner le nom de vinaigre (vin aigre), à tout vinaigre fabriqué avec un autre produit que le vin.

M. Faribault ayant examiné ce projet pour la Chambre de Commerce du Mans, constate que ce serait la ruine des nombreuses vinaigreries d'alcool qui existent et qui produisent à peu près tout le vinaigre. « Pourquoi enlever à l'alcool un débouché qu'il possède depuis des années pour le donner au vin ? Ces deux produits de l'agriculture sont aussi intéressants l'un que l'autre... Il faut se demander quel prix le consommateur devrait payer le vinaigre dans les années comme 1903, où le vin 8° valait 22 francs l'hecto, au lieu de 7 fr. en 1904 ? Du reste, au prix où est le vin cette année, au prix où il sera toujours forcément dans les années d'abondance, la vinaigrerie peut employer le vin. »

En conséquence, M. Faribault propose de rejeter les deux premiers paragraphes du projet, parce qu'ils seraient la ruine d'une industrie existante et parce qu'ils porteraient préjudice : à la distillerie en lui supprimant un débouché et au consommateur, en relevant le prix du vinaigre ; 2° d'approuver le troisière paragraphe qui demande qu'on ne désigne sous le nom de vinaigre que le produit du *vin aigre*..

Il faudra donc inventer un nouveau nom pour le vinaigre d'alcool.

— Au douzième Congrès de la Loire navigable, M. Maurice Schwob a lu un rapport très documenté sur l'état actuel de cette question, que la Chambre du Mans a inséré dans son *Bulletin*. Au lieu de rendre la Loire navigable, on a proposé de creuser un canal latéral. M. Schwob s'élève contre ce projet et soutient que « chaque kilomètre de navigabilité obtenu dans la Loire constituera une économie de 550.000 francs ».

A la suite du rapport de M. Schwob, le Congrès a voté un ordre du jour d'après lequel il maintient ses préférences sans cesse proclamées en faveur de l'amélioration de la Loire jusqu'à l'extrême limite possible et félicite les ingénieurs des premiers résultats obtenus qui donnent l'espoir d'un succès complet. A partir du point où le canal latéral sera reconnu nécessaire, les Comités de la Loire navigable se rallieront unanimement à la construction de ce canal, « qu'ils poursuivront avec l'énergie et la ténacité qu'ils ont apportées à l'exécution du programme d'amélioration du fleuve dans la première section. »

— *Bulletin économique de l'Indo-Chine.* — Le caoutchouc est de plus en plus employé, donc de plus en plus demandé sur les marchés européens et, quoique la production en augmente de jour en jour, les cours ne cessent de monter. Il y a donc lieu d'étendre la culture de l'*hevea brasiliensis*, dont on tire, en grande partie ce produit. Le *Bulletin* donne de nombreux renseignements sur sa culture et son exploitation dans le Sud-Annam, et sur la production et la consommation mondiales du caoutchouc.

M. Vernet indique les conditions requises pour que la culture de l'*hevea brasiliensis* prospère et donne de bons produits. L'hevea, dit-il, est une plante rustique, s'accommodant des situations les plus diverses ; cependant, on ne peut guère s'éloigner du climat de son pays d'origine : une température égale, d'une moyenne de 28 degrés, sans saison sèche trop marquée, avec une répartition régulière des pluies, c'est-à-dire le voisinage de l'équateur et du niveau de la mer.

Le Sud de l'Indo-Chine répond assez bien à ces conditions et, effectivement, l'hevea y réussit ; mais, observe M. Vernet, en Indo-Chine, comme dans toutes nos colonies, la question de la main-d'œuvre est une des plus difficiles à résoudre. « Nous avons employé divers moyens pour nous la procurer d'une façon stable, mais rien, jusqu'ici, ne nous a donné une entière satisfaction... Le prix de la main-d'œuvre paraît en lui-même fort minime, mais il est, en réalité, fort élevé, l'indigène étant d'une extrême paresse et n'ayant aucune conscience du travail qu'il doit fournir pour le compte d'un Européen. »

Peut-être les Européens n'ont-ils pas une conscience plus exacte du salaire qu'ils doivent donner à l'indigène.

M. Capus estime que la surproduction du caoutchouc n'est pas à craindre d'ici longtemps. « Je ne connais pas beaucoup de cultures industrielles qui jouissent, comme celle des espèces à caoutchouc, d'un pronostic d'avenir également favorable.» Quant au travail, « une main-d'œuvre régulière, attachée à la concession, mais se payant un peu plus cher, sera plus profitable, sans que les bénéfices en soient nettement accusés dans le bilan de culture. »

M. Brenier, qui donne les chiffres approximatifs de la production et de la consommation mondiales de caoutchouc, constate que les prix montent sans cesse depuis quelques années, que l'emploi du caoutchouc se répand de plus en plus ; « l'industrie des automobiles, seule, a des besoins qu'il sera de plus en plus

difficile de satisfaire. » Il n'y a donc pas lieu de redouter une surproduction.

Qui sait même si le caoutchouc ne trouvera pas d'autres emplois ? Si l'on s'avisait, par exemple, de *pneutiser* les wagons de voyageurs ....

— Dans une note sur l'élevage du cheval dans le Sud-Annam (même *Bulletin*), M. Bauche, après avoir traité son sujet au point de vue technique, examine les institutions et mesures actuelles ayant pour but l'amélioration de l'espèce chevaline. Les résultats que sont susceptibles de donner les courses au galop, paraissent à M. Bauche, des plus discutables. Elles ne répondent pas, dit-il, à un mode d'utilisation pratique du cheval annamite. Même si elles constituaient des expériences concluantes, relativement à la sélection des meilleurs chevaux, elles ont trop souvent le grand inconvénient d'abréger la carrière de reproducteur des sujets d'élite, qui paraissent quelquefois jusqu'à dix ans sur les hippodromes. « Comme encouragement à l'élevage, elles sont illusoires, dans la grande majorité des cas, les propriétaires faisant courir ne se confondant jamais avec les éleveurs. »

— *Bulletin de l'Office du Travail.* — L'application de la loi du 14 mars 1904 sur le placement commence à produire ses bienfaits, que l'Office du Travail expose et dont nous allons tirer quelques extraits.

Très peu de municipalités ont, jusqu'ici, supprimé contre indemnité, les bureaux payants autorisés.

A Marseille, la Commission chargée par le Conseil municipal d'examiner l'application de la loi provoqua d'abord l'avis des ouvriers et des patrons. Les syndicats ouvriers — qui sont orfèvres, c'est-à-dire placeurs, — représentés par leurs présidents et la Fédération des syndicats patronaux furent unanimes à réclamer la suppression immédiate des bureaux de placement payants.

A Lyon, la suppression immédiate des bureaux de placement coûterait 7 à 800.000 francs. La municipalité préfère attendre : « La concurrence des bureaux gratuits entretenus par les municipalités et les syndicats — concurrence très loyale ! — auront pour conséquence de diminuer notablement la valeur des bureaux payants et, par suite, d'atténuer l'importance des indemnités à allouer aux tenanciers de ces bureaux. »

Reste à savoir si les bureaux municipaux et syndicaux satis-

feront leur clientèle. Or, il n'y paraît guère jusqu'à présent : « Beaucoup de bureaux municipaux semblent peu fréquentés ; celui de Bar-le-Duc, dont la création est antérieure à la loi, ne reçoit que peu d'offres et peu de demandes. L'ouverture des registres réglementaires à l'Hôtel de Ville de Beauvais n'a donné aucun résultat : le maire estime qu'il en sera ainsi tant que les anciens bureaux existeront. A Mantes..., à Roanne..., le motif de cette abstention des employeurs serait, d'après le maire, qu'ils ne trouvent pas au bureau municipal les renseignements de moralité et d'aptitude professionnelle qu'ils peuvent obtenir des bureaux payants sur les personnes qui offrent leurs services. »

On voit que l'industrie du placement est dure à tuer. Notez que cette industrie était et est toujours sur la surveillance de la police. Que serait-ce si, libre, elle avait pris son développement naturel ?

— *Bulletin de l'Union des associations des anciens élèves des Ecoles supérieures de commerce.* — Quelle série de génitifs ! — Ce *Bulletin* renferme la réponse de l'Union de... des... au ministre du Commerce, sur les traités de commerce allemands. M. A. Renouard nous y apprend que les Allemands ont acheté en France, pendant le cours de l'an dernier, pour 423.600.000 marks de marchandises (en progrès de 85.600.000 marks sur l'année précédente), et qu'ils n'ont envoyé chez nous que pour 274 millions 300.000 marks.

Bien des conditions sont pourtant à notre désavantage : les agrariens allemands font tout leur possible pour empêcher d'entrer nos produits agricoles. Les fabricants de produits chimiques allemands viennent établir en France même, notamment dans la région lyonnaise, d'importantes succursales. M. Renouard indique les causes de la supériorité des Allemands sur cet article, celle-ci, entre autres : « Chez nous, les docteurs ès sciences ne pratiquent que l'enseignement et n'en sortent pas. »

— Dans le même *Bulletin*, M. Chamouton nous décrit l'évolution économique de l'Italie. Les finances d'Etat sont prospères ; le change qui atteignait 20 % et plus s'est élevé au pair ; les budgets se soldent avec des excédents de recettes appréciables ; la rente voit des cours jadis inespérés et qui sollicitent une conversion, etc. « Nous avons été aussi frappé de l'activité de l'industrie privée et du progrès commercial de l'Italie;

là où toute industrie était inconnue, s'élèvent aujourd'hui des usines florissantes... En même temps que le commerce et l'industrie se développent, les villes s'embellissent... »

Et les campagnes ? M. Chamouton n'en parle point. Peut-être y viendra-t-il dans une étude subséquente ?

— Si nous faisons d'assez bonnes affaires avec l'Allemagne, nous en faisons encore de meilleures avec la perfide Albion. « En articles fabriqués seulement, ses achats, en France, dépassent 800 millions. » M. Goblet, qui constate ce fait (même *Bulletin*), assure que nous ferions beaucoup plus si, au lieu de ne commercer guère qu'avec Londres, nous portions nos efforts sur les autres villes du Royaume-Uni.

M. Goblet fait une remarque intéressante sur la marine anglaise que tous les pays envient parce qu'elle les tient ses « tributaires » ; sur un total de 260.000 personnes employées au service des vaisseaux anglais, plus de 80.000 sont des étrangers et des Asiatiques, La proportion des étrangers, qui était de 10 % il y a 40 ans, est aujourd'hui de plus de 22 %.

La « Reine des Mers » dépend donc de ses sujets pour plus de 1/5. Et tous nous dépendons les uns des autres, et même d'autant plus que nous résistons à être « tributaires ».

— La Belgique est un de ces pays qui se croient sous la dépendance des autres pour ses transports internationaux et qui veulent se créer une marine pour échapper à ce prétendu servage. Or, M. Goblet nous assure que « parmi les pays dont le commerce s'accroît rapidement, une place d'honneur revient à la Belgique. Ses importations, durant les huit premiers mois de l'année courante, se sont élevées à 1.870.263.000 francs, contre 1.754.402.000 francs pour la période correspondante de 1904, augmentation : 115.861.000 francs. Ses exportations, passées de 1.317.694.000 francs en 1904 à 1.354.185.000 francs en 1905, marquent une plus-value de 36.491.000 francs. »

Quand la Belgique aura une marine, c'est-à-dire quand elle aura distrait du commerce et de l'industrie une partie de ses hommes et de ses capitaux, son commerce continuera-t-il de s'accroître aussi rapidement ?

— *La Chambre de Commerce belge de Paris*, analysant le rapport de la commission permanente des valeurs en douane, recherche les causes qui ont influé sur le mouvement commercial de la France en 1904.

Sans compter parmi les meilleures, l'année 1904, considérée dans ses résultats d'ensemble, a été néanmoins favorable au commerce et à l'industrie en France. Les échanges se sont réduits de 100 millions, mais la réduction porte tout entière sur l'importation. Tandis que les entrées diminuaient de 300 millions, dont près de moitié pour les objets d'alimentation, les sorties augmentaient de 200 millions, et cet accroissement bénéficiait surtout aux objets fabriqués. En envisageant les dix dernières années, on constate une augmentation de 21 % dans la valeur des importations, de 32 % dans la valeur des exportations.

Il y a donc progrès, mais « à côté de la France, d'autres pays marchent d'un pas plus rapide, serrent les distances ou prennent une avance de nature à éveiller les plus légitimes préoccupations ».

Quelles sont les causes de la lenteur du mouvement commercial en France ? Le *Bulletin* signale d'abord l'arrêt du développement de la population.

Une autre cause a été l'évolution démocratique de la consommation, et, par suite, de la production. Beaucoup d'industries françaises étaient des industries de luxe, dont les produits s'adressaient à une élite. Devant le courant démocratique, les fabricants ont dû, ou se retirer, ou transformer leur outillage, leurs procédés, leurs méthodes, afin de mettre leurs produits à la portée des consommateurs.

L'avènement des peuples récemment initiés au progrès a été une autre cause, mais qui n'a pas agi sur la France seule. Les « Jeunes » avaient l'avantage de profiter des écoles de leurs devanciers, de se procurer l'outillage le plus perfectionné, etc.; mais les « Vieux » avaient celui de la clientèle acquise, plus facile à conserver qu'à débaucher.

Le régime de la protection douanière est une cause bien plus efficiente. Les Etats ont dressé à leurs frontières des murailles de tarifs pour réserver autant que possible le marché intérieur aux produits indigènes et faciliter l'essor de l'industrie locale. « Les nations exportatrices devaient en subir un cruel préjudice, non seulement par la fermeture de débouchés qui leur étaient antérieurement ouverts, mais aussi par la concurrence extérieure des pays dont la production avait grandi derrière leurs ceintures de défense et débordait avec une violence irrésistible. »

Encore à cet égard, la France n'a pas été la seule à souffrir. Tous les pays anciennement industrialisés s'en sont ressentis et, peut-être, encore plus les nouveaux venus. Quant à la

là où toute industrie était incon..
usines florissantes... En même
dustrie se développent, les vill
Et les campagnes ? M. Ch...
être y viendra-t-il dans une étude

— Si nous faisons d'assez
nous en faisons encore de m
« En articles fabriqués seulem
sent 800 millions. » M. Goblet
tin), assure que nous ferions
commercer guère qu'avec L
les autres villes du Royaume
M. Goblet fait une remar
glaise que tous les pays
« tributaires » ; sur un total
service des vaisseaux angl..
gers et des Asiatiques, L
de 10 % il y a 40 ans, est
La « Reine des Mers » d
1/5. Et tous nous dépen
d'autant plus que nous ré-

— La Belgique est un
pendance des autres p
veulent se créer une ma
Or, M. Goblet nous a
merce s'accroît rapide
Belgique. Ses impor
l'année courante, se
1.754.402.000 francs
augmentation : 115
1.317.694.000 fran
marquent une plu-
Quand la Belgi
aura distrait du
hommes et de
s'accroître aussi

— *La Cham*
rapport de la
recherche les
cial de la Fra

…teurs et de bicycles n'ont donc qu'à se ré-
…pneus ne leur manquera pas.

…de plus en plus, en Italie, de la situation la-
…des chemins de fer, mais en vain : « Les
…empirer ; les retards sont désormais la règle
…passé toute limite imaginable. Des marchan-
…s de route depuis des semaines sans que
…r où elles se trouvent ; d'autres arrivées à
…attendre huit et même dix jours leur tour de
…gare de Milan (Porta-Garibaldi), ne fonctionne
…alles ; à tout instant elle est fermée, soit pour
…départ pour l'intérieur et pour l'étranger,
…réception des marchandises venant du de-
…l'étranger. Sur les voies des ports de mer,
…ation générale ; les marchandises sont amon-
…ues, exposées à la pluie et autres intempéries ;
…étant et la surveillance contre le vol et l'effrac-
…presque impossible... »
…recherche, dans le *Bulletin* de décembre, les
…ordre. Voici la principale : « Le passage de la
…des lignes du réseau italien de l'exploitation
…ation par l'Etat, sans une préparation suffisante
…incertitude de plusieurs années sur le maintien
…des conventions avec les sociétés précédentes. »
…sortir d'un tel chaos ? « Il ne commencera à
…du jour où le gouvernement italien aura eu le
…un emprunt d'un milliard de francs à affecter
…et immédiatement à la mise au point du matériel
…de fer. »
…c'est une bagatelle, tant qu'il y a des capitalistes
…re ; mais le jour où les capitaux seront nationali-
…empruntera-t-il pour l'entretien de son matériel...
…sonnel ?
…le collectivisme prépare de beaux jours pour les
…pour les apaches, si « la surveillance contre le vol et
… » devient impossible! Ce sera la prise au tas, l'idéal
…ures.

…bre de Commerce française de New-York. — La fai-
…ouvrière, victime, dit-on, du capitalisme, impose de
…ses volontés au Congrès des Etats-Unis. Elle a fait

expulser de l'Union américaine, les ouvriers chinois, qui commencent à lui rendre la pareille. Elle a fait mettre des entraves à l'entrée de ses frères, les ouvriers européens, ce qui ne lui a guère réussi, puisque le courant migrateur n'a jamais été si fort et qu'elle se voit maintenant réduite à chercher des querelles d'Allemand aux immigrants.

C'est ainsi, nous apprend le *Bulletin*, que, depuis le mois de janvier, le Bureau de l'Immigration de New-York détient dans l'île d'Ellis, où ils sont nourris et logés, aux frais du gouvernement, un certain nombre de maçons anglais dont il se propose d'invoquer les témoignages au cours d'un procès qu'il intentera à quelques entrepreneurs, en vertu de la loi sur l'embauchage.

Un de ces entrepreneurs aurait rendu visite à ses parents en Angleterre et leur aurait appris que les poseurs de briques américains refusaient de travailler aux conditions ordinaires. D'autres entrepreneurs ont fait miroiter aux yeux des ouvriers de divers pays les gros salaires payés en Amérique. D'autres encore ont fait paraître dans la presse étrangère des annonces indiquant que des ouvriers spéciaux trouveraient facilement de l'emploi aux Etats-Unis. Et voilà pourquoi des ouvriers étrangers sont détenus dans l'île d'Ellis en attendant que le Bureau de l'Immigration ait instruit le procès des entrepreneurs délinquants.

N'oubliez pas que, d'autre part, on crée à grands frais des Offices du Travail, des Bourses du Travail, des Bureaux de placement syndicaux et municipaux, avec des majuscules à foison, dans le but, soi-disant, d'éclairer le marché !

— Autre joyeuseté américaine, douanière, celle-ci. — Des négociants de San Francisco ayant importé des vins, le Département de l'Agriculture préleva 12 bouteilles d'un même cru pour les analyser, et quand, après examen, le lot fut admis, la douane réclama les droits sur les 12 bouteilles remises au Bureau de Chimie. Protestation de l'importateur, qui demande qu'on lui rende sa marchandise. On lui répond qu'elle n'existe plus, ce qui prouve que le Bureau n'est pas *œnophobe*. Appel au Conseil général des Experts, qui décide que le gouvernement peut exiger le paiement des droits sur toute marchandise qui y est sujette, dès qu'elle est débarquée sur le sol américain. « Tout en regrettant que l'importateur ait à souffrir de ce qui semble être une injustice, le Conseil se déclare impuissant à lui venir en aide. »

— Le budget de New-York, qui était de $ 77.599.332 en 1898, s'est élevé successivement à $ 93.530.087 en 1899, à $ 98 millions 100.413 en 1901, à $ 106.674.955 en 1904, et à $ 110.525.259 en 1905 ; celui de 1906 arrive au total de $ 116.805.490, 37.

Il n'est donc pas étonnant que le coût de la vie augmente. Effectivement, le coût des objets de première nécessité, dit le *Bulletin*, continue à s'élever chaque année, nous pourrions même dire chaque mois. Au 1er décembre 1904, la proportion des prix, eu égard à la consommation, était de $ 100.554 ; le 1er novembre 1905, elle montait à $ 103.853, et atteignait $ 105.312 au 1er décembre. « Les prix sont actuellement au niveau le plus élevé des vingt-deux dernières années, et dire que c'est en grande partie le résultat d'une prospérité sans égale ! »

— On pense bien que le budget des Etats-Unis ne progresse pas dans une moindre proportion que celui de New-York. L'union étant en grand danger d'être attaquée, par terre aussi bien que par mer, les budgets de l'armée et de la marine montent et sont arrivés, en 1904, à $ 122.155.074 pour la Guerre, et $ 117.550.308 pour la Marine. Le total des dépenses du budget fédéral s'est élevé, en 1904-1905, à $ 567.278.913, après $ 582.402.321, en 1903-1904 et $ 506.099.007 en 1902-1903. En 1892, il n'était que de $ 345.023.330. Ajoutez au budget du gouvernement fédéral ceux des Etats, des villes, etc., et vous ne serez pas étonné, par exemple, qu'un ménage économe ne puisse loger à moins de 125 à 150 francs par mois, et cela dans les faubourgs de New-York, et que tout y soit à l'avenant.

Les masses, ajoute le *Bulletin*, ne s'aperçoivent pas encore qu'elles sont mises en coupe réglée, mais le jour où elles auront conscience de l'exploitation systématique dont elles sont l'objet, elles se vengeront de ceux qui en auront profité.

ROUXEL.

LES PRIMES A LA NAVIGATION

ET

L'ÉTAT PROPULSEUR DU PROGRÈS

Qu'on nous permette de revenir un peu sur ce sujet — dont il a déjà été parlé ici — et qui a eu les honneurs de séances successives à la Chambre; il mérite bien cet « excès d'honneur », puisqu'il s'agit peut-être de faire supporter encore au pauvre contribuable des millions de dépenses au moins inutiles.

Cette forme d'interventionnisme qu'on appelle primes à la navigation, entre autres ambitions et prétentions, a celles de diriger industriels et commerçants dans la bonne voie, que certainement les particuliers sont incapables de découvrir et de suivre, quand un ou plusieurs fonctionnaires ne sont pas là pour la leur indiquer. On sait que notre administration, comme du reste toutes les administrations, à un degré plus ou moins prononcé, considère qu'elle est indispensable pour éclairer ces malheureux particuliers, qui, abandonnés à eux-mêmes, sont aussi incapables de pratiquer la prévoyance, la peinture, la sculpture, que d'exercer le commerce, d'armer des bateaux, ou de se livrer à un travail quelconque. Et le fait est que nous avons l'avantage de posséder des Directions du Commerce ou du travail, de la Prévoyance ou des Beaux-arts. Il est certains esprits, audacieux et ingrats, qui n'apprécient pas à leur valeur les services que rendent à l'initiative privée toutes ces directions, qu'ils comparent parfois fort irrespectueusement à la mouche du coche. Nous ne partageons pas toutefois leur opinion..., tout simplement parce que la mouche du coche n'a pas, croyons-nous, contribué à faire verser le dit coche dans une ornière; tandis que l'intervention de l'Etat, de ses primes, de ses encouragements, spécialement en matière de navigation maritime, a eu pour effet de diriger la construction na-

vale dans les voies les plus fausses, et la loi nouvelle à l'étude aurait un résultat analogue, quoique à un point de vue différent. Nous n'incriminons pas les intentions; mais ce sont les résultats qui doivent seuls préoccuper, car seuls ils pourraient justifier une politique que l'équité condamne tout comme le raisonnement.

Jetons un coup d'œil rétrospectif pour ainsi dire sur la loi de 1893 : sa caractéristique avait été de vouloir venir en aide à la navigation à voiles; il s'agissait de favoriser le développement des transports par voiliers. Elle remplit d'ailleurs tout à fait le rôle qu'on en espérait, et même au-delà de ce qu'on attendait. Ce furent des millions que la bourse du contribuable français eut à payer, par suite de la multiplication fantastique des navires à voiles. On se rappelle ce mot délicieux de notre ami Jules Fleury sur les « voiliers cueilleurs de primes »; mais, sans revenir sur ce côté de la question, nous insistons du moins sur ce fait que l'administration, l'Etat, chargé de diriger le particulier dans la voie du progrès, l'incitait à recourir au voilier comme instrument de transport maritime. C'était pratiquer ou faire pratiquer le progrès à la façon du « poisson rouge qui marche à reculons » de Jules Janin.

Et c'est ainsi que nous avons été le seul pays à développer la navigation à voiles au lieu de la navigation à vapeur, alors que tous les techniciens reconnaissent absolument la propulsion à voiles comme un procédé démodé, qu'il est avantageux d'abandonner même pour la pêche. En Angleterre, la flotte à voiles a diminué de 1.300.000 tonneaux en dix années et de plus de 400.000 tonneaux en Norvège; les chalutiers à vapeur vont se multipliant dans tous les pays, et si l'on a vu, ces temps derniers, lancer en Allemagne le nouveau *Rickmers*, un voilier énorme de plus de 134 m. de long., on n'a pas hésité à le doter d'une machine auxiliaire de 1.000 chevaux de puissance : c'est la fin du voilier. Même pour la pêche à la morue sur les bancs, on se met à substituer la vapeur comme agent de propulsion à la voile et à cet agent soi-disant gratuit que serait le vent; le machinisme s'impose et triomphe de plus en plus (1). Mais l'Etat, en France, a tout fait pour enrayer le progrès, lui qui est censé diriger le particulier dans le chemin de la vérité industrielle, commerciale ou autre.

La leçon n'a naturellement pas servi, car cela supposerait que les interventionnistes puissent admettre leur faillibilité. En effet, non seulement plusieurs députés se sont entêtés à présenter un

(1) Le port allemand de Papenburg comptait, en 1880, quarante chantiers pour la construction des voiliers : tous ont disparu.

amendement dans le but de continuer d'assurer la protection administrative et officielle à cet instrument démodé qu'est le voilier, mais encore la loi projetée entend accorder une compensation d'armement (mettons tout simplement une prime de navigation) d'autant plus faible que le navire visé sera de plus grandes dimensions. Nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes adversaires des primes à tous égards; mais, quant à en accorder, et puisqu'il s'agit de pousser à l'amélioration de notre flotte marchande, il faudrait inciter les armateurs à recourir aux plus grandes unités possibles. Agir autrement, c'est les détourner de la pratique vraiment progressive.

On peut interroger les gens qui connaissent réellement ces questions, suivre ce qui se passe dans les grandes flottes marchandes, ou encore sur les chantiers de construction anglais, qui sont toujours au courant des derniers progrès en la matière : on constatera que, de plus en plus, la taille des navires de commerce augmente. Cela, tout simplement parce que l'exploitation des grandes unités est proportionnellement plus économique que celle des unités plus faibles. Le coût de premier établissement, la consommation de combustible dans la chaufferie, les dépenses de personnel, et tout le reste, sont loin d'augmenter proportionnellement au déplacement et à la capacité du bateau : on a calculé, par exemple, que la puissance motrice nécessaire double à peine quand la capacité triple, et les grandes machines consomment proportionnellement beaucoup moins que les machines moins considérables. Aussi, alors qu'en 1892 on n'avait construit sur les chantiers anglais que 13 navires de plus de 5.000 tonneaux, le nombre en atteignait-il 69 en 1900; en 1891, il n'existait, dans tous les pays du monde, que 2 navires dépassant 10.000 tonneaux, et, dès 1901, on en comptait 51.

C'est sous cette forme plus particulièrement que se fait le progrès.

Or, la loi de 1902 spécifiait que, à partir de 7.000 tonneaux, les navires ne toucheraient plus les primes promises; ce qui était dire nettement aux armateurs : « N'employez pas des navires de si grande taille ». Et quant à la loi que discute actuellement le Parlement, si elle est votée, et si elle est susceptible d'avoir un effet, elle aura principalement, elle aussi, celui de pousser les armateurs à ne pas suivre la loi du progrès, de les inciter, par l'appât d'une récompense officielle, à se contenter de bateaux de dimensions et de capacité plus faibles que les concurrents étrangers. L'interventionnisme, cette fois encore, aura pour consé-

quence de nuire à ceux-là mêmes qu'il prétend protéger et diriger, et de nuire également au pays tout entier, qui payera pour avoir de mauvais instruments de transport. Nous pourrions ajouter que le projet de loi maintient fidèlement des encouragements à la construction en bois, alors que le progrès et la pratique suivie à l'étranger, dans les grands pays maritimes, consistent à abandonner de plus en plus ce type de construction (1).

Ce sont les bienfaits de l'interventionnisme et de la substitution des lumières officielles aux lumières individuelles des intéressés!

D. B.

---

(1) Ajoutons une perle à la collection. Comme l'a dit à la tribune, M. Cadenat, M. le Rapporteur de la loi sur la marine marchande et M. le Commissaire du gouvernement, un fonctionnaire représentant l'admirable et clairvoyante direction de l'Etat, se sont opposés à des dispositions poussant au perfectionnement de l'outillage: « Cela serait nuisible aux ouvriers, en réduirait le nombre. » Voici donc le machinisme jugé par l'Etat!

LETTRE DE POLOGNE

Nous voilà arrivés au dernier acte de la terrible tragédie commencée il y a deux ans sur les mers de l'Extrême-Orient; bien qu'il soit difficile de juger à leur juste valeur les événements au milieu desquels l'on vit et qui se déroulent devant nos yeux, essayons de les suivre dans leur marche et de les coordonner.

On crut un instant, après la première convocation de la Douma et la conclusion de la paix avec le Japon, que les partis révolutionnaires ayant perdu les principales raisons et les principaux prétextes de leur agitation remettraient leur propagande à plus tard. On sait, en effet, qu'ils ne cachaient pas leur dépit de l'heureuse conclusion de la paix qui est venue les surprendre et contrecarrer leurs projets. Mais, soit que leurs préparatifs fussent déjà trop avancés, soit que la révolte des marins de la mer Noire leur fit supposer et espérer la défection éventuelle des armées de terre, la deuxième moitié d'octobre vit éclater le mouvement révolutionnaire dans toute son acuité, par cette formidable grève générale, ce suicide économique de toute une nation exécuté sur l'ordre d'un parti politique sans scrupules. Le gouvernement, pris au dépourvu et se trouvant brusquement en présence de la grève générale des chemins de fer qui menaçait d'affamer des villes entières et de ruiner le pays à tout jamais, fit mine de céder aux revendications des révolutionnaires et conjura les désastres immédiats par le manifeste du 30 octobre, manifeste de promesses constitutionnelles.

On sait la suite, on sait de quelle façon l'aurore de la liberté naissante fut saluée en Russie : les hommes changés en loups, tous les mauvais instincts et toutes les basses convoitises des foules déchaînés. Les massacres d'Odessa, de Rostoff, de Kieff et de tant d'autres villes, les révolutions du Caucase et des provinces Baltiques, la révolte des marins de Kronstadt, les désordres agraires et le pillage des propriétés presque sur toute l'étendue de l'Em-

pire, bref l'anarchie partout. En effet, le gouvernement était absent, soit qu'il attendît que la révolution se discréditât et se détruisît elle-même, soit qu'il ne pût compter sur la fidélité des troupes, soit qu'il hésitât d'employer la force pour réprimer les désordres pour ne pas paraître faillir à ses engagements du 30 octobre, il n'en est pas moins vrai que pendant un certain temps, ni la vie, ni la propriété des citoyens ne furent protégées par les pouvoirs publics, ce qui fit qu'on crut que le gouvernement poussait lui-même aux désordres et aux massacres par l'entremise de ses agents provocateurs, pour rendre la réaction nécessaire et désirable et une répression énergique indispensable. Il faut avouer que l'attitude des autorités de la police et des troupes confirmait ces accusations, aussi croit-on encore maintenant que, dans bien des endroits, les pouvoirs locaux furent coupables non seulement de négligence, mais de mauvaise volonté criminelle; quant au pouvoir central il paraît avoir été impuissant d'agir, d'ailleurs les hommes qui le représentent ne sauraient être soupçonnés de connivence avec la bande noire.

Il y a un phénomène curieux, qui dans les événements que nous relatons attire particulièrement l'attention, c'est la facilité, la simultanéité avec laquelle éclata sur toute l'étendue de l'Empire la grève générale et surtout celle des employés des chemins de fer. Evidemment il faut l'attribuer en partie à l'habileté des chefs, à l'énergie et l'audace des meneurs, à la discipline des troupes révolutionnaires, en un mot aux détails techniques de son organisation, mais il faut aussi en chercher les causes ailleurs.

Il est difficile de s'imaginer qu'une expérience semblable à celle des révolutionnaires russes, puisse réussir dans un pays civilisé, où la personnalité humaine aurait atteint un degré plus élevé de différenciation, où le sentiment du devoir professionnel ainsi que celui de la responsabilité morale de l'individu devant la société serait plus développé. Ici rien de semblable, c'est avec un étonnement dont on n'est pas encore revenu, qu'on contemplait cet accès de folie de tout un peuple luttant pour la liberté par la paresse, s'il est permis d'employer ici le mot de liberté. Habitué à plier sous le joug du despotisme, se transmettant de génération en génération l'habitude de l'obéissance passive, le peuple russe ne connaît ni ne comprend la liberté, et ce fut un spectacle très instructif que de le voir passer du jour au lendemain avec une docilité inconsciente, d'un maître à un autre, de la tyrannie bureaucratique à celle des socialistes révolutionnaires, du despotisme d'en haut, au despotisme d'en bas. Il a suffit pour cela que celui-

ci jouât de l'audace, se fît proclamer le plus fort et qu'en effet il parût tel, pour qu'il fût obéi et pour que, sur son ordre, en quelques jours, le travail dans les industries manufacturières et celles de transport fût arrêté partout. On obtint ce résultat par la terreur et en faisant miroiter aux yeux des foules, qui sortent des ténèbres de la barbarie, les mirages décevants du socialisme. Aujourd'hui le vent a tourné, la réaction triomphe et ce peuple (et il n'est pas le seul) qui a soif de despotisme, rentre dans l'ordre. Mais le règne éphémère de la révolution s'est soldé pour la Russie par des pertes incalculables; à côté des vies humaines sacrifiées, des pertes matérielles évaluées à cinq milliards et qui, en réalité, sont bien plus grandes, des industries ruinées, des marchés perdus à jamais, des villes détruites, des provinces incendiées et pillées, un nombre toujours grandissant d'usines fermées et de travailleurs jetés à la rue; il ne faut pas oublier non plus les blessures morales que le passage de la tempête révolutionnaire a faites dans les âmes incultes des masses populaires : le réveil d'espérances imprécises et incohérentes, de haines et d'envie latentes, les promesses nébuleuses des proclamations socialistes et les armes de la force brutale qu'elles conseillent et excusent. Le pansement et la guérison de toutes ces plaies, voilà la lourde tâche qui incombe au gouvernement et à la nouvelle assemblée. Il ne suffira pas pour cela de réprimer les désordres au moyen de la force armée, de cueillir les fruits de la révolution et de l'anarchie et de les détruire, à mesure, il en poussera toujours de nouveaux. Ce qu'il faut, et nous reconnaissons toute la difficulté de la tâche du comte Witte et de ses collaborateurs, c'est extirper le mal lui-même, entreprendre l'éducation politique du peuple russe au moyen d'institutions appropriées à ses besoins et d'un habile dosage de liberté, pour le rendre capable de se gouverner lui-même.

La Pologne enchaînée à l'Empire russe ressent les secousses qui agitent celui-ci avec plus de force que ce grand corps lui-même, car ayant plus de centres nerveux, tant économiques que sociaux, ses facultés de souffrir sont, par là même, plus grandes et plus diverses. Les socialistes polonais, comme on pouvait s'y attendre, ont profité de la révolution russe pour faire à leur pays tout le mal qu'ils ont pu. Malgré la désapprobation et le désaveu des chefs de leur parti, les agitateurs décidèrent de se solidariser en tout avec les révolutionnaires russes, sans se soucier le moins du monde des intérêts particuliers de leur patrie. Aussi avons-nous vu nos employés de chemins de fer et nos ouvriers rivaliser de zèle avec ceux de Russie, pour organiser la grève générale, qui

dura chez nous plus longtemps et fut plus complète. Il est inutile de parler des désastres qu'elle a entraînés à sa suite, ils sont relativement plus étendus et plus sensibles qu'en Russie, l'industrie étant chez nous plus avancée.

Deux partis politiques se sont nettement dessinés chez nous à la suite des derniers événements et ont pris position l'un vis-à-vis de l'autre, — les socialistes et les nationalistes. Les premiers, fidèles aux dogmes de leur religion dont ils sont les adeptes d'autant plus fervents qu'ils sont des néophytes, veulent faire le bonheur du prolétariat au moyen de la révolution sociale qui leur permettrait de détruire le régime capitaliste actuel et de mettre à sa place les institutions de leurs rêves. L'idée de patrie n'existe pas pour eux, les sentiments qui y correspondent étant démodés, ils sont donc tout à fait dans le ton de vos socialistes d'Occident. Leurs adhérents se recrutent surtout parmi les ouvriers des villes et les juifs; dans les campagnes ils ont trouvé jusqu'ici un terrain peu favorable à leur propagande, probablement à cause de la démocratisation de la propriété qui a fait beaucoup de progrès, chez nous ces dernières années. Les nationalistes se rencontrent dans toutes les autres classes de la société, mais leur influence n'est point en proportion de leur nombre, leurs adversaires disposent du prestige que donne la foi, le fanatisme religieux et les moyens de terrorisme qu'ils emploient avec succès. Il a fallu les dures leçons de la réalité, le jeu inexorable des lois de la production, les ruines, le chomage forcé et la misère qui ont suivi les grèves, pour montrer aux travailleurs qu'ils avaient été mal conseillés. Le programme politique des nationalistes comprend, à côté des réformes libérales dont doit bénéficier tout l'Empire, les revendications que suggèrent aux Polonais les principes de justice et l'instinct de conservation nationale. Il n'entre dans leurs plans nulle tendance au séparatisme, mais ils protestent contre toutes les lois d'exception appliquées aux Polonais depuis tant d'années au nom de la soi-disant *Raison d'Etat* et que la raison ne connaît pas, et demandent des institutions appropriées aux besoins, au degré de culture, aux conditions économiques et aux particularités nationales du peuple. Quant au gouvernement il trouve les deux partis également dangereux et menaçants pour l'ordre public et la sûreté de l'Etat, aussi les frappe-t-il indistinctement et avec vigueur: les arrestations pleuvent sur socialistes et nationalistes, les prisons en regorgent et les adversaires de la veille se retrouvent le lendemain sous l'œil vigilant du même gendarme.

LADISLAS DOMANSKI.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Février* 1906)

1er. — **Décret** portant augmentation du capital social de la banque de l'Afrique occidentale (page 724).

2. — **Arrêté fixant** pour une période triennale, à partir de 1907, la liste des auteurs français à expliquer à l'examen du brevet supérieur et aux examens d'admission aux écoles normales supérieures d'enseignement primaire de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses (page 742).

3. — **Circulaire aux** préfets concernant les pensions et allocations ecclésiastiques à la charge de l'Etat (page 762).

4. — **Décret** portant approbation du budget général et des budgets des pays de protectorat de l'Indo-Chine pour l'exercice 1906 (page 769).

5. — **Décret** modifiant le décret du 20 février 1902, réglementant la recherche et l'exploitation de l'or, des métaux précieux et des pierres précieuses à Madagascar (page 788).

Note relative au payement aux indemnitaires français du 37e coupon de la dette diplomatique vénézuélienne (page 791).

6. — **Loi** modifiant les articles 20 et 25 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique (page 817).

7. — **Décret** modifiant le décret du 6 juin 1897 et portant de deux à trois le nombre des enquêteurs permanents de l'office du travail (page 884).

8. — **Circulaires** du ministre de l'Intérieur aux préfets, relatives à la situation des enfants anormaux (page 853).

10. — **Décret** autorisant le gouvernement tunisien à contracter un emprunt de 9.500.000 fr. (page 893).

— autorisant le gouvernement général de Madagascar à emprunter une somme de 15 millions pour l'achèvement du chemin de fer de Tananarive à la côte orientale (page 902).

11. — **Loi** portant élévation du chiffre maximum des émissions des billets de la Banque de France (page 913).

13. — **Décret** modifiant le tableau annexé au décret du 28 juillet 1897, portant fixation des exemptions au tarif général des douanes en ce qui concerne les produits étrangers importés à Madagascar (page 956).

14. — **Décret** portant réorganisation des possessions du Congo français et dépendances (page 981).

15. — **Décret** portant : 1° ouverture de la voie d'Angleterre et de l'Afrique occidentale portugaise pour l'acheminement des colis postaux à destination des possessions britanniques de la Rhodesia du Sud (non compris le protectorat de Bechounaland), de la Rhodesia du Nord-Est et de la Rhodesia du Nord-Ouest; 2° fixation nouvelle des taxes d'affranchissement des colis postaux à destination de l'Inde portugaise, d'une part, et de la Rhodesia du Nord-Est, d'autre part, acheminés par la voie de l'Inde britannique (page 1000).

— **Décret** portant réorganisation des établissements de Saint-Pierre et Miquelon (page 1003).

— **Rapport**, au Président de la République, par la commission de contrôle de la circulation monétaire pendant l'exercice 1905 (page 1004).

19. — **Transmission** des pouvoirs présidentiels (page 1133).

— **Loi** modifiant l'article 386 du code civil (Etat de la femme veuve ou divorcée) (page 1210).

22. — **Décret** portant établissement de l'impôt personnel au Sénégal (page 1215).

— portant approbation des budgets de l'Afrique occidentale française pour 1906 (page 1215).

— portant relèvement des droits de douane de divers produits dénommés au tarif des douanes spécial des établissements français d'Océanie (page 1215).

— portant règlement d'administration publique pour exécution de la loi du 19 avril 1904, modifiant le tarif général des douanes en ce qui concerne les filés et tissus de coton de l'Inde française (page 1218).

24. — **Loi** portant approbation de la convention de commerce si-

gnée, le 16/29 septembre 1905, entre la France et la Russie (page 1249).

— Rapport au garde des sceaux, ministre de la Justice, sur les résultats de l'application, pendant l'année 1905, des dispositions du code civil relatives à la nationalité et à la naturalisation (page 1261).

25. — Décret portant promulgation de la convention de commerce signée à Saint-Pétersbourg, le 16/29 septembre 1905, entre la France et la Russie (page 1273).

— Décret rendant applicable aux colonies la loi du 28 mars 1904, qui a décidé que les effets de commerce échus un dimanche ou un jour férié légal ne seront payables que le lendemain (page 1286).

28. — Loi modifiant diverses dispositions relatives au régime des boissons (page 1337).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 mars 1906.

Discussion. — Turgot : le ministre, l'économiste, l'homme.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président.

Cette séance, dit-il, marquera une date dans l'histoire de l'économie politique et dans les annales de la Société. Au mois de mars se place le 125e anniversaire de la mort de Turgot. Pour célébrer cette solennité, le Bureau de la Société avait lancé un certain nombre d'invitations. Quelques-uns des invités ont pu se rendre à cet appel, et M. le Président signale la présence d'une petite-fille de M. Frédéric Passy ; celle de M. A. de Foville, président de la Société d'Etudes économiques. D'autres invités n'ont pu venir assister à la séance, et il est donné communication des lettres d'excuses envoyées par M. G. Lesieur, président de la Chambre de Commerce de Paris ; M. Marc Maurel, de Bordeaux ; M. P. Foncin ; M. Murray-Macdonald, secrétaire du *Cobden Club* ; M. Maxime Ducrocq, au nom de la Société d'Economie politique de Lille ; M. J. Lubet, secrétaire général de la Société d'Economie politique de Bordeaux.

M. Levasseur, président, tient à enregistrer la promotion de notre collègue, M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur. Il lui adresse, au nom de la Société, toutes ses félicitations, ainsi qu'à deux autres de nos confrères, MM. Horn et Deltour, qui ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. D. Bellet, questeur, présente les ouvrages reçus depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il signale particulièrement un *Manuel d'enseignement civique* et trois *Atlas*

économiques, fort intéressants, par M. E. Levasseur, un *Rap port* de M. Yves Guyot, à la Commission de la Dépopulation, etc.

La réunion adopte ensuite comme sujet la question portée à l'ordre du jour :,

TURGOT : LE MINISTRE, L'ÉCONOMISTE, L'HOMME.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute d'espace, que résumer les remarquables discours de M. E. Levasseur, de M. Frédéric Passy, de M. A. Neymarck. Mais ces discours seront publiés *in extenso*, par les soins de la Société d'Economie politique.

M. Levasseur lit sur Turgot, une notice que la place ne nous permettra pas de reproduire ici, et dont voici un des derniers passages : « Science, tolérance, liberté, voilà trois mots qui pourraient servir de devise à une biographie de Turgot, en ajoutant : inflexible sincérité des opinions et honorabilité absolue de la vie. Turgot n'a été contrôleur général que vingt-deux mois, et, pourtant, son ministère occupe une large place dans l'histoire et son nom y resplendit à côté de ceux des Sully et des Colbert, qui ont administré la France quinze et vingt-trois ans (je ne cite pas Richelieu, dont le mérite est d'un autre ordre). C'est que le ministère de Turgot contient l'esprit de la Révolution de 1789, liberté du travail, égalité devant l'impôt, et même représentation des contribuables. »

M. Frédéric Passy, dans un superbe discours, d'une grande élévation de pensée, abondant en citations et en souvenirs, retrace à son tour, sans répéter ce qu'a dit avec tant d'éloquence et de précision M. Levasseur, la vie et les actes les plus remarquables de la carrière de Turgot.

Cet éloge, vraiment digne du grand économiste qui l'a inspiré, échappe à toute analyse et ne saurait être résumé. Faute de place, nous ne pouvons, à notre vif regret, l'insérer dans ce compte rendu.

Comme nous le disons plus haut, la Société d'Economie politique réunira dans une brochure spéciale les discours *in e*

tenso des orateurs qui ont participé à la célébration de l'anniversaire du célèbre ministre de Louis XVI.

M. Alfred Neymarck rappelle d'abord comment il a été amené à affirmer, dans son ouvrage sur *Turgot et ses doctrines*, que Turgot avait été inhumé à Paris, aux Incurables, aujourd'hui Hôpital Laënnec, dans la chapelle de cet Hôpital.

Turgot mourut le 18 mars 1781. Sa mort passa presque inaperçue.

M. Neymarck raconte comment, grâce aux recherches faites par la Commission du Vieux-Paris, l'on retrouva enfin la sépulture de Turgot, dont l'exhumation et la « réinhumation » eurent lieu le 16 mars 1899, à Laënnec. Il retrace tous les détails de cette émouvante cérémonie.

Peu d'hommes, comme Turgot, ont soulevé, dit M. A. Neymarck, autant d'inimitiés, de haines. Il n'en pouvait être autrement, quand on pense à ses nombreux projets de réformes.

Réforme des abus et économie sévère dans les dépenses ; — le bien-être du plus grand nombre par l'ordre, le travail, la liberté ; — liberté du commerce des grains ; liberté du commerce des vins ; liberté du travail par l'abolition des jurandes ; abolition de la corvée dans toute la France ; — réforme des impôts ; réforme du cadastre ; — réorganisation des tribunaux ; un seul Code civil pour toute la France ; — réorganisation politique par la création des administrations provinciales pour défendre les intérêts municipaux ; — réorganisation religieuse, en laissant l'autorité locale indépendante de l'autorité ecclésiastique ; — liberté de la pensée et des écrits ; liberté de conscience ; suppression des droits féodaux.

Telles furent, dans leurs grandes lignes, les réformes que Turgot voulait accomplir. En portant ses efforts sur tout et sur tous, il devait soulever tout le monde contre lui : nobles, financiers, traitants, gens de loi, monopoleurs. Il devait se trouver aux prises avec tous les préjugés des vieux âges qu'il voulait déraciner d'un seul coup.

De rares, bien rares amis lui resteront, à lui qui était si prodigue en leur faveur. Rappelons, avec celle de Condorcet, de Voltaire, la mémoire de Dupont de Nemours, son collaborateur de tous les instants, son ami fidèle ; rappelons aussi ces deux poètes, esprits sincères et élevés, âmes fières qui, jusqu'à l'échafaud, louèrent Turgot. L'un, Roucher, le doux poète des *Mois*, avait loué le ministre disgrâcié en termes émus.

L'autre, ami de Trudaine, admirateur de Malesherbes et de Turgot, était André Chénier, le poète inspiré de la Liberté.

Mais quel que soit le jugement que l'on porte sur ceux des actes de Turgot qui ont eu pour objet les conditions sociales et économiques du pays, quelles que soient les appréciations diverses qu'en puissent faire nos différentes écoles, ce qui mérite l'admiration unanime, ce sont les efforts du penseur, les sentiments et les intentions du philosophe, l'administration intelligente, active, de l'intendant de Limoges, les tentatives courageuses et libérales du ministre. « Le soulagement des hommes qui souffrent, « écrivait-il en 1770, dans son *Instruction sur les bureaux de « charité*, est le devoir de tous et l'affaire de tous. » « Dieu, en « donnant à l'homme des besoins, écrivait-il en tête des Edits, « en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du « droit de travailler la propriété de tout homme et cette pro- « priété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible « de toutes. »

Il a détruit, par avance, l'accusation portée bien à la légère contre l'économie politique et les économistes, d'être une école égoïste.

Si le plus humble de nos paysans peut librement faire circuler ses grains et le produit de la terre sur des routes qui ne lui rappellent plus et la corvée et de terribles souffrances, c'est à Turgot qu'il le doit.

Si le plus humble de nos ouvriers peut user de ses bras, de ses outils, de son intelligence, c'est à Turgot qu'il le doit.

C'est à Turgot, beaucoup plus qu'à la Révolution, que nous sommes redevables de la liberté du travail, et n'est-ce pas à la liberté du travail que la France du XIX[e] siècle, malgré les obstructions de toute nature qui existent encore, a dû « l'étonnante explosion de force industrielle », suivant l'expression de Léon Say, à laquelle notre génération a pu assister ? Il voulait que les plus pauvres pussent trouver le bien-être même dans leur condition ; il voulait le travailleur sain et bien portant, que sa subsistance fût abondante, peu coûteuse, substantielle, et c'est ce qui explique encore pourquoi il voulait la liberté d'importer et d'exporter, l'affranchissement de tous les droits, la liberté industrielle et commerciale, la liberté complète, absolue, entre les acheteurs et les vendeurs ; pourquoi il était hostile aux monopoles, privilèges, réglementations, hostile aux impôts indirects, à tous ceux frappant les marchandises, hostile aux droits de douane. Dans l'œuvre administrative de Turgot on rencontre à

chaque pas de nombreux témoignages de sa préoccupation, de cette tendresse paternelle, pourrait-on dire, appliquée aux besoins du peuple.

Nul plus que lui ne voulut relever la situation sociale de la femme. Intendant, il lui donna place dans les ateliers de charité, même dans les travaux des routes, en lui attribuant une tâche proportionnée à ses forces, en lui procurant pour elle, comme pour l'enfant, du travail à domicile.

Ministre, il voulut que toute femme pût vivre du travail de ses mains ; il l'affranchit de l'odieuse et cruelle exclusion dont la frappaient les règlements des communautés. La femme put se livrer en pleine liberté à toutes les professions où son habileté et sa délicatesse lui assurent une supériorité incontestée.

La vie de Turgot appartient tout entière au XVIII[e] siècle, mais les principes qu'il a développés, les idées qu'il a soutenues sont toujours actuels ; c'est l'économie politique qui a formé cette haute intelligence, ce noble cœur et elle a le droit d'en être fière.

Il n'est pas un seul de ses enseignements dont l'humanité tout entière ne puisse profiter. Cent vingt-cinq ans se sont écoulés depuis sa mort : mais un penseur comme lui ne meurt pas. Théologie, philosophie, science du droit, histoire universelle, étude approfondie des langues anciennes, l'hébreu, l'allemand, l'italien, l'espagnol, l'anglais, l'histoire naturelle, les sciences physiques, les mathématiques, l'astronomie, Turgot avait tout embrassé et, aujourd'hui, c'est à la lumière de l'expérience que les économistes libéraux, reconnaissant en lui le maître des maîtres, restent fidèles à ses enseignements et honorent sa mémoire.

M. Dubois de l'Estang, arrière-neveu de Turgot, après avoir remercié la Société d'avoir si brillamment glorifié la mémoire de son illustre ancêtre, fournit sur lui quelques nouveaux détails intéressants et précise certains points indiqués par M. Neymarck.

M. Schelle, auteur d'un ouvrage des plus intéressants sur Gournay, ajoute quelques très brèves observations sur l'esprit économique de Turgot, et sur sa lutte contre Séguier et autres ennemis des fameuses réformes.

M. E. Levasseur, président, prend acte d'une proposition de M. Dubois de l'Estang, relative au don d'un buste de Turgot, et

assure que la Société sera heureuse de s'associer à la cérémonie qui aura lieu à l'Hôpital Laënnec, lors de l'achèvement de la restauration de la Chapelle.

La séance est levée à minuit.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

YVES GUYOT. *Commission de la dépopulation. Sous-commission de la natalité. Rapport sur les obstacles économiques au développement de la population.* — Melun, 1905, in-4°.

NEYMARCK (A.). *La Banque de France de 1880 à 1905.* (Extrait du *Rentier*). — Paris, F. Alcan, 1906, in-12.

EMM. VIDAL. *Les Clearing-Houses. Chambres de compensation.* — Paris, F. Alcan, 1906, in-8°.

E. LEVASSEUR. *Cours d'instruction civique*, 3e part. *Notions d'économie politique.* — Paris, in-12.

E. LEVASSEUR et CH. PÉRIGOT. *Petit atlas de la Terre, de l'Europe, de la France. Géographie et statistique.* Ed. entièrement refondue. — Paris, Ch. Delagrave, 1905, 3 vol. in-12.

Banque de France. Assemblée générale des actionnaires, 25 janv. 1906. — Paris, 1906, in-4°.

Fédération des industriels et des commerçants français. Bulletin, n° 30. *Relations économiques de la France et de la Suisse. Voies d'accès au Simplon.* — Paris, 1906, in-4°.

A. DE LAVERGNE et L.-PAUL HENRY. *La Banque nationale suisse.* — Paris, F. Alcan, 1906, in-8°.

PAUL HENRY. *Le rachat des chemins de fer en Suisse.* — Paris, F. Alcan, 1904, in-8°.

YVES GUYOT. *Le blé et les autres céréales aux Etats-Unis.* — Paris, Guillaumin et Cie, 1905, in-8°.

La scienza sociale. (Dir. FR. COSENTINI). Num. 1. Febr. 1906. — in-4°.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 1904. — Roubaix, 1905, in-8°.

COMPTES RENDUS

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'IMPRIMERIE. Tome I. *L'Imprimerie sous l'ancien régime*, 1439-1789, par PAUL MELLOTÉE, docteur ès-sciences politiques et économiques. 1 vol. grand in-8 orné d'illustrations. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

A l'instar des aspirants à la maîtrise d'antan, notre auteur, avant d'entrer dans la carrière, a voulu faire son chef-d'œuvre. Sans suivre la même voie que presque tous ses devanciers qui, écrivant sur l'art de l'imprimerie, s'étaient surtout intéressés à son évolution historique ou technique, il s'est particulièrement occupé du côté économique, étudiant le mécanisme de la production, la répartition des tâches et des profits, le contrat de travail, la longueur des journées, la fréquence des chômages, les rapports des maîtres et de leurs ouvriers, enfin, s'efforçant de faire une enquête minutieuse — rendue peu aisée par la rareté des documents traitant ces points spéciaux — sur la vie des imprimeurs d'autrefois. On ne peut dire que cela l'ait rendu admirateur du bon vieux temps ! Celui des débuts de l'imprimerie, passe encore ; mais la période qui a suivi jusqu'à la Révolution, non certes.

En 1457, paraissait à Mayence le texte latin du *Psautier*, premier livre imprimé en caractères mobiles portant une date certaine. Charles VII, alors roi de France, ému par l'annonce de la découverte de cet art, songea, dit M. Mellottée, à en faire profiter le pays. A la fin de 1458, il envoya à Mayence Nicolas Jenson, un de ses meilleurs graveurs de monnaies pour essayer de rapporter subtilement l'invention. Ce n'était pas facile, car nul n'était admis dans les ateliers sans avoir juré de ne rien révéler de ce qu'on lui enseignerait. Jenson dut se soumettre à la règle, espérant être relevé d'une façon quelconque de son serment. Après avoir passé près de trois ans à étudier tous les détails du métier, il s'apprêtait à rentrer en France, lorsque survint la mort du roi. Apprenant que Louis XI éloignait plutôt les anciens conseillers de son

père, il se dirigea vers l'Italie. Ce n'est qu'en 1470, grâce à Jean de la Pierre (d'origine allemande), recteur de l'Université de Paris et à Guillaume Fichet, professeur de belles lettres, qui s'entendirent pour faire venir, des bords du Rhin, trois compagnons, que fut établie, au sein de la vieille Sorbonne, la première imprimerie. Une presse en bois et une seule sorte de caractères suffisaient alors. C'était un art secret dont on devait préparer toutes les parties soi-même. Au milieu de 1470 parut le premier livre imprimé en France. Le roi récompensa plus tard les imprimeurs : Michel Friburger, maître ès-arts, Ulrich Gering et Martin Crantz, simples ouvriers, en leur accordant des lettres de naturalisation. Il ne fallait d'ailleurs rien moins que le patronage royal pour protéger les nouveaux artisans contre les attaques des écrivains et des enlumineurs qui, en peu d'années du reste, furent évincés. Bientôt, l'imprimerie sortit de la Sorbonne et se répandit par toute la France. A la fin du XV[e] siècle, plus de quarante villes possédaient des presses. Lyon, qui avait eu l'imprimerie trois ans après Paris, était son émule dans la publication des livres illustrés et des grandes éditions. A Rouen, on imprimait des livres de liturgie pour l'Angleterre, les pays du Nord, les diocèses des Flandres, de Bretagne et d'une partie des provinces du centre de la France. A Toulouse, on imprimait principalement des livres de droit civil et de droit canon. A Troyes, on faisait des livres illustrés qui ne le cédaient en rien à ceux de la capitale. Au début du XVI[e] siècle, les établissements qui comptaient cinq presses et une cinquantaine d'ouvriers n'étaient pas rares.

Assimilée à l'Université, l'imprimerie demeura libre pendant un siècle et demi : chacun pouvait fonder un atelier à ses risques et périls. La seule contrainte était la réglementation universitaire et royale. Bien que moins assujettissante que la réglementation corporative, celle-ci, cependant, ne tarda pas à perdre sa douceur des débuts. Préoccupée avant tout de prévenir les atteintes à la religion et au pouvoir, elle prit une série de mesures qui, sans entraver trop fortement l'essor du nouvel art, ne fut cependant pas sans quelque peu lui nuire. La « police de livres » s'exerça parfois rudement sur les imprimeurs, plus même que sur les auteurs. La peine de mort ne fut pas rare. Le fouet, la prison et le bannissement étaient les peines ordinaires, appliquées non point seulement pour des publications jugées dangereuses, mais pour simple défaut d'autorisation d'imprimer.

Aux permissions simples ou tacites, les imprimeurs préféraient de beaucoup les « privilèges » qui avaient pour objet de les pré-

server de toute contrefaçon. Auparavant, on ne concevait pas qu'un auteur pût faire des gains appréciables par la vente de son ouvrage ou l'autorisation de copier l'original. Un arrêté royal, pris à l'encontre du Parlement, en 1777, déclara que l'auteur et ses héritiers avaient un droit perpétuel sur ses œuvres, à condition qu'il les imprimât et les vendît lui-même. De ces conditions, les écrivains se plaignirent avec justesse puisque, dans la pratique, cela annulait la reconnaissance de leur propriété. Le privilège du libraire durait autant que la vie de l'auteur qui lui avait concédé son droit.

Vers 1617, les libraires imprimeurs, jugeant que l'imprimerie était en pleine anarchie, présentèrent au roi un projet de règlement dans lequel ils réclamaient l'organisation d'une sorte de Chambre syndicale pour faire exécuter toutes les mesures que les règlements royaux avaient édictés à l'égard de l'imprimerie, et qui étaient inappliquées faute de surveillancee efficace. Agréé par le roi, le projet fut promulgué en 1618 ; la communauté des imprimeurs était ainsi fondée. Ses membres, tenus d'habiter dans le quartier de l'Université, ne devaïent, sous aucun prétexte, exercer leur profession en dehors sous peine de confiscation des outils et même perte de la maîtrise. Il fallut souvent sévir à ce sujet. Pendant les cinq premières années de son institution, la communauté des imprimeurs ne sut pas réprimer la soi-disant anarchie contre laquelle elle avait été organisée ; dès qu'elle put assez faire sentir son autorité, son premier soin fut de supprimer la liberté de la maîtrise. En fait, venue après la période tutélaire et protectrice du régime corporatif, l'imprimerie n'en connut que les abus qui allèrent toujours en s'aggravant et la maintinrent dans la voie de routine et l'esprit de monopole où elle s'était engagée après le superbe essor qu'elle avait pris à ses débuts sous la direction des remarquables savants qui la lancèrent dans le monde.

La communauté des artisans du livre comprenait les libraires, les imprimeurs et les relieurs. Toujours les imprimeurs se jugèrent supérieurs aux libraires qui n'étaient que des marchands, et aux relieurs qu'ils éliminèrent bientôt de la communauté. Tout d'abord, c'étaient les libraires, détenteurs des manuscrits, qui avaient essayé d'étouffer la concurrence que venait leur faire l'imprimerie, puis qui s'efforcèrent de favoriser la liberté de la maîtrise afin de s'établir eux-mêmes imprimeurs ou de faire baisser le prix de revient des livres. Les imprimeurs tenaient, au contraire, à diminuer de plus en plus leur nombre et à hausser les

prix d'impression. La lutte dura jusqu'au règlement de 1723, qui limita le nombre des imprimeurs.

Quoiqu'ils n'aient jamais admis d'être assimilés aux autres métiers, les imprimeurs s'organisèrent néanmoins comme les corporations qui les entouraient. En principe, nul ne pouvait être maître s'il n'avait été d'abord apprenti, puis compagnon ; mais nombreuses étaient les exceptions. L'apprenti devait n'être pas trop jeune, savoir lire et écrire (plus tard, on exigea qu'il sût le latin et le grec, mais on dut revenir sur cette décision, qui provoquait un manque de bras), présenter un certificat de bonne vie et mœurs, être catholique, originaire de France et célibataire. — Les alloués, simples manœuvres généralement illettrés, auxquels la maîtrise était absolument fermée, pouvaient être mariés. — Pour se faire recevoir apprenti, il ne fallait pas payer moins de 60 à 70 livres en droits de toutes sortes, en sus de tous les frais occasionnés par l'obligation d'une instruction assez étendue ; on conçoit donc que nombre de parents hésitaient à lancer leurs enfants dans cette carrière. Les maîtres avaient envers eux deux devoirs — les bien traiter et les instruire complètement dans le métier — qu'ils ne surent pas toujours remplir. La situation légale des apprentis de l'imprimerie était plutôt avantageuse ; dans la pratique, haïs par les compagnons qui les considéraient comme des concurrents contribuant à abaisser les salaires et maintenus par les maîtres dans une sorte de sujétion, leur sort était peu enviable.

Originairement, il fallait avoir été apprenti dans la propre ville où l'on voulait être compagnon. La journée des compagnons imprimeurs à l'atelier était pénible et même dangereuse pour ceux qui travaillaient à la presse. Afin d'éviter les pertes de temps, les repas étaient pris à l'atelier. La culture intellectuelle qu'ils devaient avoir leur donnait une certaine supériorité sur les compagnons des autres métiers. Ils parvinrent à obtenir le titre de bourgeois de Paris et persistèrent, malgré les édits, à porter l'épée au côté, souvent même durant le travail. Leurs salaires, beaucoup plus élevés que ceux des autres ouvriers, leur permettait une meilleure tenue. Lorsqu'ils ne pouvaient plus travailler, ils étaient parfois autorisés, par le syndic de la communauté, à devenir colporteurs, etc. ; une très petite minorité obtenait des secours de la communauté ou de la confrérie.

Lorsque l'apprenti avait achevé le temps jugé nécessaire par les règlements pour la pleine connaissance du métier, il avait droit à un salaire, il devenait alors compagnon. Il devait encore rester

de deux à cinq ans, avant de pouvoir briguer la maîtrise. Outre des garanties de probité et de bonne conduite, on exigeait de l'aspirant qui n'était pas fils de maître ou époux d'une fille ou veuve de maître les preuves de la possession d'une fortune suffisante pour assurer la durée d'un établissement d'imprimerie. Puis, en dehors des nombreuses formalités, coûteux étaient les droits d'entrée pour les compagnons ordinaires : insignifiants au début, ils s'élevèrent peu à peu jusqu'à 3.000 livres, sans compter les droits supplémentaires. En fait, pour être imprimeur, il ne fallit pas débourser moins de 8 à 10.000 francs avant l'acquisition de la moindre machine (malgré sa simplicité, le matériel d'une impimerie coûtait fort cher ; en 1589, les presses de Plantin étaient estimées environ 720 francs et son imprimerie représentait une valeur de 270.000 francs. Une imprimerie d'une seule presse revenait, en 1765, à 1.100 livres et le règlement obligeait les imprimeurs à avoir quatre presses et huit sortes de caractères). Malgré cela, la maîtrise était chaque jour envahie davantage, par suite de la création de lettres de maîtrise ; les imprimeurs paraient à l'arbitraire royal en limitant le nombre des réceptions ordinaires. Leur situation de fortune n'en restait pas moins plus médiocre qu'au temps du régime de quasi liberté ; mais la considération qui s'était attachée aux savants imprimeurs des débuts continuait à rejaillir sur la corporation : on ne dérogeait pas en devenant imprimeur.

Le contrat de travail, dans l'imprimerie, était écrit et notarié. Les compagnons ne devaient jamais partir en laissant un ouvrage inachevé. D'autre part, si, pour une cause urgente, le maître suspendait le travail en cours d'exécution, il était tenu d'en fournir l'équivalent. L'interruption durant plus de trois semaines, les compagnons pouvaient aller se placer ailleurs sans qu'on pût les requérir pour terminer ce premier travail. La journée ne durait généralement pas moins de 16 heures et commençait à deux heures du matin. Les chômages pour jours fériés étaient fréquents ; les compagnons imprimeurs n'en profitaient qu'à contre-cœur car, payés à la journée ou aux pièces, leur salaire était grandement diminué de ce fait. On estime que, grâce aux jours de fête de l'église, il n'y avait pas plus de 230 à 240 journées de labeur. Et il n'est pas ici question des chômages de métier, aussi fréquents alors qu'aujourd'hui. Les grèves non plus ne furent pas inconnues : celles de Lyon et de Paris (1539-1544 et 1544-1572) causèrent une forte perturbation. Les griefs avoués des compagnons étaient l'insuffisance des salaires, moindres qu'auparavant, et l'impossibilité de

travailler à leur guise. Les compagnons imprimeurs lyonnais, parmi lesquels il y avait beaucoup d'étrangers turbulents, voulaient rarement achever la journée des veilles de fêtes, par contre, il leur arrivait assez souvent de prétendre faire ouvrir l'atelier les jours fériés pour terminer la besogne laissée inachevée. Mais la principale raison de ces grèves, était le désir de parvenir à la limitation du nombre des apprentis. Sur ce sujet, ils finirent par obtenir légalement gain de cause, bien que, dans la plupart des contestations, les pouvoirs constitués aient généralement pris parti pour les patrons.

Une presse, du temps de Gutenberg et de ses premiers successeurs, produisait au maximum trois cents feuilles par jour pour un travail d'environ quatorze heures. En 1571, par suite d'une amélioration, on exigeait des ouvriers lyonnais 3.500 feuilles, soit 200 feuilles à l'heure ; à Paris, on n'en demandait que 3.000, ce qui était énorme, étant donné les instruments de travail dont ils disposaient. En 1786, la production courante était encore de 250 feuilles à l'heure, l'outillage ayant été à peine amélioré.

Les premiers imprimeurs et leurs aides fondaient eux-mêmes leurs caractères, composaient, corrigeaient les épreuves, puis imprimaient. Dès que l'imprimerie prit un certain développement, la division du travail s'organisa, l'introduction des machines mécaniques, vers 1840, ne fit que l'accentuer. La principale occupation des anciens typographes était, avant tout, la confection du livre (alors qu'actuellement nos plus grandes imprimeries se sont spécialisées dans les impressions administratives et commerciales); il y avait, en effet, une mine inépuisable dans l'impression des manuscrits de l'antiquité, qui étaient,pour la généralité du public, une véritable découverte. C'étaient néanmoins les ouvrages de religion et de scolastique qui fournissaient les 6/7 du travail des imprimeries. On estimait qu'un bon imprimeur devait majorer les prix de composition de 50 0/0 pour les frais généraux et 25 0/0 pour les bénéfices; certains doublaient les frais de composition et de tirage. Les salaires des apprentis qui vivaient dans leur famille étaient en moyenne de 8 sols par jour la première année, 9 la seconde, et 10 la troisième, presque autant que les compagnons. Naturellement, les salaires eurent des fluctuations nombreuses et le pouvoir d'achat de même que le pouvoir social de l'argent varièrent sensiblement pendant la période dont s'occupe notre auteur. A la fin de l'ancien régime, le salaire quotidien du compagnon était de 6 francs à 6 fr. 50 et, de tout temps, il avait été plus élevé que celui des artisans des autres métiers, ce

qui se conçoit, étant donné l'instruction plus étendue qui leur était nécessaire.

Avant l'invention de l'imprimerie, malgré le nombre considérable des écrivains et copistes (quelques auteurs parlent de 60.000 pour la France entière), les manuscrits étaient toujours très rares et d'un prix élevé. Certains livres enluminés demandaient des années de travail. Un copiste indiquait à la fin d'un ouvrage qu'il avait passé vingt et un mois à le faire. On cite également un bréviaire pour lequel il fallut trente ans de labeur. Seuls, les rois, les princes ou les gens très riches, pouvaient acquérir ces œuvres précieuses, qu'il était d'usage d'enchaîner à la muraille pour éviter qu'ils ne fussent enlevés. Louis XI, espérant trouver dans un manuscrit du célèbre médecin arabe Rhasès quelques remèdes à ses maux, voulut emprunter ce livre à la Faculté de médecine de Paris ; il ne put l'obtenir qu'après avoir, par un acte en règle, donné en gage sa vaisselle d'argent et la caution d'un de ses gentilshommes qui se porta garant pour cent écus. Sans parler des très beaux manuscrits, la plupart ne se vendaient pas moins de 4 à 500 francs. L'Université de Paris, cependant, avait réussi à abaisser le prix des livres de classe dans de fortes proportions. Lorsque Jean Fust vint à Paris vendre les produits du nouvel art, il les offrit à 60, puis à 50 écus (voulant les faire passer pour des manuscrits, il conservait à peu près les prix de l'époque), mais, quelques années plus tard, les livres ordinaires tombaient à 20 livres.— Dès 1468, les ouvrages manuscrits perdaient plus de 80 0/0 et les livres scolaires subissaient d'énormes réductions. Du XVIe à la fin du XVIIIe siècle, la baisse des prix des livres a été de presque moitié ; le prix de tout ce qui concourait à la fabrication — sauf les salaires — s'étant grandement amoindri. L'invention des presses mécaniques, sous le régime de libre concurrence qui, en 1789, succéda aux restrictions corporatives, ne fit qu'accentuer cette diminution.

Ce résumé ne donne, sans doute, qu'une idée imparfaite de l'intérêt des nombreux sujets traités de façon claire et précise par M. Mellottée, qui se montre partout dans son ouvrage, un sincère partisan de la liberté économique. Par le temps qui court, ce n'est pas si commun !

M. LR.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE TRAFIC DE LONDRES.

Les grandes cités modernes présentent des problèmes multiples: l'intensité croissante du trafic dans les rues est l'un des plus ardus. Pour le résoudre d'une façon satisfaisante, il faudrait trouver le moyen d'assurer la sécurité des piétons, la rapidité de l'écoulement des véhicules de toute nature, en même temps que préserver la beauté architecturale, là où elle existe. Il est peu de villes où le trafic soit aussi considérable qu'à Londres qui, avec ses faubourgs, couvre 700 milles carrés, englobe 6 1/2 millions d'habitants. Une Commission royale a été chargée d'une enquête, pour chercher les remèdes qui pourraient être suggérés afin d'améliorer les moyens de locomotion, de faire disparaître dans la mesure du possible les arrêts dans le flot de la circulation, lorsqu'il s'agit de laisser passer deux courants qui se croisent. Il y a des pertes de temps, contre lesquelles maugréent les gens habitués à considérer que *time is money*. La Commission s'est occupée du logement. Elle constate que les efforts du London County Council de construire des habitations ouvrières ont imposé des sacrifices aux contribuables toutes les fois qu'on a construit dans les districts au centre, et de plus on a eu la déception de ne pas retrouver dans les nouvelles maisons les gens pour lesquels on les avait bâties et que les améliorations avaient déplacés pendant un temps. La seconde partie du rapport traite des modifications nécessaires dans les moyens de locomotion et de transport; elle renferme les recommandations de la Commission pour l'amélioration des rues, les tramways, les règlements du trafic. La grande difficulté est le coût énorme qu'entraîne l'élargissement des rues,étant donné le prix du terrain. La Commission conseille de donner la préférence à l'extension du système des tramways, le nombre en est insuffisant et il y a une absence regrettable d'inter-communication entre eux. Quant aux chemins de fer, une fois que les « tube-railways » (souterrains) autorisés auront été achevés, le centre de Londres sera bien desservi. Dans les faubourgs, il faut procurer des facilités plus au Nord-Est, à l'Est, à l'Ouest. Quant aux trains ouvriers, on ne saurait demander aux compagnies d'en organiser à perte, mais il y aurait avantage à amener les autorités locales à coopérer avec les compagnies de chemins de fer pour introduire des trains à prix réduits pendant un temps limité.

La troisième partie du rapport traite de la création d'un *Trafic Board* et en définit les attributions; le nouveau Board aurait à

examiner avant leur dépôt au Parlement, tous les projets concernant la construction où l'extension de travaux publics affectant la locomotion et le transport dans Londres.

En dehors du volume renfermant le rapport de la Commission, il doit en paraître six autres. Parmi ceux-ci figure l'exposé du bureau technique consultatif. C'est l'œuvre d'ingénieurs qui font des plans, des projets, des devis, dont ils n'ont pas à fournir les sommes nécessaires au paiement des travaux; les ingénieurs déploient volontiers une grande largeur de vues. C'est ainsi qu'ils proposent de construire une grande voie coupant la ville du Nord au Sud et une seconde de l'Est à l'Ouest ; ces voies magistrales seront d'une largeur inaccoutumée, et dans le sous-sol, on placerait une double voie ferrée avec des tunnels portant les conduites d'eau, de gaz, d'électricité. A la surface, il y aurait quatre tramways électriques. En dehors de ces deux voies maîtresses, il y aurait des rues de premier, de second, de troisième ordres, ou toutes nouvelles ou élargies, avec les facilités pour la construction de tramways souterrains. En outre, on élargirait d'une façon systématique les artères principales de Londres dans un cercle de 15 milles de rayon autour de Charing-Cross. Le bureau consultatif technique de la Commission ne tient guère compte du droit des propriétaires et se soucie peu de savoir si ceux-ci seront troublés dans leur jouissance. Le *Times* fait observer avec raison que Londres est un groupe de centres locaux, dont quelques-uns sont amples; c'est la rencontre du trafic local avec le passage du trafic direct qui amène l'encombrement. Hors de la saison, en automne, en hiver, lorsque *le tout Londres* est absent, Piccadilly est bien assez large.

La Commission technique fait des suggestions pratiques, elle demande l'enlèvement de ce qui transforme la voie en deux boyaux étroits (candélabre, colonne électrique, station de cabs); elle réclame qu'on mette un terme aux abus de pouvoir des omnibus, qui en prennent très à leur aise à Londres, elle est favorable à l'introduction de l'omnibus automobile. Ce sont là des indications précises qui peuvent dicter la politique urbaine et qui ne ruineront pas les finances de la ville.

R.

L'EMPIRE DU TRAVAIL. — *La vie aux Etats-Unis*, par ANADOLI. 1 vol. in-18, Paris. Plon-Nourrit et Cie, 1905.

Les Etats-Unis exercent sur l'esprit une sorte de fascination. Parmi ceux qui les ont visités, qui ont vu de près leur civilisation, leurs mœurs si différentes des nôtres, l'activité intense de ce peuple chez lequel la hardiesse des conceptions, servie par la puissance des moyens et l'âpreté de la lutte pour la vie, ne connaissent pas les obstacles de certaines timidités, il en est peu qui résistent au désir de faire part au public de leurs impressions, alors même que par la profondeur des vues, par l'originalité des aperçus, par la nouveauté des observations, elles n'ajoutent que peu de chose à ce que d'autres avaient déjà noté.

L'auteur de l'*Empire du Travail* se défend avec modestie de la prétention d'offrir un précis complet de la vie du peuple américain. Il a séjourné aux Etats-Unis. Il livre à la publicité les observations qu'il a recueillies et il prévient le lecteur que là s'est bornée son ambition. Ne lui en demandons donc pas davantage. Il a regardé avec curiosité le spectacle que les Etats-Unis déroulaient devant lui : il a jeté un coup d'œil sur le Canada et un autre sur l'Amérique espagnole. Ses réflexions sur ce vaste sujet sont condensées en 300 pages, dont la lecture est facile et inspirera peut-être à quelques-uns le désir de faire,de certains problèmes indiqués dans ce volume, une étude plus approfondie.

G. DE NOUVION.

ANTROPOMETRIA MILITARE. Parte II. Dati demografici e biologici, par le Dr RIDOLFO LIVI, médecin major. Un vol. in-4°, Rome, 1905.

Cet ouvrage extrêmement important dans lequel une masse énorme de données uniques ont été recueillies, groupées, confrontées, avec le souci constant d'interpréter le moins possible et de laisser, au contraire, les chiffres exprimer d'eux-mêmes leur signification, fait le plus grand honneur à M. le médecin-major Ridolfo Livi. Son *Antropométria militare* est le résultat d'une longue série de mesures minutieuses qui n'ont pas porté sur moins de 299.355 jeunes hommes, de 17 à 26 ans et plus, accomplissant, à cette épo-

que, leur service militaire en Italie, et sur lesquels, 288.083 avaient 20 et 21 ans; 5.152 seulement moins de 20 ans, et 6.120 plus de 21 ans. Examinons, sans autre préambule, les constatations faites par M. Livi.

La taille moyenne de ces 299.355 jeunes hommes a été établie à 1 m. 645. Il va sans dire que ce chiffre contient des extrêmes et masque d'énormes écarts. C'est ainsi, par exemple, que la stature moyenne atteint à peine 1 m. 619 pour les Sardes, alors qu'elle se monte à 1 m. 666 pour les Vénitiens.

Des différences analogues se remarquent en ce qui concerne le périmètre thoracique, dont la moyenne est de 87 centimètres. Ici les écarts vont de 77 à 110 centimètres. 30 0/0 des jeunes gens examinés avaient un périmètre thoracique de 85 à 87 cm; et 80 0/0 entre 82 et 91 centimètres; 5 0/0 avaient moins de 82, et 15 0/0 plus de 91 centimètres de tour de poitrine.

Mais le périmètre thoracique ne donne à lui seul qu'une indication incomplète sur le degré de robustesse du sujet examiné; il faut tenir compte de la taille, le tour de poitrine variant nécessairement, sinon rigoureusement, en raison directe de celle-ci. M. Rodolfo Livi, a calculé à cet effet l'*indice thoracique* de ses jeunes soldats, en divisant par leur taille (en centimètres), leur périmètre thoracique (en centimètres également) multiplié par 100. Cet indice thoracique, qui donne, par conséquent, le rapport du tour de poitrine à la taille, varie de 44,1 à 55,1 avec une moyenne de 52,9. M. Ridolfo Livi a complété les indications ainsi obtenues, en calculant — par interpolation — le périmètre thoracique correspondant normalement à chaque millimètre de taille. Il arrive ainsi à constater que, tandis que toute l'Italie du Nord fournit des soldats ayant un périmètre thoracique supérieur à la normale, la Sardaigne, la Sicile, la Calabre, la Basilicate, la Campanie présentent, à cet égard, une infériorité marquée.

Nous arrivons maintenant au poids. Le poids moyen des individus étudié a été établi à 60,2 kilos, avec des extrêmes de 43 et 98 kilos. 75 0/0 des jeunes hommes pesaient entre 54 et 65 kilos; 10 0/0 moins de 54, et 15 0/0 plus de 65 kilos; les poids les plus élevés se remarquant dans les provinces du Nord, et les poids les plus faibles dans celles du Sud.

Il faut répéter ici ce que nous venons de dire du périmètre thoracique; le poids, à lui seul, ne signifie pas grand'chose, car il est en rapport nécessaire, sinon rigoureusement étroit avec la stature de l'individu considéré. Mais comment établir un rapport, qui ait une signification sérieuse, entre la stature et le poids ? Le rapport

S:P comme le rapport P:S conduisent à des constatations absurdes. Soient, un enfant de 0m50 de taille pesant 4 kil., et un homme de 1 m. 70 pesant 55 kilos. Ces formules nous apprennent que, pour être comparable à l'enfant (type d'obésité), notre homme de 55 kilos (type de maigreur), ne devrait pas peser plus de 13 kil. 600! ou bien que, pour être comparable à notre homme de 55 kilos, l'enfant, déjà énorme, devrait peser quatre fois plus, soit 16 kilos! Notons que ces absurdités étaient fatales; on ne combine pas des choses aussi différentes, qu'un poids et qu'une stature, qu'une mesure cubique et qu'une mesure linéaire. M. Ridolfo Livi a imaginé de réduire le poids à sa mesure linéaire; pour cela, il en extrait la racine cubique. Cette opération lui donne la hauteur qu'aurait un cube rempli d'une quantité d'eau égale au poids du corps. La formule de M. Livi :

$$\frac{100 \sqrt[3]{P}}{S}$$

lui fournit ce qu'il appelle l'*indice pondéral* des individus examinés. Cet indice pondéral a été établi à une moyenne de 23,8, avec des extrêmes de 24,7 et de 21,7.

Puis, ayant calculé par interpolation l'échelle des poids normaux par millimètre de taille, M. Livi constate que les provinces de l'Italie du Nord ont fourni un contingent de jeunes soldats, dont le poids dépasse la normale, tandis que c'est le contraire qui se produit pour les provinces du Sud: la Sardaigne, la Sicile, la Calabre, la Basilicate.

Ces résultats généraux enregistrés, M. Ridolfo Livi a recommencé tous ses calculs, mais en répartissant, cette fois, ses jeunes hommes, non plus par lieux de naissance, mais par profession, et il est arrivé à des constatations extrêmement intéressantes et uont nous regrettons profondément de ne pouvoir dire que deux mots.

C'est ainsi, par exemple, qu'il constate que, quelle que soit leur origine, les étudiants présentent tous une taille très supérieure à la moyenne; au contraire, les paysans présentent une taille inférieure à la moyenne et d'autant plus inférieure, qu'ils proviennent de régions plus méridionales.

Par contre, quelle que soit leur origine, les étudiants présentent tous un périmètre thoracique inférieur, et les paysans un périmètre thoracique supérieur à la normale.

Enfin, quelle que soit leur origine, les étudiants présentent tous

un poids très inférieur, et les paysans un poids, au contraire, supérieur à la normale.

Je note encore, en passant, cette constatation qui renversera bien des idées fermement arrêtées, que la majeure partie des jeunes soldats quittent l'armée plus grands et plus lourds qu'à leur entrée au service militaire. La proportion de ceux qui, au contraire, ont perdu du poids et de la taille, est extrêmement réduite. Je ne puis ici reproduire de chiffres, car ils varient énormément, suivant l'âge, l'origine et la profession.

Ces quelques lignes ne donnent qu'un bien faible aperçu de la valeur considérable du travail de M. Livi, particulièrement précieux, sans doute, pour les anthropologistes et les statisticiens, mais où les économistes trouveraient matière à de fort importantes inductions ; nous avons, de la façon la plus sommaire, indiqué dans quel sens, avec le regret d'être forcé de nous en tenir là, en tout cas pour le moment.

EMILE MACQUART.

GRUNDZÜGE DER SOZIALPOLITIK (*Eléments de Politique Sociale*), par M. R. VAN DER BORGHT, un vol. in-8°, Verlag von C. L. Hirschfeld, Leipzig.

Cet ouvrage constitue la première partie du tome XV de la Bibliothèque « Hand » und Lehrbuch der Staatswissenschaften », fondée par M. Kuno Frankenstein, et dont la publication se poursuit actuellement sous la direction de M. Max von Heckel. Il comprend quatre livres principaux, dans lesquels l'auteur traite successivement du but et des moyens d'action de ce qu'il appelle la « Politique sociale », du chômage et des moyens d'y remédier, des grèves, de l'assistance, des assurances ouvrières contre la maladie, les accidents et la vieillesse, des logements à bon marché, etc., etc. L'ouvrage se termine par un riche répertoire bibliographique des questions étudiées. Nous n'avons pas eu la curiosité de compter combien il contenait de titres de volumes. Mais ce répertoire s'étend sur près de cinquante pages grand in-8°. Il peut donc contenir, à raison de 25 à 30 titres par page, quelque chose comme les titres de 1.200 à 1.500 volumes, c'est-à-dire de nombreuses centaines de noms d'auteurs. Je constate que les noms des éco-

nomistes, morts et vivants, que nous sommes accoutumés à vénérer, y brillent, à une ou deux exceptions près, par leur absence.

— Que faut-il entendre par « Politique sociale » ?

L'auteur la définit par son objet : Elle a pour but, dit-il, « d'atténuer les différences de classes, en augmentant le bien-être des classes laborieuses ». Il s'empresse d'ajouter que « Politique sociale et socialisme » sont deux choses « radicalement opposées ». — Vraiment ? On ne le dirait guère. Sans doute, politique sociale et socialisme ne sont pas la même chose, et l'auteur dépense beaucoup de talent à le prouver ; c'est entendu. Seulement, s'il est exact qu'un nombre considérable de paragraphes du programme socialiste sont absents du programme des « politiciens-sociaux », il n'en reste pas moins acquis, et le livre de M. Van der Borght le prouve surabondamment, qu'il n'y a entre ceux-ci et ceux-là que des différences de degrés. Les « politiciens-sociaux » ne sont pas des interventionnistes aussi intransigeants que les socialistes. Ils n'en sont pas moins des interventionnistes tout de même. Mettons, pour ne mécontenter personne, qu'ils soient des « interventionnistes-socialisants », et n'en parlons plus.

Car, en tout cas, on ne prétendra pas que ce soient des individualistes ! — Je vous demande pardon ! M. Van der Borght, qui voyait si bien tout à l'heure tout ce qui l'*écarte* des doctrines socialistes, ne voit plus maintenant que tout ce qui le *rapproche* des individualistes, des *vrais* individualistes. Car il voit fort bien ce qui le différencie des « individualistes extrêmes ». Et savez-vous ce qui le différencie de ces derniers ? Je traduis : « Leur appréciation qu'il est nécessaire, pour le plus grand bien des individus et de la collectivité, d'avoir la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de circulation, la liberté d'action économique, la liberté de la concurrence. Point besoin pour eux de l'action régulatrice, limitative, directrice et contrôlante de l'Etat... »

Ainsi donc, M. Van der Borght est un individualiste, et la « politique sociale » est une « politique individualiste ». Et M. Van der Borght n'a rien de socialiste, et sa « politique sociale » n'est même pas socialisante ! C'est admirable, n'est-ce pas ? L'individualisme dont se targue M. Van der Borgh consiste à repousser :

1° La liberté individuelle ;
2° La liberté de la propriété ;
3° La liberté de la circulation ;
4° La liberté d'action économique ;
5° La liberté de la concurrence ;

6° Etc., etc., etc., etc.

Et à désirer et à réclamer l'action de l'Etat, parce qu'elle est et doit être :

1° Régulatrice ;
2° Limitative ;
3° Directrice ;
4° Contrôlante ;
5° Etc., etc., etc., etc.

N'est-ce pas qu'il est tout à fait inutile que je poursuive ce compte rendu et que je formule, au sujet de ce qui précède, une appréciation ?

EMILE MACQUART.

VERSICHERUNGSWESEN (*Les Assurances*), par ALFRED MANES. Leipzig, B. G. Teubner, 1905.

Ce volume fait partie de la collection des *Manuels commerciaux et professionnels* (*Handbücher für Handel und Gewerbe*), publiée par la maison Teubner dans le but de procurer au public, tant profane que spécial, des « exposés clairs, impartiaux et méthodiques, formulés, tant du point de vue des recherches scientifiques que de celui des constatations pratiques. »

M. Manes a exclu de son plan, comme relevant du domaine de la politique sociale, les assurances contre les risques du travail ; il écarte aussi les questions purement juridiques ou mathématiques. Pour le reste, il s'attache surtout à étudier le fonctionnement des assurances en Allemagne (ce qui est parfaitement naturel dans un ouvrage allemand), en Angleterre, pays de libre développement, et aux Etats-Unis, où elles sont, au contraire, assujetties à un contrôle, qui, d'ailleurs, varie d'Etat à Etat.

Le principe même de l'assurance est susceptible de s'appliquer à une infinité de contingences : n'a-t-on pas, au dire de notre auteur, été jusqu'à proposer d'assurer en Russie contre le risque d'un procès politique et de couvrir les couples Yankees contre celui d'une naissance de jumeaux ? Le champ que M. Manes nous invite à parcourir est donc fort étendu, mais sous sa direction, le voyage d'exploration s'effectue sans difficulté. Quant aux formes d'organisation, il estime qu'elles doivent différer, suivant le temps, le lieu et la nature du risque ; il n'est pas, non plus, favorable au mono-

pole de l'Etat, à qui manquerait la souplesse d'adaptation des assurances particulières; son rôle doit se réduire à la répression des abus.

E. CASTELOT.

DIE INVENTUR DER FIRMA FUGGER AUS DEM JAHRE 1527. (*Le Bilan de la Maison Fugger en* 1527), publié avec une introduction par JACOB STRIEDER. Tubingue, H. Laupp, 1905.

M. Strieder poursuit le cours de ses études sur le capitalisme allemand à l'ouverture de l'ère moderne. Au mois d'août 1894, nous avons parlé de son savant travail sur l'origine et le développement des grosses fortunes augsbourgeoises vers la fin du Moyen Age; aujourd'hui, nous avons à annoncer la publication d'un document des plus précieux : le bilan avec les inventaires du passif et de l'actif de la plus puissante maison de banque et de commerce de l'époque.

En ces temps éloignés, les marchands ne faisaient pas de bilans annuels. Le dernier bilan de la maison Fugger remontait à l'année 1511, où, par suite de la mort de son frère Ulrich, Jacob Fugger s'était trouvé seul maître de ses destinées. Celui de 1527 fut de même dressé après son propre décès au mois de janvier 1526, lorsque son neveu Antoine fut, à son tour, investi de ce redoutable mandat; de tempérament plus circonspect et moins audacieux que son oncle, il voulait avant tout s'assurer de l'état du colossal édifice sur lequel il était appelé à veiller.

Outre l'établissement central d'Augsbourg, la maison comptait en Allemagne et à l'étranger seize agences locales, plus une agence générale comprenant toute l'Espagne. La situation tant active que passive est pour chaque agence, en particulier, établie sur l'estimation des marchandises et le relevé des soldes débiteurs ou créditeurs classés, soit sous la rubrique de *debitori* et de *creditori* qu'on pourrait assimiler aux *Divers débiteurs* et aux *Divers créditeurs* de notre tenue de livres moderne, soit sous celle du *Wechselbuch* ou *Livre des lettres de change*, qui s'appliquait aux emprunteurs, aux prêteurs et aux commanditaires proprement dits. Il y a encore à citer le *Hofbuch* (*Livre des Cours*), où figurent les prêts à la couronne d'Autriche et aux autorités constituées des Etats héréditaires des Habsbourg; Antoine Fugger distingue aussi

entre la *Gemeine Handlung* (les affaires ordinaires de la maison) et la *Ungarische Handlung*, se rapportant à l'exploitation des mines de Hongrie. Au *Livre Noir* annexé des créances douteuses ou reconnues mauvaises, se rencontrent hélas! des noms de papes et d'autres puissants de la terre ; ces créances sont, toutefois, complètement omises à l'actif général, sans doute, afin d'échapper, conformément à la coutume d'Augsbourg, à la taille sur la richesse mobilière déclarée.

L'examen de cette pièce confirme, ce qu'on savait déjà, qu'à partir des premières années du XVI[e] siècle, les Fugger ont concentré toute leur attention sur les affaires financières et sur le commerce des métaux, mais qu'ils s'y livraient sur une échelle considérable. Des publications de cette nature nous initient mieux à l'activité économique et même politique d'une période de l'histoire, que les actes législatifs les plus solennels.

E. CASTELOT.

DIE EINKOMMENSTEUERPROJEKTE IN FRANKREICH BIS 1887. (*Les projets d'impôt sur le Revenu en France jusqu'en* 1887), par HERMANN MEYER, docteur en Sciences politiques. Berlin, Carl Heymann, 1905.

Après une courte introduction consacrée aux aides, tailles, dixièmes et vingtièmes de la monarchie, M. Meyer résume les débats concernant l'impôt sur le revenu qui s'élevèrent dans nos assemblées délibérantes à l'époque de la Révolution, de 1848 à 1870 et enfin sous la Troisième République. Ces exposés clairs et substantiels fournissent un excellent *schéma* des controverses, toujours renaissantes, aux époques où la France s'éprend d'idées égalitaires et démocratiques.

On s'est dès 1789 rallié, avec raison, au principe de taxer chacun suivant son revenu et ses facultés et il est incontestable que l'énorme développement pris par notre système d'impôts indirects est en contradiction flagrante avec la justice fiscale. Toutefois, aussi dès 1789, on s'est heurté à l'extrême répugnance qu'éprouvent le bourgeois et le paysan français à mettre les agents du fisc dans la confidence de leurs petites affaires; cette répugnance est encore plus intense aux degrés inférieurs et moyens de l'échelle sociale qu'à ses degrés supérieurs. Pour n'être pas éphémère, l'impôt sur le

revenu, s'il s'établit, devra donc continuer à n'interroger que les signes extérieurs de la richesse, quelle que soit d'ailleurs la façade théorique derrière laquelle on jugera à propos de masquer son vrai mécanisme. Le ministre actuel des Finances, dont M. Meyer célèbre l'avènement sur le mode des anciens prophètes saluant la venue du Messie, devra, comme tout autre à sa place, tenir compte de l'état d'âme de la grande majorité des contribuables français. Ceux-ci paient, non pas volontiers assurément, mais avec une remarquable ponctualité; néanmoins que le percepteur se garde de leur demander comment ils gagnent leur argent.

E. Castelot.

Marseille au xxe siècle, par Emile Camau, 1 vol. in-8°, Paris, Guillaumin et Cie. Marseille, Paul Ruat, 1905.

M. Emile Camau donne pour sous-titre à son livre : *Tableau historique et statistique de sa population, son commerce, sa marine, son industrie, suivi d'indications et de notes relatives à des projets d'améliorations et de réformes.* C'est l'inventaire, à ces divers points de vue, de la situation de la ville au commencement du xxe siècle, et qui pourra servir de point de comparaison quand, à une date plus éloignée, un autre document du même genre viendra nous dire les progrès réalisés ou la décadence subie. Il a été couronné par le Conseil municipal qui lui a attribué le prix fondé par M. le baron Félix de Beaujour, destiné à récompenser l'auteur du meilleur travail concernant la situation commerciale et industrielle de Marseille: c'est dire son mérite.

L'auteur nous entretient donc de la population. La natalité diminue à Marseille; c'est l'immigration des étrangers qui seule, l'empêche de décroître en nombre. Il nous parle des rues et des maisons qui laissent beaucoup à désirer en certains quartiers; de l'enseignement où il reste à faire beaucoup. La suppression de l'enseignement congréganiste n'est pas favorable dans une ville où 10 % des enfants sont encore sans recevoir l'instruction primaire. On y constate le nombre croissant des délits et des crimes. Il passe en revue la situation des finances, des administrations publiques, des institutions charitables, et s'étend surtout, comme il est naturel quand on parle de Marseille, sur celle de son industrie, de sa marine, de son commerce qui périclitent. Et, à ce

propos, après les indications statistiques, il cherche d'où vient le mal. C'est de notre régime économique. Mais ce régime, comment l'entend-il ?

M. E. Camau n'est pas protectionniste. Il n'est pas non plus libre-échangiste. En principe, dit-il, le libre-échange « est la stricte vérité et peut-être, si nous ne voulions examiner que la situation particulière et isolée d'une ville comme Marseille, nous aurions le droit de nous rallier à cette doctrine et de l'approuver pleinement. Mais notre devoir nous commande de lier le sort de Marseille à celui de la France et de ne réclamer, en conséquence, que des mesures qui soient en même temps favorables à notre port, à notre pays. » Voilà qui part d'un bon naturel. Mais que M. Camau rejette ce scrupule. Le libre-échange, si nous l'avions, serait aussi profitable à toute la France qu'au seul port de Marseille. Il est impossible, ajoute-t-il, d'ouvrir nos portes quand nos voisins n'ouvrent pas les leurs. Eh! qu'importe, si nous y trouvons avantage ? Il me semble pourtant que les Anglais ont ouvert les leurs aux exportations du monde entier, sans la réciprocité, et que leurs affaires n'en ont pas été plus mal.,

Que veut donc M. Camau ? des traités de commerce. Nous aussi, nous acceptons les traités, mais faits dans le sens de la liberté et comme une étape vers la liberté, une liberté toujours plus grande. Les arguments de M. Caman ne semblent pas porter de ce côté. C'est que chez nous, on veut bien de la liberté pour soi, et non pour autrui, même quand cette liberté d'autrui nous serait profitable. Nous la regardons comme une arme tournée contre nous, quand ce n'est pas nous exclusivement qui la détenons. Eh ! la liberté, est-ce qu'il en faut ? N'avons-nous pas l'Etat pour la remplacer, l'Etat qui ne peut se désintéresser des industries qui, sans lui, ne pourraient subsister ? C'est encore ce que dit M. Camau, et nous voyons, en effet, que l'Etat les protège d'une étrange façon, puisque partout c'est une décadence que l'on constate, tandis que les consommateurs subissent le contre-coup du système. Tous ces beaux raisonnements me rappellent ce président d'une Chambre de commerce qui, après la signature d'une convention avec un pays voisin où il avait demandé et obtenu pour l'industrie de sa région des tarifs soi-disant protecteurs, disait à ses collègues: « Et maintenant, Messieurs, nous pouvons revenir à la doctrine du libre-échange. » Il nous semble que c'est un peu là la théorie de M. Camau, et je ne sais comment il fait concorder avec elle d'autres idées excellentes sur l'instabilité économique, la loi du cadenas, les marchés à terme, etc.

Les renseignements statistiques sont bien groupés. Avec le livre de M. Camau, nous n'aurons pas à les démêler pour Marseille, dans les publications d'ordre plus étendu et plus général. C'est, d'ailleurs, une œuvre considérable que celle de M. Camau, puisque son volume contient plus de mille pages in-8°. Le travail est colossal, et il faut lui en tenir compte.

MAURICE ZABLET.

ETUDE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET JURIDIQUE DE LA CONVERTIBILITÉ DES EMPRUNTS EN OBLIGATIONS AMORTISSABLES, par HENRI-JULES LÉVI. 1 vol. in-8°, L. Larose et L. Tenin, 1905.

Les emprunts en obligations amortissables peuvent-ils légitimement être convertis? On sait qu'il y a quelques années, à propos de je ne sais plus quelles obligations du Chemin de fer de l'Est, les tribunaux ont tranché la question en faveur des obligataires, le droit de conversion avant terme n'étant pas mentionné dans le contrat d'emprunt. M. Levi voudrait que ce droit fût admis pour tous les emprunts de ce genre, avec ou sans mention de l'emprunteur dans ses prospectus, comme règle de droit commun, et il se livre à ce propos à une longue discussion, qui n'est d'ailleurs ni sans verve, ni sans éloquence. Discussion de droit où les textes sont cités, analysés, interprétés, où il est prouvé que les auteurs qui sont de l'opinion de M. Levi ont raison, que les autres ont tort. Là où *Hippocrate dit oui*, mais *où Galien dit non*, je n'oserais me prononcer, et il y a des Hippocrate et des Galien dans les écoles de droit. Discussion économique aussi où le grand argument de M. Levi est que, le prix de l'argent baissant, il est injuste qu'une société paie pour ses obligations le même intérêt que lorsque l'argent était plus cher. Moi, je le veux bien. Mais alors je demanderai aux dites Sociétés que, quand l'argent devient plus cher, elles aient l'obligeance de faire une conversion à rebours, pour ainsi dire, et de relever le taux de l'intérêt qu'elles servent aux obligataires.

Mais voilà un phénomène que nous ne verrons jamais et un point de vue qu'a négligé d'élucider M. Levi.

MAURICE ZABLET.

La loi allemande sur les Bourses du 22 juin 1896 et ses effets, par Carl Piekenbrock. 1 vol. in-8°, Essen, imprimerie W. Girardet, 1905.

Ce livre est la thèse de doctorat présentée à l'Université de Lausanne par M. Carl Piekenbrock. Mais elle se distingue de la plupart des thèses par un mérite rare.

Dans un premier chapitre, l'auteur montre que s'il y a des abus dans la spéculation, c'est la liberté même de la spéculation, et non les règlementations arbitraires qui peut les supprimer. D'ailleurs la libre concurrence seule réalise le maximum d'ophélimité, selon l'expression de M. Pareto. « Vouloir abolir la spéculation, dit M. Piekenbrock, dans notre société, équivaudrait à abolir tout progrès, car celui-ci n'est possible que si beaucoup de personnes risquent leurs capitaux, leur vie même, pour réaliser les entreprises les plus hardies. Or, ce résultat ne peut être obtenu que s'il y a une prime des plus alléchantes pour ceux qui s'exposent à ces sacrifices : la fortune et les bénéfices de tout genre qu'elle comporte sont actuellement le plus puissant des appas : nous serions des fous et des criminels à vouloir mettre des entraves à cette course sur la voie du progrès. Qu'on pense qu'au XIXe siècle, pendant lequel l'initiative privée a été plus libre, l'humanité a fait plus de progrès que dans les milliers d'années précédentes. »

Or, c'est au moyen des Bourses que s'exerce la spéculation. Si leur organisation s'y oppose, elles manquent leur but. L'auteur étudie donc les Bourses allemandes et leur règlementation avant la loi de 1896, et les conditions économiques et sociales au milieu desquelles cette dernière loi est surgie, la lutte surtout entre industriels et agrariens. Toutes les dispositions de cette loi, appliquées à partir du 1er janvier 1897, sont trop nombreuses pour être relatées ici. Qu'il nous suffise de dire qu'elles sont toutes restrictives de la liberté. C'est une règlementation véritablement outrancière.

Dans une série de tableaux chiffrés — ici l'intérêt est grand — M. Piekenbrock montre que la loi a produit une énorme diminution des affaires à terme. Ainsi, sauf à Berlin, qui encore est devenue une Bourse locale, le nombre des personnes fréquentant ces marchés a considérablement décru. L'auteur fait le calcul de la diminution probable du rendement de l'impôt sur les affaires due à la loi : c'est par un gros chiffre qu'il conclut. Il constate 20 0/0 de moins dans les télégrammes des bureaux des Bourses. Pour

12 Banques de Berlin, Francfort ou Hambourg, les affaires à terme ont diminué de 60 0/0, de 65 0/0 pour 21 banquiers des mêmes villes, de 70 0/0 pour 71 banques ou banquiers de province. Sur 100 francs d'affaires des banques de courtiers à Berlin en 1893, le chiffre n'est plus que de 38 à 39, de 30 pour la Maklerbank de Hambourg. Le nombre des courtiers de Francfort qui était de 80 en 1895, n'est plus que de 65 en 1900, et dans cette période leur chiffre d'affaires a diminué de 36 0/0, etc. Il faut lire tous les chiffres dans leurs détails et leurs développements. Ils sont significatifs.

D'autre part la spéculation au comptant a beaucoup augmenté, mais le résultat a été chèrement acheté, principalement par la hausse de la valeur de l'argent. La spéculation au comptant exige en effet des capitaux beaucoup plus importants que la spéculation à terme. Aussi l'Allemagne est-elle depuis 1896 constamment tourmentée par les craintes de resserrement de l'argent.

La loi a eu aussi pour conséquence d'augmenter l'importance de grandes Banques qui servent presque exclusivement d'intermédiaire aux petits et moyens spéculateurs. Elles ont augmenté leur capital. Leurs gains se sont accrus. Elles ont alors créé en province des succursales et des bureaux dont le résultat fut de faire disparaître les petites banques locales, à peu près comme chez nous ont fait les sociétés de crédit. Conséquence : une centralisation des affaires nuisible au développement économique du pays.

Et M. Pickenbrock conclut :

« Avec la loi de 1896, le législateur a voulu mieux régler le trafic de bourse; y rendre impossible les opérations malhonnêtes et malfaisantes; en éloigner les joueurs et les agioteurs, reporter le trafic à terme sur des bases saines et normales; et donner aux commerçants, aux producteurs, aux boursiers, une défense plus valide contre les attentats à la bonne foi commerciale.

« Aucun de ces résultats n'a été atteint. Le législateur a subi un échec presque complet. Les joueurs, éloignés du terme, se sont précipités sur le comptant et sur les bourses étrangères. Les opérations de bourse à terme défendues ou entravées ont été remplacées par d'autres, plus imparfaites, mais qui en remplissent plus ou moins le rôle.

« Toute la vie économique a été troublée, bouleversée. La plus grande insécurité règne dans les affaires, attendu qu'il est impossible de savoir au juste si une opération est légale ou prohibée... Actuellement le trafic de bourse est désorganisé, brisé en Allemagne; le placement de l'épargne, le commerce, l'industrie,

la vie toute entière du pays en ressentent lourdement les conséquences; il est très difficile de pouvoir faire des opérations, des placements de capitaux à longue échéance, avec une prévision approximative de ce qui arrivera; on est obligé de vivre presque au jour le jour, de tâtonner dans le vide. »

Que faire? Une loi qui n'a produit, à tous les points de vue, que des effets malfaisants, ne peut être amendée, comme il en est question. Il faut l'abolir. Telle est la conclusion très nette et radicale de M. Piekenbrock.

Je suis heureux de rendre ici à l'excellente étude de M. Pickenbrock un hommage mérité.

MAURICE ZABLET.

LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE, par EMILE LÉGIER, 1 vol. in-8°. Paris, Bureaux de la *Sucrerie indigène et coloniale*, 1905.

Au commencement de 1904, M. Légier a fait le voyage des Antilles françaises et y a séjourné plusieurs mois pour étudier sur place la culture de la canne, la fabrication du sucre et du rhum, la possibilité d'autres cultures secondaires et leur avenir, et il publie dans le présent volume les résultats de ses recherches. Après avoir donné tous les renseignements nécessaires: géographiques, géologiques, climatologiques, etc., sur ces deux îles, l'auteur étudie leur situation économique, la population, le travail agricole et industriel, l'outillage des usines à sucre, etc. L'industrie sucrière est de beaucoup la plus importante des Antilles françaises, mais elle est bien en arrière sur celle des autres pays.

A Cuba et à Porto-Rico, l'industrie du sucre est florissante, parce que la canne est produite à très bon compte et que l'industriel extrait de cette canne tout ce qu'il peut. A la Martinique et à la Guadeloupe, il n'en est pas ainsi. Les industriels ont négligé de renouveler leur outillage; ils ne tirent que peu de sucre de la canne et à grands frais, car la main-d'œuvre n'est pas meilleure que l'outillage que l'on met à sa disposition. La main-d'œuvre, dit M. Légier, est très prodiguée et très inégalement distribuée. On voit certaines usines qui n'ont pas 6 francs de fabrication dont 1 fr. 02 de main-d'œuvre, tandis que d'autres ont 14 fr. 89 dont 1 fr. 14 de main-d'œuvre. Il y a donc possibilité de réduction des frais de ce côté.

M. Légier trouve que les ouvriers sont beaucoup trop nombreux et qu'ils se gênent plutôt qu'ils ne s'entr'aident. Quoique cette main-d'œuvre soit assez peu rétribuée, « elle ne vaut pas ce qu'elle est payée ». Il faudrait donc introduire de ce côté l'économie et l'émulation.

Pour obtenir ce dernier résultat, M. Légier conseille de revenir à l'immigration. C'est le seul moyen d'obtenir un travail efficace et à bon marché. Mais l'immigration est vivement combattue par les partisans du travail national; les nègres forment la majorité du corps électoral et même des corps élus, et ils se protègent consciencieusement; de sorte qu'il ne sera pas facile d'influer de nouveau sang dans ces îles.

Le perfectionnement de l'outillage des usines à sucre est aussi d'une nécessité urgente et l'on n'a que trop tardé à y recourir. A ces deux conditions : main-d'œuvre active et intelligente et outillage moderne, la sucrerie coloniale peut très bien soutenir la concurrence du sucre de betteraves, puisque d'autres colonies la supportent bien. Nous l'avons déjà vu pour Cuba et Porto-Rico. Il en est de même à l'île de la Trinitad. « Dans cette colonie anglaise où la main-d'œuvre agricole est d'une nécessité absolue pour la canne, le cacao et le cocotier, l'appoint de l'immigration indienne a fait disparaître la pénurie de bras et donné une implusion magnifique aux exploitations agricoles. »

M. Légier résume les réformes à introduire dans nos Antilles aux onze articles suivants:

1° Amélioration de la canne; 2° amélioration du matériel et de l'extraction du jus; 3° amélioration du rendement de la main-d'œuvre; 4° centralisation des usines par la suppression des usines mal placées; 5° amélioration des conditions des prêts sur récoltes par le crédit agricole à un taux plus faible que le taux actuel; 6° abaissement rationnel des droits de sortie sur le sucre et le rhum; 7° création de stations expérimentales agricoles sur le modèle des colonies anglaises; 8° reprise de l'immigration hindoue; 9° pacification des esprits agités par la politique et la question des races; 10° respect de la propriété; suppression du maraudage par le rétablissement de la main-d'œuvre pénale et la création de gardes-champêtres intéressés à l'arrestation des malfaiteurs; 11° maintien de l'exposition permanente des colonies et création de comices et d'écoles d'agriculture.

Après l'industrie du sucre vient son complément, celle du rhum, puis viennent les clutures secondaires: café, cacao, vanille, tabac, coco, banane, coton, etc. M. Légier donne des renseignements sur

l'état actuel de ces industries et cultures et sur les possibilités de développement qu'elles comportent. Le tout est accompagné d'une carte des Antilles et de plusieurs figures dans le texte. Ce volume sera utile aux gens en quête d'entreprises coloniales, d'autant que l'auteur est très compétent dans les matières qu'il traite : il est rédacteur en chef de la *Sucrerie indigène et coloniale* et ancien directeur de sucrerie et de distillerie.

H. Bouët.

Le droit de propriété et le régime démocratique, par E. Marguery. 1 vol. in-18, Paris, Félix Alcan, 1906.

Le problème de la propriété est le nœud de la question sociale. Deux solutions opposées sont en présence : la solution libérale, qui demande que la propriété privée soit, sinon générale, du moins aussi étendue que possible, ne laissant à la Société, c'est-à-dire à l'Etat, qu'un minimum plus ou moins strict, — car il y a des nuances dans le libéralisme ; la solution collectiviste qui, comme on sait, veut nationaliser ou communaliser tous les instruments et moyens de production, donc les terres.

A ces deux solutions extrêmes, M. Marguery trouve des inconvénients. « Le principe du libéralisme, dit-il, n'est pas un principe de progrès social. Loin d'assurer l'égalité des droits, une répartition équitable, il laisse au hasard, à la chance, à la force, à la ruse le soin de résoudre les problèmes économiques. »

Au collectivisme l'auteur trouve encore plus de défauts peut-être. « L'idée est généreuse et la perspective est séduisante, mais... plus on concentrera la direction et les responsabilités, plus on découragera l'initiative individuelle, plus vite et plus sûrement on établira une sorte de servitude générale, entraînant la dépression des caractères, l'affaiblissement des intelligences, le mauvais rendement des bras.

« Cette concentration entraînerait un autre péril redoutable. Aujourd'hui, une erreur dans une branche de l'exploitation des capitaux n'a que des conséquences locales et relatives ; désormais une erreur se produisant au sommet, toute la production en serait viciée et le mal deviendrait presque irréparable. »

Entre ces deux extrêmes n'y aurait-il pas quelque moyen terme qui permettrait de concilier le droit de propriété avec le régime

démocratique, régime « tendant au bonheur commun des associés par la libre expansion des individus ? »

C'est ce que pense M. Marguery et il appelle ce moyen terme la Justice sociale. Cette justice consisterait dans le retour à l'Etat des mines, eaux, forêts, etc., et l'abandon aux particuliers des terres cultivables sous certaines conditions et après diverses réformes du régime actuel de la propriété, dont les principales sont : la consolidation des droits des possesseurs précaires, le morcellements des grands domaines, le remembrement des parcelles isolées, la constitution de petits domaines, la protection du bien de famille.

Ces réformes ne seraient pas la perfection absolue et ne ramèneraient pas l'âge d'or ; elles ne seraient même pas sans inconvénients. C'est ainsi, par exemple, que la constitution du bien de famille conduirait à une sorte de main-morte démocratique: « Il y a bien des inconvénients à soustraire ainsi à la circulation une masse nouvelle de terres, qui s'ajoutera aux biens dotaux inaliénables et aux autres biens de main-morte. On ne peut cependant qu'approuver au point de vue politique la constitution de ces petites cellules, ateliers d'activité et d'épargne, foyers d'esprit démocratique. »

M. Marguery indique quelques autres réformes. Il faudrait, par exemple, enlever aux propriétaires la plus-value automatique, qu'acquièrent les terrains, surtout dans les villes. Mais,outre qu'il n'est pas facile de la déterminer, une objection inquiétante se dresse : la collectivité ne devra-t-elle pas rembourser les moins-value qu'infligent à d'autres terrains le déplacement d'une administration, d'une garnison, d'une industrie même ?

On voit que la solution du problème de la propriété reste encore un peu vague. Toutefois, le livre de M. Marguery intéressera les lecteurs par les idées qui y sont développées, par beaucoup d'autres qui ne sont qu'indiquées ou suggérées, et surtout par les renseignements précieux que nous fournit l'auteur sur la législation du sol, du sous-sol, des eaux et forêts, etc., dans les principales sociétés civilisées.

H. Bouët.

Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux xvie et xviie siècles, par H. Nagaoka, In-8°, Paris, Jouve, 1905.

Il existe un grand nombre d'ouvrages relatifs aux rapports des Européens avec les Japonais aux xvi° et xvii° siècle; mais la plu-

part, écrits par les missionnaires, ne sont pas toujours exempts de partialité. Il en existe aussi de source japonaise; ils ne sont guère plus impartiaux. M. Nagaoka a fait de son mieux pour tirer des uns et des autres les renseignements les plus exacts.

Dans une *Introduction*, l'auteur commence par donner une esquisse de l'histoire du Japon avant sa découverte par les Européens, et de l'état politique et social dans lequel se trouvait ce pays au moment où les chrétiens sont venus pour le civiliser.

A l'époque où les Jésuites arrivèrent au Japon, dit M. Nagaoka, tout l'empire était divisé par les guerres civiles: les seigneurs ne songeaient qu'à étendre leurs domaines et les chevaliers à en gagner un par leur valeur. Le peuple et les paysans souffraient, écrasés par des contributions très lourdes. Tout le monde avait besoin d'une croyance pour se soutenir et se consoler dans cet état calamiteux. De là, un renouveau du bouddhisme. De là aussi le bon accueil qui fut fait au christianisme, car les Japonais considéraient Xavier et ses compagnons comme des bonzes et leur religion comme une secte du bouddhisme.

Le succès des chrétiens ne fut d'ailleurs pas si grand qu'on le croit. « François-Xavier resta au Japon deux ans et quatre mois. Il ne réussit que très imparfaitement dans sa prédication, d'abord à cause de l'opposition qu'il ne cessa de rencontrer de la part des bonzes et ensuite parce qu'il vint dans ce pays à une époque de guerres civiles. »

Les rapports des Européens avec les Japonais ont été religieux et commerciaux. Au point de vue religieux, la nouvelle forme du bouddhisme, le catholicisme, mêlant la politique à la religion, eut bientôt contre elle les pouvoirs publics qui ne tenaient pas à se voir supplantés par les nouveaux-venus. Mais les Japonais surent toujours distinguer le commerce de la religion et dans les édits impériaux interdisant celle-ci, ils permirent toujours celui-là, et il n'aurait tenu qu'aux Portugais et aux Espagnols de continuer à trafiquer avec les Japonais: Il leur eût suffit de s'abstenir de propagande religieuse et surtout politique. Ce qui le prouve, c'est que les Hollandais, derniers venus et plus prudents, furent autorisés à continuer leur commerce après que les Portugais et les Espagnols eurent été chassés, et qu'ils s'y sont maintenus jusqu'à ce que, en 1868, le Japon fût définitivement ouvert aux Européens.

« A cette époque, les Hollandais faisaient au Japon plus de £500.000 d'affaires. Ce fut l'âge d'or de leur commerce dans ce pays, l'époque où il leur était permis de se défaire de leurs marchandises en vendant au plus offrant, suivant le privilège que leur avait

accordé, en 1611, le Shogoun Jéyasou, et que leur avait renouvelé son fils Hidétada, en 1617. »

Si, moins sectaires en religion et surtout en politique, les Espagnols et les Portugais avaient continué à faire le commerce au Japon en concurrence avec les Hollandais, que serait-il advenu ? Peut-être le Japon serait-il entré, deux ou trois siècles plus tôt, dans l'harmonieux « concert européen ».

A l'appui de son Histoire des relations du Japon avec l'Europe, M. Nagaoka donne en appendice la relation de l'ambassade des daimios de Kiou-Siou auprès du pape, en 1583 et de l'ambassade de Daté-Masamouné en Europe en 1613. Un *index* des mots japonais employés dans le corps de l'ouvrage termine ce volume, que liront avec profit tous ceux qui s'intéressent aux choses d'Extrême-Orient.

H. Bouët.

Bibliothèque internationale d'économie politique. Les œuvres économiques de sir William Petty, traduit de l'anglais par Henry Dussauze et Maurice Pasquier, avec une préface de A. Schatz. 2 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1905.

Il a été parlé de la nouvelle édition anglaise des œuvres de William Petty, par M. Ch.-H. Hull, dans le *Journal des Economistes* du 15 février 1901 (p. 247 et suiv.) et de l'étude de M. Pasquier sur William Petty et ses idées économiques dans la livraison du 15 mai 1904 (p. 305-6). Nous n'aurons donc pas à nous étendre longuement sur la traduction en français que nous présentent MM. Dussauze et Pasquier, puisque les lecteurs pourront maintenant se procurer facilement l'ouvrage même.

William Petty fut un des plus zélés disciples de Bacon : adversaire résolu de la métaphysique, des idées préconçues, des théories abstraites et vagues; partisan de la méthode positive fondée sur l'observation, l'expérience et le calcul, Petty cherchait à tout soumettre au nombre, au poids et à la mesure.

« La méthode que j'emploie dans ce but, dit-il, n'est pas encore très commune, car au lieu de me servir seulement de termes au comparatif et au superlatif et d'arguments purement rationnels, j'ai adopté la méthode (comme spécimen de l'arithmétique politique que j'ai longtemps eue en vue), qui consiste à m'exprimer en termes de *nombres, poids et mesures* : à me servir uniquement

d'arguments donnés par les sens, et à ne considérer exclusivement que les causes qui ont des bases visibles dans la nature; je laisse à la considération des autres, les arguments qui dépendent des idées, des opinions, des désirs, des passions variables des individus. »

De là son projet ou plutôt ses projets — car il y est revenu à plusieurs reprises — d'arithmétique politique.

De là, aussi, à l'instar de Bacon, ses assimilations de la société aux organismes physiologiques et son anatomie sociale, appliquée à l'Irlande, qu'il considérait comme le sujet le plus convenable pour ses spéculations. De là encore sa confiance dans les lois naturelles plus que dans les lois humaines, pour la bonne et saine marche des sociétés.

« On a réglementé par des lois, disait-il, beaucoup trop de matières que la nature, une longue habitude et le consentement général auraient dû seuls diriger... Si les médecins les plus sages ne se mêlent pas trop de leur patient, observant et suivant les mouvements de la nature, plutôt que de les contredire en administrant leurs remèdes violents, en politique et en économie, on doit agir de même. »

De là enfin, ses conseils de procéder du petit au grand et de s'attacher plutôt à bien gouverner un petit Etat qu'à lui donner de l'extension; conseils fondés sur l'expérience des conquêtes et de la politique coloniale. Jusqu'à maintenant, dit-il, l'Irlande a été une charge continuelle pour l'Angleterre; la répression de la dernière rébellion a coûté à l'Angleterre en hommes et en argent plus de trois fois ce que vaut le pays entier une fois pacifié. L'Irlande, les plantations en Amérique et d'autres dépenses additionnelles de la couronne sont un fardeau pour l'Angleterre; l'Ecosse n'est d'aucun avantage.

Dans son amour de l'arithmétique politique, Petty ne négligeait rien. Il cherchait la mesure de la terre comparativement au travail; la mesure du travail d'art par rapport au travail simple (unskilled); la mesure du ciel et du sol. A ce dernier sujet, il énumère les instruments qui existaient alors:

1° Un instrument pour mesurer le mouvement du vent et, par suite, sa force.

2° Pour mesurer le nombre d'heures par jour pendant l'année entière, durant lesquelles il souffle des différents points de la rose des vents.

3° Pour mesurer la quantité de pluie tombée pendant l'année sur une quantité ou une étendue de terre donnée.

4° Pour mesurer quel est l'air qui absorbe le plus d'humidité.

5° Quelles sont les variations dans le poids et la légèreté de l'air d'heure en heure.

6° Le thermomètre ou tube à température de la meilleure espèce.

7° L'instrument pour mesurer et prévoir la glace et la neige. « Il faut, ajoute-t-il, qu'il y ait beaucoup de gens à se servir de ces instruments dans les différentes parties de l'Irlande et dans le reste du monde, et que, correspondant entre eux, ils se communiquent leurs observations et les corrigent par la raison. »

Ce grand nombreur, peseur et mesureur devant l'Eternel, allait peut-être un peu loin lorsqu'il proposait de transporter en Angleterre un million d'Irlandais sur 1.300.000 hommes que comptait la population totale... Néanmoins, il pose cette thèse et la soutient énergiquement. Il répond aux objections qui lui sont opposées, indique les voies et moyens, expose les résultats qui s'en suivront, et, pour rendre sa démonstration plus sensible et plus populaire, il la tourne en tous les sens et finit par la présenter sous forme de dialogue.

On pourrait croire que cet expérimentateur politique nourrissait une haine invétérée contre le peuple irlandais. Il n'en est rien et Petty rend même assez bien justice aux Irlandais. « Leur paresse, dit-il, semble venir du manque d'emploi et d'encouragement au travail plutôt que de l'abondance naturelle de flegme dans leurs viscères et dans leur sang... On les accuse aussi beaucoup de perfidie, de fausseté et de vol. Aucun de ces vices ne leur est naturel à mon avis. »

MM. Dussauze et Pasquier auront rendu un bon service aux lecteurs français en traduisant les œuvres économiques de William Petty. D'abord, parce qu'il est intéressant de voir une science dans son berceau. Il est étonnant d'y découvrir des idées souvent très justes, qui sont faussées plus tard par des subtilités scolastiques. De plus, bien des idées et des faits exposés par Petty, portent encore aujourd'hui leur enseignement et quelquefois la condamnation de notre politique intérieure et extérieure.

H. Bouët.

Esquisse psychologique des peuples européens, par Alfred Fouillée, de l'Institut. 1 volume in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 10 francs. (Félix Alcan, éditeur.)

« Il importe d'autant plus, en France, de ne pas négliger la psychologie des peuples — science d'ailleurs toute nouvelle, — qu'un des traits de notre tempérament national est la propension à juger les autres d'après nous. Excellent moyen d'être dupes. — Il est aussi essentiel, a dit M. de Bismarck, de connaître les caractères des peuples que de connaître leurs intérêts. — On sait comment le chancelier établit jadis ses calculs sur la psychologie du peuple français et sur celle du peuple allemand... Que de fois et pendant combien d'années nous nous sommes nourris de visions sentimentales, de rêveries chevaleresques, d'utopies égalitaires et humanitaires, au lieu de nous demander à quelle nature d'hommes et de peuples nous avions affaire, ce que nous sommes vraiment nous-mêmes et ce que sont les autres autour de nous ! Nous croirons être utile si nous parvenons à faire comprendre combien les peuples qui nous entourent diffèrent du nôtre, surtout nos voisins immédiats, Allemagne, Italie, Angleterre, et notre alliée lointaine, la Russie ; combien nous devons, dans notre vie internationale, tenir compte de ces différences, combien elles s'imposent à notre attention jusque dans notre vie nationale, où c'est une utopie de croire que nous pouvons tout faire et tout oser comme si nous étions seuls... » Ces lignes, extraites de la préface, indiquent suffisamment l'importance exceptionnelle du livre, non seulement au point de vue psychologique et moral, mais encore au point de vue sociologique. L'auteur s'est efforcé de faire une juste part, à côté des conditions de race et de climat, aux facteurs sociaux, qui lui semblent jouer un rôle de plus en plus grand et dominer tout le reste.

H. Bouët.

Colonial Admimistration (*Administration coloniale*), par Paul S.-Reinsch. 1 vol. in-16, New-York Macmillan, 1905.

Les méthodes d'administration coloniale ont varié suivant les temps et les pays et sont encore diverses. M. Paul S.-Reinsch s'est livré à une étude comparative de ces méthodes et de leurs résultats, afin de choisir ce qu'elles présentent de bon et de rejeter ce qui est

mauvais; en un mot, de créer une politique coloniale plus rationnelle et moins malfaisante — surtout pour les colonisés — que celles qui ont été appliquées jusqu'à ce jour.

Après une bonne introduction sur les généralités du colonialisme, l'auteur étudie les divers procédés employés par les peuples colonisateurs, à l'égard des races plus ou moins inférieures ,en matière d'éducation, de finances, de monnaie, banque et crédit, de com merce, de voies de communication, d'agriculture et d'industrie, de propriété des terres, de travail indigène, de défense et propriété des colonies. Il y a donc dans ce livre maints renseignements utiles sur tous ces objets, mais on y trouve encore plus d'enseignements sur les fautes commises et sur les moyens de les réparer et de les éviter à l'avenir.

Les colonialistes se sont beaucoup occupés d'introduire leur propre culte dans leurs possessions et, par conséquent, d'y détruire la religion, les traditions, les us et coutumes des indigènes. Pour une foule de raisons qu'il serait impossible d'énumérer ici, ce prosélytisme a donné des résultats lamentables. On ne retourne pas un peuple comme un gant, d'un moment à l'autre. En voulant élever tout d'un coup les « races inférieures » à notre niveau, on les a déracinées; elles ont perdu leurs vertus et ne nous ont emprunté que nos vices.

D'autres bienfaiteurs du genre humain ont voulu introduire chez les primitifs notre civilisation, notre littérature, nos institutions politiques, sans même oublier le suffrage universel. La civilisation n'a pas produit plus de bien que la religion. En voulant former des lettrés, on n'a fait que des aspirants fonctionnaires; on a dégoûté du travail manuel des gens qui y étaient habitués ou tout au moins disposés. Les Anglais même, les plus pratiques des colonisateurs, n'ont pas échappé à cette faute envers les Hindous; à plus forte raison les autres peuples européens.

On a voulu supprimer l'esclavage, qui n'avait rien de plus terrible que le salariat dans bien des cas; on a engendré le vagabondage et la paresse. Il était logique, en effet, que, voyant les hommes libres ne rien faire, les esclaves crussent que la liberté consistait dans l'oisiveté. Et l'on a remplacé l'esclavage par le « contrat de travail », qui n'est qu'une servitude plus dure.

Bref, dans une multitude de circonstances, en voulant faire le bonheur des colonisés sans eux et malgré eux, on a fait leur malheur, quand on ne les a pas simplement détruits.

Que faut-il donc faire ? A peu près le contraire de ce que l'on a fait jusqu'à ce jour.

Au lieu d'établir la colonisation sur une base métaphysique, religieuse, politique, etc., il faut lui donner une base économique, c'est-à-dire détourner les indigènes de l'usage destructif des richesses naturelles et les encourager aux travaux agricoles et industriels.

Et pour les décider au travail, ce n'est pas par des leçons, mais par des exemples, qu'il faut procéder. « La plus grande force éducationnelle est l'exemple... C'est le plus puissant agent civilisateur de tous les temps, et à cet égard, les relations de la race blanche avec la race nègre ont été particulièrement malheureuses. »

Au lieu de témoigner aux indigènes une bienveillance plus ou moins sincère, il faut être juste envers eux. Un proverbe arabe, qui aurait bien besoin d'être européanisé, dit qu'un jour de justice vaut mieux que soixante-dix années de bon vouloir. « Dans les affaires coloniales, dit M. Reinsch, nous avons plus besoin de justice que de bienveillance. Rien n'est plus dangereux qu'une bienveillance active sans une connaissance suffisante des civilisations auxquelles elle s'adresse. Mais le sens de la justice qui leur accorde un certain droit à la vie, qui consent à justifier les divergences entre leurs standards et les nôtres, est absolument nécessaire dans l'administration coloniale pour qu'elle obtienne des résultats durables. Les indigènes apprécient davantage un gouverneur qui respecte leurs coutumes et gouverne avec fermeté, qu'un autre plus bienveillant qui se mêle de leurs affaires. »

Au lieu d'enseigner aux indigènes le latin, comme font les missionnaires catholiques, ou les littératures classiques européennes, comme font les missionnaires laïques, il faut leur donner une éducation pratique. « Un des principaux éléments de l'éducation est l'adaptation au milieu social. »

Tout cela est banal, dira-t-on, jusqu'à la trivialité. Rien n'est plus vrai, et c'est une preuve que la théorie et la pratique ne marchent guère de compagnie.

Le principe admis de la colonisation, les considérations de M. Paul Reinsch sur la manière de procéder dans cette sorte d'entreprise seront d'une grande utilité aux colonisateurs et surtout aux pauvres colonisés, si longtemps victimes d'une politique aussi maladroite qu'inhumaine. Mais, tant que les gouvernements s'en mêleront, il est fort à craindre que la théorie continue de marcher dans une direction et la pratique dans une autre.

H. Bouët.

I. — THE INFLUENCE OF FARM MACHINERY ON PRODUCTION AND LABOR (*De l'influence des machines agricoles sur le travail et la production*), par H. W. QUAINTANCE, 1 vol. in-8°, New-York, 1904.

II. — PAPERS AND PROCEEDINGS OF THE SEVENTEENTH ANNUAL MEETING (*Mémoires et discussions de la dix-septième réunion annuelle*), Partie II, 1 vol. in-8°, New-York, 1905.

I. — Ces deux volumes ont été publiés par *l'American Economic Association*. Le premier est une apologie du machinisme, mais une apologie sans exagération, sans hyperboles, développée méthodiquement comme toutes les productions de cette Association et appuyée sur des chiffres et non sur des mots. L'auteur prouve que les moissonneuses font cinq fois plus de travail que les anciennes méthodes n'en produisaient pendant un temps donné. Sans compter l'avantage d'économiser la main-d'œuvre, la machine facilite aux femmes l'accès des travaux agricoles. Elle augmente le bien-être des fermiers et des travailleurs ruraux. Elle a pour résultat l'accroissement de la population ou l'augmentation du bien-être d'une population donnée et permet à un plus grand nombre de personnes de se livrer exclusivement aux travaux intellectuels.

On a reproché aux machines et à la division du travail de rétrécir l'esprit, d'abrutir les ouvriers condamnés pour toute leur vie à faire des têtes ou des pointes d'épingles. Cet inconvénient pourrait être réel si le progrès industriel n'avait pas pour conséquence de réduire la durée du travail journalier et de permettre à l'ouvrier de se livrer à d'autres exercices. Mais les faits, auxquels appartient le dernier mot en toutes choses, les faits prouvent que la direction d'une machine développe beaucoup plus l'intelligence que « la conjugaison d'un verbe grec ou la lecture d'une page de l'Enéide ». Le directeur d'une machine agricole est spécialement favorisé sous ce rapport, parce qu'ordinairement, il a la charge de la machine complètement et il faut qu'il la connaisse bien puisqu'il doit l'entretenir en bon état et la réparer lui-même au besoin.

M. Quaintance donne une preuve palpable de ces assertions: c'est la comparaison du nombre des illettrés dans les Etats du Nord et du Sud de l'Union américaine. D'après les rapports du douzième recensement, dit-il, les Etats du Nord, ayant 44,2 % de la population totale du pays engagés dans les industries diverses, ne comptent que 15,8 % d'illettrés sur le nombre total et 27,9 %

de morts pendant l'année du fait des machines, tandis que les Etats du Sud et des divisions centrales, ayant 16,9 % du total de la population engagés dans l'industrie, avaient 66,9 % d'illettrés, et 39,6 % de morts par des accidents de machines.

Tous ces avantages sont incontestables. Cependant, les machines présentent un inconvénient possible, que ne mentionne pas l'auteur. Augmentant la richesse, elles tendent à augmenter le nombre des parasites légaux et illégaux, qui cherchent à vivre aux dépens des travailleurs. Si les peuples veulent profiter de tous les avantages du machinisme, il faut donc qu'ils se défendent pied à pied contre les parasites de toute espèce.

II. — La première partie des *Papers and Proceedings* ne nous est pas parvenue. Dans la deuxième que nous avons sous les yeux, il est traité de l'intervention du gouvernement dans les combinaisons industrielles, par Edward Whitney; de la réglementation des tarifs de chemins de fer, par Martin A. Knapp; des tendances en taxation, par Adams; des tarifs préférentiels et de la réciprocité, par Shartt, Foster et Flux; du mouvement des clôtures, en Angleterre, par Edwin Gray. Chacune de ces communications au 17e meeting, est suivie de discussions plus ou moins étendues.

Le volume se termine par un projet d'Histoire économique des Etats-Unis. C'est l'institution Carnégie, de Washington, qui se charge de préparer ce grand travail et d'en faire les frais. Il comprendra: la législation sociale des Etats; le mouvement du travail; le développement industriel des Etats;les impôts et les finances; la réglementation des corporations. L'exposition scientifique et approfondie de ces questions et d'autres analogues, constituera une histoire économique monumentale des Etats-Unis.

H. Bouët.

The University studies of Illinois (*Etudes de l'Université de l'Illinois.*)

I. The Grancer Movement in Illinois (*Le Mouvement des Granges en Illinois*), par A. E. Paine.

II. The artifiial Method for determining the ease and the rapidity of the Digestion of Meats (*Méthode artificielle pour déterminer la facilité et la rapidité de la digestion des viandes*), par Harry Sands Crindbey et Thimothy Mojonnier.

III. **Abraham Lincoln. The Evolution of his Literary Style** (*Abraham Lincoln. L'évolution de son style littéraire*), **par Daniel Kilham Dodge, brochures in-8°, Champaign et Arbana.**

L'Université d'Illinois publie des études de ses membres sur divers sujets scientifiques et littéraires dont les trois suivantes nous ont paru mériter l'attention des lecteurs français.

I. De toutes les organisations créées par les fermiers américains depuis le milieu du siècle dernier pour la défense des intérêts économiques et sociaux de l'agriculture, aucune n'a égalé en importance celle des *Patrons of Husbandry*, connue sous le nom de « Grange ». C'est Oliver Hudson Kelley, employé au département de l'agriculture, de Washington, qui prit l'initiative de ce mouvement en 1867. Kellay était F.:. M.:. et il organisa les *Granges* sur le modèle des sociétés secrètes, avec plusieurs grades auxquels étaient admises les femmes aussi bien que les hommes.

M. Paine décrit les luttes que les *Granges* eurent à soutenir, spécialement en Illinois, contre les Compagnies de chemins de fer, dont les tarifs étaient trop élevés et plus ou moins arbitraires, et contre les intermédiaires qui achetaient aux cultivateurs leurs récoltes au plus bas prix possible et leur vendaient à des prix exorbitants les produits dont ils avaient besoin.

C'est surtout pour l'éducation économique, technique et sociale que les *Granges* furent instituées. Les *Grangers* attribuaient tous les maux auxquels les *farmers* étaient assujettis à leur ignorance en matière commerciale, et travaillaient à éclairer les cultivateurs sur leurs véritables intérêts économiques.

En résumé, « vers 1870, ces sociétés devinrent très nombreuses et déployèrent une activité fiévreuse, essayant surtout d'arriver aux réformes qu'elles désiraient par le moyen de la législation. Cette période d'enthousiasme fut suivie d'une réaction et d'une diminution notable des membres des *Granges*. Depuis 1880, il y a eu un réveil et le nombre des adhérents se développe de nouveau. Cette fois, on poursuivit une politique différente et bien définie qui visait surtout à réformer l'individu par l'éducation et préconisait l'effort personnel. »

Le mouvement a été souvent mal compris et il est difficile, même à présent, de l'estimer à sa juste valeur. Plusieurs des lois votées pendant la période de la plus grande influence des *Granges* sur la législation étaient injustes pour les autres classes; mais, d'un autre côté, elles accomplissaient beaucoup de bien.

Ces lois étaient bientôt corrigées et leurs avantages restaient acquis.

Il est impossible, conclut M. Paine, de déterminer précisément dans quelle mesure les améliorations réalisées sont dues à l'influence des *Granges*, mais, dit-il, il serait injuste de croire que ces réformes auraient été obtenues sans l'aide desdites associations et que le mouvement grangiste n'ait eu aucune valeur réelle.

II. Sous les auspices du Département d'Agriculture des Etats-Unis, les auteurs de cette étude ont fait de longues et patientes recherches et expériences sur la valeur nutritive, la facilité et la rapidité de la digestion de la viande crue et de la viande cuite par la méthode artificielle, et ils donnent ici les principaux résultats de leurs travaux. Ces résultats peuvent se résumer en quelques lignes.

Contrairement à l'opinion vulgaire, les aliments cuits sont moins facilement et moins rapidement digestibles que les mêmes aliments crus. Quelques physiologistes trouvent qu'il n'y a pas de différence sensible dans la digestibilité des uns et des autres; mais le plus grand nombre, d'après des expériences rigoureuses, démontrent que les aliments cuits, notamment la viande dont on s'occupe tout spécialement dans cette étude, sont moins digestibles que les aliments crus. Il y a, concluent les auteurs, une différence dans la facilité et la rapidité de la digestion de la protéine des aliments crus et des aliments cuits par les méthodes ordinaires. Cette différence est rendue plus sensible dans les résultats obtenus par la digestion au moyen d'une solution de pepsine pendant une heure. Il semble donc que la protéine des aliments crus est plus promptement soluble ou digestible que celle des aliments cuits. Cette conclusion, fondée sur de nombreuses expériences qui sont résumées dans quinze tableaux statistiques intercalés dans le texte, n'est pas pour déplaire aux ménagères qui veulent épargner leur peine.

III. L'évolution du style d'un homme politique n'est pas précisément du ressort de la science économique; cependant, nous pouvons tirer indirectement de l'étude de M. Kilham Dodge, sur ce sujet, quelques enseignements utiles. Nous y apprenons d'abord que Lincoln est un autodidacte. Il n'a fréquenté les écoles que pendant un an et, plus tard, il a suivi un cours sérieux de *self-education*, étudiant les mathématiques, l'astronomie, la poésie, aussi régulièrement qu'un écolier.

Les uns disent que Lincoln lisait peu et pensait beaucoup ; les autres soutiennent qu'aucun autre homme n'a lu et retenu autant que lui. Quoi qu'il en soit, ses lectures favorites étaient la

Bible, les écrits des philosophes, les œuvres de Shakespeare et d'autres poètes.

Lincoln était doué d'une très puissante mémoire qu'il devait peut-être à ce fait que, n'ayant pas été surmenée dans « les geôles de jeunesse captive », elle a pu se développer en toute liberté. Mais Lincoln ne se reconnaissait pas cet avantage. Comme tous les autodidactes, il attachait une grande importance à l'endoctrinage scolaire et regrettait amèrement de n'y avoir pas été soumis.

Un autre trait qui lui était commun avec beaucoup de *self made men*, c'est que, non seulement il trouvait très difficile de parler quand il n'avait rien à dire, mais il était incapable de rien trouver à dire quand ses sympathies n'étaient pas engagées. En d'autres circonstances et lorsqu'il s'intéressait fortement à une question, Abraham Lincoln devenait un orateur incomparable. Ses discours politiques sont d'une beauté de pensée et d'expression qui n'ont été surpassées, dit l'auteur de cette étude, par aucun orateur de langue anglaise. « C'était comme un poème sacré. Aucun président n'avait parlé un tel langage au peuple américain. » Son éloquence n'avait d'égale que la simplicité parfaite de sa vie et de ses manières. Il ne s'en départit jamais pendant qu'il était au faîte des honneurs et du pouvoir. Son grand cœur aussi restait toujours le même. Sa puissance d'observation et son jugement sur la nature humaine s'étaient élargis et éclairés par le frottement d'hommes de toutes sortes et de toutes conditions. »

Voulez-vous un aphorisme qui prouve combien Lincoln avait étudié attentivement la nature humaine? En voici un que M. Kilham Dodge ne cite pas, mais qui nous revient à la mémoire: « Aucun homme n'est assez bon pour en gouverner un autre sans son consentement. »

Ajoutons que, lors même qu'un homme serait assez bon, il est plus que probable qu'il ne serait pas assez éclairé. Mais de pareils propos, dira-t-on, sont anarchistes et sentent le fagot. Ne vaut-il pas mieux avoir à la tête des nations une nuée d'étourneaux, toujours en état de piailler à tout propos, surtout quand ils n'ont rien à dire et sont incapables de rien faire.

H. Bouët.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. Générosités électorales. Sages paroles de M. Antonin Dubost. — La situation financière de la Russie. Une réforme utile et une bonne affaire. — Les effets du monopole au Congo français. — Ceux de la liberté du commerce au Kasaï. — Comment on comprend le droit de vivre à Madagascar ? — La surproduction des diplômés en Belgique. — L'application de l'*Allien's Act* en Angleterre. — Un vœu hygiéniste et réglementaire de l'Académie de Médecine. — Le *trust* des auteurs dramatiques.

A la veille des élections, les députés ont l'habitude de se montrer généreux... de l'argent des contribuables. Cette année ils en ont été particulièrement prodigues. Dans la même journée (23 février), ils ont voté : 1° la loi abaissant à 10 centimes la taxe des lettres circulant en France ou entre la France et ses colonies à partir du 15 avril, ci environ 40 millions; 2° la dispense aux bouilleurs de cru de la déclaration préalable et de l'exercice à partir du 1er mars, ci, 80 millions; 3° la loi sur les pensions ouvrières, ci, 250 millions et peut-être le double ou même davantage. Le tout en présence d'un déficit à l'état chronique, déficit que vont encore aggraver les dépenses extraordinaires nécessitées par les rumeurs belliqueuses qu'a provoquées le projet de « pénétration pacifique » du Maroc. Cependant, deux jours auparavant, M. Antonin Dubost, appelé à la présidence du Sénat, prononçait au Luxembourg ces sages paroles qui auraient mérité d'être écoutées au Palais-Bourbon.

N'est-il pas évident que pour assurer le développement fécond du pays, une nécessité s'impose à nous, celle de veiller jalousement à la gestion de nos finances, et de fortifier sans cesse le crédit public.

Est-il contestable que pour y parvenir, il faut supprimer les dé-

N° 3. — *Mars* 1906.

M. Félix Challaye continue à dénoncer, dans le *Courrier Européen*, les lamentables résultats du régime de monopole qu'un ministère protectionniste a établi dans le Congo français, à l'imitation de l'Etat indépendant du Congo.

Qu'a-t-on fait, dit-il, pour les indigènes ? Qu'a-t-on fait des indigènes ? Quels services leur avons-nous rendus ? Quelles charges leur avons-nous imposées ?

D'abord, dit-on souvent, nous leur avons apporté la paix. Mais cette paix n'est que relative : les exactions des compagnies concessionnaires, parfois aussi celles de l'Etat, provoquent des soulèvements que l'Etat réprime à main armée, utilisant parfois contre certains villages les habitants de villages hostiles.

... L'impôt n'est pas la seule charge que l'Etat fasse peser sur ces populations primitives, il y aussi les corvées : corvée de pagayage, au bord des fleuves et des rivières; corvées de portage, dans l'intérieur du pays.

Dans le Haut-Chari tout autre système de transport est impossible : tous les transports se font « à tête d'homme » : le porteur doit faire 25 à 30 kilomètres par jour avec une charge de 25 à 30 kilog. sur la tête. Il n'est non seulement pas payé, mais même pas nourri. Aussi, les noirs fuient-ils cette dure corvée. Pour les y obliger, on réunit les femmes et les enfants dans des *camps d'otages*, et on ne les relâche que lorsque l'homme a achevé sa corvée. Ces *camps d'otages* furent des séjours d'intolérable misère.

Aussi les voies de communication habituellement suivies par les Européens sont presque dépourvues de villages, alors qu'autrefois les indigènes y formaient des groupements nombreux. Des régions, que les premiers explorateurs nous ont décrites peuplées et fertiles, sont devenues des déserts.

Pour apporter quelque remède à des abus, devenus par trop criants, le ministre des Colonies vient de « réorganiser le Congo », en le partageant en trois colonies autonomes; et en enjoignant aux compagnies de replanter le caoutchouc. Mais, comme le remarque M. Félix Challaye, « aucun effort n'est fait pour obliger les Compagnies à payer honnêtement le travail des noirs. Aucun effort n'est fait pour rétablir, même dans la plus faible mesure, cette liberté du commerce que la France s'était engagée par l'*acte de Berlin* à maintenir absolue. La haute administration subit encore l'influence décisive des concessionnaires puissants. » Bref,

le régime que les protectionnistes ont établi au Congo n'est autre qu'une forme civilisée de l'esclavage. Sous sa forme primitive et barbare, l'esclavage méritait sans aucun doute l'horreur qu'il inspirait aux abolitionnistes, mais il avait du moins l'avantage d'intéresser le maître à la conservation de l'esclave, tandis que l'Etat ne s'intéresse qu'au rendement de l'impôt et les Compagnies qu'à celui du caoutchouc.

*
* *

Avant l'établissement du monopole des compagnies concessionnaires, le commerce avait commencé à se développer au Congo; les indigènes, attirés par les prix de la concurrence apportaient d'eux-mêmes leurs produits à l'échange, sans y être contraints à coup de chicote. Il en était de même dans une partie du Congo belge, le Kasaï, avant l'apparition du monopole et de la chicote, et le commerce libre n'y faisait pas de trop mauvaises affaires.

Au moment où fut constituée la compagnie actuelle du Kasaï, dit l'auteur d'une curieuse *Etude* sur l'Etat du Congo, M. Cattier, quatorze sociétés étaient établies dans la région. Six d'entre elles étaient en perte; deux n'accusaient aucun bénéfice; trois seulement réalisaient des profits. La Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo avait gagné, cette année-là, 260.094 fr., mais elle avait des exploitations en dehors du bassin du Kasaï; la Société anonyme des « Plantations Lacourt » avait réalisé un bénéfice de 162.177 francs et l'« Est du Kwango » un bénéfice de 15.404 francs. En somme, sur quatorze sociétés, d'aucunes joignaient les deux bouts, six perdaient de l'argent, trois en gagnaient.

... J'imagine que, sur quatorze entreprises commerciales qui se fondent en Belgique, la proportion d'échecs et de succès doit être la même que dans le bassin du Kasaï. D'aucunes réussissent, d'autres succombent, c'est l'effet non point du hasard, mais de causes qu'il est aisé de déterminer. Les entreprises valent ce que valent les hommes qui les dirigent. S'ils sont habiles, intelligents, actifs, tenaces, elles sont assurées du succès. S'ils sont maladroits, s'ils ignorent les premiers éléments des choses dont ils s'occupent, s'ils disposent d'un capital insuffisant, elles sont condamnées à la ruine.

A la vérité, ce n'étaient pas là les bénéfices plantureux du mono-

pole ; les actions des Compagnies de concurrence ne montaient pas d'emblée à des hauteurs vertigineuses, mais le caoutchouc qu'elles récoltaient n'était pas taché de sang.



Après la conquête de Madagascar, la prospection et l'exploitation des terrains aurifères avaient été interdites aux indigènes. Le nouveau gouverneur, M. Augagneur, ayant levé cette prohibition, les prospecteurs blancs ont violemment protesté. « Nous demandons, a dit le président d'une réunion convoquée à cet effet, le maintien et l'application sévère de cette disposition. » Et, comme argument à l'appui, l'orateur a réclamé pour les blancs, sinon pour les bruns et les jaunes, « le droit de vivre en travaillant ».



Le régime protectionniste des subventions et des primes fleurit particulièrement dans l'enseignement supérieur. On produit partout en abondance, aux frais des contribuables, des diplômés de toute sorte : ingénieurs, docteurs en sciences et en droit, etc.; seulement il ne suffit pas de produire, il faut trouver un débouché pour les produits. En Belgique, où ce débouché est naturellement limité, le gouvernement vient de nommer une commission « pour rechercher les moyens les plus efficaces de faciliter l'établissement à l'étranger des diplomés des institutions belges d'enseignement supérieur. « Il s'agit surtout des ingénieurs et des licenciés en sciences commerciales. Malheureusement, la surproduction de diplômés dont est affligée la Belgique sévit aussi à l'étranger et particulièrement en Allemagne, où elle a causé une baisse désastreuse de ce genre de produits :

Le résultat d'un semblable état de choses, dit l'*Echo de l'Industrie* de Charleroi, c'est tout d'abord l'abaissement progressif et continu du traitement de l'ingénieur. Le jeune homme qui sort des hautes écoles muni de son diplôme, se trouve généralement sans position et sans fortune. Il s'estime heureux si, après un stage gratuit de une ou même parfois de plusieurs années, il reçoit un traitement de 100 marks par mois.

D'autre part, les employeurs étant sollicités de toutes parts, ils ont beau jeu pour imposer à leur personnel des contrats qui leur

sont exclusivement avantageux. En effet, l'ingénieur, las d'attendre et pressé par le besoin, accepte tout ce qu'on lui propose. C'est ainsi que, dans les contrats imposés à leurs ingénieurs par les grandes sociétés d'électricité, il y a une clause qui leur défend de jamais s'entretenir entre collègues de la question des traitements! Dans les contrats en général, figure, du reste, une clause que les Allemands appellent *Konkurrenzklausel.* Elle interdit aux ingénieurs sortant d'une usine, d'offrir leurs services à une usine similaire quelconque, pendant les cinq années qui suivent la sortie de l'usine, de sorte que le malheureux ingénieur doit changer de spécialité, s'expatrier ou payer à l'ancien employeur une forte indemnité pour acquérir le droit de travailler ailleurs.

Enfin, les ingénieurs se plaignent d'être à la tâche du matin au soir, fréquemment même du soir au matin, sans droit contractuel ou légal à un repos quelconque, même le dimanche.

La conséquence de tout cela, c'est la déchéance morale et matérielle des malheureux diplômés, qui se plaignent avec amertume de ce que la surabondance des techniciens allemands tende de plus en plus à ravaler les ingénieurs au rang de simples prolétaires, à qui on mesure parcimonieusement un salaire leur permettant à peine de vivre. C'est si vrai que, en bien des cas, les ingénieurs se voient dans l'impossibilité de faire instruire leurs enfants qui retombent ainsi dans la classe ouvrière. Quand ils sont vieux eux-mêmes ou qu'ils deviennent malades, la misère s'installe à leur foyer. S'ils meurent, ils laissent trop souvent leur femme et leurs enfants dans le dénuement.

C'est qu'il ne suffit pas d'encourager et de subventionner la production, il faudrait du même coup et dans la même proportion, augmenter la consommation, en élargissant les débouchés, — que le protectionnisme s'évertue à fermer.



A dater du 1er janvier, l'*Alien's Act* a fermé l'Angleterre aux émigrants qui ne peuvent justifier de la possession d'une somme de 125 fr. pour eux-mêmes et de 50 fr. pour chacun des membres de leur famille. En vertu de cet *act, les immigration officers* ont refusé dernièrement à de paisibles marchands d'oignons de Roscof l'autorisation de débarquer. Des membres de la Chambre des Communes s'étant plaints de cette mesure inhospitalière, le ministre s'est borné à leur répondre « qu'il a donné aux Consu-

CHEMINS DE FER DU MIDI

BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et 20 0/0 en 2e et 3e classes dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination.

Durée : **33** jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées les excursions est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande au Service commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrond').

BILLETS DE FAMILLE

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée, suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres : Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : **33** jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

Voyages circulaires à prix réduits :

Paris — Centre de la France — Pyrénées.

Trois voyages différents au choix du voyageur.

Billets délivrés toute l'année aux prix uniformes ci-après pour les trois itinéraires 1re classe, **163** fr. **50** ; 2e classe, **122** fr. **50**.

Durée : 30 jours non compris celui du départ.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Provence — Pyrénées.

Prix.	1er, 2e et 3e parcours....	**68**	fr. en 1re classe ;	**51**	fr. en 2e classe.
	4e, 5e, 6e et 7e parcours.	**91**	—	**68**	—
	8e parcours.............	**114**	—	**87**	—

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

d'auteurs, y compris celle des morts et des *scabs*, dans la totalité de la recette d'une représentation dramatique, *quand même ce spectacle se composerait en tout ou en partie d'œuvres dites du domaine public ou d'ouvrages composés par des personnes étrangères à la Société.*

Même tradition, c'est-à-dire même abus, dit le *Siècle*, en ce qui concerne les billets d'auteur. Il y en a pour Racine, pour Corneille, pour Molière, pour Gluck, pour Mozart, en vertu de cette délibération de la commission des auteurs, en date du 14 juillet 1874 :

« Les héritiers directs des auteurs, s'il en existe, ou, à leur défaut, les agents généraux, percevront le même nombre de billets que pour les ouvrages des auteurs vivants. A défaut d'héritiers directs, le produit de ces billets sera acquis, comme les droits d'auteur, des mêmes auteurs, *à la caisse sociale.* »

On voit que les jeunes trusts américains auraient encore des leçons à prendre chez notre vieux trust dramatique.

Paris, 14 mars 1906.

G. DE M.

CHEMINS DE FER DU N

PARIS-NORD A LONDRES

Cinq services rapides quotidiens dans chaque

VOIE LA PLUS RAPIDE

Services officiels de la Poste ***(viá Calai***

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le poi
tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique,
Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Ch
Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

Carnets de Voyages circul

A PRIX RÉDUITS

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupo
permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage emprunt
réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de c
les voies navigables des pays Européens désignés ci-après : ALLEMAG
DE LUXEMBOURG, AUTRICHE-HONGRIE, ROUMANIE, BOSNIE, BULGARIE, SERBIE, R
BELGIQUE, PAYS-BAS, SUISSE, ITALIE, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE ET FINLA

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivan

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial,
la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables d
ci-dessus (France et Étranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La
des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kil
de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jo
3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itiné

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement
pas une place distincte; au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils b
réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages en

Aucune réduction sur les prix de ces livrets n'est accordée pour les
en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance *sur des formulaires ad*
de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dan
et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens dé

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter e
itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'
3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyage
sion de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de
lable, les Indicateurs des Chemins de fer et des lignes de navigation. Ces docum
en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (corre
rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercircu
des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détourn
triquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

349-06. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 2-06.

Ouvrages analysés dans le présent numéro

e psychologique des peuples européens, par A. Fouillée, de l'Institut. ol. in-8° .... 10 fr.

oit de propriété et le régime démocratique, par L. Marguery. ol. in-16 .... 2 fr. 50.

Paris. — Imprimerie A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*


To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below


l des Economistes 87068 series 6, v.9
NAME
DATE
For 8706
USE IN LIBR

